

CDCA

**L'ACTUALITÉ
DU GÉNOCIDE DES ARMÉNIENS**

**L'ACTUALITÉ
DU GÉNOCIDE DES ARMÉNIENS**

**Actes du colloque
organisé par le
Comité de Défense de la Cause Arménienne**

**à Paris-Sorbonne
les 16, 17 et 18 avril 1998**

Ouvrage publié avec le concours du Centre National du Livre

EDIPOL

Préface

Jack Lang *

Génocide arménien : connaître et reconnaître

Oublier les victimes du génocide arménien de 1915, ce serait les « assassiner une seconde fois » selon la forte expression d'Elie Wiesel. La tenue du colloque international sur *L'Actualité du Génocide des Arméniens*, les 16, 17 et 18 avril 1998, et la publication des Actes de ce colloque un an et demi après, constituent à l'inverse un acte de mémoire essentiel.

La qualité des interventions en fait un ouvrage de référence, et je suis honoré de le préfacer. Bien que n'étant pas spécialiste de la Question arménienne, j'avais choisi ce thème pour rendre hommage au juge Mohammed Bedjaoui dans le *Liber Amicorum* qui lui a été consacré au début de l'année 1999.

J'avais alors tenté d'exposer les raisons du vote à l'unanimité, le 29 mai 1998, par l'Assemblée Nationale dont je préside la Commission des Affaires Étrangères, d'un texte de loi historique : « *La France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915* ». La simplicité et la netteté de cette formulation sont lourdes de sens. Il ne s'agissait pas ce jour-là de trancher un problème historique, sur lequel s'était penché le colloque de spécialistes réuni quelques jours auparavant à la Sorbonne. Il était question de combler une lacune politique, question de courage et de justice. Le devoir de mémoire s'imposait à la *Realpolitik*.

La décision de l'Assemblée Nationale revêtait plusieurs sens. D'abord, elle rendait justice aux Arméniens de France, exemples d'une intégration remarquable dans leur patrie d'adoption depuis la catastrophe de 1915. Elle était aussi un geste de sympathie envers l'ensemble du peuple arménien, tout récemment doté d'un État. Elle satisfaisait une exigence morale et une règle de droit : certains crimes sont imprescriptibles. Le génocide est de ceux-là. Reconnaître l'existence d'un génocide s'impose à tous, car un tel forfait interpelle l'humanité dans son ensemble. Le déni du génocide arménien et certaines de nos complaisances vis-à-vis du négationnisme odieux doivent être combattus sans relâche.

Comité éditorial

Hrayr Henry Ayvazian
Hraïr Heratchian
Hélène Kosseyan
Bernard Legras
Claire Mouradian

Traduction

Catherine Ter-Sarkissian

Mise en page

François Guérin

Couverture

Jean-Pierre Sférian (TAO Graphic)

ISBN 2-913444-07-5

© EDIPOL 1999, 1, voie Félix Éboué 94000 CRÉTEIL (FRANCE)

* Jack Lang est ancien ministre de la Culture et de l'Éducation Nationale, président de la Commission des Affaires Étrangères de l'Assemblée Nationale.

On sait aujourd'hui qu'il est impossible d'entamer un deuil sans que justice soit rendue et que les coupables soient, à tout le moins, désignés, quand il est trop tard pour les sanctionner. Turcs et Arméniens doivent se retrouver autour d'un travail commun sur la mémoire historique, afin d'apurer définitivement les comptes du passé et établir une relation de confiance tournée vers l'avenir.

Devoir politique, donc. Devoir intellectuel, aussi, non moins difficile. Les contributions ici rassemblées sont d'autant plus remarquables qu'elles s'efforcent de combler l'espace incommensurable entre la réflexion et l'expérience, que l'immensité rend indicible. Elie Wiesel écrivait aussi : *«qui n'a pas vécu l'événement, jamais ne le connaîtra, et qui l'a vécu, jamais ne le dévoilera. Pas vraiment. Pas jusqu'au fond.»*.

L'effort de connaissance fourni dans ces pages doit être salué comme une tentative de ne pas laisser le temps, les mauvaises raisons, les basses intentions, noircir jusqu'à la rendre illisible, une page déjà trop obscure de l'histoire de l'Humanité.

**Le colloque s'est inscrit
dans une démarche de
prévention des crimes contre l'humanité.**

**Ouvert au public, il a réuni
des chercheurs et experts
de réputation internationale
autour de quatre thèmes
qui nous ont semblé pertinents
dans le contexte actuel.**

Comité de programme

Janine Altounian, Mireille Bardakdjian, Rose-Marie Frangulian-Le Priol, Dzovinar Kévonian-Dyrek, Raymond H. Kévorkian, Claire Mouradian, Claude Mutafian, Hélène Piralian, Olivier Roumélian, Anahide Ter Minassian, Taline Ter Minassian, Yves Ternon.

Comité d'organisation

Maral Assadourian, Hrayr Ayvazian, Philippe Karagulian, Anaid Krikorian, Ara Krikorian, Tsorig Madilian, Harout Mardirossian, Armen Papazian, Elsa Saboundjian, Vahé Ter Minassian, Haïg Toufanian, Ochine Yeghiazariantz.

Le colloque «**L'Actualité du génocide des Arméniens**», organisé par le Comité de Défense de la Cause Arménienne, s'est tenu à Paris, dans l'amphithéâtre Richelieu-Sorbonne, les 16, 17 et 18 avril 1998.

Ont participé au colloque,

- | | |
|-------------------------------|---|
| Rouben P. ADALIAN | <i>ANI- Armenian National Institute, Directeur, Washington, DC (USA)</i> |
| Fikret ADANIR | <i>Ruhr University, Professeur d'Histoire de l'Europe du Sud-Est, Bochum (ALLEMAGNE)</i> |
| Janine ALTOUNIAN | <i>Traductrice de Freud. Équipe éditoriale des œuvres complètes de Freud (PUF), Paris (FRANCE)</i> |
| Aram ARKUN | <i>Krikor and Clara Zohrab Information Center, Directeur-Adjoint, New-York, NY (USA)</i> |
| Stephan H. ASTOURIAN | <i>UCLA-University of California, Professeur, Los Angeles, CA (USA)</i> |
| Varoujan ATTARIAN | <i>Ancien Haut-Fonctionnaire du CERN, Genève (SUISSE), Ingénieur ENAC</i> |
| Yaïr AURON | <i>Seminar Hakibbutzim Teachers College, Tel Aviv (ISRAËL)</i> |
| Mireille BARDAKDJIAN | <i>DEA en Histoire orale, Enseignante, Paris (FRANCE)</i> |
| Israël CHARNY | <i>Institute on the Holocaust and Genocide, Directeur Exécutif, Jerusalem (ISRAËL)</i> |
| Catherine COQUIO | <i>Maître de Conférences de Littérature Comparée à l'Université de Paris IV (FRANCE)</i> |
| Jacques FRANCILLON | <i>Faculté Jean MONNET de Sceaux, Professeur en droit pénal (FRANCE)</i> |
| Richard G. HOVANNISIAN | <i>UCLA-University of California, Los Angeles, CA (USA), Professeur d'Histoire arménienne et du Moyen-Orient, Directeur Associé du G. E. von Grunebaum for near Eastern Studies</i> |
| Alain JAKUBOWICZ | <i>Avocat au Barreau de Lyon, Président du CRIF Rhône-Alpes (FRANCE)</i> |
| Bernard JOUANNEAU | <i>Avocat à la Cour d'Appel de Paris, Président de «Mémoire 2000», Paris (FRANCE)</i> |

Hilmar KAISER	<i>Chercheur à l'Institut Universitaire Européen de Florence (ITALIE)</i>
Méroujean KARAPÉTIAN	<i>Chercheur à l'Institut de l'Académie Nationale des Sciences, Erevan (ARMÉNIE)</i>
André KASPI	<i>Professeur d'Histoire à l'Université de Paris I (FRANCE)</i>
Raymond H. KÉVORKIAN	<i>Docteur en Histoire, Paris IV (FRANCE)</i>
Dickran KOUYMJIAN	<i>Haig and Isabel Berberian College, Professeur, California State University Fresno, CA (USA)</i>
Bernard LEGRAS	<i>Maître de Conférences d'Histoire ancienne à l'Université de Paris I (FRANCE)</i>
Robert MELSON	<i>Purdue University, Department of Political Science, Professeur de Science Politique, West Lafayette, IN (USA)</i>
Claire MOURADIAN	<i>Chercheur au CNRS, Paris (FRANCE)</i>
Claude MUTAFIAN	<i>Université de Paris-Nord, Maître de Conférences en Mathématiques</i>
Hélène PIRALIAN	<i>Philosophe, psychanaliste, Paris (FRANCE)</i>
Ara SARAFIAN	<i>University of Michigan, Department of History, Ann Arbor, MI (USA)</i>
Roger W. SMITH	<i>College of William and Mary, Department of Government, Professeur de Science Politique, Williamsburg, VA (USA)</i>
Hélène STRAPÉLIAS	<i>Directrice des Études dans un Collège d'Enseignement du second degré, Paris, (FRANCE)</i>
Anahide TER MINASSIAN	<i>Maître de Conférences honoraire à l'Université de Paris I (FRANCE)</i>
Yves TERNON	<i>Docteur en Histoire-Université Paris IV, (FRANCE)</i>
Ragib ZARAKOLU	<i>Éditeur, Istanbul (TURQUIE)</i>

Avertissement

Le découpage du livre en quatre grands thèmes respecte le programme du colloque.; il en a été de même, pour l'emplacement de certaines contributions qui, couvrant plusieurs thèmes, auraient pu être distribuées différemment. Mais cela aurait alors modifié la structure des dialogues avec le public à la fin de chaque session, dialogues que nous avons voulu restituer aussi fidèlement que possible.

Sauf dans le cas des langues européennes d'usage courant, les références bibliographiques et les mots en langue étrangère sont en principe toujours suivis d'une traduction. Il a été impossible d'harmoniser tous les systèmes de transcription — variant d'après la prononciation de l'arménien occidental et oriental — et de translittération — différents selon la langue concernée et suivant les pays — utilisés par les auteurs. Pour une meilleure lisibilité, on a en général préféré, pour les références, soit la traduction des titres avec indication de la langue d'origine, soit la transcription suivie de la traduction, plutôt que la translittération scientifique, hormis le cas où celle-ci a été choisie par l'auteur.

Par, ailleurs, toutes les communications et interventions diverses rédigées et présentées en langue anglaise, ont été, dans un souci de cohérence, systématiquement traduites en anglais.

La bibliographie générale en fin de volume ne saurait prétendre à l'exhaustivité et ne reprend pas non plus tous les titres indiqués dans les articles. Le lecteur y trouvera néanmoins une large sélection des publications, ainsi que quelques sites *web*, en anglais et en français, sur le génocide des Arméniens. L'édition française a été systématiquement indiquée quand elle existe.

Le Comité éditorial

Allocution d'ouverture

Ara Krikorian *

Le Comité de Défense de la Cause Arménienne est particulièrement honoré de vous accueillir si nombreux, dans cet amphithéâtre Richelieu de Paris-Sorbonne où, voici 14 ans jour pour jour, le Tribunal Permanent des Peuples rendait sa sentence arbitrale en ces termes :

- L'extermination des populations arméniennes constitue un crime imprescriptible de génocide au sens de la Convention du 9 décembre 1948,
- Le gouvernement des Jeunes-Turcs est coupable de ce génocide, en ce qui concerne les faits perpétrés de 1915 à 1917,
- Le génocide arménien est aussi un crime international dont l'État turc doit assumer la responsabilité, sans pouvoir prétexter, pour s'y soustraire, d'une discontinuité dans l'existence de cet État,
- Cette responsabilité entraîne principalement l'obligation de reconnaître officiellement la réalité du génocide et du préjudice en conséquence subi par le peuple arménien,
- L'organisation des Nations Unies et chacun de ses membres sont en droit de réclamer cette reconnaissance et d'assister le peuple arménien à cette fin.

En juillet 1919, la Cour Martiale spéciale réunie par le gouvernement turc lui-même condamnait in absentia les chefs itihadistes Talaat, Enver et Djemal, les principaux organisateurs du génocide des Arméniens.

A 65 ans d'intervalle, ces deux jugements ayant établi la responsabilité juridique de la Turquie de manière indiscutable, excluent dans notre esprit tout questionnement sur la réalité du génocide des Arméniens. De ce point de vue, il n'est pas inutile de rappeler la décision de la Commission des Droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies de faire siennes les conclusions du rapporteur de la Sous-Commission pour la Protection des Minorités, Benjamin Whitaker, qui qualifiaient les massacres de 1915 de génocide. Faut-il également rappeler l'adoption par le Parlement Européen, le 18 juin 1987, d'une résolution qui subordonnait l'entrée de la Turquie dans le Marché Commun — aujourd'hui Union Européenne — non seulement à la reconnaissance du Génocide des Arméniens, mais également à la prise en compte de la question kurde, à l'évacuation des forces armées turques de Chypre, au respect de la démocratie en Turquie.

Le présent colloque se propose d'ajouter à l'historiographie des génocides du XX^e

* Président du Comité de Défense de la Cause Arménienne, affilié à la FRA Dachnagtsoutioun.

siècle, ce supplément de vérité auquel sont attachées les Universités, vérité qui constitue leur principale raison d'être et le ressort fondamental de leurs recherches.

L'autre raison d'être de ce Colloque de dimension internationale est de fournir des éléments supplémentaires de réflexion et d'action dans la lutte qu'il convient de mener dans le cadre de la prévention des crimes commis contre l'humanité. L'exigence de droit et de justice n'est en aucune façon attentatoire à la liberté de l'historien. Elle en est le prolongement nécessaire et doit être même la préoccupation essentielle de tout historien qui ne doit pas perdre de vue que cette liberté-là peut, quand elle est détournée à d'autres fins que la recherche objective et désintéressée, s'égarer sur les chemins de la perversion et du négationnisme.

Je remercie les experts venus de douze pays différents, d'avoir accepté d'apporter ici le résultat de leurs travaux les plus récents.

La première session, animée par Me Alain Jakubowicz, abordera le sens de la recherche historique, celui qui conduit à la manifestation de la vérité, une vérité enfouie, parfois même dissimulée dans les archives des États, ouvertes toujours trop tard, et au besoin revisitées.

La deuxième session intitulée la preuve, sera conduite par Me Jouanneau. Elle aura la délicate mission de dire comment les preuves d'un crime contre l'humanité, aussi clairement établies qu'elles soient, n'échappent pas aisément à l'érosion du temps, à la manipulation et à l'exploitation politique, diplomatique ou idéologique.

Au cours de la troisième session, sera évoqué un aspect essentiel, trop rarement analysé, celui de la mémoire et du déni. C'est Claude Mutafian qui la présidera. La dernière session abordera la délicate question de l'approche comparatiste, sous la direction d'Israël Charny.

Enfin, c'est à Richard Hovannisian que nous avons confié la tâche, essentielle et délicate, de présider la table-ronde finale, et avec l'aide des participants, de dégager une synthèse et de mettre en lumière les principaux enseignements des travaux présentés.

Le présent colloque est le fruit d'une étroite collaboration entre son organisateur, le Comité de Défense de la Cause Arménienne, et le Comité de Pilotage que nous tenons à remercier chaleureusement et sincèrement pour la qualité de ses conseils et la pertinence de ses suggestions. Merci aussi à tous les donateurs, institutions, organisations, particuliers, dont l'aide a été évidemment déterminante pour l'organisation matérielle du présent événement. Notre gratitude va également aux Universités Paris I et Paris IV de la Sorbonne pour avoir mis ce lieu prestigieux à notre disposition. Leur sollicitude apporte le témoignage de l'attachement de l'Université française aux valeurs fondamentales, et à son souci premier de donner à l'expression de la recherche un espace historique privilégié qui a vu tant de disputes, d'échanges et de controverses de portée fondamentale.

Nous avons reçu un grand nombre de témoignages de soutien et de sympathie. En votre nom à tous, vous nous permettrez d'adresser nos chaleureux remerciements et d'exprimer un profond sentiment de reconnaissance pour les messages d'encouragement et de soutien que nous ont adressés Sa Sainteté Karékine 1^{er}, Catholicos de tous les Arméniens et Monsieur Robert Kotcharian, Président de la République d'Arménie.

Je salue la présence parmi nous de Sa Sainteté, Aram 1^{er}, Catholicos de Cilicie, qui nous a fait l'honneur d'accepter notre invitation. Je lui cède la parole.

Message de Sa Sainteté Aram 1^{er} Catholicos de Cilicie, Président du Conseil Mondial des Églises

Je voudrais tout d'abord saluer les participants à ce colloque international et exprimer mes félicitations au Comité de Défense de la Cause Arménienne pour cette initiative que je considère comme un pas important dans le cadre de la défense de la Cause arménienne.

Un colloque international sur un thème précis de la Cause arménienne est en effet juste et approprié parce que la Cause arménienne n'est pas un sujet académique mais une cause des droits de l'Homme, une cause de justice. Elle concerne aussi bien les relations entre les peuples qu'entre les États. C'est dans cette perspective qu'au début de ce colloque je voudrais souligner quelques faits et vous faire part de quelques réflexions.

Premièrement, le génocide est au centre de la Cause arménienne. Il faut donc commencer par ce fait historique. Je pense que les archives aussi bien anciennes que récemment ouvertes, les témoignages oculaires et les récits des survivants suffisent amplement pour la preuve du génocide perpétré contre le peuple arménien par le gouvernement ottoman. Je ne voudrais pas répéter ici les indications concrètes et les témoignages flagrants concernant l'historicité du génocide arménien. Il ne s'agit pas là du fruit d'une imagination féconde ou du résultat d'une interprétation subjective des événements mais bien d'une réalité historique irréfutable. L'existence même de la Diaspora arménienne est une indication suffisante d'un génocide suivi d'une déportation massive des Arméniens, tous deux parfaitement organisés et systématiquement exécutés par les autorités ottomanes. Et si je me pose la question suivante : «pourquoi comme Arménien, suis-je né au Liban ?». La réponse se présente toute simple : «parce que mes grands-parents ont été victimes du génocide et que mes parents ont été contraints de quitter leurs terres ancestrales».

Avec le même argument, pourquoi donc environ 4 millions d'Arméniens vivent-ils dispersés de par le monde ? Est-ce là chose naturelle ou bien un anachronisme historique ? Pourquoi ont-ils quitté leurs terres natales où ils avaient vécu pendant des

siècles, y organisant leur vie spirituelle, culturelle et politique ? Est-ce là le résultat d'un choix librement consenti ? Non point. Tout simplement la Diaspora est une réalité imposée au peuple arménien.

Je voudrais continuer la même ligne d'argumentation en vous demandant la raison pour laquelle le Catholicossat de Cilicie s'est éloigné de son siège historique en Cilicie et a été forcé de chercher refuge au Liban. Je vous conseille de lire à ce propos les Mémoires et la correspondance d'un de mes prédécesseurs, le Catholicos Sahag Khabayab, survivant du génocide, qui décrit en détail le génocide et la déportation de son peuple ainsi que les péripéties dramatiques du transfert du Catholicossat. Et je n'ai point besoin de rappeler les pertes humaines, matérielles et spirituelles dues au génocide.

Le génocide reste une réalité incontestable même si la présente Turquie ignore cette réalité historique et que ses alliés, notamment les États-Unis, l'interprètent comme «*alleged genocide*», un prétendu génocide. Permettez-moi d'insister que la recherche historique se doit de continuer avec réalisme et objectivité afin de trouver les différentes dimensions, les différents aspects et manifestations de ce premier génocide du XX^{ème} siècle.

Deuxièmement, il est indispensable de traiter le génocide arménien dans le contexte des droits de l'Homme car il s'agit là d'une violation flagrante de ces droits fondamentaux. Donc, on ne peut pas considérer ce crime contre le peuple arménien comme un fait appartenant au passé mais comme un acte dont les conséquences se répercutent jusqu'à nos jours.

En premier lieu, les Arméniens de la Diaspora, et ce malgré leur bonne organisation, sont directement exposés aux dangers de ce qu'il est convenu d'appeler un génocide blanc, invisible. L'identité arménienne est constamment menacée, la survie de la collectivité arménienne est en danger dans la situation diasporique.

En second lieu, ce génocide impuni n'a-t-il pas encouragé, comme vous le savez fort bien, Hitler à organiser l'extermination du peuple juif ? Ai-je besoin de vous rappeler la fameuse phrase qui lui servit de justificatif ? Et les génocides sous des formes différentes se sont multipliés en ce siècle, au Cambodge, au Rwanda, en Bosnie, pour en citer seulement quelques-uns.

Le génocide doit être puni comme crime contre l'humanité. Il ne suffit pas seulement de condamner les génocides dans les chartes internationales ; il est nécessaire de prendre position effectivement et concrètement, position manifestée par des mesures pratiques. Les droits humains ne sont pas une notion théorique mais un engagement de la part des États à respecter les dons de Dieu que sont les droits de l'Homme. La reconnaissance des génocides perpétrés contre les peuples innocents est une condition *sine qua non* de la prévention des crimes contre l'humanité. Donc la reconnaissance du génocide arménien par ses auteurs est plus qu'indispensable. On ne peut effacer un fait historique. Le génocide arménien n'est pas un souvenir inscrit dans les annales de l'histoire et simplement relégué dans les livres ; il est profondément enraciné dans

la mémoire collective du peuple arménien comme réalité concrète et vivante.

Troisièmement, la reconnaissance du génocide est un grand pas vers un dialogue. Nous vivons dans un monde de dialogue. Cette réalité se manifeste dans tous les domaines et à tous les niveaux des sociétés contemporaines. Interdépendance, interrelation, interaction, interpénétration, sont désormais des réalités existentielles dans notre vie quotidienne. Je crois fermement au dialogue. C'est dans ce sens que je trouve nécessaire un dialogue sincère et effectif entre les nouvelles générations arménienne et turque mais à condition que ce dialogue aboutisse à la reconnaissance officielle par la Turquie du génocide des Arméniens. Il faut parler ouvertement et clairement en exposant nos soucis et points de vue, nos difficultés et nos attentes, nos revendications et nos espérances. Le monologue n'est qu'isolement, tandis que le dialogue est source de respect, de compréhension et de confiance réciproques.

Quatrièmement, les questions de justice et de droit de l'Homme me tiennent particulièrement à cœur car elles concernent directement l'Église. Jésus-Christ a pris position contre l'injustice et contre les institutions qui violent la dignité et les droits humains. Donc, la lutte contre l'injustice, la promotion des droits humains et le droit des peuples à l'autodétermination sont les dimensions intégrales et vitales de la vocation de l'Église. M'exprimant en tant que Président du Conseil Mondial des Églises, je voudrais souligner avec une importance particulière la nécessité de donner plus d'efficacité au rôle des Églises dans les domaines de justice dans notre monde d'aujourd'hui exposée à tant d'injustices, de néo-racisme sous différentes formes et de génocides visibles et invisibles. Dans ce cadre-là, l'Église arménienne a une mission particulière. Étant par excellence une Église du peuple et s'identifiant aux souffrances et aux aspirations de son peuple, l'Église arménienne a toujours joué et doit continuer de jouer un rôle primordial, restant l'avant-garde de la lutte de son peuple pour le recouvrement de ses droits légitimes.

L'Arménie, notre patrie, reste toujours revendicatrice des droits du peuple arménien et je salue la volonté des autorités arméniennes de poursuivre dans le cadre de l'Organisation des Nations-Unies les travaux et les efforts visant à la reconnaissance du génocide arménien.

Le Catholicossat Arménien de Cilicie étant lui-même, comme je l'ai dit, une des victimes du génocide et les Arméniens de la Diaspora étant pour la plupart les descendants des victimes directs du génocide, notre Catholicossat reste un des plus ardents revendicateurs des droits de son peuple.

Le génocide reste plus que jamais actuel et je salue vos efforts pour parler au cours de ce colloque international précisément de l'actualité du génocide des Arméniens.

Pour terminer mon intervention, je tiens à souligner encore une fois l'intérêt et l'utilité d'une telle rencontre et d'un tel débat.

Je vous souhaite plein succès dans vos travaux.

Introduction

Richard G. Hovannisian

Professeur d'Histoire arménienne et du Moyen-Orient

Université de Californie, Los Angeles (UCLA)

Le génocide arménien de 1915 est un moment historique d'une suprême violence qui élimina un peuple de sa terre et balaya pratiquement toute trace tangible de ses trois mille ans de culture matérielle et spirituelle. Cette catastrophe sans précédent par son ampleur et par ses conséquences peut être considérée comme le point culminant d'une suite de persécutions et de massacres d'Arméniens dans l'Empire ottoman, en particulier depuis les années 1890. On peut également le replacer dans le contexte spécifique du nationalisme moderne et des grands soulèvements qui ont conduit à la désintégration d'un empire multi-ethnique et multi-religieux et à l'émergence d'un État-nation turc fondé sur une société mono-ethnique et mono-religieuse.

Le gouvernement ottoman, dominé par le Comité Union et Progrès (CUP) ou parti Jeune-Turc, en vint à considérer les Arméniens comme des étrangers qui représentaient un obstacle majeur à la réalisation de ses objectifs idéologiques, politiques et économiques. Son rejet radical de la société plurielle eut pour conséquence une société uniciste, la destruction des Arméniens ayant été suivie par l'expulsion de la population grecque d'Asie mineure et l'assimilation et la turquification des éléments musulmans non-Turcs. La méthode adoptée pour transformer une société ottomane plurielle en une société turque homogène fut le génocide.

Les massacres de masse perpétrés en profitant de l'état de guerre n'ont pas commencé avec le génocide arménien. Tout au long de l'histoire, les populations civiles furent victimes de la brutalité des envahisseurs et d'autres formes de tueries aveugles. Dans le cas arménien cependant, le gouvernement faillit à son devoir fondamental de protection de ses citoyens et retourna au contraire tout le pouvoir de l'Etat contre un élément de sa population. En droit international, il y avait certaines règles et usages de la guerre qui étaient destinés à protéger les populations civiles, mais ces règles ne s'appliquaient pas à des situations internes ou à des mauvais traitements infligés par un gouvernement à ses propres ressortissants. Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que cet aspect fut inclus dans la Convention des Nations Unies sur la Prévention et la Répression du Crime de Génocide. Cependant, à l'époque des déportations et des massacres des Arméniens, de nombreux gouvernements qualifièrent les atrocités de «crimes contre l'humanité» et rendirent publique leur intention de tenir les autorités turques pour responsables, tant

individuellement que collectivement.

D'après la Convention des Nations Unies, le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- a) meurtre de membres du groupe ;
- b) atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;
- c) soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
- d) mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
- e) transfert forcé d'enfants d'un groupe à un autre groupe.

Ce qui est caractéristique dans le cas arménien, c'est que le peuple victime fut soumis à chacune de ces cinq catégories. Des méthodes si radicales et si absolues prouvent non seulement la nature préméditée de la violence mais aussi et surtout la détermination obsessionnelle du régime qui en fut l'auteur, d'exclure les Arméniens de la nouvelle société qu'il voulait créer.

Les estimations sur le nombre de morts arméniens sont très variables. Un rapport de la Sous-Commission des Nations Unies sur les Droits de l'Homme donne le chiffre de "au moins un million". Le point important pour comprendre une tragédie d'une telle ampleur n'est pas le décompte exact de ceux qui sont morts – que l'on ne connaîtra jamais – mais le fait que plus de la moitié de la population arménienne a péri et que le reste a été contraint par la force de quitter sa terre natale ancestrale. Le destin des Arméniens fut dicté par la volonté du gouvernement. Bien qu'une grande partie de la population ait participé aux massacres et aux pillages, de nombreux Turcs furent choqués par ce qui se passait et certains aidèrent à sauver et à abriter des femmes et des enfants arméniens.

La défaite des empires allemand et ottoman et la chute de la dictature Jeune-Turque à la fin de 1918 offrit aux Alliés la possibilité de mettre en œuvre leurs sanctions contre les auteurs des massacres et la réhabilitation des survivants arméniens. Un tribunal militaire turc jugea et condamna à mort par contumace plusieurs des principaux organisateurs du génocide. Mais en raison des événements qui suivirent, on ne fit rien pour exécuter les sentences, et des milliers d'autres criminels ne furent ni jugés, ni même démis de leurs fonctions. Rivalisant pour s'approprier des butins de guerre, les Puissances alliées n'agirent pas de concert pour appliquer les mesures que prévoyait le Traité de Sèvres (10 août 1920) en vue du rétablissement et du retour des Arméniens. Et, par le Traité de Lausanne de 1923, elles cédèrent même aux exigences des nationalistes turcs victorieux que dirigeait Mustafa Kemal (Atatürk). La Question arménienne fut complètement abandonnée, puisqu'on ne mentionnait plus ni retour, ni restitution, ni compensation, et les termes "Arménie" ou "Arméniens" n'apparaissaient même pas dans le nouveau traité. Les victimes arméniennes étaient devenues invisibles.

Au cours des années qui suivirent, les survivants dispersés concentrèrent collectivement leur énergie sur leur réinstallation et la création de nouvelles infrastructures pour les institutions culturelles, éducatives et religieuses en diaspora. Rendus amers par l'indifférence du monde à leurs malheurs, les Arméniens de la diaspora gardèrent pour eux leurs frustrations, leur traumatisme, et même leur talents créatifs. Il commémoraient le génocide par des services de requiem et des cérémonies du souvenir mais, sur des problèmes fondamentaux, ils ne parvenaient

pas à faire entendre leur voix sur la scène internationale. Pendant ce temps, la stratégie des criminels et du gouvernement qui leur succéda, celui de la République turque, consista à éviter toute évocation publique de ce sujet, pensant qu'avec le temps, les survivants disparaîtraient, que leurs enfants seraient assimilés dans leurs pays d'accueil et que la question s'évanouirait d'elle-même. Lorsqu'éclata la Seconde Guerre mondiale, la calamité qui avait frappé les Arméniens était en fait devenue "le génocide oublié". Par certains aspects, il devint encore plus lointain lorsque la guerre et l'Holocauste eurent fait des millions de nouvelles victimes. Les Arméniens continuaient à se souvenir de leurs terribles pertes, mais en cela ils étaient seuls.

Ce n'est que lors du cinquantième anniversaire du génocide, en 1965, avec parallèlement l'attention de plus en plus vive portée par la presse et les milieux officiels à l'Holocauste, que les Arméniens commencèrent à trouver des moyens d'extérioriser leurs préoccupations et d'élargir le souvenir du génocide pour y faire participer quelques personnalités du monde intellectuel et politique. La renaissance de l'activisme arménien mina la stratégie turque consistant à éviter d'aborder le sujet du cas arménien tout en continuant à profiter des bénéfices des biens et des propriétés confisqués aux victimes. De ce fait, une campagne concertée de négation commença dans les années 1970 pour se faire de plus en plus sophistiquée et professionnelle dans les années 1980. On peut attribuer dans une large mesure cette évolution à l'intervention de certains universitaires américains et européens, qui saisirent l'importance qu'il y avait à fournir un aval scientifique à la propagande et de placer la Question arménienne dans un contexte relativiste et rationaliste plutôt que de perpétuer la stratégie peu convaincante du déni absolu. Dans les années 1990, les textes négationnistes étaient devenus très élaborés, complétés par des notes, des références d'archives et des bibliographies.

Les criminels et ceux qui les ont suivis – le gouvernement et les individus qui continuent à nier ou à rationaliser l'énormité du crime – ont défini l'espace de la rencontre entre mémoire ou oubli. Ils ont à maintes reprises placé en situation défensive les Arméniens qui durent déployer beaucoup d'énergie pour prouver que la Catastrophe (*Aghed*) avait réellement eu lieu et pour gagner la reconnaissance internationale de ce que le monde entier avait pourtant reconnu et avait su être la vérité pendant et au lendemain du génocide. Par conséquent, le camp des victimes a été contraint de se conformer aux règles imposées par le camp des bourreaux au lieu de trouver et d'utiliser ses propres moyens de célébrer la mémoire, de comprendre, d'instruire, de guérir et de surmonter les obstacles psychologiques afin de retrouver un état de normalité. L'occultation de la vérité a des effets durables et souligne l'erreur de ceux qui affirment que la génération présente n'est pas responsable pour les crimes du passé. Les gouvernements, les institutions, les spécialistes et les individus qui s'engagent sur la voie de la négation et de la rationalisation empêchent la guérison de profondes blessures et l'éclosion totale des énergies créatrices du groupe victimisé.

On a souligné le fait que le génocide forme non seulement le point de vue sur la vie des victimes immédiates mais aussi celle des générations suivantes. Au lieu de voir le monde comme un lieu accueillant avec un sens de l'ordre, les groupes victimes ressentent défiance et crainte vis-à-vis de ce que l'on peut attendre d'un monde aussi horrible. Il devient donc essentiel que les victimes comprennent que les événements terribles qu'elles ont connus ne font pas partie de la norme mais ne représentent qu'une aberration au sein d'un ordre mondial généralement satisfaisant. Or, la persistance de la négation rend cela impossible et renforce les sentiments

d'insécurité, d'abandon et de trahison. Afin de surmonter ces émotions, les victimes doivent partager leur douleur et leur peine, elles doivent faire entendre leur voix, elles doivent faire reconnaître leurs souffrances par le monde et surtout elles doivent recevoir des expressions de regret et de remords du côté des coupables. Ce n'est qu'alors qu'un sens de la justice et du droit peut être restauré. En attendant, la douleur et la fureur dominant et le processus de guérison est bloqué.

Pour les descendants de ceux qui ont perpétré le crime, il est d'une importance vitale d'opérer une introspection, d'affronter et de tirer les leçons de leur histoire, de se demander comment de telles violations ont pu se produire, d'examiner ce qu'il y a eu et ce qu'il y a peut-être encore dans leur société qui soit susceptible de les mener à avoir recours au génocide, et de trouver le salut grâce à des actes de contrition appropriés, à commencer par l'acceptation de la vérité. S'ils ne peuvent, ou ne veulent affronter la vérité, et cherchent à se forger une image d'eux-mêmes qui soit digne, ils peuvent se retrouver engagés sur le chemin menant à la victimisation d'autres groupes. Ce qui arrive aux Kurdes dans les anciennes provinces arméniennes de l'Empire ottoman (que l'on appelle aujourd'hui Anatolie orientale) peut être pris comme illustration de ce fait.

Milan Kundera a écrit que la lutte de l'homme contre le pouvoir est la lutte de la mémoire contre l'oubli. Terence Des Pres ajoute que l'on ne peut survivre à des catastrophes nationales que si ceux qui ont subi le désastre, peuvent se rétablir par la pleine connaissance de la vérité de leur souffrance. Les Etats puissants, d'un autre côté, cherchent à vaincre non seulement les peuples qu'ils soumettent, mais aussi les mécanismes culturels qui maintiendraient vivante la mémoire des crimes historiques. Il conclut ainsi : «*Kundera a raison ; contre les crimes historiques, nous luttons aussi bien que nous le pouvons, et une partie fondamentale de cet engagement est la lutte de la mémoire contre l'oubli*».

Ce volume réunit une série d'essais et de travaux qui traitent de quatre thèmes majeurs relatifs au génocide arménien : la recherche historique, la preuve, la mémoire et la négation, et l'approche comparative. Ce sont les minutes d'un grand colloque qui s'est tenu à la Sorbonne en avril 1998, réunissant des spécialistes de diverses disciplines venus de France, de Grande Bretagne, d'Allemagne, de Suisse, d'Italie, des Etats-Unis, d'Israël et d'Arménie et de...Turquie. Sa Sainteté Aram 1^{er}, Catholicos de la Grande Maison de Cilicie, qui se trouve aujourd'hui à Antelias au Liban, et Ara Krikorian, au nom du comité organisateur, donnent le ton du colloque dans leurs remarques liminaires. La qualité des exposés fut excellente et les discussions vives et intenses. Les interventions démontrèrent collectivement le progrès qui a été accompli dans l'effort pour comprendre le génocide arménien et pour le considérer à la fois dans sa spécificité et en tant que prototype du génocide du vingtième siècle.

Bien que le génocide arménien ait eu lieu une génération avant l'Holocauste, la recherche universitaire sur le sujet en est encore à ses débuts. Ce n'est qu'au cours de ces dernières années que nous avons pu dépasser le stade de la phase descriptive pour passer à une véritable analyse et à une interprétation sérieuse. Dans ce processus, il a été nécessaire d'explorer des archives qui étaient, précédemment, soit fermées, soit inutilisées. A ce propos, les deux premiers thèmes du colloque sont interdépendants, puisque les sujets de la récente recherche historique et de la preuve du génocide sont évidemment très liés. Lors des sessions présidées par Alain Jakubowicz et Bernard Jouanneau, les historiens Rouben Adalian, Méroutjean Karapétian, Hilmar Kaiser, Raymond Kévorkian, Ara Sarafian et Yves Ternon appuient toutes leurs interventions sur des documents – américains, italiens et du Vatican,

allemands, français, russes, turcs et arméniens. Pris ensemble, ces exposés attestent des avancées enregistrées dans la mise au jour de nouvelles preuves en rapport avec le génocide et dans le réexamen de documents déjà publiés. Ce qui a été mis en évidence, par exemple, est que le fait de ne s'appuyer que sur des documents publiés est insuffisant, parce que les personnes qui les ont rassemblés ont choisi ce qu'ils voulaient inclure et ce qu'ils voulaient exclure, et ces décisions étaient parfois fondées sur des considérations politiques ou patriotiques. Ou bien encore des copies d'autres documents qui ont fréquemment été cités comme preuves du génocide, sont jugés véridiques par leur contenu mais, en l'absence des originaux, ne seraient probablement pas admis comme authentiques par une instance juridique. Certes, un aspect innovateur de la documentation et de la preuve a trait aux camps de concentration de Syrie et de Mésopotamie, car bien que nous connaissions beaucoup de choses sur le sort des Arméniens à Deir es-Zor et dans les autres lieux de destination des déportés, nous ne pensions généralement pas à des camps de concentration organisés et nous n'avions pas examiné de près la structure et la gestion de tels camps.

D'autres contributions sur les deux premiers thèmes sont des considérations sur le prélude, le processus et les suites du génocide. Stephan Astourian utilise un grand nombre de dictons populaires turcs pour montrer que les stéréotypes négatifs turcs sur les Arméniens ont rendu plus facile la tâche aux Jeunes Turcs pour monter l'opinion publique contre les victimes avant et pendant le génocide. Aram Arkun décrit les massacres de Cilicie de 1909, qui démontrèrent la vulnérabilité des Arméniens, leçon bien comprise par le régime en 1915. Anahide Ter Minassian présente la triste saga des Arméniens de Mouch dans le vilayet de Bitlis, où presque tous les Arméniens furent piégés et éliminés. Et Dickran Kouymjian expose la confiscation des propriétés suivie de la destruction des monuments historiques, suggérant la possibilité de mesures visant à replacer ces monuments, en particulier les églises, sous la juridiction du Patriarcat arménien d'Istanbul.

Dans la lutte entre la mémoire et l'oubli, des éléments importants sont les histoires orales et les souvenirs des victimes et de leurs descendants et les diverses formes de négations visant à supprimer la vérité. Le troisième thème du colloque, Mémoire et Dénier, introduit par Claude Mutafian, est centré sur ces aspects ainsi que sur les efforts pour que la communauté mondiale réaffirme la réalité du génocide et que celui-ci soit inclus dans l'enseignement. Hélène Strapélias soulève la question de la mise au point de matériel éducatif et de programmes sérieux sur le sujet, question qui, bien sûr, ne se limite pas au système éducatif français. Claire Mouradian remarque que, même dans la République d'Arménie l'inclusion du génocide dans les programmes a été soumise à des considérations politiques pendant l'ère soviétique, et bien que le 24 avril ait fini par être reconnu comme journée nationale de commémoration en 1988, la question n'est toujours pas dénuée d'implications politiques. Mireille Bardakdjian et Janine Altounian examinent la continuité, le changement, et les fractures dans la mémoire des survivants et entre les survivants et les générations successives. Elles montrent que les sources autres que l'expérience personnelle contribuent à la mémoire individuelle et collective et que le trauma trans-générationnel est abordé de diverses manières, qui peuvent aller jusqu'à une interruption totale de la chaîne du souvenir. Seules la reconnaissance du génocide et la faculté de réaliser un deuil personnel et collectif peuvent permettre au groupe victime d'aller de l'avant. Richard Hovannisian analyse les phases qu'a traversées la négation du génocide arménien, depuis le déni absolu jusqu'aux arguments plus élaborés qui utilisent la rationalisation et la relativisation de la catastrophe. Hélène Piralian souligne que le déni est une

perpétuation et la phase finale de la destruction d'un peuple. Il supprime l'existence même des victimes, leur enlevant ainsi la possibilité de faire le deuil de leur perte, provoquant ainsi de graves conséquences psychologiques, non seulement pour le groupe victime mais aussi pour le côté des coupables. Varoujan Attarian expose les mesures prises en vue d'obtenir la reconnaissance du génocide face à l'indifférence et à la négation, et il attire l'attention sur un certain nombre de faits marquants au cours de cette longue lutte.

Le quatrième thème du colloque place le génocide arménien dans une perspective comparatiste avec les autres massacres de masse du vingtième siècle. Israël Charny, qui présidait cette session, considère que le principe d'exclusivité dans les études sur le génocide est absurde tant d'un point de vue historique que d'un point de vue moral et il souligne l'importance et la valeur de l'analyse comparative. Robert Melson soutient la méthode comparative historique mais il fait remarquer que cela exige tout d'abord une compréhension des définitions, des typologies et des théories du génocide. Il est erroné d'insister sur "l'équivalence" et sur "l'égalité" de tous les génocides, tout comme il est inefficace d'insister sur le "caractère unique" de tel ou tel génocide qui le rendrait incomparable à d'autres. Roger Smith admet que chaque génocide est particulier et spécifique, mais qu'il existe bien souvent de nombreux points communs, comme la préméditation par exemple. Jacques Francillon aborde le problème des crimes contre l'humanité d'un point de vue légal et note les difficultés que l'on rencontre quand il s'agit de concilier le droit national et le droit international. Bien que le processus des solutions légales tende à être lent, il existe néanmoins dans le monde une conscience croissante du danger du silence et de l'inaction. Fikret Adanir explique le manque de volonté de la part de la société turque de regarder la vérité en face en ce qui concerne le génocide arménien, résultat dans une large mesure de "l'histoire officielle" enseignée et propagée dans la République turque. Il offre une vue d'ensemble de l'historiographie nationaliste turque et montre comment celle-ci façonne l'opinion publique. L'attitude de la communauté juive en Palestine d'avant l'indépendance, du mouvement sioniste, et de l'État d'Israël envers la *catastrophe* arménienne est présentée par Yaïr Auron, qui trouve un large éventail de réactions, allant d'un fort mouvement d'identification et de sympathie jusqu'à ce qui revient à un mélange d'indifférence et de banalisation. On trouve aux deux extrêmes du siècle le cas de l'Arménie et celui du Rwanda. Yves Ternon examine leurs différences et leurs similitudes, parmi lesquelles la préméditation et la préparation, l'implication des organes d'Etat, le défaut de sanctions effectives et les schémas classiques de la négation face à des preuves accablantes.

Le colloque se termine par une table ronde animée par Richard Hovannisian qui présente un résumé des quatre thèmes abordés et soulève un grand nombre de questions à examiner. Outre les personnes ayant fait des exposés au cours de la conférence, sont intervenus au cours de la table ronde Catherine Coquio, André Kaspi, Bernard Legras et Ragib Zarakolu. Catherine Coquio, animatrice d'une organisation qui avait été fondée pour des études comparatives interdisciplinaires, "L'Association Internationale de Recherche sur les Crimes contre l'Humanité et les Génocides", porte l'essentiel de sa réflexion sur le négationnisme en évoquant notamment «l'affaire Veinstein». André Kaspi, qui dirige un séminaire sur la Shoah, soulève les trois questions fondamentales qui lui tiennent à cœur. Quel est l'objet de la reconnaissance du génocide (les réparations ne peuvent réparer l'irréparable) ? De quelle manière faut-il aborder et étudier la Shoah et les autres génocides ? Quelle est l'efficacité de la loi Gayssot et d'autres mesures légales similaires ? Bernard Legras parle du sort des Grecs et des autres minorités d'Asie mineure et du besoin de lutter

contre le négationnisme historique instauré par l'Etat turc et l'effacement de la mémoire. Ragib Zarakolu fait part de ses expériences dans la lutte pour les droits de l'homme en Turquie et de sa décision de prendre des mesures audacieuses pour la publication d'ouvrages sur le génocide arménien traduits en turc malgré le harcèlement et la menace d'emprisonnement.

La publication des minutes du colloque est riche par son contenu et son analyse et marque une nouvelle phase dans la volonté de comprendre la tragédie qui s'est abattue sur le peuple arménien, ses raisons, les conditions préalables, le processus de destruction, les réactions, et les effets, à la fois à court et à long terme. Nous sommes reconnaissants au Comité de Défense de la Cause Arménienne d'avoir organisé cet échange entre spécialistes et d'avoir fait avancer l'idéal des droits de l'homme et de la vérité. On dit que "la vérité libère". Nous ne pouvons qu'espérer et lutter pour que le camp des victimes et celui des coupables soient libérés grâce à la connaissance de la vérité, à la recherche du salut et enfin à la réalisation de la réconciliation.

Thème A

Le sens de la recherche historique

Session présidée par Alain Jakubowicz

Avec la participation de
Stephan H. Astourian
Aram Arkun
Hilmar Kaiser
Rouben P. Adalian
Méroutjean Karapétian

Le sens de la recherche historique

Alain Jakubowicz

Avocat au Barreau de Lyon, Président du CRIF Rhône-Alpes (France)

Il me revient d'ouvrir et de présider cette première session et je manquerais évidemment à tous mes devoirs en ne le faisant pas, sans remercier très chaleureusement le président Krikorian et l'ensemble du comité d'organisation du CDCA d'avoir organisé ce colloque dans ce lieu si prestigieux et lui-même si chargé d'histoire, et également, à titre personnel, de m'avoir fait l'honneur de m'inviter à ce colloque et à présider cette première session.

Je le fais au sortir, comme vous le savez, d'un procès historique auquel j'ai eu l'honneur de participer en tant qu'avocat du Consistoire Israélite de France. Je veux évidemment parler du procès Papon, et même s'il y a de nombreuses divergences et de nombreuses analyses dont on parlera peut-être — il y a là, effectivement, le signe d'une actualité criante, — pour reprendre le thème central du colloque international auquel nous participons. Il y a bien des similitudes entre ce qui s'est passé à Bordeaux au cours de ces six mois, et ce qui va se passer ici pendant ces trois jours.

On a parlé à Bordeaux et on va parler ici d'hommes, de femmes, d'enfants, de vieillards qui ont été systématiquement éliminés, les uns parce qu'ils étaient Juifs, les autres parce qu'ils étaient Arméniens. Où est la différence ? Le deuxième sujet d'actualité est le lien évident et criant qu'il y a entre cette histoire juridique franco-française, qui vient de s'achever, et ce colloque aujourd'hui, ce parallèle que personnellement je fais — certains n'en seront peut-être pas d'accord mais cela ouvrira le débat — entre ce refus systématique et obstiné de l'État turc de reconnaître cette horrible réalité historique et ce psychodrame franco-français, qui a fait que pendant si longtemps on a nié la collaboration de l'État français dans la déportation des Juifs de France. Il y a là des similitudes évidentes, même si on nous dit que d'un côté, il y a la continuité de l'État et dans l'autre, il n'y a pas de continuité de l'État. Je suis bien placé pour vous le dire, après avoir assisté à six mois de procès Papon : il y a bien eu continuité de l'État, au delà de 1944, en France, et la similitude avec ce qui se passe dans la négation du génocide arménien me paraît personnellement d'une actualité criante.

Cette actualité est évidemment prioritaire pour les Arméniens, pour la communauté arménienne, pour les victimes, tant que justice ne leur aura pas été

rendu. Mais cette actualité ne concerne pas seulement la communauté arménienne, car le génocide perpétré contre les Arméniens est un crime contre l'Humanité, et en tant que tel c'est un crime qui concerne l'Humanité tout entière. Je voudrais ici citer un ami qui m'est cher, Elie Wiesel, qui s'exprimant au sujet de la Shoah, dit : "la Shoah n'est pas un crime dont l'Humanité doit se sentir coupable, c'est un crime dont l'Humanité doit se sentir victime". Et cela me semble totalement transposable au sujet qui nous occupe aujourd'hui.

L'affaire de la reconnaissance du génocide arménien n'est pas l'affaire de la communauté arménienne seule, c'est l'affaire de la communauté des nations. Alors, c'est vrai, puisque l'on parle d'actualité, cette actualité est aussi particulièrement criante, puisque vous le rappeliez bien sûr, c'est une telle évidence historique : le génocide arménien est le premier qui a été perpétré au cours de ce siècle qui, hélas, en a connu tant d'autres. Chacun a sa spécificité, il ne s'agit pas ici de faire des compétitions dans l'horreur, de venir dire que celui-ci a eu plus de martyrs, plus de victimes que d'autres. C'est un fait avéré, c'est un fait historique, il y a une suite logique et historique dans ces crimes, et je crois que la solidarité est indispensable entre l'ensemble des victimes. Je le dis ici très clairement en tant que membre du CRIF, et donc des instances représentatives de la communauté juive de France, je crois que jamais la solidarité n'a dû être aussi présente et aussi intime entre la communauté juive de France et la communauté arménienne qu'à ce moment présent où, effectivement, on a fini, s'agissant de l'Holocauste, d'écrire une page de l'histoire, nationale et internationale.

Cette page est écrite, dans sa vérité, dans sa vérité horrible, et ce qu'il y a d'atroce, ce qu'il y a d'insupportable, et la raison pour laquelle je crois que cette solidarité est indispensable, c'est que cette page d'histoire n'a jamais été écrite s'agissant du génocide arménien, et qu'il ne sera pas possible de refermer le livre de l'histoire avant que cette page n'ait été écrite dans sa réalité. Ce colloque qui nous réunit aujourd'hui va aborder quatre thèmes : le sens de la recherche historique, la preuve, la mémoire et le déni, l'approche comparatiste. Ces thèmes sont à l'évidence indissociables et témoignent dans leur seule énonciation de l'horreur de la problématique posée ; parce que, quand on y réfléchit bien, comment imaginer, comment accepter surtout, plus de quatre vingts années après ce génocide, on en soit encore contraint à se poser des questions sur la recherche de preuves, comme s'il était besoin de rechercher ces preuves, comme si il était besoin de prouver, comme s'il était besoin de justifier, comme si la seule présence de ces cadavres, de ces victimes, de ces personnes qui sont objectivement mortes dans les conditions que l'on sait, victimes d'un génocide, comme si cela ne suffisait pas en soi.

Il est clair que les débats d'historiens, que les colloques sont importants, indispensables, mais il y a une frontière à ne pas franchir, celle qui sépare le révisionnisme du négationnisme. La révision fait partie de l'histoire, il est normal que les historiens ici présents, remettent en cause un certain nombre d'éléments, révisent l'histoire, et le terme n'est pas horrible, mais ce qui est inacceptable, c'est qu'on nous dise qu'aujourd'hui à 15 heures, il fait nuit, que lorsqu'il fait jour, il fait nuit, cela est inacceptable. Il y a un certain nombre de vérités objectives. La vérité objective dont nous parlons, c'est celle de la réalité du génocide arménien, et cela s'appelle du négationnisme lorsque l'on ne le reconnaît pas. Ce négationnisme,

malheureusement, est un négationnisme international. S'agissant de la Shoah, c'est le fait de quelques excités, qui pour des raisons idéologiques et politiques viennent prétendre des choses ahurissantes et que plus personne ne croit.

Ce qui n'est pas acceptable, s'agissant du génocide arménien, c'est que précisément la communauté des nations n'accepte pas, pour des raisons qui seront sans doute débattues au cours de ce colloque, de reconnaître qu'aujourd'hui à 15 heures il fait jour, et c'est vrai qu'il est absolument aberrant et ahurissant de songer à cela, il est grand temps que cela change.

Avant de laisser la parole aux intervenants, je veux en deux mots, deux propositions, mais qui sont pour vous si présentes, dire ce qui doit, à mon sens, être notre mission commune, non pas la mission de la communauté arménienne mais la mission de tous les gens, ici dans ce pays, qui sont des militants de la vérité et de la justice, qui passe par la reconnaissance de façon claire et non équivoque, de la part des instances de notre pays de la réalité du génocide arménien comme une vérité historique, incontournable et incontestable. Il est indispensable que notre Parlement, que notre président de la République — qui sur d'autres sujets a enfin appelé un chat un chat et dit tant de choses vraies — il est indispensable que cette parole soit prononcée, cette parole d'apaisement, cette parole d'avenir, et puisque nous sommes à la veille du 24 Avril, pourquoi pas maintenant ?

Le deuxième chose qui me paraît indispensable, et je parle ici en juriste, c'est l'adjonction du cas du génocide arménien dans la qualification pénale du négationnisme ; cela est une nécessité pour la vérité historique. Voilà le sens du combat, qu'à titre personnel, je m'engage à mener à vos côtés. Et je sais que, fort heureusement, nous sommes très nombreux, et que le temps est venu d'en finir avec cette hypocrisie et d'aller de l'avant. Voilà les quelques propos qu'avec le privilège de président de séance, je voulais tenir aujourd'hui avant de donner maintenant bien sûr la parole à nos intervenants, sur ce premier thème, le sens de la recherche historique.

Sur la formation de l'identité turque moderne et le génocide arménien : du préjugé au nationalisme moderne

Stephan H. ASTOURIAN *

This paper deals with the Ottoman mentalities and Turkish nationalism as some of the determining factors in the commission of the Armenian Genocide. It establishes in particular the continuity between Ottoman prejudice toward non-Muslims and Armenians on the one hand and key features of Turkish nationalism on the other hand. It shows that the idea of race was the central concept of Turkish nationalism. In turn, the formulation of Turkish nationalism at the turn of the century shaped the modern sense of Turkish identity. This study views the concept of power as the key element in the examination of race relations and considers prejudice and racist nationalism as ideological justifications of domination. It also relies on a symbolic interactionist perspective in analyzing prejudice and racism.

Cet article traite des mentalités ottomanes dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle et du nationalisme turc comme quelques uns des facteurs déterminants dans la perpétration du génocide des Arméniens. Il établit en particulier la continuité entre le préjugé ottoman porté envers les non-Musulmans et les Arméniens d'une part, et les grands traits du nationalisme turc d'autre part. Cet essai montre que l'idée de race constituait le concept central du nationalisme turc. A son tour, la formulation de ce nationalisme à la fin du siècle dernier, a modelé le sens moderne de l'identité turque. Cette étude envisage le concept de pouvoir comme l'élément-clé dans l'examen des relations raciales et considère le préjugé et le nationalisme raciste comme des justifications idéologiques de domination. L'analyse du préjugé et du racisme que l'on trouvera dans cette étude s'appuie aussi sur la perspective sociologique relevant du système d'interaction symbolique.

* Docteur en histoire de l'Université de Californie, à Los Angeles (UCLA, 1996), sujet de thèse : *Testing World-System Theory, Cilicia (1830's-1890's) : Armenian-Turkish Polarization and the Ideology of Modern Ottoman Historiography*. S. Astourian a été rédacteur en chef de *Jusur : The UCLA Journal of Middle Eastern Studies* (1988-1990). Professeur d'Histoire depuis 1997, il est *William Saroyan Scholar in Modern Armenian Studies* à l'Université de Californie, Berkeley (1998-2000).

Cet essai a pour objet d'analyser l'état d'esprit populaire et les idéologies de l'élite qui ont conduit au génocide arménien. Les idéologies nationalistes turquistes qui apparurent dans l'Empire ottoman à la fin du XIX^e siècle provoquèrent deux processus concomitants et interdépendants : l'exclusion des non-musulmans par des moyens plus ou moins violents, combinée à une discrimination à la fois légale et informelle d'une part, et l'élaboration de l'identité turque moderne d'autre part. Ce phénomène d'exclusion trouvait son origine dans un préjugé déjà répandu à l'encontre de ces groupes, préjugé dont l'étendue et la virulence sont fort bien illustrées par divers dictons, expressions idiomatiques et proverbes ottomans. Une meilleure compréhension du processus de passage des préjugés aux théories nationalistes racistes pourrait éclairer la vision du monde, les valeurs et l'attitude des Ottomans turcs lorsque l'Empire dut faire face à l'impérialisme européen, à des pertes territoriales, à une faillite financière et à d'importantes transformations socio-économiques. Non seulement la compréhension de phénomènes de cet ordre explique pourquoi les massacres à grande échelle et le génocide des Arméniens ont caractérisé la fin de l'Etat impérial (depuis les années 1870 jusqu'en 1923), mais elle peut également élucider les raisons pour lesquelles ces massacres étaient acceptables aux yeux d'une grande partie de la population turque et kurde qui souvent participa massivement aux violences.

Quelques considérations théoriques

Les significations d'expressions linguistiques telles que des dictons et des proverbes sur les non-musulmans et les Arméniens ne peuvent être comprises isolément. Elles forment des groupes de mots qui sont enracinés dans la structure sociale et dans une vision socio-politique ou à un niveau sémantique, dans des systèmes de signifiants. C'est ainsi que la représentation du "non-musulman" ou de l'"Arménien" dans ces expressions linguistiques définit également par contraste l'auto-perception du "Turc musulman" de même que ce qu'il attend de la façon d'être et de la conduite des "non-musulmans" et des "Arméniens". Non seulement les types de discours étudiés reproduisent les positions des sujets - concept assez proche des rôles sociaux - dans la société, mais encore ils les authentifient dans une pseudo naturalité. C'est ainsi que cette constitution des positions des sujets définit la forme de leur socialisation et détermine l'ensemble des identités sociales auxquelles ont accès les non-musulmans en général et les Arméniens en particulier d'une part, et celles qui sont réservées aux Turcs d'autre part. De ce fait, le pouvoir social qu'analysent les sociologues et les politologues est à coup sûr davantage une relation entre individus qu'une relation entre textes ou signifiants. «Mais il s'agit toujours d'une relation indirecte, qui ne peut exister sans les systèmes signifiants qui la constituent. On peut donc dire que le pouvoir est également un effet de discours, si "discours" a le sens de la "sémiosis" (processus de construction et de circulation des signes)»¹. L'explication par des lois naturelles est l'arme la plus importante dans la lutte pour légitimer le pouvoir. Les termes, idiomes, dictons et proverbes ottomans sur les non-musulmans et les Arméniens constituent précisément un effet de pouvoir de ce type.

Dans la perspective de l'interaction symbolique sur laquelle s'appuie le présent article, le préjugé racial ou ethnoreligieux sera mieux compris si l'on étudie «le

processus par lequel les groupes raciaux forment des images d'eux-mêmes et des autres»². Ce processus, qui est collectif, définit un groupe racial et ethnoreligieux autre et, par opposition, finit par caractériser le sien propre. Comme le dit Herbert Blumer, «c'est le sens de la position sociale produite par ce processus collectif de caractérisation qui constitue le fondement du préjugé racial»³.

Quatre types de sentiments semblent toujours caractériser le préjugé racial dans le groupe dominant. Premièrement, il existe un sentiment de supériorité, qui se dévoile par la tendance à dénigrer les "qualités" attribuées au groupe subordonné. La cupidité, la fourberie, la stupidité et autres traits avilissants figurent généralement au nombre de ces "qualités". Deuxièmement, il existe un sentiment de distinction qui considère que le groupe extérieur subordonné est essentiellement un élément étranger. Son exclusion est ainsi justifiée. Selon Blumer, ces deux sentiments à eux-seuls ne suffisent pas à définir le préjugé racial dans son ensemble. Troisièmement, il existe un sens de la propriété, un sentiment de posséder des droits exclusifs ou prioritaires. Ces prétentions d'exclusivité pourraient s'appliquer à certains postes, professions ou positions de pouvoir dans le gouvernement, la justice et l'armée, à la propriété de divers types de biens, dont les meilleures terres, ou encore à l'extériorisation de divers symboles. Bien que ce sens de la prétention à la propriété soit particulièrement fort dans le préjugé racial, cela n'explique pas son apparition. De fait, de telles prétentions à la propriété ont existé dans des sociétés exemptes de préjugés, par exemple dans plusieurs formes de féodalité ou dans des relations de castes. Blumer affirme le fait que «là où les prétentions sont figées en structure acceptée ou respectée par tous, il ne semble pas exister de préjugé de groupe»⁴.

Le quatrième sentiment est un soupçon, une appréhension, ou une crainte que le groupe externe subordonné ait l'intention de menacer le statut "naturellement" supérieur du groupe dominant dans le présent ou dans l'avenir. C'est en fait le sentiment le plus important, car le préjugé racial naît précisément de l'impression - qu'elle soit fondée ou non - ressenti par le groupe dominant que le groupe subordonné "ne reste pas à sa place". Ainsi, «la source de préjugé racial repose sur un sentiment de menace pour cette position de groupe»⁵ et le racisme tend «à se manifester et à se développer quand la stratification est soumise à un défi et quand la position du groupe dominant est menacée»⁶. L'émergence du préjugé et du racisme anti-arméniens dans l'Empire ottoman a précisément eu lieu dans un contexte de ce type, à partir de la période de réformes connue sous le nom de Tanzimat (1839 -1876).

Les distinctions très marquées établies par les spécialistes entre ce qui caractérise les relations raciales et l'interaction au sein des groupes ethnoreligieux sont souvent assez discutables. A travers l'histoire, en fait, c'est la distribution inégale du pouvoir parmi les groupes mis en contact qui a en premier lieu et au premier chef déterminé leurs relations, qu'il s'agisse de groupes raciaux (définis au sens biologique ou phénotypique) ou ethnoreligieux. Ainsi, nous prendrons ici le mot "race" dans le contexte de "relations raciales" au sens large, à savoir des situations dans lesquelles des groupes dotés "d'identités distinctes et de caractéristiques reconnaissables" vivent ensemble dans une relation conflictuelle dans laquelle "des critères d'attribution sont utilisés pour distinguer les membres de chaque groupe". D'après John Rex, on obtient de "véritables

situations de relations raciales" lorsque les pratiques d'attribution des rôles et des droits auxquels on se réfère sont justifiées en termes d'une sorte de théorie déterministe, que cette théorie soit de type scientifique, religieux, culturel, historique, idéologique ou sociologique, et qu'elle soit très nettement systématisée ou qu'elle n'existe qu'à un niveau quotidien de sagesse populaire ou dans les modèles factuels ou théoriques présentés en raccourci par les médias⁷.

Le contexte ottoman

La période de réformes et de centralisation connue sous le nom de Tanzimat, ou "Réorganisation", mit un terme aux relations paternalistes qui existaient entre les groupes par lesquelles les groupes inférieurs comme supérieurs avaient intériorisé le statut servile de la communauté subordonnée, et conduisit à l'émergence du racisme. De fait, les deux principaux décrets impériaux de cette période, le *Hatt-i Sherif-i Gülhane* (la Charte impériale dite de Gülhane), promulgué en 1839, et tout particulièrement le *Hatt-i Hümayun* (la Charte impériale) de 1856, polarisèrent les relations entre les groupes dominés et subordonnés en mettant en avant le concept d'ottomanisme (*osmanlılık*), à savoir l'égalité entre musulmans et non-musulmans. Ce principe d'égalité sapa les relations de pouvoir établies et fraya la voie à une fin potentielle de la suprématie de l'élément régnant, les Ottomans musulmans en général et, à la fin du XIX^e siècle, les Turcs en particulier. Ahmed Djevdet Pacha (1822-1895) historien et juriste ottoman réputé, saisit avec justesse le profond ressentiment contre le *Hatt-i Hümayun* nouvellement proclamé : «Nombreux sont ceux dans le peuple de l'Islam qui ont commencé à se plaindre en ces termes : Aujourd'hui nous avons perdu nos droits nationaux sacrés [*hukuk-ı mukaddes-i milliyemiz*] que nos ancêtres avaient acquis au prix de leur sang. La communauté musulmane [*millet-i islâmiye*], qui était auparavant la communauté religieuse dominante [*millet-i hâkime*], est à présent privée de son droit sacré. Pour le peuple de l'Islam, c'est un jour de larmes et de deuil»⁸.

Naturellement, pendant la période du Tanzimat, de nombreux Arméniens parvinrent à des postes élevés dans le gouvernement, dans des domaines tels que les Affaires étrangères et les Finances. Mais aucun n'exerça jamais de pouvoir de décision ; ils devaient plutôt leur poste à leurs compétences techniques, financières ou linguistiques et à de bonnes relations entre patrons et clients. Dans l'ensemble, ils étaient exclus des postes de décision dans les ministères de la Guerre et des Affaires étrangères et dans le Grand Vizirat⁹. De plus, même les plus riches parmi les Arméniens, comme les membres de la classe des *amiras* (banquiers et industriels au service de l'Etat), étaient sans pouvoir réel dans l'administration des Finances et de l'Économie. Ils disposaient d'un pouvoir moindre encore dans le secteur politique ottoman, à tel point que l'auteur d'une thèse sur les *amiras* conclut que son étude «prouve le bien fondé de la théorie de la suprématie du politique sur l'économique dans les Etats pré-modernes, théorie qui a été élargie pour s'appliquer également aux Etats en mutation, passant de la phase pré-moderne à l'industrialisation»¹⁰.

Mais il arrive que les actions humaines soient motivées davantage par la perception de la réalité que par la réalité elle-même. Aux yeux des Ottomans

musulmans, peu importait que le Tanzimat n'ait en fait pas doté les non-musulmans d'un réel pouvoir. A long terme, les musulmans avaient l'impression que les décrets et les lois du Tanzimat allaient saper leur statut de supériorité en tant que membres de "la communauté religieuse dominante". Ce qui se produisait était donc à leurs yeux l'équivalent d'un bouleversement total. Ziya Pacha, l'un des écrivains baptisés "Jeunes Ottomans" de la période du Tanzimat, exprima très tôt le sentiment de révolte des Ottomans turcs dans son *Zafernâme Şerhi* (Commentaire sur l'épopée de la victoire). Dans son poème satirique critiquant les échecs de la Sublime Porte (*Bab-ı Ali*, ou les organes du gouvernement central, dont le Grand Vizirat) au cours de la crise avec la Grèce à propos de la possession de la Crète (1868), il ironisait sur le Grand Vizir Ali Pacha et sa politique :

*Si Dieu l'aide dans son projet,
Les Tziganes siégeront bientôt à la place du Grand Vizir
Il n'a fait d'exception que pour les Juifs
Puisqu'il a déjà pris des Grecs et des Arméniens pour en faire
des "balas" et des maréchaux
Appliquant à la perfection le système d'égalité des droits.*¹¹

Le sentiment des Turcs d'être habilités à posséder des droits exclusifs et leur appréhension que des groupes anciennement subordonnés ne "sachent rester à leur place" ne pouvait trouver meilleure, ou plus amère, expression. C'est de ces sentiments qu'est né le racisme turc, qui fonctionnait également comme une sorte de réalisation d'une prophétie légitimant le statut inférieur des non-musulmans en général et des Arméniens en particulier.

Nul peut-être ne fut davantage concerné, pour ne pas dire obsédé, par l'impression que les Arméniens sortaient des limites de leur place dans la société, étaient ingrats et déloyaux envers l'empire, et représentaient un danger pour son intégrité territoriale, que le sultan Abdülhamid II (1876-1909). Son règne fut caractérisé par une tentative de retour à une société traditionnelle qui se désagrégeait sous l'influence du Tanzimat, de la pénétration économique européenne, et des nombreuses défaites et pertes territoriales ottomanes subies depuis les années 1770. En fait, au vu de cette opposition générale des Turcs à la doctrine de l'ottomanisme (*osmanlılık*) et dans l'intention de s'attirer le soutien des Ottomans musulmans en général, Abdülhamid II insista sur l'importance capitale de l'unité et de la supériorité musulmanes à l'intérieur de l'empire et du pan-islamisme à l'extérieur. S'ajoutant à l'anti-occidentalisme, l'attachement au passé était officiellement soutenu.

Les débats conduisant à la promulgation de la Constitution le 23 décembre 1876, apogée de la période du Tanzimat, donnent une idée de l'opinion publique chez les Turcs. Ces débats insistaient sur des thèmes comme l'anticonstitutionnalisme et l'inégalité naturelle entre musulmans et non-musulmans. Ils soulignaient le fait que les droits du souverain ne devaient être limités par aucune restriction constitutionnelle. Certains, relativement nombreux, voulaient également ajouter le caractère sacré à la prétendue fonction califale du sultan. L'introduction à un traité arabe sur l'art de l'Etat, présenté à l'époque à Abdülhamid, décrit bien la conception de l'Etat islamique qu'avaient les *oulema* (les érudits de l'Islam) anticonstitutionnalistes et le sultan lui-même.

«Chacun connaissait sa position et son rang (*makam et mertebe*) et ne pouvait transgresser les limites qui lui étaient assignées. Il obéissait à ceux qui lui étaient supérieurs et ne cherchait pas à entrer en compétition avec eux pour le poste, la valeur, l'administration ou le gouvernement. De cette façon, les affaires du monde et des êtres humains correspondraient aux hiérarchies des objectifs définis par la sagesse divine, par la *Shari'a* prophétique et par les traditions rationnelles [?], et apporteraient la paix et la prospérité du royaume. Celui du rang le plus élevé était celui qui possédait les vertus requises, et tant qu'il gouvernerait avec justice, les grâces de Dieu continueraient à le favoriser»¹².

Avec des idées de ce genre, on n'est pas surpris que le Sultan Abdülhamid ait dissout le 31 janvier 1878 le parlement ottoman qui venait d'être élu, ait renvoyé le 5 février 1878 le grand vizir Midhat Pacha, qui avait inspiré la Constitution, et enfin ait *de facto* suspendu la Constitution. Ce faisant, il jouissait du soutien de «la grande masse du peuple, avec toutes ses croyances et ses superstitions, ainsi qu'avec son sens de l'honneur et de l'honnêteté». En outre, il jouissait non seulement du soutien «des *oulema*, des ministres et des intellectuels», mais aussi de celui «des hommes de religion — *şerifs, seyyids, nakibs et amirs* — que ce soutien fût authentique ou simulé, qui représentaient soit le traditionalisme, soit l'obscurantisme»¹³. Comme le ministre des Affaires étrangères et grand vizir de la période du Tanzimat Fouad Pacha avant lui, Midhat Pacha fut accusé de servir les intérêts des "infidèles" et d'en être un lui-même.¹⁴ Mais qu'était-ce qu'un "infidèle" dans l'esprit des Turcs ottomans ?

L'image collective des non-musulmans et des Arméniens

Alors que les textes des érudits et des hommes d'Etat ottomans cités ci-dessus indiquent la façon dont l'élite réagissait contre l'émancipation des non-musulmans, un choix d'expressions, de dictons et de proverbes donne une idée de la mentalité des masses turques par rapport à leurs inférieurs.

Le manque de loyauté caractérise les relations du *ghiaour* avec les autres. "Attendre la fidélité d'un *ghiaour*, c'est comme se soigner avec du poison" (*Gâvurdan vefa, zehirden şifa*) dit un proverbe, autrement dit la loyauté de la part d'un *ghiaour* est aussi improbable que la guérison grâce à du poison¹⁵. Mais le manque de loyauté n'a d'égal que le manque de gratitude. «La bonté envers un *ghiaour* n'apporte rien de bon» (*Gâvura iyilik yaramaz*), disait-on car, quoi qu'on fasse, il sera ingrat¹⁶. En fait, l'ingratitude est l'un des sens essentiels associés en arabe à la racine constituée par les trois consonnes *kfr*, qui signifie "être un infidèle", "ne pas croire", "être ingrat"¹⁷. Deux mots turcs osmanlis venant de cette racine arabe associent le sens d'"incroyance" à celui d'"ingratitude". Le dictionnaire turc du XIX^e siècle de Shemseddin Sami définit le premier, *kâfir* comme «celui qui oublie la bonté dont il a été l'objet, qui ne comprend [ou n'apprécie] pas la gentillesse»¹⁸. Il définit aussi le terme composé *kâfir-i nimet* comme "ingratitude"¹⁹. Le deuxième mot, *küfran*, signifie aussi "ingratitude", alors que le mot composé *küfran-i nimet* s'applique à "l'ingratitude envers un bienfaiteur"²⁰. L'ingratitude du *ghiaour* atteint des sommets dans l'affirmation turque selon laquelle «l'infidèle pleure sur notre déplorable situation» (*Kâfir âglar bizim ahval-i perişanımıza*)²¹. Ce qui donne à ce proverbe sa force et son amertume

est l'ironie, la figure rhétorique macrostructurelle sur laquelle il est formé. Cette figure est renforcée par un trope microstructurel, l'antiphrase "pleure sur" (*âglar*) qui veut dire le contraire de son sens littéral ("se réjouit de") et révèle l'ironie de tout le proverbe²².

Etant données les caractéristiques des *ghiaours*, toute amitié avec eux est exclue : "Avec les *ghiaours*, il est "impossible" [ou "mauvais"] de lier amitié" (*Gâvurdan dost olmaz*)²³. Malgré la différence entre "impossible" et "mauvais" dans ce cas, l'ambiguïté du terme *olmaz*, qui permet les deux sens, fait que ce proverbe est polysémique et n'en est donc que meilleur. Un proverbe proche affirme que, "il est impossible de faire de la fourrure avec du porc et des amis avec des *ghiaours*" (*Domuzdan post, gâvurdan dost olmaz*)²⁴. On remarque non seulement la concision rimée de ce proverbe, mais aussi le parallèle entre porc et infidèle. Comme le Coran interdit la consommation de porc, ce sont des connotations très négatives qui sont associées au *domuz* dans la culture turque. A l'époque ottomane, *domuz* faisait penser à "saleté", "obstination" et "cruauté", et ce terme faisait partie d'expressions très injurieuses²⁵. Ce n'est pas une coïncidence que la plupart de ces caractéristiques se trouvent aussi être les attributs principaux des *ghiaours*. Une variante du proverbe précédent éclaire un peu l'un de ses sens. Voici ce qu'il dit : *Domuz derisinden post olmaz, eski düşmandan dost olmaz* ou "Il est impossible de faire de la fourrure avec de la peau de porc et des amis avec d'anciens ennemis"²⁶. Evidemment, "*ghiaour*" et "anciens ennemis" sont structurellement interchangeables dans ces proverbes. Dans l'ensemble, les relations d'amitié avec les infidèles étant exclues, la coexistence avec eux n'est possible qu'en termes de domination et d'hostilité, négation très nette de l'ottomanisme.

Un proverbe, qui peut-être annonce ou reflète le nationalisme économique turc de la période allant de 1908 à 1914 et le boycott qu'exerçaient alors les Turcs à l'encontre des entreprises et des commerces étrangers et non-musulmans, indique que "celui qui travaille pour le *ghiaour* portera aussi son sabre" (*Gâvurun ekmeğini yiyen gâvurun kılıcını çalar [çeker, kuşanır, sallar]*)²⁷. Il est clair que ce proverbe colle à la théorie et à la politique du *Millî İktisat* (Économie nationale) qui, à la veille et pendant la Première Guerre mondiale, visait à débarrasser l'économie ottomane de sa bourgeoisie non musulmane pour la remplacer par une classe moyenne turque²⁸. En substance, ce proverbe dit que la puissance économique non-musulmane devrait être bannie. D'un autre côté, les masses turques et les éléments conservateurs étaient très réticents quand il s'agissait d'accepter et d'adopter les inventions européennes, en particulier la technologie, qu'ils considéraient comme des créations d'incroyants. Ainsi, elles étaient souvent désignées sous l'appellation de *gâvur icadı* ("inventions de *ghiaour*, ou inventions importées de l'Occident")²⁹. Dans certaines régions, en particulier en Cilicie, les paysans turcs et turcomans appelaient certaines de ces inventions, les tracteurs par exemple, des inventions du diable.

Sans aucun doute, tous les proverbes sur les *ghiaours*, s'appliquent aux Arméniens ; mais certains davantage que d'autres encore. Que nous disent-ils sur la façon dont les Turcs considéraient les Arméniens ? "Intrigant comme un Arménien" (*Ermeni gibi gammaz*), dit un proverbe³⁰. Cette perception est confirmée par un autre qui dit que "la fourberie [caractérise] l'Arménien comme le proxénétisme caractérise le Grec" (*Ermeniye müzevirlük, Ruma pezevenklik*)³¹.

Doté de ces caractères négatifs, l'Arménien ne possède aucun caractère positif : "Il n'y a pas de connaissance spirituelle chez l'Arménien et pas de puissance [littéralement : lutteur] chez le Juif" (*Ermeniden irfan, Yahudiden pehlivan olmaz*)³². Dans certaines régions de l'empire, il existait également "la maladie arménienne" (*Ermeni hastalığı*) qui désignait "l'avarice", prétendument typique du caractère arménien³³.

Le ressentiment à l'égard de la nouvelle élite émergente d'origine ou de confession arménienne, qui n'a pas su "rester à sa place" apparaît bien dans les deux proverbes suivants. Le premier évoque "Les grands Arméniens" (*Ermeni kibari*) qui est en fait une allusion péjorative aux "parvenus arméniens" de la période du Tanzimat et à leur prétendue arrogance ostentatoire³⁴. L'autre affirme : "Arménien converti à l'Islam, nouveau riche" (*Ermeniden dönme, sonradan görme*). Au cas où le sens de ce proverbe échapperait, Şinasi, le grand intellectuel ottoman du XIX^e siècle, donne son équivalent français : «*Il n'y a rien qui soit plus orgueilleux qu'un riche qui a été gueux*»³⁵.

L'étude de ces proverbes révèle une hiérarchie dans ce que visaient les préjugés et le racisme turcs, espèce de classement des communautés non-turques les plus méprisées ou les plus détestées. A la fin du XIX^e siècle, les Arméniens arrivaient devant les Grecs et les Juifs parce qu'ils avaient connu une "Renaissance" (*Zartok*) et une "émancipation" dans la seconde moitié du siècle, que la Question arménienne avait été internationalisée à partir de 1878 et que les Turcs enviaient les réussites commerciales de certains Arméniens citadins. Ainsi, bien que 70% des Arméniens fussent de pauvres paysans opprimés, les stéréotypes péjoratifs à connotation économique étaient fréquents. "Un Grec arnaque deux Juifs, et un Arménien arnaque deux Grecs", raconte un voyageur allemand qui adhère totalement à ce point de vue³⁶. Un autre voyageur allemand s'intéressant aux affaires ottomanes disserte sur la nature et la virulence de ce préjugé : «*Mais alors, pourquoi les Arméniens sont-ils tellement détestés ? La cause première en est le don pour le commerce de la race arménienne. Les Arméniens sont des marchands nés. Leurs aptitudes et leur savoir-faire dans tous les commerces sont supérieurs*»³⁷.

Ernst Jäckh, universitaire turcophile allemand qui visita la Cilicie en 1909, affirme que, dans les villes portuaires et commerciales de l'Orient, les Arméniens étaient réputés pour "leur cupidité et leur avarice". Des dictons comme "Deux Grecs valent un Arménien et un Arménien vaut deux diables" étaient alors censés donner l'image la plus juste des Arméniens. Il poursuit en disant que l'un des objectifs des massacres hamidiens, y compris ceux de 1909 en Cilicie, était précisément d'affaiblir politiquement et économiquement les Arméniens³⁸.

Il est clair que le racisme anti-arménien avait de nombreuses causes autres qu'économiques, mais celles-ci dominaient dans les grandes villes portuaires et marchandes. Là, comme certains Arméniens avaient favorablement accueilli la modernité et la technologie occidentales et réussissaient fort bien dans l'économie, ils furent perçus comme des symboles de la modernité occidentale et comme des exploiters. Et il s'ensuivit qu'ils furent diabolisés.

Idéologies "d'exclusion" et identité turque

Non seulement les stéréotypes péjoratifs légitiment la domination et justifient la

haine, mais dans la plupart des cas de polarisation raciale et ethnique ils «deshumanisent aussi le groupe antagoniste et préparent le terrain pour le massacre de masse»³⁹. Associés à «un fantôme de pouvoir ou de rédemption ou de salut» et cristallisés en une «idéologie dominante», ces stéréotypes finissent le plus souvent par mener à des actes de violence⁴⁰. De fait, ces idéologies sont souvent des variantes rationalisées de stéréotypes populaires. Elles excluent de la collectivité l'élément dominé et méprisé et procurent au groupe dominant un sentiment mégalomane de grandeur nationale et raciale ainsi que l'illusion d'une hégémonie mondiale. Le turquisme et le pan-turquisme remplissaient toutes ces fonctions.

Turquisme et pan-turquisme

L'émergence du turquisme, noyau idéologique du nationalisme turc, transforma le racisme ethno-religieux en un racisme plus biologique centré sur le concept de race (*cins ou ırk*)⁴¹. Les trois auteurs principaux qui forgèrent le turquisme et le pan-turquisme furent Yussuf Akçura ou Akçuraoghlu (1876-1935), Moiz Cohen, alias Munis Tekin ou Tekinalp (1883-1961), et Ziya Gökalp (1876-1924).

Dès mars 1904, dans son célèbre article intitulé "Trois types de politique", Akçura se montrait favorable à la constitution d'une «nationalité politique turque [*Türk milliyet-i siyasiyesi*] fondée sur la race [*ırk*]»⁴². Il poursuivit l'élaboration de cette notion dans de nombreux articles publiés dans le périodique *Türk Yurdu* (Pays turc) à partir de novembre 1911. En 1914, il définit le concept de nationalité politique turque comme étant l'appartenance à "une race, une langue, une tradition"; c'est le turquisme⁴³. Lorsqu'éclate la Première Guerre mondiale, Akçura participe à la création du "Comité turco-tatar" pan-turquiste (1915) et prend part à un grand nombre d'activités pan-turquistes.

Tekinalp proposait deux projets pour réaliser le *Touran*, conçu comme la patrie auto-proclamée de tous les peuples turcs et symbole de leur unité à venir dans un Etat puissant. Le projet "minimaliste" consistait à créer un "*Petit Touran*" relativement facile à réaliser qui s'étendrait d'Istanbul au Lac Baïkal et de Kazan à la Mongolie. Mais il ne s'agissait là que d'une étape vers le projet "maximaliste" qui «prévoyait l'établissement d'un *Grand Touran* allant des frontières du Japon aux montagnes scandinaves et de l'océan Arctique au Plateau du Tibet»⁴⁴. La logique qui sous-tendait ces desseins irrédentistes était une vision d'avenir : «Notre ère est celle de la nationalité et de la race. Dans la mesure où même la nationalité touche à son terme, l'ère de la race arrive»⁴⁵. Les moyens de parvenir au "*Grand Touran*" étaient ce que Tekinalp appelait le "Nouveau Genghizisme" — référence aux méthodes de conquête de Genghis Khan — qui serait mis en application par les Turcs ottomans :

... *Le Touran sera sauvé !*

- *Mais comment, et par quoi ?*

- *Comment et par quoi ? Très simple : par le fer et le feu ! Le fer de notre sabre et le feu de notre pensée sauront conquérir et libérer le Touran*⁴⁶ !

Durant toute sa vie, Tekinalp continua aussi à prôner la turquification de toutes les minorités non-turques vivant dans l'Empire et par la suite dans la Turquie kémaliste⁴⁷.

Mais le penseur le plus influent fut Mehmed Ziya, plus connu sous son nom de plume de Ziya Gökalp, qui, de 1909 à 1918, fut membre du Comité Central secret

du Comité Union et Progrès, le parti qui dirigea l'empire pendant presque toute cette période. En tant que principal idéologue de cette organisation, il faisait partie de la poignée de dirigeants qui formulèrent les valeurs et créèrent la vision qui ont conduit l'empire à s'engager dans la Première Guerre mondiale. Il jugeait que le fondement de la moralité était de se mettre au service total et inconditionnel de la nation, qu'il concevait comme étant exclusivement composée de musulmans turcophones⁴⁸. Mais le territoire des Turcs devait être plus étendu que l'Empire ottoman. De fait, comme il le propose dans un de ses poèmes intitulé "Touran" :

*La patrie des Turcs n'est ni la Turquie ni le Turkestan
La patrie est le grand pays éternel du Touran⁴⁹...*

Lorsqu'éclate la guerre, il définit les objectifs et les méthodes de l'Empire ottoman en termes éloquents :

*La terre de l'ennemi sera dévastée,
La Turquie sera agrandie et deviendra le Touran⁵⁰.*

En dépit de ces textes, Taha Parla, auteur d'une monographie sur la pensée de Ziya Gökalp, explique que «nombreux sont ceux qui ont pris à la lettre les mythes, les légendes, les slogans et les figures de style touraniste et turquiste qu'il [Gökalp] utilise dans un grand nombre de ses poèmes, en particulier ceux publiés entre 1910 et 1915» Parla pense que "le mythe culturel" ne doit pas être confondu avec le «touranisme, version raciste et irrédentiste du nationalisme turc», qui n'apparaîtrait pas dans les «articles ou essais théoriques et politiques» du prolifique Gökalp⁵¹. Parla a-t-il raison ?

Les traités théoriques de Gökalp sur lesquels se fonde Parla ont été écrits après que la défaite ottomane dans la Première Guerre mondiale eût ébranlé les projets touranistes du Comité Union et Progrès qui dès lors semblèrent utopistes. De plus, ils furent rédigés au cours de l'ascension de Mustafa Kemal, lequel montrait peu de patience envers les idées irrédentistes qui risquaient de mettre en péril son alliance avec les Bolchéviks, et de ce fait sa lutte pour l'indépendance de la Turquie⁵². Mais que dire des idées de Gökalp avant et pendant la guerre ?

Gökalp était alors une sorte de visionnaire lorsqu'il annonçait une "Vie nouvelle" [*Yeni Hayat*] pour la race turque. Se différenciant et se distinguant des Européens prétendument décadents, les Turcs deviendraient plus puissants en initiant une "civilisation nouvelle" dotée de "valeurs authentiques" et caractérisée par des réalisations économiques.

« [Cette "Vie nouvelle"] allait montrer que les civilisations de l'Europe reposaient sur des fondations pourries, malsaines et corrompues. Ces civilisations sont condamnées au déclin et à l'anéantissement. La civilisation authentique est la civilisation turque qui ne commencera qu'avec le développement de la «Vie nouvelle». Contrairement aux autres, la race turque n'a pas été corrompue par l'alcool et la vie dissolue. Le sang turc a été forgé, régénéré dans de glorieuses batailles».

Convaincu de la supériorité des Turcs, il n'hésitait pas à affirmer que «les surhommes qu'a imaginés le philosophe allemand Nietzsche sont les Turcs. Les Turcs sont les "hommes nouveaux" [*yeni insanlar*] de toute époque». Ces idées de Gökalp ont-elles été éphémères, ont-elles été exprimées dans un moment d'enthousiasme ? Il ne semble pas, puisque Gökalp a d'abord publié ce point de vue en juillet 1911 et a jugé bon de l'inclure six années plus tard dans la première

livraison d'une série d'essais intitulés «*Qu'est-ce que le turquisme ?*»⁵³.

Un journaliste turc de renom qui, pendant la guerre, fut maître de conférences de sociologie à l'université de Constantinople où Ziya Gökalp enseignait alors la même discipline, rapporte que «pour lui [Gökalp], le pan-turquisme était une monomanie». La Guerre Mondiale, qu'il «accueillit volontiers», était «un moyen de réaliser les rêves du pan-turquisme» Les dirigeants unionistes étaient «ces hommes d'action rêvés qui pouvaient transformer la théorie en actes». Au vu de sa stature intellectuelle et de son appartenance au Comité Central du parti au pouvoir, «les dirigeants militaires le laissèrent presque devenir un dictateur intellectuel»⁵⁴. En réalité, Gökalp n'a pas caché ses opinions touraniennes irrédentistes pendant la guerre. Apportant son témoignage lors de la première publication en 1915 à Weimar du livre de Tekinalp intitulé *Türkismus und Pantürkismus*, il écrit :

Le Touran n'est pas une patrie illusoire. Les tribus turques qui vivent proches les unes des autres en Asie seront rassemblées sous le drapeau turc et formeront un grand empire. Le Touran est la patrie de la Grande Turquie [Grosstürkentum]...

Le Touran est l'idéal d'une "réalité sociale" né de la conscience nationale turque. Ceux qui le considèrent comme une utopie vivent eux-mêmes dans un monde utopique.

"L'idéal se réalise". Tel est notre kismet [destin] ⁵⁵.

En avril 1918 encore, Gökalp préconisait que les peuples turcs de Russie se libèrent et forment des gouvernements indépendants. Réunis en congrès, les délégués de ces gouvernements devaient choisir un chef suprême qui recevrait le titre de *Sahibkiran* ["Seigneur de la conjonction propice (des planètes)"] que les *oulema* avaient attribué des siècles auparavant à Tamerlan. Ce *Sahibkiran*, qui pouvait également être appelé *Münici* ["Sauveur"], serait le dirigeant militaire suprême du Touran, fédération de ces peuples turcs. Il établirait son quartier général dans un endroit de son choix au Caucase, au Turkestan ou au Kazakhstan. Rappelant par bien des aspects l'idéal du chef fasciste, le *Sahibkiran* serait un héros digne et charismatique qui concentrerait en ses mains le pouvoir absolu, civil et militaire. Le Touran aurait une langue commune, à savoir le turc osmanli, qui unirait toutes ses populations turques⁵⁶. Il semblerait que le *Sahibkiran* que Gökalp avait à l'esprit, en 1918 en tout cas, n'était autre qu'Enver Pacha, ministre de la Guerre et chef de l'aile militaire du Comité Union et Progrès, qui se trouva également être un des principaux auteurs du génocide arménien. Dans un poème intitulé "Enver Pacha", Gökalp célébrait la grandeur de l'homme et concluait par ces mots :

*«Voici ce que nous enseigne l'Histoire : "Tous les grands conquérants
Sont, comme leur peuple, inspirés par Dieu."
Aujourd'hui le peuple est joyeux comme toi [à cause de bonnes nouvelles]
Mais ce qui est clair à tes yeux est vague aux siens :
La voix secrète de Dieu venu des cieux
Annonçant que "Les Turcs sont enfin libérés"»⁵⁷...*

Les idéologies telles que le turquisme et le pan-turquisme ont des répercussions, et les intellectuels appartenant aux instances politiques les plus élevées, comme Ziya Gökalp, ont des responsabilités. En fait, Enver Behnan Şapolyo, son biographe et disciple, rapporte que, en tant que membre du Comité

Central au pouvoir, Gökalp «s'est penché de très près sur la question des minorités, en particulier la question des Arméniens d'Anatolie, ce qui eut pour conséquence leur déportation [*tehcir*]»⁵⁸. Gökalp a donc une responsabilité directe dans le génocide arménien, car le mot *tehcir* n'est qu'un nom de code dans l'historiographie turque pour désigner cet événement.

La théorie et la politique du *Millî İktisat* (Économie nationale)

Alors que le turquisme et le pan-turquisme excluaient les Arméniens de la nation, la théorie et la politique du *Millî İktisat* visaient à les tenir à l'écart des activités économiques, en même temps que les Grecs ottomans. De fait, le "solidarisme" de Gökalp, opposé qu'il était au libéralisme de l'École de Manchester dans le domaine économique, faisait pendant à ses tendances collectivistes qui rejetaient le libéralisme et la liberté de décision de l'individu dans le domaine politique. Sous l'influence de Durkheim et du pan-germaniste Friedrich List, Gökalp désapprouvait la lutte des classes et préconisait une coopération économique pacifique entre les classes, à condition qu'elles appartiennent au même groupe ethnique homogène, à savoir les Turcs. A cet égard, il soutenait que la division du travail dans l'Empire ottoman - soldats et bureaucrates turcs, d'une part, et commerçants et artisans grecs et arméniens d'autre part, - avait créé un "parasitisme réciproque". D'après lui, cette division du travail entre Turcs et non-Turcs n'était pas authentique, car ces groupes ethniques manquaient d'une "conscience commune". En fait, la mise en œuvre du "solidarisme national" (*millî tesanüd*) exigeait l'existence d'une communauté dotée de cette "conscience commune". Ainsi, concluait Gökalp, "l'économie nationale" ne serait réalisée concrètement avec sa division organique du travail naturelle, que si les Turcs étaient actifs eux-mêmes dans toutes les branches de l'activité économique⁵⁹.

En résumé, la création d'un Etat turc fort fondé sur une bourgeoisie turque était le noyau de sa pensée. En fait, comme les Turcs avaient été privés de "classes économiques" [*iktisadî sınıflar*], à savoir celles qui exerçaient d'importantes activités commerciales, financières ou "industrielles", ils se trouvaient dans l'incapacité de fonder un Etat fort. Mais Gökalp avait une vision grandiose. Les Turcs seraient bientôt "plus modernes" que les non-musulmans dans toutes les professions qu'ils exerceraient. Alors que les non-musulmans étaient des "imitateurs résolus" de l'Europe, les Turcs "produiraient la vie d'une nouvelle civilisation" dotée de "valeurs authentiques". Les Turcs «ne se contenteraient pas d'accepter l'art et l'artisanat», mais ils "créeraient directement plutôt des usines" et, pour dominer les mers, ils posséderaient "les meilleurs navires marchands"⁶⁰. Dans un célèbre poème décrivant la patrie idéale, éclairée, du Turc, Gökalp suggère aussi que la "*patrie*" est le lieu où «les arsenaux maritimes, les usines, les bateaux à vapeur, les trains appartiennent au Turc»⁶¹. Affirmant que les Turcs devraient avoir la mainmise sur l'économie de l'empire dans un avenir proche, il soulignait également qu'ils étaient *de facto* les remparts du monde musulman et de "l'ottomanité" opposée au "cosmopolitisme", référence aux non-Turcs et aux Européens tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'empire : «la nationalité turque [*Türklük*] est l'authentique point d'appui du monde musulman [*İslâmiyet*] et de l'Ottomanité [*Osmanlılık*] contre le cosmopolitisme»⁶².

Si les Ottomans non-musulmans étaient un obstacle au contrôle de l'économie par les Turcs, le "laissez faire" du libéralisme était aussi une entrave. De fait, Gökalp estimait que la domination de l'École d'économie politique de Manchester

dans l'Empire ottoman, en faisant précisément le jeu du "cosmopolitisme", était un frein au développement d'un "patriotisme économique". Mais comment l'esprit du "patriotisme économique" pouvait-il s'épanouir chez les Turcs pour que puisse naître une bourgeoisie nationale, qui à son tour pourrait constituer les fondations d'un Etat fort ? Par un raisonnement quelque peu circulaire, Gökalp affirmait que «pour que la conscience économique devienne patriotique, je pense qu'il est nécessaire que l'Etat suive la politique de l'économie nationale»⁶³ ! De ce point de vue, les Arméniens étaient assimilés au libéralisme, tant d'un point de vue politique à cause de leurs aspirations réformistes et décentralisatrices, que d'un point de vue économique en raison de leur prépondérance dans les milieux soutenant le "laissez faire" et de leurs réussites dans le commerce international. En bref, ils incarnaient ce qu'il y avait de pire dans le cosmopolitisme.

Dans la même veine, Tekinalp soulignait la grande importance qu'il y avait pour les Turcs à améliorer la situation économique de leur pays, à prendre son économie en main et à acquérir le savoir-faire nécessaire pour créer des entreprises avec l'appui de l'Etat⁶⁴. Le portrait par Tekinalp des Turcs victimes des Grecs et des Arméniens, mélangeant imagination, rêves pan-touraniques, nationalisme économique et un soupçon d'analyse historique, est particulièrement frappant. Reflétant une humeur aigrie et revancharde, sa description révèle les liens entre le *millî iktisat*, le turquisme et le pan-turquisme.

« Par ailleurs, la population chrétienne de Turquie n'a cessé de progresser, en partie grâce à des privilèges trop facilement octroyés et en partie grâce à sa propre initiative, et de plus en plus elle prive de son héritage le véritable possesseur du pays. Deux nations, exerçant une pression chacune de son côté, ont réussi à repousser les "anciens conquérants" dans l'intérieur du pays. Les Grecs venant de la mer et des îles ont pris possession des ports et des villes côtières d'Anatolie et ont repoussé progressivement les Turcs de plus en plus profondément dans les steppes salées de l'intérieur. Les Arméniens qui, grâce à leurs bonnes relations avec l'Angleterre, sont devenus très riches, leur ont coupé toute possibilité de retraite. Le Turc est une misérable épave, à tel point qu'il en a oublié les plaines de Touranie, sans même avoir été capable de prendre pied fermement dans le pays qu'il a conquis. Il était tellement convaincu de son pouvoir qu'il a omis de construire des ponts entre ses anciennes terres et ses nouvelles, des ponts entre les différents territoires conquis»⁶⁵.

Akçura, pour sa part, souligne le rôle de la bourgeoisie qu'il considère comme étant nationaliste par essence. Affirmant que le royaume de Pologne avait perdu son indépendance à la fin du XVIII^e siècle parce que sa classe moyenne était exclusivement composée de Juifs et d'Allemands, il appelait les Turcs à constituer une bourgeoisie capitaliste qui assumerait le rôle joué jusqu'alors par les Juifs, les Arméniens, les Grecs et les Levantins. A la lutte de classe, il opposait, tout comme Gökalp, le solidarisme et le corporatisme⁶⁶.

L'impact de ces idées est clairement attesté par le boycott turc des magasins des Grecs ottomans pendant les négociations entre l'Empire ottoman, la Grèce et les Puissances européennes à propos des îles de la mer Egée (fin de 1912 et début de 1913). Sans aucune raison politique claire, le boycott s'étendit aux Arméniens et aux autres groupes non-musulmans. Un boycott de même nature eut lieu à la veille et pendant les guerres balkaniques (1912-1914)⁶⁷. Ces boycotts furent les premières conséquences du *millî iktisat*. Comme le dit Tekinalp, ils «provoquèrent la ruine de centaines de petits commerçants grecs et

arméniens», et il ajoute :

«Le boycott systématique et rigoureux se termine en ce moment, mais l'état d'esprit qu'il a créé chez les gens perdure. Il y a des Turcs qui ne mettront pas les pieds dans des boutiques tenues par des étrangers à moins d'avoir la certitude de ne pas pouvoir acheter les mêmes articles dans les mêmes conditions dans les boutiques de ceux de leur race, ou tout au moins de leur religion. Ce sentiment de fraternité s'est fermement installé dans le cœur des gens de tout l'empire»⁶⁸.

Certains témoins oculaires de l'époque décrivent volontiers la tendance frénétique au racisme et à l'ostracisme qui s'était emparée des masses turques : «Partout, des restaurants, des cafés et des barbiers qui viennent d'ouvrir s'appellent *Touran*, ou quelque autre nom raciste»⁶⁹.

Le *millî iktisat* eut pour conséquence la prise de contrôle par les Turcs de l'économie et la création d'une bourgeoisie turque pendant la Première Guerre mondiale. En ce qui concerne les Arméniens, le mécanisme principal de cette transformation fut le pillage cautionné par l'Etat des biens arméniens à la suite du génocide, dans les villes comme dans les campagnes. Comme le dit prudemment un spécialiste turc, «au cours des années de guerre, les facteurs politiques ont également joué un rôle dans le fait que certains secteurs des affaires passèrent aux mains de notables turcs musulmans : les entrepreneurs turcs musulmans emplièrent les vides causés par la déportation des Arméniens»⁷⁰. Par ailleurs, à la campagne, alors que de gros propriétaires et la classe naissante de "paysans moyens" prenaient possession d'une bonne partie des terres désertées par les paysans arméniens, les immigrants musulmans des Balkans et du Caucase s'emparaient de celles qui restaient.

Sur les usages du racisme

Le racisme turc avait de nombreux usages. Premièrement, la mise en place d'un stéréotype valorisait l'estime de soi en dégradant le groupe externe, à savoir les *ghiaours* et les Arméniens⁷¹. Il y avait même peut-être une part de "projection" dans le racisme turc envers les *ghiaours*. Certains proverbes méprisants qui, dans les années 1850, visaient les Turcs eux-mêmes, tels que «la sagesse du Turc vient après» ou «on donne le titre de Bey à un Turc, il commence par tuer son père», finirent par se rapporter aux non-musulmans à la veille de la Première Guerre mondiale⁷³. A ce moment-là, en fait, "turc" avait cessé d'être un adjectif péjoratif et la turquité était devenue l'identité positive des anciens Ottomans musulmans turcophones. L'émergence d'une identité turque fière d'elle-même fut une réussite importante des turquistes, car elle frayait la voie à la formation d'un Etat-nation turc après la guerre.

Deuxièmement, le fondateur de l'ethno-psychanalyse souligne le fait que les formulations négatives, dans le cas présent la perception stéréotypée des non-musulmans et des Arméniens, reflète souvent un processus historique menant à une différenciation ethnique et à la formation d'une identité ethnique positive. Le nationalisme turc constituait cette identité positive. Sa genèse fut clairement liée au processus raciste de différenciation ethnique en relation non seulement aux *ghiaours* "cosmopolites" mais également aux Ottomans non-turcs comme les Kurdes et les Arabes⁷⁴. En tant que rejet radical de l'ottomanisme, le turquisme excluait les *ghiaours* de la nation et déniaient aux Kurdes leur identité, créant une

nation homogène au plan racial et culturel : la Turquie moderne.

Il est particulièrement significatif que l'auto-identification de la plupart des Ottomans musulmans turcophones comme [Turcs] ait eu lieu en grande partie entre 1908 et 1914. De fait, l'émancipation des non-musulmans et des Arméniens atteignit une apogée au cours de ces sept années à la suite de la restauration, en 1908, avec de nombreuses additions, de la Constitution de 1876. Dans l'Empire ottoman, comme aux Etats-Unis et en Afrique du Sud, le racisme biologique émergea à une époque où l'élément dominant (les Turcs) sentait plus que jamais menacée sa position dans la stratification ethno-religieuse puis raciale⁷⁴.

Il y a cependant quelques différences fondamentales avec les situations américaine et sud-africaine. Premièrement, dans l'Empire ottoman, le racisme biologique coïncida avec la redéfinition en termes raciaux d'abord et avant tout de l'identité du groupe dominant et non pas de l'élément dominé. Deuxièmement, le racisme biologique apparut dans le contexte d'un empire multi-confessionnel et multi-ethnique qui se désagrégeait rapidement. Cela mena à l'extermination ou à l'expulsion hors de ce qui restait de l'Empire du groupe subordonné davantage qu'à son exploitation intensive. Enfin, le nationalisme et le racisme biologique s'associaient à une idéologie irrédentiste, le pan-turquisme. Dans cette perspective, la présence d'Arméniens en Anatolie orientale était considérée comme une barrière entre l'Anatolie turque et les populations turques vivant dans l'Empire russe, depuis l'Azerbaïdjan d'aujourd'hui jusqu'à l'Asie centrale. L'élimination de cet obstacle joua un rôle non négligeable dans l'exécution du génocide arménien⁷⁵.

Dans l'ensemble, l'objectif principal du racisme était de contrer la transformation de l'ordre traditionnel et l'émergence d'une société fondée sur des normes rationnelles universelles, car une telle société aurait donné naissance à des relations raciales de compétition et par conséquent à des avancées arméniennes et non-musulmanes irrésistibles dans les domaines économiques, sociaux et politiques. Les Turcs se sentaient privés de ce qu'ils considéraient être leur droit naturel : leur domination à l'intérieur de l'empire.

Troisièmement, la plupart des Turcs et des turquistes expliquaient et attribuaient la supériorité des Arméniens dans l'économie à leur caractère vicieux et fourbe, à leur "imitation" artificielle de la culture occidentale, ou au prétendu soutien des Britanniques. Ainsi, ces Turcs évitaient de chercher véritablement les causes de l'infériorité turque en matière économique dans la nature de l'Etat ottoman, dans sa structure de classes, dans ses pratiques économiques, dans ses guildes, dans la mentalité turque ottomane et dans le retard en matière d'éducation de cet Etat au XIX^e siècle. C'est ainsi que l'envie et le complexe d'infériorité turcs en matière d'économie avaient pour résultat direct les fréquents pillages associés aux expropriations forcées et aux fausses ventes aux enchères des propriétés arméniennes qui se poursuivirent après les divers massacres, y compris ceux de 1895-1896 et de 1909⁷⁶. Les pillages étaient donc à la fois des incitations avant les pogromes et des récompenses après. La formulation théorique de cette envie et de ce complexe d'infériorité en matière économique fut le *millî iktisat* et les pratiques qui en résultèrent, y compris les spoliations des biens des Arméniens cautionnées par l'Etat pendant la guerre.

Quatrièmement, les théories racistes (turquisme et *millî iktisat*) représentèrent l'apogée de l'hostilité déjà manifeste dans les expressions, les dictons et les proverbes stéréotypés. Expressions intellectualisées de l'inimitié, ces théories

étaient des formulations apportant une solution aux maux que les stéréotypes avaient vaguement diagnostiqués. Le turquisme, le pan-turquisme et, dans une moindre mesure, le *millî iktisat*, étaient aussi des formes de «compensation nationale» et «d'idéalisation nationale»⁷⁷. Elles contrebalançaient le sentiment de frustration, de jalousie, d'infériorité ou de déclin sous-jacent dans les stéréotypes du groupe dominant. Alors que le turquisme magnifiait et idéalisait le caractère et le passé turcs et venait offrir la perspective d'une nouvelle civilisation homogène, le pan-turquisme promettait un avenir de gloire et de puissance. Quant au *millî iktisat*, il annonçait un monde dans lequel les Turcs seraient des entrepreneurs efficaces et la Turquie un pays industriel moderne. Gökalp, désireux de remonter l'estime de soi gravement endommagée des Turcs dans les domaines économiques, prétendait même que les Turcs ne se contenteraient pas d'être de simples imitateurs de l'Europe, comme l'étaient certains des Ottomans non-turcs décriés mais largement plus avancés en matière d'économie et de technologie, mais qu'ils fonderaient une nouvelle civilisation sur des "valeurs authentiques". Toutes ces promesses et tous ces espoirs ne résistèrent guère à l'épreuve de la réalité. Le turquisme débarrassa la Turquie de ses Arméniens, mais mena à la défaite et à de très importantes pertes territoriales. Le pan-turquisme resta du domaine du rêve. Et, tandis que le *millî iktisat* eut pour conséquence la prise de contrôle par les Turcs de l'économie et l'apparition d'une bourgeoisie turque, il mena également à l'enrichissement et à la corruption à grande échelle des membres du Comité Union et Progrès, à une inflation massive, à un échec de la plupart des entreprises "nationalisées" qui appartenaient auparavant à des non-musulmans, à la misère pour la majorité des salariés et de petits paysans turcs, et à un déclin économique général⁷⁸.

Enfin, la formulation des théories racistes associée au boycott des magasins non-musulmans et l'apparition d'organisations ségrégationnistes telles que les associations des petites industries et travailleurs turcs et des sociétés coopératives de consommateurs turcs, marqua «la croissance de l'agrégation d'une population en groupes exclusifs... Au niveau subjectif, le regroupement est associé à un renforcement de l'identité sectaire et de la prise en compte d'intérêts raciaux ou ethniques antagonistes. Au niveau objectif, elle se manifeste par le développement d'organisations préconisant l'exclusion, la superposition de lignes de clivage et l'escalade rapide passant de désordres locaux et spécifiques à un conflit intergroupe à un niveau général et national⁷⁹.

La tension était vive à l'automne et à l'hiver de 1914 et les conflits locaux se multipliaient dans les provinces. Dans ce contexte de racisme et d'agrégation en éléments hostiles, ce n'est cependant pas à un conflit entre eux qu'on allait assister mais à un génocide.

Cinquièmement, la conséquence majeure du racisme turc ottoman fut le génocide des Arméniens, qui marqua leur "éviction" hors de l'Empire. Le génocide n'était pas irrationnel. D'abord et avant tout, il permettait la formation d'une nation turque homogène et la réalisation d'objectifs pan-turquistes. Il était aussi, dans une certaine mesure tout au moins, rationnel d'un point de vue économique car il donnait l'occasion de se saisir, de force ou par des ventes simulées, des biens arméniens. Il est vrai que ces expropriations furent un fiasco. Comme le dit un spécialiste, les «entreprises arméniennes furent offertes aux nouveaux entrepreneurs turcs, qui dans bien des cas s'avérèrent incapables de les faire fonctionner, n'ayant ni contacts, ni marchés à l'étranger, ni connaissances en matière de gestion»⁸⁰. Le consul des Etats-Unis à Alep de

l'époque exprime cela avec concision : «on ne devient pas commerçant en tuant un commerçant»⁸¹. Pourtant, Talaat Pacha et Enver Pacha, les deux dirigeants les plus puissants du Comité Union et Progrès, se souciaient peu des conséquences économiques négatives du génocide arménien⁸². Ce fait montre la prééminence des considérations politiques sur les considérations économiques dans son exécution, en tout cas chez ceux qui furent les principaux responsables. Il n'en est pas moins vrai que les expropriations résultant du génocide finirent par créer une petite bourgeoisie turque issue des petits artisans, petits commerçants et petits propriétaires de province turcs liés au parti au pouvoir.

Enfin, le génocide arménien fut capital pour l'avènement de la modernité en Turquie car, étant issu du racisme et du nationalisme, il eut pour conséquence la formation d'une bourgeoisie turque nationale. En fait, tout comme le nationalisme et le racisme sont des éléments caractéristiques de la modernité, c'est le cas aussi pour l'émergence d'une bourgeoisie nationale.

Notes

- ¹ Robert Hodge et Gunther Kress, *Language as Ideology*, New York, Routledge, 1993 (2^e éd.), pp. 158-159.
- ² Herbert Blumer, "Race Prejudice as a Sense of Group Position", in *Pacific Sociological Review* 1, n° 1, printemps 1958) : p. 3.
- ³ Ibid., p. 4.
- ⁴ Ibid., p. 4.
- ⁵ Ibid., p. 5.
- ⁶ William J. Wilson, *Power, Racism and Privilege : Race Relations in Theoretical and Sociohistorical Perspectives*, New York, The Free Press, 1973, p. 42.
- ⁷ John Rex, *Race Relations in Sociological Theory*, Londres, Routledge et Paul Kegan, 1987, p. 160. Pour une étude des concepts de "racisme", voir Robert Miles, *Racism, Key Ideas Series*, Londres, Routledge, 1989, pp. 41-68. Miles souligne la dimension biologique du racisme. D'après lui, "le contenu spécifique du racisme en tant qu'idéologie est tout d'abord, sa signification de caractères biologiques comme critères servant à identifier une collectivité" (Ibid., p. 79). Pour des essais présentant un large éventail de points de vue sur la race et l'ethnicité, voir, sous la direction de John Rex et David Mason, *Theories of Race and Ethnic Relations*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, (2^e éd.).
- ⁸ Cevdet Paşa, *Tezâkir* (Memoranda), I, sous la direction de Cavid Baysun (2^e éd.), Ankara, Türk Tarih Kurumu, 1986, p. 68. Dans cette étude, la plupart des noms propres, des noms géographiques, des termes administratifs sont notés par translittération dans le texte lui-même, mais sont laissés dans l'alphabet turc dans les notes et la bibliographie. Les noms des auteurs turcs du XX^e siècle de sources secondaires, c'est-à-dire d'articles ou de monographies sur l'histoire ottomane, ne sont pas notés par translittération. Les citations en turc plus longues, comme des phrases entières par exemple, sont transcrites dans l'alphabet turc. Il y a plusieurs raisons pour ces choix. Les non-spécialistes doivent être en mesure de lire et de prononcer les noms et les termes fréquemment utilisés alors que les citations plus longues intéressent particulièrement les spécialistes, qui connaissent sans doute déjà le turc. Les noms des auteurs contemporains ne sont pas notés par translittération, car c'est ainsi que l'on pratique couramment.
- ⁹ Carter V. Findley, *Bureaucratic Reform in the Ottoman Empire : The Sublime Porte, 1789-1922*, Princeton, Princeton University Press, 1980, pp. 207-208.
- ¹⁰ Hagop Levon Barsoumian, *The Armenian Amira Class of Istanbul*, Thèse de doctorat, Columbia University, pp. 215, 220.
- ¹¹ Ziya Paşa, *Zafernâme Şerhi* (Commentaire sur l'épopée de la victoire), Istanbul, 1289/1872-1873, pp. 14, 86. La référence aux Juifs signifie qu'aucun d'entre eux n'avait encore été promu au rang de maréchal ou *bala*. Dans le registre civil de l'Empire ottoman, le grade de *bala* était le plus élevé après celui de vizir. Quant aux Tziganes, ils étaient considérés comme le groupe le moins capable d'établir un gouvernement et de le présider. Dans les Balkans, les Tziganes qui s'étaient convertis à l'islam devaient encore payer la taxe imposée aux non-musulmans, car ils étaient considérés comme schismatiques et enclins à s'éloigner des préceptes de la loi sur les rituels et les sujets de moralité. Voir Angus Fraser, *The Gypsies*, 1992, Oxford : Blackwell, 1993, rééd. pp. 175-176. Hilmar Kaiser a attiré mon attention sur la position particulière des Tziganes musulmans en ce qui concerne la taxation.
- ¹² Cité dans l'introduction à la traduction en turc *osmanlıde Shihâb al-Dîn Ahmad ibn Muhammad ibn Abî al-Rabî, Kitâb sulûk al-malîk fi tadbîr al-mamâlîk*, Istanbul, 1878, dans *The Development of Secularism in Turkey* par Niyazi Berkes, Montréal, Mc Gill University Press, 1964, p. 238. Voir

Ibid., 232-270 pour les courants de pensée pendant la période hamidienne.

¹³ Berkes, *ibid.*, 258. "A l'origine, le terme *şerif* signifiait un descendant du Prophète par son petit-fils Hassan, *şeyyid* un descendant par son autre petit-fils *Hüssein* ; avec le temps, ces descendants vinrent constituer une aristocratie religieuse officiellement reconnue, dont les dirigeants étaient appelés *nakibs*. Les *amirs* étaient des chefs ou princes tribaux ; ils ne représentaient plus aucune descendance ou relation réelle. Les cheikhs arabes ont occupé une place spéciale avec Abdülhamid. Les *cheikhs* ou patriarches des ordres religieux orthodoxes venaient principalement de Syrie, d'Arabie et d'Afrique du Nord. Certains avaient une grande réputation en tant qu'astrologues, nécromanciers et sorciers... La présence de ces hommes servait à symboliser le lien entre le *Calife* et la *oumma* musulmane" (ibid.). La *oumma* désigne la communauté des croyants musulmans.

¹⁴ Ibid. 236. Voir également "Fuad Pasha's Political Testament", in J. Lewis Farley, *Egypt, Cyprus and Asiatic Turkey*, Londres, Trubner & Co., 1878, p. 244. Ce texte a également été publié en turc moderne sous la direction et dans la traduction de Engin Deniz Akarlı, *Belgelerle Tanzimat : Osmanlı Sadrazamlarından Ali ve Fuad Paşaların Siyasî Vasiyyetnâmeleri* (Le Tanzimat dans les documents : les testaments politiques des grands vizirs ottomans Ali et Fouad Paşas, Istanbul, Boğaziçi Üniversitesi Matbaası, 1978, p. 7. Pendant des dizaines d'années, il y a eu un débat pour savoir si Fouad Pacha avait bien rédigé un "testament politique". La meilleure étude sur cette question affirme que, même si Fouad Pacha n'a pas écrit de testament, il a pu l'inspirer ou le dicter à l'un de ses proches collaborateurs. Le testament a également pu être écrit par quelqu'un qui le connaissait bien. Mais dans l'ensemble, on peut "le prendre comme une expression de seconde main si ce n'est de première main du point de vue de Fouad. Voir Roderic H. Davison, "The Question of Fouad Pasha's 'Political Testament'", *Belleten* XXIII, 89, janvier 1959, p. 130 pour la citation et pp. 119-136 pour l'ensemble de l'article.

¹⁵ Metin Yurtbaşı, *A Dictionary of Turkish Proverbs*, Ankara, Turkish Daily News, 1993, voir "Loyalty"; E. Kemal Eyüboğlu, — *On Üçüncü Yüzyıldan Günümüze Kadar Şirde ve Halk Dilinde Atasözleri ve Deyimler* (Proverbes et idiomes dans la poésie et le langage populaire depuis le XIII^e siècle jusqu'à nos jours), İstanbul, n.i., 1973, 1:101; Mustafa Nihat Özön, *Ata Sözleri* (Proverbes), İstanbul, İnkilâp Kitabevi, 1956, 132 ; Feridun Fazıl Tülbentçi, *Türk Atasözleri ve Deyimler* (Proverbes et dictons turcs), İstanbul, İnkilâp ve Aka Kitabevleri, 1963, p. 172.

¹⁶ Kerest Haig, *Dictionary of Turkish-English Proverbial Idioms*, Amsterdam, Philo Press, 1969, p. 96. Ce proverbe était aussi utilisé par ma tante et ma mère.

¹⁷ Hans Wehr, *A Dictionary of Modern Written Arabic*, sous la direction de J.M. Cowan, 3^e édition revue, Ithaca, N-Y., *Spoken Language Services*, 1976, voir "*kafara*".

¹⁸ Shemseddin Sami, *Kâmûs-ı Türkî* [Le dictionnaire turc], 1899 ; Beyrouth, Librairie du Liban, 1989, réimpression de l'éd. de 1899, voir "*kâfir*".

¹⁹ Ibid.; voir aussi James W. Redhouse, *A Turkish and English Lexicon*, 1890, réimpression, Beyrouth, Librairie du Liban, 1974, voir "*kyafir*".

²⁰ S. Sami, *Kâmûs-ı Türkî*, s.v. "*küfran*". Voir aussi de Redhouse, *Lexicon*, S.V. "*kyufrân*". Redhouse définit "*küfran*" comme "le déni ingrat ou le mépris d'une faveur" et traduit le mot composé *küfran-i nimet* par "ingratitude, vile ingratitude". Pour un usage intéressant de ce mot composé chez Ahmet Cevdet Pacha, *Tarih-i Cevdet* (L'histoire de Cevdet, Istanbul, 1271/1855-1856, 1:244, voir J. Deny, *Grammaire de la langue turque (dialecte osmanli)*, 1921, réimpression, Wiesbaden : Dr. Martin Sandig, 1971, p. 671. L'expression *küfran-i nimette bulunmak* signifie aussi "être ingrat" ; ne pas apprécier (une faveur); agir de manière insensible." Voir aussi A. Vahid Moran, *Türkçe-İngilizce Sözlük* (Turkish-English Dictionary), 1945 ; réimpression, İstanbul : Millî Eğitim Başmevî, 1971, voir "*küfran (küfran-i nimet)*".

²¹ Ahmed Vefik Paşa, *Müntahabât-ı Durûb-ı Emsal* (Anthologie de proverbes) ([Istanbul] : n.i., [1871]), p. 225.

²² Pour les concepts de "microstructurel", "macrostructurel", "ironie", "figure", "trope" et "antiphrase", voir Georges Molinié, *Dictionnaire de rhétorique*, Paris, Le livre de poche, 1992.

²³ Hüseyin Kâzım Kadri, *Türk Lûgatı* (Dictionnaire turc), İstanbul, Cumhuriyet Matbaası, 1945, p. 4 : voir "*gâvur*".

²⁴ Ce proverbe m'a été rapporté par un Turc.

²⁵ *Kâmûs-ı Türkî*, voir "domuz"; Redhouse, *Lexicon*, voir "doñuz", "domuzlanmaq", et "doñuzluk."

²⁶ Voir Nikolai A. Baskakov et al. *Turetsko-Russkii Slovar*, Moscou : Russkii lazyk, 1977, voir "domuz". Le mot "it" qui signifie "chien" mais également couramment employé comme insulte

avec le sens de "cabot", "brute" ou "porc", apparaît dans d'autres proverbes similaires.

27 Yurtbaşı, *A Dictionary of Turkish Proverbs*, voir "Loyauté"; Eyüboğlu, *Şiirde ve Halk Dilinde Atasözleri ve Deyimler*, 1-101 ; Türk Dil Kurumu, comp., *Bölge Ağızlarında Atasözleri ve Deyimler* (Proverbes et expressions idiomatiques dans les dialectes régionaux), avec une introduction de Ömer Asım Aksoy, Ankara, Ankara Üniversitesi Basımevi, 1969, p. 122 ; *Redhouse Çağdaş Türkçe-İngilizce Sözlüğü*, Dictionnaire contemporain turc-anglais de Redhouse, Istanbul : Redhouse Yayınevi, 1983, voir "gıâvur".

28 Stephan H. Astourian, "Genocidal Process : Reflections on the Armeno-Turkish Polarization," in *The Armenian Genocide : History, Politics, Ethics*, dir. Richard G. Hovannisian, New York, St. Martin's Press, 1992. pp. 69-71.

29 H. Fathi Gözler, *Örnekleriyle Türkçemizin Açıklamalı Büyük Deyimler Sözlüğü [A-Z]* (Grand dictionnaire de nos expressions idiomatiques turques expliquées avec des exemples), Istanbul, İnkilâp ve Aka Kitabevleri, 1975, p. 169 ; E. Kemal Eyüboğlu, *On Üçüncü Yüzyıldan Günümüze Kadar Şiirde ve Halk Dilinde Atasözleri ve Deyimler* (Proverbes et expressions idiomatiques dans la poésie et le langage populaire du XI^e siècle à nos jours), Istanbul : n.i., 1975 vol. II, p. 186 ; *Redhouse Yeni Türkçe-İngilizce Sözlük* [New Redhouse Turkish English Dictionary], deuxième édition 1974, voir "gâvur"; et *Redhouse Çağdaş Türkçe-İngilizce Sözlüğü*, voir "gâvur" [*Redhouse Contemporary*].

30 İbrahim Şinasi, *Durûb-ı Emsâl-ı Osmaniyye* (Proverbes ottomans), Dersaadet [Istanbul], Matbaa-i Ebûzziya, 1302/1886-1887, (3^e éd.) p. 49 ; sous la direction de Ali Seydi, Ali Reşad, Mehmet İzzet, L. Feuillet, *Musavver Dâiret ül-Maârif* (Encyclopédie illustrée), Dersaadet [Istanbul], Kanaat, 1332/1913, I voir "Ermeni"; Eyüboğlu, *Şiirde ve Halk Dilinde Atasözleri ve Deyimler* ; 1:93; Tülbentçi, *Türk Atasözleri ve Deyimler*, p. 156 ; Özön, *Ata Sözlüğü*, p. 119.

31 Ce proverbe m'a été rapporté par ma tante.

32 Eyüboğlu, *Şiirde ve Halk Dilinde Atasözleri ve Deyimler* ; 1:92; Tülbentçi, *Türk Atasözleri ve Deyimler* ; p. 156; Özön, *Ata Sözlüğü*, (police turque) p. 119. Ahmed Vefik Pacha donne une version plus concise : *Ermeniden irfan, Yahudiden pehlivan* ("[on ne peut attendre] de raffinement d'un Arménien ni de force d'un Juif"). Voir son *Müntahabât-ı Durûb-ı Emsal*, p. 36. La version de Sinasi est également légèrement différente : *Ermenide irfan Yahudiden pehlivan bulunmaz* ("On ne peut trouver le raffinement chez un Arménien ni force chez un Juif"). Voir son *Durûb-ı Emsal-ı Osmaniyye*, p. 49.

33 *Bölge Ağızlarında*, p. 308.

34 Ahmed Vefik Pacha, *Müntahabât-ı Durûb-ı Emsal*, p. 36 ; Tülbentçi, *Türk Atasözleri ve Deyimler*, p. 156.

35 Şinasi, *Durûb-ı Emsâl-ı Osmaniyye*, pp. 48-49, et *Musavver Dâiret ül-Maârif*, voir "Ermeni". Pour le proverbe sans l'équivalent français, Eyüboğlu, *Şiirde ve Halk Dilinde Atasözleri ve Deyimler*, 1:93 ; Tülbentçi, *Türk Atasözleri ve Deyimler*, p. 156; Özön, *Ata Sözlüğü*, p. 119.

36 Alfred Körte, *Anatolische Skizzen*, Berlin: Julius Springer, 1896, p. 62. Pour un point de vue plus large sur l'étendu d'une tel préjugé, voir *ibid.*, pp. 53-59.

37 Heinrich Gelzer, *Geisliches und Weltliches aus dem türkisch-griechischen Orient*, Leipzig : B.G. Teubner, 1900, p. 246.

38 Ernst Jäckh, *Der aufsteigende Halbmond: Beiträge zur türkischen Renaissance*, Berlin : Buchverlag der "Hilfe", 1911, pp. 99-101. Le dicton se trouve à la page 100.

39 Leo Kuper, *The Pity of it All : Polarisation of Racial and Ethnic Relations*, Minneapolis : University of Minnesota Press, 1977, p. 282.

40 Israel W. Charny, *How Can We Commit the Unthinkable ? Genocide, the Human Cancer*, Boulder, Colorado, Westview Press, 1982, pp. 323-324.

41 *Cins* (Djins) fut principalement employé au XIX^e siècle pour désigner la "race". Voir David Kushner, *The Rise of Turkish Nationalism*, 1876-1908, Londres, Frank Cass, 1977, pp. 23, 26, 48, 54-55, 102 pour son utilisation par les premiers turquistes. Pour le concept de "ırk", voir François Georgeon, *Aux origines du nationalisme turc : Yusuf Akçura (1876-1935)*, Paris, Editions ADPF, 1980, pp. 26-27 ; Masami Arai, *Turkish Nationalism in the Young Turk Era*, Leiden, E.J. Brill, 1992, pp. 20, 41-42, 49, 68, 75. Certains des exemples donnés par Arai montrent que le concept de "race" (*ırk*) finit par se confondre avec celui de "nation" chez certains intellectuels ottomans.

42 Voir la traduction française de "Three Types of Policy" dans Georgeon, Yusuf Akçura, pp. 95,

98. Une traduction anglaise récente de cet essai déforme le sens de cette citation en la rendant par : "a policy of Turkish nationalism based on ethnicity." Voir la traduction de David Thomas dans *Central Asian Reader : The Rediscovery of History*, de H.B. Paksy, Armonk, N.Y., M.E. Sharpe, 1994, p. 103. "Türk milliyet-i siyasiyesi" ne veut pas dire "une politique de nationalisme turc", pas plus que "ırk" ne signifie "ethnicité". Il est en fait intéressant de remarquer que ni Georgeon ni Thomas ne sont satisfaits par la traduction de "ırk" par "race", idée dont les connotations sont évidemment gênantes depuis l'Holocauste. Thomas choisit de traduire "ırk" par "ethnicité", alors que Georgeon le traduit par "race" mais explique qu'en réalité, cela s'applique à ce que les anthropologues appellent une "ethnie". Le fait est que le meilleur dictionnaire turc osmanli de la fin du XIX^e siècle indique que "ırk" signifie "race". Voir Sami, *Kâmûs-ı Türkî* (1899) voir "ırk". Par ailleurs, les mots les plus proches du sens de "groupe ethnique" dans les années 1890 étaient *ümmet* (pluriel *ümmem*) et *kavim* ; voir Ch. Samy-Bey Frascbery, *Dictionnaire français-turc*, Constantinople, Mihran, 1898, 2^e éd. corrigée, voir "ethnique", "ethnologue" et "ethnographie". En 1912, un idéologue turc, Ahmed Aghaev (Aghaoghlu), utilisait les expressions *ilm-i ensab-i beser* ("science des relations [ou, généalogie] de l'humanité") pour évoquer "l'ethnologie" et *tar'if-i ahval-ı milel* ("description des conditions des peuples") pour désigner "l'ethnographie". Ainsi, "beşer" (l'humanité, l'homme) et *milel* (pluriel de "millet" qui veut dire "nation", "peuple", ou "communauté religieuse") étaient également employés pour désigner des groupes ethniques. Le "nationalisme" était alors traduit par *kavmiyet*. Voir Ahmed Aghaev, "Türk Alemi" (Le monde turc), 4^e partie, *Türk Yurdu* 1, n° 5, 17 juillet 1328 [1912], p. 136. Dans la seconde moitié des années 1910, *kavim* était l'équivalent du mot français "ethnie". Voir son utilisation par Ziya Gökalp, "Turan nedir ?" (Qu'est-ce que le Turan ?), *Yeni Mecmua* 2, n° 31, 8 février 1918, p. 82. "ırk" a conservé son sens de "race", ainsi que de "sang", "lignée", et "veine", depuis le début du siècle. Voir Moran, *Türkçe-İngilizce Sözlük* (1945); Hony, *A Turkish-English Dictionary*, deuxième édition, Oxford : Oxford University Press, 1980 ; *Redhouse Yeni Türkçe-İngilizce Sözlük* (1974); et *Redhouse Çağdaş Türkçe-İngilizce Sözlüğü* (1983). De fait, *ırkçı* signifie "raciste", *ırkî* et *ırksal* "racial", *ırkçılık* "racisme", *ırkan* "racialement" et *ırktaş* une personne de la même "race" en turc moderne et contemporain. De plus, les mots composés persans (izafets) couramment employés en turc osmanli telles que *ırk-ı asfer* ("race jaune"), ou *ırk-ı ebyaz* ("race blanche") indiquent clairement que *ırk* n'avait pas grand chose à voir avec "ethnicité". Voir Sami, *Kâmûs-ı Türkî* et *Redhouse Yeni Türkçe-İngilizce Sözlük*, voir "ırk". Il y a une coquille dans le dictionnaire de Sami qui donne *ırk-ı asferi* et *ırk-ı ebyazi*. Sont également intéressantes les expressions *ırk kavgaları* ("conflits raciaux") et *ırk münaferatı* ("haine raciale"). Voir Moran, *Türkçe-İngilizce Sözlük*, voir "ırk".

43 Georgeon, *Yusuf Akçura*, p. 26. Cette définition de "milliyet" se trouve dans A.Y. [Yusuf Akçura], "1329 senesinde Türk Dünyası" (Le monde turc dans l'année 1913), *Türk Yurdu* 6, n° 3, 3 juin 1330 [1914], p. 2098.

44 Jacob M. Landau, *Tekin Alp, Turkish Patriot, 1883-1961*, Istanbul, Nederlands Historisch-Archeologisch Instituut, 1984, p. 26. Ces idées sont développées par Tekin Alp (Moiz Cohen) dans *Turan*, Istanbul, "Kader" Matbaası, 1330 [1914-1915], pp. 113-126.

45 Tekin, *Turan*, p. 138. Ses points de vue irrédentistes sont également exposés dans Tekin Alp, *Türkismus und Pantürkismus*, Weimar, Gustav Kiepenheuer, 1915.

46 Tekin, *Turan*, pp. 138, 143. Pour une traduction quelque peu différente qui omet une phrase, voir Landau, *Tekinalp*, op. cité. pp. 273-274.

47 Pour la période ottomane, voir Landau, *Tekinalp*, p. 22 ; pour l'ère républicaine, voir Tekin Alp, *Türkleşdirme* (Turquification), Istanbul, "Resimli Ay" Matbaası, 1928, en particulier ses "dix commandements" dont le "Turquifiez vos noms !" p. 65.

48 Pour cette conception de la moralité comme étant totalement au service de la nation, voir son poème *Vazife* (Devoir), qu'il publia pour la première fois en 1915 et qui fut ensuite publié à nouveau avec de légers changements dans sa collection de poèmes intitulée *Yeni Hayat* (Vie nouvelle), Istanbul, Evkaf-ı İslâmiyye, 1918, n.i.

49 Gökalp publia son poème pour la première fois à Salonique en 1911. "Turan" fut inclus par la suite dans le volume de poésie intitulé *Kızıl Elma* (La pomme rouge), Istanbul, 1330 [1914-1915]. Ma traduction se base sur le texte paru dans Enver Behnan Şapolyo, *Ziya Gökalp : İttihat ve Terakki ve Meşrutiyet Tarihi* (Ziya Gökalp : Union et Progrès, l'histoire de la Constitution, Istanbul, Güven Basımevi, 1943, pp. 206-207.

50 Cette strophe, écrite "dans les premiers mois de la guerre" est tirée de son poème "Kızıl Destan" (L'épopée rouge) et traduite dans Uriel Heyd, *Foundations of Turkish Nationalism : The Life and Teachings of Ziya Gökalp*, Londres, Luzac and Company and the Harvill Press, 1950, p. 128.

- 51 Taha Parla, *The Social and Political Thought of Ziya Gökalp 1876-1924*, Leiden : E.J. Brill, 1985, pp. 34-35, 61, 135n. 43. Ce travail a donné lieu à une thèse de doctorat à l'Université de Columbia en 1980.
- 52 Sur les deux périodes dans la pensée de Ziya Gökalp, avant et après la Première Guerre mondiale, voir Zarevand (Zaven et Vartouhie Nalbandian), *United and Independant Turania : Aims and Designs of the Turks*, traduction de Vahakn N. Dadrian, Leiden, E.J. Brill, 1971, pp. 48-49.
- 53 Ces opinions apparaissent pour la première fois dans "Yeni Hayat ve Yeni Kıymetler" (Vie nouvelle et valeurs nouvelles), *Genç Kalemler* 2, n° 8, 26 juillet 1927 [1911], reproduit dans Ziya Gökalp, *Makaleler* (Articles), sous la direction de Süleyman Hayri Bolay, Ankara, Başbakanlık Basımevi, 1982, pp. 2, 40-46. Ziya Gökalp a inclus cet essai dans sa série intitulée "Türkçülük Nedir ?" (Qu'est-ce que le turquisme ?), *Yeni Mecmua* 1, n° 25 (27 décembre 1917), pp. 482-485.
- 54 Ahmed Emin, *Turkey in the World War*, New Haven, Yale University Press, 1930, pp. 195-196. Sur l'appui total que Gökalp a reçu de la part de Talaat, Enver et Djemal Pacha, le triumvirat dirigeant du Comité Union et Progrès pendant la Première Guerre mondiale et son statut intellectuel particulier, voir Şapolyo, *Ziya Gökalp*, pp. 78-79.
- 55 Voir le témoignage de Gökalp dans Tekinalp, *Türkismus und Pantürkismus*, pp. 109-110.
- 56 Ziya Gökalp, "Rusya'daki Türkler Ne Yapmalı" ? (Que doivent faire les Turcs de Russie ?) *Yeni Mecmua*, 2, n° 38, 4 juin 1918, pp. 233-235. Pour un récapitulatif, voir aussi Tarık Zafer Tunaya, *Türkiye`de Siyasal Partiler*, vol. 3 : *İttihat ve Terakki : Bir Çağın, Bir Kuşağın, Bir Partinin Tarihi* (Partis politiques en Turquie, vol. 3 : Union et Progrès : l'histoire d'une période, d'une génération, d'un parti), İstanbul, Hürriyet Vakfı Yayınları, 1989, pp. 320-321.
- 57 Voir "Enver Paşa" in *Yeni Hayat*, n.i. Voir aussi Tunaya, *Türkiye`de Siyasal Partiler*, III, 321.
- 58 Şapolyo, *Ziya Gökalp*, op. cit. p. 108.
- 59 Pour cette analyse de la pensée de Gökalp sur l'économie en rapport avec les non-turcs, voir Zafer Toprak, *Türkiye`de "Millî İktisat," 1908-1918* ("Economie nationale" en Turquie, 1908-1918, Ankara, Yurt Yayınları A. S., 1982, op. cit. pp. 32, et 30-35 pour un récapitulatif plus large sur son point de vue sur l'économie. Sur le solidarisme et Gökalp, voir Heyd, *Foundations of Turkish Nationalism*, op. cit. pp. 140-148. Egalement Parla, *The Social and Political Thought of Ziya Gökalp*, op. cit. pp. 106-116. Parla a tendance à sous-estimer l'importance que Ziya Bey attribuait à l'industrie lourde. Sur les aspects spécifiques de "l'économie nationale", voir Zafer Toprak, "II. Meşrutiyet'te Solidarist Düşünce : Halkçılık," (La pensée solidariste dans la seconde période constitutionnelle : le populisme) *Toplum ve Bilim* 1 (Printemps 1977) : pp. 92-123, et idem, "Türkiye'de Korporatizmin Doğuşu" (La naissance du corporatisme en Turquie), *Toplum ve Bilim* 12 (hiver 1980) : pp. 41-49.
- 60 Pour les citations, voir Ziya Gökalp, "Türkçülük Nedir ?" p. 484. Sur le manque de "classes économiques" turques, voir Gökalp, "Türkleşmek, İslâmlaşmak, Muasırlaşmak" (Turquification, islamisation, modernisation), *Türk Yurdu*, 1, n°2 (7 mars 1929 [1913]): p. 333.
- 61 Voir son poème "Vatan" (La patrie), in *Yeni Hayat*, n.i.
- 62 Gökalp, "Türkleşmek, İslâmlaşmak, Muasırlaşmak", op. cit. p. 1:334.
- 63 Ziya Gökalp, "İktisadi Vatanperverlik" (Patriotisme économique), *Yeni Mecmua* 2, n° 43, 9 mai 1918, p. 323.
- 64 Tekin Alp, *Türkismus und Pantürkismus*, op. cit. pp. 35-40. Voir également J.M. Landau, Munis Tekin Alp's Economic Views Regarding the Ottoman Empire and Turkey, " in *Osmanistische Studien zur Wirtschafts und Sozialgeschichte: In Memoriam Vančo Boşkov*, sous la direction de Hans Georg Majer, Wiesbaden, Otto Harrassowitz, 1986, pp. 94-103.
- 65 Tekin Alp, *Türkismus und Pantürkismus*, op. cit. pp. 61-62, dans la traduction de Landau, *Tekinalp*, p. 133.
- 66 Voir A.Y. [Akçura Yusuf], "1329 Senesinde Türk Dünyası", 2102-2104 et A.Y. [Akçura Yusuf], "İktisat" (Economie), *Türk Yurdu* 12, n° 12 (2 août 1917), op. cit. pp. 321-323. Pour une traduction française des parties les plus importantes de ces articles, voir Georgeon, *Yusuf Akçura*, op. cit. pp. 128-130 ; pour une interprétation, p. 58.
- 67 Zafer Toprak, "İslâm ve İktisat : 1913-1914 Müsülman Boykotajı" (L'islam et l'économie : le boycott musulman de 1913-1914), *Toplum ve Bilim* n° 29/30 (printemps-été 1985), pp. 179-199.
- 68 Tekin Alp, *Türkismus und Pantürkismus*, p. 39, cité dans Landau, *Tekinalp*, 122.

- 69 Zarevand, *United and Independant Turania*, p. 74. On peut trouver confirmation dans Tekin Alp, *Türkismus und Pantürkismus*, pp. 37-38.
- 70 Toprak, *Türkiye'de "Millî İktisat,"* op. cit. p. 57. Parla place le sujet sur le terrain diplomatique. Il affirme que la création d'une "classe bourgeoise nationale" résultait de "la collaboration de la bureaucratie nationaliste avec une bourgeoisie nationale commerciale pour exproprier et remplacer les groupes mercantiles levantins et minoritaires." Voir Parla, *The Social and Political Thought of Ziya Gökalp*, op. cit. p. 110. Les termes et les expressions telles que "expropriation" et "emplit les vides" ne reflètent pas clairement ce qui se produisit, à savoir un pillage cautionné par l'Etat. Pour quelques exemples, voir Astourian, "Genocidal Process : Reflection on the Armeno-Turkish Polarization", op. cit. pp. 71-72.
- 71 Sur le stéréotype, sa nature, ses fonctions, voir Rupert Brown, *Group Processes : Dynamics within and between Groups*, New York, Basil Blackwell, 1988, pp.231-245.
- 72 Les proverbes sont tirés de Ahmed Vefik Paşa, *Müntahabât-ı Durûb-ı Emsal*, op. cit. p. 102. En psychiatrie, la projection est "une défense de l'ego ou un mécanisme mental opérant en dehors et au-delà de la conscience par lequel les aspects consciemment désappropriés de la personne sont rejetés ou désappropriés et jetés vers l'extérieur, pour être ensuite imputés aux autres". Voir H.P. Laughlin, *The Ego and Its Defenses*, New York : Jason Aronson, 1979, (2^e éd.) p. 221. Dans les cas de projection, "l'autre personne devient de ce fait un miroir, reflétant ainsi involontairement les émotions consciemment disappropriées" (ibid., p.226).
- 73 Georges Devereux, "L'identité ethnique : ses bases logiques et ses dysfonctions", in *Ethnopsychanalyse complémentariste*, Paris, Flammarion, 1985, p. 165-211.
- 74 Pour les Etats-Unis et l'Afrique du Sud, voir Wilson, *Power, Racism, and Privilege*, op. cit. pp. 104-105, 168-171.
- 75 Jacob M. Landau, *Pan-Turkism in Turkey : A Study of Irredentism*, Hamden, Conn.: Archon Books, 1981, pp. 52-53.
- 76 Baron Wladimir Giels, *Zwei Jahrzehnte im Nahen Orient*, Berlin : Verlag für Kulturpolitik, 1927, p. 119. Voir également Malcolm MacColl, "The Constantinople Massacre and Its Lesson", *Contemporary Review*, Novembre 1985, pp.754-755. Pour 1909, voir Astourian, "Genocidal Process," op. cit. pp. 63-66.
- 77 "La compensation est une défense de l'ego ou un mécanisme mental opérant en dehors et au-delà de la conscience et par lequel l'individu cherche à contrebalancer, remplacer ou compenser ses déficiences et ses défauts. Ces déficiences peuvent être réelles, ou peuvent être imaginaires à des degrés divers. L'idéalisation est une défense de l'ego ou un mécanisme mental opérant en dehors et au-delà de la conscience et par lequel une personne, un groupe, une nation, une famille ou quelque autre objet est surévalué et surinvesti au niveau émotionnel. Cette dynamique est souvent marquée par un attachement de l'attention, de l'intérêt, et du sens d'un objet d'amour particulier qui a été exalté, surestimé et surévalué. L'idéalisation est le processus par lequel on met en œuvre ou on crée un idéal. Les personnes, les postes, les situations, les possessions et les buts peuvent alors être considérés comme des idéaux ou comme étant idéaux". (Laughlin, *The Ego and Its Defenses*, op. cit. pp. 18, 123.
- 78 Pour l'économie, voir Ahmed Emin, *Turkey in the World War*, pp. 107-167, 290-296; Erik J. Zürcher, *Turkey : A Modern History*, New York, I.B. Tauris, 1994, pp.130-131 ; Toprak, *Türkiye'de "Millî İktisat,"* op. cit. pp.346-351. Voir également Feroz Ahmad, "War and Society under the Young Turks, 1908-1918", *Review : Fernand Braudel Center* 11, n° 2, printemps 1988, op. cit. pp. 274-283. Le tour d'horizon que fait Ahmad est peut-être un peu optimiste quant à son évaluation de la période.
- 79 Kuper, *The Pity of It All*, op. cit. p. 257.
- 80 Zürcher, *Turkey*, op. cit. p. 130.
- 81 Cité dans Johannes Lepsius, *Rapport secret sur les massacres d'Arménie*, 1916, réimpression Beyrouth, Hamaskaine, 1968, op. cit. p. 296.
- 82 Henry Morgenthau, *Ambassador Morgenthau's Story*, Garden City, N.Y., Doubleday, Page, 1918, réimpression, Plandome, N.Y., New Age Publishers, 1975, pp. 338, 348.

Les relations arméno-turques et les massacres de Cilicie de 1909 ¹

Aram ARKUN *

This paper examines Armenian-Ottoman relations from 1908-1910. The Young Turk restoration of the Ottoman constitution in 1908 inaugurated a period of great hope for equity, security, and various economic and political reforms for Armenians as Ottoman citizens. From the beginning, however, many basic issues, like the very nature of the Ottoman state and identity, were understood differently by different Ottoman national and religious groups. The legacy of the Hamidian oppression, and issues of provincial lands and corruption were difficult questions necessary for the Armenians to be confronted. Before such issues were resolved, the 1909 Cilician massacres served to shake Armenian confidence in the Ottoman constitutionalists. This became the first major step in the road away from Ottomanism and the re-internationalization of the Armenian question immediately before the Armenian Genocide.

Cette présentation examine les relations arméno-ottomanes de 1908 à 1910. La restauration en 1908 par les Jeunes-Turcs de la Constitution ottomane inaugura une période riche d'espoir quant à l'égalité, la sécurité et diverses réformes économiques et politiques pour les Arméniens en tant que citoyens ottomans. Mais dès le début, les divers groupes nationaux et religieux ottomans eurent des avis divergents sur plusieurs questions fondamentales, telles que la nature même de l'État et de l'identité ottomane. L'héritage de l'oppression hamidienne et les problèmes des provinces et de la corruption étaient des questions difficiles auxquelles les Arméniens étaient confrontés. Avant que les problèmes de cet ordre ne fussent résolus, les massacres de Cilicie de 1909 ébranlèrent nécessairement la confiance que les Arméniens mettaient en les constitutionnalistes ottomans. Cela devait être le premier pas sur la voie qui s'éloignait de l'ottomanisme et la réinternationalisation de la Question arménienne juste avant le génocide des Arméniens.

* Doctorant en histoire à l'Université de Californie, à Los Angeles (UCLA) : *The Fall of the Eagles' Nest, The Fate of the Armenians of Hajin, Zeitun, Sis, and Marash, 1919-1920*. Directeur adjoint de Krikor and Clara Zohrab Information Center, à New York, depuis 1990. Chargé de cours associé en Histoire à l'Université du Michigan, Ann Arbor. Auteur de divers articles dans des revues et ouvrages spécialisés.

La période qui va de la révolution constitutionnelle 1908 jusqu'au déclenchement de la Première Guerre mondiale fut, sous le gouvernement Jeune-Turc, riche en éléments contradictoires pour les Arméniens ottomans. Un allègement des restrictions imposées aux écrivains, artistes ou hommes politiques arméniens permit une intense activité intellectuelle et artistique. Cela débuta dans un grand enthousiasme et avec l'espoir de ménager, dans le cadre impérial ottoman, une place à l'identité, à la culture et même à l'autonomie politique des Arméniens. Les massacres de Cilicie de 1909 mirent un terme à cet enthousiasme, marquant un virage crucial dans les relations arméno-turques qui, quelques années plus tard, devaient atteindre, avec le génocide, le point ultime de la dégradation.

Une sorte de lune de miel

Le groupe politique le plus influent au sein des Jeunes-Turcs qui avait amené le rétablissement de la Constitution ottomane de 1876 en juillet 1908 était le *Ittihad ve Terraki*, le Comité Union et Progrès. Le CUP se fixa tout d'abord comme objectif d'établir les libertés constitutionnelles, l'unité ottomane, ainsi que des réformes politiques et économiques. L'égalité et les droits des membres des différentes communautés, quelle que fût leur confession, devaient être assurés, ainsi qu'il était stipulé dans la Constitution. Dans les premiers jours de la révolution, furent officiellement abolies la police secrète, la censure éditoriale, et diverses autres formes d'oppression arbitraire. De nombreux fonctionnaires corrompus furent destitués et des prisonniers politiques amnistiés².

La proclamation de la Constitution fut accueillie dans l'euphorie par les diverses communautés religieuses et ethniques. Des démonstrations symboliques et réciproques de solidarité furent organisées dans toutes les parties de l'Empire. C'est ainsi que des officiers et des cadets de l'École Militaire supérieure ottomane de Pangalti rendirent hommage, devant une fosse commune, aux Arméniens massacrés en 1896 en tant que victimes de l'ancien régime, tandis que des Arméniens organisaient des cérémonies en l'honneur des martyrs musulmans de la liberté. Le maréchal Fouad Pacha, victime de l'ancien régime et qui avait protégé les Arméniens lors des massacres dans la région de *Kadiköy*, résuma tout cela en proclamant : «*Il n'y a plus de musulmans et de non-musulmans : nous sommes tous des fils du même pays, alors pleurons ensemble*»³.

Le principal parti arménien, la Fédération Révolutionnaire Arménienne (FRA), avait déjà collaboré avant la révolution constitutionnelle avec le CUP, qui suivait une stratégie de centralisation administrative, alors que le Parti Social-Démocrate Hintchak (PSDH)⁴ ne faisait pas confiance aux Jeunes-Turcs. Réaffirmant son accord de 1907 avec le CUP, la FRA reconnut l'intégrité territoriale de l'Empire ottoman en septembre 1908, l'Arménie turque devant bénéficier d'une décentralisation administrative⁵. Même les membres du parti Hintchak décidèrent de mettre un terme à leurs activités révolutionnaires et de rester dans la légalité tout en s'opposant à l'ottomanisme en tant que dangereusement assimilationniste⁶. Le Parti Hintchak reconstitué renonça également à l'activité révolutionnaire et au séparatisme afin de défendre de façon constitutionnelle les droits des Arméniens ottomans⁷. Un nouveau parti politique, le Parti libéral démocrate *Ramgavar Azadagan*, fut fondé en 1908 pour agir légalement dans les conditions nouvelles en faveur de la décentralisation administrative, de la démocratie et des droits nationaux arméniens dans un empire intégral⁸. La majorité des Arméniens semblaient d'accord sur le fait que les réformes

générales liées à la puissance et à l'intégrité territoriale de l'Empire prônées par les Jeunes-Turcs offraient un espoir d'amélioration de la situation dans les provinces orientales sans avoir besoin de rechercher une intervention européenne. Mais le CUP n'avait pas la même interprétation de l'ottomanisme que la FRA et la plupart des Arméniens : son objectif était un Etat unitaire dominé par les Turcs.

A cette différence fondamentale, s'ajoutaient des difficultés à se débarrasser de l'héritage de l'oppression exercée dans les provinces habitées par les Arméniens : usurpation des terres, corruption et discrimination anti-arméniennes en matière fiscale et judiciaire, exactions par les seigneurs féodaux et les tribus, meurtres périodiques et massacres à petite échelle, viols, mariages et conversions forcées à l'Islam. La plupart des auteurs des massacres de plusieurs centaines de milliers d'Arméniens dix ans plus tôt seulement, restaient impunis. Cela créa un dangereux précédent pour les crimes à venir et contribua à instaurer des relations difficiles entre les victimes et les bourreaux, qui étaient souvent voisins. La liberté constitutionnelle de circulation permit à de nombreux réfugiés arméniens de revenir sur place réclamer leurs biens, tandis que les Arméniens pauvres quittaient les provinces pour affluer dans la capitale à la recherche d'argent, de nourriture et de justice⁹.

Dans la période qui suivit immédiatement la proclamation de la Constitution, des chefs de tribus, kurdes et autres, sous la contrainte de l'armée ou du fait de leur incertitude quant à leur statut dans certaines régions, rendirent la terre qu'ils avaient prise aux paysans arméniens, turcs et kurdes. Certains des pires criminels kurdes furent même incarcérés. Mais, en quelques mois, voyant que l'attitude des autorités locales n'avait changé que très superficiellement, les chefs de tribus kurdes retrouvèrent leur audace et reprirent des terres qui avaient appartenu à des Arméniens. Le gouvernement accepta de dépêcher une ou plusieurs commissions dotées de pouvoirs effectifs et de payer les frais de retour vers leurs provinces d'origine des émigrés arméniens installés à Constantinople. Mais au bout de quelques mois, la nature de la commission fut modifiée par le gouvernement et ne fut plus chargée que des cas récents d'usurpation de terres, bien que la solution de cas datant de l'époque hamidienne fût ressentie comme nécessaire, tant pour le rapatriement des émigrés que pour le sentiment de justice et de paix des Arméniens. Le mandat de la commission fut également étendu à toute l'Anatolie et non plus simplement aux provinces orientales. En dépit d'affirmations rassurantes réitérées par divers ministres, il n'y eut aucune mesure concrète pendant des mois¹⁰. Certains journaux turcs avaient même commencé à critiquer l'idée des commissions comme étant un subterfuge visant à retarder les réformes et soulignèrent le fait que si les principes de la constitution n'étaient pas mis en application dans les provinces, «*on se trouvera sous peu dans ces régions dans une situation identique à celle de l'Angleterre par rapport à l'Irlande*»¹¹.

Ces retards eurent pour effet de mettre un frein à l'optimisme arménien en ce qui concerne les mesures prises par le gouvernement en particulier lorsqu'il devint évident que les sections locales du CUP comptaient parmi leurs membres des notables locaux et des piliers de l'ancien régime poursuivant leurs intérêts personnels. Parfois, ces mêmes notables avaient été les organisateurs des massacres hamidiens des années 1890¹².

Des courants politiques plus larges augmentèrent les motifs de tension arméno-

musulmane. Les défaites diplomatiques ottomanes successives, à savoir l'annexion de la Bosnie-Herzégovine par l'Autriche-Hongrie, l'indépendance de la Bulgarie et l'annexion de la Crète en octobre 1908 entraînèrent un mécontentement des musulmans vis-à-vis des Jeunes-Turcs et une montée du patriotisme qui prit souvent des accents anti-chrétiens. Les Arméniens étaient considérés comme d'ardents défenseurs de la Constitution¹³, alors que de nombreux notables turcs et kurdes d'Asie Mineure y voyaient une menace pour leur statut social par rapport aux non musulmans et pour les avantages qu'ils tiraient de l'ancien régime et de sa corruption¹⁴. La famine, qui a pu être un des facteurs ayant contribué à l'agitation générale dans les provinces avant la révolution de juillet 1908, se poursuivit en 1909. Ironiquement, outre les conditions climatiques, les mauvaises communications et le stockage du grain, une des causes de cette famine fut l'usurpation des terres arméniennes par les Kurdes qui les laissèrent souvent en friche pendant des années¹⁵.

Les Arméniens contribuèrent involontairement à cette tension en célébrant leur liberté nouvelle. Si la plupart d'entre eux se considéraient comme ottomans, ils chantaient aussi des chants nationalistes¹⁶, vantaient publiquement leurs prouesses et se sentaient même assez libres pour faire le coup de poing contre les Turcs qu'ils détestaient, particulièrement dans des villes peuplées en majorité d'Arméniens comme Hadjine et Van. Des pièces de théâtre historiques mettant en scène des rois arméniens étaient maintenant jouées en public¹⁷. Ces changements dans le *statu quo* irritaient considérablement les musulmans, qui demandaient aux Arméniens de savoir "rester à leur place". Dans des endroits comme Van, on leur rappelait de façon menaçante les récents massacres¹⁸.

Ce qui dérangeait le plus les musulmans, c'est que les Arméniens profitaient de l'autorisation désormais constitutionnelle d'acheter des armes¹⁹. Ils y étaient même encouragés par certains membres nationalistes du clergé tels que l'évêque Mouchegh Seropian en Cilicie, et le week-end, les jeunes gens allaient s'entraîner au tir en plein air²⁰. L'évêque Seropian et d'autres Arméniens dans les mêmes dispositions annoncèrent qu'ils ne se laisseraient plus massacrer sans se défendre²¹. En même temps, les musulmans favorables à la Constitution poussaient la populace à acheter des armes afin de se préparer à la défendre²².

Dans cette situation de défiance mutuelle de plus en plus tendue, des rumeurs commencèrent à circuler. Des études de situations semblables en Inde, dans l'Ouganda de Idi Amin Dada ou même dans le Sud américain le confirment. En Cilicie et dans d'autres parties de l'Empire, à l'automne de 1908, Arméniens et musulmans s'accusaient mutuellement de s'armer frénétiquement²³. Des assassinats de chrétiens provoquaient périodiquement chez ceux qui avaient en mémoire l'escalade des événements dix ans plus tôt une peur panique de voir recommencer les massacres. Les Arméniens s'adressaient alors aux autorités pour qu'elles prennent des mesures mais, préventivement, ils s'armaient et faisaient savoir qu'ils se défendraient. Les musulmans réagissaient à leur tour et s'armaient, préventivement. Voyant que, dans des zones traditionnellement instables, comme Zeïtoun, les Arméniens s'organisaient ou rejetaient divers fonctionnaires, les musulmans se rappelèrent les craintes qu'avaient causées chez eux les vellétés d'indépendance arméniennes. Le fait que les autorités locales fussent en état de semi-paralysie en raison du remplacement de certains officiels et parce que l'effectif des garnisons était insuffisant augmentait les craintes des musulmans²⁴. Ces rumeurs, en particulier celles faisant état d'une marche des Arméniens de Zeïtoun sur d'autres villes, continuèrent à être

périodiquement répandues par les féodaux musulmans de la région pendant le premier trimestre de l'année 1909, cela pour tenter de discréditer les Arméniens de Zeïtoun aux yeux des autorités²⁵.

Dans maintes parties de l'Empire où vivaient des Arméniens, depuis la Cilicie et Konya jusqu'à Brousse à l'ouest, à Smyrne et même à la capitale, Constantinople, des bruits couraient à propos d'un massacre d'Arméniens en octobre, pendant le Ramadan²⁶. Ce genre de rumeurs était encouragé par les marchands d'armes, qui en tiraient grand profit. Plus fondamentalement, estimait un diplomate anglais, les réactionnaires avaient peut-être tenté d'influencer les deuxièmes élections législatives pour séparer les voix chrétiennes des autres²⁷. En fait, à cette époque, les réactionnaires avaient lancé à Constantinople plusieurs manifestations et conspirations qui avaient été facilement réprimées²⁸. Dans certaines villes de province, seule la réaction rapide de représentants officiels du gouvernement et de chefs militaires parvint à empêcher la foule musulmane de s'en prendre aux chrétiens. Des bruits couraient parmi les musulmans des régions peuplées d'Arméniens que ceux-ci s'armaient pour se soulever et recréer un royaume arménien. Ces rumeurs furent en tout cas prises au sérieux par au moins un gouverneur local, qui se déclara prêt à faire intervenir l'armée pour réprimer tout soulèvement²⁹. Un diplomate étranger fit remarquer que Jeunes-Turcs et Vieux-Turcs étaient d'accord sur ce sujet, unis par des sentiments islamistes et patriotiques³⁰.

En octobre, pour tenter de calmer les Arméniens et les autres chrétiens, l'organe du CUP, *Tanin*, déclara que les massacres tels qu'ils avaient eu lieu sous le despotisme hamidien n'étaient plus possibles et que les Jeunes-Turcs s'efforceraient de combattre tout ce qui pourrait altérer la confiance des chrétiens ottomans³¹. Périodiquement, on fit aussi des efforts dans certaines parties de la Cilicie. A Marache, en janvier 1909, on organisa des réunions avec le gouverneur local et les dirigeants de diverses communautés religieuses pour s'efforcer de mettre un terme aux rumeurs mensongères et au port d'armes³². Seuls quelques assassinats d'Arméniens eurent lieu après les jours fériés musulmans à Adana³³.

Les efforts du gouvernement suffirent à prévenir un danger à grande échelle, mais les instigateurs de rumeurs et de petits incidents, comme les simples criminels, n'étaient pas punis avec sévérité, ce qui laissait planer un sentiment d'insécurité. Il est significatif de constater que, tandis que circulaient des rumeurs sur des massacres et des soulèvements arméniens, d'après des rapports contemporains, seuls des groupes musulmans étaient réellement prêts à l'action et devaient en être empêchés physiquement. De nombreuses rumeurs sur les massacres d'Arméniens liaient ceux-ci à la modernisation et à la Constitution, qui dans ce contexte représentaient des innovations venues de l'étranger, nuisibles et anti-musulmanes.

Les massacres de Cilicie et leurs conséquences

Cette atmosphère défensive et de peur croissante atteignit son paroxysme après un mouvement contre-révolutionnaire à Constantinople. Dans la nuit du 12 au 13 avril, une révolte armée dans la capitale exigea la restauration de la *charia* et de l'Islam. On ne sait pas avec certitude qui était à l'origine de la révolte : les libéraux, les réactionnaires, ou le Sultan. Sous le commandement de Mahmut Chevket Pacha, "l'Armée de l'Action" arriva des Balkans à Constantinople pour soutenir le CUP et réprimer la rébellion le 24 avril. Trois jours plus tard, le Sultan

Abdul Hamid était déposé. Une rumeur courut selon laquelle un massacre d'Arméniens, prévu par les réactionnaires, avait été contrecarré par l'intervention de "l'Armée de l'Action"³⁴.

Il semble que les événements de Constantinople furent le catalyseur des tensions entre Arméniens et musulmans qui explosèrent en Cilicie, dans les provinces d'Adana et d'Alep. Outre les problèmes d'ordre général mentionnés dans le chapitre précédent, les changements démographiques jouèrent un rôle important. Fuyant l'insécurité des provinces d'Anatolie orientale après les massacres hamidiens, les Arméniens avaient gagné les plaines de Cilicie, région bien située en cas de danger grâce à la proximité de la Méditerranée, tandis que ceux qui s'étaient exilés à l'étranger, regagnèrent la Cilicie après le rétablissement de la Constitution. L'économie était un autre facteur : l'avancée commerciale arménienne a été présentée par certains auteurs comme provoquant l'envie des musulmans³⁵. A un niveau économique inférieur, les Arméniens des montagnes de Cilicie et d'autres provinces vinrent en grand nombre travailler dans les fertiles champs de coton et dans les usines des plaines de Cilicie. Les musulmans craignirent qu'avec cet afflux démographique, les Arméniens ne créent la base d'un Etat indépendant³⁶. Mais en même temps, plusieurs milliers de familles de migrants agricoles musulmans de Roumélie et des Balkans étaient arrivés en 1908 et 1909³⁷, et il semble qu'ils aient été en compétition avec la main d'œuvre migrante arménienne, une situation sans doute aggravée par la famine prolongée de 1909, et le printemps de 1909 vit une escalade de querelles, d'insultes et de rumeurs entre Arméniens et musulmans.

La presse de province, dont les journaux affiliés au CUP, envenimèrent la situation³⁸ à un moment où les gouverneurs des provinces d'Adana et d'Alep, respectivement Djevad et Rechid Bey, étaient généralement considérés comme de mauvais gestionnaires et assez mal disposés envers les Arméniens. Tous deux avaient été nommés par le nouveau gouvernement constitutionnel, mais c'est au sultan qu'ils devaient leur carrière et leur fortune, et ils étaient liés aux notables et aux propriétaires musulmans locaux. Rechid Bey en particulier a été décrit par un diplomate étranger comme étant hostile aux chrétiens³⁹. Le pouvoir militaire n'était pas entre de meilleures mains. Le commandant du V^e corps d'armée à Damas, qui contrôlait les provinces d'Adana et d'Alep, était un partisan de l'ancien régime⁴⁰, de même que Mustafa Remzi Pacha, gouverneur militaire d'Adana. Remzi commandait les troupes de Marache pendant le massacre d'Arméniens du 3 novembre 1895, massacre déclenché par des soldats⁴¹.

Comme ce fut souvent le cas lors des premiers massacres hamidiens, c'est une querelle entre un Arménien et un Turc à Adana qui servit de prétexte immédiat pour des tueries par la foule, des pillages et des viols⁴². La violence des 14, 15 et 16 avril à Adana se propagea rapidement dans le reste de la Cilicie, où des incidents se poursuivirent jusqu'à la fin du mois de mai. Souvent, les mêmes bandes passaient d'une ville à l'autre, poussées par une rage dévastatrice. Des migrants kurdes, turcomans ou circassiens, et d'autres travailleurs musulmans attaquaient les Arméniens qui appartenaient à la même classe socio-économique qu'eux, mais ce sont les notables et les commerçants musulmans qui en profitaient le plus d'un point de vue économique. L'armée et la police participaient à ces tueries en masse qui duraient généralement deux ou trois jours, mais dans certaines régions où les Arméniens étaient en mesure de se défendre du fait de leur nombre ou de leur situation topographique avantageuse, les sièges se prolongèrent plusieurs semaines, comme à Dortël, Hadjine, Ekbes, et Chekleh.

Une seconde série de massacres eut lieu à Adana du 25 au 27 avril. En tout, quelque deux cent villages ciliciens furent ravagés et pillés, et l'on compta au moins 20 000 morts chez les Arméniens et 2 000 chez les musulmans⁴³. Beaucoup de femmes et d'enfants arméniens furent enlevés, violés et islamisés⁴⁴. Les pertes matérielles furent également considérables, avec des milliers de maisons et de boutiques pillées, brûlées et détruites⁴⁵.

On a forgé toutes sortes de théories pour expliquer les causes de ce déferlement de violence. Ces théories ne pourront être abordées ici que de façon sommaire. Tout d'abord, il est plausible d'affirmer que l'évolution économique, démographique, sociale et politique évoquée ci-dessus suffit à provoquer un violent conflit au niveau régional sans intervention externe, soit avec une certaine spontanéité, soit avec une organisation des forces par les notables locaux et/ou par les autorités locales. Des arguments du même ordre ont été avancés dans les pogromes de Juifs de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e. Ensuite, on a dit que les partisans du sultan Abdul Hamid, ou encore une organisation réactionnaire, avaient organisé les massacres pour jeter le discrédit sur les constitutionnalistes et en même temps détourner l'attention de la révolte de Constantinople. S'il est fait mention de quelques personnages que l'on vit apparaître furtivement au printemps de 1909 et en particulier juste avant que les massacres ne s'étendent à différentes villes de Cilicie, aucune preuve formelle d'un complot de cet ordre n'a encore été découverte. S'ils avaient existé, il est certain que le CUP aurait utilisé des télégrammes ou d'autres documents pour détrôner Abdul Hamid et se dégager de toute responsabilité dans les massacres⁴⁶.

Une théorie parallèle, qui s'appuie sur des preuves encore plus fragiles, tente d'établir un lien entre la Cilicie et les libéraux impliqués dans le contre coup d'Etat de Constantinople. Youssouf Kemal, l'un des inspecteurs envoyés par le parlement ottoman en Cilicie, déclara à la fin du mois de juin 1909 que les Arméniens et quelques musulmans cherchaient à créer des désordres pour le compte des libéraux ottomans partisans de la décentralisation comme le prince Sabaheddin et le *Osmanli Ahrar Firkasi* (Parti des Libéraux Ottomans). Ils avaient pour objectif de renverser à la fois le sultan et le CUP en concordance avec les événements de Constantinople. Malheureusement, concluait Youssouf Kemal, la violence échappa à tout contrôle⁴⁷.

De nombreux musulmans soutenaient que les Arméniens s'étaient révoltés pour créer un royaume à eux en Cilicie⁴⁸, au besoin grâce à une intervention étrangère, mais que cette révolte avait avorté. La police prétendait être en possession de preuves confirmant ce projet, mais aucune n'a été rendue publique à ce jour⁴⁹. Contrairement à d'autres tentatives des Arméniens, il n'existe aucun texte historique arménien à propos de cette prétendue révolte. D'après des témoins oculaires, les Arméniens ne semblaient pas préparés aux événements d'avril et payèrent un lourd tribut en vies humaines⁵⁰. De plus, il n'y a pas de preuve que les Arméniens aient attaqué les quartiers musulmans d'Adana alors que la plupart des corps des musulmans tués furent retrouvés dans les quartiers arméniens ou dans les rues voisines, ce qui indiquerait que ce sont les musulmans qui étaient les agresseurs⁵¹. Les attaques des musulmans à Adana le 14 avril se déroulèrent simultanément dans des quartiers de la ville éloignés les uns des autres et divers groupes de musulmans, portant tous un turban blanc, étaient tous armés de matraques semblables, à grosse extrémité⁵². Enfin, les

magasins et les maisons des musulmans, de même que leurs mosquées, étaient souvent les seuls édifices à rester debout dans des zones où toutes les autres constructions appartenant à des Arméniens étaient détruites⁵³.

Certains soupçonnèrent le CUP d'avoir organisé les massacres de Cilicie, soit pour ternir la réputation du sultan, soit pour affaiblir les Arméniens de Cilicie en tant que force politique et économique⁵⁴. D'un côté, l'efficacité du CUP en tant que force politique se trouva très diminuée en raison de la tentative de contre coup d'Etat. Le contrôle de Constantinople et du gouvernement central avait tout d'abord été perdu. Dans une grande partie de l'Empire, Arméniens et membres du CUP, loin de s'opposer, collaboraient pour défendre la Constitution. Dans la capitale et quelques autres villes, les Arméniens abritèrent des membres du CUP poursuivis par les réactionnaires⁵⁵. Des Arméniens se portèrent même volontaires pour se battre et défendre la Constitution⁵⁶. Il s'ensuivit que dans l'esprit de nombreux musulmans, les Arméniens étaient associés à la Constitution⁵⁷, et des bandes de musulmans étaient prêtes à les attaquer dans de nombreuses régions en dehors de la Cilicie. Ils en furent empêchés, souvent par des partisans du CUP (en général des chefs militaires et des fonctionnaires), mais on ne sait pas très bien ce qui se serait passé si la tentative de contre coup d'Etat avait réussi à Constantinople⁵⁸. A Adana, des sentiments anticonstitutionnels commençaient également à se manifester. Une bande de musulmans, acclamant Abdul Hamid, détruisit l'arc érigé l'année précédente à la gloire de la Constitution⁵⁹.

D'un autre côté, il est vrai que les dirigeants locaux du CUP étaient impliqués dans l'instigation des massacres à travers leurs organes de presse, l'armement de la populace, et l'organisation des bandes⁶⁰. Après tout, les gouverneurs et les commandants des forces armées des provinces d'Adana et d'Alep avaient aussi été nommés et maintenus en poste par le gouvernement constitutionnel. Ils furent au minimum incapables de faire leur devoir en empêchant les massacres et, au pire, bien qu'il n'y ait pas de preuve attestée de ce fait, impliqués dans leur organisation⁶¹. Ils tentèrent certainement d'en dissimuler l'étendue et de protéger ceux qui avaient été impliqués au niveau local. On pourrait évidemment soutenir que les dirigeants du CUP et les officiels locaux étaient des réactionnaires sans véritables liens avec le parti.

L'Assemblée nationale arménienne ottomane souhaitait traîner en justice le dirigeant du CUP et sous-secrétaire au ministère de l'Intérieur Hadji Adil Bey (Arda) ainsi que Djevad et d'autres autorités locales supérieures⁶². De nombreux Arméniens eurent le sentiment que le télégramme d'Adil Bey du 14 avril, en réponse au rapport du gouverneur d'Adana Djevad sur les événements locaux, a pu être compris comme un assentiment du gouvernement local au déclenchement d'un massacre. Il exhortait Djevad à recourir à tous les moyens à sa disposition pour maintenir l'ordre et empêcher les communautés de s'entre-tuer. Ce fut la phrase «*ne touchez pas aux sujets étrangers*» qui fut considérée comme un mot d'ordre semblable à celui de l'ère hamidienne précédente. Elle fut perçue comme un signal visant à éviter des actions susceptibles de déclencher une intervention européenne, alors que l'absence d'instructions spécifiques concernant la protection des Arméniens était une incitation à la poursuite des tueries. Il y eut par la suite un débat au parlement ottoman, mais on ne découvrit aucune autre preuve⁶³.

Les soldats favorables à la Constitution envoyés pour rétablir le calme en Cilicie

furent impliqués dans la deuxième vague de massacres et de pillages dans la ville d'Adana. Mais il n'y a pas de preuve que cela fût dû à l'initiative de leurs officiers. Apparemment, on avait tiré sur les soldats, lesquels supposèrent avoir été attaqués par les Arméniens, bien que des recherches ultérieures semblent indiquer que cela soit peu vraisemblable⁶⁴.

Ce qui accrut les soupçons des Arméniens sur l'implication du CUP fut son hésitation concernant le châtimement de ceux qui avaient perpétré les crimes, hésitation qui dura jusqu'au début de l'année 1910. On fit d'abord porter toute la responsabilité au sultan détrôné et à un complot réactionnaire, mais ensuite, plusieurs déclarations accusant les Arméniens de s'être révoltés furent portées par la presse et les autorités. Plusieurs rédacteurs en chef de journaux arméniens de Constantinople furent arrêtés et leurs journaux suspendus pour avoir publié des articles sur le contre coup d'Etat et sur la Cilicie, mais le rédacteur en chef de *Itidal*, organe du CUP à Adana, qui avait joué un rôle d'incitation, ne fut pas inquiété⁶⁵. Les autorités d'Adana avaient été remplacées pendant le contre coup d'Etat dans la capitale. Il est significatif que le nouveau gouverneur, Babanzadé Mustafa Zihni Pacha, était un Kurde nommé au début de l'année 1909 à la commission chargée d'enquêter sur les conditions dans les provinces orientales habitées par les Arméniens. A l'époque, sa nomination avait suscité des protestations de la part de nombreux Arméniens qui estimaient que c'était un propriétaire terrien féodal terriblement corrompu⁶⁶. Avec les autres autorités nouvellement nommées, il minimisa les chiffres concernant les pertes en vies humaines, collabora avec des notables musulmans locaux et imputa la responsabilité au premier chef à des agissements arméniens⁶⁷. De retour au pouvoir, le CUP ne fit rien pour remplacer ces fonctionnaires. A Alep, le gouverneur en poste pendant les massacres ne fut pas remplacé avant l'automne⁶⁸, alors que celui qui avait critiqué le V^e corps d'armée de Damas fut démis de ses fonctions tandis que le commandant lui-même restait en place⁶⁹. Mehmet Ali Bey, chef d'Etat Major de la V^e Armée et responsable de ceux qui étaient chargés de rétablir l'ordre en Cilicie, avait servi à Erzeroum pendant la période des massacres hamidiens. Il était connu pour détester les Arméniens⁷⁰.

Pendant ce temps, des commissions d'enquête locales, dont certains membres avaient participé aux massacres, avaient préparé des dossiers contre les Arméniens, qui furent arrêtés par centaines⁷¹. Lorsque des conseils de guerre furent formés par les autorités centrales, ils commencèrent par s'appuyer sur ces dossiers. Les membres des conseils de guerre crurent d'abord à une révolte arménienne visant à créer un royaume indépendant sous protection étrangère. A la fin du mois de juin, ils abandonnèrent la théorie de la révolte et décidèrent que les Arméniens voulaient obtenir une intervention européenne en tuant des musulmans. Ils considéraient qu'on avait en Cilicie donné «une bonne leçon» aux Arméniens, ils ne cachaient pas leur haine envers eux et se réjouissaient des conversions à l'Islam⁷². Ainsi, six Arméniens et neuf musulmans furent pendus le 10 juin 1909. Au moins un des Arméniens pendus avait un témoin étranger en mesure d'attester qu'il ne pouvait pas avoir commis les crimes dont il était accusé, mais ce témoignage ne fut pas pris en compte. De plus, les circonstances dans lesquelles les meurtres avaient eu lieu — lors d'une attaque générale d'un quartier arménien — ni le fait que les victimes musulmanes venaient de diverses parties de la ville ne semblent pas non plus avoir été pris en compte. Parmi les musulmans, certains, surtout des villageois, ont également pu être exécutés à tort, alors qu'en juin de nombreux musulmans coupables de

graves forfaits furent relâchés⁷³. Des commissions de soutien furent composées de notables musulmans ayant pris part aux massacres et qui détournèrent la majeure partie des fonds de l'Etat destinés à l'aide⁷⁴. Les autorités locales ne firent que des efforts superficiels pour restituer les biens spoliés⁷⁵.

En juillet, les rapports préliminaires émanant de la commission officielle d'investigation en Cilicie, ainsi que les menaces de démission des conseils de l'Assemblée nationale arménienne et du patriarche, conduisirent le CUP et le pouvoir exécutif à changer à nouveau d'orientation. Le cabinet acceptait que Djevad, Mustafa Remzi et d'autres dirigeants importants soient jugés pour ne pas avoir empêché les massacres, ainsi que le rédacteur en chef de *Itidal* qui avait joué un rôle d'incitation. Ils furent arrêtés peu de temps après. Un nouveau gouverneur et un président de conseil de guerre devaient être envoyés à Adana. En août, le dirigeant du CUP Djemal Bey remplaça le gouverneur Zihni Pacha. Ce qui est peut-être le plus important, c'est que le gouvernement publia une circulaire récusant toute culpabilité arménienne dans les événements de Cilicie⁷⁶.

En dépit de ces changements, un verdict du conseil de guerre siégeant à Erzine et ordonnant une nouvelle exécution de cinq Arméniens et l'absence de châtement réel des principaux officiels d'Adana et des organisateurs des tueries entraînèrent au mois de septembre la démission du patriarche⁷⁷. Une longue série de difficiles négociations se prolongea jusqu'au mois de février 1910. Les exigences du patriarche ne furent pas pleinement satisfaites. Un des cinq Arméniens fut pendu. Les hauts fonctionnaires jugés ne furent condamnés qu'à des peines légères : destitution ou bannissement⁷⁸. De plus, en Cilicie, un diplomate anglais s'étonna de ce que les officiels et les membres du CUP le traitaient avec les plus grands égards : *«Ici, l'attitude privée des Jeunes-Turcs envers les responsables des massacres s'accommode étrangement de leurs protestations hostiles à ceux que leur politique interdit de châtier comme ils le méritent»*⁷⁹. De nombreux autres musulmans qui participèrent aux massacres furent amnistiés et libérés, à l'évidence en échange de la vie des quatre Arméniens⁸⁰. L'aide financière accordée aux Arméniens de Cilicie fut bien inférieure à celle initialement promise.

Mais on avait besoin des services du patriarche, la situation était instable dans les provinces habitées par les Arméniens, et l'alternative au CUP serait un régime plus hostile. Un représentant arménien déclara : *«Ne commettons pas l'imprudence de risquer de remplacer un Adana par quarante»*⁸¹. La FRA était déjà parvenue à cette conclusion au début du mois de septembre 1909, lorsqu'elle renouvela son alliance avec le CUP⁸². En février 1910, le patriarche finit par retirer sa démission en échange de promesses d'aides supplémentaires pour la Cilicie, d'un projet de loi définissant la conduite adéquate des représentants des autorités pendant les périodes de pillages et de massacres, et d'améliorations des conditions de vie des Arméniens en Anatolie. Le gouvernement décida qu'une cour martiale supérieure pourrait réviser les peines légères auxquelles avaient été condamnés l'ancien gouverneur d'Adana, le commandant des forces armées et d'autres responsables⁸³. Peu de ces promesses furent tenues, tandis que des grâces impériales se multiplièrent et se poursuivirent jusqu'à l'été de 1910 en faveur des musulmans et des Arméniens encore détenus pour les massacres de 1909⁸⁴.

Il est vrai que, comme le député Krikor Zohrab le fit remarquer par la suite, la pendaison de plusieurs dizaines de musulmans pour avoir tué des chrétiens était

un fait sans précédent dans l'histoire ottomane récente⁸⁵. Quoi qu'il en soit, il ne s'agissait pour la plupart que de criminels de peu d'envergure et, ce qui était inquiétant pour l'avenir, les masses les considéraient comme des héros⁸⁶. L'absence de châtement réel pour la majorité des grands criminels et des officiels responsables allait constituer un triste précédent pour les auteurs de crimes pendant le génocide arménien et les années qui suivirent la Première Guerre mondiale. Conséquence plus immédiate, les relations arméno-turques, et en particulier la confiance des Arméniens dans le CUP avaient souffert des massacres et de leurs conséquences. L'idéologie de l'ottomanisme était discréditée aux yeux des Arméniens. L'échec de la réforme des aspects corrompus, violents et discriminatoires de la vie dans les provinces orientales habitées par les Arméniens, une politique perçue comme étant de plus en plus assimilationniste, et les changements dans les relations internationales ne firent qu'accroître l'écart entre les points de vue arménien et turc dans les années à venir.

Souren Bartévian, un des représentants de l'Assemblée arménienne envoyé inspecter les conditions en Cilicie immédiatement après les massacres, définissait ainsi le paradoxe de la situation des Arméniens pendant cette période : *«Laissons les Jeunes-Turcs être contents d'eux, parce qu'ils sont enfin parvenus — triste victoire ! — à nous obliger à reconnaître cette pensée amère, que notre condition est plus désespérée aujourd'hui qu'elle ne le fut jamais en Turquie, [même] à la pire époque de la tyrannie hamidienn»*.

Sachant cela, Bartévian n'avait pourtant pas d'autre choix que de placer ses espoirs dans les Jeunes-Turcs :

*«Les beys comme Talaat à la poigne de fer détruiront les mauvaises habitudes et coutumes du passé... Nous avons placé notre unique et dernier espoir totalement en cela, et nous sentons cet espoir se renforcer quand nous considérons que, plus que par un hypothétique amour pour les Arméniens ou que par philanthropie, leur seul patriotisme turc, magnifiquement prouvé, suffira pour que nos espoirs suprêmes de justice, à laquelle nous donnons droit nos souffrances extrêmes, ne soient pas anéantis»*⁸⁷.

Notes

¹ Je souhaite exprimer ma gratitude aux bibliothèques et aux archives suivantes pour leur précieuse collaboration : les départements de Paris (Quai d'Orsay) et de Nantes des archives du ministère français des Affaires étrangères, le Public Record Office (Kew Gardens, Grande-Bretagne), les Archives nationales américaines (Washington D.C.), les archives du ministère belge des Affaires étrangères, le Dr. Levon Avdoyan et la Bibliothèque du Congrès américain, le Centre d'Information Krikor et Clara Zohrab du diocèse de l'Eglise arménienne d'Amérique, la Bibliothèque de recherche de UCLA, l'Université de Berkeley pour les archives du ministère allemand des affaires étrangères sur microfilms, et Artem Ohandjanian pour sa publication des documents autrichiens *Österreich-Armenien 1872-1936 : Faksimilesammlung Diplomatischer Aktenstücke, Band IV 1897-1909*, Vienne : Ohandjanianverlag, 1995.

² Pour une information générale sur la révolution de 1908 et ses conséquences immédiates, voir Victor R. Swenson, *The Young Turk Revolution : A Study of the First Phase of the Second Turkish Constitutional Regime from June 1908 to May 1909*, Ann Arbor, University Microfilms, 1968 ; Aykut Kansu, *The Revolution of 1908 in Turkey*, Brill, Leiden, NY, Cologne, 1997 ; Feroz Ahmad, *The Young Turks*, Londres, Oxford University Press, 1969.

³ *Samboul* (Constantinople), 10 août 1908, p. 2 ; *The Levant Herald and Eastern Express* (Constantinople), 14 août 1908, pp.1,2 ; Jean Mécérian, *Le Génocide du peuple arménien : le sort de la population arménienne de l'Empire ottoman de la Constitution ottomane au Traité de Lausanne 1908-1923*, Beyrouth, Imprimerie Catholique, 1965, pp.12-14.

⁴ Bien que le nom donné ici ne fût en usage qu'à partir de 1909 (de 1905 à 1909 ce parti s'appelait le Parti Social-Démocrate Hintchak). Pour des raisons de commodité nous utiliserons ce même nom dans tout le chapitre, même en ce qui concerne la période précédente.

⁵ Mikaël Varandian, *Hay Heghapokhagan Dachnagsoutian badmoutioun* (Histoire de la FRA), II, le Caire, Imprimerie Houssaper, pp. 7, 10-13.

⁶ La sixième Assemblée représentative du Hintchak, en juillet 1909, exprima l'espoir que la Constitution ottomane permettrait la disparition progressive des haines nationales, mais dans le cas contraire, les Arméniens pourraient bénéficier de conditions pacifiques pour préparer une activité révolutionnaire de nouveau dans l'avenir. La lutte de classes était bien sûr encore nécessaire (sous la direction d'Arsène Gidur, *Badmoutioun Sotsial-Democrat Hintchakiane gousaktsoutiane* (Histoire du Parti social-démocrate Hintchak, badmakroutiane guetronagane hantsnakhoup 1887-1962, vol. 1, Beyrouth, 1962, pp. 315-351).

⁷ "Nor djampan," (La voie nouvelle) première partie, *Tzain hayreniats* (Constantinople), pp.23-30 octobre 1908, pp. 1-3 ; *Veragazmial Hintchakiane gousaktsoutiane* Constantinobolso vartchoutioun, "Ourvakidz Veragazmial Hintchakiane Gousagtsoutiane dzerakri," *Tzain hayreniats* (Constantinople), 23-30 octobre 1908, pp. 4-5.

⁸ Manug K. Jizméjian, *Badmoutioun amerigahay kaghakagan gusagtsutiants 1890-1908* (Histoire des Partis politiques arméniens des États-Unis), Fresno, Imprimerie Nor Or, 1930, pp. 170-171.

⁹ *Adenakroutioun Azkayin Joghovi 31* (Procès-verbaux de l'Assemblée Nationale), Constantinople, Patriarcat arménien, 9/22 octobre 1909 ; T'orkom [Kushagian], «Eghishé Badriark Turian», Turian Madenataran Tiv 1, Jerusalem, Imprimerie Serpotz Hagopiantz Yerusaghém, 1932, pp. 236-237 ; A.S. Hamparian, *Yerid'turk'eri azkayin ou hoghayin k'aghak'aganut'yuné yev azadakragan sharzhumnern Arevmtyan Hayasdanum (1908-1914)*, (La politique nationale et agraire des Jeunes-Turcs et les mouvements de libération en Arménie occidentale, 1908-1914) Erevan, Académie des Sciences de la RSS d'Arménie, Publications de l'Institut d'Histoire, 1979, et *passim*.

¹⁰ *Adenakroutioun Azkayin Joghovi 8* (Procès-verbaux de l'Assemblée Nationale) : 14/27 novembre 1908, 17 : 27 février/ 12 mars 1909, 18 : 13/26 mars 1909, 26 : 31 juillet/13 août 1909; *Samboul*, 3 novembre 1908, p. 2, 4 novembre, p.2, 26 novembre, p. 2, 5 décembre, p. 2, 11 décembre, p. 2, 27 janvier 1909, p. 2 ; *Levant Herald*, 6 novembre 1908, pp. 1, 2 ; *Le Temps* (Paris) 7 novembre 1908, p.1 ; Kushagian, pp. 248-249.

¹¹ *Yeni Gazete* (Le Nouveau Journal), cité dans *Samboul*, 26 novembre 1908, p. 2.

¹² France, ministère des Affaires étrangères (MAE), Nantes, Correspondance avec les Echelles, Constantinople : Sivas, carton n°. 43, H. Brouland, Sivas, n° 18, à Constans, Constantinople, 29 août 1908, et Constantinople : carton n° 34, Deny, Marach, n° 4, à Constans, 3 septembre 1908.

¹³ Pour plus d'information sur les manifestations en faveur de la Constitution, voir Levon Tchormissian, *Hamabadguer arevmdahayots meg tarou badmoutioun*, (Esquisse d'un siècle d'histoire des Arméniens occidentaux) 5 vol., Beyrouth, Sevan Printing House, 1975, vol. 3, pp. 12-13.

¹⁴ Voir par exemple, "A Césarée", *Samboul*, 22 août 1908, p. 2., 31 août 1908, p. 2 ; *Levant Herald*, 21 août 1908, p. 2.

¹⁵ Archives Nationales américaines, groupe de fichiers 59, dossier 10044/134 136 WW Masterson Kharpout n° 95, à Johen G A Leishman, Constantinople, 18 février 1909, in W.W. Masterson Mamouret-ul-Aziz (Kharpout) au Secrétaire d'État adjoint, 27 février 1909. *Samboul*, 4 janvier 1909, p. 2 ; 22 janvier 1909, p. 2, 13 février 1909, p. 5, 5 avril 1909, p. 3; Malkhas [Ardachès Hovsépian], *Nerga sove yev ir badjarnère* (La famine actuelle et ses causes), Trébizonde, Imprimerie Mechveret, 1909.

¹⁶ Damar Arıkoğlu, *Hâtıralarım : Milli Mücadele* (Mes Mémoires : lutte nationale), Istanbul : Tan Gazetesi ve Matbaası, 1961, p.45; Souren Bartevean, *Guiliguian Arhavirke* (Les malheurs de la Cilicie), Constantinople, 1909, p.65.

¹⁷ H. Charles Woods, *The Danger Zone of Europe : Changes and Problems in the Near East*, Londres, T. Fisher Unwin, 1911, pp. 171-172 ; Arıkoğlu, op. cit. p. 45.

¹⁸ Grande-Bretagne. F[oreign] O[ffice]. 195/2284 Dickson, Van, n° 31, 3 novembre 1908.

¹⁹ MAE, Quai d'Orsay, Archives Diplomatiques. Nouvelle Série. Turquie. Politique intérieure. Arménie. Anatolie. Cilicie. XIII [vol. 83]. Janvier 1908-février 1910, H. Brouland, Sivas n° 1, à MAE, 26 janvier 1909, et Braquehais, Erzerum, n° 3, 9 mars 1909 ; F.O. 195/2306 C.H.M. Doughty Wylie, Mersine, à Constantinople, 1^{er} avril 1909 ; William Nesbitt Chambers, *Yoljuluk : Random Thoughts on a Life in Imperial Turkey*, Londres, Simpkin, Marshall, Limited, 1928, p. 80 ; Vahan Tekeyan, "Inknabachdbanutioun yev anhadagan katchoutioun," (Autodéfense et courage individuel) *Shirag*, 14 mars 1909, pp. 1-125.

²⁰ Arıkoğlu, 1961, p. 46 ; F.O. 424/220 Doughty Wylie, Adana, à Lowther, Constantinople, 24 juillet 1909, in n° 48 Lowther, Constantinople, n° 639 à Grey, Londres, 8 août 1909 ; Mehmed Asaf, *1909 Adana Ermeni Olaylari ve Anilarim* (Les événements arméniens d'Adana et mes mémoires), sous la direction de Ismet Parmakszolu, Ankara : Türk Tarih Kurumu, 1982, p. 7.

²¹ HHStA BA Konstantinopel 412, N. L. Daras, Mersine, n° 287, au marquis de Pallavicini, Ambassadeur Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté I. & R. Apostolique, etc., Constantinople, 30 avril 1909 ; Djemal Pacha, *Memories of a Turkish Statesman* 1913-1919, New York, George H. Doran Company, 1922, p. 258 ; Hampartzum Ashjian, *Adanayi yeghem yev Koniayi houcher (badmuutian hamar)*, (La catastrophe de Cilicie et souvenirs de Konya {pour l'histoire}) New York, Imprimerie Gochmag, 1950, p. 147.

²² Hagop H. Terzian, *Adanayi guianke*, (De la vie à Adana), Constantinople, Zareh N. Berberian, 1909, pp. 43-44

²³ MAE, Nantes, Correspondance avec les Echelles, Constantinople: Marach 1900-1914, carton 34, Deny, Marach, n° 8, à Constans, Constantinople, 5 novembre 1908.

²⁴ MAE, Nantes, Correspondance avec les Echelles, Constantinople : Marach 1900-1914, carton 34, Deny, Marach, n° 9, à Constans, Constantinople, 18 novembre 1908. "Yergrèn lourer : Evéreg", Gotchnag 9:15, 10 avril 1909, p.346

²⁵ MAE, Nantes, Correspondance avec des Echelles, Constantinople : Marach 1900-1914, carton 34, Maurice Grapin, Marach, n° 8, à Constans, 16 février 1909 et Constantinople : carton 130 Maurice Grapin, Marach, n° 12, à Constans, 17 mars 1909.

²⁶ MAE. Quai d'Orsay. N.S. Turquie. Politique intérieure. Arménie. Anatolie. Cilicie. XIII [v. 83], janvier 1908-février 1910, Mersine, n° 21, à Pichon, 23 octobre 1908 ; Nantes, Constantinople, vol. 21, Smyrne, n° 207, Constantinople, 29 octobre 1908 ; F.O. 195/2280 C. H. M. Doughty Wylie, Konya, 24-25 octobre 1908.

²⁷ F.O. 195/2280 C. H. M. Doughty Wylie, Konya, 25 octobre 1908.

- 28 Ahmad, op. cit. pp. 25-27.
- 29 MAE, Quai d'Orsay. N.S. Turquie. Politique intérieure. Arménie. Anatolie. Cilicie. XIII [v. 83], janvier 1908-février 1910, Brouland, Sivas, n° 1, à MAE, 26 janvier 1909.
- 30 MAE, Quai d'Orsay. N.S. Turquie. Politique intérieure. Arménie. Anatolie. Cilicie. XIII [v. 83], janvier 1908-février 1910, Mersine, n° 21, à Pichon, MAE, 23 octobre 1908.
- 31 «Les craintes de massacres,» *Levant Herald and Eastern Express*, 31 octobre 1908, p. 2.
- 32 MAE, Nantes. Constantinople: carton n° 651, Maurice Grapin, Marach, n° 4, à Constans, Constantinople, 19 janvier 1909.
- 33 F.O. 195/2280 C. H. M. Doughty Wylie, Mersine, 31 décembre 1908 ; F.O.195/2306 C. H. M. Doughty Wylie, Mersine, à Constantinople, 1^{er} avril 1909.
- 34 Archives allemandes 392 Türkei 134 Allgemein Angelegenheiten der Türkei 6-16 mai 1909 bd. 25 f. bd. 25a, Marschall, Pera, teleg. n° 217, à Auswärtiges Amts, 7 mai 1909, 6:41p.m.; «*Un massacre des chrétiens était-il projeté à Constantinople*», Istanbul, 30 avril 1909, p. 2. L'Armée de l'Action elle-même n'était pas dénuée de sentiment anti-arménien. Par exemple, Kazim Karabekir, chef d'état-major de la 2^{ème} division, n'hésita pas à répandre des rumeurs de trahison des Arméniens afin de désarmer leurs opposants (Kazim Karabekir, *Ittihat ve Terakki Cemiyeti* 1896-1909. Istanbul, Elre Yayinlari, 1995, pp. 452-456.
- 35 Ashjian, p. 149; F.O. 424/219 Annexe 4, Rapport par le major Gilbert Drage, Exmouth à Mersine, 10 mai 1909 in n° 118 W. Graham Greene à F.O., Amirauté, 4 juin 1909.
- 36 Arıkoğlu, op. cit. p. 45 ; HHStA BA Konstantinopel 412. Mersine, 30 avril 1909, n° 287, N.L. Daras, consul, au marquis de Pallavicini, Ambassadeur Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté I & R. Apostolique, etc. Constantinople.
- 37 F.O. 195/2280 Doughty Wylie, Konya, 15 juin 1908 ; Asaf, pp. 35-36. Ali Münif (Yegena), Ali Münif Bey'in Hâtıraları [Les mémoires d'Ali Münif Bey], collecté par Taha Toros, Istanbul : Isis, p.48.
- 38 MAE Nantes, Constantinople, carton n° 293, R. Laronce, Alep, n° 6, à Bompard, 5 janvier 1910 ; Terzian, *Adanyi guianke* (La vie à Adana) 1909, pp. 37-38, 43.
- 39 Arıkoğlu, op. cit. pp. 48-49; FO195/2306 C.H.M. Doughty Wylie, Mersine, à l'ambassade, Constantinople, 1^{er} avril 1909 ; MAE, Nantes. Constantinople, carton n° 293, R. Laronce, Alep, n° 6, à Bompard, 5 janvier 1910; Mouchegh [Mouchegh Seropian], *Les vèpres ciliciennes : les responsabilités, faits et documents*, Alexandrie, Egypte, 1909, pp. 27-29.
- 40 MAE, Nantes. Constantinople, carton n° 293, R. Laronce, Alep, n° 6, à Bompard, 5 janvier 1910.
- 41 MAE, Nantes, Constantinople, Dossiers thématiques, carton 100, [un Arménien de Marache], «*Mémoires sur le massacre des Arméniens à Marache*», annexe à Barthélémy, Marache, à Cambon, Constantinople, 13 mai 1896.
- 42 HHStA PA XII 198 N. L. Daras, Mersine, à Alep, 15 avril 1909 ; HHStA BA Konstantinopel 412. N. L. Daras, Mersine, n° 287, au marquis de Pallavicini, Constantinople, 30 avril 1909 ; Chambers, *Yoljuluk*, pp. 80-81 ; Woods, pp. 128-9 ; MAE, Nantes, Constantinople : Mersine, carton n° 35, 1900-1914, Mersine, n° 5, 13 avril 1909; F.O. 424/220 Doughty Wylie, Adana, à Lowther, Constantinople, 24 juillet 1909, in n° 48 Lowther, Constantinople, n° 639, à Grey, Londres, 8 août 1909 ; Hagop H. Terzian, *Guilguio aghède* (La catastrophe de Cilicie), deuxième impression, Constantinople, 1912, pp. 18-25.
- 43 Le vice-consul belge à Mersine estima le nombre de morts à 25 000 (Belgique, MAE, Film P1411, Dossier filmé n° 907 Correspondance Politique, Légations, Turquie, E. Jauréguibery, Vice consul, Mersine, n° 22/1.A, à Constantinople, 28 avril 1909) ; le vice consul autrichien de Mersine estima d'abord le nombre de morts à 30 000 dont 300 musulmans, 2000 Grecs orthodoxes et catholiques, le reste des Arméniens (HHStA BA Konstantinopel 412. N. L. Daras, Mersine, n° 287, au Marquis de Pallavicini, Constantinople, 30 avril 1909) puis il modifia son estimation qui dépassa 40 000 (HHStA PA XII 198. N. L. Daras, Mersine, n° 323, au Marquis de Pallavicini, Constantinople, 30 mai 1909, dans le rapport 46A.H, Constantinople, 9 juin 1909) ; un représentant allemand envoyé en tournée d'inspection en mai 1909 estima à 40 000 le nombre de victimes (GA392 Türkei 134 Allgemein Angelegenheiten der Türkei 17-31 mai 1909 bd. 25a f. bd. 26, Hammann, in Schroeder, Kaiserlich Deutsches Konsulat zu Beirut, K. n° 57, J. n° 1516, 19 mai 1909). Le voyageur allemand Ernst Jackh fait état du chiffre approximatif de 20 000 morts

- (Der Aussteigende Halbmond: Auf dem Weg zum deutsch-türkischen Bündnis, Stuttgart and Berlin: Deutsche Verlages-Anstalt, 1916, p. 133); les consuls américains à Mersine et dans la région estimèrent entre 25 000 et 30 000 le nombre de morts alors que l'ambassadeur américain à Constantinople sans aucune autre preuve, estimait que l'émotion donnait lieu à des exagérations et que 7 000 personnes seulement étaient mortes (Archives Nationales américaines, Groupe de Fichiers 59, dossier 10044/304 John G.A. Leishman, n° 1016, Constantinople, à Philander C. Knox, Secrétaire d'État, Washington, D.C., 14 juin 1909, 10044/236-239 G. Bie Ravndal, Beyrouth, n° 255, au Secrétaire d'État adjoint, 7 mai 1909, et 10033/250 John G.A. Leishman, Constantinople, n° 973, à Philander C. Knox, Secrétaire d'État, 20 mai 1909, un rapport de Mosdichian et Faik Bey au ministère ottoman de l'Intérieur, signé aussi par Esad Rauf Bey, gouverneur de Mersine estime à environ 15 000 la totalité des morts dans la province d'Adana (Georges Brézol, «*Les Turcs ont passé là*» : *Recueil de documents, dossiers, rapports, requêtes, protestations, suppliques et enquêtes établissant la vérité sur les massacres d'Adana en 1909*, Paris: publication à compte d'auteur, 1911, p. 216) ; Yusuf Kemal estime qu'il y eut quelque 7 000 morts dans la province d'Adana, dont 1 200 musulmans (F.O. 424/220 Doughty Wylie, Adana, à Lowther, Constantinople, 12 juillet 1909 in n° 34 Lowther, Therapia, n° 583, à Grey, Londres, 21 juillet 1909) ; Hüseyin Cahid, un dirigeant du CUP, donna un chiffre total de 20 000 à Tanin (10 juillet 1909) (A. Adossidès [Georges Dorys], *Arméniens et Jeunes-Turcs : Les massacres de Cilicie*, Paris, P.-V. Stock, 1910, p. 128); un représentant au parlement ottoman, Babikian, écrivit que 400 Surianis (orthodoxes syriens ou Jacobites), 65 catholiques syriens, 200 Chaldéens, 200 Grecs, 655 protestants arméniens, et 200 catholiques arméniens avaient été tués (Hagop Babikian, *Adanayi yegherne : deghegakir Hagop Babikiani, Osmanian yerespokhan Edirnei*) (la tragédie d'Adana : rapport d'Hagop Babikian, député ottoman d'Edirné) avec une préface de Francis de Pressensé, traduction Hagop Sarkissian, Constantinople, ed. G. Artzakank, 1919, pp. 15-16), avec un nombre total de morts d'au moins 20 000 (p. 20) ; Le gouverneur d'Adana Zihni Pacha déclara d'abord à la presse turque que 1924 musulmans et 1455 chrétiens avaient été tués (F.O. 424/219 n° 96 Lowther, Pera, n° 334, à Grey, 11 mai 1909) ; très vite il fit passer le chiffre à 10 000 (Brézol, p. 104), puis à 15 000 morts, avec plus de musulmans que de chrétiens (F.O. 195/2306 Doughty Wylie, Adana, à Constantinople, 10 mai 1909) et enfin à 1400 non-musulmans et 620 musulmans tués, d'après son rapport officiel (*The Adana Massacres : Who is responsible ?* Constantinople, 19 juillet 1909, p. 9 ; Z. Duckett Ferriman, *The Young Turks and the Truth about the Holocaust at Adana in Asia Minor, During April, 1909*, [Londres, 1913], p. 82) ; la commission d'enquête du patriarcat arménien estima que dans la province d'Adana périrent 18 839 Arméniens et 2522 autres chrétiens (Ferriman, op. cit. p.83).
- 44 F.O. 195/2306 C. H. M. Doughty Wylie, Adana, à Constantinople, 17 juin 1909; Bartevean, op. cit. p. 71; L[ewon]. L[arents'], «*Agama mayrere, Tzain hayreniats*» (La voix des mères malgré elles) Constantinople), 8/21 décembre 1909, pp. 77-78.
- 45 Ferriman, op. cit. pp. 84-91.
- 46 GA392 Türkei 134 Allgemein Angelegenheiten der Türkei May 17-31 mai 1909 bd. 25a f. bd. 26, Hammann, in Schroeder, Kaiserlich Deutsches Konsulat zu Beirut, K. n° 57, J. n° 1516, 19 mai 1909 ; Woods, p. 172-174 ; W[illiam]. M. Ramsay, *The Revolution in Constantinople and Turkey: A Diary*, New York et Londres, Hodder and Stoughton, [1909], pp. 136, 168 ; Djemal, pp. 259-260 ; F.O. 195/2306 C. H. M. Doughty Wylie, Adana, à Constantinople, 12, 15, 29-30 mai 1909 ; F.O. 424/220 Doughty Wylie à Lowther, 19 juillet 1909, in n°. 43 Lowther, Therapia, n°. 622, à Grey, London, 4 août 1909; F.O.424/219 n°. 118 Admiralty W. Graham Greene, à F.O., Admiralty, 4 juin 1909, Enclosure n° 10, Capt. W. C. Pakenham, à Thursby, Triumph à Suadea, 2 mai 1909 ; MAE, Nantes, Constantinople : carton 130, Trebizonde, n° 8, 30 avril 1909 ; F.O. 195/2306 Raphael A. Fontana, Alep, n° 13, à Lowther, Constantinople, 27 mai 1909 ; F.O. 195/2306 Joseph Catoni à Raphael A. Fontana, Alexandrette, 22 mai 1909, inclus in Consul Raphael A. Fontana, n° 18, 27 mai 1909 ; F.O. 195/2334 Henry Z. Longworth, Trebizonde, 30 avril 1909 ; Mouchegh, pp. 29-30; F.O. 424/220 Doughty Wylie, Adana, à Lowther, Constantinople, 24 juillet 1909, in n° 48 Lowther, Constantinople, n°. 639, à Grey, Londres, 8 août 1909. Arcives Nationales américaines Groupe de Fichiers 59, dossier 10044/262-263 Jesse Jackson, Alep, n° 31, à John G.A. Leishman, Constantinople, 30 avril 1909, in Jesse Jackson, Alep, n° 11, au Secrétaire d'État adjoint, Washington, D.C., 30 avril 1909, «*The Counter-Revolution in Turkey*», London Times, 20 août 1909. Manoug Joseph Somakian, *Empires in Conflict : Armenia and the Great Powers, 1895-1920*, Londres, New York : I. B. Tauris Publishers, 1995, pp. 42-3; *Istanbul*, 24 mai 1909, p. 2, 4 juillet 1909, p.1.
- 47 F.O. 195/2306 C.H.M. Doughty Wylie, Adana, à Constantinople, 30 juin 1909 ; Mehmet Asaf, p. 8 ; Arıkoğlu, pp.47-52. Yusuf Kemal ne fait aucune mention de cette théorie dans une conversation avec un diplomate américain (Archives Nationales américaines, Groupe de Fichiers

59, dossier 19274/51-52, Edward J. Nathan, Mersine n° 39, à Einstein, 15 juillet 1909, in Lewis Einstein, Constantinople, n° 1072, à Philander C. Knox, Secrétaire d'État, Washington, D.C., 31 juillet 1909), ni dans ses mémoires (postérieures). Yusuf Kemal ne mentionne pas cette théorie dans ses dernières mémoires [Yusuf Kemal Tengirşenk, *Vatan Hizmetinde* (Au service de la patrie), Istanbul : Bahar Matbaası, 1967]

48 Chambers, op. cit. p. 78 ; Ismail's Danimend, *Sadrazam Tefvik Paşanın Dosyasındaki Resmî ve Hususî Vesikalarına Göre : 31 Mart Vak'ası* (D'après les documents officiels et privés dans le Dossier du Grand Vizir Tefvik Paşa, Istanbul, Istanbul Kitabevi, 1961, p. 121 ; Asaf, op. cit. pp. 9-11 ; Djemal, op. cit. p. 259.

49 Chambers, op. cit. p.81.

50 F.O. 195/2306 C. H. M. Doughty Wylie, Adana, à Lowther, Constantinople, 21 avril 1909. De toute façon, les Arméniens d'Adana avaient prévu une défense au moins rudimentaire pour leur quartier, comme le montre le fait qu'ils ont occupé certaines maisons dès que les premiers coups de feu éclatèrent (F.O. 424/220 Doughty Wylie, Adana, à Lowther, Constantinople, 24 juillet 1909, in n° 48 Lowther, Constantinople, n° 639, à Grey, Londres, 8 août 1909).

51 F.O. 195/2306 C.H. M. Doughty Wylie, Adana, à Lowther, Constantinople, 21 avril 1909 ; Babiguan, p. 27.

52 HHStA BA Konstantinopel 412. N. L. Daras, Mersine, n° 287, au Marquis de Pallavicini, Constantinople, 30 avril 1909 ; A.B.C.F.M. 16.9.5 microfilm rouleau 660, vol. 15 Central Turkey Mission 1900-1909 (original vol. 1), Herbert Adams Gibbons, Report to Major Doughty-Wylie, Mersine, à Doughty-Wylie, Adana ; F.O. 371/772/19397 Annexe 4 : Récit de L[awson]. P. Chambers, Adana, à Mr. Peet, 4 mai 1909 in Lowther, Pera, à Grey, Londres, 17 mai 1909 ; Brézol, op. cit. p. 140.

53 Woods, op. cit. p. 127.

54 Le Dr. Vahakn Dadrian affirme que les forces de conspiration du CUP ont rejoint les réactionnaires dans les massacres afin de turquifier le pays (Vahakn Dadrian «The Circumstances Surrounding the 1909 Adana Holocaust», *Armenian Review* 41: 4/164, winter 1988, p. 5).

55 Vahan Papazian, *Im houchère*, (Mes mémoires) II, Beyrouth : Imprimerie Hamazkaïne 1952, p. 112 ; Johannès Lepsius, *Der Todesgang des armenischen Volkes in der Türkei während des Weltkrieges*, Potsdam, 4^e éd., 1930, p. 192.

56 MAE, Nantes, Constantinople : Erzeroum, carton 1900-1914, Braquehais, Erzeroum, n° 11, à Constans, 17 avril 1909 ; FO195/2363 Turkey, Annual Report 1909 (Confidential n° 9624), mars 1910 ; MAE, Nantes, Constantinople : carton 130, L. Weck, Consul General, Conseiller à la Commission financière, Salonique, à Constans, Constantinople, 18 avril 1909 ; *Azadardar charjoun panaguin haghtagan mutk i G. Bolis : liagadar havakadzo badguerazart guensakragan dzanotoutiampk*, (Entrée de l'armée de libération à Constantinople : recueil complet de notices biographiques illustrées) Istanbul, 1909, op. cit. pp 163-66 ; Papazian, op. cit. pp. 109-110 ; Dadrian, pp. 1-3 ; Rouben Ter Minassian, *Hay heghapokhagani me hichadagnère : Karsène Bolis, 1909*, (Souvenirs d'un révolutionnaire arménien de Kars à Constantinople, 1909) VI, Los Angeles : Imprimerie Horizon, 1951, pp. 261-85 ; *Stamboul*, 26 avril 1909, p. 2 ; «Azadardar panague», *Tzain hayreniats* (Constantinople), April 10-23, 1909, op. cit. p. 248.

57 Dans les provinces d'Adana on dit que certains membres du clergé musulman local ont prêché que la Constitution était une création des chrétiens (F.O. 424/220 Doughty Wylie, 24 juillet 1909 in n° 48 Lowther, Constantinople, n° 639, à Grey, London, 8 août 1909).

58 F.O. 195/2306 C. H. M. Doughty Wylie, Adana, à Constantinople, 16 mai 1909 ; FO195/2315, n° 105 dragoman, Rodosto, 9 mai 1909 à Eyres ; F.O. 371/773/13941/21979 11, 13 juin 1909 ; MAE, Nantes, Constantinople : carton 130, Ansourian, Sivas, n° 8, à Constans, 24 avril 1909, Habib Edde, Sivas, n° 10, to Constans, Constantinople, 14 mai 1909, Picond, Angora, n° 1, à Constans, 14 février 1909, Carlier, Smyrne, n° 100, à Constantinople, 11 juin 1909 ; Woods, p. 165. Archives Nationales américaines, Groupe de Fichiers 59, dossier 10044/200-211, W.W., Masterson, consul, Kharpout n° 200, à John G.A. Leishman, Constantinople, 21 avril 1909, in W[illiam], W. Masterson, Mamouret-ul-Aziz au Secrétaire d'État adjoint, 21 avril 1908 et dossier 10044/254-255, W.W. Masterson, Kharpout, n° 215, à John G.A. Leishman, Constantinople, 5 mai 1909, in William W. Masterson, Mamouret-ul-Aziz (Kharpout), au Secrétaire d'État adjoint, 5 mai 1909.

59 A.B.C.F.M. 16.9.5 vol. 17 (vol. 3) Central Turkey Mission 1900-1909 lettres b-c : William

Nesbitt Chambers, Adana, au Dr. Barton, Boston, 14 mai 1909 ; Woods, op. cit. p. 176.

60 Mouchehgh, p. 57 ; Woods, op. cit. p. 186 ; Terzian, *Giliguioy Aghède* (La tragédie de Cilicie), 1912, op. cit. pp. 64-93 ; Terzian, *Adanayi guianke* (De la vie d'Adana), 1909, pp. 34-5 ; Ferriman, op. cit. pp. 199-200.

61 F.O. 195/2306 C.H. M. Doughty Wylie, Adana, à Lowther, Constantinople, 21 avril 1909 et 21 juin 1909 ; F.O. 195/2306 [Stephen van R. Trowbridge], Adana, à W. W. Peet, American Bible House, Constantinople, 19 avril 1909, et W. N. Chambers, à J. L. Barton, 15 et 18 avril 1909 [aussi in A.B.C.F.M. 16.9.5. vol.17] in Doughty Wylie, Adana, à Lowther, 24 avril 1909 ; F.O. 371/772/19397 annexe 4 : Récit de L[awson]. P. Chambers, Adana, à MR. Peet, 4 mai 1909 in Lowther, Pera à Grey, Londres, 17 mai 1909; Woods, op. cit. p. 138 ; Arkoğlu, op. cit. p. 49.

62 *Adenakroutiounk* (Procès-verbaux) 24, 19 juin 1909, p. 408.

63 Brézol, op. cit. pp. 91-2, 94 ; Terzian, *Guiliguioy Aghède*, (La tragédie de Cilicie) op. cit. p. 22 ; F.O. 424/219 Summary of the Debate in the Chamber of Deputies on the Adana Massacres (traduction), in n° 84 G. Lowther, Constantinople, n° 324, to Grey, Londres, 4 mai 1909.

64 Norbert Saupp, *Das Deutsche Reich und die Armenische Frage 1878-1914*, Köln, thèse de doctorat, 1990, p. 186, fnt. 51; Babiguan, pp. 28-9 ; F.O. 195/2306 C. H. M. Doughty Wylie, Adana, à Constantinople, 7 mai 1909 ; F.O. 424/220 C. H. M. Doughty Wylie, «Report on the Massacres in Adana» inclus dans Doughty Wylie, Adana, à Lowther, Constantinople, 6 juillet 1909, in n° 24 Lowther, Constantinople, n° 553, à Grey, Londres, 14 juillet 1909 ; Ashjian, pp. 61-66 ; Woods, p. 135 ; Terzian, *Guiliguioy Aghède* (La Catastrophe de Cilicie), 1912, op. cit. p. 101; MAE, Nantes, Mersine, carton n° 35, Barré de Lancy, Mersin, n° 32, 30 août 1919 ; Djemal, p. 260 ; Haroutioun Mosditchian, Faik, 27 juin 1325 in Brézol, op. cit. pp. 233-234.

65 F.O. 424/220 n° 26 Lowther, Therapia, n° 555 à Grey, 15 juillet 1909 ; «Chronique Parlementaire,» *Istanbul*, 22 juillet 1909, p. 2.

66 Chronique Parlementaire, *Istanbul*, 9 février 1909, p. 2 ; "Tourkia," *Drochak* 19 : 2-3, février-mars 1909, op. cit. p. 22 ; Mouchehgh, p. 55.

67 HHStA PA XII 198. N. L. Daras, Mersin, n° 323, au Marquis de Pallavicini, Constantinople, 30 mai 1909, in report 46A.H, Constantinople, 9 juin 1909 ; F.O. 195/2306 C. H. M. Doughty Wylie, Adana, à Constantinople, 9 et 11 mai, 1909 ; F.O. 424/220 n° 26 Lowther, Therapia, n° 555, à Grey, Londres, 15 juillet 1909 ; Bartevian, op. cit. p. 79 ; Brézol, op. cit. pp. 103-4.

68 MAE, Nantes, Constantinople : carton n° 293, R. Laronce, Consul, Alep, n° 6, to Bompard, 5 janvier 1910 ; F.O. 424/221 Consul Fontana, Alep, n° 28, to Lowther, Constantinople, 25 octobre 1909, in n° 86 Marling, Constantinople, n° 899, à Grey, Londres, 10 novembre 1909.

69 MAE, Nantes, Constantinople : carton n° 293, R. Laronce, Consul, Alep, n° 6, à Bompard, 5 janvier 1910.

70 F.O. 195/2306 C. H. M. Doughty Wylie, Adana, à Constantinople, 3 mai 1909.

71 HHStA BA Konstantinopel 412. N. L. Daras, Mersin, n° 287, au Marquis de Pallavicini, Constantinople, 30 avril 1909 ; F.O. 195/2306 C. H. M. Doughty Wylie, Adana, à Constantinople, 4, 21 mai 1909, 14 juin 1909 ; Bartévian, op. cit. pp. 74-7. Boghos Markarian, *Inknaguensakroutioun Boghos Markariani yev yur endaniki antamots badmagane*, Bergenfield, New Jersey : Yegrad Press, 1951, pp. 46-8.

72 F.O. 195/2306 C. H. M. Doughty Wylie, Adana, à Constantinople, 1, 21 mai 1909, 21, 23 juin 1909. Archives Nationales américaines. Groupe de Fichiers 59, dossier n° 10044/315-317 Edward Nathan, Mersin, n° 23, à John G. A. Leishman, Constantinople, 14 juin 1909, in Lewis Einstein, Constantinople, n° 1026, à Philander C. Knox, Washington, D. C., 24 juin 1909, Terzian, *Guiliguioy Aghède*, p. 337, Babiguan, pp. 38-39.

73 F.O. 195/2306 C. H. M. Doughty Wylie, Adana, à Constantinople, 14, 21, 23 juin 1909 ; *Adenakroutiounk* (Procès-verbaux), 24 19 juin 1909.

74 Woods, op. cit. pp. 143-144.

75 F.O. 195/2306 Doughty Wylie, Adana, à Constantinople, 9 mai 1909.

76 Bartévian, op. cit. pp. 112-113; F.O. 424/220 n° 16 Lowther, Constantinople, teleg. n° 236, à Grey, London, 13 juillet 1909 ; F.O. 424/220 n° 43 Lowther, Therapia, n° 622, à Grey, Londres, 4 août 1909, et annexe Doughty Wylie, Adana, à Lowther, Constantinople, 19 juillet 1909; F.O. 424/220 n° 26 Lowther, Therapia, n° 555, à Grey, Londres, 15 juillet 1909 ; F.O.424/220 C. H. M.

Doughty Wylie, Adana, à Lowther, Constantinople, 6 juillet 1909, in n° 24 Lowther, Constantinople, n° 553, à Grey, Londres, 14 juillet 1909 ; F.O. 424/220 n° 34 Lowther, Therapia, n° 583, à Grey, Londres, 21 juillet 1909 ; F.O. 424/220 Doughty Wylie, Adana, à Lowther, Constantinople, 28 juillet et 4 août 1909 in n° 51 Lowther, Therapia, n° 653, à Grey, Londres, 4 août 1909 ; F.O. 424/220 R. E. W. Chafy, Adana, à Lowther, Constantinople, 15 août 1909, in n° 92 Lowther, Constantinople, n° 714, à Grey, Londres, 6 septembre 1909 ; Brézol, pp. 249-251 ; Adenakroutiouk (Procès-verbaux), 28, 21 août 1909, p. 484 ; Ferriman, op. cit. pp. 151-154.

77 Adenakroutiouk (Procès-verbaux), 29, 4/17 septembre 1909 ; F.O.424/220 n° 123 Lowther, Therapia, n° 767, à Grey, Londres, 16 septembre 1909 ; F.O. 424/221 Chafy, Adana, n° 9, à Lowther, Constantinople, 22 septembre 1909, in n° 13, Lowther, Constantinople, n° 796, à Grey, Londres, 29 septembre 1909 ; MAE, Nantes, Constantinople : carton n° 21, Levant n° 436, Thérapia, à Pichon, 14 septembre 1909.

78 F.O. 424/221 n° 34, Lowther, Therapia, n° 843, à Grey, Londres, 12 octobre 1909 ; F.O. 424/221 Chafy, Adana, n° 12, à Lowther, Constantinople, 13 octobre 1909, in n° 51 Lowther, Constantinople, n° 866, à Grey, Londres, 21 octobre 1909 ; F.O. 424/221 n° 54 Charles M. Marling, Therapia, n° 877, à Edward Grey, Londres, 27 octobre 1909 ; F.O. 424/221 Chafy, Adana, n° 19, à Lowther, Constantinople, 15 décembre

79 F.O. 424/221 Chafy, Adana, n°12, à Lowther, Constantinople, 13 octobre 1909 in n° 51 Lowther, Constantinople, n° 866, à Grey, Constantinople, 21 octobre 1909.

80 Des menaces de nouveaux massacres par les musulmans furent faites en Cilicie si les exécutions de musulmans continuaient (MAE, Nantes, Constantinople : Marache 1900-1914, carton 34, Maurice Grapin, Marach, n° 32, à Bompard, Constantinople, 18 octobre 1909). La crainte de tels massacres fut avancée par les autorités ottomanes comme explication pour la légèreté des peines infligées aux autorités de Cilicie (Archives Nationales américaines. Groupe de Fichiers 59, dossier 19274/71-72, Oscar S. Strauss, Constantinople, N) 28, au Secrétaire d'État adjoint, Washington, D.C., 3 novembre 1909).

81 Minas Tcheraz, in *Adenakroutiouk* (Procès-verbaux) 9/22 janvier - 4 février 1910.

82 Gérard J. Libaridian, «*The Ultimate Repression : The Genocide of the Armenians, 1915-1917*», in ss la dir. de Isidor Walliman, Michael N. Dobkowski, *Genocide and the Modern Age : Etiology and Case Studies of Mass Death*, New York, Westport, Londres : Greenwood Press, 1987, pp. 210-213 ; Papazian, pp. 123-130 ; Varandian, II, pp. 17-19.

83 *Adenakroutiouk* (Procès-verbaux), 8 18/31 décembre 1909, 9-22 janvier/4 février 1910, 18 11/24 novembre 1909 ; F.O. 424/222 n° 51 Lowther, Constantinople, n° 96, à Grey, Londres, 21 février 1910.

84 F.O. 424/222 Raphael Fontana, Alep, n° 4, à Lowther, Constantinople, 5 mars 1910, n° 91, Lowther, Constantinople, n° 173, à Grey, Londres, 23 mars 1910 ; F.O. 424/223 n° 67 Lowther, Constantinople, n° 324, à Grey, Londres, 20 mai 1910 ; F.O. 424/223 n° 72 Lowther, Pera, n° 346, à Grey, Londres, 29 mai 1910 ; F.O. 424/223 Raphael Fontana, Alep, n° 17, à Lowther, Constantinople, 30 mai 1910 in n° 104 Lowther, Constantinople, n° 382, à Grey, Londres, 16 juin 1910 ; MAE, Quai d'Orsay, N.S. Turquie. Politique intérieure. Arménie. Anatolie. Cilicie. XIV [vol. 84], mars-décembre 1910, Noël Giron, Mersine, n° 65, 28 juillet 1910, Ronflard, Mersine, n° 26, 16 avril 1910 et Ronflard, Mersine, n° 32, 30 avril 1910.

85 *Adenakroutiouk* (Procès-verbaux), 20-25 novembre/ 8 décembre 1911.

86 MAE, N.S. Turquie, Politique intérieure, Arménie. Anatolie. Cilicie. XIII [vol. 83], janvier 1908-février 1910, Barré de Lancy, Mersin, n° 53, 14 décembre 1919.

87 Barteavian, op. cit. pp. 193, 104.

Le génocide arménien : négation «à l'allemande»

Hilmar KAISER *

During World War I, many Germans served as soldiers or in other functions in the Ottoman Empire. Due to their divergent interests, a diffuse spectrum of reactions to the Armenian Genocide developed and shaped German policies. While many documents have been lost since then, extensive documentation can still be found. The archives of the German diplomats and other witnesses allow us to study the crime in detail. However, to comprehend the contents and the importance of the material, it is essential to understand how it was generated. Recently, this collection of archives has received special attention due to the renewed interest in German responsibility for the Armenian Genocide. The presentation introduces the results of current research on this and other issues. Furthermore, an evaluation of the archives in comparative perspective is offered. This perspective sheds new light on the known evidence.

Au cours de la Première Guerre mondiale, beaucoup d'Allemands ont servi comme soldats ou avec d'autres fonctions dans l'Empire ottoman. En raison de leurs intérêts divergents, les réactions diverses à l'égard du génocide arménien ont forgé la politique allemande. Bien que beaucoup de documents aient été perdus depuis lors, il est encore possible de trouver une importante documentation. Les archives du Ministère des Affaires étrangères allemand, par exemple, contiennent une des plus vastes collections au monde sur le génocide arménien. Les rapports écrits par les diplomates allemands et d'autres témoins nous permettent d'étudier le crime en détail. Cependant, pour apprécier le contenu et l'importance du matériel, il est essentiel de comprendre comment il a été généré. Récemment, cette collection d'archives a reçu une attention particulière en raison du nouvel intérêt pour la responsabilité allemande dans le génocide arménien. Cette communication présente les résultats des recherches actuelles en la matière et d'autres questions. Elle propose en outre une évaluation de ces archives, dans une perspective comparative qui jette une lumière nouvelle sur les preuves connues.

Au cours des vingt dernières années, la recherche sur la négation — passée et présente — du génocide arménien par le gouvernement turc est devenue un sujet d'étude à part entière. Jusque dans les années 1980, cette négation consistait principalement en une reproduction ou une adaptation de la propagande de guerre ottomane du temps du premier conflit mondial. Depuis lors, des documents provenant des archives ottomanes du Premier ministre turc

* Doctorant depuis 1993 à l'Institut Universitaire Européen de Florence. A effectué des recherches historiques dans plus de 30 centres d'archives au Moyen-Orient, en Europe et aux Etats-Unis. Exclu en 1996 des Archives ottomanes, en raison de ses recherches sur le génocide des Arméniens. Spécialisé dans l'histoire de la Çukurova (Plaine de Cilicie) et du génocide arménien à la fin de l'Empire Ottoman. A publié notamment : *Imperialism, Racism, and Development Theories : The Construction of a Dominant Paradigm on Ottoman Armenians* (Gomidas Institute, Ann Arbor, 1997), *Marsovan 1915. The Diaries of Bertha Morley* (Gomidas Institute, Ann Arbor, 1999).

ont été reproduites dans des publications officielles turques¹. De plus, un grand nombre de publications turques ont tenté de montrer qu'il n'y a pas eu de génocide arménien mais plutôt une rébellion arménienne contre le gouvernement et un génocide des Turcs par les Arméniens². L'élaboration et la défense de cette thèse dépendent en grande partie du contrôle par l'Etat turc de l'accès aux archives ottomanes. Ce contrôle consiste à garantir aux écrivains qui soutiennent la thèse négationniste turque l'exclusivité ou la priorité de l'accès à certains documents. En outre, l'interdiction faite aux spécialistes critiques d'avoir accès à des documents concernant ce sujet est destinée à les empêcher de se livrer à une expertise des textes des négationnistes et à un examen exhaustif de tout le matériel historique existant³.

Etant donné l'importance qu'accorde l'Etat turc au contrôle et à la gestion des documents d'archives, le fait qu'il ne soit pas en mesure d'en contrôler la totalité représente un problème majeur pour la progression de son projet négationniste. Des preuves de la plus haute importance du génocide arménien avaient été rassemblées à l'époque par les citoyens et les diplomates des puissances neutres et des alliés allemands et austro-hongrois de l'Empire ottoman. On assiste par conséquent à un développement⁴ de la recherche utilisant des documents d'archives disponibles en Allemagne, en Autriche et aux Etats-Unis. Les résultats de ces études ont non seulement sapé le projet négationniste turc mais encore donné lieu à une controverse quant au rôle de l'Allemagne pendant le génocide arménien. La controverse est centrée sur le niveau de l'engagement et de la responsabilité de certains Allemands à titre individuel dans les massacres⁵.

La participation de l'Allemagne à l'élaboration de la négation ottomane, puis turque, est pourtant restée largement inexplorée. Mais ce manque d'attention portée à la négation du génocide arménien par les Allemands constitue une grosse lacune dans notre vision de ce crime. Etant donné que la négation fut contemporaine des massacres et qu'elle en a partiellement déterminé l'exécution, il est indispensable de bien la comprendre pour analyser avec exactitude le crime en lui-même⁶.

La présente étude examine le rôle de l'Allemagne dans la mise en place de la négation du génocide et démontre le rôle joué par l'ambassadeur allemand à Constantinople, Hans von Wangenheim, ainsi que par ses supérieurs de Berlin, en dépit des multiples dépêches des diplomates en poste sur les lieux des massacres relatant les événements dans le détail. L'implication de l'Allemagne s'intensifia encore avec la décision du chancelier Theobald von Bethmann Hollweg concernant le sort des survivants arméniens: à ce moment, la politique allemande cessait d'être un déni du crime pour devenir une approbation. Les documents présentés ici concernent donc directement le gouvernement civil allemand au plus haut niveau.

Le crime

Le 29 octobre 1914, lorsque l'Empire ottoman attaqua les puissances de l'Entente sans déclaration de guerre préalable, il avait au moins un objectif intérieur. En 1914, la dictature du Comité Union et Progrès (CUP) avait été ébranlée par l'opposition et par un projet de réforme comportant des garanties internationales pour le respect de la communauté arménienne de l'Empire. Une des préoccupations premières du gouvernement était donc d'éliminer toute revendication territoriale et de détruire toutes les forces internes susceptibles de

fragiliser la suprématie du CUP. Pour y parvenir, une bonne méthode était l'assimilation de la population non musulmane ou non turcophone, mais le programme d'assimilation ne pouvait être efficace que si les autorités débloquent des ressources suffisantes. Etant donné que le but du projet était la turquification des individus et du territoire, de vastes étendues et de nombreuses localités devaient être vidées avant que de nouveaux occupants puissent établir une majorité ethnique turque au sein de laquelle seraient dispersés ceux qui appartenaient à des groupes non turcs. Comme il y avait peu de terres disponibles et comme le gouvernement n'avait pas les moyens légaux ou financiers d'exproprier les propriétaires, la seule manière de réaliser le plan et de parvenir à un Empire turc homogène était le recours aux confiscations. En conséquence, les autorités virent dans la population arménienne ottomane le seul moyen de leur fournir des terres, de l'argent et un bon prétexte⁷.

Au printemps de 1915, après la fonte des neiges sur le plateau arménien, le gouvernement commença l'extermination de ses citoyens arméniens. Au cours de la phase initiale du génocide, le sort des Arméniens varia en fonction de l'emplacement de leurs localités d'origine. Dans les provinces orientales, l'armée et des unités de l'*Organisation Spéciale* massacrèrent les Arméniens vivant le long des routes prévues pour l'avancée de l'armée russe. Les communautés arméniennes situées hors de cette zone faisaient l'objet d'un plan d'extermination dirigé et organisé par le gouvernement central de Constantinople. Ce programme d'extermination était programmé pour éviter les conséquences indésirables que provoqueraient des massacres immédiats à grande échelle, telles que la destruction des biens des victimes - dont on avait besoin - et le manque de discrétion. Le plan prévoyait plusieurs étapes différant légèrement d'une région à l'autre. Les Arméniens étaient enrôlés dans l'Armée ottomane⁸. Tout d'abord, les Arméniens devaient remettre les armes qu'ils possédaient en toute légalité. Au cas où les autorités estimaient que le nombre d'armes livrées était insuffisant, la communauté arménienne devait en acheter d'autres qui étaient réquisitionnées à leur tour. Puis on faisait des photos qu'on utilisait comme preuves d'un prétendu complot révolutionnaire arménien. S'appuyant sur ces accusations fabriquées, les autorités ottomanes se mirent à incarcérer et à torturer les dirigeants des communautés arméniennes, intellectuels, membres du clergé, propriétaires, marchands et enseignants. Les communautés perdaient ainsi leurs chefs politiques et spirituels et se trouvaient dans l'incapacité de résister aux exactions du gouvernement.

A la suite de la destruction de leur organisation interne, les communautés arméniennes virent leurs membres contraints de quitter leurs foyers quelques jours tout au plus après avoir été avertis. Ceux qui devaient être déportés n'avaient le droit de prendre avec eux qu'une petite partie de leurs possessions. Tous les biens immeubles et les avoirs bancaires étaient confisqués par le gouvernement ou les membres du CUP. Les déportés devaient subsister avec leurs propres vivres et objets nécessaires. Pendant les premiers jours de la déportation, les familles restaient généralement groupées. Mais après avoir atteint une localité éloignée, les hommes et les jeunes gens étaient séparés des convois et assassinés. Les femmes devaient continuer seules leur chemin avec les enfants, tout en étant continuellement harcelés par leur escorte de gendarmes qui dévalisèrent, violèrent, vendirent et tuèrent beaucoup d'entre eux. En chemin vers leur destination finale, le désert de Syrie, les déportés avaient à traverser plusieurs localités, où des unités de l'armée, des irréguliers et des mercenaires

de tribus kurdes et caucasiennes se livraient à des viols et à des massacres. De nombreuses survivantes, surtout des jeunes filles, se suicidèrent. Les déportés qui atteignirent le désert syrien furent enfermés dans des camps de concentration ou abandonnés dans les hameaux isolés d'où il était pratiquement impossible de s'échapper. Dans les camps, où on les laissait sans abri sous un soleil de plomb, le manque de nourriture et d'eau potable faisait des milliers de victimes. Tout cela faisait partie du plan d'extermination. La déshydratation, les expositions systématiques à des maladies contagieuses comme le typhus, et les marches forcées s'avéraient être les méthodes les plus efficaces pour exterminer les déportés affaiblis. En outre, ces méthodes fournissaient aux autorités la rationalisation nécessaire : on pouvait attribuer les décès à des causes naturelles. Enfin, la plupart de ceux qui avaient résisté aux marches forcées et aux camps du désert furent tués au cours d'une série de massacres à grande échelle pendant l'été de 1916⁹.

Les Arméniens des régions occidentales de l'Empire étaient souvent déportés par chemin de fer, ou bien marchaient à pied le long des voies ferrées. A la différence de ceux des régions orientales, les convois n'étaient pas soumis à une sélection et à une élimination en fonction de l'âge et du sexe et parvenaient parfois jusqu'aux chaînes montagneuses du Taurus et de l'Amanus. Là, ils étaient attaqués et nombre d'entre eux massacrés par les unités de *l'Organisation Spéciale*. Dans la région d'Alep, les déportés de l'Ouest et de l'Est se rejoignaient et poursuivaient ensemble leur route vers les lieux de massacre du désert syrien¹⁰.

Les massacres de l'été 1916 marquèrent la destruction des dernières grandes concentrations d'Arméniens en dehors des régions de Constantinople, Smyrne et Alep. Le gouvernement poursuivit la déportation partielle des communautés arméniennes demeurant dans la capitale, à Alep et dans quelques autres endroits. En même temps, les assassinats ou l'assimilation forcée des survivants dispersés reprenaient de plus belle. Ils étaient convertis de force à l'Islam et répartis dans la population turque. Le gouvernement fit fermer les orphelinats organisés pour les enfants arméniens et obligea les jeunes femmes à épouser des soldats turcs. De toute évidence, ces derniers survivants arméniens n'étaient pas considérés comme une menace pour les projets de turquification du gouvernement¹¹.

Négationnisme allemand

Le gouvernement allemand était tenu au courant dans le détail de l'extermination en cours. Alliés de l'Empire ottoman, les consuls allemands restèrent à leur poste pendant la guerre et continuèrent à envoyer leurs rapports sur ce qui se passait à l'intérieur du pays. Ils transmettaient leurs informations par télégrammes codés ou courriers militaires à l'ambassade d'Allemagne à Constantinople et au gouvernement à Berlin. Disposant de moyens de communications secrets, ils pouvaient tenir leurs supérieurs au courant des faits sans risquer d'être découverts par les autorités ottomanes. De ce fait, l'ambassade à Constantinople et le ministère des Affaires étrangères à Berlin étaient fort bien informés sur la façon dont le crime était perpétré.

Le 15 avril 1915, peu après le début des déportations et des massacres, l'ambassadeur allemand à Constantinople, Wangenheim, envoya à ses supérieurs à Berlin un long rapport qui faisait le point sur les événements. Le

diplomate avait soigneusement choisi ses termes, faisant écho aux accusations du gouvernement ottoman contre les Arméniens pour justifier sa politique, sans toutefois rejeter totalement les rapports arméniens sur les déportations et les massacres. Puis il parvenait à la conclusion suivante : une aide allemande aux Arméniens persécutés aurait peu de chance de réussir et risquerait de nuire à l'alliance germano-ottomane. Jusqu'alors, cherchant à apaiser les milieux arméniens et à démontrer que l'Allemagne n'était pas impliquée dans les persécutions, l'ambassade avait fait ses représentations au gouvernement de Constantinople. L'ambassadeur affirmait clairement que les intérêts allemands essentiels ne devaient pas être sacrifiés au nom d'un soutien aux Arméniens qui, déclara-t-il, resterait probablement inefficace en raison de la résistance ottomane¹².

Paraissant convaincu qu'il ne pouvait pas arrêter le génocide, Wangenheim fit en sorte que le moins d'information possible parvienne au public. Un argument en faveur de son action était que la divulgation des nouvelles sur l'extermination des Arméniens pourrait nuire à ceux-ci¹³ !

Bien que les conditions de guerre et les précautions des Ottomans favorisaient la perpétration du crime, il ne fallut pas longtemps aux rapports sur les atrocités pour atteindre les pays neutres et les puissances de l'Entente¹⁴. Les rapports sur le génocide arménien nuisirent grandement au prestige de l'Allemagne. Depuis le début du conflit, l'Allemagne cherchait à gagner la sympathie des pays neutres. Un des points forts de la propagande des Puissances centrales consistait à soutenir que c'était l'Entente qui avait déclenché la guerre¹⁵. De ce fait, les efforts de guerre allemand et turc étaient présentés comme un cas de légitime défense face à une menace contre leur existence même. Les nouvelles des atrocités contre les Arméniens venaient donc saper les efforts de la propagande allemande et ottomane à l'étranger et déclenchaient également des critiques à l'intérieur du pays¹⁶.

Au niveau international, la réaction la plus importante fut une déclaration des puissances de l'Entente. Le 24 mai 1915, par l'intermédiaire de l'agence Havas, le ministre français des Affaires étrangères rendit public un mémorandum concernant le génocide arménien. Dans ce document, les puissances de l'Entente déclaraient qu'elles tiendraient les membres du gouvernement ottoman et les fonctionnaires impliqués pour personnellement responsables des crimes qu'ils étaient en train de perpétrer¹⁷. L'idée qu'ils devraient rendre des comptes et n'étaient pas au dessus de la loi perturba les dirigeants du CUP. Etant donné l'importance du mémorandum de l'Entente et l'intérêt qu'il suscita au niveau international, l'ambassade d'Allemagne vint à l'aide de son allié ottoman. Johann Heinrich Mordtmann, chargé des questions arméniennes à l'ambassade, rédigea une réponse dans laquelle il affirmait qu'il n'y avait eu aucun massacre et que celui-ci n'existait que dans l'imagination des puissances de l'Entente, qui ne cherchaient qu'à soulever les Arméniens contre le gouvernement ottoman. Il prétendait que les Arméniens de Van avaient fomenté un soulèvement avec l'aide étrangère et que ceux de Zeitoun avaient refusé d'obéir aux ordres du gouvernement et attaqué des soldats. C'était pour cette raison, poursuivait-il, que le gouvernement avait riposté militairement, bien qu'il ait fait preuve de clémence à l'égard des Arméniens. Selon le rapport, le gouvernement avait décidé de prendre des précautions et des mesures pour assurer l'ordre public. Aucune menace n'intimiderait le gouvernement ottoman qui, de plus, déclarait que les puissances de l'Entente n'étaient pas habilitées à parler au nom de l'humanité et

de la civilisation puisqu'elles maltrahaient les prisonniers de guerre et d'autres sujets ennemis. La Porte suivit le raisonnement de l'ambassade et poussa l'argumentation plus loin en ajoutant quelques détails. En somme, l'ambassade allemande avait fourni l'argument principal en forgeant la négation ottomane et turque pour l'avenir, et avait donné le ton à la campagne négationniste de la Porte¹⁸.

Le 31 mai 1915, Wangenheim franchit encore une étape et transmet un message d'Enver Pacha au gouvernement allemand. D'après ce message, Enver Pacha prévoyait de fermer les journaux et les écoles arméniennes, d'interdire toute correspondance en arménien et de déporter en Mésopotamie les familles considérées comme "pas complètement innocentes". Wangenheim ajouta quelques arguments en faveur du plan d'Enver et la demande, de la part de ce dernier, que Berlin n'y fasse pas d'objections. Le ministère des Affaires étrangères suivit les recommandations de Wangenheim. De même, les consuls allemands dans les provinces de l'intérieur reçurent des instructions allant dans le sens du raisonnement de Wangenheim. A ce stade, celui-ci anticipa une opposition prévue de la part des consuls et prépara le terrain pour le gouvernement ottoman¹⁹.

Comme les rapports sur les massacres continuels émanant des consuls et d'autres sources continuaient d'arriver, Wangenheim modifia légèrement sa stratégie. Le 4 juillet 1915, l'ambassade d'Allemagne présenta au gouvernement ottoman un mémorandum dans lequel il protestait officiellement contre les massacres. Trois jours plus tard, le 7 juillet 1915, Wangenheim expliquait ses véritables intentions à ses supérieurs à Berlin. Rappelant les comptes rendus sur les atrocités, il concluait que le gouvernement ottoman déportait la "race" arménienne afin de l'exterminer, ce qui serait dommageable pour les intérêts économiques et religieux de l'Allemagne. En outre, la Porte avait sous-estimé les effets des massacres sur l'opinion publique du pays et de l'étranger. Wangenheim craignait que cela ait des conséquences pour les futures négociations de paix. C'est pourquoi, afin d'anticiper les accusations de la part des ennemis, Wangenheim avait jugé nécessaire d'expliquer à la Porte que l'Allemagne n'accepterait les déportations d'Arméniens qu'au cas où elles seraient justifiées par des nécessités militaires et à la condition que les déportés bénéficient d'une protection contre les pillages et les massacres²⁰.

Il apparaît clairement, d'après le rapport de Wangenheim, que le mémorandum du 4 Juillet ne constituait pas une tentative déterminée de mettre un terme à la campagne anti-arménienne de la part des Ottomans. L'ambassadeur avait compris que la déportation signifiait en réalité l'extermination. Il offrait ainsi à l'allié ottoman la possibilité de faire deux choses à la fois : accepter la critique allemande de sa propre politique tout en la poursuivant, du moment qu'il existait une nécessité militaire. L'explication des déportations pour cette dernière raison avait déjà été utilisée par les fonctionnaires ottomans pour justifier leurs agissements. Wangenheim le savait par les rapports consulaires qu'il recevait. Par conséquent, le mémorandum du 4 juillet de l'ambassade d'Allemagne n'était en réalité, comme le comprit immédiatement l'ambassadeur américain Henry Morgenthau, qu'une protestation purement formelle et une nouvelle confirmation de laisser se poursuivre la politique génocidaire²¹.

Wangenheim continua à transmettre à Berlin ses informations sur les massacres. Le 16 juillet, il informait ses supérieurs qu'il encourageait le Vice-

consul allemand à Samsoun, Kuckhoff, à continuer ses représentations aux autorités ottomanes locales et à poursuivre ses envois de rapports. L'ambassadeur faisait remarquer que de tels rapports pourraient être utiles plus tard au cas où l'Entente voudrait accuser l'Allemagne de compromission²². Son raisonnement fut apprécié par ses supérieurs à Berlin. Le 4 août 1915, au plus fort de la campagne d'extermination, le sous-secrétaire d'Etat Arthur Zimmermann envoyait une directive générale à Constantinople en réponse au rapport de Wangenheim du 16 juillet :

«Comme les rapports venant de là-bas l'ont souligné à plusieurs reprises, nous devons tenir compte du fait que nos ennemis et ceux des Etats neutres mal disposés à notre égard s'efforceront d'accuser le gouvernement impérial de complicité dans l'oppression des Arméniens de Turquie. Comme de telles accusations pourraient trouver un écho à l'intérieur, en particulier dans les milieux religieux et missionnaires, la publication d'un livre blanc ou d'un document de ce type pour justifier notre rôle pourrait s'avérer nécessaire. Je prie Votre Altesse de bien vouloir commencer à réunir dès à présent les documents nécessaires. Ce qui importe avant tout c'est de démontrer qu'il y a effectivement eu en Turquie un vaste mouvement arménien de subversion que la Porte a du réprimer pour se préserver, et que les Arméniens avaient été poussés à cette trahison par les puissances de l'Entente auxquelles incombaient donc la responsabilité morale des conséquences. Après quoi il faudra montrer ce qui a été fait de notre côté pour empêcher un traitement trop cruel des Arméniens et pour soulager la souffrance des personnes concernées»²³.

Voici comment, en un mot, une haute personnalité allemande définit la stratégie de Berlin pour les années à venir. Au vu des preuves flagrantes produites par les représentants allemands témoins du génocide, Zimmermann se vit dans l'obligation de définir à l'avance le contenu des rapports qu'il ne s'attendait apparemment pas à voir apparaître autrement. Il est clair que la stratégie de son gouvernement consistait à agir en accord avec celle de l'allié ottoman, bien qu'il n'y eût plus de doutes quant à la culpabilité de ce dernier.

Cependant, un aspect important de la campagne de négation du gouvernement de Constantinople demeurerait inacceptable aux yeux de l'allié allemand. La négation publiée avait pour objectif de défendre la position ottomane à un niveau international, mais n'avait que peu de valeur à l'intérieur du pays, où la population connaissait l'extermination des Arméniens pour l'avoir observée ou pour en avoir entendu parler. Au début de la guerre, le gouvernement avait voulu renforcer la popularité de l'effort de guerre en propageant une propagande islamiste qui le présentait comme une "guerre sainte" contre les infidèles. A présent, avec l'extermination des Arméniens, le gouvernement violait lui-même les lois islamiques qu'il prétendait défendre. Le meurtre de femmes et d'enfants sans défense était en totale contradiction avec la loi islamique et soulevait de sérieuses objections au sein de la population²⁴. L'évidente contradiction de ses campagnes de propagande n'échappa pas à l'attention du CUP. Pour résoudre le problème, officiels et fonctionnaires se mirent à répandre la rumeur que l'Allemagne avait ordonné l'extermination des Arméniens et que le gouvernement ottoman avait été contraint d'obéir. Ainsi, en rejetant la faute sur son allié, le gouvernement ottoman espérait apaiser les critiques internes. Pour éviter des objections de la part des Allemands, la campagne de négation destinée à l'intérieur devait avoir un caractère informel afin que les autorités puissent

prétendre ne pas être impliquées. La nouvelle tactique ottomane pour trouver des excuses n'échappa pas longtemps à l'attention des consuls et des fonctionnaires allemands. Ils firent état de ces rumeurs et demandèrent à l'ambassade d'Allemagne à Constantinople d'apporter un changement à la situation²⁵.

Le 11 août 1915, le ministre plénipotentiaire Hohenlohe informait dans une circulaire télégraphiée les consuls allemands de Trébizonde, Erzeroum, Adana, Alep et Mossoul, que les mesures prises par l'ambassade pour entraver la campagne d'extermination avaient été vaines. Les consuls devaient exprimer clairement la désapprobation de cette politique par l'Allemagne et s'opposer à toute affirmation selon laquelle les Allemands auraient été les inspireurs moraux du programme d'extermination. Le lendemain, Hohenlohe informa ses supérieurs à Berlin de la situation et leur conseilla de publier un démenti officiel dans la presse allemande²⁶.

Bientôt, les puissances de l'Entente lancèrent des accusations contre le consul allemand à Alep, Walter Rössler²⁷. De retour d'un congé pour maladie en Allemagne, Wangenheim exerça une forte pression sur la Porte. Il insista pour que Constantinople publie dès que possible une déclaration officielle sur le traitement des Arméniens. Les Allemands étaient à ce point préoccupés que, si nécessaire, ils publieraient leur propre démenti sans attendre la déclaration de leur allié. Chargé de rédiger le démenti, le ministre ottoman des Affaires étrangères, Halil Bey, réussit à convaincre Wangenheim d'éviter toute allusion aux protestations contre le génocide dans la version officielle allemande²⁸.

La tension entre les deux alliés augmenta lorsque le successeur de Wangenheim, Paul von Wolff-Metternich, essaya de mettre un terme aux persécutions des Arméniens. Il reprit également l'idée de publier dans la presse allemande un article critiquant sévèrement la politique du gouvernement ottoman. A Berlin, les supérieurs de Metternich émirent quelques réserves à l'égard de la suggestion de l'ambassadeur. Néanmoins, et le secrétaire d'État aux Affaires étrangères Gottlieb von Jagow et le Sous-secrétaire d'Etat Zimmermann apportèrent leur soutien à ce projet et le transmirent pour confirmation au chancelier Bethmann Hollweg. Mais ce dernier passa outre aux recommandations des deux diplomates et décida ce qui suit :

«La proposition d'une condamnation publique d'un allié en pleine guerre serait une mesure contraire à toute notre histoire. Notre seul objectif est de garder la Turquie de notre côté jusqu'à la fin de la guerre, que les Arméniens doivent périr ou pas. Que la guerre se prolonge davantage, et nous aurons encore besoin des Turcs»²⁹.

La décision du chancelier mit effectivement un terme à toute intervention du ministère allemand des Affaires étrangères en faveur des Arméniens.

A Constantinople, Talaat Bey essaya d'amadouer Metternich en lui promettant de cesser les persécutions. Faute du soutien de Berlin, ce projet de publication d'une protestation allemande fut abandonné³⁰.

Le gouvernement ottoman accéda à la demande de l'Allemagne de spécifier qu'elle n'était pas impliquée dans le génocide en publiant, au printemps de 1916 à Constantinople, une brochure de propagande intitulée *«Vérité sur le mouvement révolutionnaire arménien et les mesures gouvernementales»*³¹. Ce document dut satisfaire Berlin car une traduction allemande fut bientôt mise en circulation pour propager son contenu³². Une publication illustrée suivit bientôt

puis fut traduite en français : *«Aspirations et agissements révolutionnaires des comités arméniens avant et après la proclamation de la constitution ottomane»*³³.

Afin de confirmer encore leur point de vue sur le génocide, les deux gouvernements se mirent à publier des textes sur les Arméniens ottomans³⁴. Imprimées à grands tirages, ces publications étaient en partie dues à l'initiative ou au financement du ministère des Affaires étrangères. On créa un service de propagande, le *"Zentralstelle für den Anslandsdienst"* (ZfA), chargé de coordonner ces actions. C'est ce bureau qui facilita, et parfois permit, la distribution internationale de la propagande ottomane anti-arménienne.

En 1918 par exemple, l'ambassadeur à Constantinople, Johann Heinrich von Bernstorff, se renseigna, à la demande de Talaat, pour savoir si un texte sur les Arméniens ottomans écrit par l'ancien ambassadeur turc à Washington, Ahmed Rustem bey, pouvait être publié à l'aide de fonds allemands en Allemagne ou en Suisse. Cinq jours plus tard, le ministère des Affaires étrangères donnait une réponse positive, et le livre parut à Berne, en Suisse. En outre, les missions diplomatiques allemandes, officielles et officieuses, dans les pays neutres furent chargées d'organiser discrètement la diffusion de cette publication³⁵.

Tandis que le gouvernement ottoman continuait à exterminer les Arméniens, il devint insuffisant d'influencer et de façonner la politique de l'allié ottoman et la campagne de négation. Le gouvernement de Berlin se sentit contraint de manipuler de force son opinion publique. Pour ce faire, il instaura une censure très stricte et diffusa du matériel de propagande. La censure avait pour objet de supprimer les publications concernant la Question arménienne, l'objectif étant que l'opinion publique n'ait accès à aucune publication autre que celle émanant de la propagande officielle³⁶.

Cette censure et la négation du génocide se heurtèrent à l'opposition de milieux religieux influents. De nombreuses organisations protestantes et catholiques et les dirigeants nationaux d'églises et d'associations se réunirent pour tenter de mettre un terme au génocide. Ils en appelèrent au chancelier Bethmann Hollweg pour qu'il intervienne en faveur des Arméniens. Bethmann Hollweg leur donna sa parole que le gouvernement allemand avait fait et continuerait à faire tout ce qu'il pouvait. Comme on l'a montré plus haut, cet appel n'apporta aucun changement dans la politique de son gouvernement car le chancelier ne chercha pas à mettre un terme à l'extermination. Néanmoins, en unissant leurs efforts, les institutions religieuses parvinrent à s'assurer le soutien du gouvernement pour leurs actions d'aide et à mettre un terme à la propagande anti-arménienne en Allemagne. Mais en contrepartie, le gouvernement exigea que les milieux missionnaires, les Eglises et leurs amis ne divulguent aucune information sur le génocide arménien. De plus, tout appel de fonds pour les actions d'aide était interdit et seuls étaient autorisés les envois discrets³⁷. Le "cessez-le-feu" conclu n'obligeait pas le ministère des Affaires étrangères à s'abstenir de nier l'extermination à l'étranger, et il continua à le faire³⁸.

L'accord réduisit effectivement au silence les milieux religieux pro-arméniens en Allemagne. Le gouvernement avait colmaté une brèche dans l'information. C'était important car les Puissances de l'Entente s'étaient servies de la publication des missionnaires allemands dénonçant le génocide arménien. En 1916 par exemple, des témoignages rédigés par des infirmières travaillant pour le *«Hilfsbund für christliches Lieberswerk im Orient»* furent publiés dans un recueil britannique³⁹. Après avoir analysé ce recueil et d'autres publications, la ZfA établit une liste de

tous les Allemands susceptibles d'avoir été en liaison avec des publications de l'Entente⁴⁰.

Un bon exemple de la façon dont réagit le gouvernement de Berlin aux publications de ce genre est le cas de Harry Stürmer, qui avait écrit un livre intitulé *Deux ans de guerre à Constantinople*⁴¹. Stürmer avait été le correspondant à Constantinople d'un quotidien de Cologne, la *Kölnische Zeitung*. Excellent observateur, il avait par ses rapports attiré l'attention des officiels allemands. Il avait envoyé l'un de ces rapports à Zimmermann qui, considérant l'importance des informations qu'il contenait, le transmit au chef d'état-major, le général Erich von Falkenhayn⁴². Par son travail, Stürmer fut amené à entrer en relations avec l'ambassade américaine et avec les Arméniens qui s'y trouvaient, ce qui était dangereux pour les citoyens allemands, surveillés de près par Paul Weitz, responsable officieux des services de renseignements allemands à Constantinople⁴³. Ce Weitz, qui était officiellement correspondant de la *Frankfurter Zeitung*, fit un rapport détaillé sur Stürmer et ses contacts, le présentant comme un informateur des puissances étrangères et ennemies, ce qui intéressa beaucoup ses supérieurs⁴⁴.

Par la suite, Stürmer se rendit de Constantinople en Allemagne puis en Suisse, où il publia son livre. Pendant son séjour dans ce pays, il fut de nouveau l'objet de la surveillance des services allemands de renseignement. En juillet 1917, le consul d'Allemagne à Berne, l'ex-chancelier Bethmann Hollweg, avertit le ministère des Affaires étrangères de cette publication. L'opinion personnelle de Bethmann Hollweg sur Stürmer était assez négative, mais il ajouta tout de même que ce livre pouvait avoir une grande "portée de propagande"⁴⁵. Bethmann Hollweg continua à garder un œil sur Stürmer et proposa de contrer les effets du livre en faisant publier sans tarder les mémoires de Tripoli d'Enver Pacha⁴⁶.

A Berlin, le ministère des Affaires étrangères vérifia l'exactitude des affirmations de Stürmer. L'enquêteur détecta un grand nombre de points faibles quant à l'attitude de certains Allemands, mais il dut reconnaître que Stürmer avait vu suffisamment de choses pour être en mesure de relater certains incidents moins favorables au prestige de l'Allemagne. Il conclut qu'il valait mieux que la revue de propagande allemande *Der Neue Orient* (Le Nouvel Orient) s'abstienne complètement de mentionner le livre. Finalement, le ministère se sentit obligé de limiter au maximum la diffusion du livre. Il essaya d'acheter les droits des traductions en néerlandais, en danois, en norvégien et en suédois pour empêcher la publication dans ces pays neutres. Mais les résultats ne furent pas satisfaisants car il ne put obtenir les droits que pour l'édition suédoise⁴⁷.

Les activités de propagande et de contre-propagande allemandes ne cessèrent pas avec la défaite de 1918. La situation était alors devenue plus complexe. Non seulement on ne disposait plus des services de l'allié ottoman, non seulement la réputation internationale du gouvernement allemand avait beaucoup souffert, mais, face aux critiques internes de plus en plus véhémentes, le ministère des Affaires étrangères était obligé de reconnaître sa politique négationniste du passé.

Deux personnalités officielles eurent un rôle important dans la gestion du problème du génocide arménien après la guerre : Walter Rössler, ancien consul à Alep, et Otto Göppert, haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères, qui avait également été en poste à l'ambassade à Constantinople. Göppert avait été chargé de superviser la publication du grand livre semi-officiel sur le génocide

arménien, *Deutschland und Armenien* (L'Allemagne et l'Arménie). En même temps, il avait participé à la coordination secrète des manœuvres politiques des criminels du CUP tels que Enver, Talaat, Djemal, et Behaeddin Chakir, qui s'étaient réfugiés en Allemagne sous la protection du Foreign Office⁴⁸.

Johannes Lepsius, internationalement connu comme arménophile, devint le directeur officiel de la collection. Mais en réalité, il travailla en étroite collaboration avec Walter Rössler⁴⁹. Les textes publiés étaient épurés. Toute allusion pouvant mettre en danger les dirigeants du CUP était écartée. De la même manière, on évitait toute allusion à des Allemands⁵⁰. D'un côté, l'objectif était de laver l'Allemagne de toute culpabilité dans le génocide, et de l'autre il fallait impliquer le moins possible les coupables turcs dont beaucoup jouissaient de la protection du ministère. Toutes ces manipulations étaient probablement dues au fait que Berlin espérait améliorer sa position à la Conférence de la Paix à Paris. Au niveau international, la réaction au livre *Deutschland und Armenien* fut cependant assez négative. La presse britannique et mondiale trouvait encore assez de points dans le texte pour critiquer la politique allemande à l'égard des Arméniens. Par contre, l'effet fut différent sur l'opinion publique allemande et mit un terme à la controverse sur la responsabilité de l'Allemagne⁵¹.

Outre sa coopération avec Lepsius, Rössler effectua toute une série de travaux. Il surveilla, pour le compte du ministère des Affaires étrangères, les activités des critiques de la politique allemande au Moyen-Orient⁵². En réponse aux attaques visant le gouvernement allemand, il publia, sous le pseudonyme de Ferdinand Winfried, un article sur la Question arménienne dans le fameux mensuel berlinois *Preussische Jahrbücher*. L'article ne concernait pas le génocide à proprement parler mais analysait l'évolution de la Question arménienne jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale. Rössler soulignait l'aide extérieure dont bénéficiaient les Arméniens, insinuant ainsi que les puissances de l'Entente avaient leur part de responsabilité dans leur destruction. En d'autres termes, Rössler continuait la propagande de guerre allemande sous une forme légèrement atténuée⁵³.

Avec la signature du Traité de Versailles, l'intérêt de l'Allemagne pour la Question arménienne faiblit. Le point de vue négationniste trouvait encore un écho dans les milieux d'anciens combattants et d'extrême droite. Le gouvernement allemand décida de suivre une stratégie précise visant à éviter toute controverse publique sur le sujet. Mais en 1921, la politique traversa une crise : les vengeurs arméniens réussirent à tuer plusieurs des criminels du CUP qui vivaient à Berlin sous protection allemande. L'un d'entre eux, Soghomon Tehlirian, qui avait abattu Talaat le 15 mars 1921, fut arrêté. Le procès posait un sérieux problème à la diplomatie allemande. Si l'accusé était condamné, il s'ensuivrait une longue controverse publique sur le génocide arménien et le rôle joué par l'Allemagne, ce qui était plus qu'indésirable du point de vue officiel. D'un autre côté, un acquittement desservirait le prestige de l'Allemagne au Moyen-Orient. Finalement, le gouvernement préféra faire son possible pour éviter toute controverse publique sur le sujet et Tehlirian fut acquitté. La stratégie du ministère des Affaires étrangères fut couronnée de succès, et l'intérêt pour le génocide arménien s'estompa au fil des ans, et avec lui celui qu'avait pu susciter le rôle de l'Allemagne⁵⁴.

Conclusion

L'Allemagne et l'Empire ottoman ne furent pas seulement des compagnons d'armes au cours de la Première Guerre mondiale. Ils furent aussi alliés dans la négation du génocide arménien. Les deux gouvernements agirent en étroite coopération, coopération qui reflétait des intérêts communs bien compris à un niveau international. Les intérêts politiques divergents des deux alliés entraînaient pourtant parfois certaines frictions entre eux. Pour faire taire les critiques internes, le gouvernement ottoman accusa son allié d'avoir ordonné l'extermination des Arméniens. Étant donné la nature indéfendable de l'accusation et la dépendance de l'Empire ottoman par rapport à l'Allemagne, cela devait se faire de manière officieuse. Cette propagande non officielle laissait la possibilité de faire de excuses quand l'allié allemand s'en plaindrait. Les Allemands s'arrangèrent pour pousser Constantinople à publier une déclaration selon laquelle aucune "Puissance étrangère" n'avait été impliquée dans l'organisation et l'exécution de la politique anti-arménienne. Mais cela ne se fit qu'après une résistance farouche de la part de l'Empire ottoman et au bout d'un long délai.

Pour sa part, le gouvernement allemand eut à faire face à une opposition intérieure pro-arménienne. Les critiques de la part des protestants et des catholiques ne purent être calmées que par un accord mutuel. Celui-ci devait mettre un terme à toute controverse publique dans le pays concernant le génocide arménien. Étant donné que l'accord ne concernait que la propagande intérieure, la négation allemande se poursuivit au niveau international. L'accord était manifestement un compromis que le gouvernement jugeait nécessaire. Dans sa seconde partie, l'accord apportait de la part de l'Allemagne la reconnaissance officielle et le soutien à l'aide limitée apportée aux Arméniens par les milieux ecclésiastiques et missionnaires allemands. Étant donné que ce soutien était en contradiction avec le plan ottoman d'extermination, Berlin avait estimé que les avantages politiques au niveau intérieur étaient supérieurs aux inconvénients d'éventuelles répercussions politiques négatives de la part de son allié ottoman.

Le fait que le gouvernement allemand ait accepté de telles répercussions signifie que, au début de 1916, il avait dû sentir que l'allié ottoman était suffisamment dépendant de lui pour ne rien objecter. La publication de l'affirmation turque sur l'absence de toute implication allemande confirme cette supposition. Pour les Arméniens, cela n'eut que peu de conséquences, étant donné que les Allemands ne voulaient pas interférer dans l'extermination proprement dite et que, de toute façon, la majorité de la population arménienne avait déjà été exterminée.

Les avantages que l'Allemagne tira de son alliance avec l'Empire ottoman étaient considérables : des centaines de milliers de soldats de l'Entente avaient été retenus à l'écart du théâtre des hostilités en Europe occidentale et orientale. Par conséquent, Berlin ne souhaitait pas trop défendre les Arméniens persécutés quand le gouvernement ottoman entama son plan d'extermination. En revanche, le gouvernement allemand apporta son appui à la politique anti-arménienne de son allié en tant que partie intégrante de son soutien global. Il donna au gouvernement de Constantinople des conseils sur la façon de nier le génocide et défendit activement la négation ottomane au moyen de sa diplomatie et de ses services de renseignement. Non seulement il facilita la diffusion de la négation, mais encore il tenta d'éviter la publication des rapports authentiques sur le

génocide, tout cela en dépit du fait qu'il disposait d'informations détaillées sur l'ampleur et la nature du crime.

En décembre 1915, lorsque les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères suggérèrent par prudence un changement dans la politique arménienne de l'Allemagne, Bethmann Hollweg avait défini de sa main l'attitude officielle de son gouvernement envers les Arméniens. Le Chancelier disait clairement que ceux-ci devaient être sacrifiés à l'effort de guerre et qu'il ne fallait se livrer à aucune intervention sérieuse en leur faveur. L'Allemagne n'aurait peut-être pas pu sauver les Arméniens ottomans, mais elle n'a jamais essayé de le faire et elle a accepté leur extermination.

Notes

- ¹ Türkiye Cumhuriyeti, Başbakanlık Devlet Arşivleri Genel Müdürlüğü, *Osmanlı Belgelerinde Ermeniler (1915-1920)* (Trad.: Les Arméniens dans les documents ottomans), Ankara, Başbakanlık Basımevi, 1994, (Osmanlı Arşivi Daire Başkanlığı, Yayın Nu: 14) ; Idem : *Arşiv Belgelerine Göre Kafkaslar da ve Anadolu'da Ermeni Mezâlimi*, (Trad.: Atrocités arméniennes dans le Caucase et en Anatolie, selon des documents d'archives), vol. 1 n° 4, Ankara : Başbakanlık Basımevi, 1995-1998.
- ² Voir par exemple : Enver Konukçu, *Ermenilerin Yeşilyayla' daki Türk Soykırımı (11-12 Mart 1918)*, (Trad.: Le génocide des Turcs par les Arméniens à Yesilyayla), Ankara, Atatürk Üniversitesi Rektörlüğü Erzurum, 1990.
- ³ L'auteur de cet article a eu l'occasion d'observer que la partie centrale du texte publié par Yuca et Orel n'est pas accessible à des chercheurs autres que les deux auteurs cités. Sinasi Orel and Süreyya Yuca, *The Talât Pasha Telegrams. Historical Fact or Armenian Fiction ?* Nicosie, K. Rustem & Brother, 1986.
- ⁴ Sarafian, Ara, The Paper Trail : «The American State Department and the Report of Committee on Armenian Atrocities», *Revue du monde arménien moderne et contemporain*, 1 (1994) pp.127-160, Raymond H. Kévorkian et Ara Sarafian, «Documents consulaires américains sur la déportation des Arméniens de Samsoun pendant la Première Guerre mondiale», *Revue d'histoire arménienne contemporaine* 1 (1995), pp.101-125 ; Ara Sarafian, *United States Official Documents on the Armenian Genocide* vol. 1-3, Watertown, MA, Armenian Review, 1993-1996 (Archival Collections on the Armenian Genocide ; Ohandjanian, Artem : *Österreich - Armenien. Facsimilesammlung diplomatischer Aktenstücke*, Vienne, Ohandjanianverlag 1995. Un premier groupe de documents réunis par Artem Ohandjanian a été publié pour la première fois sous le titre *The Armenian Genocide. Documentation* vol. 2, Munich, Institut für Armenische Fragen, 1988.
- ⁵ Artem Ohandjanian, Armenien. Der verschwiegene Völkermord, Vienne, Böhlau Verlag, 1989, pp. 208-21 ; Dinkel, Christoph, «German Officers and the Armenian Genocide», in *The Armenian Review* pp. 44-1 (1991) ; Dadrian, Vahakn N., *The History of the Armenian Genocide. Ethnic Conflict from the Balkans to Anatolia to the Caucasus*, Providence, RI and Oxford, Berghahn Books, 1995 ; et idem, *German Responsibility in the Armenian Genocide. A Review of the Historical Evidence of German Complicity*. Préface de Roger W. Smith, Watertown, MA, Blue Crane Books, 1996. Pour un commentaire sur les thèses de Dadrian, voir Kaiser, Hilmar, «Germany and the Armenian Genocide. A Review Essay», in *Journal of the Society for Armenian Studies* 8 (1995), pp. 127-142 ; Dadrian, Vahakn N., «Germany and the Armenian Genocide : A Response to Hilmar Kaiser», *Ibid.* pp.143-150 ; et Kaiser, Hilmar, «Germany and the Armenian Genocide, Part II», in *Journal of the Society for Armenian Studies* 9 (1996, 1997, 1999), pp. 135-140.
- ⁶ Pour un commentaire sur les origines des textes négationnistes ottomans, voir, Hilmar Kaiser, «Ottoman Elites and the Armenian Genocide : Continuities of Denial», in *The Armenian Review* (à paraître).
- ⁷ Fikret Adanir / Hilmar Kaiser, «Migration, Deportation, and Nation-Building, the Case of the Ottoman Empire», (à paraître)
- ⁸ Un bon exposé sur le génocide à partir d'entretiens avec les survivants est donné dans Donald E. Miller et Lorna Toryan Miller, *An Oral History of the Armenian Genocide*, Berkeley, California University Press, 1993.
- ⁹ Sur l'assassinat des soldats arméniens ottomans dans l'Armée, voir : Raymond H. Kévorkian, «Recueil de témoignages sur l'extermination des *amele tabouri* ou bataillons de soldats-ouvriers arméniens de l'Armée ottomane», *Revue d'histoire arménienne contemporaine* 1 (1995), pp. 289-303.
- ¹⁰ Pour une étude sur les déportations depuis les provinces occidentales, voir, Hilmar Kaiser, «The Baghdad Railway and the Armenian Genocide, 1915-1916, A Case Study in German Resistance and Complicity», in Hovannisian, Richard G., *Remembrance and Denial: The Case of the Armenian Genocide*, Detroit, Wayne State University Press, 1998, pp. 67-112.
- ¹¹ Jackson à Hoffman Philip, Alep, 21 sept. 1915, U.S. National Archives, U.S. State Department Record Group 59, 867.4016/302 ; Metternich à Bethmann Hollweg, 10 juil. 1916 A 18548 AA-PA, Türkei 183/43 ; Rössler à Radowitz, Alep, 5 nov. 1916 J. n° 8702 Auswärtiges Amt - Politisches Archiv (ci-après: AA-PA) Constantinople 101 n° 3045 ; Raymond H. Kévorkian, «Recueil de témoignages sur l'extermination des *amele tabouri* ou bataillons de soldats-ouvriers arméniens de l'armée ottomane», *Revue d'histoire arménienne contemporaine* 1 (1995), pp. 289-303. Idem, «Le sort des déportés dans les camps de concentration de Syrie et de Mésopotamie», in *ibid.* 2 (1998), pp. 7-61 ; Aram Andonian et Raymond H. Kévorkian, «Témoignages sur les camps de concentration de Syrie et de Mésopotamie», *ibid.* pp. 62-215 ; Raymond H. Kévorkian (ss la dir. de), «Autres témoignages sur les déportations et les camps de concentration de Syrie et de Mésopotamie (1915-1916)», *ibid.* pp. 219-244.
- ¹² Wangenheim à Bethmann Hollweg, Pera, 15 avril 1915, A 13922 AA-PA Türkei 183/36 n° 228.
- ¹³ Wangenheim à Bethmann Hollweg, Pera, 27 mai 1915 A 17735 AA-PA Türkei 183/37 n° 324.
- ¹⁴ Pour la couverture par la presse américaine, voir, Kloian, Richard Diran (Éd.), *The Armenian Genocide. News Accounts from the American Press: 1915 - 1922*, 3^e éd., Berkeley, CA, AAC Books 1985. Read, James Morgan, *Atrocity Propaganda 1914-1919*, New Haven, Conn., Yale University Press 1941, pp. 125, 216-221. Voir aussi les rapports du consulat d'Allemagne à Bâle, Suisse, Wunderlich à Bethmann Hollweg, Bâle, 22 sept. 1915 A 27810 AA-PA Türkei 183/38 J.Nr. 6867 et 7 oct. 1915, A 29234 AA-PA Türkei 183/39 J.Nr. 7290.
- ¹⁵ Stefan Kestler, *Die deutsche Auslandsaufklärung und das Bild der Ententemächte im Spiegel zeitgenössischer Propagandaveröffentlichungen während des Ersten Weltkrieges*, Frankfurt a.M. 1994 p.239 (Europäische Hochschulschriften, Reihe III, Bd. 589)
- ¹⁶ Deutelmose, Berlin, 22 oct. 1915, A 30815 AA-PA Türkei 183/39 ; Niepage / Graeter to Bethmann Hollweg, Wernigerode, 18 juillet 1916, A 18208 AA-PA Türkei 183/43 ; Rohrbach to Jäckh, Berlin, 15 août 1916, A 22639 AA-PA Türkei 183/44 inclus dans, Jäckh to Rosenberg, Berlin, 24 août 1916, A 22639, AA-PA Türkei 183/44 ; Nassibian, Akaby, *Britain and the Armenian Question, 1915-1923*, London-New York, Croom Helm 1984, pp. 70, 75.
- ¹⁷ Beylérian, Arthur, *Les Grandes Puissances, l'Empire ottoman et les Arméniens dans les archives françaises (1914-1918)*. *Recueil de documents*, Paris 1983, document n° 41, p. 29 (Publications de la Sorbonne) ; Zimmermann à l'ambassade, Berlin, 25 mai 1915, J.Nr. 3203 AA-PA Constantinople 168, Tel. n° 1020.
- ¹⁸ Wangenheim à Bethmann Hollweg, Pera, 5 juin 1915, A 18530 AA-PA Türkei 183/37 n° 349 ; Trumpener, Ulrich, *Germany and the Ottoman Empire, 1914-1918*, Princeton, NJ., Princeton UP, 1968, Réimpression Delmar, N.Y., Caravan Books, 1989, p. 210.
- ¹⁹ Wangenheim à AA, Pera, 31 mai 1915, A 17493 AA-PA Türkei 183/37 Tel. n° 1268 ; Neurath à Bethmann Hollweg, Pera, 12 nov. 1915, A 33704 AA-PA Türkei 175a/36 n° 669 ; Trumpener, op. cit., p. 210.
- ²⁰ Wangenheim à Bethmann-Hollweg, Pera, 7 juil. 1915, A 21257, AA-PA Türkei 183/37 n° 433. Le rapport et le memorandum sont reproduits dans Lepsius, Johannes (ss la dir. de), *Deutschland und Armenien*, Potsdam, Tempelverlag 1919 Réimpression : Bremen, Donat & Temmen Verlag 1986, document n° 106 pp. 94-97, Trumpener, op. cit., p. 213-215.
- ²¹ L'ambassadeur américain Henry Morgenthau écrit dans ses mémoires : «*Its only purpose was to put Germans officially on record. Probably the hypocrisy of this protest was more apparent to me than to others, for at the very moment when Wangenheim presented this so-called protest, he was giving me the reasons why Germany could not take really effective steps to end the massacres*» in Morgenthau, Henry, *Ambassador Morgenthau's Story*, Garden City, N. Y., Doubleday, Page & Co. 1918, pp. 374n.
- ²² Wangenheim à Bethmann Hollweg, Pera, 16 juil. 1915, A 22101 AA-PA Türkei 183/37 n° 449 ; Wangenheim à Bethmann Hollweg, Pera, 16 juil. 1916, A 22110 AA-PA Türkei 183/37 n° 456 ; Trumpener, op. cit., p. 215 f.
- ²³ Zimmermann à Wangenheim, Berlin, 4 août 1915, zu A 22101 AA-PA Türkei 183/37, n° 590 ; Trumpener, op. cit., p. 217 ; voir aussi, Dadrian, *German Responsibility*, op. cit., pp. 83-88.

Dadrian établit un lien erroné entre la directive de Zimmermann et une dépêche de l'ambassadeur allemand Paul von Wolff Metternich datée du 18 septembre 1916. Quoi qu'il en soit, ce rapport n'a pas été rédigé en vue d'être publié. Au contraire, il était destiné à tracer les grands traits d'une discussion confidentielle à la Commission du Budget du Reichstag. Zimmermann avait demandé à Metternich d'utiliser la directive du 4 août 1915 comme ébauche pour un rapport ultérieur. Zimmermann à Metternich, Berlin, 27 août 1916, A 22941 AA-PA Türkei 183/44 télégramme n° 974 ; Metternich à Bethmann Hollweg, Pera, 18 sept. 1916, A 25749 AA-PA Türkei 183/44 n° 567.

24 Voir notamment Scheubner-Richter to Wangenheim, Erzerum, August 5, 1915, J. Nr. 6652 AA-PA ; Konstantinopel 96 secret report n° 23 J. n° 580, et note n° 23.

25 Rössler à Bethmann Hollweg, Alep, 17 juil. 1915, A 23232 AA-PA Türkei 183/37 K. n° 79, B. n° 1553 ; Rössler à Hohenlohe, Alep, 27 juillet 1915 J. n° 4563 AA-PA Konstantinopel 170 K. n° 81, B. n° 1645 ; Wilhelm Spieker, Alep, 2 sept. 1915, incluse dans Rössler à Bethmann Hollweg, Alep, 3 sept. 1915, A 28019 AA-PA Türkei 183/38 K. n° 90, B. n° 1950 ; Scheubner Richter à Wangenheim, Erzerum, 5 août 1915, J.Nr. 6652 AA-PA Konstantinopel 96 rapport secret n° 23 J.n° 580; Neurath à Bethmann Hollweg, Pera, 9 nov. 1915, A 33278 AA-PA Türkei 183/39 n° 660; Metternich à Bethmann Hollweg, Pera, 9 déc. 1915 A 36483 AA-PA Türkei 183/40 n° 714 ; Metternich à Bethmann Hollweg, Pera, 17 jan. 1916, A 1840 AA-PA Türkei 134/35 n° 454 ; Konfidenten-Bericht au ministère des Affaires étrangères, Constantinople, 10 juil. 1915, HHStA PA XL 272 n° 249 ; Kwiatkowski à Buriàn, Trébizonde, 31 juil. 1915, HHStA PA XXXVIII 368 n° 46/P

26 Hohenlohe aux Consuls à Adana, Alep, Erzeroum, Mossoul, Trébizonde, Pera, 11 août 1915, J. n° 4645 AA-PA Konstantinopel 170 ; Hohenlohe à Bethmann Hollweg, Pera, 12 août 1915, A 24507 AA-PA Türkei 183/38 n° 501

27 Wangenheim à Rössler, Pera, 15 oct. 1915 J. n° 2265 AA-PA Aleppo Pkt. 2 vol. 3, tel. n° 92 ; Rössler à Bethmann Hollweg, Alep, 20 déc. 1915, A 469 AA-PA Türkei 183/39 K. n° 117, B. n° 2894; Read, op. cit., p.219. En fait, Rössler était un fervent partisan des Arméniens persécutés et envoya inlassablement des rapports sur les massacres et participa activement à l'organisation des secours. Trumpener, op. cit., p. 219-220, 234, 237-238 ; Nogales, Rafael de, *Four Years Beneath the Crescent*, New York, Scribner's Sons 1926, p. 163.

28 Wangenheim à AA, Pera, 18 oct. 1915 A 30243 AA-PA Türkei 183/39 tel. n° 2399 ; Wangenheim à AA, Pera, 21 oct. 1915, A 30420 AA-PA Türkei 183/39 tel. n° 2424 ; Neurath à Bethmann Hollweg, Pera, 12 nov. 1915, A 33704 AA-PA Türkei 175a/36 n° 669.

29 Metternich à Bethmann Hollweg, Pera, 7 déc. 1915, A 36184 AA-PA Türkei 183/40 n° 711 ; Bethmann Hollweg, Berlin, 17 déc. 1915, ibid. ; Metternich à AA, Pera, 18 déc. 1915, A 36591 AA-PA Türkei 183/40 tel. n° 2990.

30 Metternich à Bethmann Hollweg, Pera, 18 déc. 1915, A 31207 AA-PA Türkei 183/40 n° 725.

31 Le texte a été reproduit dans l'édition de Ohandjanian, *The Armenian Genocide*, op. cit. , pp. 325-335. Les contenus du passage qui concernaient le plus les Allemands avaient été relatés par Talaat Bey à l'ambassadeur plusieurs mois auparavant. Metternich à Bethmann Hollweg, Pera, 18 déc. 1915, A 31207 AA-PA Türkei 183/40 n° 725.

32 Metternich à Bethmann Hollweg, Pera, 2 mars 1916, A 6198 AA-PA Türkei 183/41 n° 101. Ce rapport fut publié par Lepsius dans une version abrégée ; Lepsius, op. cit., p. 241 document n° 245 ; Trumpener, op. cit., p. 236 ; *Die Wahrheit über den Armenischen Aufstand in der Türkei*, (sans lieu ni date).

33 Constantinople 1916 ; Metternich à Bethmann Hollweg, Pera, 10 avril 1916 A 9680 AA-PA Türkei 183/42 n° 161.

34 Voir par exemple, Bratter, Carl Adolf, *Die Armenische Frage*, Berlin, Concordia, 1915.

35 Rustem Bey, Ahmed, *La guerre mondiale et la question turco-arménienne*, Berne, Imprimerie Staempfli, 1918 ; Bernstorff à AA, Constantinople, 1^{er} jan. 1918, A 142/ZfA 150 BA-PO AA-ZfA 405 ; ZfA à Bernstorff, Berlin, 6 jan. 1918, zu A.n.Z.150 BA-PO AA-ZfA 405.

36 Vierbücher, Heinrich, *Armenien 1915. Was die kaiserliche Regierung den deutschen Untertanen verschwiegen hat. Die Abschichtung eines Kulturvolkes durch die Türken*, Hambourg, Fackelreiter-Verlag 1930, p. 78. Oberzensurstelle, "Kommunikationsüberwachende Vorschriften des Jahres 1917", in Fischer, Heinz-Dietrich (ss la dir. de), *Pressekonzentration und Zensurpraxis im Ersten Weltkrieg. Texte und Quellen*, Berlin : Verlag Volker Spiess, 1973, pp. 199, 266. Pour une vue d'ensemble des problèmes qu'ont connus les journaux protestants

allemands, voir, Feigel, Uwe, *Das evangelische Deutschland und Armenien. Die Armenierhilfe deutscher evangelischer Christen seit dem Ende des 19. Jahrhunderts im Kontext der deutsch-türkischen Beziehungen*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht 1989, pp. 229-234 (Kirche und Konfession, Bd. 28) ; Trumpener, Ulrich, op. cit. pp. 221-222.

37 Axenfeld à Bethmann Hollweg, Berlin, 16 nov., 1916, A 31694 AA-PA Türkei 183/45.

38 Stumm à Rosen, Berlin, 26 fév., 1917, zu A 5888 AA-PA 183/46.

39 Arnold J. Toynbee, ed., *The Treatment of Armenians in the Ottoman Empire, 1915-1916 : Documents presented to Viscount Grey of Fallodon by Viscount Bryce*, Londres, Sir Joseph Causton and Sons, 1916 : repr., Astoria, NY : J.C. & A.L. Fawcett, 1990. Une deuxième édition, avec «The Key to Names of Persons and Places Withheld», à partir de l'édition originale de «*The Treatment of Armenians in the Ottoman Empire, 1915-1916*» a été publiée à Beyrouth par G. Doniguan & Sons, en 1972. Pour plus d'informations, voir Ara Sarafian, «The Archival Trail: Authentication of "The Treatment of Armenians in the Ottoman Empire, 1915-1916", in Hovannissian (ed.), op. cit., pp. 51-65.

40 Ernst Bischoff, Berlin, 24 jan. 1917 BA-PO AA-ZfA 1562 ; Attenberger à la ZfA, Zürich, 8 jan. 1917 J. n° 524 BA-PO AA-ZfA 1562; Bischoff, Berlin, 16 Jan., 1917 zu n° 524 Bundes-Archiv, Abteilungen Postdam, Auswärtiges Amt (ci-après BA-PO) 1562.

41 Stürmer, Harry, *Zwei Kriegsjahre in Konstantinopel. Skizzen deutsch-jungtürkischer Moral und Politik* (Deux ans de guerre à Constantinople), Lausanne, Payot 1917 ; Pour la correspondance sur ce livre, voir fiche BA-PO ZfA 780.

42 Stürmer à la *Kölnische Zeitung*, Constantinople, 25 fév. 1916, inclus dans : Zimmermann à Treutler, Berlin, 4 mars 1916, zu A 5925 AA-PA Großes Hauptquartier Türkei 41 Bd.1-2.

43 Richard Lichtheim, représentant de l'Organisation sioniste mondiale à Constantinople pendant la majeure partie de la Première Guerre mondiale, fut dénoncé par Weitz, qui mettait ses services à la disposition de l'armée allemande, afin de l'écartier de la scène. Richard Lichtheim, "Ein Rest ist zurückgekehrt", Manuscrit Jérusalem, oct. 1948 à déc. 1949, Central Zionist Archives, Jerusalem, Israël, A 56, 30/1-2 pp. 610-11. L'ambassadeur américain Morgenthau parvint aux mêmes conclusions concernant Weitz. Il écrivait : "He [Weitz] was, in reality, an unofficial attaché of the Embassy and a secret agent of the German Government". Morgenthau, Henry A., *All in a Life-Time*, Garden City, N.Y., Doubleday, Page & Co. 1922 p.181.

44 Copie du rapport par Paul Weitz, Constantinople, 1^{er} déc. 1916, inclus dans Ambassade d'Allemagne à AA, Constantinople, 28 sept. 1917, n° 485 dans BA-PO ZfA 780 folio 38 zu A. N. Z. 117 45/17.

45 Bethmann Hollweg au Reichskanzler, Bern, 28 juil. 1917, A. N. Z. 9524 BA-PO ZfA 780.

46 Bethmann Hollweg à AA, Bern, 23 août, 1917, A. N. 16072 BA-PO ZfA 780.

47 Schmidt-Elskop à Von Stuedten, Berlin, 5 sept. 1918, A. N. n° 655 BA-PO ZfA 781; Kienlin à Hertling, Stockholm, 20 sept. 1918 A. N. B. n° 14961 BA-PO ZfA 781.

48 Göppert au Dr. Voigt, Paris, 13 fév. 1920, AA-PA Göppert Papers VI,5.

49 Lepsius à Göppert, Scheveningen, 23 août 1919 BA-PO ZfA 627 ; Lepsius à Göppert, Scheveningen, 13 sept. 1919, A. N. B. 4108 BA-PO ZfA 627.

50 Trumpener, op. cit., p. 205f. note 15 ; Bihl, Wolfdieter, *Die Kaukasus-Politik der Mittelmächte, Teil 1 : Ihre Basis in der Orient-Politik und ihre Aktionen 1914-1917*, Wien 1975, p. 334, note 402 (Veröffentlichungen der Kommission für Neuere Geschichte Österreichs, 61).

51 Rössler AA-PA Rössler Papers.

52 Voir son rapport sur Armin T. Wegner ; Rössler, Berlin, 24 mars 1919, A 9297 AA-PA Türkei 183/55.

53 Ferdinand Winfried : "Armenien und Türken", dans : *Preussische Jahrbücher* 176 (1919) pp. 373-392. Sur Rössler en tant qu'auteur, voir : Niepage à Rössler, Leippa, 19 juil. 1919 AA-PA Rössler Papers I.

54 Hofmann, Tessa, "New Aspects of the Talât Pasha court Case. Unknown Archival Documents on the Background and Procedure of an Unintended Political Trial", in *the Armenian Review* 42,4 (1989) pp.41-53. On peut trouver d'autres renseignements sur ce procès dans AA-PA PA 11/3 Türkei vol.1 et AA-PA Rössler Papers II.

Le génocide arménien dans les Archives américaines¹

Rouben P. ADALIAN *

Official neutrality during the first three years of World War I placed the United States Embassy in Constantinople at the nexus of information on the treatment of the Armenians in the Ottoman Empire. Through its network of consulates, the embassy was made fully aware of developments in the interior of Turkey and was kept regularly advised of the consequences of the policies being implemented against the Armenian people. These communications accumulated into a comprehensive documentation of the Armenian genocide. The characteristics of this evidence, the details of the reporting, the chain of transmission, and the span and breadth of its coverage make the American documentation one of the primary points of reference for understanding the scope of the Armenian Genocide. Its implications for the current, no less than the contemporary understanding of the Armenian genocide remain central for appreciating the course and recurrence of genocide in the twentieth century.

La neutralité officielle des Etats-Unis, pendant les trois premières années de la Première Guerre mondiale, a placé l'ambassade américaine à Constantinople au centre nerveux des informations sur le traitement des Arméniens dans l'Empire ottoman. A travers le réseau des consulats, l'ambassade a été parfaitement informée des développements à l'intérieur de la Turquie et a été régulièrement avisée sur les conséquences des mesures politiques appliquées contre le peuple arménien. L'accumulation de ces communications constitue une documentation importante sur le génocide arménien. Les caractéristiques de cette preuve, le détail des rapports, la chaîne de transmission, l'envergure et l'ampleur de sa couverture des faits, font de la documentation américaine l'une des toutes premières références pour la compréhension de la portée du génocide arménien.

* Docteur en histoire de l'Université de Californie, à Los Angeles (UCLA), spécialiste du Caucase et professeur adjoint à l'université de Georgetown. Directeur de l'Armenian National Institute (ANI) à Washington, un centre d'étude et de recherche sur le génocide arménien. A édité les documents relatifs au génocide des Arméniens dans les Archives des Etats-Unis et de la Library of Congress, Chadwyck-Healey Inc. 1994) et le *Guide to the Armenian Genocide in the US Archives 1915-1918*. A publié de nombreux articles sur le génocide arménien dans des revues spécialisées ; lauréat, avec son essai "Remembering and Understanding the Armenian Genocide", de la Commission Nationale de la République d'Arménie pour le 80^e anniversaire du génocide des Arméniens. Est aussi l'auteur d'ouvrages sur la vie intellectuelle arménienne, notamment *From Humanism to Rationalism : Armenian Scholarship in the Nineteenth Century* (1992).

Dans son message du 24 mai 1920 au Congrès pour demander que les États-Unis acceptent un mandat sur l'Arménie, le président Woodrow Wilson parlait «du peuple arménien en lutte» qui venait de traverser «une période de périls et de souffrances indescriptibles»². Il parlait aussi de ses concitoyens «dont les dons volontaires ont pratiquement sauvé l'Arménie au moment le plus critique de son existence»³. Le 66^e Congrès auquel il s'adressait dut comprendre son appel à mettre un terme "au temps des souffrances" pour le peuple arménien. Le message du président était une réponse à la Résolution 359 du Sénat qui commençait par une référence au fait que «les témoignages recueillis par la sous-commission de la Commission des Affaires étrangères du Sénat ont clairement établi la réalité des massacres décrits et des autres atrocités dont a souffert le peuple arménien»⁴.

Si l'objectif central de toute recherche est toujours d'établir la vérité, en matière d'atrocités, on dispose généralement de preuves sous forme de rapports et on a besoin de méthodes de vérification supplémentaires. Étant donné que les atrocités se situent au-delà d'une conduite humaine normale et que les atrocités relatées sont souvent difficiles à croire, la multiplicité des sources de témoignages fournit un moyen technique de validation. Dans les couloirs du pouvoir, c'est une procédure courante de recueillir les dépositions des témoins et des sources autorisées et, lorsque l'on n'est pas en mesure de les obtenir de vive voix, on réunit des informations que l'on ajoute au dossier.

Le souci de fiabilité des dépositions sur les atrocités subies par les Arméniens était évident dès leur première publication officielle. Dans la préface de l'ouvrage *The Treatment of Armenians in the Ottoman Empire*, Lord Bryce, qui était lui-même juriste, s'interrogeait : «Quelle est la valeur de ces témoignages»⁵ ? Trois caractéristiques de la série de documents réunis par Arnold Toynbee le convainquirent de leur véracité. «Le nombre de ces témoignages concordants, provenant de différentes régions, écrit Lord Bryce, est si grand qu'il met hors de doute les faits principaux»⁶. Pour Bryce et Toynbee, la combinaison de la quantité, de la multiplicité et de la convergence est une combinaison suffisante pour tirer des conclusions fermes. Dans son propre exposé des événements, Toynbee est encore plus catégorique : «Il n'y a aucun doute possible sur les déportations de 1915»⁷. Pour lui, la question de fond était plus que démontrable. Elle était incontestable.

Cependant, on peut dire que les récits réunis, publiés ou entendus en commission sont des preuves d'ordre privé. Les comptes rendus officiels sur les atrocités ne furent jamais inclus dans le dossier à l'époque. Présentés sous la forme de communications diplomatiques émanant de témoins en poste sur le terrain, ils furent tous classifiés. De ce fait, les déclarations capitales des ambassadeurs et des consuls transmises à leurs gouvernements respectifs restèrent aux confins de l'officialité.

Cela ne signifie pas pour autant que les textes publiés par Bryce, Toynbee et d'autres ne soient pas valables. Ils représentent au contraire une somme de preuves considérable. Quand, en tenant compte de leur particularité, on les analyse aujourd'hui en tant que témoignages individuels, en relation avec le dossier formel d'événements révélés par les archives des organismes officiels, ils aident à établir une masse d'informations plus complexes sur le génocide

arménien. Les communications officielles dénuées de tout sentiment, et les témoignages individuels chargés d'émotion représentent, par leur contraste même, des dimensions différentes mais complémentaires du tableau qui se dégage du volume croissant des preuves à caractère documentaire.

Réimprimé, le rapport Toynbee est encore disponible. De par leur envergure considérable, les documents d'archives soulèvent de nombreuses difficultés. Extraits de cette multitude de preuves de première main, certains textes ont été largement diffusés en raison de la nouveauté du langage et de la conceptualisation introduites par les auteurs⁸, mais la majeure partie de toute collection d'archives publiées relève de la préoccupation des spécialistes, qui doivent opérer une sélection dans la masse des faits rapportés.

Même ainsi, un ensemble de documents originaux compilés avec la plus grande ouverture possible constitue une collection de preuves unique. S'il reste encore à reconstituer le cours précis des événements à partir des détails, toute collection a également ses particularités. Si une compilation de l'ampleur de la documentation issue des archives nationales américaines ne se prête pas aisément à des généralisations, elle est néanmoins dotée de caractéristiques spécifiques qui suffisent pour tracer des grandes lignes historiques.

La spécificité primordiale de l'ensemble des documents américains concernant le génocide arménien est sans doute sa continuité. Depuis les tout premiers avis datant de la fin de 1914 jusqu'à avril 1917, date de la rupture des relations entre les États-Unis et l'Empire ottoman, un flot ininterrompu de documents émanant de multiples postes d'observation en Turquie fut rassemblé, trié, classé et transmis à Washington. La neutralité que conservèrent les États-Unis pendant les trois premières années de la guerre fit de l'ambassade américaine à Constantinople un observatoire privilégié. Le pays étant en guerre, elle exerça quatre fonctions distinctes, fonctionnant en particulier comme centre de tri pour l'information sur le traitement infligé aux Arméniens. Deux de ces fonctions étaient incluses dans son mandat officiel — représentation d'un gouvernement responsable de la sécurité de ses ressortissants et du maintien du réseau existant des bureaux consulaires — et les deux autres fonctions lui revenaient par défaut. L'ambassade devint le premier poste de communication entre les deux parties adverses du conflit, les Puissances alliées et l'Empire ottoman. Elle devint également un lieu d'ultime recours pour les Arméniens qui venaient y déposer leurs plaintes.

Les deux dernières fonctions étaient importantes. Mais les fonctions de routine étaient essentielles : gérer un large réseau consulaire dispersé sur le vaste territoire d'un empire multi-national et garantir la sécurité, la protection et les intérêts des Américains résidant dans l'Empire ottoman en une période de conflit à l'extérieur et de soupçon à l'intérieur. Davantage encore que des intérêts commerciaux des entreprises américaines ayant des agences en Turquie, l'ambassade avait à s'occuper d'une institution spécifique au contexte religieux du Moyen Orient, à savoir le réseau missionnaire américain présent dans les communautés arméniennes et dans d'autres minorités chrétiennes de l'État ottoman. C'est pourquoi deux réseaux d'information furent automatiquement transformés en systèmes d'observation dès le début de la déportation des Arméniens. Étant donné que les communautés arméniennes étaient nombreuses et dispersées et que les mesures prises contre elles étaient de grande envergure,

on pouvait observer les faits de façon passive. C'est dans la transmission de l'information que les deux réseaux agirent activement puisque les avant-postes missionnaires isolés dépendaient entièrement des voies de communication officielles pour faire part de leurs préoccupations. En outre, la nature de ces préoccupations dépassait les objectifs spirituels et éducatifs qui avaient été leur premier souci en Turquie à mesure qu'ils constataient les dangers physiques menaçant la population arménienne. En tirant la sonnette d'alarme, ils devaient aussi faire en sorte que les filières officielles prennent connaissance de l'information qu'ils détenaient.

C'est en partie de là que vient la confusion sur la nature des documents officiels américains⁹. En temps de paix, la correspondance personnelle d'institutions religieuses, d'établissements d'enseignement ou d'entreprises commerciales aurait été acheminée directement aux destinataires, domiciles personnels ou bureaux aux Etats-Unis ; en temps de guerre par contre, les conditions et les restrictions obligeaient le Département d'Etat à assumer la charge supplémentaire de fournir les services d'un bureau de poste. De ce fait, presque toutes les communications émanant de sources américaines dans l'intérieur de la Turquie transitaient par l'ambassade américaine. Du fait même du contenu de ces dépêches, les consuls américains décidèrent de les porter à la connaissance de l'ambassadeur, accompagnées de commentaires attirant son attention sur les implications des événements constatés.

Transmis au Département d'Etat à Washington, ces messages furent joints au dossier sur le génocide arménien dont ils devinrent partie intégrante. Mieux encore, ces communications étant remises à leurs destinataires et leur usage autorisé, les récits qui les recoupaient et qui émanaient de personnes privées finirent par constituer la source principale des premières archives publiques sur les déportations et les massacres. Beaucoup furent finalement transmis en Grande-Bretagne pour y être inclus dans la compilation réunie par Bryce et Toynbee et prouvée par ses sources d'origine : « communiqué par le Conseil des Missions étrangères et l'Eglise presbytérienne des Etats-Unis » ; et « communiqué par le Comité américain pour les Secours aux Arméniens et aux Syriens »¹⁰.

A mesure que leurs ressources s'épuisaient et que leur énergie faiblissait, les missionnaires furent réduits à une position de moindre importance en ce qui concerne les rapports sur les Arméniens. D'un autre côté, suivant l'évolution du programme jeune-turc et reflétant les inquiétudes suscitées par les effets cumulatifs de l'horreur de la déportation, les rapports consulaires devinrent de plus en plus fréquents et finirent par faire apparaître une politique globale visant à annihiler la population visée. Cette fréquence des rapports variait en fonction de la répartition des consulats américains, situés en particulier sur un axe nord-sud coïncidant avec les points clés de la déportation : Trébizonde, Kharpout et Alep¹¹.

Outre la continuité et la fréquence des rapports une autre caractéristique marquante des documents des Archives Nationales, est le volume qu'ils occupent dans les registres américains. Les archives des autres principaux Etats n'ont pas encore été systématiquement explorées en ce qui concerne le génocide. Néanmoins, du fait de la rupture tardive de leur relations bilatérales avec la Turquie, on peut pour l'instant affirmer que les Etats-Unis détiennent probablement une quantité record de renseignements sur le sort des Arméniens

en Turquie. Depuis le début de la guerre en 1914 et, bien sûr, en particulier pour la période qui va du début de 1915 à 1923, le dossier est bien rempli et le destin de la population arménienne peut être suivi en détail en fonction des principaux virages politiques des gouvernements turcs successifs.

Ces spécificités de la documentation dans les archives américaines éclairent le génocide sous un jour différent. La définition du génocide exige une décision politique claire de la part des gouvernements. Même si cette politique est formulée de façon progressive, en dernière analyse la destruction d'une population entière ne peut avoir lieu incidemment et nécessite préméditation, préparation et planification. Ce dernier point est peut-être le plus difficile à prouver, parfois à cause du manque de preuve directe étant donné le secret dont furent entourées des décisions qui, d'après tous les critères légaux, auraient été considérées comme éminemment criminelles. Lorsqu'une telle quantité de documents relatent des atrocités sur un laps de temps aussi long, alors le terme "systématique" est justifié. Du point de vue d'une analyse purement quantitative, la documentation se prête à une interprétation concluante des intentions qui ne peuvent avoir été mises en œuvre sans l'ampleur et la machinerie nécessaires pour poursuivre ces objectifs sur une période de plusieurs années.

Il existe une grande variété de documents dans les archives américaines. Du point de vue de l'authenticité, tous sont précieux. Pour tenter de répondre aux questions concernant ce que savaient exactement les Etats-Unis, quand et de quelle manière ils réagirent, il faut examiner le fichier diplomatique central, dans lequel on peut distinguer trois parties distinctes.

Son ambassade à Constantinople étant devenue le point central de la communication internationale sur les sujets concernant les Arméniens, le Département d'Etat américain fut amené à prendre des décisions politiques. La plus fondamentale et, par bien des aspects, la plus importante, fut d'assumer la tâche de faire connaître à la Turquie la réaction du monde devant les atrocités.

Le premier de ces avertissements fut déclenché par l'appel adressé aux autorités russes par le Catholico arménien d'Etchmiadzine, Guevorg V Soureniants qui, transmis à Washington, provoqua la première réaction officielle américaine au sujet du traitement des Arméniens. Le 27 avril, le secrétaire d'Etat William Jennings Bryan écrivait à l'ambassade à Constantinople :

«...l'Ambassadeur de Russie a attiré notre attention sur l'appel du Catholico de l'Eglise arménienne qui demande à notre gouvernement d'user de ses bons offices auprès du gouvernement turc pour empêcher le massacre, sur le territoire turc, des Arméniens non combattants... L'ambassadeur de Russie souligne sur le fait que les nombreux musulmans vivant en territoire russe sont à l'abri de toute persécution religieuse...»¹².

Le 28 avril, Bryan écrivit à George Bakhmeteff, l'ambassadeur de Russie, le conseillant sur les mesures à prendre :

« Comme suite à votre requête orale du 27 avril demandant de la part du Catholico de l'Eglise arménienne, que notre gouvernement use de ses bons offices auprès du gouvernement turc pour empêcher le massacre en territoire turc des Arméniens non combattants, le Département d'Etat a demandé à l'ambassadeur des Etats-Unis à Constantinople d'attirer l'attention du gouvernement turc sur la question et de faire usage de moyens efficaces pour

protéger les Arméniens contre la violence de citoyens d'autres religions.

Avant de recevoir le télégramme du Département d'Etat, l'ambassadeur américain à Constantinople a câblé pour annoncer l'arrestation de plus de cent notables arméniens, officiellement pour prévenir toute propagande révolutionnaire ; il ajoutait que leur vie n'était sans doute pas en danger, bien qu'ils fussent déportés vers l'intérieur du pays.

Après réception de ce message, le Département en envoya un nouveau câble à l'ambassadeur pour qu'il presse le gouvernement turc de protéger les Arméniens...»¹³.

Alors que l'appel du Catholicos avait été suscité par l'inquiétude concernant le sort des Arméniens des régions orientales, en particulier après que les conditions se fussent considérablement détériorées dans la région de Van et que les nouvelles sur les premiers cas de massacres de masse aient commencé à filtrer, au cours des échanges, on eut la confirmation des arrestations de la nuit du 24 avril à Constantinople. Comme on le disait clairement, il n'y avait pas encore de raison valable de craindre le pire. Le processus n'était pas encore suffisamment enclenché pour que l'ambassadeur dispose d'éléments lui permettant d'émettre des inquiétudes sur la sécurité des personnes arrêtées.

Le même jour, le secrétaire d'Etat publiait une déclaration, reproduite dans le New York Times du 28 avril, énonçant le principe qui poussait les Etats-Unis à impliquer le gouvernement turc. «L'appel du chef de l'Eglise arménienne transmis à notre gouvernement par l'ambassadeur de Russie, disait le secrétaire Bryan, est le premier avis officiel reçu par le Département sur les massacres arméniens. Notre action a été dictée par un souci d'humanité»¹⁴.

Ce principe fut énoncé avec plus de force un mois plus tard dans un communiqué commun publié par la Russie, la France et l'Angleterre mettant le gouvernement jeune-turc en garde quant aux conséquences de sa politique. Au cours du mois qui suivit, l'escalade de la politique turque transforma ce qui avait provoqué «un souci d'humanité»¹⁵ en une calamité justifiant l'appellation de «crime contre l'humanité». La note des Alliés datée du 24 mai comportait des accusations explicites et mettait directement en cause la responsabilité du gouvernement.

« Pendant un mois environ, les populations kurde et turque d'Arménie ont massacré les Arméniens, de connivence et souvent avec le soutien des autorités ottomanes. Ces massacres ont eu lieu au milieu du mois d'avril (nouveau style) à Erzeroum, Dertchoum [Derdjian], Eguine [Egine/Akn], Bitlis, Mouch, Sassoun, Zeïtoun et dans toute la Cilicie. Les habitants d'une centaine de villages de la région de Van ont tous été massacrés. Dans cette ville, le quartier arménien est assiégé par les Kurdes. En même temps, à Constantinople, le gouvernement maltraite la population arménienne inoffensive.

Etant donné ces nouveaux crimes contre l'humanité et la civilisation perpétrés par la Turquie, les gouvernements alliés déclarent publiquement à la Sublime Porte qu'ils en tiendront pour personnellement responsables tous les membres du gouvernement ottoman ainsi que leurs agents impliqués dans ces massacres...»¹⁶.

Le 25 mai, la note fut adressée à l'ambassadeur des Etats-Unis à Paris, W.G.

Sharp, par le ministre français des Affaires étrangères Théophile Delcassé, lequel lui précisait dans une lettre d'accompagnement qu'il trouverait joint «le texte d'une communication que je vous prie de faire connaître d'urgence au gouvernement ottoman par les filières d'usage»¹⁷. Le 29 mai, le Département d'Etat accédait à cette demande en envoyant un télégramme chiffré signé du sous-Secrétaire Bryan, informant l'ambassade de Constantinople que «le ministère français des Affaires étrangères nous prie de transmettre au gouvernement turc l'avis ci-joint»¹⁸.

En l'occurrence, l'ambassadeur américain à Constantinople servait simplement d'intermédiaire, mais le 16 juillet il reçut des instructions l'autorisant à intervenir personnellement. Le nouveau Secrétaire d'Etat, Robert Lansing, écrivait :

«Le Département approuve votre action consistant à demander aux ministres turcs de l'Intérieur et de la Guerre de cesser les persécutions contre les Arméniens et à tenter de gagner à cette cause la sympathie des ambassadeurs allemand et autrichien»¹⁹.

Lansing avertissait également que les Etats-Unis ne s'engageraient pas. Même si ce n'est pas précisé dans le télégramme, les circonstances de la guerre et la décision de conserver leur neutralité limitait l'action des Etats-Unis. L'ambassadeur était également informé de ce que :

«En ce qui concerne cette situation extrêmement délicate, le Département n'a rien à proposer d'autre que de continuer à agir comme par le passé»²⁰.

L'activité diplomatique autorisée se limitait à une intervention verbale, c'est-à-dire que ceux qui en étaient chargés devaient comprendre, étant donné la poursuite des massacres, que leur action aurait un effet minime ou nul.

Il serait néanmoins hâtif de dénigrer le rôle des Etats-Unis, car les instructions de Lansing étaient dans une certaine mesure menaçantes, et ce d'autant plus en fonction de la personne à laquelle elles s'adressaient. Il se trouve que l'ambassadeur en question n'avait pas une conception étroite de la responsabilité diplomatique. Au grand dam des belligérants représentés à Constantinople, il ne laissait passer aucune occasion de protester vigoureusement contre les violences dont était victime la population arménienne. Au Département d'Etat, ses communications occupent le second rang parmi les documents témoignant du génocide. Il ne fait pas de doute que les termes énergiques qu'il employa pour qualifier la politique turque déterminèrent la façon dont les crimes furent appréhendés. En ce sens, Henry Morgenthau, ambassadeur des Etats-Unis auprès de la Sublime Porte, tient une place unique dans les annales de la correspondance diplomatique. Dans la rétrospective d'un siècle marqué par les atrocités, il ne se contenta pas de relater des faits. Il fut celui qui rédigea et diffusa le plus de textes sur le contenu terrifiant d'une politique qualifiée aujourd'hui de génocide²¹.

Les instructions de Lansing constituaient une réponse au message "strictement confidentiel" envoyé le 10 juillet par l'ambassadeur Morgenthau et reçu à Washington par le Secrétariat d'Etat le 14 juillet, dans lequel il alertait son gouvernement quant à l'exécution "systématique" et "généralisée" d'une politique destinée "à faire tomber destruction et malheur" sur le peuple arménien :

«La persécution des Arméniens prend des proportions inégales. Les rapports

provenant des districts les plus variés indiquent la tentative systématique de déraciner des populations arméniennes pacifiques et, par le biais d'arrestations arbitraires, de terribles tortures, d'expulsions massives et de déportations d'un point de l'Empire à un autre, accompagnées souvent de viols, de pillages, et de meurtres, qui prennent les dimensions d'un massacre, de faire tomber sur eux destruction et malheur. Ces mesures ne répondent pas à une exigence populaire ou fanatique, mais sont de nature purement arbitraire, dirigées à partir de Constantinople, prétendument dues à des contingences militaires, mais frappent souvent des districts où aucune opération militaire n'est susceptible de se dérouler»²².

Les nouvelles dramatiques sont données dans les deux premières phrases du communiqué. L'information importante du point de vue politique défendant les accusations portées par les Alliés dans leur avertissement du 24 mai est contenue dans la dernière phrase qui décrit les mesures prises comme "purement arbitraires et dirigées depuis Constantinople", ce qui, en langage diplomatique, signifie que le traitement des Arméniens est une opération centralisée, planifiée et illégale. Le 16 juillet, Morgenthau réitérera une déclaration encore plus virulente à propos des événements. En termes nets et précis, il indique au Secrétaire d'Etat la totale inefficacité de la réaction américaine. Sa dépêche du 16 juillet, portant le n° 858, parvient à Washington le 20, et se croise avec les instructions du Secrétaire datées du même jour parce qu'elle commence par la question : "Avez-vous reçu mon 841?", c'est-à-dire son message chiffré du 10 juillet adressé au Secrétaire. Il est très vraisemblable que ce télégramme envoyé le 16 juillet par l'ambassadeur Morgenthau de Constantinople à Washington soit la première communication du vingtième siècle dans laquelle une personnalité officielle de haut rang informe sans détours son gouvernement qu'un génocide est en train de se dérouler. Selon ses propres termes, «une campagne d'extermination raciale est en cours». Et il ajoute :

«Les protestations et les menaces sont inefficaces et incitent probablement les dirigeants ottomans à prendre des mesures encore plus draconiennes puisqu'ils sont déterminés à ne pas assumer la responsabilité de leur totale indifférence aux capitulations et je crois que rien - si ce n'est la force, que les Etats-Unis ne sont évidemment pas en mesure d'employer - n'est réellement approprié à la situation»²³.

Dans la chaîne des communications diplomatiques, c'est le troisième niveau des correspondants qui procura les preuves matérielles sur lesquelles Morgenthau s'appuya pour parvenir à ses terribles conclusions. Dans le troisième de ses télégrammes de ce genre, portant le n° 924 et la date du 11 août, qu'il écrivit à la suite des numéros 841 et 858 comme il l'indique lui-même, l'ambassadeur relate :

«Les actions anti-arméniennes menées par les Turcs se poursuivent avec la même violence. Des rapports, dont vous recevrez des copies, nous parviennent constamment de nos consuls et d'autres personnes, sur les horreurs auxquelles sont soumis un grand nombre de gens de cette race, innocents et sans défense»²⁴.

Comme en témoigne Morgenthau, la véritable source d'information contemporaine, qui aujourd'hui encore constitue le corpus principal de la

documentation en langue anglaise sur le génocide arménien, se compose des nombreux comptes rendus régulièrement transmis par les consuls à l'ambassade et au Département d'Etat. Les rapports consulaires sont peut-être les sources d'information les plus importantes permettant de vérifier la réalité du génocide. Le caractère détaillé de ces témoignages est typique des dépêches consulaires provenant de l'intérieur de la Turquie. Une fois encore, prises dans leur ensemble, elles attestent sans aucun doute possible de la politique de destruction. Elles contiennent des faits extrêmement précis sur la déportation et ses conséquences. Ce niveau de détail fait partie de la grande fiabilité de l'information qu'elles contiennent. Leur crédibilité peut être soumise à d'autres tests également.

Dans un rapport du 12 mai adressé à l'ambassadeur, Jesse B. Jackson, consul américain à Alep, en Syrie, rédige un des premiers comptes rendus sur la déportation :

«De 4 300 à 4 500 familles, soit 28 000 personnes environ, sont, sur ordre du gouvernement, déplacées des districts de Zeitoun et Marach vers des lieux éloignés et inconnus où ils se retrouvent isolés dans des communautés non chrétiennes. Plusieurs milliers ont déjà été envoyés vers le Nord-Ouest dans les provinces de Konya, Cesarée, Kastamouni, etc., et d'autres vers le sud-est jusqu'à Deir es-Zor et, dit-on, jusque dans les environs de Bagdad. La souffrance qu'endurent ces gens est inimaginable. Entrer dans les détails serait une perte de temps inutile, car toutes les épreuves auxquelles une grande communauté peut être soumise dans de telles circonstances sont ici réalité. Ils ne peuvent vendre leurs propriétés car on ne leur laisse que quelques heures pour se préparer à partir et le gouvernement installe dans leurs maisons des familles musulmanes qui en prennent possession dès leur départ ainsi que de tout ce qu'elles contiennent. Riches ou pauvres, protestants, orthodoxes grégoriens ou catholiques, pasteurs ou prêtres locaux avec leurs fidèles, tous sont soumis sans distinction au même traitement. Vieux, adultes et jeunes, malades ou bien portants, tous sont menés en troupeaux aux quatre points cardinaux vers un destin que nul ne peut prédire. Rares sont ceux que l'on autorise à monter un âne ou un bœuf, les malades tombent le long du chemin, des femmes dans des états critiques donnent naissance à des enfants et, d'après plusieurs témoignages, beaucoup d'entre elles les étranglent ou les noient faute de pouvoir s'en occuper. Les pères sont exilés dans une direction, les mères dans une autre, et les jeunes filles et les petits enfants dans une troisième. Selon des rapports de source fiable, les gendarmes qui les accompagnent ont pour consigne de faire ce qu'ils veulent avec les femmes et les filles. L'auteur a vu de ses yeux plusieurs groupes d'hommes traverser Alep dans un état déplorable, et il se demande quel a été le sort de ceux qui naturellement, furent beaucoup moins résistants à de tels traitements»²⁵.

Un rapport personnel d'un anonyme américain, daté du 20 juin, et corroborant avec précision les affirmations ci-dessus, fut recueilli par W. Stanley Hollis, consul général américain à Beyrouth. Deux extraits montrent une remarquable similitude avec le texte de Jackson dans la description des faits et de la condition des déportés :

«La déportation a commencé il y a six semaines environ, avec 180 familles de Zeitoun ; depuis lors, tous les habitants de la ville et des villages voisins ont été

déportés : presque tous les chrétiens d'Albustan, et beaucoup aussi de Hadjin, de Sis, de Kars-Pazar, de Hassan Beyli et de Dört Yol. A ce jour, le nombre de personnes concernées est approximativement de 26 500, dont 5 000 ont été envoyées dans la région de Konya, et 5 500 à Alep et les villes et villages environnants ; le reste se trouve à Deir es-Zor, Rakka et dans divers endroits de Mésopotamie, jusque dans les environs de Bagdad même».

« Dans de nombreux cas, on avait attaché les hommes (ceux qui avaient l'âge étaient presque tous mobilisés) les uns aux autres par des cordes ou des chaînes. Des femmes avec des bébés dans les bras, ou dans les derniers jours de leur grossesse, étaient menées au fouet comme du bétail. J'eus connaissance de trois femmes qui, ayant accouché sur place et forcées de se remettre en route tout de suite, moururent d'hémorragie. On m'a aussi rapporté le cas d'un gendarme chargé de l'accompagnement qui fit preuve d'humanité et laissa la pauvre femme se reposer quelques heures puis lui procura un chariot pour poursuivre la route. Certaines étaient dans un tel état de désespoir et d'épuisement qu'elles abandonnaient leur bébé sur le bord du chemin. Beaucoup furent violées. Il est arrivé qu'un officier de gendarmerie déclare ouvertement à ses hommes, à qui il avait confié un grand groupe de déportés, qu'il leur laissait carte blanche pour faire ce qu'ils voulaient avec les femmes et les jeunes filles.

Pour ce qui est des moyens de subsistance, il y a de grandes différences selon les endroits. Dans certains cas, les autorités leur donnent à manger, dans d'autres, elles permettent à la population locale de le faire. D'autres fois, on ne leur donne rien et on n'autorise pas les habitants à les nourrir. Ils souffrent beaucoup de la faim, de la soif et des maladies, et parfois meurent de faim.

Ces gens sont dispersés par petits groupes de trois ou quatre familles, au sein d'une population de race, de religion et de langue différentes. Je parle de familles, mais les quatre cinquièmes sont en fait des femmes et des enfants, et les hommes qui restent sont généralement vieux ou incapables de faire quoi que ce soit.

Si l'on ne trouve pas un moyen de les secourir dans les prochains mois, le temps qu'ils s'installent dans leur nouvel environnement, les deux tiers ou les trois quarts d'entre eux mourront de faim ou de maladie»²⁶.

Cette prédiction se réalisa car les rapports, aussi nombreux fussent-ils, ne pouvaient lutter contre une inéluctable réalité. Bien qu'ils fussent transmis à un moment où une intervention aurait pu changer la situation, ils n'étaient que les reflets, les témoins de papier d'une terreur effective. La conjoncture due au conflit militaire avait mis hors d'état les instruments de la diplomatie et anéanti toute possibilité d'intervention. Le temps était capital et ne jouait pas en faveur des Arméniens. La confirmation des rapports les uns par les autres ne suffisait pas à pousser les organes du pouvoir vers une réaction plus virulente, et par ailleurs tous les documents n'étaient pas acheminés à une vitesse adaptée à l'urgence de la situation. Morgenthau fit suivre la copie, faite à l'ambassade, du rapport reçu par Hollis le 21 juillet et qui parvint à Washington que le 25 août.

Les victimes avaient une meilleure connaissance du sort auquel elles étaient condamnées, elles qui, dans une étonnante conversation avec Jackson, avaient déclaré être conscientes que les sévices subis jusque là étaient mineurs en

comparaison avec la nature des plans du gouvernement turc. Jackson concluait son communiqué du 12 mai par l'observation suivante : «Les Arméniens eux-mêmes disent qu'ils auraient de loin préféré un massacre, qui aurait été moins catastrophique pour eux».

On peut appliquer d'autres méthodes de confirmation en posant les questions suivantes. Les rapports consulaires peuvent-ils fournir une pleine appréciation de la politique jeune-turque à l'égard des Arméniens ? Les rapports sont-ils vérifiables en différents points du territoire ? Les consuls soutiennent-ils de façon indépendante la proposition générale de l'ambassadeur Morgenthau selon laquelle une destruction systématique de la population arménienne était en cours ?

Le 7 juillet 1915, le consul américain Oscar S. Heizer, en poste à Trébizonde, avertit l'ambassadeur Morgenthau de l'enlèvement d'enfants arméniens. Le 19 août 1915, Jesse Jackson signale à l'ambassadeur l'expropriation et la mise à sac des propriétés arméniennes à Aïntab. Le 5 mars 1916, l'agent consulaire américain Charles Allen résidant à Andrinople informe G. Bie Ravndal, consul général américain à Constantinople, de la conversion forcée d'Arméniens survivants.

...«J'aimerais maintenant signaler que la population arménienne du vilayet de Trébizonde est estimée à 36 000 personnes. Avec les villages voisins, la ville de Trébizonde compte 10 000 Arméniens, dont 5 200 ont été expulsés. Quand les parents le désiraient, les enfants sont restés et ont été placés dans de grandes maisons en différents quartiers de la ville. Il y environ 3 000 enfants ainsi détenus dans ce que les Turcs appellent «orphelinats».

On y accepte les filles de moins quinze ans révolus et les garçons de moins de dix ans révolus, mais les plus âgés doivent partir avec leurs parents. Un grand nombre de femmes et de jeunes filles arméniennes sont retenues dans ces maisons pour s'occuper des bébés et des enfants. Ces institutions sont surveillées par des gendarmes et chacune d'elles a un mudir - ou directeur - turc.

Le Dr. et Mrs. Crawford ont reçu dans leur école environ trois cents enfants de parents expulsés. Certains d'entre eux étaient très jeunes et il y avait quelques bébés. Dans certains cas, les parents laissaient de l'argent ou des bijoux, soit pour qu'ils soient mis à l'abri, soit pour couvrir les frais d'entretien des enfants. C'était évidemment tout le contraire de ce que disait la proclamation affichée par les autorités.

Le gouverneur général avisa le Dr. Crawford qu'il devrait remettre les enfants aux autorités qui étaient prêtes à s'en occuper mais qu'on leur laisserait quelques jours pour les préparatifs avant de venir les chercher. Les autorités lui demandèrent aussi de remettre tout l'argent et les objets déposés par les Arméniens, contrairement à ce qu'affirmait la proclamation.

Les rapports sur le traitement des personnes expulsées sont très alarmants et, s'il n'étaient qu'à moitié vrais, ce serait déjà terrible²⁷.

La ville d'Aïntab se dépeuple rapidement de ses Arméniens, plusieurs milliers étant déjà passés par Alep en route vers le sud. Certains convois ont été attaqués et dépouillés, et un homme tué entre Aintab et Killis, et tous leurs biens

ont été volés par des musulmans, villageois ou hommes des tribus, bien que, sur ordre du gouvernement, les Arméniens fussent accompagnés par des gendarmes, lesquels ne faisaient rien pour les protéger.

La communauté arménienne d'Aintab était la plus prospère de cette partie de l'Empire et offrait une occasion magnifique pour la mise à sac. Le premier pillard venu s'emparait des biens laissés dans les maisons. Comme la plupart des commerçants de la ville étaient arméniens, leurs stocks disparaissent également. C'est un gigantesque pillage en même temps qu'un coup final vers l'extinction de la race²⁸.

Peu d'Arméniens ont survécu à l'expulsion générale mais, ces derniers jours, ceux qui restent ont été obligés d'embrasser la religion musulmane, tout refus étant puni par l'exil. On dit que cette mesure a été prise en guise de représailles contre le soutien arménien aux Russes, soutien qui a, dit-on, contribué matériellement à la victoire décisive que ces derniers ont remporté dans le Caucase. On précise que les Arméniens devront étudier la foi qu'ils ont adoptée sous la direction de hodjas et que les femmes seront également forcées d'épouser des Turcs. Ces méthodes visant à assurer la disparition de la race arménienne viennent probablement d'Allemagne, dans la mesure où les Turcs auraient sans doute préféré des mesures plus radicales et plus rapides²⁹.

Chaque consul fait écho à cette conclusion, de même que d'autres membres du corps consulaire en Turquie, en particulier Leslie A. Davis, qui était en poste à Kharpout³⁰. Mais tous ceux qui étaient en poste en Turquie n'étaient pas tenus par la procédure et le protocole qui entravait les consuls américains : les missionnaires américains avaient plus de liberté de mouvement pour faire circuler les nouvelles sur le sort des Arméniens. William Nesbitt Chambers lance un appel direct à la Maison Blanche et au chef de l'exécutif qui avait été un de ses condisciples. Dans une lettre portant l'en-tête "Mission américaine, Adana, Turquie" il écrivait le 10 décembre 1915 de Chatham, dans le New Jersey³¹ :

Monsieur le Président,

Peut-être vous souvenez-vous de moi lorsque nous étions ensemble à l'Université de Princeton en 1876. C'était il y a bien longtemps. Parmi ceux qui vous connaissaient alors, beaucoup ont suivi votre action depuis et ne sont pas peu fiers du splendide travail que vous faites à la tête du pays à une époque où les âmes des hommes subissent l'épreuve du feu. Puisse la bonne main du Seigneur être sur vous pour conforter et renforcer votre cœur et vos mains et continuer à vous accorder la grâce de la sagesse pour tous les problèmes que vous avez à traiter.

Je viens de rentrer d'Adana, en Turquie. Nous étions un groupe de douze missionnaires. Grâce aux bons offices de l'ambassadeur Morgenthau à Constantinople et du consul Nathan à Mersine, nous avons été autorisés à quitter le pays par le port de Mersine sur le navire U.S.S. Des Moines. Au nom de notre groupe, je souhaite exprimer gratitude et reconnaissance pour la faveur qui nous a été faite et pour la très grande amabilité dont a fait preuve le capitaine Blakely, ainsi que les autres officiers et les hommes du Des Moines.

J'ai eu le privilège de célébrer à bord un service de Sabbat, expérience nouvelle et saisissante. J'avais une main posée sur un gros canon et l'autre sur l'Évangile, l'un servant à la destruction des hommes, l'autre révélé pour la vie et la paix. Je ne pus m'en accommoder qu'à la pensée que le monde a besoin des deux. Entre les mains d'hommes tels que vous, l'un sera utilisé pour limiter le mal et l'autre pour

développer la vertu et la bonne volonté parmi les hommes.

Cela m'amène à vous parler de la situation des Arméniens en Turquie qui est si épouvantable par sa terrible cruauté et par l'extermination de ce peuple, que l'on pourrait souhaiter qu'une puissance telle que les Etats-Unis puisse devenir assez forte sur terre et sur mer pour veiller qu'un gouvernement comme celui de la Turquie n'ose jamais commettre un crime d'une telle horreur. Votre influence pourrait-elle s'exercer de manière à arrêter le destructeur et à sauver les malheureux rescapés ? Au printemps, si la situation se poursuit, ils seront comme le peuple de Moab tel qu'il est décrit dans Isaïe 16 : 14, "et son reste deviendra tout grêle, faible et impuissant.

Votre dévoué

(signé) Wm. N. Chambers

D'autres que le président reçurent des messages du Dr Chambers. De nombreux déportés arméniens avaient de la famille aux Etats-Unis. Il eut l'amabilité de faire connaître leur sort à leurs parents aux Etats-Unis. Aram Tooladjian [Tooghladjian] habitant au 152 9th Street à Troy, dans l'Etat de New York, envoya dès le 7 mars 1916, une brève note manuscrite en turc au "Consul américain à Alep".

«D'après une information reçue de Mr. Chambers, missionnaire à Adana, j'apprends que mes oncles Nazaret et Artin Yerikian ont été expulsés d'Adana et conduits vers Alep. Je leur avais envoyé de l'argent mais je n'ai pas encore reçu de leurs nouvelles. Je vous serais reconnaissant de m'écrire pour me renseigner sur leurs coordonnées».

Le 23 mai 1916, Jesse Jackson lui répondait :

«J'accuse réception de votre carte postale datée du 17 mars 1916 me demandant des renseignements sur vos oncles Nazaret et Artin Yerikian d'Adana et, en réponse, je dois vous informer que jusqu'à présent, je n'ai pu me procurer aucune nouvelle les concernant. Si j'en reçois ultérieurement, c'est très volontiers que je vous en informerai immédiatement»³².

Dans le vaste ensemble que représentent la correspondance et les communications du Président des Etats-Unis avec le Sénat, la Chambre des Représentants, le Secrétaire d'Etat, et jusqu'aux divers niveaux des officiels du Département d'Etat, les ambassadeurs et les consuls généraux, ainsi que les plaintes justifiées et les réponses échangées entre les immigrants récents en Amérique et le consul américain à Alep, la confirmation de l'information dans les archives américaines sur la vérité des événements parvient à un terme quand le consul ne peut localiser les frères Yerikian. Il faut alors puiser à d'autres sources d'information pour retrouver la trace des Yerikian pendant "l'impitoyable extermination" de leur peuple³³.

Notes

- ¹ Ce rapport s'appuie sur le projet de documentation mené par l'auteur dans les collections des Archives Nationales des Etats-Unis et la Bibliothèque du Congrès. Les résultats de ce projet, qui représentent 37 000 pages, furent publiés sur microfilms en 1991 et 1993 par Chadwyck-Healey (*The Armenian Genocide in the U.S. Archives, 1915-1918*). Pour le contenu de la collection, consulter le *Guide to the Armenian Genocide in the U.S. Archives, 1915-1918*, sous la direction de Rouben Paul Adalian (Alexandria, Virginia et Cambridge, U.K : Chadwyck-Healey, 1994). La majeure partie des documents de la collection proviennent des archives du Département d'Etat et des archives des postes consulaires ; certains sont issus des Rapports de l'Attaché naval, Section du Renseignement, Commandement des Opérations navales ; de la Commission américaine pour les négociations de paix ; de la Croix Rouge américaine ainsi que d'autres registres.
- ² 66^e Congrès, 2^e Session, Chambre des représentants, document n° 791. Mandat sur l'Arménie. Message du Président des Etats-Unis, p. 3.
- ³ Ibid.
- ⁴ Ibid. p.1. Egalement, 66^e Congrès, 2^e Session, S. Res. 359. Pour plus d'information sur les résolutions sur le mandat, voir Richard G. Hovannisian, *The Republic of Armenia*, vol. 4, Berkeley, Los Angeles, Londres, University of California Press, 1996, pp. 1-44. Voir aussi James B. Gidney, *A Mandate for Armenia*, Oberlin, Ohio, Kent State University Press, 1967, pp. 222-239.
- ⁵ Viscount Bryce, (préface), sous la direction d'Arnold Toynbee, *The Treatment of Armenians in the Ottoman Empire 1915-1916 : Documents presented to Viscount Grey of Fallodon, Secretary of State for Foreign Affairs*, Londres, Sir Joseph Causton and Sons, Limited, 1916. J. Bryce, A. Toynbee, *Livre bleu du gouvernement britannique concernant le traitement des Arméniens dans l'empire ottoman (1915-1916)*, Paris, Payot 1987, p. 17.
- ⁶ Ibid., p. 21.
- ⁷ Ibid., p. 104.
- ⁸ Voir le numéro spécial de *Armenian Review* 37 (1, 1984), "The Genocide of the Armenian People," en particulier "Documents : The State Department File," pp. 60-145, et "Documents: the US Inquiry", pp. 164-202.
- ⁹ Sur le faux usage des rapports des missionnaires, voir Rouben Paul Adalian, «The Ramifications in the United States of the 1995 French Court Decision on the Denial of the Armenian Genocide and Princeton University», *Revue du Monde Arménien moderne et contemporain*, 3 (1997), p.111. Sur les missionnaires, voir Suzanne Moranian, *The American Missionaries and the Armenian Question : 1915-1927*, Ann Arbor, UMI dissertation, 1994. Sur le problème de la négation, voir Rouben Adalian, "The Armenian Genocide : Revisionism and Denial," dans Michael N. Dobkowski et Isidor Wallimann, *Genocide in Our Time : An Annotated Bibliography with Analytical Introductions*, Ann Arbor, Pierian Press, 1992, pp. 85-105.
- ¹⁰ Sur le transfert et l'usage anonyme des documents américains, voir Ara Sarafian, "The Paper Trail : the American State Department and the Report of Committee on Armenian Atrocities," *Revue du Monde arménien moderne et contemporain* 1 (1994) pp. 127-160. Une autre publication précoce de documents fut *Germany, Turkey and Armenia, A selection of documentary evidence relating to the Armenian Atrocities from German and other sources*, Londres, J.J. Keliher & Co., Ltd, 1917.
- ¹¹ Pour plus d'information sur ce sujet, voir Armen Hairapetian "Race Problems and the Armenian Genocide : The State Department File", *Armenian Review* 37, 1, 1984, pp. 41-59.

¹² RG59, Archives du Département d'Etat, 867.4016/58a

¹³ RG59, 867.4016/58

¹⁴ Dans Richard D. Kloian, *The Armenian Genocide. News Accounts from the American Press, 1915-1922*, Berkeley, Anto Printing, 1985, 3rd ed., p.10.

¹⁵ Sur le principe de crimes contre l'humanité, voir Vahakn N. Dadrian, *The History of the Armenian Genocide : Ethnic Conflict from the Balkans to the Caucasus*, Providence, Oxford, Berghahn Books, 1995, pp. 216-217.

¹⁶ RG59, 867.4016/67.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ RG59, 867.4016/74.

²⁰ Ibid.

²¹ Pour une information biographique sur l'ambassadeur, voir Henry Morgenthau III, *Mostly Morgenthau : A Family History*, New York : Ticknor and Fields, 1991.

²² RG59, 867.4016/74. Henri Morgenthau, *Mémoires*, Paris, Flammarion 1984, p. 360.

²³ RG59, 867.4016/76.

²⁴ RG59, 967.4016/90.

²⁵ RG59, 867.4016/72.

²⁶ RG59, 867.4016/104.

²⁷ RG59, 867.4016/103.

²⁸ RG59, 867.4016/148.

²⁹ RG59, 867.00/786.

³⁰ Voir Leslie A. Davis, *La Province de la Mort : archives américaines concernant le génocide des Arméniens (1915)*, Bruxelles, éditions Complexe, 1994. Pour une présentation région par région des rapports consulaires, voir Ara Sarafian, *United States Official Documents on the Armenian Genocide*, 3 volumes, Watertown, Mass. : The Armenian Review, 1993, 1994, 1995).

³¹ Bibliothèque du Congrès, dossier Woodrow Wilson. Voir aussi William Nesbitt Chambers, *Yoljuluk : Random Thoughts on a life in Imperial Turkey*, Londres, Simpkin Marshall, Limited, 1928, réimpression Paramus, NJ : Armenian Missionary Association of America, 1988, pp. 82-84 où cette lettre est reproduite, ainsi que la réponse du président Wilson datée du 13 décembre :

«J'ai votre lettre du dix décembre et je l'ai lue avec grand intérêt. Je suis fort heureux d'apprendre que vous êtes en sécurité hors de Turquie et je vous remercie sincèrement pour la partie personnelle de votre lettre. La situation concernant les Arméniens est en effet absolument épouvantable. Vous pouvez être sûr que nous avons fait tout ce qui était diplomatiquement possible pour cette terrible affaire».

³² RG 84, Consulat américain à Alep, Syrie, Correspondance générale, 1916, Box 4/6, 310.

³³ Un document des archives du Ministère autrichien des Affaires étrangères confirme la déportation d'Artin Yirikian d'Adana. Voir, sous la direction de Artem Ohandjanian, *The Armenian Genocide : Documentation*, Volume 2, Munich : Institut für Armenische Fragen, p.361. Une copie de l'original est reproduite sous la direction d'Artem Ohandjanian, *Österreich-Armenien 1972-1936 : Faksimilesammlung Diplomatischer Aktenstücke*, vol. 7, 1916-1917, Vienne, 1995, p. 5218. Le père et la tante de l'auteur ont fourni un témoignage verbal sur Artin ou Haroutioun Yirikian, qui avait été marié à leur tante Siroun Adalian. Les Yirikian et leur trois enfants furent déportés en 1915. Les enfants ont miraculeusement survécu. Haroutioun et Siroun ont disparu.

Archives du Vatican et de la Russie

Méroujean KARAPÉTIAN *

The documents of the apostolic nunciature kept in the Secret Archives ("Archivio Segreto") of the Vatican provide an accurate idea of the multiple issues raised by the armenian genocide. These documents enable us to study the collections of the apostolic nuncios under Pope Benoit XIV, Ange Maria Dolci (Constantinople) and Frediano Giannini (Beirut). Thanks to the documents collected by a large number of informants of apostolic nunciatures it is possible to reestablish in detail the situation in which Armenians as well as other ethnic and religious minorities (Greeks, Jews, Assyrians, Maronites, etc.) found themselves in the Ottoman Empire from 1914 through 1922.

The large quantity of documents kept up to date in the Russian archives (mainly the Russian Centre of Conservation and Study of Documents of Modern History, The Archives of the Ministry of Foreign Affairs of Russia, the State Historical and Military Central Archives of Russia) have not yet been systematically explored. They include eyewitness accounts as well as reports and diplomatic correspondence relating to the Armenian Genocide.

Dans les archives dites secrètes ("Archivio Segreto") du Vatican, sont conservés les documents des nonciatures apostoliques, qui ont une grande importance pour éclairer de multiples aspects du génocide des Arméniens. Parmi ce corpus de documents, il nous a été possible de faire une analyse des fonds d'Ange Maria Dolci (Constantinople) et de Frediano Giannini (Beyrouth), nonces apostoliques du Pape Benoît XIV. Grâce aux documents recueillis par un très grand nombre d'informateurs des nonciatures apostoliques, il est possible de reconstituer en détail la situation dans laquelle se trouvaient, dans les années 1914-1922, dans l'Empire Ottoman, non seulement les Arméniens, mais aussi d'autres minorités ethno-religieuses (Grecs, Juifs, Assyriens, Maronites, etc.). La grande quantité de documents qui sont conservés jusqu'à nos jours dans les archives de Russie (principalement le Centre russe de Conservation et d'Étude des Documents de l'Histoire moderne, les Archives des Affaires étrangères de l'Empire russe, les Archives centrales historico-militaires d'Etat de la Russie), n'ont pas encore été ni explorés, ni exploités par les chercheurs à ce jour. On peut y trouver des témoignages oculaires, des rapports et des correspondances diplomatiques concernant le génocide des Arméniens.

Entre 1994-1996 nous avons travaillé environ six mois dans l'«Archivio Segreto» du Vatican en particulier dans les fonds concernant l'histoire de l'Arménie de l'époque moderne. Les documents que l'on y trouve montrent que

* Chercheur à l'Institut d'Histoire de l'Académie Nationale des Sciences d'Arménie depuis 1985. Thèse de doctorat soutenue à Moscou sur *La Structure ethnique et confessionnelle de la population de l'Arménie aux XVII^e et XVIII^e siècles*. A publié près de 30 articles et ouvrages, et participé à plus d'une dizaine de colloques internationaux à Moscou, Saint-Petersbourg, Paris, Venise et Rome. Conduit principalement un travail de recherche dans les archives européennes (Russie, Grande-Bretagne, France, Italie, Vatican) concernant l'histoire arménienne du XVI^e au XX^e siècle. A publié notamment (en arménien) : *Le Génocide des Arméniens 1919-1922 - Recueil d'Archives, Le Voyage d'Hovhannès Tovmadjanian, Le Nakhitchévan du XVII^e au XX^e siècle - «Documents d'archives, Documents sur le Génocide des Arméniens dans les archives secrètes du Vatican».*

l'Eglise de Rome voulait, pendant la dure période de la Première Guerre mondiale et au moyen des Nonciatures Apostoliques, coordonner l'activité de l'Eglise catholique avec celles des Eglises orientales. C'est dans ce but que furent créées en 1917 les *Congregazioni Orientali* dirigées par le cardinal Marini, avec une organisation pyramidale au bas de laquelle se trouvaient les délégations apostoliques avec leurs énormes réseaux de missionnaires, au niveau intermédiaire, les *Congregazioni Orientali e la Propaganda Fide* (Cardinal Sérafini), et au sommet, la *Segreteria di Stato del Vaticano*, sous la direction du cardinal Gasparri¹.

Parmi l'énorme quantité de fonds de l'«Archivio Segreto» du Vatican se trouvent des recueils de documents présentant une grande valeur, recueillis par les Délégations Apostoliques envoyées par le Pape Benoît XV (1914-1922), dans les années de la Première Guerre mondiale : à Constantinople (Angelo Maria Dolci)², en Syrie et au Liban (Frediano Gianinni³ - Beyrouth) et en Mésopotamie - Kurdistan. La délégation Apostolique de Perse (Emilio Zontag)⁴ n'a malheureusement pas fonctionné. Les documents qui se trouvent dans ces fonds englobent une vaste région géographique : tout le Proche et le Moyen-Orient (Turquie, Syrie, Palestine, Iraq, Iran, Arménie, Caucase, etc.). Du point de vue chronologique, ces fonds présentent des documents qui couvrent la fin du XIX^e siècle, jusqu'en 1923.

Les fonds du nonce Apostolique du Pape à Constantinople de 1914-1923, Evêque, puis Cardinal, Angelo Maria Dolci (1867-1937), ainsi que celui de Frediano Giannini (Beyrouth), permettent de se faire une idée du travail accompli par les autres délégations.

Les informations de Dolci étaient envoyées de Constantinople à Vienne, et de là, par l'intermédiaire du nonce de Vienne, à Rome⁵. Entre Dolci et les autres missions diplomatiques, la langue de correspondance était le français.

Plus de 150 missionnaires et informateurs, un chiffre supérieur au nombre du personnel d'une des plus grandes ambassades de l'Empire ottoman, envoyaient périodiquement des informations de divers lieux à Mgr Dolci⁶. Si on ajoute encore les informations qu'envoyaient à Constantinople de tous les coins de l'Empire, les missionnaires et les religieux de plusieurs ordres catholiques (Jésuites, Franciscains, Augustins, Lazaristes et autres), ainsi que les Arméniens catholiques, les Assyriens, les Maronites, les Juifs, les Israélites et beaucoup d'autres, il n'est donc pas difficile de comprendre que Dolci fut, pendant la période de guerre, l'un des hommes les mieux informés de l'Empire ottoman.

Les travaux de Dolci qui nous sont bien connus, sont réunis dans six grandes boîtes. Les archivistes du Vatican essayèrent de classer, d'une manière approximative, le «fonds Dolci» en 1920, dès qu'ils reçurent les archives. Les documents sont classés par thèmes. Dans la boîte IV. 92 sont rassemblés un groupe de documents de 500 feuillets, ayant pour titre : *"Persecuzioni e massacri ... gli Armeni"*. Les informations et les documents envoyés par Dolci à Rome sur le génocide sont accompagnés d'un résumé (oggetto) : *"Massacri e persecuzioni armeni"*. Cependant, une première approche nous a montré que cette classification était très conventionnelle, car les matériaux concernant le génocide des Arméniens se trouvent dans les six boîtes de Dolci. On pourrait classer ce fonds de la façon suivante :

a) informations données par des participants directs aux massacres ou par de témoins oculaires ;

b) lettres ou informations de religieux arméniens ou latins qui n'ont pas directement vu les massacres, mais qui ont rencontré de nombreux de nombreux témoins oculaires ;

c) témoignages de ceux qui n'ont directement pas vu les massacres, mais qui après un bref intervalle de temps, ont été sur les lieux des massacres ;

d) informations diplomatiques rédigées sur la base de ces trois types de documents et envoyées au Vatican ;

e) recommandations diplomatiques envoyées au Vatican, où sont certifiées et résumées toutes les informations reçues des divers coins de l'Empire ottoman au sujet de l'organisation des massacres ;

f) correspondance diplomatique avec des ambassadeurs, des consuls et des représentants des missions militaires européennes (Wangenheim, Morgenthau, Palavicini, Liman von Sanders ...), avec les autorités ottomanes (Talaat, Enver, Fouad Pacha ...) où on parle des massacres arméniens.

La première mention des massacres est donnée par le Legat de Pape en décembre 1914, dans une note aux autorités turques protestant contre les persécutions des Arméniens dans le vilayet d'Alep. Très importante est la réponse donnée par l'ambassadeur d'Allemagne, Wangenheim (9 décembre 1914) : «...Selon, le télégramme relatif daté de ce jour même, les autorités ottomanes ne penseraient nullement à provoquer, ni même à permettre tacitement des massacres contre la population chrétienne».

Plus tard, dans son "Memorandum" du 8 août 1915, l'Ambassade d'Allemagne faisait connaître à la Sublime Porte la manière de voir du Gouvernement Impérial Allemand au sujet de la déportation des habitants Arméniens des provinces anatoliennes, et d'attirer son attention sur le fait que cette mesure avait été accompagnée en plusieurs endroits par des actes de violence, tels que massacres et pillages qui ne pouvaient pas être justifiés par le but que le gouvernement impérial poursuivait : ...«*En présence de ces événements, l'Ambassade d'Allemagne, par ordre de son Gouvernement, est obligé de s'élever encore une fois contre ces actes d'horreur, et de décliner toute responsabilité des conséquences qui en pourraient résulter*».

Il est facile de comprendre que les informations reçues au sujet des communautés catholiques sont d'une grande qualité, et pourquoi une grande quantité des documents se rapporte à cette communauté. D'après ces documents, le nombre des Arméniens inscrits dans les 15 diocèses était d'un peu plus de 100 000 en 1914.

Les informations sur les Catholiques arméniens recouvrent les diocèses suivants : Marach (Mgr Avedis Arpiarian), Alep (Mgr Augustin Sayegh), Mardin (Mgr Ignace Maloyan), Sivas (Mgr Léon Ketchédjian), Brousse (Mgr Pascal Djamjian), Malatia (Mgr Michel Khatchadourian), Diarbekir (Mgr André Tchélébian), Kharpout (Mgr Etienne Israélian), Erzeroum (Mgr Joseph Melchisédekian), Mouch (Mgr Jacques Topouzian), Adana (Mgr Pascal Kéklikian), Angora (Mgr Grégoire Bahabian), Césarée (Mgr Antoine Bahabian), Trébizonde (Mgr Jean Naslian), Vicaire du Patriarche à Constantinople (Mgr Boghossian Joseph) et Mgr Paul-Pierre XIII Terzian, Patriarche de Cilicie.

Les rapports des mois de janvier-mars 1916 nous montrent le bilan d'une année. D'après les informations du père Schtraubinger, des 15 diocèses 11 ont

disparu, 2 (Marach et Alep) ont diminué de moitié et sont en grand péril, tandis que les diocèses de Constantinople et Brousse sont très affaiblis. Il apparaît que la déportation ou le massacre des Arméniens catholiques se sont déroulés quelques jours ou quelques semaines après le massacre des autres Arméniens. En avril 1916, Mgr Dolci envoyait à Rome un rapport faisant la synthèse des événements :

«Par suite des déportations des Arméniens en général, opérées dans toute l'Asie Mineure, on peut, d'après ce qu'on a pu établir jusqu'ici, résumer comme suit les pertes incalculables subies par les Arméniens catholiques :

Onze diocèses ont été évacués en entier avec fermeture et confiscation d'environ 70 églises et d'un nombre égal d'écoles et autres établissements analogues des deux sexes ; ces diocèses sont : Angora, Kaiséry, Trébizonde, Erzeroum, Sivas, Malatia, Kharpouth, Dyarbékir, Mardin, Mouche et Adana. Les diocèses d'Alep et de Marach ont été évacués en partie et seul le diocèse de Brousse est resté intact.

Des Vicariats patriarcaux, ceux d'Izmid et de Bahdjédjik ont été évacués mais ceux de Smyrne, de Beyrouth, de Damas et de Jérusalem sont restés indemnes.

Des diocèses entièrement évacués on a déploré cinq évêques assassinés : l'archevêque de Mardin, Mgr Ignace Maloyan ; l'évêque de Dyarbékir, Mgr André Tchélébian ; l'évêque de Malatia, Mgr Michel Khatchadourian ; l'évêque de Kharpouth, Mgr Etienne Israélian ; l'évêque de Mouch, Mgr Jacques Topouzian. Ont été déportés les cinq évêques suivants : l'évêque d'Erzeroum Mgr J. Melchisedekian à Eghin ; l'ex-évêque de la ville Mgr G. Ketchourian, à Erzingian et de là, à Sivas ; l'évêque d'Angora Mgr Bahabian, d'abord à Alep et ensuite à Jérusalem l'évêque d'Adana, Mgr Kéklikian à Alep.

On ne connaît pas le chiffre exact des prêtres assassinés ou morts à la suite des déportations ; on connaît la déportation de 125 prêtres, mais on ne connaît la destination que d'un très petit nombre.

...Le nombre des fidèles déportés et par conséquent massacrés, ou morts ou dispersés dans diverses localités, souvent inconnues, peut atteindre le chiffre de quatre vingt mille».

Ayant pour source les informations du Patriarcat arménien et des missionnaires, le 15 juillet 1915 Dolci écrivait à Gasparri :

«Toutes les provinces de Cilicie sont exposées à des persécutions systématiques. Le but poursuivi est l'évacuation de toute la population chrétienne arménienne de la province».

Dans les rapports des missionnaires catholiques, on peut faire très souvent des recoupements, comme, par exemple le rapport de Michele da Capodistria (Capucin d'Autriche-Hongrie) de Samsoun et celui du cappucin Norbert Hofer.

Pour apprécier le rôle humanitaire de l'Eglise de Rome dans les années du génocide, ces documents constituent une source de première main exclusive. Parmi d'autres sources de grande valeur pour l'histoire de l'Arménie à l'époque contemporaine encore inexploitées, figure le *Bulletin du Vicariat apostolique de Constantinople* (mensuel), que l'on publiait dans ces années à Constantinople. Dolci parvint à réunir tous les originaux des lois de l'Empire ottoman concernant la déportation des Arméniens et les a fait parvenir à Rome. Aujourd'hui, on voit tout l'intérêt de ces textes juridiques. Par exemple, on a un des rares exemplaires

du numéro de septembre 1915 du journal *Takvim-e Vekai* où est publiée la «*Loi provisoire concernant les biens, les dettes et les créances des personnes transportées ailleurs*».

L'activité du nonce apostolique du Pape, A. M. Dolci a été hautement appréciée à l'époque par la presse arménienne de Constantinople⁷.

En fait, c'est sur la base documentaire de Mgr A. M. Dolci, que le Pape envoya au Sultan deux lettres autographes de protestation, l'exhortant à mettre fin aux massacres des Arméniens. Il ne faut pas oublier que Dolci fut l'un des premiers, parmi les diplomates étrangers, à avoir publiquement protesté auprès des dirigeants ottomans contre les massacres. Les copies de ces protestations sont gardées dans ce fonds. Ce fut aussi l'un des premiers à organiser, non sans peine, le premier orphelinat arménien au nom de Benoît XV. Il réussit à faire sortir des harems des pachas plus de 300 orphelins arméniens⁸.

Nous avons également travaillé dans les archives de la *Propaganda Fide* où les matériaux concernant l'histoire contemporaine - 1892-1922 - sont enregistrés et archivés sous certains codes. Les fonds de *Delegati Apostolici ...*, *Eretici*, *Scismatici...*, *impero Turco in Asia*, *Asia Minore*, *Smirne*, *Mesopotamia*, *Paestina*, *Terra Santa*, *Siria*, *Russia*, *Ospedali*, *Orfanotrofi*) sont particulièrement intéressants pour l'étude de la Question arménienne, du génocide ou de l'orphelinat organisé en 1919 à Constantinople par le nonce apostolique A.M.Dolci.

Les Fonds d'archives du Vatican constituent donc des sources essentielles à ne pas négliger.

* * *

A ce jour, les archives russes ont été mal explorées. Il suffit de noter que dans le livre *Le Génocide des Arméniens* (Erévan, 1966), on ne compte qu'une trentaine de documents issus de ces archives pour les années 1915-1918, et qu'en général il s'agit d'extraits.

Nos travaux dans plusieurs fonds d'archives russes (Archives des Affaires étrangères de l'Empire russe, Archives Centrales historique-militaires, Centre russe pour la Conservation et l'Étude des Documents de l'Histoire moderne) ont montré l'existence d'une grande quantité de documents, qui peuvent être classés de la façon suivante :

- a) correspondance diplomatique, officielle de la Russie et d'autres pays autour de la Question arménienne et le génocide arménien (dossier du ministre des Affaires étrangères de Russie, Sazonov dont sa correspondance avec les ambassadeurs Izvolsky et Benckendorf à Londres et à Paris), informations des diplomates russes à Constantinople jusqu'au milieu des années 1915 (Dragoman Sérafimov), du Caire (Smirnov), de Sofia (Savinsky), d'Athènes (Demidov) et quelques autres ;
- b) fonds des missions militaires russes en Turquie (Aralov, Frounzé - novembre 1921 ;
- c) rapports de témoins oculaires (R. Ter Minassian de Van, Erzeroum), envoyés en Russie au Vice-roi du Caucase, au ministre des Affaires étrangères, ainsi qu'au député de la Douma d'État Papajanov, et au Dr Zavriev ;
- d) fonds des détachements des garde-frontières conservés dans les Archives historique-militaires de la Russie, où sont également regroupées les

informations données par les survivants réfugiés dans l'Empire russe.

e) au Centre russe pour la conservation et l'étude des documents de l'histoire moderne (archives de l'ancien Institut du Marxisme-Léninisme) : documents concernant les massacres perpétrés par les kémalistes en Arménie Orientale, regroupés dans le fonds de Lénine (surtout à propos des massacres effectués à Akhalkalak des Arméniens et les molokans russes) et dans les dossiers de Staline d'Ordjonikidzé.

f) après le génocide, ont été conservés les documents préparés par les commissions sur les biens spoliés, où sont inventoriées toutes les pertes qu'avaient subies les gouvernements de la Russie et de l'Arménie. Ainsi :

1. pendant la Première Guerre mondiale, la commission d'Etat qui fonctionna en 1918-1919 (sous la présidence de Hovhannès Toumanian) a fait le bilan des pertes subies par le peuple arménien.

2. En 1921, une commission pour l'inventaire des biens spoliés fut créée par le gouvernement arménien. Les documents devaient être présentés aux pourparlers russo-turcs à Moscou. Selon Al. Bekzadian, Tchitcherine aurait prié ce dernier de les donner à Karakhan, son remplaçant, pour les reproduire. Ultérieurement, Bekzadian ne réussit, au prix de multiples efforts, qu'à récupérer une petite partie de ces documents (ils se trouvent aujourd'hui dans les archives nationales de la République d'Arménie). Le reste est conservé à Moscou, dans les Archives du ministère des Affaires étrangères. En même temps, sur quatre grandes feuilles spécialement préparées sous forme de questionnaire sociologique, on organisa une enquête auprès de la population arménienne de l'Arménie et d'Atrpatakan (Azerbaïdjan iranien), pour établir le bilan des pertes humaines et financières pendant l'agression turque en 1920. Nous avons fait l'analyse de ces questionnaires qui doit faire l'objet d'un article.

3. En 1924, sur ordre de Tchitcherine, le représentant de la Fédération Transcaucasienne à Moscou, Sahag Der-Gabrielian mit sur pied une commission arméno-turque pour préparer le bilan des pertes réciproques. Ces documents sont aussi conservés dans les Archives du ministère des Affaires étrangères.

En conclusion, nous pouvons dire que dans les Archives où nous avons fait nos recherches, sont conservés des milliers de documents sur l'histoire et les problèmes des Arméniens et des autres groupes ethniques et confessionnels de l'Empire Ottoman de la fin du XIX^e jusqu'en 1922.

Leur dépouillement et publication est une question d'actualité. Ces documents permettent d'appréhender des sources de plusieurs procédés politiques et économiques qui, hélas, ont encore cours de nos jours.

Notes

¹ En ce qui concerne la politique orientale de l'Eglise catholique et du Vatican à cette époque, voir [J. Naslian]. *Les mémoires de Mgr Jean Naslian*, Evêque de Trebizonde. Vol. I-II, Vienne, 1955 ; Francesco Sidari, *La Questione Armena nella politica dalle grandi potenze della chiusura del Congresso di Berlino del 1878 al trattato di Losanna del 1923*, Padova-Cedam, 1962 ; J. Hajjar. *Le Vatican, la France, et le catholicisme oriental*, (1878-1914), Paris, 1979 ; Andrea Riccardi, *Benedetto XV e la crisi della convivenza multireligiosa nell'Impero Ottomano*, in: *Benedetto XV e la pace - 1918*, a cura di G. Rumi, Morcelliana, Brescia, 1990, pp. 98-115 ; Mario Carolla. *La S. Sede e la Questione Armena (1918-1922)*, Studium, Bimestrale di Cultura, Estratto dal fascicolo n° 5, 1996, pp. 709-743 ; Giuseppe M. Croce. «Les représentations Pontificaux à Constantinople (1814-1922). Entre mission et diplomatie», in Claude Mutafian, *Roma-Armenia*, Roma, Edizione De Luca, 1999, pp. 349-351.

² A propos de Dolci, voir Giuseppe de Marchi, *Le nunziature apostoliche dal 1800 al 1856*. Prefazione di S. E. Mons. Antonio Samorè. Roma. Edizioni di storia e di letteratura, 1957, p. 163.

³ Voir, *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 20, Paris, 1984, p.1211-Giannini (Frediano)- franciscain italien, délégué apostolique en Syrie (1861-1939)- C. Marcora, «Giudizi su avvenimenti e personaggi in una corrispondenza di mons. F. Giannini (1910-1913)», *Il Bene*, 1968, pp. 224-228. Le 17 nov. 1929, il fut nommé assistant au trône pontifical.

⁴ D. Staffa, *Le delegazioni apostoliche*. Roma, 1959.

⁵ Disons que la collection personnelle de Dolci n'avait jamais encore été consultée ni répertoriée par les archivistes du Vatican, et même que certains documents n'avaient même pas été scellés ; ceci n'ayant été fait qu'en une semaine, juste avant qu'ils ne nous aient été communiqués.

Dans les études arméniennes, l'activité de Dolci n'a pas été toujours appréciée d'une manière identique. Si le Dr Torkomian considère Dolci comme quelqu'un de bon, d'humain et d'exemplaire, comme le véritable auteur des appels lancés par le Pape et comme le protecteur des orphelins arméniens (voir *Vem*, 1937 n° 12 ; en arm.), le patriarche arménien de Constantinople, Zaven par contre, manifesta une extrême méfiance sur ses actions : «*Je n'ai senti aucune aide de sa part*», «*Je lui envoyais tous les rapports qu'il me demandait mais Mgr Dolci les utilisait, à n'en pas douter, dans le but de rehausser sa propre notoriété devant Rome plutôt que d'assurer une aide réelle au peuple arménien*».

En vérité, Dolci ne s'occupait de rien d'autre que des intérêts de l'Eglise catholique et ses démarches auprès de la Sublime Porte ne profitaient, sans aucun doute, qu'au Vatican. «*Je n'ai pas entendu, et ce aussi bien directement qu'indirectement, que Mgr Dolci ait distribué ou fourni une quelconque aide financière. Et je pense cependant que des sommes destinées à ces aides sont arrivées de Rome mais que Dolci ne les a distribuées qu'au Catholiques arméniens*»; «*Je n'ai, en aucun cas, entendu que grâce à la médiation de Dolci, quelqu'un ait pu être sauvé de la prison ou de la déportation, à l'exception de quelques prisonniers d'Alep*», etc.. (voir, «*Mes souvenirs de Patriarche. Documents et témoignages*» par Mgr Zaven, Imp. Nor Astre, Le Caire, 1947. pp. 158-160, en arménien).

⁶ Dans le fonds Dolci, est conservé un inventaire où sont mentionnés les noms de tous les ecclésiastiques catholiques ayant œuvré de 1914 à 1922 sur l'étendue de l'Empire ottoman.

⁷ Il suffit de rappeler un article du journal *Vertchin Lour* de Constantinople, où sous les photos du Pape et de Dolci, on peut lire : «*Le nom de Mgr Dolci est lié à l'histoire de la souffrance arménienne, à commencer du moment où, après avoir appris la nouvelle du massacre d'Enguri, il s'adressa par un appel véhément au Cabinet du parti Ittihad et réussit à sauver au moins quelques personnes de la férocité de Talaat et d'Enver*». Mgr Dolci a sauvé des centaines

d'Arméniens de la déportation ; les Arméniens de notre capitale savent-ils ce qu'ils doivent à cet apôtre qui, au dernier moment, et uniquement grâce à ses efforts, les a sauvés de l'exil et du massacre et de là, des griffes de la mort, de la fusillade et du gibet ? *Vertchin Lour.* 20/1/1921. n° 2080 ; *Yerevan.* 30/13 de juin 1919, n° 30-36 ; *Nor Guiank.* 21 novembre 1918, n°34.

⁸ *Opere del Santo Padre Pio XI per le Orfanelle Armene. Raccolte nel Palazzo Pontificio di Castel Gandolfo, 19 Dicembre 1922-31 Agosto 1923.* Biela, 1924 ; [J. Naslian]. Op. cit.

Dialogue avec le public

Le sens de la recherche historique

Question

Que peut-on répondre à ceux qui estiment, - universitaires ou non - que les Arméniens ont été victimes non d'un génocide, mais d'un massacre : leur élimination ne serait-elle pas non un objectif mais un moyen de reconquérir un territoire, l'Est de l'Anatolie, pour construire sur les débris de l'Empire Ottoman, un nouvel État-Nation ?

Stephan Astourian

Je vais vous faire une réponse peut-être curieuse mais évidente. Je dirais qu'un génocide est un génocide tant que l'on a suffisamment de preuves pour le démontrer. L'argumentation que vous venez de rappeler est purement politique. Il convient de combattre les arguments non seulement au plan académique mais aussi au plan politique. Il ne faut pas se limiter au niveau académique parce que ce point de vue a des supports politiques internationaux et qu'il faut combattre aussi à ce niveau-là. De ce point de vue, chacun des participants à cette conférence, et je ne parle pas seulement des intervenants, a un rôle à jouer pour faire pression et faire en sorte que ces gens-là ne puissent accéder à des positions de pouvoir.

Question

Le temps vous a manqué pour parler des archives françaises. D'où proviennent ces archives ? Sont-elles accessibles ? Les archives françaises sur le génocide sont-elles fermées jusqu'en 2022 ?

Aram Arkun

Ces archives sont largement accessibles. Ce sont principalement les Archives du ministère des Affaires étrangères qui se trouvent au Quai d'Orsay ou à Nantes. Il y a également des documents aux services d'archives de l'Armée et de la Marine à Vincennes.

Ce sont les dossiers personnels qui ne sont pas accessibles pendant une période de cent ans. Mais la majorité des documents sont ouverts et il y a des choses très intéressantes, en particulier concernant ceux qui ont perpétré le crime et les implications politiques de l'époque.

Question

Quels sont les pays ou institutions qui refusent encore la consultation de leurs archives sur le génocide ?

Hilmar Kaiser

Il s'agit de la Turquie bien sûr. Mais on peut citer aussi les archives du Patriarcat arménien de Jérusalem où les "indésirables", c'est-à-dire les gens à qui on ne fait pas

particulièrement confiance, n'ont pas accès. On peut dire en gros, qu'en Turquie on obtient quelque chose si on se conduit bien, et si on fait ce qu'ils veulent. Sinon, on vous met dehors. C'est ce qui m'est arrivé : j'ai été jeté dehors quand j'ai voulu faire des recherches sur le génocide arménien. Et mon ami Ara Sarafian s'est fait molester par la police à l'intérieur des Archives.

Quant aux Archives de Jérusalem, on m'a dit que seules trois ou quatre personnes y avaient accès, et j'ignore encore quels sont les critères auxquels on doit répondre pour pénétrer. Cela m'a été impossible lorsque je me suis rendu à Jérusalem.

Question

Les archives allemandes des chemins de fer dans l'Empire ottoman ont-elles été exploitées dans la recherche de photographies de déportés arméniens ? Les photos étaient interdites, seuls les étrangers ont pu en faire.

Hilmar Kaiser

Je me suis rendu dans ces archives. Les autorités de la Deutsche Bank, à qui elles appartiennent, m'ont autorisé à publier tous les documents concernant le génocide arménien. J'ai un jeu complet de photocopies. Tous les documents sont déjà sur disquettes. Le problème est de trouver un éditeur. Il y a une photographie de la déportation qui est très explicite. On possède de la documentation sur la façon dont elle a été prise, utilisée, et comment elle est arrivée à Berlin où se trouvaient les archives à l'origine. Pour ce qui est de la recherche dans ces archives, elle ne sont pas publiques mais privées et bénéficient de précautions particulières contre la destruction des documents. Les fiches ne sont plus accessibles aux chercheurs que sur photocopie, alors que les originaux sont maintenant gardés dans des coffres. C'est une mesure pour éviter la destruction de documents sur le génocide arménien par des chercheurs qui n'ont pas pu être identifiés.

Question

On sait que l'Allemagne a été le complice n° 1 de l'Etat turc génocidaire. Qu'en pensez-vous ?

Hilmar Kaiser

La question de la complicité est fort complexe. Je voudrais souligner qu'il est très difficile d'avoir une approche unidimensionnelle de ce problème. Aujourd'hui, je n'ai parlé que du ministère allemand des Affaires étrangères. La politique du ministère et des autorités n'était pas unifiée. Il y avait des conflits. Les Chemins de Fer de Bagdad avaient une organisation clandestine qui soutenait les Arméniens luttant contre le génocide. Si l'on veut donc parler de complicité, on doit savoir qu'il faut prendre en considération au moins quatre bureaucraties différentes qui étaient en guerre les unes contre les autres et changeaient d'alliance à certains moments. C'est cela qu'on doit analyser. J'ai préparé un article qui doit bientôt paraître sur ce sujet. Certaines conclusions sur la responsabilité de l'Allemagne et sur sa complicité dans le génocide arménien ne reposent pas sur des preuves établies par des spécialistes sérieux et il est très dangereux de fonder vos critiques sur de tels ouvrages. J'ai publié à ce sujet une étude dans le *Journal of the Society for Armenian Studies*. Nous sommes plus de cinq ou six chercheurs à travailler sur ce sujet. Avec les travaux d'Aram Arkun, Rouben Adalian, Raymond Kevorkian, nous aurons suffisamment de données pour faire cela de façon plus élaborée.

Question

Les communications de Morgenthau citées par Rouben Adalian ont été publiées par

Bryce et Toynbee, et tout récemment dans une forme plus systématique. Qu'en pensez-vous ?

Rouben Adalian

Les documents publiés par Toynbee sont d'une nature particulière. La plupart ont un caractère privé. Les documents que je voulais utiliser aujourd'hui en particulier pour donner une idée de ce qu'étaient les communications officielles américaines ont tous été classés «confidentiels» ou «strictement confidentiels». Je voulais justement présenter ici la continuité de la nature de la communication américaine, mis à part l'ensemble des documents qui sont, comme je le disais au début, beaucoup trop difficiles à résumer étant donné leur contenu. Si quelqu'un est intéressé, il peut se reporter au catalogue dans lequel j'ai brièvement tenté de décrire les principaux groupes de documents qui se trouvent dans la collection américaine.

Question

Existe-t-il un site Internet où l'on peut prendre connaissance, au fur et à mesure des découvertes dans les archives ?

Réponse

Non.

Question

Jusqu'à quand faudra-t-il rechercher, analyser, produire des documents et archives pour prouver, si besoin était, les massacres, les spoliations et enfin le génocide des Arméniens ? Déjà les derniers rescapés disparaissent.

Alain Jakubowicz

C'est évidemment le problème après un génocide aussi ancien, les survivants, les acteurs ne sont plus là. Et jusqu'à quand faudra-t-il prouver alors qu'il n'y a plus d'acteur direct. C'est le problème, bien connu dans la Shoah, du passage de la mémoire à l'histoire. Je pense que cette question mérite un colloque à elle seule.

Question

Le CRIF ne devrait-il pas s'engager à soutenir le génocide des Arméniens ? Si le peuple juif soutenait concrètement la reconnaissance du génocide des Arméniens, il serait une locomotive auprès des Etats occidentaux, afin de vaincre cette réticence et faire progresser le processus de la reconnaissance. Qu'en pensez-vous ?

Alain Jakubowicz

S'agissant de la position du CRIF, c'est vrai qu'elle n'a jamais été suffisamment claire et qu'il est grand temps qu'elle le soit davantage. Il y a dans moins d'un mois une Assemblée Générale Nationale du CRIF et je m'engage ici, solennellement, à ce que cette question soit ouvertement posée. Je n'aurai de cesse qu'une réponse claire et sans équivoque y soit apportée dans le sens que vous imaginez. Le second point, qui rejoint évidemment le premier, je l'ai dit d'ailleurs à l'ouverture de cette session est qu'il y a une complémentarité totale dans l'histoire du génocide. Il y a eu un premier génocide de ce siècle en Europe, celui qui nous réunit aujourd'hui. Il y a en a eu un second quelques années plus tard, qui n'est pas si éloigné, les débats d'aujourd'hui l'ont démontré. Il est clair que maintenant qu'il n'y a aucune équivoque, y compris ici en France, sur la responsabilité de chacun dans la déportation des Juifs du monde et particulièrement des Juifs de France, cette page de notre histoire nationale et internationale peut être tournée parce qu'elle est écrite. Il est effectivement indispensable que la communauté juive internationale soit au premier plan pour

apporter son concours à la communauté arménienne pour que cette même page d'histoire soit écrite dans son cas.

Pour terminer, il me revient bien sûr de remercier chaleureusement nos cinq intervenants. Si je devais faire la synthèse de cette première partie, je dirais qu'elle résulte des éléments objectifs qui nous ont été apportés, rajoutés à ceux que l'on connaissait déjà, c'est que la réalité du génocide perpétré contre le peuple arménien en 1915-1916 est tout simplement incontestable.

Thème B

La preuve

Session présidée par Bernard Jouanneau

Avec la participation de

Ara Sarafian

Yves Ternon

Richard G. Hovannisian

Raymond H. Kévorkian

Dickran Kouymjian

Anahide Ter Minassian

La preuve

Bernard Jouanneau

Avocat à la Cour d'Appel de Paris, Président de «Mémoire 2000»

La difficulté de la preuve du génocide arménien ne tient pas seulement à son ancienneté. Elle réside dans l'objet même de la preuve, puisqu'il s'agit d'abord et avant tout d'établir l'existence d'un plan concerté au plus haut niveau de l'État. Crime d'État par excellence, crime contre l'humanité commis au niveau institutionnel et collectif, il implique la démonstration d'une intention inspirée par une idéologie. Or, les États sont les mieux placés pour dissimuler la trace de leurs forfaits et la négation, consubstantielle au génocide, ne nourrit pas seulement les discours et les écrits des négationnistes d'aujourd'hui, elle est à l'œuvre au moment du crime lui-même : ce qui rend naturellement la preuve plus difficile.

On va voir avec Ara Sarafian, qui s'est consacré à l'étude des «Archives Nationales Ottomanes» en se rendant sur place à Istanbul au début des années 1990, que la recherche de la preuve est entravée par le pouvoir turc qui n'en démord pas et cherche à faire écrire l'Histoire à sa manière.

La confrontation avec ces «historiens officiels» rend d'autant plus nécessaire la rigueur de la démarche dans l'administration de la preuve. Yves Ternon, dont on connaît les travaux et les livres, nous dira pourquoi il est préférable de mettre de côté «les documents Andonian», même si leur authenticité ne peut être mise en question. Aussi difficile qu'elle soit, la preuve doit être à l'abri de la contestation, c'est à la fois une exigence éthique et historique.

Ainsi l'entend le Professeur Richard Hovannisian que nous écouterons ensuite. Il est Professeur d'Histoire arménienne et du Moyen-Orient à l'Université de Californie à Los Angeles depuis 1962. La grande connaissance qu'il a du phénomène négationniste l'amène à faire des rapprochements avec la démarche des négationnistes du génocide juif.

A travers ses explications, on est nécessairement conduit à s'interroger sur le point de savoir si le génocide ne serait pas substantiellement une négation-négation identitaire et utilitaire de l'autre qui rend d'autant plus légitime et aisée la

banalisation qui serait en quelque sorte la forme moderniste et agissante de la négation et de la destruction des preuves.

Poursuivant le parallèle avec les négationnistes de l'Holocauste qui, récusant le sens de la «solution finale de la Question juive» ont soutenu que la politique d'Hitler consistait simplement à transférer la population juive de l'Europe de l'Est «*Transportierung der Juden*», Raymond Kévorkian, Directeur de la Bibliothèque arménienne Nubar, nous présentera le fruit de ses travaux sur les camps de concentration de Syrie et de Mésopotamie et sur le sort réservé dans ces camps aux déportés arméniens. Les témoignages qu'il a recueillis et rassemblés constituent une pièce majeure du dossier de la preuve en ce qu'ils mettent en lumière un véritable plan d'extermination.

Le génocide n'est pas seulement la destruction d'un peuple. C'est aussi la destruction systématique d'une culture. Elle accompagne l'élimination physique qui suit la déportation. Elle s'intègre au processus génocidaire et négationniste. C'est au professeur de la Chaire d'Études arméniennes, de l'Université de Fresno (Californie), Dickran Kouymjian, qu'il reviendra d'aborder cette question en nous parlant de la «*confiscation des biens et de la destruction des monuments historiques comme manifestations du processus génocidaire*».

Et pour terminer sur le chapitre de la preuve qui nous a été proposé dans ce colloque, nous écouterons la communication de notre amie Anahide Ter Minassian, Maître de conférences honoraire à l'Université de Paris I Sorbonne, qui nous parlera de l'extermination systématique de la population arménienne de la plaine de Mouch et de la région qui restait jusqu'à présent l'un des épisodes les moins bien connus du génocide arménien. Sa contribution apporte donc une pierre à l'édifice auquel, au delà de notre conviction et de notre combat, il faut prêter attention.

Je vous propose maintenant de rentrer en vous-même et de faire comme si vous ne saviez rien. C'est encore le meilleur moyen de réviser ses connaissances et de s'armer pour le combat contre les négationnistes.

Réexamen du «débat sur les archives ottomanes»

Ara SARAFIAN *

The «Ottoman archives debate» began in the mid-1980s when Turkish officials announced the imminent opening up of Ottoman archival collections on the Armenian Question. This announcement was given prominence by Turkish officials, including the late Turgut Ozal and Mesut Yilmaz. The debate was further amplified by Turkish state intellectuals and their supporters. In tandem with these promises, there also appeared several publications in Turkish and major Western languages, ostensibly citing new Ottoman documents. These publications restated the Turkish nationalist theses on Armenians, including the genocide of 1915. This paper, which uses Ottoman archival documents and other sources, demonstrates that the «Ottoman archives debate» lacks academic legitimacy and argues that the political context of this debate is more significant than its academic substance. Many of the new Ottoman archival collections cited by Turkish nationalist scholars remain inaccessible to critical scholars ; key records are clearly misinterpreted even in facsimile publication ; and Turkish state authorities are actively involved in managing this sorry state of affairs. However, a critical study of the available material in Turkey, when possible, does shed light on the Armenian Genocide of 1915.

Le «débat sur les Archives ottomanes» a été créé au milieu des années 1980, lorsque des représentants du gouvernement turc annoncèrent l'ouverture imminente des collections d'archives ottomanes sur la Question arménienne. Cette annonce a été faite par des hauts responsables du gouvernement turc, notamment le défunt Turgut Ozal et Mesut Yilmaz. Le débat a été ensuite amplifié par des intellectuels officiels turcs et leurs partisans. Parallèlement à ces promesses, plusieurs publications en langue turque et en différentes langues occidentales, ont fait ostensiblement référence à de nouveaux documents ottomans. Ces publications réitérèrent la thèse nationaliste turque sur les Arméniens, notamment sur le génocide de 1915. Cette présentation qui utilise les documents d'archives ottomanes et d'autres sources, démontre que le débat sur les archives ottomanes manque de légitimité académique. Aussi, le contexte politique du débat est plus significatif que sa substance académique. La plupart des nouvelles collections d'archives ottomanes citées par les «chercheurs» nationalistes turcs, restent inaccessibles aux savants critiques : les archives-clés sont faussement interprétées même dans les publications en fac-similé. Les autorités turques sont fortement impliquées dans le développement de cette triste situation. Toutefois, une analyse critique du matériau disponible en Turquie éclaire le génocide arménien d'une lumière nouvelle.

* Doctorant (Ph.D. Candidate) en histoire à l'Université du Michigan, Ann Arbor, «*The contested Millet : Armenians in the late Ottoman Empire*». Directeur du Gomidias Institute, à Ann Arbor, coéditeur de *Armenian forum : A Journal of Contemporary Affairs*. A publié (éditeur scientifique) : *United States Official Documents on the Armenian Genocide*, Volumes I-III (1993-1995), les mémoires de Henry H. Riggs, *Days of Tragedy in Armenia : Personal Experiences in Harput 1915-1917* (Ann Arbor, Gomidias Institute, 1997), de James L. Barton, *Turkish Atrocities : Statements of American Missionaries on the destruction of Christian Communities in Ottoman Turkey, 1915-1917* (Ann Arbor, Gomidias Institute, 1998).

On trouvera ici un point de vue personnel concernant la controverse qui se poursuit touchant le rôle des "archives ottomanes" dans les études sur le génocide arménien¹. Le présent article se fonde sur le fait qu'il existe actuellement un "débat sur les archives ottomanes", un débat qui fait partie d'une campagne de négation du génocide arménien. C'est un texte qui établit la base de ce débat en terme de données politiques, avant de le replacer dans son contexte historiographique.

Un débat politisé dès l'origine

Au milieu des années 1980, d'importantes personnalités officielles turques se mirent en devoir de soutenir que les historiens travaillant sur le génocide arménien devaient utiliser les dossiers de l'Etat ottoman, tout comme les spécialistes de l'histoire britannique ou française s'appuient sur les archives britanniques ou françaises. Cet argument faisait partie d'une campagne d'opposition à une résolution du Congrès américain qui faisait de l'évocation du génocide de 1915 l'objet d'une "Journée nationale du souvenir de l'inhumanité de l'homme pour l'homme". La position du gouvernement fut reprise par d'autres organismes officiels turcs, des journaux et des individus favorables à l'Etat turc. Celui-ci ajouta du poids à ces assertions en s'engageant à "déclasser" les dossiers ottomans sur les Arméniens et en adoptant de nouvelles réglementations visant à faciliter l'accès à ces documents². Celui qui prendrait ces affirmations pour argent comptant pourrait s'imaginer que l'Etat turc s'engageait ainsi à mettre la documentation sur le génocide arménien à la disposition des chercheurs³.

Tout au long de cette période subsista un lien très net entre la négation du génocide, les publications anti-arméniennes venant de Turquie et le "débat sur les archives ottomanes", le tout étant supervisé par l'Etat turc et ses mandataires⁴. Şinasi Orel par exemple, chargé de rassembler les archives ottomanes sur les Arméniens, était un diplomate à la retraite et un écrivain nationaliste⁵. On pourrait déjà avancer que le gouvernement turc a dévoilé ses intentions en nommant Sinasi Orel architecte principal des archives ottomanes sur les Arméniens⁶. La position d'Orel sur les Arméniens et le génocide était bien connu : le génocide n'a pas de réalité puisqu'il «*ne repose dès le départ que sur des faux documents*»⁷. Il faisait remarquer que, si le génocide arménien avait eu lieu, beaucoup de témoins étrangers présents dans l'Empire ottoman s'en seraient fait l'écho dans le monde entier⁸. Il concluait que tel n'était pas le cas. D'après lui, l'histoire du génocide n'était que le produit de la propagande arménienne et de la crédulité des chercheurs occidentaux⁹. Il soutenait qu'il n'existait aucun témoignage sur le génocide parce que c'était un événement qui n'avait jamais eu lieu et qui par conséquent ne pouvait être prouvé par les documents¹⁰.

Tandis qu'Orel engageait publiquement la position du gouvernement turc dans le "débat" naissant, le directeur général des Archives Nationales, İsmail Binark, en faisait autant, s'obstinant à prétendre que la thèse du génocide était fondée sur de faux documents occidentaux. A son avis, les étrangers devaient s'appuyer exclusivement sur des sources turques pour apprécier correctement les relations turco-arméniennes¹¹. Binark affirmait que la question arménienne était le produit

de la haine, de la propagande et du terrorisme arméniens ainsi que la naïveté des Turcs qui ne surent pas se défendre. Binark poursuivait : «*Le silence du peuple turc, dû à la dignité d'un peuple juste, a été interprété comme le silence d'un peuple coupable*». Pour lui, les archives ottomanes prouvaient effectivement la culpabilité historique des Arméniens, et justifiaient probablement le traitement qu'entraîna cette culpabilité¹². Au lieu d'observer une distance professionnelle sur le sujet des Arméniens ottomans, Binark adopte des positions partisans, trahissant ainsi la dimension politique de sa nomination à la direction des Archives et engageant son gouvernement.

Le recoupement entre l'Etat turc et les institutions universitaires du pays peut également être présenté de manière plus globale. Par exemple, l'homme politique Mesut Yılmaz, annonça en 1986 qu'un fonds spécial avait été créé essentiellement pour rendre les Archives Nationales, disait-il, plus efficaces et faire gagner à la Turquie la faveur de l'opinion publique¹³. Il annonça que, pour la seule année 1986, un budget de plus de 5 213 762 025 livres turques avait été affecté à ces archives et définit le but de celles-ci comme reflétant le "point de vue national"¹⁴. En 1989, Yılmaz, alors Premier ministre, prétendit même que, en ouvrant les Archives aux spécialistes, son pays avait apporté une contribution qui prouverait qu'il n'existait pas une seule page susceptible de jeter la honte sur les Turcs et leur histoire¹⁵.

Il est évident que le "débat sur les archives ottomanes" des années 1980 n'était pas une démarche purement académique. La promesse de l'ouverture des archives ottomanes sur les Arméniens était utilisée comme une ruse propre à remplacer les études des sources européennes et américaines librement accessibles sur 1915. Tout fut fait pour centrer le débat sur les archives ottomanes qui, même rendues disponibles, resteraient toujours sous le contrôle physique de l'Etat turc. En dépit des promesses faites aux services d'archives occidentales, celles-ci ne reçurent jamais les copies sur microfilms des documents ottomans sur le traitement des Arméniens en 1915¹⁶. Dans ce contexte, plusieurs auteurs ont tenté, au cours des années 1980, de réintroduire les thèses nationalistes turques sur les Arméniens et le génocide, thèses dont les affirmations fondamentales sont les suivantes : les Arméniens représentaient une minorité insignifiante dans l'Empire ottoman ; à l'instigation d'Etats étrangers, ils devinrent au XIX^e siècle une minorité rebelle ; pendant la Première Guerre mondiale, il y eut dans l'Empire une guerre civile entre Arméniens et musulmans ; les Arméniens furent déplacés pendant cette période en raison de la menace qu'ils représentaient pour l'effort de guerre ottoman; leur réinstallation en 1915-1916 fut dans l'ensemble réussie, malgré quelques défaillances de la justice ; un grand nombre d'entre eux périrent pendant ces déportations à cause des conditions générales dues à la guerre, telles que la malnutrition, la maladie, etc.

En fait, les tentatives faites pour enfermer l'étude du génocide dans le cadre des paramètres négationnistes ont échoué, non seulement en raison de l'indigence des dossiers disponibles dans les archives turques et susceptibles de servir de base aux négationnistes, mais aussi parce que ces documents contredisaient la thèse nationaliste turque. Peut-être est-ce pour cette raison que les autorités turques n'ont pas publié les documents sur microfilms qu'elles avaient promis aux services d'archives occidentaux, et qu'elles se montrent

toujours réticentes à autoriser l'accès à ces collections de documents aux historiens critiques.

Expérience personnelle

Ayant travaillé aux Archives Nationales ottomanes du Premier ministre à Istanbul de décembre 1991 à juin 1992, puis en janvier 1995 et enfin en juillet 1995, jusqu'à ce que je sois obligé de partir en 1995, j'ai pu faire les observations suivantes en ce qui concerne l'accessibilité à ces sources¹⁷. Il y a une absence significative de documents sur les Arméniens ottomans dans les archives turques aujourd'hui. Au-delà de la rareté générale de tels documents, ceux qui sont disponibles ne sont pas réellement accessibles. Les autorités se réservent la possibilité d'en interdire l'accès à certains chercheurs et d'en faciliter la consultation à d'autres¹⁸. Avant d'être communiqué, tout document est lu et peut être refusé impunément. Les demandes sont rejetées sous divers prétextes. Voici quelques unes des raisons officiellement invoquées : (1) les documents demandés ne font pas partie du domaine étudié par le chercheur ; (2) les documents sont introuvables ; (3) les documents demandés sont trop fragiles ; ou (4) les dossiers font l'objet d'un traitement spécial. Lors de ma première série de visites aux Archives, nombre de mes demandes furent rejetées pour les motifs cités ci-dessus. Mais la nature systématique de ces refus devint claire lorsqu'ils concernèrent à plusieurs reprises un certain type de documents. C'est ainsi que je ne réussis jamais à obtenir aucune des huit citations du « *Yıldız Esas Evrakı* » faites par Justin McCarthy, un négationniste notoire du génocide arménien¹⁹. Lorsque je demandai des documents similaires dans la même collection, je me heurtai aussi à un refus. Lorsque j'insistai et demandai des fichiers de la même catégorie, toute la collection était fermée, elle ne devait rouvrir qu'après mon départ de Turquie. Sur les 91 documents du « *Yıldız Esas Evrakı* » que je demandai à consulter, on m'en refusa 58, ainsi que d'autres cités par des spécialistes de parti pris. Par exemple, en 1992, quand je demandai à voir les documents du « *Yıldız Perakende* » cités par Kemal Karpat, on me répondit que la collection n'était pas disponible. En fait, on me dit qu'elle était fermée et n'avait jamais été ouverte²⁰.

J'adressai un rapport sur mon expérience à l'ambassade de Turquie à Washington²¹. L'ambassade ne contesta aucun aspect du rapport, qu'elle rejeta ensuite en citant un communiqué officiel émanant du service des Archives du Premier ministre, c'est-à-dire des personnes mises en cause elles-mêmes²². Lorsque, à plusieurs reprises, je fis des demandes de visa de recherche pour travailler sur d'autres archives en Turquie, ces demandes furent d'abord ignorées puis tout simplement rejetées. On me dit que les documents que je désirais consulter – dans chacune des cinq archives – étaient en train d'être saisis sur ordinateur²³. Finalement, je retournai aux Archives du Grand Vizirat pour lesquelles j'avais encore mon laissez-passer à la suite d'une intervention en ma faveur de certaines personnes dont je ne souhaite pas citer le nom. Cette fois-ci, on me remit des documents qui m'avaient auparavant été refusés, sans qu'on me donnât d'explication pour les refus précédents. Le personnel de la Direction des archives conservait la faculté de refuser certains dossiers, mais je ne me heurtai pas aux mêmes difficultés qu'auparavant. Je commençai alors à travailler sur une collection de télégrammes codés de la période de la Première Guerre mondiale

concernant le traitement des Arméniens²⁴.

Le « *Şifre Kalemi* » ou collection des télégrammes codés a été cité par les auteurs nationalistes turcs qui reconnaissent que le gouvernement ottoman a déporté les Arméniens en 1915 et qui affirment que Talaat Pacha a personnellement fait preuve d'intérêt pour le bien-être des déportés. De nombreux télégrammes de cette collection ont en fait été rédigés par Talaat Pacha, parmi lesquels figurent ses ordres pour la déportation de certaines communautés, ses questions sur l'état des convois, des instructions concernant la direction à prendre par les caravanes, etc²⁵. En réalité, les auteurs comme Kamuran Gürün ont utilisé ces dossiers pour soutenir leur thèse selon laquelle les déportations de 1915 furent normalement organisées²⁶. Cependant, ils n'ont pas abordé la question de l'absence d'informations concernant le sort de ces déportés. En fait, Gürün, comme nombre de ses comparses, a éludé le sujet en affirmant que 702 900 Arméniens avaient été bien réinstallés à la fin de 1916²⁷. Cette affirmation n'est fondée que sur une citation issue des archives militaires d'Ankara et qui n'est étayée par aucun document²⁸. Fait incroyable, un examen du document en question révèle que ces données concernent la réinstallation non pas d'Arméniens, mais de musulmans qui avaient fui le front russe en 1915-1916²⁹. Ces réfugiés étaient transportés, nourris, vaccinés et réinstallés dans le centre et l'ouest de l'Asie Mineure. Ce document montre sans aucun doute possible que le gouvernement ottoman avait à l'époque les moyens de déplacer des centaines de milliers de personnes. La question évidente reste entière, à savoir pourquoi on ne trouve aucun document sur les centaines de milliers d'Arméniens déportés en 1915 et 1916³⁰.

Des rapports ottomans disponibles dans les séries de télégrammes codés, il ressort que la "déportation" d'Arméniens en 1915 faisait partie d'un plan plus général de turquification de l'Asie Mineure³¹. Après l'expulsion des Arméniens, leurs propriétés étaient confisquées par les autorités, et des réfugiés turcs des Balkans, bosniaques ou musulmans du Caucase, étaient installés à leur place. La destruction des Arméniens pendant cette période s'accompagnait également de mesures visant à "répartir" la population kurde en vue de son assimilation dans l'empire, politique qui fut appliquée avec plus de succès dans la République turque. On prit aussi des mesures contre l'ensemble de la population grecque de l'Empire. Aucun auteur nationaliste turc qui prétend avoir travaillé sur cette collection de documents (à savoir les télégrammes codés) aux archives du Premier ministre n'a reconnu ce contexte fondamental de l'époque. Le gouvernement ottoman exerçait un contrôle absolu sur ses peuples sujets, et les Arméniens furent systématiquement déportés de leurs habitations et de leurs villages pendant toute la période 1915-1916. Talaat Pacha se chargeait personnellement des déportations en utilisant un réseau télégraphique et la bureaucratie officielle. Les archives ottomanes corroborent effectivement l'existence de documents d'archives sur 1915 disponibles hors de la Turquie : par exemple, les mémoires des survivants arméniens; des rapports consulaires, militaires et missionnaires d'Américains, d'Allemands, d'Austro-Hongrois et de ressortissants d'autres nationalités qui se trouvaient dans l'Empire ottoman, ainsi que des rapports de compagnies telles que la compagnie des chemins de fer de Bagdad, tous nous fournissant un tableau plus général de la destruction

systématique des Arméniens en 1915³².

Peut-être ai-je eu de la chance d'avoir travaillé aux Archives du Grand Vizirat sur les Arméniens ottomans. Mais dès le début, cette administration a cherché à m'impressionner par la possibilité qu'elle avait de tronquer mon travail en gardant l'œil sur moi et en répondant à mes demandes de façon sélective³³. Je crois que son but était de me faire changer ma stratégie de recherches. Mes collègues m'ont assuré que cette attitude n'était pas inhabituelle. Une fois qu'il devint clair que je ne céderais pas, c'est-à-dire quand je quittai la Turquie et commençai à faire part de mes expériences sans me soucier des conséquences possibles, je fus autorisé à retourner aux Archives, bien que l'on me refusât toujours l'accès aux autres collections. En tout cas, de retour à Istanbul, je commençai à travailler sur le génocide arménien. En fait, je fus autorisé à continuer dans ce domaine jusqu'à ce que mon collègue Hilmar Kaiser et moi, nous commençâmes à nous pencher sur les citations d'auteurs nationalistes turcs qui citaient des collections d'archives fermées (par exemple Şinasi Orel). C'est alors que les autorités augmentèrent la pression qu'elles exerçaient sur nous. De fait, je fus attaqué dans la cour des archives à Istanbul par un policier, à la suite de quoi le directeur, Necati Gültepe, m'accusa d'avoir provoqué un incident et menaça de m'expulser des archives au cas où, selon ses propres termes, je me rendrais coupable d'une autre infraction. Je pris cela comme un ultimatum visant à me limiter dans mes recherches si je ne voulais pas me voir interdire l'accès des archives³⁴. Le lendemain, on nous soumit à une fouille et au détecteur de métaux avant de nous laisser entrer. Le message était clair. Ma réaction fut de quitter la Turquie, et je n'y suis pas retourné depuis. Hilmar Kaiser, qui est parti au même moment, y est retourné peu de temps après, pour en être expulsé immédiatement "pour raisons disciplinaires". Puisque le sujet de notre recherche était considéré comme trop délicat et puisque nous n'avions pas réagi aux diverses formes de pression, ils étaient obligés de nous écarter. Le "débat des archives ottomanes" des années 1980 était un exercice politique et non pas académique. La question des archives turques et des documents d'Etat ottomans concernant les Arméniens demeure un sujet hautement explosif puisque la priorité du gouvernement d'Ankara continue, tant en Turquie qu'à l'étranger, d'être la négation active du génocide arménien.

Notes

¹ Cette question a été abordée publiquement pour la première fois aux Etats-Unis le 19 mai 1985 par des textes publicitaires publiés dans la presse à propos de la signature par 69 universitaires en faveur de la reconnaissance du génocide au prétexte qu'ils n'étaient pas des spécialistes des questions concernant les Arméniens ottomans. Ces publicités annonçaient l'ouverture imminente des archives ottomanes en Turquie ce qui devait clore de façon scientifique le problème du génocide arménien. Le Premier ministre Turgut Özal promit même de mettre ces collections d'archives sur microfilms afin que l'on puisse les consulter dans les services d'archives occidentaux. Dans une lettre datée du 29 septembre 1989, l'ambassadeur turc aux Etats-Unis, Nüzhet Kandemir, confirma que "le gouvernement turc a récemment annoncé sa décision d'ouvrir les archives ottomanes aux recherches universitaires sur les Arméniens... Nous pensons que l'ouverture des archives ottomanes permettra aux historiens de parvenir à leurs propres conclusions en ce qui concerne la controverse sur les événements qui se sont déroulés en Anatolie orientale au cours des dernières décennies de l'Empire ottoman" in *Turkish Review Quarterly Digest*, Ankara, Direction générale de la presse et de l'information, hiver 1989, p. 119. Pour une étude critique de l'engagement du gouvernement turc dans le processus universitaire américain, voir Speros Vryonis, Jr., *The Turkish State and History: Clio Meets the Grey Wolf*, Thessalonike, Institut des Etudes balkaniques, 1991. Voir également Vahakn Dadrian, "Ottoman Archives and Denial of the Armenian Genocide", *The Armenian Genocide: History, Politics, Ethics*, Richard Hovannisian (ss. la dir. de), New York, St. Martin's Press, 1992, pp. 280-310.

² *Gazette officielle*, 18 septembre 1989, n° 20286, décision n°89/14269, "Regulations Governing Individuals and Institutions of Turkish and Foreign Citizenship Wishing to Conduct research in the State Archives of the Turkish Republic". Concernant ces nouvelles réglementations, voir Alan W. Fisher, "Research Access in Turkey," *Turkish Studies Association Bulletin*, Vol. 14, n° 2, septembre 1990, pp. 139-160.

³ Dans l'une des nombreuses déclarations faites sur ce sujet, le Premier ministre Turgut Özal affirmait : «Je suis certain que vous serez d'accord pour penser que l'étude de tels événements du passé [c.à.d. le traitement des Arméniens en 1915] devrait être réservée aux historiens. Lorsque je suis arrivé au pouvoir, les archives ottomanes étaient fermées au public. La propagande arménienne avait coutume d'exploiter ce fait contre nous. Comme vous le savez, c'est mon gouvernement qui a ouvert les archives à la recherche universitaire. Cela devrait également faciliter une présentation objective et factuelle des événements en question. Il n'y a jamais eu de notre part d'intention de déformer la vérité. A présent, c'est aux spécialistes de faire toute la lumière sur les faits. Le gouvernement turc ne peut que l'accueillir très volontiers». Turgut Özal au président Bush, lettre en date du 9 novembre 1989, in *Turkish Review Quarterly Digest*, Ankara, Direction générale de la presse et de l'information, hiver 1989, p. 143.

⁴ Ils utilisèrent pour cela des organisations telles que la Société historique turque, la Direction générale des Archives du Premier ministre, la Direction générale de la presse et de l'information du Premier ministre (Ankara), le Service de presse de l'état-major de l'armée turque, l'Institut de Politique étrangère (Ankara), la Chambre de Commerce d'Ankara, le Journal du TBMM, de nombreux organes de presse universitaires, journaux,

organisations bénévoles et privées, etc.

5 Şinasi Orel et Süreyya Yuca, *The Talaat Pasha Telegrams : Historical Fact or Armenian Fiction ?* K. Rustem & Brothel, 1986.

6 Voir "Ermeni iddialarının Belgesel Dayanakları", in *XI Türk Tarih Kongresi, Ankara, 5-9 Eylül 1990 : Kongreye Sunulan Bildiriler*, vol. 5, Ankara, Türk Tarih Kurumu Basimevi, 1994, pp. 1951-1969.

7 Ibid.

8 Orel affirme que «des missions et des organisations caritatives allemandes, américaines, autrichiennes et suisses étaient présentes dans presque toutes les parties de l'Anatolie pendant toute cette période [1915-1916]. De plus, ces groupes eurent même l'autorisation d'aider et de secourir les Arméniens déplacés. Etant donné l'extension de ces organisations missionnaires en Anatolie, ce facteur seul aurait été suffisant pour assurer que la nouvelle de tout mauvais traitement infligé aux Arméniens soit immédiatement divulguée dans le monde». Orel et Yuca, *The Talaat Pasha Telegrams*, op. cit. p. 121.

9 «Les schémas selon lesquels les propagandistes arméniens opèrent sont bien établis : tout est permis, y compris la fabrication de faux documents, du moment que cela sert l'objectif de la «cause arménienne». Malheureusement, c'est aussi vrai en 1980 que cela l'était en 1920. A présent, les milieux arméniens s'occupent activement de réécrire l'histoire afin de la rendre conforme à leurs propres rêves, aspirations et désirs. Dans le cadre de cette tentative, ils ne voient rien de mal à essayer de s'approprier la culture, l'art, les traditions et les modes de vie d'autres nations, en particulier des Turcs». Orel et Yuca. *The Talaat Pasha Telegrams*, op. cit. p. 146.

10 Ibid.

11 İsmet Binark (directeur de projet), *1906-1918, Armenian Violence and Massacre in the Caucasus and Anatolia Based on Archives*, Ankara, T.C. Başbakanlık Devlet Arşivleri Genel Müdürlüğü Osmanlı Arşivi Daire Başkanlığı, Yayın n° 23, 1995, p. L.

12 İsmet Binark, 1906-1918, *Armenian Violence*, pp. LII-LIII. Binark a quelque peu étiré la chronologie de cette étude. La publication se compose de 26 rapports sur les atrocités prétendument commises par les Arméniens. L'un d'eux date de 1906 (à la suite des affrontements arméno-tatars cette année-là), un autre est daté du 6 mars 1915 (concernant Kars et Ardahan), et les autres sont postérieurs à mai 1916. Il convient de noter l'absence de documents datant de la période intermédiaire dans les principales provinces habitées par les Arméniens.

13 A. Mesut Yılmaz, "Information Fund and Its Activities", *TBMM Journal*, Ankara, octobre 1986, pp. 30-31

14 Ibid.

15 "Ottoman Archives Open to Public," *Newspot, Turkish Digest*, Ankara, 18 mai 1989.

16 On aurait pu penser que plusieurs collections d'archives seraient mises à disposition par les services d'archives turques, par exemple le télégramme chiffré ou les fichiers politiques du ministère de l'Intérieur.

17 Mon collègue Hilmar Kaiser s'est déjà vu interdire d'accès aux Archives nationales ottomanes à Istanbul. Je suis parti avant son expulsion, car une rupture définitive était fomentée contre moi par le directeur en juillet 1995. Pour des renseignements sur mes séjours précédents, voir "The Issue of Access to Ottoman Archives", *Zeitschrift für Türkeistudien*, n° 1, 1993, pp. 93-99 ; "The Issue of access to Ottoman Archives Revisited", *Zeitschrift für Türkeistudien* ; n° 2, 1995, pp. 290-293.

18 Par exemple, il y a encore des collections fermées. Bien souvent, les citations utilisées par les auteurs de parti pris ne peuvent être examinées par d'autres chercheurs. La collection de télégrammes chiffrés concernant les Arméniens ottomans, dont il sera question plus loin dans cet article, a été citée par des historiens partisans au début des années 1980, alors que ces documents ne furent officiellement disponibles qu'en 1993. Le travail de Kemal Karpat sur le démographie ottomane s'appuyait sur une collection de ce genre (c'est-à-dire la collection «*Yıldız Perakende*»). A ma connaissance, aucun historien n'ayant bénéficié d'un tel traitement de

faveur n'a reconnu par écrit cet état de fait. On pourrait établir une comparaison intéressante entre le catalogue officiel des archives des services du Premier ministre et les citations des auteurs nationalistes turcs au cours des années.

19 Les citations étaient de Justin McCarthy, *Muslims and Minorities : The Population of Anatolia and the End of Empire*, NYU Press, 1983.

20 Kemal Karpat, *Ottoman Population, 1830-1914 : Demographic and Social Characteristics*, University of Wisconsin Press, 1985.

21 Ce rapport a été publié par la suite dans une petite revue germano-turque, *Zeitschrift für Türkeistudien*. Voir Sarafian, "The Issue of Access... Revisited", *Zeitschrift für Türkeistudien*.

22 Le rapport officiel ne prenait pas en considération la teneur de mon rapport, et l'ambassade ne jugea pas utile de se livrer à des recherches plus approfondies.

23 J'adressai mes demandes à l'ambassade de Turquie à Washington D.C., pour obtenir un nouveau visa de recherche le 11 décembre 1992, le 21 février 1993, le 5 mars 1993, le 13 septembre 1993. Je souhaitais travailler aux Archives du Grand Vizirat (à Istanbul), aux Archives de l'Université d'Istanbul, aux Archives du Musée archéologique d'Istanbul, à la Bibliothèque Bayazit (à Istanbul), et aux Archives de l'Etat-major (à Ankara).

24 Cette collection fut brièvement ouverte en 1992, lorsque j'étais aux BBA, mais fut fermée peu de temps après, et ce jusqu'à mon départ.

25 Lorsque je travaillais sur ces télégrammes codés, on souleva la question des registres originaux dans lesquels avaient été notées les communications télégraphiques avec les provinces. Depuis que Şinasi Orel avait inclus dans son travail des fac-similés de quelques pages tirées de ces registres, mon collègue Hilmar Kaiser et moi avons demandé à examiner ces mêmes documents. Une comparaison nous aurait permis d'affirmer la différence entre une série de télégrammes datés de 1915-1916 et ceux classifiés dans les archives turques d'aujourd'hui. On nous répondit que les registres en question n'étaient pas disponibles.

26 Gürün, p. 204-214.

27 Gürün, op. cit. p. 214 ; Etat-major turc, *Military History Documents*, n° 81, édition spéciale sur la Première Guerre mondiale, décembre 1982, Bilal Şimşir (ss la dir. de), *Documents*, Ankara, Direction générale de la presse et de l'information du Premier ministre, [sans date], doc. 41, p. 114-124 ; Azmi Süslü, *Ermeniler ve 1915 Tehcir Olayı*, Van, Yüzcüncü Yıl Üniversitesi Rektörlüğü, p. 123-132.

28 «Selon un rapport présenté par le ministère de l'Intérieur au Grand Vizir le 7 décembre 1916, environ 702 900 personnes avaient été réinstallées ; en 1915, on avait dépensé pour cela 25 millions de *kurush* ; à la fin du mois d'octobre 1916, on avait dépensé 86 millions de *kurush*, et à la fin de l'année, on en aurait dépensé 150 millions de plus». Gürün, op. cit. p. 214.

29 Ces réfugiés musulmans étaient installés au centre-ouest de l'Asie Mineure, dans des régions dont certaines avaient été débarrassées de leur population autochtone arménienne.

30 De fait, il existe un grand nombre de rapports qui relatent l'arrivée à Deir es-Zor en 1915 d'un petit groupe de déportés et il n'est pas question de ce qui leur arrive en fin de compte. Pour une étude sur le sort de ces Arméniens, voir Raymond Kévorkian, "L'extermination des déportés arméniens ottomans dans les camps de concentration de Syrie-Mésopotamie (1915-1916)", *Revue d'histoire arménienne contemporaine* (numéro spécial), n° II, Paris 1998.

31 Hilmar Kaiser et moi avons tous deux travaillé sur ce contexte général du génocide. Nous espérons publier les résultats de nos travaux dans un proche avenir.

32 Voir par exemple Hilmar Kaiser, "The Baghdad Railway and the Armenian Genocide, 1915-1916, *Remembrance and Denial*, Richard Hovannisian, (ss la dir. de), Wayne University Press, 1998, pp. 67-112.

33 Je dois dire que le personnel de la salle de lecture était très professionnel et ne m'a causé aucun souci. Les problèmes venaient des coulisses et de bien plus haut.

34 Je m'abstiens d'exposer les détails de cette période, le sujet étant susceptible d'entraîner des poursuites judiciaires.

La qualité de la preuve A propos des documents Andonian et de la petite phrase d'Hitler

Yves TERNON *

To be considered as evidence, a document has to be both valid and correctly interpreted. The Talaat's telegrams and other documents collected by Aram Andonian, although authentic, are not acceptable and this paper explains why. As for the phrase - «Who, still remembers the Armenian massacres ?» - if mentioned by Hitler, it was in a very specific context and has a different meaning than that given by some in establishing a direct link between the two genocides.

Pour être retenu comme preuve un document doit être à la fois recevable et correctement interprété. Les télégrammes de Talaat et les autres documents recueillis par Aram Andonian, bien qu'authentiques ne sont pas recevables et cette communication explique pourquoi. Quand à la phrase "Qui se souvient encore du massacre des Arméniens ?", si elle a bien été prononcée par Hitler, ce fut dans un contexte précis et elle a une autre signification que celle qu'on a voulu lui donner de lien direct entre les deux génocides.

Lorsqu'au terme d'un procès, un tribunal prononce un verdict de culpabilité, il ne peut le faire qu'en s'appuyant sur une preuve tirée des circonstances qui lui ont été exposées. Cette preuve doit démontrer une chaîne bien connectée et ininterrompue de faits de nature à exclure toute hypothèse autre que la culpabilité de l'accusé. La certitude des juges repose sur le fait que la preuve suffit pour satisfaire, au-delà d'un doute raisonnable, l'intelligence et la conscience des membres du tribunal. Pour qu'aucun doute ne subsiste sur la qualité de la preuve, il ne suffit pas que son authenticité ait été établie, il faut aussi qu'elle ait été interprétée. S'il s'agit d'un document écrit, les circonstances dans lesquelles il a été rédigé et recueilli, l'identité et la fonction du rédacteur, ce qu'il a voulu dire ou pas dire, ce qu'il a voulu cacher de crainte que ce document ne tombe en des

* Ancien interne des Hôpitaux de Paris. chirurgien. Conduit depuis 1965 des recherches historiques sur le génocide juif et le génocide arménien. Docteur en histoire, Université Paris IV Sorbonne. A publié trois ouvrages, en collaboration, sur le nazisme : *Histoire de la médecine SS*, 1969 ; *Le Massacre des aliénés*, 1971 ; *Les Médecins allemands et le national-socialisme*, 1973. De nombreux ouvrages sur les Arméniens dont : *Les Arméniens, histoire d'un génocide*, (Seuil, 1977 et 1996), *La Cause Arménienne* (Seuil, 1983), *Enquête sur la négation d'un génocide* (Parenthèses, 1989) ; et un livre de réflexion sur les génocides du XXème siècle : *L'Etat criminel* (Seuil, 1995).

mains étrangères — en cas de transcription, la possibilité d'erreur commise par l'intermédiaire —, et bien d'autres éléments doivent être pris en considération avant d'établir non seulement son authenticité, mais aussi sa recevabilité. La qualité de la preuve dépend non seulement des précautions dont l'historien doit s'entourer pour affirmer l'authenticité d'un document et décider s'il est ou non recevable, mais aussi de l'interprétation qu'il donne du contenu de ce document en se fondant sur une analyse du texte et du contexte.

Le génocide arménien est aujourd'hui une vérité établie. Les preuves sont là pour qu'aucun doute raisonnable puisse demeurer dans l'esprit du juge ou de l'historien sur la nature et les circonstances du meurtre de masse perpétré sur les Arméniens de l'Empire ottoman en 1915 et 1916. Il s'agit bien d'un génocide¹. Je voudrais seulement par cette communication appuyer cette exigence de qualité des preuves versées en en retranchant l'ensemble de ce que l'on convient d'appeler les documents Andonian².

Les documents Andonian

Les historiens du génocide arménien ne présentent plus ces documents comme des preuves du génocide, mais il est important de dire pourquoi ils ne sont pas recevables alors qu'ils sont probablement authentiques. Dans l'intervalle entre la production de la preuve de l'intention criminelle de l'*Ittihad*, preuve établie de 1915 à 1920, et les recherches contemporaines confortant cette preuve par un dépouillement plus systématique d'archives, les documents Andonian ont, pour les communautés arméniennes, été présentés comme des preuves suffisantes.

Dans le cérémonial du 24 avril, on lisait quelques uns de ces télégrammes, ceux de Talaat en particulier, comme si le meurtrier venait lui-même signer ces aveux. Alors que les revendications pour la reconnaissance du génocide prenaient plus de force, on continuait à brandir ces télégrammes comme une preuve irréfutable et suffisante du génocide. C'était prêter le flanc à une entreprise négationniste qui se structurait dans les universités turques et dans leurs annexes étrangères. Ces spécialistes du faux, à la recherche d'une faille dans le granit de l'évidence, se ruèrent sur les documents Andonian. Lorsque Orel et Yuca publièrent une plaquette dans laquelle ils prétendaient démontrer la falsification, Vahakn Dadrian répliqua par une analyse poussée de ces pièces : tout en récusant les conclusions des historiens turcs, il relevait de nombreuses erreurs, portant plus sur la forme que sur le fond, faites par Andonian lors de la transcription de ces télégrammes en 1920 et 1921 dans les trois versions arménienne, française et anglaise du recueil qu'il leur consacre³.

Rappelons les circonstances dans lesquelles ces pièces ont été recueillies. Le journaliste arménien Aram Andonian est un des rares rescapés de la rafle du 24 avril. Après avoir survécu miraculeusement à la déportation, il se retrouve à Alep en 1918 alors que la chute de la ville est imminente. Il y revoit un fonctionnaire de la Régie des Tabacs qu'il avait rencontré en 1916 à Meskéné, Naïm bey. Celui-ci offrait alors à des Arméniens, en échange de fortes sommes, la possibilité de s'échapper. Naïm bey propose à Andonian de lui vendre des documents subtilisés à la Sous-Direction des déportés, fermée depuis mars 1917. Il s'agit de deux lettres adressées par le comité central de l'*Ittihad* au "secrétaire responsable" d'Adana, Djemal bey, et de 50 télégrammes, la plupart échangés

entre l'administration des déportés et le ministre de l'Intérieur, Talaat. Une majorité des télégrammes provient de Talaat ; ils ont été envoyés chiffrés à Alep et le destinataire les a décodés ; certains portent une ou plusieurs apostilles ; d'autres ont été rédigés par des fonctionnaires subalternes ; plusieurs ne sont ni datés, ni signés. L'Union Nationale Arménienne, en relation avec l'Union Générale Arménienne de Bienfaisance (UGAB) dont le président, Boghos Nubar Pacha, est à la tête de l'une des deux délégations arméniennes à la future Conférence de la Paix - charge Andonian de mener les négociations avec Naïm bey. Si ces documents sont authentiques, ils constituent en effet une preuve irréfutable de l'intention criminelle de l'*Ittihad*, puisque la destruction des Arméniens y apparaît programmée dans les moindres détails avec, parfois, ces périphrases ou mots déguisés, qui deviendront le lot du langage génocidaire. Après avoir été jugés fiables par une commission présidée par le catholicos de Cilicie, Sahak, les documents sont achetés. Andonian emporte ces pièces à conviction à Londres où les responsables de l'UGAB lui demandent de les présenter dans un livre⁴.

Bien que ces documents aient été soustraits à la justice turque, en août 1920, Boghos Nubar Pacha prie Andonian d'adresser au patriarcat de Constantinople une majeure partie des originaux des télégrammes, afin qu'ils puissent être utilisés au cours du procès que préparent les autorités anglaises contre le sous-directeur de l'Administration des déportés, Abdulahad Nouri, qu'elles détiennent.

Mais ce procès n'a pas lieu et les documents disparaissent. Andonian ne dispose plus que de cinq originaux de ces télégrammes qu'il remet, avec dix-sept copies, aux avocats défendant Tehlirian, qui, arrêté sur les lieux du meurtre après l'assassinat de Talaat, doit être jugé par le tribunal de première instance de Berlin-Moabit. La défense s'assure la collaboration du pasteur Lepsius lequel prie l'ancien consul allemand d'Alep, Rössler, de rédiger un rapport sur les documents publiés dans le livre d'Andonian. Tout en relevant de nombreuses erreurs et en soulignant le comportement anti-allemand d'Andonian, Rössler estime que "le contenu du livre laisse dans son ensemble une impression d'authenticité" et il sollicite l'avis du consul Hoffmann et de la sœur Béatrice Rohner qui confirment.

Le procès se déroule les 2 et 3 juin 1921. Les avocats demandent d'introduire comme preuves les cinq télégrammes originaux et remettent à la cour des reproductions photographiques de ces pièces et des dix-sept autres. Un des avocats de Tehlirian propose de faire venir Andonian à la barre. Le procureur refuse que l'on vérifie l'authenticité de ces pièces, arguant que les jurés n'ont pas à se prononcer sur la responsabilité de Talaat. Quand Tehlirian demande l'audition d'Andonian, le président précise que les jurés le croient quand il se dit persuadé que Talaat est le responsable des massacres. L'audition des témoins est alors annulée⁵. Ces télégrammes n'ont donc pas été expertisés par des experts-jurés et, depuis, ils sont introuvables. Andonian deviendra conservateur de la fondation Nubar à Paris. Les télégrammes n'ont jamais figuré dans le fichier de cette bibliothèque. En 1965, Krieger affirme y avoir trouvé trois cahiers de mémoires remis à Andonian par Naïm bey. Quelques années après, quand Dadrian veut les consulter, ils n'y sont plus. Raymond Kévorkian, l'actuel conservateur de cette bibliothèque ne détient, outre les dossiers Andonian sur les camps syriens dont il parle dans sa communication, que deux reproductions de

lettres rédigées en arabe portant sur l'exécution des députés arméniens Zohrab et Vartkès⁶.

Les documents Andonian présentaient à l'évidence des erreurs et des contradictions que n'ont pas manqué de relever Orel et Yuca. Un recouplement des télégrammes avec les documents de la commission Mazhar, les archives diplomatiques et les récits d'autres déportés — provenant donc de trois niveaux différents d'information : perpétrateurs, témoins et survivants — permet cependant d'affirmer que les pièces remises par Naïm bey à Andonian correspondent aux autres sources disponibles et authentifiées⁷. Il est impossible que quiconque, Naïm bey, Andonian ou quelqu'autre, ait forgé ces pièces. Peut-on cependant convaincre un tribunal en lui présentant comme pièce à conviction la reproduction dans un livre de télégrammes chiffrés — sans le chiffre —, ou décodés — sans l'identité du décodeur —, sans signature pour la plupart, avec des apostilles pour certains — mais sans possibilité d'identifier l'écriture de leur auteur —, alors que l'on sait que certaines dates y figurant sont erronées et qu'on ignore ce que sont devenues des pièces d'une telle importance ? Bien que la plupart des historiens partagent la conviction que ces télégrammes ont bien été échangés pour régler les modalités du génocide arménien, il est préférable de clore le débat sur leur authenticité en s'abstenant de les présenter comme preuve de l'intention criminelle de l'Ittihad, d'autant qu'ils ne sont pas nécessaires à l'administration de cette preuve.

La «petite phrase d'Hitler»

La «petite phrase» d'Hitler — «*Mais qui se souvient encore du massacre des Arméniens ?*» — est communément citée pour démontrer le lien entre le génocide arménien et le génocide juif et conclure que l'impunité dont a bénéficié le premier a facilité la perpétration du second. Cette interprétation appelle quelques commentaires.

Il est établi aujourd'hui, après le livre de Kévork Bardakjian⁸ qui reprenait l'enquête menée en 1968 par l'historien allemand Winfried Baumgart⁹, que le texte où figure cette phrase est authentique. Elle est tirée d'une allocution faite par Hitler aux commandants en chef de l'armée allemande le 22 août 1939 quelques jours avant l'invasion de la Pologne. Cette allocution figure en deux parties dans les documents du Tribunal militaire international de Nuremberg (PS-798 et PS-1014) découverts dans les archives du Haut-commandement allemand, mais l'on n'y trouve aucune allusion au massacre des Arméniens¹⁰. Elle apparaît par contre dans un troisième document, très proche des deux autres, qui n'a pas été retenu à Nuremberg, non parce qu'il prêtait au doute mais parce que l'identité de son auteur n'était pas établie. Ce document avait en effet été remis une semaine avant l'attaque allemande au journaliste américain, Louis Lochner, qui dirigeait depuis 1928 le bureau de l'Associated Press, par un informateur allemand en relation avec des groupes antinazis. Lochner s'était rendu à l'ambassade américaine pour y déposer cette pièce à conviction, mais le chargé d'affaires avait refusé de détenir une preuve aussi explosive. Lochner avait alors conservé ce document non sans en avoir transmis une traduction à l'ambassade britannique. Sir Ogilvie Forbes l'avait aussitôt fait parvenir au Foreign Office où elle est enregistrée dès septembre 1939. Il existe deux autres

versions du discours d'Hitler figurant dans le livre de notes du général Halder et dans le journal de guerre de Greiner et elles sont proches des documents retenus à Nuremberg¹¹.

La double enquête conduite à chaque extrémité de la chaîne par Baumgart puis Bardakjian permet de reconstituer le parcours des trois premiers documents. Hitler fait le 22 août 1939 un discours fleuve de plusieurs heures, coupé par une interruption pour déjeuner. Il est interdit de prendre des notes. L'amiral Canaris, chef de l'*Abwehr* passe outre et parvient, discrètement à noter les points essentiels de cette allocution. Avec l'aide de son chef d'État-major, Hans Hoster, il en fait établir deux versions résumées différentes : l'une, en deux parties, insiste sur le plan, les moyens, l'analyse des réactions des nations étrangères et la propagande - ce sont les deux documents retenus à Nuremberg ; l'autre version, regroupant les deux discours et ne mentionnant pas l'interruption, est destinée à faire connaître à l'étranger la brutalité des méthodes qui vont être employées. Elle est remise au colonel Ludwig Beck, en relation secrète avec Louis Lochner, par l'intermédiaire d'un civil, Hermann Maas. On comprend donc que la référence au massacre des Arméniens figure dans cette dernière version et non dans les deux autres.

Cette référence n'est pas la seule. En 1968, l'historien allemand Édouard Calic révèle le contenu d'une interview d'Hitler faite en 1931 par le rédacteur en chef du *Leipziger Neueste Nachrichten*, Richard Breitling¹². Hitler, qui n'est alors qu'un chef de parti, expose à Breitling ses plans de transformation de l'Europe. Il insiste sur le besoin d'espace vital de l'Allemagne, une obsession déjà formulée dans *Mein Kampf* : il veut appliquer à la Pologne les mêmes méthodes que celles employées contre les Arméniens. La formulation est plus précise que dans le document Lochner. Hitler parle d'une politique de transfert de population : «*En 1923, la petite Grèce a pu réinstaller un million de personnes. Pensez aux déportations bibliques et aux massacres du Moyen Age et souvenez-vous de l'extermination des Arméniens*»¹³. Le mot allemand est ici «*Ausrottung*», qui signifie aussi «*déracinement, extirpation*», alors que dans le document Lochner, le mot est «*Vernichtung*», «*anéantissement*».

On sait également qu'Hitler était nécessairement au courant des massacres arméniens. Toute l'Allemagne était informée depuis 1916. En outre, Hitler était à Berlin en juin 1921 lors du procès de Tehlirian. Enfin, il disposait de la meilleure source d'information en la personne de son plus proche collaborateur, Max-Erwin von Scheubner-Richter. Cet ancien vice-consul d'Erzeroum, qui avait également participé aux actions subversives conduites par la branche militaire de l'Organisation spéciale, avait été l'un des plus ardents défenseurs allemands des Arméniens. La conclusion qu'avait tirée Hitler de cette information fut exprimée dans plusieurs allusions faites aux Arméniens. Il les jugeait victimes de leur manque de courage et d'esprit guerrier et menaçait les Allemands, s'ils ne se montraient pas capables de se défendre, de mener comme eux une existence misérable¹⁴. Il ne percevait donc pas les Arméniens comme il percevait les Juifs, une race antagoniste de la race aryenne.

Dans son discours du 22 août, Hitler veut préparer ses généraux à une action brutale et décisive contre la Pologne, une agression qui n'a pas pour but de tracer

une frontière mais d'éliminer ses habitants pour y transplanter des Allemands de souche. C'est le même propos que ce terrible simplificateur tenait à Hermann Rauchning en 1932 : «Ainsi s'impose à nous le devoir de dépeupler, comme nous avons celui de cultiver méthodiquement l'accroissement de la population allemande. Il faudra instituer une technique du dépeuplement. Vous allez me demander ce que signifie "dépeuplement", et si j'ai l'intention de supprimer des nations entières ? Eh bien ! oui, c'est à peu près cela...»¹⁵. Hitler veut donc procéder à une véritable translation biologique, dans la droite ligne de son idéologie raciale.

Hitler avait retenu des événements de 1915 que le déracinement d'un peuple et sa déportation sans espoir de retour laissait aux Turcs le terrain libre pour une occupation des terres. Cette "désolation", pour reprendre le mot d'Hannah Arendt, s'inscrivait dans une tradition de migrations et de déplacements de population. L'impunité dont les Jeunes Turcs avait bénéficié entrainait certes en ligne de compte dans son analyse de l'événement, mais seulement pour lui permettre d'élaborer une tactique afin de ménager les réactions des nations devant le dépeuplement qu'il projetait d'effectuer. Le lien avec le génocide juif est donc indirect.

En 1939, en dépit des menaces qu'il avait formulées dans son discours de janvier où il parlait de détruire les Juifs si la guerre éclate, Hitler n'avait pas encore décidé du sort qu'il leur réserverait. Il restait encore plutôt partisan d'une expulsion générale des Juifs et d'une aryanisation de leurs biens. En septembre, lorsqu'il lance ses troupes sur la Pologne, c'est des Polonais, de la façon de les traiter et des réactions que ces méthodes peuvent susciter, qu'il parle lorsqu'il fait allusion aux Arméniens. La pratique du dépeuplement est à la fois de mobile politique et racial, comme l'a été le génocide arménien, et non exclusivement racial, comme le sera le génocide juif. Enfin, après l'invasion de la Russie le 22 juin 1941, alors que la guerre est devenue totale, on voit mal ce qui aurait retenu Hitler d'entreprendre la destruction des Juifs d'Europe, certainement pas l'impunité dont bénéficièrent les responsables des "massacres" arméniens.

Notes

¹ La recension de ces preuves est faite au cours de ce colloque par d'autres intervenants. Pour une bibliographie détaillée, cf. Y. Ternon, *Les Arméniens. Histoire d'un génocide*, Paris, Le Seuil, Points Histoire, 1996.

² Par documents Andonian, j'entends les pièces présentées dans le livre d'Aram Andonian, *Documents officiels concernant les massacres arméniens*, Paris, Imprimerie Tourabian, 1920 [éd. anglaise : *The Memoirs of Naim bey*, Londres, Hodder and Stoughton, 1920 ; éd. arménienne : Boston, 1921]. Ces considérations sur les documents Andonian ne concernent pas le fonds Andonian de la bibliothèque Nubar, "Matériaux pour l'histoire du génocide arménien", dont Raymond Kévorkian reproduit une partie dans sa revue «L'extermination des déportés arméniens ottomans dans les camps de concentration de Syrie-Mésopotamie (1915-1916)», *Revue d'histoire arménienne contemporaine*, 1998. L'authenticité des témoignages assemblés par Aram Andonian n'est pas discutable. Les réflexions sur les "documents Andonian" portent d'ailleurs sur leur recevabilité et non sur leur authenticité.

³ Sinasi Orel et Süreyya Yuca, *Affaires arméniennes, Les "télégrammes" de Talaat Pacha. Fait historique ou fiction ?*, Société turque d'histoire, Triangle, 1983. V. N. Dadrian, "The Naim-Andonian Documents on the World War I Destruction of Ottoman Armenians : the Anatomy of a Genocide", *International Journal of Middle East Studies* (Cambridge), vol. 18, n°3, août 1986, p. 311-360.

⁴ Cf. Y. Ternon, *Enquête sur la négation d'un génocide*, Marseille, Parenthèses, 1989 (chapitre II. La collecte des documents Andonian, pp. 25-33).

⁵ *Justiciers du génocide arménien. Le procès de Tehlirian*, Paris, A. Krikorian, éd. Diasporas, 1981, pp. 213-235. Cet ouvrage reproduit notamment en français : *Der Prozess Talaat Pascha. Stenographischer Bericht*. Berlin, Deutsche Verlagsgesellschaft für Politik und Geschichte, GmbH, 1921.

⁶ Y. Ternon, *Enquête sur la négation d'un génocide*, op. cit., 199-204.

⁷ Ibid, pp. 117-124.

⁸ K. B. Bardakjian, *Hitler and the Armenian Genocide*, Cambridge MA, The Zorian Institute, 1985.

⁹ W. Baumgart, "Zur Ansprache Hitlers vor den Führern der Wehrmacht am 22. August 1939", in *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, 16 (1968), pp. 127-128, 139.

¹⁰ *Procès des grands criminels de guerre devant le Tribunal militaire international. Nuremberg. 14 novembre 1945- 1^{er} octobre 1946*, Nuremberg, 1947. Tome XXVI. PS-798, p. 338-344. PS-1014 (Deuxième allocution de Hitler), pp. 523-524.

¹¹ Texte anglais de Halder dans K. Bardakjian, op. cit., pp. 59-62 (NOKW 3140, document présenté au procès contre von Leeb et alii, Case 12 des procès devant les tribunaux américains).

¹² E. Calic, *Unmasked*, Londres, Chatto & Windus, 1971, p. 11.

¹³ Ibid, pp. 80-81. L'original allemand dit : "oder erinnern Sie sich doch an die Ausrottung Armeniens".

¹⁴ V. Dadrian, *Histoire du génocide arménien*, Paris, Albin Michel, 1996, pp. 628-629.

¹⁵ H. Rauschnig, *Hitler m'a dit*, Paris Coopération, 1939, p. 159.

L'hydre à quatre têtes du négationnisme

Négation, rationalisation, relativisation, banalisation

Richard G. HOVANNISIAN *

The presentation surveys the shifting patterns of denial of the Armenian genocide from one of absolute denial to more sophisticated approaches of rationalization, relativization, and trivialization. Where stubborn denial was unconvincing, the negationists hope to use rationalization and relativization to make their case more persuasive and acceptable. These same approaches are now being used in the case of denial of the Holocaust as well. Some comparisons between deniers and relativizers of the Armenian genocide and the Holocaust are made. Trivialization is the latest head of the hydra, as it does not deny mass destruction and killing but tries to put it into the context of continuous violence in the twentieth century. The trivialization that emerged in Germany from the "Historians' Debate" has strengthened the tendency of some Holocaust scholars to downplay the other genocides of the twentieth century, including the Armenian genocide, as a way of responding to the inherent dangers of the trivialization. Yet, there are some signs of hope, as more and more scholars of the Holocaust and human rights activists come to recognize that success in denying the Armenian genocide will open the doors wider to denial, rationalization, relativization, and trivialization of all crimes against humanity.

Cette présentation examine les principes mouvants du négationnisme du génocide des Arméniens, en partant du négationnisme absolu aux approches plus sophistiquées de la rationalisation, de la relativisation et de la banalisation. Là où la négation obstinée était peu efficace, les négationnistes espèrent utiliser la rationalisation et la relativisation pour rendre leur position plus convaincante et acceptable. Ces mêmes approches sont aujourd'hui pareillement utilisées dans le cas de la négation de l'Holocauste. Quelques comparaisons seront faites entre ceux qui nient et ceux qui relativisent le génocide arménien et l'Holocauste. La banalisation est la dernière tête de l'hydre, en cela qu'elle ne nie pas les destructions et tueries de masse, mais essaie de les placer dans le contexte de violence continue du XX^e siècle. La banalisation qui est apparue en Allemagne à partir du "Débat des historiens" a renforcé la tendance de quelques spécialistes de l'Holocauste à rejeter d'autres génocides du XX^e siècle, y compris le génocide arménien, afin de répondre aux dangers inhérents de la banalisation. Cependant, il y a quelques signes d'espoir, car de plus en plus de spécialistes de l'Holocauste et d'activistes des droits de l'homme en viennent à reconnaître que le succès de la négation du génocide arménien ouvrira la porte plus large à la négation, à la rationalisation et à la banalisation de tous les crimes contre l'humanité.

* Professeur d'histoire arménienne et du Moyen-Orient à l'Université de Californie, à Los Angeles (UCLA) depuis 1962 et membre de l'Académie des Sciences d'Arménie. Directeur associé du G.E. von Grunebaum Center for Near Eastern Studies de 1978 à 1995. Occupe depuis 1986 la chaire d'histoire arménienne moderne à l'UCLA. A publié de nombreux ouvrages et articles sur l'histoire arménienne moderne, notamment : *Armenia on the road to Independence* (1967), *The Republic of Armenia*, en quatre volumes (1971-1996), *The Armenian Genocide : History, Politics, Ethics* (1992), *Remembrance and Denial, the Case of the Armenian Genocide* (1998).

Ceux qui nient ou rationalisent le génocide arménien de la Première Guerre mondiale et l'Holocauste de la Seconde ne se connaissent peut-être pas et n'ont peut-être même pas lu les ouvrages les uns des autres. Il existe pourtant des similitudes frappantes entre leurs méthodes et leurs objectifs. Dans le cas arménien, la négation est beaucoup plus avancée et a déjà un pied dans le grand courant des historiens professionnels. Néanmoins, avec le temps, la stratégie est passée de la négation absolue du massacre intentionnel à la rationalisation, à la relativisation et à la banalisation. Ces formes de négation sont faites pour engendrer des doutes afin de dissimuler la désinformation en faisant appel au *fairplay* et à la nécessité d'entendre la partie adverse sur un problème qui serait mal compris et mal présenté. Le préjugé et le stéréotype, affirment les négationnistes, sont des résidus du phénomène de bouc émissaire historique, de la propagande de guerre et des manœuvres de la part des prétendues victimes qui visent à s'enrichir personnellement et collectivement aux dépens des autres.

La même stratégie s'applique dans le cas de l'Holocauste, bien que presque tous les auteurs aient été identifiés comme des éléments marginaux antisémites et figures de l'extrême-droite. Pourtant, même l'Holocauste est entré dans la phase de débat historique, notamment en Allemagne. Une conséquence secondaire de ce débat a été de créer une tension entre spécialistes de l'Holocauste, dans la mesure où ceux qui le replacent dans le contexte de la victimologie humaine banalisent la monstruosité de l'événement lorsqu'ils mettent en évidence la violence répétée et les massacres de masse du XX^e siècle, dont l'extermination des Arméniens de l'Empire ottoman constitue un premier exemple. Cette tentative de banalisation de l'Holocauste a renforcé la tendance de certains spécialistes juifs à établir une distinction entre l'ampleur de l'Holocauste et celle de la catastrophe arménienne, à laquelle ils retirent l'étiquette de "génocide", ou en tout cas sur laquelle ils émettent des réserves.

La présente étude ne comportera pas d'analyse en profondeur de l'histoire et de la méthodologie de la négation, de la rationalisation, de la relativisation et de la banalisation des expériences arménienne et juive. En revanche, les traits communs à l'ensemble des négationnistes seront soulignés pour indiquer à quel point ceux qui cherchent à cacher la vérité se placent sur le même terrain. Bien entendu, il existe aussi des différences significatives. Dans le cas arménien par exemple, il n'y eut pas de chambres à gaz et le débat qui a fait rage sur l'utilisation et le but des gaz mortels et des fours crématoires est spécifique à l'Holocauste. Cependant, ce débat lui-même est lié à l'intention, et c'est l'aspect de l'intention qui est primordial dans les justifications de ceux qui cherchent à rationaliser et à relativiser le génocide arménien.

On a dit que le négationnisme était la phase ultime du génocide. Après la destruction physique d'un peuple et de sa culture, il ne reste que la mémoire, visée à son tour comme dernière victime. L'annihilation totale d'un peuple implique qu'on interdise le souvenir et qu'on étouffe la mémoire. La falsification, l'altération et les demi vérités réduisent ce qui a été à ce qui aurait pu être ou peut-être à ce qui n'a pas été du tout. L'histoire devient «quelque chose qui n'a jamais eu lieu, écrite par quelqu'un qui n'y était pas». La terreur insensée laisse place à la raison, la violence s'adapte à l'explication et l'histoire est falsifiée pour correspondre à un programme actuel. En altérant ou en effaçant le passé, on produit un présent et on projette un futur sans se soucier d'intégrité historique. Le

processus d'anéantissement est donc ainsi poursuivi et achevé par la négation¹.

Le négationnisme qui prend l'aspect d'un débat historique est une stratégie fréquemment utilisée. Ceux qui cherchent à rationaliser prétendent adopter un point de vue scientifique et vraisemblable et proposent des théories raisonnables. Ils détournent l'attention en ne mettant plus l'accent sur le processus de meurtre de masse systématique et planifié, ils expliquent le génocide par de simples pertes de civils en temps de guerre, ils diminuent le nombre de victimes et jettent un doute sur la fiabilité des témoignages directs et des documents relatant les massacres. La falsification historique remplace la négation absolue mais les objectifs restent inchangés.

Dans le cas arménien, la négation et la rationalisation en tant que violation d'une représentation exacte et honnête du passé ont été institutionnalisées. Dans l'introduction à son étude sur l'Holocauste, Michael Marrus écrit avec un certain dédain : «Je n'ai eu aucune difficulté à exclure de ce livre toute discussion sur les soi-disant révisionnistes, ces excentriques malveillants qui contestent la réalité de l'Holocauste»². Ceux qui étudient et écrivent sur le génocide arménien ne peuvent pas être aussi péremptores parce que la négation a été institutionnalisée par un gouvernement, par les organismes qui le soutiennent, par ses collaborateurs influents au niveau politique et universitaire et, par extension, par ses puissants alliés militaires et par ses partenaires commerciaux. Kurt Jonassohn a observé avec justesse qu'une des différences principales dans la façon d'aborder le génocide arménien et l'Holocauste est que :

«Ce qui a été écrit sur l'Holocauste est dirigé vers la mémoire, la compréhension et la mise en garde contre une répétition éventuelle en insistant sur le rôle des droits de l'homme, alors que le plus souvent, quand il s'agit du génocide arménien, les textes sont centrés sur des questions historiques factuelles, près de trois quarts de siècle après les événements de 1915. Une autre différence est que les auteurs allemands participent à l'examen de ce qui a eu lieu, alors que les auteurs turcs cherchent encore à nier qu'il y ait eu un génocide»³.

Cela résulte en grande partie de l'incessante campagne contre la réalité et l'authenticité du génocide arménien. Malheureusement, certains membres de la communauté universitaire ont adhéré à cette offensive en niant la nature préméditée et organisée de la destruction des Arméniens et ont à cette fin prêté leur nom à des publicités et à des circulaires. Ces gens profitent du principe de la liberté universitaire sans tenir compte du principe également fondamental d'intégrité et de responsabilité.

Etant donné que la caractéristique du génocide est le fait d'éliminer le groupe visé en fonction d'un plan calculé et intentionnel, la réfutation du facteur d'intentionnalité est primordial dans l'exposé du négationniste. Ceux qui nient ou rationalisent et le génocide arménien et l'Holocauste insistent sur les points suivants :

1. Les récits sur les prétendus génocides s'appuient sur de la propagande de guerre.
2. Les Arméniens de l'Empire ottoman et les Juifs d'Europe étaient perçus comme des dangers réels pour la sécurité et leurs actes prouvaient que ces craintes étaient justifiées.
3. L'intention n'était pas d'anéantir ni un groupe ni l'autre mais seulement de les

déplacer.

4. Les morts étaient provoquées par les mêmes causes qui coûtèrent la vie à encore plus de Turcs et de Kurdes dans le cas des Arméniens, et d'Allemands dans le cas des Juifs.

5. Le nombre de morts arméniens et juifs fut bien inférieur à ce qu'on a prétendu, et la plupart des soi-disant victimes se sont en fait retrouvées dans d'autres pays.

6. Dans les deux cas, le mythe du génocide a été créé pour des raisons économiques et/ou politiques.

7. Ceux qui croient au mythe et le propagent ont été les complices conscients ou inconscients du communisme, de l'expansion soviétique et de la déstabilisation de l'Alliance atlantique et de l'Occident.

8. Ceux qui disent la vérité — c'est-à-dire ceux qui n'acceptent pas la réalité du génocide du peuple arménien — luttent contre les puissants groupes d'influence politique pour corriger les stéréotypes et les conceptions historiques erronées car ce sont des gens suffisamment audacieux et courageux pour défendre la liberté de parole et de recherche⁴.

Les stratégies de la négation ne sont pas toujours parallèles. Dans le cas des Juifs par exemple, il est fondamental de montrer qu'ils constituaient un groupe culturel et racial distinct, ce qui revient à leur reconnaître une existence séparée en Allemagne et dans le reste de l'Europe, afin de nier leur victimisation. Dans le cas arménien, les négationnistes manipulent les chiffres, l'histoire et la culture afin de minimiser la signification de la présence arménienne dans la région autrefois appelée Arménie et qui porte aujourd'hui le nom d'Anatolie orientale. Pour cela, il est nécessaire de faire disparaître toute trace de cette présence en changeant les noms de lieu, en détruisant les monuments historiques, et en éliminant la mention des Arméniens dans les documents écrits. Revendiquant avec fierté un héritage culturel de civilisations antiques allant des Hittites aux Romains et même aux Byzantins, les porte-parole de l'interprétation officielle turque, confortés par leurs collaborateurs étrangers, occultent à peu près totalement trois millénaires d'histoire arménienne dans la région. La destruction d'un peuple a été suivie de la destruction de sa culture matérielle et à présent d'une campagne pour éliminer sa mémoire elle-même⁵.

La répétition constante des rationalisations et le mélange de demi vérités avec des mensonges ont été plus efficaces qu'une négation absolue et univoque. Même quelqu'un qui estime être au courant du génocide arménien peut être touché par l'apparente rationalité des arguments relativistes. Le correspondant du *Washington Post* Richard Cohen écrivait qu'il croyait les preuves de l'Holocauste tellement évidentes qu'elles étaient indéniables, et ajoutait :

«C'est du moins ce que je pensais jusqu'à présent. Mais il y a quelque temps, je me suis trouvé au bout d'une très grande table à l'ambassade de Turquie. A l'autre extrémité siégeait l'ambassadeur lui-même, qui me disait qu'en fait, le crime [le génocide arménien] auquel j'avais toujours cru n'avait jamais eu lieu... [et] que ce que le monde entier persistait à appeler un génocide avait en fait été une guerre civile, avec des atrocités commises des deux côtés et dans de laquelle le gouvernement central de Constantinople avait perdu le contrôle de ses propres forces armées et n'avait donc pas été en mesure de protéger les Arméniens. Il n'y a jamais eu de politique d'extermination des Arméniens».

J'avais fait état de ce génocide dans un article, disant que c'était un fait acquis, que personne ne pouvait mettre en cause ce qui s'était passé... Mais l'ambassadeur m'a dit que cela n'avait pas eu lieu. Bien sûr, il y avait eu des "incidents" et, c'est vrai, les Arméniens avaient été expulsés... Et je me trouvais donc à cette table, incapable de prouver que l'un des grands crimes de l'histoire avait effectivement été commis... Rien de tout cela n'aurait d'importance, en tout cas pour les Arméniens de 1915, pour les Juifs des années 1940, ou pour les Cambodgiens d'hier, si ce n'est que pour contrôler l'avenir, il faut commencer par falsifier le passé, en prendre possession et le priver des leçons dont il est porteur. {La vérité, conclut Cohen, est la dernière victime du génocide} : «C'est ainsi que, année après année, individu après individu, le génocide devient plus confus, miné par le doute et la notion si commode de "prétendu" vient insidieusement tourner en dérision l'angoisse des Arméniens»⁶.

Jusqu'à présent, aucun ambassadeur ou autre personnalité officielle allemande n'a jamais fait de déclarations de cet ordre sur l'Holocauste, mais les forces de négation sont néanmoins à l'œuvre pour arriver sur le devant de la scène.

Propagande de guerre

Les histoires sur les massacres intentionnels, disent les négationnistes, s'appuient sur la propagande de guerre visant à tourner l'opinion publique contre l'ennemi, rendu tellement odieux qu'il semble mériter un châtiment sans merci. Au nombre des premiers tenants de ce point de vue figurent les négationnistes français Maurice Bardèche et Paul Rassinier, suivis de Robert Faurisson, du célèbre historien britannique David Irving et du professeur américain Arthur Butz, qui tous ont dénoncé le mythe des camps d'extermination comme faisant partie de la propagande alliée pour diaboliser le parti adverse. S'exprimant dans des styles différents et variant par leur degré de négationnisme, ces gens, ainsi que d'autres qui partagent leur opinion, affirment que le soi-disant Holocauste et ses six millions de victimes juives est une vaste supercherie, une mystification créée et exploitée par le Juifs et le Sionisme international pour établir et consolider l'État d'Israël et récolter de fortes indemnités⁷. Le parti vainqueur aurait volontairement déformé les conditions réelles à l'intérieur des camps de concentration et dépeint l'adversaire vaincu sous des traits suffisamment maléfiques pour justifier un châtiment juste, c'est-à-dire extrême. Des négationnistes de cet acabit s'appuient sur les affirmations des historiens révisionnistes américains tels que Harry Elmer Barnes, lesquels expliquent la montée de Hitler et du nazisme comme étant les conséquences logiques des traités injustes imposés aux puissances vaincues au lendemain de la Première Guerre mondiale, et ont prétendu que les récits des excès allemands pendant la Seconde Guerre mondiale avaient été inventés pour des raisons politiques. La culpabilité est suffisante pour impliquer tous les belligérants, et il est donc sournois de rejeter la faute sur un seul gouvernement ou un seul pays⁸.

Une approche de ce type n'est pas moins explicite dans le cas arménien. Le diplomate turc Kâmurân Gürün présente le côté turc comme victime de son propre manque d'agressivité :

«Nous pouvons affirmer sans crainte de nous tromper que l'un des domaines où les Turcs sont les plus faibles est celui de la propagande. Il en était déjà ainsi

à l'époque de l'Empire ottoman et depuis les choses n'ont guère changé. Les responsables de la propagande turque ne font que riposter aux mensonges des adversaires, ils sont en quelque sorte passifs et ne dépassent pas le stade de l'autodéfense. Un tel comportement laisse toute liberté d'action à ceux qui désirent montrer la Turquie sous un jour défavorable»⁹.

Les négationnistes américains comme Stanford Shaw et Justin McCarthy ont qualifié les textes faisant état de plus d'un million de victimes arméniennes d'œuvres des "machines à propagande de l'Entente". McCarthy, qui semble s'inspirer librement du livre de Gürün, *Le dossier arménien*, soutient que les jugements anti-islamiques courants en Occident, les relations de parti-pris des missionnaires américains et l'utilisation des "machines à propagande" des Puissances alliées ont été utilisées pour perpétuer et intensifier les opinions défavorables aux Turcs. Les négationnistes ont toujours des explications. Dans son manuel destiné aux étudiants et aux professeurs intitulé *Turks and Armenians*, McCarthy écrit :

*«La machine à propagande anglaise a inventé des atrocités que l'Allemagne et son alliée la Turquie auraient commises afin d'appuyer son effort de guerre à l'intérieur comme à l'extérieur. Plusieurs Etats européens convoitaient des terres ottomanes, et les massacres et les atrocités imputées à l'Empire ottoman servirent de justification pour dépecer l'Empire ottoman et mettre la main sur tous ses territoires ou presque. Les nations occidentales avaient besoin de croire et de forger des histoires d'atrocités ottomanes et turques afin de justifier leurs propres plans d'annexion des territoires ottomans»*¹⁰.

Il ajoute que la propagande n'était qu'une arme de guerre et que la «question arménienne» représentait l'un des principaux terrains d'affrontement sur lesquels se déroulait la guerre de propagande. *«Par la suite, cette propagande anti-allemande a été révélée et dénoncée, mais aucune enquête de ce genre ne fut menée à propos de la Turquie après la guerre. En revanche, les mystifications et les distorsions de la propagande concernant Turcs et Arméniens ont survécu, de sorte que l'héritage de haine et de préjugés demeure»*¹¹. Ainsi donc la mission de McCarthy, Shaw, Heath Lowry et d'autres dans le même état d'esprit est de «mettre les choses au point».

Les négationnistes se plaisent à jeter le discrédit sur les témoignages des survivants. Dans le cas de l'Holocauste, ils prétendent que les récits peu dignes de foi faits par les survivants sont pleins de contradictions et d'exagérations et ont pour but d'extorquer au gouvernement allemand des milliards de dollars et de s'attirer la sympathie pour créer et consolider l'Etat d'Israël aux dépens d'autres peuples. Des affirmations du même ordre sont apparues dans un fascicule négationniste turc publié dans les années 1980.

*«Soigneusement manipulés par les journalistes nationalistes arméniens qui les interrogeaient, ces Arméniens âgés relatent des récits d'horreurs qui auraient prétendument eu lieu il y a soixante-six ans avec des détails inimaginables si l'on considère que la plupart sont déjà âgés de quatre-vingts ans ou plus. Soumis à des années de propagande nationaliste arménienne et aux manipulations de ceux qui les interrogeaient, il fait peu de doute que leurs affirmations n'ont aucune valeur pour la recherche historique»*¹².

Ce qui sous-tend une déclaration de ce type est la crainte que les récits des

témoins directs puissent avoir un fort impact, même si elle semble prétendre que des survivants âgés de quatre-vingts ans ne peuvent avoir gardé en mémoire des détails sur ce qui leur est arrivé et sur ce qui s'est passé autour d'eux.

Provocation des prétendues victimes

Ceux qui cherchent à nier ou à rationaliser le génocide tentent de prouver que les prétendues victimes n'étaient pas innocentes et que les mesures de sécurité prises par l'Etat n'étaient pas différentes de celles prises avant ou après par les gouvernements d'autres pays assiégés de toutes parts. Bardèche, Rassinier, Faurisson et autres négationnistes de l'Holocauste affirment que les victimes juives étaient pour la plupart des partisans, des saboteurs, des espions et des collaborateurs de l'ennemi, une cinquième colonne en puissance. Ils rappellent la déclaration de Chaim Weizmann qui affirmait en 1939 que partout les Juifs défendraient la cause des Alliés contre le nazisme, et prétendent qu'il était tout naturel que les Juifs soient perçus comme une menace. Bardèche alla jusqu'à affirmer que la Seconde Guerre mondiale avait en réalité été provoquée par les Juifs. Des actes de résistance désespérée, comme le soulèvement de Varsovie, sont présentés comme preuve que l'hostilité juive mettait sérieusement en péril l'effort de guerre en créant une diversion et en obligeant les forces armées régulières à régler le problème des insurrections. Ils présupposent une certaine affinité entre Juifs et communistes et donc avec l'Union soviétique, le plus grand ennemi du Reich¹³.

Essayant de passer pour un chercheur objectif et pondéré, l'Américain Arthur Butz présente diverses formes de preuves pour démontrer que «les Juifs ont, en fait, constitué une menace pour la sécurité de l'arrière allemand pendant la guerre»¹⁴. La plupart des Juifs internés dans les camps de concentration s'y trouvaient pour des raisons bien précises de sanction ou de sécurité et non pas parce qu'ils étaient des membres innocents de tel ou tel groupe désigné comme victime. *«Les diverses organisations politiques — socialistes, communistes, sionistes, agudistes — avaient des liens avec les organisations de résistants dont les activités allaient du sabotage actif à la propagande et, à l'occasion, à la résistance armée»*¹⁵. Butz est prompt à rationaliser et à relativiser : *«C'est un fait regrettable que la guerre de partisans, irrégulière ou de guérilla [sic] ainsi que les mesures prises pour réprimer ce type d'opérations, représente non seulement la plus sale besogne qui soit mais également un trait récurrent dans l'histoire du vingtième siècle»*¹⁶.

Une autre publication utilise un argument favori des négationnistes du génocide arménien en montrant que tous les gouvernements, y compris celui des Etats-Unis d'Amérique, ont agi contre des minorités suspectes, et que les déplacements de populations effectués par l'Allemagne ou la Turquie ne devraient donc pas être considérés comme des faits extraordinaires ou des crimes de guerre :

«Les Etats-Unis et le Canada ont commencé à enfermer des citoyens japonais et des citoyens américains d'origine japonaise dans des camps d'internement avant que cela ne soit adopté par l'Allemagne comme politique vis-à-vis de nombreux Juifs d'Allemagne et d'autres pays d'Europe. Il n'y avait pas de preuve tangible de déloyauté, encore moins de sabotage ou d'espionnage, chez

ces individus d'origine japonaise. Les Allemands avaient au moins des raisons plus solides pour avoir recours à l'internement des Juifs»¹⁷. Et l'écrivain anonyme de conclure : «L'internement des Juifs européens, tout comme celui des Japonais aux Etats-Unis et au Canada, a été décidé pour des raisons de sécurité». En outre, la majorité des Juifs qui furent déplacés pendant la guerre ont été simplement réinstallés pour fournir une main d'œuvre utile dans des entreprises agricoles ou industrielles, et cela en remplacement de leur service dans les forces armées. Ils furent, après tout, simplement ramenés sur leurs terres d'origine en Europe de l'Est»¹⁸.

Ces thèses trouvent un écho dans le cas arménien à travers des publications officielles turques et des auteurs comme Gürün et de leurs collaborateurs en Occident, en particulier les Américains Stanford Shaw, Justin McCarthy et Heath Lowry. Gürün explique :

«C'est parce qu'il étaient acquis à l'ennemi que les Arméniens furent contraints d'émigrer. Le fait qu'ils étaient des civils ne change rien au problème. Ceux qui sont morts à Hiroshima et Nagasaki pendant la Seconde Guerre mondiale étaient également des civils. Ceux qui sont morts à Londres pendant la même guerre étaient aussi des civils. Pendant la Première Guerre mondiale, ceux qui moururent en France, en Belgique et en Hollande étaient aussi des civils...Ce que fit la Turquie ne fut pas de massacrer les Arméniens, mais de les contraindre à émigrer. Toutefois, en raison des moyens rudimentaires dont on disposait à cette époque, certains sont morts parce qu'ils n'ont pas supporté les fatigues du voyage. Il n'est pas question d'admettre les accusations selon lesquelles ils seraient morts massacrés par les Turcs»¹⁹.

Gürün a amélioré la rationalisation d'un des principaux organisateurs du génocide arménien, le ministre de l'Intérieur et Grand Vizir Talaat Pacha qui, depuis sa retraite allemande d'après guerre, écrivait en 1919 : «Ces mesures préventives furent prises dans tous les pays pendant la guerre, mais, si les résultats regrettables ont été passés sous silence dans les autres pays, l'écho de nos actions s'est fait entendre partout parce que tout le monde avait les yeux fixés sur nous»²⁰. Des dizaines d'années plus tard, un fonctionnaire turc en poste à Washington voulut établir un parallèle avec les Américains : «La réaction turque aux excès arméniens fut comparable, je pense, à ce qu'aurait pu être la réaction américaine si les Américains d'origine allemande du Minnesota ou du Wisconsin s'étaient soulevés en prenant parti pour Hitler pendant la Seconde Guerre mondiale»²¹. L'ambassadeur Sükrü Elekdağ écrivait en 1982 : «Ce qui a eu lieu fut une tragédie complexe qui a coûté la vie à des Turcs comme à des Arméniens. De fait, à l'intérieur d'une guerre mondiale, ce fut une guerre civile déclenchée par le soulèvement armé de la minorité arménienne à un moment où l'Etat ottoman luttait pour sa survie pendant le premier conflit mondial. Les victimes turques furent bien plus nombreuses que les victimes arméniennes»²².

Les prétextes assez grossiers invoqués par les négationnistes turcs furent perfectionnés par leurs collaborateurs occidentaux. Plusieurs années avant de se faire poursuivre en justice devant les tribunaux français pour sa négation du génocide arménien, Bernard Lewis avançait prudemment sa thèse révisionniste en qualifiant la catastrophe arménienne de guerre mutuelle mettant en péril l'existence même de l'Etat turc. Dans *The Emergence of Modern Turkey*, publié

en 1961, il explique :

«Pour les Turcs, le mouvement [nationaliste] arménien représentait la menace la plus dangereuse. Des terres conquises où vivaient des Serbes, des Bulgares, des Albanais et des Grecs, ils pouvaient - fût-ce à contrecœur - se retirer en abandonnant des provinces éloignées, rapprochant ainsi leurs frontières. Mais les Arméniens, qui habitaient en Turquie d'Asie depuis les marches du Caucase jusqu'aux rives de la Méditerranée, se trouvaient au cœur même de la terre turque, et renoncer à ces territoires serait revenu non pas à diminuer mais à démanteler l'Etat turc. Les villages turcs et arméniens, inextricablement mêlés, avaient vécu pendant des siècles en bon voisinage. Puis commença entre eux une lutte acharnée, la lutte de deux peuples pour la possession d'un seul pays, qui s'est terminée par le terrible holocauste de 1916 [sic], au cours duquel un million et demi d'Arméniens trouvèrent la mort»²³.

Stanford Shaw, dans un volume dont il est co-auteur avec son épouse, publié par Cambridge University Press (*History of the Ottoman Empire and Modern Turkey*), avance de nombreuses altérations et distorsions plus énormes encore. Il laisse entendre, par exemple, qu'en ordonnant la déportation des Arméniens, les autorités turques ne faisaient que suivre un précédent déjà établi par les Russes.

«Dans les premiers stades de la campagne du Caucase, les Russes avaient montré les meilleurs moyens d'organiser une campagne en évacuant les Arméniens de leur côté de la frontière pour dégager la zone de combats, les Arméniens s'en allant d'assez bon gré dans l'espoir qu'une victoire russe leur permettrait bientôt non seulement de regagner leurs maisons mais aussi d'occuper celles des Turcs de l'autre côté de la frontière. [Le ministre de la Guerre] Enver a suivi cet exemple pour préparer le côté ottoman à résister à l'invasion russe attendue. En tout cas, les dirigeants arméniens affichèrent alors leur soutien à l'ennemi, et il ne semblait pas y avoir d'autre solution»²⁴.

Attribuant aux Arméniens de sinistres intentions, Shaw voudrait faire croire à ses lecteurs qu'il n'existait pas «d'autre solution» que la déportation : «Il aurait été impossible de distinguer parmi les Arméniens lesquels seraient loyaux et lesquels suivraient les appels de leurs dirigeants. Dès l'arrivée du printemps donc, vers le milieu du mois de mai 1915, on donna l'ordre d'évacuer toute la population arménienne des provinces de Van, Bitlis et Erzeroum afin de les éloigner des zones où ils auraient pu représenter une menace pour les opérations ottomanes contre les Russes ou contre les Anglais en Egypte»²⁵. Taisant le fait que la population arménienne fut déportée et massacrée dans l'ensemble de l'Anatolie, Shaw prétend que les Arméniens furent "évacués" uniquement de la zone de combat longeant la frontière russe et de la Cilicie, mais non pas des villes de la zone côtière méditerranéenne²⁶. Cette affirmation est, bien sûr, si grossièrement inexacte qu'elle soulève à juste titre des questions sur l'intégrité universitaire de son auteur.

Comme Arthur Butz chez les révisionnistes de l'Holocauste, Justin McCarthy, étudiant de Stanford Shaw, cherche à montrer qu'il est plus nuancé, mais ses motivations sous-jacentes sont aussi évidentes que celles de Gürün, de Shaw et des autres négationnistes. McCarthy est également redevable à Gürün lorsqu'il réitère son affirmation selon laquelle les Arméniens se soulevaient dans toute l'Anatolie, ce qui exigeait de détourner de divisions entières de l'armée pour

réprimer la rébellion. McCarthy se targue d'être un spécialiste de la démographie, ce qui apparemment l'empêche de voir la contradiction flagrante entre le fait qu'il minimise le nombre d'Arméniens dans l'Empire ottoman et sa reprise du chiffre donné par Gürün de 30 000 révolutionnaires arméniens dans la seule province de Sivas (Sebaste), dont la moitié étaient déjà partis rejoindre les lignes russes qui allaient combattre les armées turques tandis que l'autre moitié se préparait à attaquer ces armées par derrière. Et McCarthy d'ajouter imperturbablement :

«Personne n'a de chiffres précis mais il ne fait pas de doute qu'il y avait plus de 100 000 rebelles arméniens originaires d'Anatolie ou de territoires russes combattant en Anatolie»²⁷.

Pour McCarthy et tous ceux qui cherchent à nier ou à rationaliser, les efforts désespérés d'autodéfense dans quelques endroits isolés — Van, Chabin-Karahissar, Ourfa, le Musa Dagh — sont des preuves suffisantes de la déloyauté et de la conspiration arméniennes. La déportation — terme utilisé à contrecœur par McCarthy, qui lui préfère celui de *déplacement* — fut donc la réponse du gouvernement turc à la menace constituée par les Arméniens :

«Le principe de la déportation s'appuyait sur un des rares moyens connus de venir à bout de la guérilla et de l'insurrection ; il a été utilisé depuis l'antiquité jusqu'aux temps modernes. Comme les guérillas dépendent des villages pour l'approvisionnement, la protection et le recrutement, les guérilleros doivent être séparés de la population... Les Ottomans déportaient depuis des siècles des groupes qui mettaient en péril l'ordre civil, y compris des Turcs rebelles... La déportation de populations civiles pour cause de menaces de guérilla, réelles ou imaginaires, a été pratiquée par de nombreux gouvernements contemporains»²⁸.

McCarthy amène ensuite le lecteur à la question de savoir si des mesures en apparence si extrêmes pourraient en fait avoir été un moindre mal : *«Peut-on infliger une réelle souffrance aux déportés si l'on veut sauver un plus grand nombre de vies en mettant un terme à une guerre (argument analogue à celui qui a servi pour bombarder des civils pendant la Seconde Guerre mondiale) ?»²⁹.*

Ceux qui nient et rationalisent prétendent ainsi qu'il est compréhensible que le régime jeune-turc pendant la Première Guerre mondiale et le régime nazi pendant la Seconde aient dû prendre des mesures de sécurité. Les Arméniens et les Juifs n'étaient pas tout simplement les victimes innocentes qu'on a souvent présentées. Dans un cas comme dans l'autre, les autorités ont dû déplacer un certain nombre de membres du groupe incriminé, mais sans volonté de leur nuire. Ces mesures étaient certainement plus justifiées que d'autres prises en temps de guerre par certains gouvernements qui accusent l'Allemagne et la Turquie. De plus, sans intention, il ne peut y avoir génocide.

La question de l'intention : rationalisation et relativisation

Pour les négationnistes, il est impératif de faire en sorte qu'il ne paraisse pas y avoir eu intention d'éliminer le groupe visé. L'intention joue un rôle fondamental dans la définition adoptée par la Convention des Nations Unies sur le génocide et dans celles qui sont généralement prises en compte. Etant donné que la négation absolue n'a pas encore atteint les objectifs fixés, les négationnistes d'aujourd'hui ont adopté des stratégies de rationalisation et de relativisation. Les horreurs de la

guerre, disent-ils, touchent tous les éléments de la population et pas seulement un groupe donné. Bien plus de musulmans que d'Arméniens ont trouvé la mort pendant la Première Guerre mondiale et bien plus d'Allemands que de Juifs ont péri pendant la Seconde. Les différences dans les motivations et les conditions de la mort sont occultées au profit de la thèse de la mort sans discrimination pendant le chaos général et la catastrophe d'un conflit mondial compliqué par des conflits civils et par une certaine perte de contrôle sur la situation. Ainsi, en une période de bouleversement aussi général ne peut-on établir de distinction entre prétendues victimes et exécutants.

Dans le cas de l'Holocauste, l'historien américain Harry Elmer Barnes a créé un modèle destiné à disculper l'Allemagne en soulignant qu'il ne rime à rien de désigner un coupable, puisque c'est la guerre elle-même qui est mauvaise en tant que telle et qu'elle génère une souffrance universelle. S'il faut prononcer un blâme en tout cas, il n'y a pas de doute que les Allemands ont bien plus souffert qu'aucun autre peuple des bombardements alliés dirigés contre les populations civiles, de la famine, de l'émigration forcée hors de vastes territoires et de la vengeance après la guerre. Barnes prépare ainsi le terrain : pour ceux qui cherchent à rationaliser et qui pourront affirmer que les Puissances alliées furent les premières responsables de la Seconde Guerre mondiale et que Hitler a été poussé à prendre des mesures extrêmes contre son gré ; pour ceux qui cherchent à relativiser et qui pourront soutenir que les bombardements alliés d'objectifs civils tels que Dresde, la façon dont Staline a traité les peuples de l'Union soviétique et de l'Europe de l'Est, tout cela fut bien pire que tout ce qu'ont pu faire les Allemands³⁰.

Il n'est pas possible de convaincre le public que l'Holocauste est une invention totale, mais les négationnistes peuvent néanmoins parvenir à faire croire que tous les partis en présence étaient autant coupables les uns que les autres et qu'il est injuste de faire porter à un seul la culpabilité morale et le châtement. De tels arguments reçoivent un écho assez favorable, en particulier aux États-Unis, où le débat sur la nécessité ou non de bombarder Hiroshima et Nagasaki est très vif et où la théorie selon laquelle il y a toujours deux faces à un événement donné est largement admise. Sous prétexte de se lancer dans une recherche universitaire, les négationnistes établissent des comparaisons quantitatives pour dissimuler les comparaisons qualitatives, visant ainsi à éliminer les caractères spécifiques de l'extermination systématique et à réduire la culpabilité, ou encore à innocenter complètement le gouvernement auteur du génocide.

L'apologiste américain Austin App a repris les arguments de Barnes en soutenant que la solution du problème juif adoptée par Hitler avait été l'expulsion et non l'extermination, que les chambres à gaz n'avaient pas existé, et que les fours crématoires avaient servi à brûler les cadavres de ceux qui étaient morts de maladie ou d'autre chose³¹. L'écrivain britannique David Irving et l'Américain Arthur Butz sont quelque peu plus circonspects et ne nient pas qu'un grand nombre d'innocents aient été tués, mais ils prétendent que ces excès eurent lieu à l'insu et sans l'autorisation de Hitler, qui était accaparé par la conduite de la guerre. Parmi les centaines de milliers de documents sur le sujet, on n'a trouvé aucun ordre direct de génocide émanant du Führer. La faute revient donc à ses lieutenants tels que Heinrich Himmler et, au niveau intermédiaire, aux bureaucrates qui furent incapables de gérer les affaires à l'échelon local.

Cette explication renvoie à l'argument que les malheureuses victimes arméniennes n'avaient pas été prévues dans un plan conçu par les autorités centrales mais que leur mort avait été provoquée par la maladie ou les épidémies, par des attaques de tribus incontrôlées, ou par diverses autres causes. Les négationnistes savent que s'ils peuvent écarter la vérité en ce qui concerne l'intention, c'est tout le génocide qui peut être remis en question. Cet objectif est fondamental dans la négation et la relativisation du génocide arménien comme de l'Holocauste. Un des premiers négationnistes, John Beaty, s'efforce de montrer que la mort des Juifs dans les camps de concentration n'avait rien à voir avec la politique gouvernementale et il se range aux côtés de Barnes et d'App en renvoyant la faute : «*La faim à Dachau était due à l'inhumanité d'individus qui, en temps de guerre, souffraient eux aussi terriblement de la faim parce qu'ils n'avaient pas de stocks de vivres et que les systèmes de communication avaient été en grande partie détruits par les bombardements américains. Cela contrastait avec "l'inhumanité en temps de paix" pratiquée par les Puissances alliées après la guerre pour se venger et amener volontairement le peuple allemand au bord de la famine*»³².

De tels arguments sont aussi utilisés par le petit groupe des négationnistes français qui prétendent que les récits de massacres et de chambres à gaz sont des exagérations grossières et fort suspectes. Paul Rassinier écrit : «*Des chambres à gaz ? Peut-être, mais on est loin, très loin d'avoir des preuves établies. A un seul cas près, c'est l'inverse qui a été prouvé. Et dans ce cas unique, si on n'a pas pu prouver l'inverse, c'est qu'il s'agit d'un camp (Auschwitz-Birkenau...) qui se trouve de l'autre côté du "rideau de fer" où rien ne peut être vérifié et où la fabrication de faux documents est devenue une véritable institution*»³³.

Ce genre de démenti est également fondamental dans le cas arménien. Dès 1919, Talaat Pacha, depuis sa retraite de Berlin, écrivait : «*Je reconnais que nous avons déporté de nombreux Arméniens de nos provinces de l'Est, mais nous n'avons pas agi en cela d'après un plan préétabli. La responsabilité de ces faits revient d'abord aux déportés eux-mêmes*»³⁴. Soixante-dix ans plus tard, une publication émanant d'un organisme gouvernemental turc reprend l'argument selon lequel c'est l'humanité entière qui souffre en temps de guerre et que l'on ne peut considérer aucun groupe comme victime particulière dans des périodes de telles catastrophes mondiales. "Il y eut certes des victimes à la fois du fait des activités militaires à grande échelle et du fait de bandits agissant alors dans des zones qu'ils (les déportés) traversaient, de même qu'à cause de l'insécurité générale et des querelles sanglantes déclenchées par quelques tribus armées lors du passage des convois sur leurs territoires." Les «tribus armées» faisaient naturellement allusion aux Kurdes, qui furent souvent les agents de la mort mobilisés par l'"Organisation Spéciale" des Jeunes-Turcs mais qui posaient en fait un sérieux problème au gouvernement et servaient donc d'excellent bouc émissaire pour les excès du passé comme c'est encore le cas actuellement. Niant toute tentative de massacres par les autorités turques, la publication reconnaît que les problèmes posés par les populations déplacées étaient aggravés du fait de «*sérieuses pénuries en pétrole, en vivres, en médicaments et en autres approvisionnements ainsi que par une épidémie générale et une famine grave. Il faudrait toutefois se souvenir que "de trois à quatre millions de sujets*

ottomans de toutes religions moururent dans les mêmes conditions que les déportés. Il est donc particulièrement tragique et malvenu de la part des nationalistes arméniens d'attribuer la responsabilité des souffrances incontestablement endurées pendant la guerre par les Arméniens à autre chose qu'aux conditions anarchiques qu'ont également subies tous les sujets du Sultan»³⁵ Cette habile explication relativiste exclut ainsi le génocide.

Le négationniste turc Gürün, secondé comme on pouvait s'y attendre par l'apologiste américain McCarthy, soutient que le terme de «déportation» est incorrect et a été appliqué à tort par les Britanniques et les Français à des fins de propagande. En réalité, il s'agissait de transfert, le terme turc possédant la connotation de «faire émigrer» ou de «transférer», plutôt que de déportation vers un lieu bien défini ou un camp de concentration³⁶. Gürün avance ensuite la justification suivante — inhabituelle même chez ceux qui nient ou excusent le génocide — afin d'exclure du décompte des victimes arméniennes les dizaines de milliers de celles qui moururent pendant le «transfert».

«*Lors du transfert des Arméniens, il y eut des morts pour diverses raisons : maladies, conditions climatiques, difficultés du voyage, attaques subies en cours de route, défaillance des escortes chargées de la protection des convois, actes illégaux de certains responsables administratifs... Parmi ces cas de décès, lesquels pourraient être qualifiés de massacres ? Certainement pas ceux dus aux combats, aux épidémies de typhus, de typhoïde et de variole qui ravageaient la Turquie, ou à la sous-alimentation. Car on ne peut pas dire que ces victimes auraient échappé à la mort si elles étaient restées dans leurs lieux d'origine. En effet, les épidémies ravagèrent des régions et firent des centaines de milliers de morts... Ceux qui sont morts du fait des conditions climatiques ou des fatigues du voyage pendant le transfert, peuvent-ils être considérés comme ayant été massacrés ? Nous ne le pensons pas*»³⁷.

Gürün prend soin d'ignorer l'un des cinq actes spécifiques qui constituent le crime de génocide d'après la Convention des Nations-Unies : «*isoumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle*»³⁸.

Stanford Shaw a poussé la négation du génocide arménien à des extrémités sans précédent. Après avoir décrit les Arméniens comme étant depuis toujours des rebelles, des traîtres et des terroristes, il allègue que les ordres de déportation n'avaient touché que les zones de guerre potentielles et que le gouvernement jeune-turc avait agi de bonne foi en donnant l'ordre qu'on ne fasse pas de mal aux exilés arméniens. Il cite des documents forgés de toutes pièces pour tromper le lecteur, sans même lui laisser entendre que ce qui eut lieu en réalité est exactement l'inverse de ce que décrivait l'auteur. Quant à l'intentionnalité, Shaw donne la fausse impression qu'il a fait des recherches dans tous les documents existants pour parvenir à la conclusion suivante :

«*Un examen attentif des dossiers secrets du cabinet ottoman de l'époque ne donne aucun indice qu'un des dirigeants du Comité Union et Progrès ou quelque autre membre du gouvernement central ait ordonné les massacres. Au contraire, dans les provinces, les forces armées reçurent l'ordre d'empêcher tout raid ou incident communautaire risquant de provoquer des morts*»³⁹.

Feignant d'ignorer les preuves évidentes de la déportation massive et des

massacres, Shaw affirme avec impudence que les Arméniens ont été expulsés uniquement des zones de combat stratégiques, et ce avec les plus grands égards pour leur sécurité et leur bien-être.

«L'armée a reçu des instructions précises pour protéger les Arméniens contre les attaques de nomades et pour leur fournir du ravitaillement en quantité suffisante pour subvenir à leurs besoins pendant leur marche et après leur installation. On a mis en garde les commandements militaires afin qu'ils s'assurent que ni les Kurdes ni d'autres musulmans ne profitent de la situation pour se venger des longues années de terrorisme arménien. Les Arméniens devaient être protégés et soignés jusqu'à leur rapatriement après la guerre. Une loi supplémentaire instituait une commission spéciale chargée d'enregistrer les biens de certains déportés et de les vendre aux enchères à des prix justes, les fonds devant être déposés et conservés jusqu'à leur retour. Les musulmans qui souhaitaient occuper les habitations abandonnées ne pourraient le faire qu'en tant que locataires, les loyers étant versés sur des fonds en fidéi-commis, et en sachant qu'ils devraient quitter les lieux lorsque les propriétaires seraient revenus. Les déportés et leurs biens devaient être protégés par l'armée pendant leur transfert et à leur arrivée en Irak et en Syrie, et le gouvernement se chargerait de leur retour une fois la crise terminée.»⁴⁰

Ce n'est pas la totalité des protestations d'innocence des Turcs, citées par Shaw sans aucune critique. Il soutient qu'il n'y eut aucune intention de nuire aux Arméniens et que la plupart des pertes eurent lieu pendant la retraite avec l'armée russe vers le Caucase, et non du fait d'une volonté directe des Ottomans de les tuer. *«Relativisant les pertes arméniennes, il affirme que 200 000 personnes environ ont péri, conséquence non seulement du transport mais aussi des mêmes conditions de famine, de maladie et de guerre qui ont causé la mort de quelque deux millions de musulmans à la même période.»⁴¹* Le génocide est présenté non plus comme un assassinat organisé et intentionnel mais comme des pertes de vies humaines non planifiées, non désirées et de proportions réduites.

Dans son manuel destiné à l'élève et au professeur, Justin McCarthy, le protégé de Shaw, défend la cause du négationniste :

«Des ordres ont effectivement été envoyés à l'administration locale, la chargeant de protéger la vie et les biens des déportés, et il n'y avait aucune raison d'émettre de tels ordres si ce n'était pas pour qu'ils fussent respectés». Malheureusement, dit-il, le manque de forces armées obligea les gouverneurs locaux à choisir entre la protection des villages musulmans contre les bandes arméniennes et la protection des Arméniens contre les musulmans. Ils choisirent de protéger les leurs, comme on le fait en général.»⁴²

Comme dans le cas de la négation de l'Holocauste, McCarthy rejette l'intentionnalité en posant les fausses questions suivantes :

«Pourquoi n'y a-t-il pas eu de génocide à l'encontre des dizaines de milliers de personnes vivant à Istanbul, Izmir, dans la partie européenne de l'Empire, ou dans d'autres régions, et qui ont survécu à la guerre sans déplacements et sans dommages ? Dans les colonnes, les déportés arméniens étaient souvent attaqués et tués par des tribus et des bandits, ou bien ils mouraient de faim ou de maladie ; mais comment explique-t-on les colonnes arrivées intactes et tous

les déportés arméniens — plus de 200 000 — qui ont survécu à la guerre en Syrie ? Si le génocide avait été ordonné, pourquoi n'ont-ils pas été tués ?»⁴³

On peut se demander si McCarthy ignore vraiment le massacre de milliers et de milliers d'Arméniens après leur arrivée à Deir es-Zor ou d'autres endroits du désert syrien.

Avançant un des arguments favoris de la tendance relativisation/rationalisation de l'école négationniste, McCarthy propose comme objectif l'enseignement suivant : *«La leçon de la guerre en Anatolie orientale n'est pas que les Turcs ont massacré les Arméniens... La leçon, c'est que tous les habitants de l'Est de l'Empire ottoman ont souffert. Ils ont subi de telles horreurs qu'il est absurde de vouloir choisir celui qui a connu les plus grands tourments.»⁴⁴* McCarthy ne voit aucune inégalité entre une structure étatique militairement armée et une population civile en grande majorité désarmée et non préparée. En revanche, il parvient à la conclusion suivante :

«Il n'y a pas eu de génocide ordonné par le gouvernement en Anatolie orientale, mais une définition plus large du génocide peut s'appliquer. Si on entend par génocide l'action d'un peuple contre un autre, alors un génocide a bel et bien existé en Anatolie orientale. Les Turcs et les Arméniens furent ses victimes, et les uns et les autres en furent les exécutants. Les Arméniens ont tué des Turcs parce qu'ils étaient turcs. Les Turcs ont tué des Arméniens parce qu'ils étaient arméniens. Ils n'avaient guère le choix. Après les premiers jours de guerre, le Turcs et les autres musulmans savaient qu'il ne pouvait pas y avoir de neutralité dans la guerre civile contre les Arméniens. Ils seraient tués parce qu'ils étaient hais en tant que Turcs et non pour quelque raison politique ou tactique. Les Arméniens se trouvaient dans la même situation. L'extermination fut une extermination mutuelle.»⁴⁵

La mise en garde de McCarthy est destinée à toucher la sensibilité des étudiants et des professeurs et se place dans le cadre d'un contexte humaniste :

«Génocide est un terme doté d'un grand pouvoir et d'une forte valeur de propagande. C'est aussi un mot qui a de nombreuses définitions assez vagues. Il vaudrait beaucoup mieux étudier l'histoire des Arméniens et des Turcs comme une grosse perte en vies humaines, et d'abandonner les termes de propagande.»⁴⁶

Le passage en 1991 de la République soviétique d'Arménie au statut d'Etat indépendant et les tentatives concertées de ses dirigeants visant à normaliser les relations avec la République turque firent naître l'espoir que la négation du génocide arménien allait diminuer d'intensité et que peut-être une ère nouvelle dans les relations arméno-turques finirait par mener la Turquie à une reconnaissance de ses exactions et pour le moins à des excuses formelles. Mais cet optimisme s'est trouvé refroidi par l'attitude inflexible du gouvernement d'Ankara, telle que l'illustre publication en 1995 d'un volume en plusieurs tomes des archives d'Etat du Premier ministre intitulé *Armenian Atrocities in the Caucasus and Anatolia According to Archival Documents*. L'objectif de la publication est non seulement de réitérer toutes les négations antérieures, mais encore de démontrer qu'en réalité, c'est le peuple turc qui a été victime d'un génocide perpétré par les Arméniens.

«Ces documents montrent que ce ne sont pas les Turcs qui ont massacré les Arméniens, comme ces derniers persistent à le dire, mais plutôt le contraire, à

savoir que ce sont les Arméniens qui ont massacré les Turcs, et cette vérité apparaît clairement dans les documents.

«La Turquie, est-il expliqué, avait gardé un "honorable silence" pendant des dizaines d'années, mais malheureusement ce noble geste a été interprété par certains comme un aveu de culpabilité. Ce qu'il faut donc nettement établir, c'est que la vérité est à l'opposé de ce que prétendent les Arméniens et qu'il est temps de mettre un terme aux affirmations unilatérales qui ont caractérisé la situation jusqu'à présent»⁴⁷.

Par cette prise de position, la stratégie de la négation dépasse les limites de la rationalisation et de la relativisation pour opérer un renversement total des rôles, et transformer la victime en coupable.

Les chiffres

Une caractéristique courante de la négation du génocide est la manipulation et la mise en doute des chiffres par ceux qui veulent le relativiser et le rationaliser. La distorsion des calculs vise à minimiser le nombre de victimes potentielles habitant les zones contrôlées par les gouvernements incriminés afin de diminuer et réduire la gravité du crime et si possible d'innocenter totalement l'accusé. Après avoir jonglé avec les chiffres afin de prétendre qu'il y avait beaucoup moins d'Arméniens et de Juifs dans les régions touchées qu'on ne le dit généralement, les rationalisateurs insistent sur le fait que les régimes turc et allemand voulaient simplement déplacer des éléments qui n'étaient pas fiables et non pas les éliminer. Les négationnistes de l'Holocauste reconnaissent que peut-être quelque 750 000 Juifs, sans compter ceux de Pologne et de Roumanie, ont été réinstallés en Europe de l'Est mais ils prétendent que le chiffre de six millions dépasse de très loin le raisonnable et le possible⁴⁸. En France, Maurice Bardèche et ceux qui vinrent après lui ont affirmé que le chiffre de six millions est non seulement une grossière exagération mais qu'il a été malicieusement inventé par les sources juives pour des motifs égoïstes d'intérêt politique et économique. Paul Rassinier, qui avait lui-même été interné dans les camps de concentration nazis, a contesté l'affirmation selon laquelle il s'agissait de camps d'extermination. Soutenant qu'il aurait été techniquement impossible de mettre à mort un si grand nombre de Juifs, il fait descendre le nombre probable des victimes à une fourchette allant de 500 000 à 1 500 000⁴⁹.

Arthur Butz se sert des statistiques pour affirmer qu'il ne peut pas y avoir eu un véritable Holocauste, parce qu'à la fin de la guerre les Juifs "étaient encore là". La plupart avaient soit émigré, soit se trouvaient dans divers camps. Le chiffre de six millions était une "pure spéculation démographique". Butz ajoutait :

«Un observateur occidental n'a aucun moyen de vérifier la plausibilité, encore moins l'exactitude, de tels chiffres. Il doit, soit être prêt à accepter les affirmations des Juifs ou des communistes (principalement ces derniers) sur la population juive de l'Europe de l'Est, soit rejeter tous les chiffres proposés comme étant insuffisamment sûrs»⁵⁰.

La conclusion de Butz est prévisible :

«En dernière analyse, la difficulté est que les chiffres disponibles ne représentent que des affirmations émanant de sources juives ou communistes selon lesquelles plusieurs millions de Juifs furent tués»⁵¹.

Certains négationnistes sont allés jusqu'à alléguer que la majorité de ceux qui ont prétendument péri dans les chambres à gaz ou les fours crématoires vivent en réalité dans le luxe à New York ou ailleurs. Les dirigeants juifs savaient bien que tel était le cas quand ils firent front pour refuser que soient incluses des questions concernant la religion sur les formulaires de recensement aux Etats-Unis pour éviter la découverte de leur mystification. Certains révisionnistes vont jusqu'à éliminer totalement la victimologie des Juifs.

«Les prétendues pertes juives sont un mythe, car la plupart des Juifs ont survécu à la guerre et ont trouvé refuge dans les pays de la Grande Alliance. Leurs morts n'ont pas dépassé 200 000, bien moins que celles de la plupart des autres pays européens et elles sont exclusivement le fait de la maladie et d'autres causes naturelles»⁵².

Ceux qui cherchent à rationaliser et à relativiser mettent en cause la fiabilité des sources afin de mettre en cause la fiabilité des chiffres, afin de mettre en cause la prétendue intentionnalité des exécutants, afin de prouver que le soi-disant génocide est une pure invention.

La manipulation des chiffres n'est pas moins manifeste dans la négation et la relativisation du génocide arménien. Utilisant des formules et des scénarios divers et variés, Gürün et d'autres écrivains nationalistes turcs parviennent à la conclusion que le nombre total de victimes arméniennes pourrait atteindre un maximum de 300 000, et ne dépasse sans doute pas 100 000. *«En somme, de quelque manière qu'on fasse le calcul, le nombre d'Arméniens qui, pour différentes raisons, perdirent la vie au cours de la Première Guerre mondiale, ne dépasse pas 300 000, ce chiffre comprenant les pertes occasionnées par diverses causes pendant le transfert. Le nombre admissible de ceux qui furent massacrés est encore moins élevé»⁵³.* Il s'ensuit par conséquent que le nombre des victimes arméniennes n'est pas disproportionné par rapport aux pertes subies par les autres populations pendant la guerre.

Les Américains Stanford Shaw, Justin McCarthy et autres négationnistes relativisateurs ont affiné les manipulations des chiffres afin de réduire le nombre de victimes arméniennes jusqu'à les faire pratiquement disparaître. Shaw se livre aux distorsions statistiques suivantes :

«Les machines à propagande de l'Entente et les nationalistes arméniens affirment que plus d'un million d'Arméniens furent massacrés pendant la guerre. Mais cela se fonde sur la supposition que la population arménienne d'avant-guerre s'élevait environ à 2,5 millions. D'après les recensements ottomans, le nombre total d'Arméniens dans l'Empire avant la guerre ne s'élevait pas à plus de 1,3 million. Environ la moitié d'entre eux résidaient dans les régions concernées mais, en comptant les citoyens autorisés à rester sur place, le chiffre des personnes déplacées ne peut dépasser 400 000, y compris les terroristes et les agitateurs des villes qui furent appréhendés peu après le début de la guerre. De plus, environ un demi million d'Arméniens se sont enfuis dans le Caucase et ailleurs pendant le reste de la guerre. Puisque par la suite environ 100 000 vivaient encore dans l'Empire et que quelque 150 000 ou 200 000 émigrèrent en Europe occidentale et aux Etats-Unis, on peut supposer qu'environ 200 000 péri des suites non seulement du transport mais aussi des conditions de famine, de maladie et de guerre qui ont aussi emporté quelque deux millions de

musulmans à la même époque»⁵⁴

Les mensonges contenus dans ce paragraphe ont été institutionnalisés et utilisés à maintes reprises dans diverses publications, pétitions, lettres aux journaux, et discours devant le Congrès américain et autres instances. La déportation impitoyable devient "transport" et les supplices jusqu'à la mort des hommes, des femmes et des enfants deviennent des pertes relativement réduites causées par la «famine, la maladie et la guerre» qui ont touché toute la population. Le fait de semer un doute raisonnable sur l'intention et les chiffres au moyen de la relativisation de la souffrance est l'une des armes les plus puissantes des négationnistes.

Le procès des criminels de guerre

Après les deux guerres mondiales, des tribunaux spéciaux réunirent des éléments et firent le procès pour crimes de guerre des régimes vaincus. Un nombre relativement réduit de responsables nazis comparurent devant le Tribunal des Alliés en un procès symbolique contre l'ensemble du régime nazi. Certains des accusés ne nièrent pas les persécutions contre les Juifs mais feignirent l'ignorance ou l'impuissance. Les confessions sont dommageables pour les négationnistes et il convient donc d'en tenir compte. On commença par affirmer que les aveux étaient le résultat de tortures ou de menaces de torture. En outre, les accusés espéraient se soustraire à des châtiments sévères en reconnaissant l'existence de l'Holocauste mais qu'ils n'en étaient pas personnellement coupables. Dans le climat passionnel anti-allemand alimenté alors par les Puissances alliées, on estimait qu'il valait mieux avouer qu'insister pour dire la vérité. Barnes et d'autres critiques des procès y voient un sommet d'hypocrisie dans la mesure où les dirigeants des Puissances qui jugeaient les vaincus allemands se seraient eux-mêmes trouvés accusés si c'était l'adversaire qui avait gagné la guerre. Des procès pour crimes de guerre jugés au tribunal des vainqueurs étaient sans valeur, en particulier dans la mesure où beaucoup de témoignages avaient été obtenus des Allemands par la coercition, et que ceux des Juifs avaient souvent été inventés. Qui plus est, la plupart des éléments de preuve présentés émanaient de territoires qui se trouvaient aux mains des Soviétiques et n'étaient donc pas fiables⁵⁵.

Les négationnistes regrettent que le gouvernement allemand ait reconnu la culpabilité du régime hitlérien et considèrent que c'est honteux et lâche, et pourtant ils expliquent que cela est compréhensible étant donné les circonstances. Le monde voulait croire à la culpabilité démoniaque de l'Allemagne et le gouvernement d'après-guerre comprit que, s'il y avait un espoir de réduire les lourdes pertes que les Forces alliées victorieuses se préparaient à lui infliger, il devait accepter la culpabilité et afficher ses remords. On éprouverait plus de sympathie pour un vaincu repentant que pour un vaincu rétif. Rejeter l'Holocauste et prétendre à la mystification ne ferait qu'aggraver la sanction prévisible. L'acceptation de la culpabilité et les expressions de remords ne pouvaient que préparer la voie à la réinsertion de l'Allemagne dans la famille des nations. Les procès pour crimes de guerre ne furent donc qu'une comédie et une parodie de justice.

Dans le cas arménien, un tribunal spécial fut créé par le gouvernement turc

d'après-guerre afin de juger pour crimes de guerre les membres du gouvernement jeune-turc. Les hommes du triumvirat central — Enver, Talaat et Djemal — furent condamnés à mort par contumace puisque tous avaient fui le pays dans les derniers jours de la guerre. Un gouverneur de district fut effectivement pendu, mais le processus de la justice s'arrêta brusquement. La montée du mouvement de résistance turque dirigé par Mustafa Kemal eut pour effet l'interruption puis la suspension des procès⁵⁶. Les Britanniques transférèrent bon nombre d'accusés sur l'île de Malte mais, les Puissances alliées se préparant à reconnaître et à faire la paix avec Mustafa Kemal, ils furent relâchés dans le cadre d'un échange de prisonniers. Néanmoins, on avait rassemblé un grand nombre de pièces à conviction et les minutes du tribunal extraordinaire furent publiées en annexe à un journal semi-officiel. La justice n'a pas abouti mais les preuves sont restées. Il est significatif également que le Traité de Sèvres conclu entre les Puissances alliées et le gouvernement officiel turc de Constantinople en août 1920 comportait des clauses sur la restitution des biens des exilés arméniens, le sauvetage des femmes et des enfants gardés de force dans des familles musulmanes et l'obligation pour le gouvernement turc de coopérer pour réunir les pièces prouvant les crimes de guerre et pour se saisir de ceux qui en étaient accusés⁵⁷. Il n'était pas question à l'époque des atrocités dont la population arménienne avait été victime.

Le succès du mouvement nationaliste de Mustafa Kemal eut pour conséquence la révision du Traité de Sèvres par les négociations qui aboutirent au Traité de Lausanne de 1923 annulant ces clauses. Mais les documents sont toujours là pour rappeler la culpabilité du régime jeune-turc et demander des explications à ceux qui nient le génocide arménien. Ces derniers font valoir la même logique que ceux qui mettent en cause la validité du procès de Nuremberg. Constantinople, font-ils observer, était sous contrôle allié et le gouvernement du sultan n'était plus qu'une marionnette impuissante. Le gouvernement d'après-guerre de Damad Ferid Pacha était hostile aux Jeunes-Turcs et souhaitait se débarrasser des dirigeants populaires et puissants pendant la guerre. La libération de la plupart des criminels accusés par les Britanniques est présentée comme preuve de leur innocence⁵⁸. Les documents très compromettants que contiennent les archives de l'Allemagne, alliée de la Turquie pendant la Première Guerre mondiale, sont expliqués par le fait que les comptes rendus allemands concernant les projets turcs d'extermination des Arméniens n'étaient en fait destinés qu'à détourner l'attention des excès commis par les Allemands contre les populations civiles de Belgique et d'autres territoires occupés. Comme l'a fait observer Pierre Vidal-Naquet, les négationnistes ont toujours une réponse à ce qui contredit leurs interprétations⁵⁹.

La guerre froide et la sécurité nationale

La distorsion de la mémoire, en particulier lorsqu'elle est associée à des perceptions d'intérêts de sécurité, a été utilisée par des individus comme par des gouvernements pour déformer le passé. Terrence Des Pres a qualifié la création d'images désirées au prix de l'intégrité historique de «discours du pouvoir»⁶⁰. Les structures du pouvoir établi guident et déterminent des versions du passé qui finissent par être acceptées. Ceux qui cherchent à nier ou à rationaliser tirent avantage de ces structures pour étayer leur théorie. C'est ainsi que, pendant

toute la période de l'existence de l'Union soviétique et en particulier des années de Guerre froide, toute association avec la Russie ou tout renseignement émanant d'URSS était considéré comme suspect. Il n'était pas difficile pour les négationnistes occidentaux d'étendre cette aversion en prétendant que quiconque désirait promouvoir le "mythe" d'un génocide arménien ou d'un Holocauste était un complice, volontaire ou inconscient, de "l'Empire du mal", dont l'objectif était la déstabilisation du système de sécurité occidental, en particulier de ceux des partenaires principaux de l'Alliance atlantique, dans un cas la Turquie et dans l'autre l'Allemagne.

Cette caractéristique commune à la négation est évidente dans les textes concernés. Paul Rassinier et les autres négationnistes français émettent des doutes sur la profondeur de la souffrance des Juifs en faisant remarquer que presque tous les prétendus camps de concentration se trouvaient de l'autre côté du rideau de fer, là où rien ne pouvait être vérifié et où la fabrication de faux documents était une véritable institution. Toute relation avec le communisme ou l'Union soviétique était en elle-même une preuve suffisante de la non fiabilité de l'information. Les négationnistes ont constamment associé les Juifs au communisme, montrant ainsi, d'une part, que le Troisième Reich avait toutes les raisons de se sentir menacé par les Juifs et impliquant, d'autre part, qu'une alliance impie entre les deux éléments avait créé le mythe de l'Holocauste. Certains vont même jusqu'à affirmer que la défaite de l'Allemagne hitlérienne eut un effet désastreux puisqu'elle permit au régime meurtrier de Staline de s'étendre dans toute l'Europe de l'Est et d'engloutir la moitié de l'Allemagne⁶¹. Ces arguments cherchent clairement à toucher la susceptibilité d'une opinion publique modelée par les craintes et les inquiétudes de Guerre froide. Les négationnistes espèrent ainsi donner l'impression que ceux qui insistent sur la vérité de l'Holocauste font le jeu des ennemis du monde libre.

Des considérations placées dans le cadre de la Guerre froide s'appliquent encore plus intrinsèquement en ce qui concerne la négation et la rationalisation du génocide arménien. Les gouvernements turcs successifs se sont servis de la position géopolitique du pays pour abolir la mémoire du génocide arménien. Soulignant son caractère démocratique, laïc, orienté vers l'Occident et sa longue frontière stratégique avec l'URSS, la Turquie a exercé des pressions politiques et économiques démesurées, n'hésitant pas à recourir parfois au chantage, pour décourager la reconnaissance officielle et même la discussion du génocide arménien.

La stratégie de Mustafa Kemal consistait à propager la nouvelle image de la Turquie et à éviter d'aborder en public la Question arménienne. On s'imaginait qu'avec le temps, les survivants et les témoins disparaîtraient de la scène et que leurs enfants seraient acculturés dans des pays étrangers, apportant ainsi une solution au problème sans nécessité de réparation, de compensation ou même de reconnaissance des méfaits commis. Le gouvernement d'Ankara se servait des canaux diplomatiques et économiques pour prévenir des activités susceptibles de perpétuer la mémoire de la tragédie arménienne au niveau international. Par exemple, lorsque dans les années 1930 les studios de la Metro-Golwyn-Mayer achetèrent les droits cinématographiques du livre *Les quarante jours du Musa Dagh*, le célèbre roman de Werfel qui décrivait la lutte pour la survie de plusieurs villages arméniens proches de la côte méditerranéenne, le

gouvernement turc adressa une protestation au Département d'Etat qui intervint auprès des *Motion Pictures Producers and Distributors of America* pour que la MGM renonce au projet. Une légère pression diplomatique et la menace de suspendre les projections des films américains en Turquie suffirent pour empêcher le public américain et international de voir le film sur le Musa Dagh⁶².

Au moment où éclata la Seconde Guerre mondiale, le génocide arménien s'était évanoui de la mémoire de la plupart des contemporains, et de nombreux gouvernements étaient assez désireux de laisser le problème de côté étant donné l'échec de la communauté internationale à tenir ses promesses de rapatrier et de réhabiliter les survivants arméniens et de prendre des sanctions contre les coupables. Avec la Guerre froide qui prit de l'ampleur dès la fin de la guerre mondiale et avec l'explosion de l'importance stratégique de la Turquie, continuer à s'occuper de la question du génocide arménien aurait mis en péril les intérêts de la sécurité de l'Occident. Les gouvernements, a fait observer Terrence Des Pres, ont toujours eu besoin d'avoir la mémoire courte, mais aujourd'hui plus que jamais. Les rappels historiques viennent, soit mettre en valeur, soit freiner l'action du processus de propagande et le Monde libre ne tient pas à voir des événements regrettables venir mettre en cause sa vertu. Dans le discours du pouvoir, des termes tels que "sécurité d'Etat" et "intérêt national" prennent une signification exagérée qui leur est attribuée par le complexe militaire, et «la vérité» est au mieux un élément aventureux, une sorte de carte qui dépasserait d'un jeu par ailleurs soigneusement empilé⁶³.

Il n'était pas difficile de profiter de la sympathie des spécialistes américains pour la Turquie, en particulier de ceux qui étudient ce pays ou y ont vécu, pour élever la négation et la rationalisation à un niveau universitaire en replaçant un passé de violence dans la perspective des besoins actuels et du rôle de la Turquie comme allié vital. En 1951 déjà, Lewis V. Thomas, professeur à Princeton, reconnaissait que les Turcs avaient peut-être réagi avec excès à la prétendue menace arménienne et qu'une grande partie de la population avait été «massacrée sur place, convertie à la foi islamique et assimilée... ou expulsée», ajoutant tout de même que les Turcs considéraient les Arméniens comme une «cinquième colonne active». Mais il en tire une effrayante conclusion :

«A partir de 1918, avec l'élimination définitive de la population chrétienne d'Anatolie et de la région des Détroits, à l'exception d'une petite enclave sans importance dans la ville d'Istanbul, les processus de turquification et d'islamisation qui s'étaient jusque là déroulés de manière surtout pacifique, furent menés en grande hâte en ayant recours à l'usage de la force... Si la turquification et l'islamisation n'avaient pas été accélérées par la force, la République turque n'existerait certainement pas aujourd'hui, République qui, dans une mesure non négligeable, doit à l'homogénéité de sa population, sa force et sa stabilité et d'être aujourd'hui un précieux partenaire des Etats-Unis»⁶⁴.

Thomas fut à l'origine d'un courant de pensée amélioré au fil du temps par des générations d'étudiants, dont Shaw, puis par les étudiants de ce dernier, McCarthy et Lowry.

En réponse à la communauté arméno-américaine qui tenta, en 1985, 1987 et 1990, de faire adopter par le Congrès une résolution pour commémorer le 24 avril

comme une journée de l'inhumanité de l'homme envers l'homme, se référant au génocide arménien sans pour autant reprocher quoi que ce soit à la République turque actuelle, le gouvernement d'Ankara, ses diverses administrations, ses sociétés de relations publiques aux Etats-Unis, et ses ardents défenseurs, tous jouèrent encore une fois la carte de la sécurité. Le Département d'Etat, le Pentagone et le Conseil National de Sécurité subirent des pressions pour empêcher la résolution de passer. Au cours des débats au Sénat, les orateurs opposés à la résolution prirent la parole pour parler des liens créés par l'OTAN, de l'affront fait à un allié important, et faire état de considérations commerciales. Quelques uns aussi mirent en question la réalité du génocide, soutinrent qu'il y a toujours deux façons d'aborder une même histoire, avancèrent l'argument que le Congrès — qui adopte des centaines de résolutions commémoratives chaque année — devrait s'abstenir de porter des jugements sur des faits historiques controversés, et avertirent que l'adoption de cette résolution encouragerait les forces désireuses de déstabiliser l'Occident. Le fait nouveau dans ces déclarations prononcées dans l'enceinte du Congrès, c'est qu'elles sortaient tout droit des textes négationnistes publiés par l'ambassade de Turquie, l'Institut des Etudes turques créé à Washington par le gouvernement turc et l'Association des Associations turco-américaines⁶⁵.

L'Institut des Études turques et son directeur Heath Lowry furent très efficaces pour réunir soixante-neuf spécialistes en études turques, dont beaucoup avaient reçu des bourses de l'Institut, qui acceptèrent d'apposer leur signature au bas d'une lettre publiée sous forme de publicité dans le *New York Times* et le *Washington Post*, et lues plus d'une fois dans le Congressional Record. Cette publicité et l'usage qu'en firent plusieurs sénateurs et représentants apportèrent la rationalisation et la relativisation du génocide arménien au sein du Congrès. Voici un extrait de ce texte :

«En ce qui concerne l'accusation de "génocide", aucun des signataires de ce texte ne souhaite minimiser l'ampleur des souffrances du peuple arménien. Nous sommes également conscients du fait qu'elles ne peuvent être considérées indépendamment des souffrances subies par les habitants musulmans de la région. Le poids des éléments dont nous disposons jusqu'à présent penche dans la direction d'un sérieux conflit inter-communautaire (perpétré par les forces irrégulières musulmanes et chrétiennes) compliqué par la maladie, la sous-alimentation, la souffrance et les massacres en Anatolie et les régions voisines pendant la Première Guerre mondiale. En fait, pendant les années en question, la région fut le théâtre de combats plus ou moins continus, qui ne sont pas sans rappeler la tragédie libanaise de cette dernière décennie. Le nombre de morts dans les communautés musulmane et chrétienne fut immense»⁶⁶.

En une occasion, la décision du Comité judiciaire du Sénat de reporter la résolution commémorative lors d'un débat réunissant le Sénat dans son ensemble suscita une réaction immédiate de la part du gouvernement d'Ankara. Les opérations militaires aériennes américaines en Turquie furent restreintes et il y eut des menaces de mesures plus sévères. Presque toutes les grosses entreprises ayant des liens avec la Turquie ou ayant signé des contrats pour la livraison d'avions ou d'autre matériel furent mobilisées pour mener campagne contre la résolution. Le sénateur Robert Byrd de Virginie Occidentale prit la tête

de ce mouvement, menaçant de faire de l'obstructionnisme aussi longtemps qu'il faudrait pour empêcher l'adoption de la résolution. A la différence d'autres opposants qui manifestaient leur compassion pour les souffrances arméniennes mais estimaient qu'il était plus important de prendre en considération les intérêts militaires et économiques américains, Byrd et quelques autres sénateurs reprenaient les arguments des négationnistes, insistant sur le caractère impropre du terme de "génocide" pour décrire la "tragédie humaine" qui avait affecté tous les malheureux peuples pris dans la tourmente de la Première Guerre mondiale⁶⁷.

La pression, voire le chantage, des négationnistes soutenus par le gouvernement se sont étendus à des groupes juifs et à l'État d'Israël lui-même. S'efforçant de diviser et d'élargir la brèche entre les groupes victimes, ceux qui nient le génocide arménien soutiennent la vérité de l'Holocauste et son caractère criminel et lancent un appel pour l'empêcher d'être contaminé par une confusion quelconque avec la mystification d'un prétendu génocide arménien. Ils mettent en garde le public juif contre un tel amalgame qui, disent-ils, déshonorerait la mémoire des innocentes victimes de l'Holocauste et favoriserait les desseins des manipulateurs arméniens. Conscient que l'on pourrait établir des parallèles entre ceux qui, comme lui, rejettent le génocide arménien et ceux qui nient l'Holocauste, McCarthy s'efforce de repousser l'éventualité d'une telle comparaison :

«Il importe d'insister sur la grande différence entre ceux qui mettent en question le "génocide arménien" et ceux qui mettent en question le génocide des Juifs par Hitler et les nazis. Aucun historien spécialiste de l'Allemagne doué de raison ne doute que les nazis ont tué des millions de Juifs dans leurs camps de la mort, mais un groupe marginal en doute encore. En revanche, les "69 universitaires" qui ont mis en cause l'utilisation du terme de "génocide" en ce qui concerne les Arméniens ne représentent pas un groupe de marginaux. Ce sont les spécialistes les plus éminents des Etats-Unis pour l'histoire de la Turquie. Personne ne peut donc ignorer leur remise en question, comme on a fait dans le passé en disant qu'un petit groupe de fanatiques sont les seuls à douter qu'il y eut un génocide arménien»⁶⁸.

L'ingérence du gouvernement turc dans la Conférence internationale sur l'Holocauste et le Génocide, qui s'est tenue à Tel Aviv en 1982, est un exemple du chantage exercé en Israël sur la question du génocide arménien. Lorsque les autorités turques apprirent qu'une poignée de journaux sur les deux cents existants feraient référence au génocide arménien, elles se mirent à exercer une pression de plus en plus forte afin d'empêcher que l'on aborde la question arménienne, allant jusqu'à proférer des menaces de mort. Cela entraîna la démission d'Elie Wiesel, président honoraire de la conférence, puis le retrait de deux sponsors, l'Institut Yad Vashem et l'Université de Tel Aviv⁶⁹. De nombreux universitaires éminents furent pressés de retirer leur participation. Bien que la conférence se soit quand même déroulée, une lumière avait été jetée, qui venait éclairer les mesures qu'était prêt à prendre le parti des *exécutants* pour empêcher toute discussion sur la catastrophe arménienne. Ce scénario s'est malheureusement répété à maintes reprises, soulignant la différence entre l'institutionnalisation de la négation du génocide arménien d'un côté et le caractère non gouvernemental et non officiel de la négation de l'Holocauste.

La liberté académique et les défenseurs de la vérité

Un des stratagèmes favoris des négationnistes et des rationalisateurs consiste à se présenter comme des défenseurs ardents de la vérité, qui se tiendraient en dehors de la structure du pouvoir établi mais auraient le courage de défier les forces qui ont influencé la déformation de l'image historique pendant des dizaines d'années. Ils en appellent au sens du *fair play* et insistent sur l'importance de prendre en considération l'autre côté d'un débat légitime. Dès que les négationnistes parviennent à faire entrer le génocide dans la catégorie de la controverse, ils ont gagné car, depuis cette position, ils peuvent avancer sur les voies de la rationalisation, de la relativisation et de la banalisation.

La liberté d'expression est un principe auquel on tient dans de nombreux pays, et les négationnistes prennent souvent ce prétexte pour propager leur idées mensongères. Ce qui est déconcertant, c'est que ces ardents défenseurs de la liberté scientifique ne s'en tiennent pas également au principe tout aussi important de l'intégrité scientifique qui se fonde sur une recherche solide et le respect d'un certain niveau de preuves, mais tolèrent au contraire la violation grossière de la responsabilité scientifique. Cela est clairement apparu dans les résolutions de groupes d'universitaires défendant la liberté scientifique du négationniste Stanford Shaw sans exprimer la moindre opinion sur le mépris qu'il affiche vis-à-vis des normes de la profession. La décision d'un tribunal français en 1995 de tenir Bernard Lewis pour responsable de sa négation du génocide arménien dans le quotidien français *Le Monde* a soulevé de violentes protestations, dont certaines émanant de grands journaux américains, concernant la liberté scientifique et les controverses historiques. Le *Wall Street Journal* écrit :

«Un tribunal appliquant un précédent de négation de l'Holocauste à un spécialiste de bonne foi, prenant parti dans une controverse de bonne foi, montre avec quelle rapidité peuvent se répandre les atteintes à la liberté d'expression. Cela sert aussi à obscurcir les raisons pour lesquelles la France et l'Allemagne durent adopter avant tout des lois de ce genre»⁷⁰.

Comme le *Journal of Historical Review*, qui cherche à rejeter l'Holocauste par ses efforts «pour corriger les données historiques à la lumière d'une collection plus complète de faits historiques, dans un climat politique plus calme et avec une attitude plus objective», les négationnistes du génocide arménien essaient de montrer qu'ils s'efforcent de révéler la vérité et d'éliminer les distorsions et les mythes qui sont autant d'obstacles à la paix et à la bonne entente entre les peuples et les nations⁷¹. McCarthy demande aux enseignants, aux scientifiques et aux hommes politiques de «s'interroger pour savoir s'il est juste de faire autre chose que de présenter les deux façons de raconter l'événement», en faisant observer qu'au nom de l'équité, les enseignants ont bien souvent changé la «sagesse traditionnelle» qu'apprenaient autrefois les élèves. Le temps est donc venu de revoir la sagesse traditionnelle concernant le prétendu génocide arménien.

La conquête de l'Ouest américain n'est plus présentée comme étant uniquement une noble quête en occultant ses effets sur les indigènes. L'histoire de l'esclavage n'est plus enseignée en insinuant que de nombreux esclaves étaient contents de leur sort. L'impérialisme n'est plus enseigné comme étant le fardeau de l'homme blanc. Sur ces sujets, la quête de l'équité a modifié la façon

d'enseigner l'histoire. Il faudrait aussi l'appliquer à la question arménienne⁷².

Le révisionnisme devient ainsi honnête et juste, et les pourvoyeurs d'idées mensongères espèrent attirer dans leurs filets les gens naïfs et mal informés. Le prétexte de la justice a été invoqué par ceux qui nient et rationalisent l'Holocauste également. Harry E. Barnes se plaint de subir une censure dès qu'il aborde ce sujet. Quiconque se permet de mettre en question la culpabilité allemande est l'objet d'une conspiration pour le réduire au silence et lui refuser un forum d'expression digne de ce nom. Paul Rassinier s'en prend aux puissants groupes qui ont réussi à déformer ce qui s'est réellement passé et profite de son statut d'ancien interné pour mettre en question la "sagesse traditionnelle". Le droit de Faurisson à rendre publiques des "questions controversées" a été défendu par des universitaires et des scientifiques aussi connus que Noam Chomsky au nom de la liberté d'expression. Même les interdictions légales et judiciaires concernant la négation mettent mal à l'aise les défenseurs des libertés civiles et apportent aux négationnistes un niveau de notoriété et de célébrité qui sans cela n'aurait pas été le leur.

Banalisation

En dépit de la grande différence de personnes et de niveau de négation selon qu'ils traitent du génocide arménien ou de l'Holocauste, ces dernières années, la relativisation et la rationalisation de l'Holocauste ont gagné du terrain. A présent, ces tendances ne sont plus l'exclusivité d'une frange antisémite d'universitaires et d'écrivains mais elles se sont introduites dans la controverse historique ordinaire, en Allemagne en particulier.

Contrairement au gouvernement turc qui apporte son soutien étatique à la négation, le gouvernement allemand n'a jamais apporté son aide directe ou sa complicité à la tentative d'historiens conservateurs allemands qui cherchent à minimiser la culpabilité de leur pays en replaçant banalement l'Holocauste dans le contexte extraordinairement violent de l'histoire du vingtième siècle. Ce soi-disant «débat d'historiens», auquel prennent part des écrivains de réputation comme Ernst Nolte, a pour objet ce qu'on a qualifié de "banalisation comparative". Sans blanchir complètement le régime nazi, Nolte et ses collaborateurs réitèrent certains arguments des tenants de la rationalisation, tels que ceux énoncés par Chaim Weizmann en 1939, et évoquent des cas comparables d'inhumanité : la déportation et le massacre des Arméniens, la terreur stalinienne et les camps du Goulag, les bombardements intensifs américains en Europe et la bombe atomique lâchée sur le Japon, les excès pendant la guerre du Vietnam, l'*auto-génocide* cambodgien, et d'autres exemples de meurtres de masse au cours de ce siècle. Il s'ensuit donc que la critique de ce type de comportement ne devrait pas se concentrer uniquement sur les transgressions d'un seul peuple ou d'un seul régime⁷³.

La banalisation comparative a contribué à entraîner une réaction de la part d'universitaires qui se consacrent à l'étude de l'Holocauste. La menace que constitue la banalisation a renforcé le besoin qu'ils ressentent de bien marquer la différence entre l'expérience des Juifs et les tragédies des autres peuples. Par exemple, sans nier la terrible victimisation des Arméniens, plusieurs spécialistes de l'Holocauste, parmi lesquels Deborah Lipstadt, Michael Marrus et Steven Katz, écrivent que la tragédie arménienne n'est comparable à l'Holocauste ni par son ampleur, ni par l'intention de ses auteurs. Voici la réaction de Lipstadt à la

banalisation qui est le fait de ces historiens allemands :

«La tentative des historiens de créer ce genre d'équivalences immorales ne tient pas compte des différences considérables entre ces événements et l'Holocauste. L'effroyable tragédie arménienne, que ses exécutants refusent encore de reconnaître comme il convient, se déroula dans le contexte d'une impitoyable politique turque d'expulsion et de déplacement. Elle fut terrible et provoqua d'horribles souffrances mais elle ne faisait pas partie d'un processus d'annihilation totale d'un peuple entier»⁷⁴.

Le problème que pose cette déclaration de Lipstadt est que la politique des Jeunes-Turcs vis-à-vis des Arméniens visait en fait à un niveau d'extermination qui n'était pas différent de la solution nazie de la question juive. Il est faux, comme l'ont pensé certains spécialistes, que les Jeunes-Turcs se fussent désintéressés du sort des Arméniens vivant au-delà des frontières de leur Empire. Les massacres d'Arméniens dans le Nord de l'Iran en 1914-1915 et dans le Caucase, depuis Kars jusqu'à Bakou lorsque l'armée turque envahit la région en 1918 constituent des preuves suffisantes de l'ampleur et du caractère intentionnel du génocide arménien. Heureusement, Lipstadt a fini par admettre ces faits et par prendre position ouvertement contre la négation du génocide.

Marrus trouve que les massacres arméniens furent épouvantables et qu'ils constituent un génocide en ceci qu'ils furent une attaque dirigée contre les fondements essentiels de la vie arménienne avec pour but final la volonté de l'éliminer. Néanmoins, il maintient que cela diffère de la politique d'extermination, au sens propre du terme, pratiquée par les nazis. Il soutient que «quelle que fût l'ampleur de l'action des exécutants dans les frontières de l'Empire ottoman et malgré l'extermination intégrale de la population de certaines localités, le massacre fut loin d'être total». Après tout, «plusieurs milliers d'Arméniens survécurent à l'intérieur de la Turquie pendant la période des massacres». Mais le fait que plusieurs milliers de Juifs fussent encore vivants dans l'Europe occupée par les nazis à la fin de la Seconde Guerre mondiale signifie-t-il que le régime hitlérien n'avait pas l'intention d'éliminer entièrement l'élément juif ? Marrus est parfaitement convaincu de la victimisation des Arméniens, mais il laisse malencontreusement la porte ouverte aux négationnistes en sous-entendant que la survie de quelques milliers d'Arméniens en Turquie à la fin de la guerre jette un doute sur l'intention de les éliminer physiquement tous.

«Si les résultats furent effectivement atroces, le processus meurtrier de 1915 n'était pas emprunt du caractère machinal, bureaucratique, réglementé que présentait l'ambition prométhéenne que nous avons assimilée à l'Holocauste nazi»⁷⁵.

Il soutient aussi que, contrairement aux nazis, les Jeunes-Turcs n'étaient pas animés par une idéologie dévorante. Or, l'idéologie était tellement présente dans la persécution des Arméniens qu'elle mit en péril l'effort de guerre des Empires centraux, et finit par faire naître des protestations véhémentes et des menaces de la part de l'allié allemand.

Dans le premier volume de ce qui promet d'être une analyse monumentale, bien que fort polémique, de l'Holocauste dans une perspective comparatiste, Katz définit le génocide arménien comme une "tragédie". Après l'avoir décrit comme un "massacre barbare profondément perturbant", il ajoute :

«Pourtant, sans nier aucunement la tragédie arménienne, la façon dont je perçois ses causes, son déroulement, ses conséquences et ses proportions démographiques, ne permet pas de faire entrer cet événement dans la catégorie du génocide... Etablir une distinction ne veut pas forcément dire dénigrer. Le fait que je choisisse pour des raisons spécifiques de définition de rejeter le terme de génocide dans le cas arménien n'est en aucun cas fait pour induire une minimisation quelconque des souffrances ou des morts des Arméniens»⁷⁶.

De telles affirmations mises à part, cette approche a tendance à diminuer et ne pourra ni approuver ni satisfaire les négationnistes. Katz semble s'être inspiré de certains de leurs ouvrages dans un souci d'être aussi complet et objectif que possible. Yehuda Bauer, qui avait auparavant exprimé des réserves similaires à celles d'autres spécialistes de l'Holocauste profondément troublés par la banalisation, a écrit :

«La proportion d'Arméniens tués par les Turcs pendant la Première Guerre mondiale par rapport à l'ensemble des Arméniens vivant dans l'Empire ottoman ne fut pas moindre que celle des victimes juives par rapport à l'ensemble de la population juive de l'Europe. Les méthodes de mise à mort ne furent pas uniques non plus... Le type de meurtre commis par les Allemands en URSS - mitraillages massifs - fut la méthode couramment utilisée dans notre siècle, et les marches à mort des Juifs dans les stades ultimes de la guerre avaient également eu leur précédent dans le cas arménien. Le fait que, dans le cas de l'Holocauste, il se soit agi d'une machine étatique et d'une bureaucratie responsable du meurtre n'est pas singulier non plus car là encore, les Jeunes-Turcs avaient précédé les nazis dans la planification de l'exécution d'une population avec des moyens modernes pour l'époque. En fait, comme je l'ai déjà fait remarquer, je considérerais les massacres arméniens comme un événement parallèle ou lié à l'Holocauste».

Conclusion

On a dit que la négation avait pour objectif de refaire l'histoire, de réhabiliter les exécutants et de diaboliser les victimes. Elle démontre la fragilité de la mémoire, de la vérité, de la raison et de l'histoire. Israël Charny qualifie les négationnistes de meurtriers arrogants de la vérité qui essaient d'écrire le dernier chapitre du génocide originel en assassinant la mémoire de l'histoire humaine. Nier le génocide, c'est célébrer sa puissance destructrice, minimiser le sens de la vie humaine et soumettre le peuple à une obéissance absolue au gouvernement et à l'autorité⁷⁷. Yisrael Gutman ajoute que le refus de reconnaître les faits du génocide représente une attaque terrible contre la moralité et nourrit la défiance vis-à-vis de l'histoire écrite⁷⁸. Le processus devient de plus en plus sophistiqué avec la rationalisation, la relativisation et la banalisation. Les négationnistes se préoccupent davantage de justifier le présent et de façonner l'avenir que de donner une image honnête du passé. En cachant la vérité, ils se font les défenseurs et les complices du grand crime.

Mais il y a encore de l'espoir. Des étudiants de plus en plus nombreux se familiarisent avec les leçons du génocide arménien et de l'Holocauste. Beaucoup d'universitaires inquiets de la négation insidieuse de l'Holocauste en viennent à comprendre l'importance de faire respecter la vérité sur le génocide arménien. En

février 1996, plus d'une centaine d'universitaires et de personnalités du monde littéraire signèrent un texte dénonçant la négation du génocide arménien et publié dans la *Chronicle of Higher Education*. En voici un extrait :

«Lorsque les universitaires nient le génocide, ils font passer le message suivant : les assassins n'ont pas assassiné; les victimes n'ont pas été tuées ; les meurtres de masse ne doivent pas être dénoncés mais rester impunis. Les universitaires qui nient le génocide usent de leur influence considérable pour faire accepter ce crime humain extrême».

La négation du génocide est le stade final du génocide : elle tue la dignité des survivants et détruit la mémoire du crime. La négation du génocide cherche à remodeler l'histoire afin de réhabiliter les exécutants et diaboliser les victimes. La négation par le gouvernement turc du génocide arménien encourage, par sa nature même, les programmes actuels qui nient l'Holocauste juif et le génocide cambodgien ; elle encourage les épisodes génocidaires qui se déroulent actuellement en Afrique, dans les Balkans et ailleurs. La tactique du gouvernement turc prépare la voie à la négation étatique de l'Holocauste et du génocide dans l'avenir⁷⁹.

Au nombre des signataires de la déclaration figurent d'éminents spécialistes de l'Holocauste ; Yehuda Bauer, Israel Charny, Helen Fein, Raoul Hilberg, Steven Katz, Robert Jay Lifton, Deborah Lipstadt et Robert Melson, et des personnalités du monde littéraire Allen Ginsberg, Norman Mailer, Arthur Miller, Henry Morgenthau III, Harold Pinter, Susan Sontag, John Updike et Kurt Vonnegut. Cette salubre expression de solidarité fait naître un optimisme prudent dans la lutte continue contre ceux qui manipulent la vérité.

Cette analyse comparative montre que les stratégies de ceux qui nient, rationalisent, relativisent, et banalisent le génocide arménien et l'Holocauste ont souvent franchi les mêmes seuils. La négation du génocide arménien a pénétré beaucoup plus profondément dans les cercles universitaires et politiques que ne l'a fait le rejet de la vérité sur l'Holocauste, mais les arguments utilisés restent les mêmes. Cela comprend des affirmations selon lesquelles les "prétendus" génocides ne furent que des inventions de la propagande de guerre ; que les "prétendues" victimes étaient principalement des provocateurs et des collaborateurs de l'ennemi ; que tous les gouvernements prennent des mesures préventives légitimes ; qu'il n'y eut jamais d'intention de victimiser un groupe ni l'autre ; que les chiffres concernant le nombre de morts ont été fortement exagérés et qu'ils sont en fait du même ordre de grandeur que pour l'ensemble des victimes de guerre; que les procès d'après-guerre des organisateurs inculpés de génocides étaient truqués et n'étaient qu'une manière de se venger des puissances vaincues ; que les prétendus groupes victimes étaient en fait liés à la Russie ou à l'Union soviétique ; que les tentatives d'exploiter la question du génocide visent en fait à déstabiliser l'OTAN et les pays alignés avec le "monde libre" ; et que le principe fondamental de liberté universitaire — le droit à la recherche et à l'expression sans entrave — est en jeu et exige qu'on le défende activement contre ceux qui ne peuvent tolérer l'idée qu'il y a deux façons d'aborder une même histoire.

Ces arguments sont faux et retors et leur objectif est de tromper et de troubler. Les négationnistes sont satisfaits dès qu'ils parviennent à semer le doute et à

faire appel au sens du "fair play" et c'est ce qui les motive. La campagne concertée et continue de répudiation du génocide arménien peut être considérée comme un prélude à ce qui va se passer pour l'Holocauste. Cette leçon commence à être entendue par les spécialistes de l'Holocauste et les défenseurs des droits de l'homme. La réaction initiale de plusieurs spécialistes et personnalités publiques face à la banalisation de l'Holocauste fut de marquer la différence et même de minimiser l'ampleur du génocide arménien. Mais cette tendance semble changer et les chercheurs et les écrivains concernés par ces deux crimes font front commun devant la menace commune qu'exerce l'hydre à quatre têtes que sont la négation, la rationalisation, la relativisation et la banalisation. Les motivations sous-jacentes de tous ces aspects de la négation sont solidement ancrées et vont des préjugés historiques aux programmes politiques actuels. Face à cette odieuse réalité, il incombe aux gens de bonne conscience de s'unir pour lutter contre le sectarisme et soutenir le principe selon lequel pour tout universitaire, l'intégrité doit être inséparable de la liberté.

Notes

- ¹ Elie Wiesel, "Understanding Eyes", *Hadassah Magazine*, mars 1987, p. 24. Je souhaite préciser les contributions à ce texte apportées par Michael Blacher qui a fait une étude comparative sur la négation du génocide lors d'un séminaire de troisième cycle que j'ai dirigé à UCLA.
- ² Michael R. Marrus, *L'Holocauste dans l'histoire*, Paris, Eshel, 1990, chap. XIV.
- ³ Frank Chalk et Kurt Jonassohn, *The History and Sociology of Genocide: Analyses and Case Studies*, New Haven, Yale University Press of New England, 1987, p. 328.
- ⁴ Voir Deborah Lipstadt, *Denying the Holocaust: The Growing Assault on Truth and Memory*, New York, The Free Press, et Toronto : Maxwell MacMillan, 1993 ; Richard G. Hovannisian, "The Armenian Genocide and Patterns of Denial", in *The Armenian Genocide in Perspective*, sous la direction de Richard G. Hovannisian, New Brunswick, N.J., Transaction Books, 1986, pp. 111-34. Pour des essais bibliographiques sur ce sujet, voir Erich Kulka, "Denial of the Holocaust" et Roger W. Smith, "Denial of the Armenian Genocide" in *Genocide: A Critical Bibliographic Review*, sous la direction de Israël W. Charny, New York, Facts on File, 1991, 2 : pp. 38-62, 63-85.
- ⁵ Voir, par exemple, Clive Foss, "The Turkish View of Armenian History: A Vanishing Nation", in *The Armenian Genocide: History, Politics, Ethics*, sous la direction de Richard G. Hovannisian, New York, St Martin's Press, 1992, pp. 250-79.
- ⁶ Richard Cohen, "Killing Truth", *Washington Post*, 31 mai 1983, B1.
- ⁷ Voir, par exemple, Maurice Bardèche, *Nuremberg ou la terre promise*, Paris, Les Sept Couleurs, 1948, et *Nuremberg II ou les faux monnayeurs*, Paris, Les Sept Couleurs, 1950 ; Paul Rassinié, *Le véritable procès Eichmann ou les Vainqueurs incorrigibles*, Paris, La Vieille Taupe, 1983 ; Robert Faurisson, *La question des chambres à gaz*, Paris, La Vieille Taupe, 1980 ; *Mémoire en défense contre ceux qui m'accusent de falsifier l'histoire : La Question des chambres à gaz*, Paris, La Vieille Taupe, 1980 ; Arthur R. Butz, *The Hoax of the Twentieth Century*, Torrance, Calif. Institute for Historical Review, 1976 ; David Irving, *Hitler's War*, New York, The Viking Press, 1977.
- ⁸ Voir Deborah Lipstadt, "The Evolution of American Holocaust Revisionism", in *Remembering for the Future : The Impact of the Holocaust and Genocide on Jews and Christians*, vol. supp., Oxford, Pergamon Press, 1983, pp. 269-76.
- ⁹ Kâmuran Gürün, *Le dossier arménien*, Paris, éd. Triangle, 1983, p. 56.
- ¹⁰ Justin McCarthy et Carolyn McCarthy, *Turks and Armenians: A Manual on The Armenian Question* (Washington, D.C.: Assembly of Turkish-American Associations, 1989, pp. 85-86.
- ¹¹ Ibid., p. 88.
- ¹² Assembly of Turkish-American Associations, *Setting the Record Straight on Armenian Propaganda against Turkey*, Washington, D.C.: Assembly of Turkish-American Associations, 1982, p. 11.
- ¹³ Lipstadt, *Denying the Holocaust*, op. cit. pp.49-64, 103-21.
- ¹⁴ Butz, *Hoax of the Twentieth Century*, op. cit. p. 197.
- ¹⁵ Ibid., p. 221.

¹⁶ Ibid., p. 204

¹⁷ *The Myth of Six Million*, Los Angeles, Noontide Press, 1969, p. 87.

¹⁸ Ibid., p. 104.

¹⁹ Gürün, *Le dossier arménien*, op. cit. pp. 262-63.

²⁰ [Talaat], "Posthumous Memoirs of Talaat Pasha", *Current History* 15, Novembre 1921, p. 295.

²¹ Altémur Kiliç, *Turkey and the World*, Washington, D.C.: Public Affairs Press, 1959, p. 18.

²² United States Congress, 97th Congress, 2d sess., *Congressional Record*, 128, pt.7, Washington, D.C, Government Printing Office, 1982, p. 8679.

²³ Bernard Lewis, *The Emergence of Modern Turkey*, New York, Oxford University Press, 1961, p. 350.

²⁴ Stanford J. Shaw et Ezel Kural Shaw, *History of the Ottoman Empire and Modern Turkey*, vol. 2 : *Reform, Revolution and Republic : The Rise of Modern Turkey, 1808-1975*, New York, Cambridge University Press, 1977, p. 315.

²⁵ Ibid.

²⁶ Ibid.

²⁷ McCarthy et McCarthy, *Turks and Armenians*, op. cit. p. 48. Cf Gürün, *Le dossier arménien*, op. cit. p. 242.

²⁸ McCarthy et McCarthy, *Turks and Armenians*, op. cit. 52.

²⁹ Ibid.

³⁰ Harry Elmer Barnes, *Revisionism and Brainwashing : A Survey of the War Guilt Question of Germany after Two World Wars*, N.p., 1962. Voir également l'analyse de Barnes par Lipstadt, *Denying the Holocaust*, op. cit. pp. 67-70, 73-83.

³¹ Voir Austin J. App, *History's Most Terrifying Peace*, San Antonio, Austin J. App, 1974 ; idem, *The Six Million Swindle : Blackmailing the German People for Hard Marks with Fabricated Corpses*, Tacoma Park, Md, N.p., 1973. Voir l'analyse de App par Lipstadt, *Denying the Holocaust*, op. cit. pp. 85-102.

³² John Beaty, *The Iron Curtain over America*, Dallas, Wilkinson Pub. Co., 1951, p. 78.

³³ Paul Rassinié, *The Real Eichmann Trial*, p. 20.

³⁴ Talaat, "Memoirs", op. cit. p. 294.

³⁵ Turkey, Foreign Policy Institute, *The Armenian Issue in Nine Questions and Answers*, Ankara, Foreign Policy Institute, 1982, p. 25.

³⁶ Gürün, *Le dossier arménien*, op. cit. p. 244 ; McCarthy et McCarthy, *Turks and Armenians*, op. cit. p. 52.

³⁷ Gürün, *Le dossier arménien*, op. cit. p. 261.

³⁸ *Convention sur la prévention et la punition du crime de génocide*, Article II, Nations unies, 9 décembre 1948.

³⁹ Shaw, *Ottoman Empire and Modern Turkey*, op. cit. p. 316.

⁴⁰ Ibid., 315. Plusieurs années après la publication de l'ouvrage de Shaw, l'Institut politique turc répéta ce point de vue trompeur en publiant l'ordre suivant, prétendument issu du conseil des ministres ottoman :

«Lorsque les résidents arméniens des villes et des villages mentionnés plus haut qui doivent être déplacés et transférés à leurs lieux de destination et qu'ils sont sur la route, leur sécurité doit être assurée et leur vie et leurs biens protégés ; après leur arrivée, leur nourriture devra être payée

sur les fonds affectés aux réfugiés jusqu'à leur installation définitive dans leurs nouvelles maisons. Les biens et les terres devraient leur être distribués en fonction de leur situation financière antérieure et en fonction de leurs besoins ; et pour ceux qui auraient besoin d'aide supplémentaire, le gouvernement devrait construire des maisons, et fournir aux cultivateurs et aux artisans des semences, des outils et du matériel».

Voici d'autres extraits de cette fausse information citée :

«Prendre des dispositions pour que des fonctionnaires spéciaux accompagnent les groupes d'Arméniens en déplacement, et s'assurer qu'on leur fournit de la nourriture et tout ce dont ils ont besoin, en payant les frais sur les fonds réservés pour les émigrants.

Les camps installés pour les personnes transportées devront être surveillés régulièrement ; les mesures nécessaires à leur bien-être devront être prises, et l'ordre et la sécurité assurés.

S'assurer que les émigrants indigents sont alimentés et que leur santé est bonne grâce à des visites médicales quotidiennes. Les malades, les pauvres, les femmes et les enfants devront être envoyés par le train, et les autres sur des mules, dans des charrettes ou à pied selon leur capacité de résistance.

Chaque convoi devra être accompagné par un détachement de gardes, et le ravitaillement attribué à chaque convoi surveillé jusqu'à destination.

Au cas où les émigrants viendraient à être attaqués, soit dans les camps soit pendant le voyage, toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour repousser immédiatement les attaques».

Voir *The Armenian Issue in Nine Questions and Answers*, op. cit. pp. 24-25.

41 Shaw, *Ottoman Empire and Modern Turkey*, op. cit. p. 316.

42 McCarthy et McCarthy, *Turks and Armenians*, op. cit. p. 53.

43 Ibid., pp. 54-55.

44 Ibid., p. 46.

45 Ibid., p. 55.

46 Ibid., p. 66.

47 Turkey, Cabinet du Premier ministre, *Armenian Atrocities in the Caucasus and Anatolia According to Archival Documents*, Ankara, Prime Ministry State Archives, 1995, introduction.

48 Voir, par exemple, Butz, *Hoax of the Twentieth Century*, op. cit. p. 32.

49 Paul Rassinier, *Debunking the Genocide Myth : A Study of the Nazi Concentration Camps and the Alleged Extermination of European Jewry*, Torrance, Calif. : Institute for Historical Review, 1978, pp. 214-20 ; Aimé Bonitas, "The French Revisionists and the Myth of Holocaust", *Remembering for the Future*, Oxford, Pergamon Press, 1988, 2 : p. 2194-95. Pour une étude sur les "jeux de chiffres" auxquels se livrent les négationnistes de l'Holocauste, voir Lipstadt, *Denying the Holocaust*, op. cit. p. 55-64.

50 Butz, *Hoax of the Twentieth Century*, op. cit. p. 10, 15.

51 Ibid., p. 17.

52 Voir Randolph L. Braham, "Historical Revisionism and the New Right", *Remembering for the Future*, Oxford, Pergamon Press, 1988, 2, op. cit. p. 2094. Voir aussi Lipstadt, *Denying the Holocaust*, op. cit. p. 66.

53 Gürün, *Le dossier arménien*, op. cit. p. 265.

54 Shaw, *Ottoman Empire and Modern Turkey*, op. cit. p. 315-16.

55 Lipstadt, *Denying the Holocaust*, op. cit. pp. 55-56, 63-64, 76-80, 129-32 ; Braham, "Historical Revisionism," op. cit. pp. 2094-95. Voir aussi les ouvrages cités de Barnes et Butz.

56 Voir Vahakn Dadrian, *The History of the Armenian Genocide*, Providence, R.I., Berghahn Books, 1995, pp. 303-343. Voir aussi l'essai bibliographique de Dadrian, "Documentation of the

Armenian Genocide in Turkish Sources", dans Charny, *Genocide*, op. cit. vol. 2 : pp. 86-138.

57 "Treaty of Peace between the British Empire and Allied Powers...and Turkey, Sèvres, August 10, 1920", in *British and Foreign State Papers*, vol. 113 : 1920, sous la direction de Edward Parkes et al., Londres, His Majesty's Stationary Office, 1923, pp. 681-83, 706-07.

58 Voir, par exemple, Gürün, *Le dossier arménien*, op. cit. pp. 281-291 ; McCarthy et McCarthy, *Turks and Armenians*, op. cit. pp. 87-94 ; *The Armenian Issue in Nine Questions and Answers*, op. cit. pp. 26-28.

59 Pierre Vidal-Naquet, *Les assassins de la mémoire*, La Découverte, 1987 ; idem, préface au Tribunal permanent des peuples, *Le crime de silence : le génocide des Arméniens*, Paris, Flammarion, 1984, pp. 7-16.

60 Terrence Des Pres, "On Governing Narratives : The Turkish-Armenian Case", *Yale Review*, 75, n° 4, octobre 1986), pp. 517-31.

61 Voir, par exemple, sous la direction de Carlos Whitlock Porter, *Made in Russia : The Holocaust*, n.i.: Historical Review Press, 1988. Voir aussi les ouvrages cités de Beaty, App, Rassinier et Butz.

62 Voir le dossier sur le film du Musa Dagh dans les Archives nationales américaines, Record Group 59, dossier 861.4061. Voir aussi Hovannisian, "Patterns of Denial", op. cit. pp. 120-121.

63 Des Pres, "On Governing Narratives", op. cit. pp. 523, 527.

64 Lewis V. Thomas et Richard N. Frye, *The United States and Turkey and Iran*, Cambridge, Mass. Harvard University Press, 1951, pp. 60-61.

65 Sur ce sujet, voir Vigen Guroian, "The Politics and Morality of Genocide", dans Hovannisian, *The Armenian Genocide*, op. cit. pp. 311-39.

66 *New York Times*, 19 mai 1985 ; *Washington Post*, 19 mai 1985. Sur le rôle de Heath Lowry et de l'Institut d'Etudes turques, voir le chapitre 12 de *Remembrance and Denial*, sous la direction de Richard G. Hovannisian, Detroit, Wayne State University Press, 1999.

67 Voir Richard G. Hovannisian, "The Armenian Diaspora and the Narrative of Power", dans *Diasporas in World Politics*, sous la direction de Dimitri C. Conostas et Athanassios G. Platias, Londres, MacMillan, 1993, pp. 192-97. Pour le débat au Congrès, voir la seconde session du 101^e congrès, *Congressional Record* 136, 20-22 et 27 février 1990, Washington D.C., GPO, 1990, pp. 1208-36, 1312-57, 1416-48, 1692-1716, 1731-32.

68 McCarthy et McCarthy, *Turks and Armenians*, op. cit. p. 97.

69 Voir le compte rendu détaillé de l'organisateur de la conférence Israël Charny, "The Conference Crisis : The Turks, Armenians and Jews", dans *The Book of International Conference on the Holocaust and Genocide*, vol. 2 : *The Conference Program and Crisis*, Tel Aviv, Institute of International Conference on the Holocaust and Genocide, 1983, pp. 270-330.

70 *Wall Street Journal*, 28 août 1995, A11. Voir aussi le courrier des lecteurs ibid., 11 septembre 1995, A21.

71 Lipstadt, "American Holocaust Revisionism", op. cit. p. 279.

72 McCarthy et McCarthy, *Turks and Armenians*, op. cit. p. 100-101.

73 Sur le "Débat des historiens", voir *Reworking the Past : Hitler, the Holocaust and the Historians' Debate* sous la direction de Peter Baldwin, Boston, Beacon Press, 1990.

74 Lipstadt, *Denying the Holocaust*, op. cit. p. 212.

75 Marrus, *The Holocaust in History*, pp. 20-23.

76 Steven T. Katz, *The Holocaust in Historical Context*, vol. 1 : *The Holocaust and Mass Death before the Modern Age*, New York, Oxford University Press, 1994, p. 22.

77 Israel W. Charny, "The Psychology of denial of Known Genocides", dans Charny, *Genocide*,

op. cit. 2:22-23.

78 Yisrael Gutman, "The Denial of the Holocaust and its Consequences, "Remembering for the Future", op. cit. pp. 2:2116, 2121-24.

79 *Chronicle of Higher Education*, 2 Février 1996, A30.

Camps de concentration de Syrie et de Mésopotamie (1915-1916) : la deuxième phase du génocide

Raymond H. KÉVORKIAN *

Contributions published over the past few years have provided a great deal of information about the role played by the Union and Progress Committee, the Special Organization Teskilat-i Mahsusa and the Turkish military in the extermination of the Ottoman Armenians. However, very little is known about the concentration camps network managed by the Administration of the Aleppo Deportees in the deserts of Syria and Mesopotamia. This paper illustrates this second phase of the genocide, which invalidates the Turkish argument of «security» deportations. Beyond the study of the general process applied by the Young-Turk management, which aimed at exterminating the desert deportees, it describes the daily life of the deportees. This description is based on testimonies of survivors registered on the spot between 1915 and 1916 as well as on German, Austrian, American and Turkish sources. These sources are the only way one can penetrate the universe of deserts' concentration camps ; they reveal the identity of prefects, subprefects, camp managers, convoy chiefs as well as the names of the local tribes that participated in the slaughter ; they provide precious data on the number of daily victims of the camps, on the convoys dispatched to the slaughterhouses of Khabour, and on the origins of the internees.

Grâce aux travaux publiés ces dernières années, nous connaissons beaucoup mieux le rôle joué par le Comité Union et Progrès, l'Organisation Spéciale (Teskilât-i Mahsusa) ou les militaires turcs dans l'extermination des Arméniens ottomans. On sait cependant fort peu de choses sur le réseau de camps de concentration gérés dans les déserts de Syrie et de Mésopotamie par la Sous-Direction des Déportés d'Alep. Cette contribution illustre cette deuxième phase du génocide qui infirme la thèse turque des déportations "de sécurité". Outre l'étude du processus général mis en œuvre par la direction jeune-turque, visant à l'extermination des déportés du désert, elle cherche à découvrir de l'intérieur la vie quotidienne des déportés. Pour ce faire, l'historien a choisi d'utiliser, parallèlement aux sources allemandes, autrichiennes, américaines et turques, des témoignages de rescapés consignés à chaud, entre 1915 et 1919, seuls susceptibles de nous faire entrer dans l'univers concentrationnaire des déserts. Ils nous révèlent l'identité des préfets, sous-préfets, directeurs de camp, chefs de convoi, ainsi que le nom des tribus locales qui participèrent aux tueries ; ils nous fournissent des données précieuses sur le nombre de victimes quotidiennes des camps, sur les convois expédiés vers les abattoirs du Khabour, ou sur les localités d'origine des internés.

* Historien, Directeur de la Bibliothèque Arménienne, Fondation Nubar, depuis 1987. A publié différents ouvrages sur l'histoire et le livre arméniens, et des index bibliographiques, coauteur de *Les Arméniens dans l'Empire ottoman à la veille du génocide* (Editions d'Art et d'Histoire, 1992). Dernière publication : «L'Extermination des déportés Arméniens ottomans dans les camps de concentration de Syrie-Mésopotamie, 1915-1916» *Revue d'histoire arménienne contemporaine*, tome 2, 1998».

En prenant pour point de départ de notre raisonnement la thèse turque des déportations de «sécurité» vers la Syrie-Mésopotamie, qui implique que le gouvernement ottoman n'envisageait pas de procéder à l'extermination des Arméniens ottomans, mais seulement de «déplacer vers l'intérieur» les populations des zones de guerre, nous avons tenté de vérifier, en suivant la logique des tenants de cette thèse, quel traitement avait été réservé aux déportés dans ces régions.

Dressant un bilan des matériaux disponibles, nous avons d'abord constaté que les deux fonds d'archives essentiels pour éclairer cet épisode, celui de la Sous-direction des Déportés d'Alep, officiellement mise en place pour gérer l'afflux de réfugiés en Syrie-Mésopotamie, et celui de la «commission Mazhar», qui instruisit le procès des responsables jeunes-turcs et autres au lendemain de l'armistice, n'étaient pas ouverts et même pas officiellement recensés. Ce qui revient à vouloir étudier une question sans avoir la possibilité de consulter les documents officiels de la force publique menant les opérations. On a cependant pu profiter des recueils de documents publiés par le *Basbakanlık Devlet Arxivleri Genel Müdürlüğü* qui nous donnent de précieuses informations sur les mouvements des convois de déportés et surtout un début de chronologie, même s'ils restent totalement muets sur le sort qui leur est réservé.

Prenant connaissance des matériaux émanant des sources diplomatiques, c'est-à-dire de pays alliés de l'Empire ottoman comme l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ou neutres comme les Etats-Unis jusqu'en 1917, nous avons constaté que leurs diplomates en place dans ces régions, essentiellement à Alep et accessoirement à Mossoul, Damas et Jérusalem, n'avaient que des moyens limités d'investigation et étaient tributaires des informations fournies par les hauts fonctionnaires ottomans locaux ou de celles fournies occasionnellement par des ingénieurs travaillant sur le *Bagdadbahn* ou des officiers de retour du front, voire des missionnaires ou des enseignants ayant voyagé dans ces contrées. Mais tout cela ne constitue que des bribes d'informations sur les événements, valables pour un moment précis, à un endroit précis, donnant une vision externe des camps.

Les sources arméniennes, c'est-à-dire les témoignages de rescapés des camps de concentration, ceux des victimes, restent donc, à défaut des documents de l'administration ottomane, l'unique source permettant de voir de l'intérieur les pratiques quotidiennes mises en œuvre dans les camps. Concernant ces sources, nous voulons cependant préciser d'emblée qu'il n'est possible de prendre en compte, dans le cas qui nous occupe, que les témoignages «à chaud» de rescapés qui ont consigné leur expérience par écrit directement dans les camps ou peu après la chute d'Alep, à l'automne 1918.

L'ÉTENDUE DES DÉPORTATIONS

En faisant annoncer, dès le 27 mai 1915, la promulgation d'une loi provisoire de déportation¹, le ministre de l'Intérieur jeune-turc, Mehmed Talaat, tentait de donner, quoique tardivement, un semblant de légitimité à son programme d'extermination des Arméniens sujets de l'Empire ottoman. Sans doute cherchait-il ainsi à apaiser les réticences de ses alliés allemands et autrichiens face à de tels actes criminels qui allaient en outre à l'encontre des intérêts de la coalition. Sans doute aussi réagissait-il ainsi à la déclaration commune de l'Entente qui déclara solennellement, le 24 mai 1915, qu'elle tiendrait pour «personnellement

responsables desdits crimes tous les membres du gouvernement ottoman, ainsi que ceux de ses agents qui se trouveraient impliqués dans de pareils massacres»².

Conformément au principe de confidentialité adopté précédemment par la direction du Comité Union et Progrès³, cette loi ne mentionnait même pas le nom des Arméniens. Elle était très officiellement destinée à assurer la sécurité des zones proches du front en procédant, si nécessaire, au «déplacement vers l'intérieur des populations suspectes». Mieux encore, les Arméniens devaient être déplacés dans les meilleures conditions possible en temps de guerre dans les déserts de Syrie où ils étaient censés se réinstaller. Tant la loi en trois points publiée par la presse stambouliote le 27 mai que les mesures complémentaires prescrites par le Conseil des ministres trois jours après, ne mentionnent pas le lieu de destination des déportés.

Dans une note confidentielle adressée le 31 novembre 1915 par l'ambassadeur austro-hongrois à Constantinople, Johann von Pallavicini, à son ministre des Affaires étrangères Stephan Burian, le diplomate autrichien résume bien le plan adopté par les Jeunes-Turcs :

«Noury bey, ex-secrétaire général de la Mahsoussé, actuellement membre dans les commissions d'enquête sur les affaires arméniennes, m'a dit : il a été créé une direction générale d'émigration à Alep, dont la charge consistera à s'occuper de l'expédition de tous les Arméniens vers la Mésopotamie [...] De tous les points de Turquie, les Arméniens doivent être dirigés sur le sandjak de Zor et en Mésopotamie ; cela découle d'une décision irrévocable du Comité Union et Progrès. Après [en] avoir fini avec les Arméniens, nous commencerons l'expulsion en masse des Grecs. Mais pour le moment, nous ne toucherons pas à ce point»⁴.

Après avoir déjà supprimé sur place ou déporté les populations des provinces arméniennes et pontiques durant les mois d'avril, mai et juin 1915⁵, le CUP s'attaque, début juillet, à la deuxième phase de son plan : l'expédition dans les camps de Syrie des Arméniens établis en Thrace, dans l'ouest de l'Asie Mineure et en Cilicie. Mais, contrairement aux pratiques mises en œuvre dans l'Est, la grande majorité de ces populations est effectivement expédiée en Syrie après avoir également été dépouillée de ses biens.

Outre les documents allemands, autrichiens ou américains, les sources officielles turques publiées par le *Basbakanlık Devlet Arxivleri Genel Müdürlüğü*⁶ nous apprennent qu'avant même la publication de la loi provisoire de déportation, Mehmed Talaat lance ses ordres de déportation des populations arméniennes vers Ourfa, Mossoul et le district de Zor⁷. En suivant l'évolution des ordres adressés par le centre aux autorités locales turques, on constate toutefois que les lieux de destination recommandés deviennent de plus en plus nombreux et précis. Dans une circulaire adressée aux Préfets des *vilayets* d'Adana, Erzeroum, Bitlis, Alep, Dyarbékir, Syrie, Sivas, Trébizonde, Mamuret ul-Aziz, Moussoul et aux *sandjaks* de Zor, Marach, Djanik, Kayseri et Ismit, ainsi qu'aux sections de la Commission des Biens abandonnés (*Emvâl-i Metrûke Komisyon Riyâseti*), à Alep et Adana, il annonce une extension de la zone prévue pour l'établissement des déportés,

1) au sandjak de Kirkouk, à 80 km de la frontière perse, et au sud et à l'est du

vilayet de Mossoul ;

2) les régions sud et ouest du sandjak de Zor, y compris les vallées de l'Euphrate et du Khabour ;

3) le sud-est du vilayet d'Alep et le sud-ouest des sandjak du Hauran et de Kerek.

La circulaire précise que, dans tous les cas de figure, les établissements doivent se faire à au moins 25 km de la ligne du chemin de fer et que la population arménienne ne pourra pas dépasser 10 % des musulmans habitant ces régions⁸.

Outre que ce document précise assez bien la localisation des camps de concentration qui vont être mis en place dans les semaines suivantes en Syrie, il nous apprend aussi que, dès le 5 juillet, soit deux à trois mois après les provinces arméniennes de l'Est, les Arméniens établis dans la périphérie asiatique de Constantinople sont à leur tour visés par l'ordre de déportation. Ils touchent notamment quarante-deux localités du sandjak d'Ismit, cinquante-huit communautés du vilayet de Brousse, soit 180 667 personnes, et les 34 199 Arméniens des *vilayets* de Castamouni et de Konia⁹.

Concernant la Turquie d'Europe, une note du 24 octobre 1915 de l'ambassadeur autrichien à Constantinople nous apprend qu'«avant la cession de Kara-Agatsch à la Bulgarie, toutes les familles arméniennes de ladite localité ont été expulsées en Anatolie. On continue à expulser vers les régions anatoliennes non-désignées d'avance, tous les Arméniens qui habitent les régions européennes sous la domination turque»¹⁰.

Quelques jours après, son consul à Andrinople et le consul général de Bulgarie de la ville confirment en outre, dans un procès verbal adressé à Istanbul le 6 novembre 1915 que «La nuit du 27 au 28 du mois d'octobre, les organes de la Police se présentèrent chez les riches familles arméniennes de la ville en leur imposant de quitter immédiatement leurs maisons, leurs biens, tous leurs avoirs pour être transportées pour une destination inconnue. Les scènes qui se sont déroulées cette nuit et les nuits suivantes ne peuvent être décrites. Il se passa des choses concevables seulement à un esprit tout à fait dépravé et à une âme barbare et brutale»¹¹. Au total, des 30 316 Arméniens recensés en Thrace, notamment à Andrinople et Rodosto/Tekirdag¹², plus de 17 000 furent déportés en Syrie, tandis que 13 000 autres étaient sauvés grâce à l'énergique intervention des autorités bulgares¹³.

Ces seuls témoignages de diplomates représentant des pays alliés de l'Empire ottoman, dont on peut trouver les équivalents allemands ou américains, montrent sans l'ombre d'une ambiguïté, que la «loi provisoire de déportation» n'est qu'un rideau de fumée et que des communautés arméniennes situées à la périphérie de l'Empire, en Turquie d'Europe, sur la frontière avec un pays allié comme la Bulgarie, très loin des zones de guerre, sont expédiées vers la mort.

Même la communauté arménienne de Constantinople, que bien des historiens considèrent encore comme ayant été épargnée, est touchée, quoique plus partiellement, par les ordres de déportation. Outre l'élite intellectuelle arménienne de la capitale qui fut envoyée à la mort dès le 24 avril 1915¹⁴, plusieurs vagues de déportation touchèrent les Stambouliotes. Le 8 septembre 1915, alors que les premiers convois étaient partis, l'ambassadeur Pallavicini note que les expulsions des Arméniens de Constantinople subissent un arrêt, par suite, dit-on dans les

milieux du Comité Union et Progrès, des démarches énergiques de l'ambassadeur d'Amérique. Des membres dudit Comité ont cependant déclaré : «Nous nous sommes arrêtés pour le moment, mais nous trouverons toujours moyen de nous défaire de tous les Arméniens»¹⁵. Quelques semaines après, ces menaces sont mises à exécution. «Selon une source digne de foi, écrit le chargé d'affaires allemand Neurath, le gouvernement turc, contrairement à toutes les assurances, a décidé de déporter également les Arméniens de Constantinople»¹⁶.

Le 7 décembre 1915, l'ambassadeur d'Allemagne Metternich informe Berlin «que, selon les informations du chef de la Police, 4 000 Arméniens ont été récemment expulsés de Constantinople et envoyés en Anatolie, et l'on évacuera progressivement les 80 000 qui restent encore ici, sans parler des 30 000 qui ont déjà été déportés au cours de l'été et des 30 000 autres qui se sont enfuis»¹⁷.

Dans son rapport confidentiel, Ernst von Nahmer, le correspondant du *Kölnische Zeitung*, explique, dans un rapport des 5 et 6 septembre, que les premières déportations visent les provinciaux, les célibataires, puis les gens mariés avec leurs familles et que «les gens les plus inoffensifs sont déportés de manière tout à fait systématique, comme les deux employés de ma pension. Ils ont tout simplement disparu après avoir été convoqués au poste [...] La prudence avec laquelle elles sont menées à bien s'explique par la présence des ambassadeurs»¹⁸.

Dans l'ouest du vilayet d'Angora, les déportations ne commencèrent que «dans la seconde semaine d'août», après que le préfet, hostile aux ordres de Constantinople, eut été destitué : «des rapports arrivaient de tous les côtés annonçant que les déportés étaient tués à quelques milles de distance de la ville» — il ne s'agissait alors que d'hommes qui n'avaient pas été mobilisés en raison de leur âge. Fin août, les femmes et les enfants furent à leur tour invités à partir. S'agissant très majoritairement d'Arméniens catholiques, le délégué apostolique à Constantinople et l'ambassadeur autrichien parvinrent à convaincre les autorités de les ménager¹⁹. On les expédia donc vers la Syrie, mais par la ligne de chemin de fer, via Eskichéhir, Konia et Bozanti. Quant aux Arméniens de Cilicie, ils furent à leur tour «déplacés» de juillet à septembre 1915²⁰.

Si bien qu'au cours des mois d'août-septembre et octobre 1915, les communications ferroviaires avec la Cilicie (Bozanti) étaient grandement perturbées par les convois de wagons à bestiaux qui emmenaient les Arméniens des colonies de l'Ouest vers les déserts de Syrie.

LE NOMBRE DES POPULATIONS DÉPLACÉES ET LES PRINCIPAUX AXES DE DÉPORTATION

Dans une note tardive, du 4 février 1917, l'ambassadeur autrichien à Constantinople rapporte les confidences d'un inspecteur de l'armée ottomane :

«Namik bey, qui se trouvait en inspection dans le vilayet de Sivas lors des dernières expulsions et [des derniers] massacres des Arméniens, avait reçu l'ordre d'écrire dans son rapport ce qu'il avait constaté au sujet de l'attitude des autorités locales dans ces affaires. Dans un passage de son rapport, qui a été déposé tout bonnement dans les archives du bureau de l'inspection, Namik bey dit : - 700 000 Arméniens traversèrent Ak-Kyschla [= Kichla], partant en exil pour

le sandjak de Zor dans un état on ne peut plus lamentable ; des bandes, avec le kaimakam d'Azizié en tête, les dévalisaient littéralement à leur passage. Pas une maison turque dans le vilayet de Sivas qui n'ait des filles mineures arméniennes enlevées à leurs parents et des biens qui appartenaient aux Arméniens»²¹.

Le premier axe de déportation des populations des régions nord

Ces chiffres visent bien sûr les déportés des régions nord de l'Asie Mineure, d'Erzeroum, Erzindjan, Sivas, Samsoun, Mersifoun, Amassia dont les convois convergèrent tous vers cette misérable localité d'Ak-Kichla, située à environ 80 km au sud-est de Sivas, sur la route de Malatia, centre de transit où toutes les caravanes faisaient halte durant les mois de juin et juillet 1915, ainsi que nous l'apprend avec force détails le *Journal* du pasteur Hans Bauernfeind publié par Méliné Péhlivanian et Tessa Hofmann²². Au début de la Première Guerre mondiale, ces régions regroupent 73 395 Arméniens dans le vilayet de Trébizonde, 135 869 dans le vilayet d'Angora, 204 472 dans le vilayet de Sivas, 124 289 dans le vilayet de Mamuret ul-Aziz et 202 391 dans le vilayet d'Erzeroum, soit un total de 740 416 Arméniens²³. Tous ne furent cependant pas touchés par la déportation : 25 000 personnes du sandjak d'Erzeroum et 15 200 du sandjak de Bayazid parvinrent à s'enfuir et à passer la frontière russe²⁴. Nous connaissons par ailleurs fort bien le sort qui fut réservé aux dizaines de milliers d'hommes âgés de 18 à 45 ans mobilisés dans l'armée ottomane, qui sont aussi à exclure du nombre des déportés : désarmés en début d'année 1915 et versés dans des bataillons de soldats-ouvriers, ils furent tous progressivement exterminés²⁵. Nous savons enfin que dans bien des régions les convois furent entièrement ou partiellement exterminés dans des coins isolés souvent assez proches du point de départ : on peut par exemple évoquer à cet égard le cas des Arméniens de Trébizonde, noyés au large des côtes de la mer Noire, de ceux de Yozgat égorgés à Boghazlian, ou de ceux de la région d'Erzindjan jetés vivants dans l'Euphrate du haut des falaises de Kemakh, dont les responsables furent traduits devant la cour martiale en 1919²⁶. Quoiqu'il en soit, le chiffre de 700 000 déportés ayant emprunté cette première route de déportation nous paraît excessif, surtout si l'on prend en compte la distance que ces gens avaient à parcourir à pied — la plus longue de toutes — et le harcèlement dont ils furent l'objet en chemin. Les données que nous avons concernant leur présence ultérieure en Syrie font plutôt apparaître qu'une minorité d'entre eux, de l'ordre de 20% (environ 130 000 âmes), parvint dans les déserts de Syrie via Ourfa ou Birédjik. Il s'agissait pour l'essentiel de femmes, d'enfants et de vieillards. Dans un rapport daté du 16 octobre 1915, intitulé «*Armenian Exodus from Harpoot*», le consul américain Jesse B. Jackson décrit avec précision, jour après jour, le périple d'un convoi de déportés de 3 000 personnes mises en route le 1^{er} juin 1915 de Kharpert et qui, au quinzième jour de route, furent intégrées à une caravane beaucoup plus importante de 18 000 âmes — ne comprenant que 300 hommes — venant de Sivas, Egin et Tokat. Au soixante-cinquième jour de route, après avoir été systématiquement harcelés par les çete kurdes de l'Organisation spéciale, les déportés arrivèrent à Ras ul-Aïn où on mit dans le train pour Alep les derniers survivants. Parvenus à Alep le soixante-dixième jour, la caravane ne comprenait plus que trente-cinq femmes et enfants du convoi de 3 000 personnes parties de Kharpert et 150 femmes et enfants rescapés du groupe de 18 000, soit

un pourcentage de moins d'un pour cent²⁷. Mais sans doute s'agit-il là d'un cas extrême qu'il faut se garder de généraliser à l'ensemble des convois de déportés de cet axe. Les proportions de survivants sont souvent plus élevées : d'un convoi de 400 personnes venant d'Arghana-Maden, trente-deux sont arrivées à Alep et trois d'un groupe de 240 âmes expédiées de Tchemechkadzag, dans le Dersim²⁸.

Le deuxième axe de déportation des population des régions Est et Sud-Est

Il s'agit en l'occurrence des Arméniens vivant dans les vilayets de Dyarbekir (106 867 âmes) et de Bitlis (218 404 nationaux) et du Sud du vilayet de Van (110 897 Arméniens)²⁹, dont une partie fut menée en Syrie, à Ras ul-Aïn, par Dyarbekir et Mardin. L'évaluation du nombre des déportés est ici plus aisée. On sait ainsi que de la région de Van, une partie des Arméniens des cazas de Moks et de Chadakh et des cazas nord du Hakkari, soit moins de 20 000 personnes, fut expédiée vers le Sud-Ouest, et moins de 50% arrivèrent à destination, mais que l'immense majorité des villageois des dizaines de localités arméniennes des environs de Van fut exterminée dès le mois d'avril 1915³⁰ et que les autres, environ 90 000 personnes, parvinrent à se réfugier derrière les lignes russes³¹. Dans le vilayet de Bitlis, à peine 8 000 Arméniens, surtout originaires des montagnes du Sassoun, échappèrent à la déportation et surtout aux massacres qui furent directement opérés sur place par l'armée et les tribus kurdes locales dans la plaine de Mouch et dans la région de Siirt³². 60 000 personnes de ce vilayet tout au plus furent expédiées vers le sud et moins de la moitié parvint en Syrie. En fait cet axe fut essentiellement emprunté par les Arméniens de Dyarbekir. Alors que le recensement patriarcal évaluait leur nombre à un peu plus de 106 000, on eut la surprise, lors des procès de 1919-1920, de voir apparaître des documents officiels de l'administration ottomane annonçant 120 000 déportés arméniens pour ce vilayet³³. On en arrive ainsi à un total de 150 000 personnes déportées qui arrivèrent aux portes de la Syrie.

Le troisième axe de déportation, le chemin de fer Constantinople-Bozanti

Cet axe concerne, nous l'avons vu, les 17 000 Arméniens de Thrace, environ 40 000 Arméniens de Constantinople et des Dardanelles, 61 675 Arméniens du sandjak d'Ismit, 115 400 Arméniens du vilayet de Brousse — ceux de Kütahya déduits —, 20 738 Arméniens des régions de Konia, Nigdé et Adalia, 13 461 Arméniens du vilayet de Castamouni et environ 60 000 Arméniens de la partie ouest du vilayet d'Angora — l'autre partie, avec Yozgat, fut massacrée dans la région ou expédiée par le premier axe via Malatia³⁴. Habitant dans des régions beaucoup plus en vue, ces quelque 328 274 Arméniens furent pour la plupart déportés en Syrie par le chemin de fer, pour ceux qui avaient les moyens de payer leur billet, ou par la route longeant cet axe pour les plus misérables. Cela évitait de trop encombrer l'axe militaire stratégique reliant le front oriental à la capitale et avait pour avantage de donner quelque consistance aux affirmations officielles. Entassés dans des wagons à bestiaux — sur deux niveaux d'après les témoignages que nous publions en annexe — ou marchant le long des voies des jours durant, ces dizaines de milliers de déportés aboutirent pour la plupart au camp de transit de Bozanti, au pied des chaînes du Taurus cilicien, où la ligne était interrompue en attendant l'achèvement des tunnels donnant accès à la plaine cilicienne.

Les 119 414 Arméniens du vilayet d'Adana et les 189 565 Arméniens établis dans le nord du vilayet d'Alep³⁵ furent également déportés à pied vers la Syrie en vagues successives, à partir de juin 1915, par deux voies principales : l'une aboutissant à Baghtché, empruntée à la fois par les déportés de l'Ouest et par les Arméniens du vilayet d'Adana ; l'autre provenant de voies diverses Nord-Est et Nord-Ouest convergeant vers Aintab, puis Killis. Ayant voyagé par train ou vivant dans des zones limitrophes de la Syrie, les déportés de ce troisième axe eurent assez peu de pertes en chemin. Celles-ci étaient principalement dues aux épidémies et à la famine qui sévissaient notamment dans les camps de transit de Konia et de Bozanti et aux massacres locaux en Cilicie, à Dört Yol, Zeytoun et Ourfa dont la population retranchée dans ses quartiers résista quelque temps à l'armée avant d'être exterminée. On peut donc raisonnablement envisager qu'au moins 590 000 des 637 000 Arméniens concernés par ce troisième axe de déportation arrivèrent en Syrie. D'après les témoignages publiés ci-après, beaucoup avaient même pu emporter avec eux un minimum de biens et de numéraires.

Au total, ce sont quelque 870 000 Arméniens — 130 000 déportés par le premier axe, 150 000 par le second et 590 000 par le troisième — qui se retrouvèrent dès le début de l'été, pour les uns et à l'automne 1915, pour les autres, «réinstallés» en Syrie. Ce qui correspond à plus 40% des Arméniens vivant à la veille de la Première Guerre mondiale dans l'Empire ottoman. D'après les éléments présentés ci-dessus, sur les 1 100 000 restants, environ 290 000 personnes, ne furent pas déportées ou parvinrent à s'enfuir : 40 200 des régions d'Erzeroum et de Bayazid passés en zone russe au début des massacres ; 90 000 du vilayet de Van réfugiés au Caucase au cours de l'été 1915 ; 8 000 Sassouniotes du vilayet de Bitlis également réfugiés en zone russe ; 21 200 Arméniens de la région de Smyrne qui restèrent sur place jusqu'aux massacres opérés par les troupes kémalistes en 1922, lors de l'incendie du quartier arménien de Smyrne ; 13 000 Arméniens de Thrace qui furent sauvés par l'intervention des autorités bulgares ; 4 000 Arméniens du Moussa-Dagh secourus par une escadre de la Marine française au cours de l'automne 1915 ; 80 000 Arméniens de Constantinople conservés dans leurs foyers et 30 000 autres ayant pris la fuite vers la Bulgarie par divers moyens. Ce qui signifie qu'à l'automne 1915, 800 000 Arméniens, en grande majorité originaires des provinces de l'Est, avaient déjà été exterminés ou avaient, pour quelques milliers de femmes et d'enfants, été convertis à l'islam et intégrés dans des harems ou des tribus³⁶.

L'ARRIVÉE DES PREMIERS DÉPORTÉS

Entre la déportation entamée en avril-mai 1915 dans les provinces arméniennes et la mise en place de la Sous-direction des Déportés d'Alep, à partir de septembre 1915, un flot non négligeable d'exilés arriva dans le nord de la Mésopotamie ou en Syrie, au cours de l'été. Aucune infrastructure n'était évidemment prévue pour les accueillir. Il semble en fait que le ministère de l'Intérieur ait pris conscience de la nécessité d'encadrer l'arrivée des rescapés dans la région lorsqu'il découvrit qu'elle désorganisait totalement l'axe stratégique reliant l'Asie Mineure au front Sud. Le nombre de plus en plus considérable de cadavres en putréfaction sur le bord des routes et l'épidémie de typhus qui

s'ensuivit et se propagea rapidement au sein des populations locales ne manquèrent pas d'inquiéter les préfets et sous-préfets qui furent assaillis de plaintes. Il était dès lors indispensable que le ministère «aseptise» la région et prenne les mesures nécessaires pour mettre un peu d'ordre dans l'anarchie régnante. Le premier intéressé, Djémal pacha, rapporte dans ses mémoires : «*Je devins furieux lorsque j'appris que les exilés venant de Tarse et d'Adana et allant à Alep devaient passer par Bozanti : cette interférence sur la ligne de communication pourrait avoir les plus graves conséquences pour l'expédition du canal [de Suez]*»³⁷.

En fait les premiers arrivés sont les cadavres charriés par le Tigre ou l'Euphrate, en fonction des régions visées. Dès le 10 juin 1915, le consul allemand à Mossoul, Holstein, télégraphie à son ambassadeur : «*614 Arméniens (hommes, femmes, enfants) expulsés de Dyarbékir et acheminés sur Mossoul ont tous été abattus pendant le voyage en radeau [sur le Tigre]. Les kelek sont arrivés vides hier. Depuis quelques jours, le fleuve charrie des cadavres et des membres humains. D'autres convois de "colons" arméniens sont actuellement en route, et c'est probablement le même sort qui les attend*»³⁸.

Sur l'Euphrate, la situation est pire encore, ainsi qu'en témoigne le consul allemand d'Alep, Rössler : «*La présence de cadavres dans l'Euphrate, déjà signalée, et qui a été constatée à Roumkale, Biredjik et Djerablous, a duré vingt-cinq jours, ainsi que cela m'a été précisé le 17 juillet. Les cadavres étaient tous attachés de la même manière, deux par deux et dos à dos. Cette disposition systématique montre qu'il ne s'agit pas de tueries occasionnelles, mais d'un plan général d'extermination conçu par les autorités [...] Les cadavres sont réapparus, après une interruption de plusieurs jours, de plus en plus nombreux. Cette fois il s'agit essentiellement de femmes et d'enfants*»³⁹.

Si l'Euphrate permettait de se débarrasser ainsi à bon compte des cadavres encombrant les provinces du nord, il n'en gênait pas moins les autorités locales de Syrie et de Mésopotamie. Confirmant les informations du diplomate allemand, certains documents authentifiés, cités lors du procès des Jeunes-Turcs, montrent que cette méthode n'était pas du goût de Djémal pacha, le commandant de la IV^e armée ottomane, à l'autorité duquel toute la région était soumise. Dans un télégramme du 1/14 juillet 1915 adressé au préfet de Dyarbékir, Rechid, le ministre de la Marine se plaint en effet de la présence de cadavres flottant sur l'Euphrate. Sur quoi, le préfet lui télégraphie, deux jours après :

«*L'Euphrate a très peu de rapport avec notre vilayet. Les cadavres charriés proviennent probablement du côté des vilayets d'Erzeroum et de Kharpout. Ceux qui tombent morts ici sont ou jetés dans les profondes cavernes abandonnées ou, comme cela se fait souvent, brûlés. Il y a rarement lieu de les enterrer*»⁴⁰.

Vers la fin du mois de juillet, des convois de déportés en provenance des régions du nord arrivent à destination. Le Dr Rössler signale, le 27 juillet :

«*Récemment, des Arméniens de Kharpout, Erzeroum et Bitlis sont passés par Ras ul-Aïn (l'actuel terminus de la ligne du Bagdad). A propos des Arméniens de Kharpout, on rapporte que, dans un village situé à quelques heures au sud de la ville, les hommes ont été séparés des femmes. Ils ont été massacrés et on les a couchés de part et d'autre du chemin par lequel les femmes sont ensuite*

arrivées»⁴¹.

Le 30 juillet, le même Rössler évalue du reste à 10 000 le nombre de déportés arrivés à Alep et à 15 000 ceux parvenus à Deïr-es-Zor⁴². Dans un rapport du 24 juillet, M. Guys, ancien consul de France en retraite, rapporte :

«Le passage par la ville même d'Alep, depuis le mois de mai dernier, de milliers de personnes, toutes arméniennes grégoriennes [...] Après un séjour de deux ou trois jours, dans les locaux réservés pour eux, ces malheureux, dont la plupart sont des garçons, des filles, des femmes et des vieillards (les jeunes ayant reçu d'autres destinations soi-disant pour accomplir leur service militaire) reçoivent l'ordre de partir pour Idlib, Mârra, Rakka, Deïr-é-Zor, Ras el-Aïn ou le désert de la Mésopotamie, lieux qui sont destinés, d'après la croyance générale, à devenir leur tombeau...»⁴³. à la fin du mois de mai 1915, on voit également se former au nord d'Alep, à Bab, le premier camp improvisé de déportés ciliciens, originaires de Zeytoun, Dört Yol, et d'Hassan Beyli⁴⁴. Mais le gros des convois arrive au cours des mois de juillet et d'août : «des milliers de veuves, sans un seul homme adulte, passèrent à Bab, arrivant des régions d'Arménie par la route de Mounboudj, dans un état misérable et à moitié nues. Elles devaient aller à Alep. Nous avons appris de la bouche de nombre des premiers arrivants qu'ils étaient originaires de Kirg, dans le vilayet de Van. Ceux-ci, ainsi que les dix à vingt groupes qui passèrent après eux, étaient dans des convois composés de cinq cents à trois mille personnes, dont de malheureux enfants dans un état de misère indescriptible».

A la date du 31 août, J-B. Jackson, le consul américain d'Alep, évalue très précisément à 32 751 le nombre de déportés arrivés à Alep par le seul chemin de fer, dont 23 675 adultes et 9 076 enfants⁴⁵.

LA SOUS-DIRECTION DES DÉPORTÉS

Si l'Organisation spéciale a joué un rôle clef durant la première phase du génocide, au cours du printemps et de l'été 1915, qui fit environ 800 000 victimes en Asie Mineure, il en va tout autrement pour la seconde phase du génocide qui vise les 870 000 personnes parvenues en Syrie ou en Mésopotamie. Il n'est alors plus possible de gérer la masse présente dans ces régions avec les mêmes méthodes. Dorénavant les déportés ont affaire à une structure spécialement créée pour gérer leur liquidation physique à l'abri des regards, la Sous-direction des Déportés, dont le siège est installé à Alep. Elle est officiellement sous la tutelle de la Direction générale de l'installation des Tribus et des Réfugiés (*İskân-ı Asâyir ve Muhâcirîn Umûmiyye Mûdîriyyeti*), dirigée par Chûkrû [Kaya]⁴⁶, une créature de Mehmed Talaat, portant plus communément le titre de directeur général des Déportations (*Sevkiyat Reisi Umumisi*). Ce service était lui-même rattaché au département de la Sécurité du ministère de l'Intérieur, mais, les termes employés dans un télégramme chiffré de Behaeddin Chakir, coordonnateur de l'Organisation spéciale, à Djémal pacha, commandant de la IV^e Armée, cité par le chef d'état-major de ce dernier, semble indiquer que le chef de l'Organisation spéciale était le véritable patron de la direction stambouliote chargée des déportés arméniens⁴⁷.

Nous verrons plus loin que les çete de l'Organisation spéciale dirigée par B. Chakir mirent la main à la pâte dans les camps de concentration de Bab, de

Mounboudj, de Ras ul-Aïn, Meskéné et Deïr-es-Zor, etc., en coopérant étroitement avec les fonctionnaires de la Sous-direction des Déportés. Nous verrons aussi, dans le paragraphe consacré à l'extermination des déportés des chantiers de l'Amanus, à quel point les activités de l'Organisation spéciale et de la Sous-direction des Déportés étaient étroitement imbriquées ; comment le capitaine en retraite Avni était tout à la fois chef des çete d'Adana et directeur des déportations de l'Amanus. Proche collaborateur de Djedvet — parent proche du généralissime Enver pacha — muté de Van à la préfecture d'Adana après avoir achevé sa tâche au Nord, cet unioniste convaincu illustre l'imbrication des deux organismes qui étaient probablement, quoiqu'officiellement dépendants de ministères différents, directement placés sous l'autorité de B. Chakir et du Comité central jeune-turc.

Dans la note de l'ambassadeur autrichien citée plus haut et datée du 31 novembre 1915, Abdulahad Nouri bey, directeur de cet organe (*Sevkiyat Mûdürü*), révèle du reste au diplomate le rôle dévolu à son organisme : Sa «charge consista à s'occuper de l'expédition de tous les Arméniens vers la Mésopotamie [...] De tous les points de Turquie, les Arméniens doivent être dirigés sur le sandjak de Zor et en Mésopotamie. cela découle d'une décision irrévocable du Comité Union et Progrès»⁴⁸. Le rôle de la direction de l'*İttihad* dans l'organisation directe du génocide y est encore une fois clairement mentionné. Nous ne disposons toutefois pas d'éléments nous permettant de préciser à quelle date exacte Nouri fut nommé à la tête de cette Sous-direction, mais nous savons qu'elle fut mise en place dans le courant de l'automne 1915, lorsque Chûkrû se rendit en personne à Alep pour y superviser l'organisation de la direction du *Sevkiyat*⁴⁹. Il est en effet établi que Chûkrû passa plusieurs mois dans la métropole syrienne, affairé à mettre en œuvre le programme d'extermination des déportés que le CUP lui avait confié, et qu'il rencontra pas mal de difficulté pour trouver les hommes susceptibles de mener à bien les opérations⁵⁰. Il dut notamment affronter l'hostilité du préfet d'Alep, Djelal bey, que Mehmed Talaat se chargea bien vite, sur les recommandations de Chûkrû, de destituer et de remplacer par le sinistre ex-préfet du vilayet de Bitlis, Moustapha Abdulhalik, qui prit ses fonctions le 4/17 octobre 1915⁵¹. Cela confirme en tout cas que Chûkrû [Kaya] était déjà à Alep depuis septembre, c'est-à-dire au moment même où les plus importants convois de déportés affluaient dans la région, en attendant probablement la nomination du directeur local, Nouri bey, qui ne fut officiellement désigné que dans les semaines suivantes, vers la mi-octobre. J. Khéroyan, nommé directeur du camp de Ras ul-Aïn à la fin du mois d'octobre 1915, présenta en effet une lettre de mission signée de Nouri, «chef de la direction des Déportés»⁵² — un des rares cas dans l'histoire du génocide d'un Arménien maintenu dans des fonctions de ce type. D'après les minutes du procès des Jeunes-Turcs, Nouri s'était prévalu, une fois en poste et pour conforter son autorité auprès des hauts fonctionnaires locaux, d'avoir «*personnellement reçu l'ordre d'extermination du ministre de l'Intérieur*» avant son départ de Constantinople⁵³. Révélation qui montre une fois de plus à quel point le ministre en personne suivait de près les opérations.

Les témoignages publiés en annexe démontrent également, sans la moindre ambiguïté, le rôle joué par la Direction des Déportés stambouliote dans l'organisation directe des convois de déportés provenant des provinces de l'Ouest

anatolien et de Thrace et la gestion des camps de transit de Konia et de Bozanti, avant même la mise en place de sa Sous-direction d'Alep.

LE RÉSEAU DES CAMPS DE CONCENTRATION

En octobre 1915, l'essentiel des 870 000 déportés était parvenu jusqu'aux portes de la Syrie ou de la Mésopotamie. Certains y étaient déjà morts sur les routes ou dans les camps de concentration qui se mettaient en place au fur et à mesure des arrivées.

En fonction de l'axe emprunté, chaque convoi passait par des camps de transit plus ou moins grands. Les déportés du groupe le plus important, qui arriva par le troisième axe ouest à la fin de l'été et au cours de l'automne 1915, transitèrent systématiquement par la gare de Konia, où un premier regroupement était opéré dans un terrain vague des environs: on y compta jusqu'à 28 000 tentes, soit plus de 100 000 personnes, au plus fort des déportations. En les stationnant là durant deux à trois semaines, la Direction des déportés y procéda en quelque sorte à un premier écrémage qui eut pour conséquence la mort de plusieurs milliers de déportés, notamment parmi les enfants en bas âge⁵⁴.

Le camp de Bozanti. Déjà bien affaiblis par la malnutrition, les déportés étaient ensuite acheminés à Bozanti, à pied, en longeant la ligne de chemin de fer, ou en train — dans ce dernier cas, les déportés devaient «acheter» un billet à leurs frais pour emprunter les wagons à bestiaux. Plusieurs autres milliers tombèrent en chemin, avant même de parvenir aux portes de la Cilicie et de la Syrie. Comme à Konia, le camp de Bozanti se résumait à un terrain vague, situé hors de la ville afin d'empêcher les déportés de se procurer du pain et pour éviter que les ingénieurs allemands, autrichiens ou suisses ne leur apportent un secours quelconque⁵⁵.

La stratégie générale des autorités turques était alors de laisser «pourrir» les déportés dans des camps provisoires durant quelques semaines, puis de les remettre en route pour un autre camp, et ainsi de suite jusqu'à ce que les convois ne se résument plus qu'à quelques moribonds.

Après le passage du Taurus, les déportés étaient dirigés vers Osmaniye et Baghtché, sur les contreforts de l'Amanus. Les plus chanceux ou les plus riches parvenaient à emprunter le train à Incil et étaient ainsi transférés, via Adana et Osmaniye, jusqu'à la gare de Mamoura, situé à l'extrémité est de la plaine cilicienne, au pied de l'Amanus dont les tunnels n'étaient également pas encore opérationnels⁵⁶.

Le camp de Mamoura. Située à une demi-heure d'Osmaniye, la gare de Mamoura — au lieu-dit Kanligetchit — accueillait en moyenne, au cours des mois d'août, septembre et octobre 1915, quelque 80 000 Arméniens, installés sous des tentes de fortune sur «un terrain vaste et fangeux s'étendant devant la gare de Mamoura. Chaque jour, il mourait six à sept cents personnes [...] Les malheureux sans toit, sans vêtement, sans pain tombaient comme des feuilles mortes [...] Les corps sans sépulture des morts s'amoncelaient. Le champ en était couvert. Sous beaucoup de tentes, des familles entières mouraient de faim et de froid»⁵⁷. Ce camp improvisé fut cependant vidé une première fois de sa population à la fin du mois d'octobre 1915 lorsque la Sous-direction des Déportés décida de pousser vers Islahiyé, sur le versant est de l'Amanus, les survivants. Le directeur des

Déportés en personne (*sevkiyat müdürü*) vint superviser l'opération : « Prenant avec lui de nombreux policiers et des centaines de miliciens, il fit entourer cette lamentable foule de quasi moribonds et, sous la menace du fouet et de la trique, leur ordonna de se mettre en route vers Islahiyé »⁵⁸. Mais d'après le témoignage d'une missionnaire allemande, le camp était de nouveau constitué de plusieurs milliers de tentes à la fin du mois de novembre⁵⁹. Plus de 40 000 déportés semblent y avoir trouvé leur dernière demeure au cours de l'automne 1915.

Le camp d'Islahiyé. Pour franchir les chaînes de l'Amanus et accéder à la plaine syrienne, les déportés devaient emprunter la route des crêtes, par Hassan Beyli, et redescendre sur Islahiyé où le *Bagdadbahn* reprenait sa course. Islahiyé était le premier camp de concentration situé dans le vilayet d'Alep. « Le camp d'Islahiyé est, rapporte une missionnaire allemande, la chose la plus triste que j'aie jamais vue. à l'entrée du camp se trouve un tas de cadavres non enterrés [...] dans le voisinage immédiat des tentes de ceux atteints d'une dysenterie virulente. La saleté dans et autour de ces tentes était quelque chose d'indescriptible. Le comité d'enterrement ensevelit 580 corps en un seul jour »⁶⁰. Le R.P. Balakian, qui séjourna plusieurs mois dans la région et visita le camp au cours de l'automne 1915, rapporte que la Sous-direction des Déportés, prétextant le manque de miliciens et de moyens de transport, laissait volontairement s'entasser les convois successifs qui y parvenaient, rendant tout ravitaillement impossible et favorisant la propagation des épidémies : « Les gens arrivaient par milliers à Islahiyé, quelques centaines en repartaient [...] Il y eut des jours où, sous les dizaines de milliers de tentes, les gens mouraient non par dizaines mais par centaines. Il ne se trouvait plus d'hommes valides pour ramasser les cadavres et les ensevelir [...] Les toutes premières victimes furent de pauvres petits enfants [...] On eût dit que nous traversions un champ de bataille : toute la plaine devant Islahiyé était bosselée de tertres plus ou moins importants. C'étaient des tombes d'Arméniens enfouis par cinquante ou cent à la fois [...] Hélas, certains étaient hauts comme des collines »⁶¹. On peut par conséquent évaluer à environ 60 000 le nombre de déportés qui furent victimes de la famine et du typhus durant les dix mois de fonctionnement du camp d'Islahiyé, d'août 1915 au printemps 1916⁶².

Les déportés des chantiers de l'Amanus. Environ 30 000 Arméniens parvinrent néanmoins à se réfugier à Intili, Ayran, Enidjé, Baghtché et Keller au cours de l'automne de 1915⁶³. Ces stations principales du chantier de percement des tunnels de l'Amanus avaient alors un besoin urgent de personnels qualifiés pour mener à bien le raccordement des réseaux de la plaine cilicienne et de Syrie. Il devait permettre d'ouvrir une voie stratégique essentielle pour le front oriental. C'est pourquoi, sur la demande expresse du général Liman von Sanders, le ministère de la Guerre autorisa la compagnie à recruter les artisans dont elle avait besoin et que Djémal pacha intervint à plusieurs reprises pour freiner le zèle des fonctionnaires de la Sous-direction des Déportés qui poursuivaient les fuyards arméniens⁶⁴. Originaires d'Ismit, Bardizag, Adabazar, Bilédjik, Eskichéhir, Konia ou Ereğli — c'est-à-dire des régions ouest de l'Asie Mineure dont une partie des hommes adultes n'avait pas été séparée de leurs familles —, ces charpentiers, menuisiers, forgerons, ouvriers qualifiés, géomètres ou dessinateurs étaient parfois directement recrutés dans les camps de Mamoura ou d'Islahiyé par des contremaîtres de la compagnie allemande chargée des travaux. Dans ce cas, ils parvenaient à se faire accompagner de leurs familles et

ils constituèrent ainsi deux camps de travail assez considérables. Sauvés par Djémal, qui voulait pouvoir profiter au plus vite des avantages d'une connexion ferroviaire, ces déportés restèrent cependant dans le collimateur des autorités. Les menaces se précisèrent le 28 avril 1916, lorsque Djevdet, l'ancien préfet de Van nouvellement établi (fin février) à la Préfecture d'Adana, envoya le capitaine Avni, ex-officier de l'armée devenu commandant des çete d'Adana et directeur de la déportation de l'Amanus⁶⁵, dans les chantiers pour officiellement y recenser les travailleurs présents⁶⁶.

Au cours des mois de mai et juin, les 30 000 Arméniens de l'Amanus furent déportés en plusieurs convois d'environ 2 000 personnes chacun, escortés par des çete de l'Organisation spéciale, dans la direction de Marach. Kaloust Hazarabédian, qui était dans le troisième convoi, rapporte :

«à peine s'étaient-ils éloignés de Baghtché que commencèrent [à défiler sous nos yeux] des cadavres dénudés étendus sur les côtés de la route, dont certains avaient été traités avec une barbarie des plus épouvantables et étaient entourés de chiens et de corbeaux J'avais déjà appris quel sort on avait réservé aux convois précédents. L'état de ces cadavres confirmait du reste entièrement les informations communiquées. Notre escorte avait déjà commencé sa besogne meurtrière. Ceux qui ne pouvaient pas suivre le groupe, parce qu'ils étaient malades ou trop vieux, étaient tués dans la minute à coups de fusil ou, plus fréquemment, à la baïonnette [...]»⁶⁷.

Cette conclusion d'un des rares rescapés est corroborée par le témoignage de Minas Tilbéian⁶⁸ qui se trouvait dans un des convois suivants qui fut exterminé plus loin encore, dans les environs de Mardin, peut-être parce qu'il était composé de célibataires plus résistants.

Le camp de Radjo, Katma et Azaz. Situé à quelques dizaines de kilomètres plus au sud d'Islahiyé, sur la route d'Alep, les camps de concentration de Radjo et de Katma ont eu une activité assez brève au cours de l'automne 1915. Dans un télégramme du 18 octobre 1915, le consul intérimaire Hoffmann annonce à son ambassadeur que le directeur des affaires politiques du vilayet [d'Alep] évalue à 40 000 le nombre des déportés concentrés dans les camps de Radjo et de Katma, et que *«d'autres convois venant de l'ouest, du centre et du nord de l'Anatolie sont en route. 300 000 personnes doivent poursuivre vers le sud»⁶⁹*. Le camp de Radjo était situé à environ un km de la gare du chemin de fer. En cette période de l'année, c'était un vaste marécage couvert de tentes. Selon le témoignage d'un déporté originaire de Banderma⁷⁰ : *«Sous les tentes confectionnées avec de vieux morceaux de tissus s'empilaient les cadavres par groupes»*. Le 8 novembre, le titulaire du poste consulaire, le Dr Rössler, de retour d'Alexandrette, précise au chancelier allemand Bethmann Hollweg : *«le camp de concentration de Katma offre un spectacle indescriptible»⁷¹*. En quelques semaines le nombre des déportés parvenus jusqu'à Katma avait considérablement grossi. Selon le témoignage du même déporté originaire de Banderma, quarante mille tentes y furent dressées pendant plus d'un mois, soit près de 200 000 personnes. Après quoi les survivants *«avaient notamment été transférés en quelques jours à une heure de route, à Azaz»*. Ce camp d'Azaz perdura un peu plus longtemps jusqu'au printemps de 1916, mais avec un nombre réduit de déportés qui étaient parvenus à soudoyer les fonctionnaires du

Sévkiyat. Suivant la description du même témoin : *«Je ne sais pas avec précision combien il y avait de tentes, mais on les évaluait à quinze ou vingt mille, chiffre que je ne trouve pas exagéré, car je peux affirmer qu'à vue d'homme il était impossible d'observer d'une extrémité à l'autre cet immense camp de tentes [...]»*. D'après Aram Andonian, 60 000 déportés périrent dans ces camps⁷² de la famine et du typhus, principalement au cours de l'automne 1915.

Pour saisir les raisons pour lesquelles ces camps furent fermés à la fin de l'automne 1915 et les survivants expédiés ailleurs, il faut encore faire appel aux informations fournies par le consul Rössler :

«En novembre et au début de décembre [1915], il y avait des foules de déportés le long de la voie de chemin de fer entre Adana et Alep, en particulier à Islahiyé et Katma[-Azaz]. Or, pour des raisons militaires, on a voulu les éloigner de ce secteur afin de dégager l'étape et de protéger l'armée des épidémies. On avait commencé à les évacuer par train en direction de Ras ul-Aïn, mais comme c'était la mort qui les attendait là-bas et que, par ailleurs, le train ne pouvait assurer à la fois le transfert des soldats et des Arméniens, ceux-ci ont finalement été emmenés à pied d'Islahiyé et de Katma à Akhtérim, et de là à Bab»⁷³.

Les camps de Bab et d'Akhtérim. Avant même l'arrivée de cet afflux de déportés, depuis la fin du mois de mai 1915⁷⁴, Bab accueillait hors de la ville, à une demi-heure, des groupes d'Arméniens. Jusqu'au début de juillet, les nouveaux arrivants étaient assez rapidement répartis dans les villages arabes des environs. Après quoi, cette pratique cessa et les déportés devaient séjourner dans un camp de concentration ; établi dans une plaine argileuse, il se transformait en un véritable lac lorsque la pluie tombait. *«Les tentes baignaient dans l'eau et la neige»*, nous dit un rescapé qui y débarqua à la fin de décembre 1915⁷⁵. Durant les mois de juillet et d'août, le camp se gonfla momentanément avec le passage *«de milliers de veuves, sans un seul homme adulte, arrivant des régions d'Arménie par la route de Mounboudj, dans un état misérable et à moitié nues [...]»⁷⁶*. Ces gens continuaient leur route en direction d'Alep et des déserts de Syrie après y avoir passé quelques jours ou quelques semaines. D'après Aram Andonian, c'est en octobre 1915 qu'il fut décidé de donner à Bab un statut de camp de transit pour les convois venant du nord. Camp de transit et camp de concentration y cohabitaient donc. Le directeur du camp était alors un certain Djafer qui fut remplacé peu après par Chevket. Au début de l'hiver, avec l'arrivée des déportés des camps d'Islahiyé et de Katma-Azaz, le typhus se déclara dans le camp. Quatre à cinq cents personnes y décédaient chaque jour⁷⁷. Le nombre des déportés arrivant chaque jour était tel que les convois expédiés quotidiennement vers le sud ne suffisaient plus à réduire la population.

Le camp d'Akhtérim, situé à une dizaine de kilomètres au nord-est, était en train d'être vidé dans des conditions épouvantables par son directeur, Mouharrem bey : *«le responsable de la Direction des Déportés, à Alep, Abdulahad Nouri, le directeur des camps, Chevket bey, et le préfet Moustapha Abdulhalik accusaient le sous-préfet [de Bab] de la lenteur des expéditions de convois. Tout en vantant les efforts accomplis par le directeur du camp d'Akhtérim, Mouharrem bey, Abdulahad Nouri lui ordonnait de ne pas dormir sur ses lauriers»⁷⁸*. Aussi celui-ci parvint-il, en l'espace de deux mois et demi, à vider entièrement son camp.

Au cours de l'hiver 1915/1916, vingt à trente Arabes décédaient quotidiennement du typhus qui s'était étendu à la ville de Bab, malgré une neige exceptionnellement tenace dans ces régions méridionales. Le véhément ittihadiste qu'était Mouharrèm bey fut donc nommé en urgence à la tête du camp de Bab par le patron de la Sous-direction des Déportés, Abdulhad Nouri. Malgré son zèle, celui-ci ne parvint à vider cet immense camp qu'en l'espace de six mois. Toujours d'après le témoignage d'Aram Andonian, c'est au cours du mois de janvier 1916 qu'Alep décida de «*complètement nettoyer toute la province d'Alep de ses Arméniens*». Nombre de déportés qui avaient trouvé dans les premiers temps refuge dans les villages de la région furent activement recherchés «*et descendus vers les abattoirs de Deir-es-Zor [...]*»⁷⁹.

Au bas mot, 50 à 60 000 Arméniens perdirent la vie à Bab entre octobre 1915 et le printemps 1916, d'après le témoignage du Père Dadjad Arslanian qui se chargea quotidiennement d'enterrer aussi dignement que possible les défunts de fin novembre 1915 à fin février 1916⁸⁰. Ces chiffres sont confirmés par le chef des fossoyeurs du camp, un Arménien du nom de Hagop — tous les fossoyeurs étaient recrutés parmi les déportés ; en échange de quoi, ils étaient autorisés à rester sur place avec leurs familles jusqu'à la fermeture des camps — qui recensa 1209 morts en deux jours, les 11 et 12 janvier 1916, et par le consul Rössler qui annonce, dans un rapport daté du 9 février, 1 029 victimes en deux jours dans ce même camp⁸¹.

Les camps de Lalé et Téfridjé. Situés sur une route secondaire reliant directement Bab à Meskéné sans passer par Alep, les lieux-dits de Téfridjé et de Lalé «*étaient un véritable cimetière, [et] rien d'autre[...]. [Y] étaient établis des camps de déportés, où on mettait généralement ceux qui avaient une espérance de vie d'à peine quelques jours, afin que le destin de ces milliers de personnes s'accomplisse loin des centres*» nous rapporte Hovannès Khatchérian, originaire de Bardizag, à quelques encablures de la mer de Marmara⁸². Ce type de camps intermédiaires se résumait à un terrain vague sur lequel les déportés dressaient leurs tentes faites de bric et de broc. Compte tenu de l'état des internés, il nécessitait un personnel réduit de quelques miliciens ou gendarmes. Il permettait de regrouper les moribonds, évitant ainsi de laisser en chemin, de manière trop flagrante, un trop grand nombre de cadavres. D'après ce que nous en savons, ces deux camps provisoires, dont l'activité était étroitement attachée aux centrales d'Akhtérim et de Bab, furent actifs de décembre 1915 à février mars 1916.

Le camps de Mounboudj. Le cas de Mounboudj est tout à fait particulier, puisque ce camp eut dès l'origine pour activité principale l'internement des ecclésiastiques arméniens, du simple curé de village au prélat d'un diocèse. Il était situé à quelques dizaines de kilomètres au nord-est d'Alep, sur la route de Ras ul-Aïn, à deux heures de Bab. Créé à l'automne 1915 à la demande express de Djémal pacha pour isoler les clercs de la population, il accueillit jusqu'à plus de mille familles de prêtres mariés. Il fut définitivement vidé de ses internés au cours des mois de janvier et février 1916 par le sous-préfet de Mounboudj, Nébih bey, qui se chargea personnellement de leur transfert à Meskéné, sur la ligne de l'Euphrate⁸³. En 1917, seuls soixante dix à quatre vingts Arméniens y subsistaient grâce à un mécène arménien qui payait régulièrement une rançon aux responsables locaux.

Alep et ses environs. Siège de la Sous-direction des Déportés, Alep vit, dès la fin de l'été 1915, converger vers elle une majorité des déportés arméniens — les convois venant par l'axe nord, via Ourfa, furent le plus souvent directement orientés vers la Mésopotamie ou les déserts de Zor. Grande métropole régionale au sein de laquelle une communauté arménienne vivait depuis un millénaire, Alep était potentiellement le centre urbain par excellence où il était possible de trouver un refuge et de se dissimuler en attendant que la folie meurtrière des Jeunes-Turcs s'apaise. Chaque convoi transitant par Alep y laissait donc inévitablement quelques membres plus astucieux que les autres, lesquels entamaient dès lors une lutte quotidienne pour échapper aux rafles incessantes de la police locale. L'un des avantages majeurs d'Alep était qu'il s'y trouvait une catégorie d'Arméniens y résidant depuis au moins dix ans et, à ce titre, exemptée de la déportation. Cela créait une sorte d'ambiguïté sur les mesures à prendre vis-à-vis des Arméniens que les forces de l'ordre avaient du mal à distinguer. Tant et si bien qu'à la fin de l'automne 1915, Alep abritait des dizaines de milliers de fuyards, pour la plupart des gens aisés qui avaient pu, moyennant finance, louer un logis clandestin et soudoyer les policiers locaux. Pour les autres - l'immense majorité -, le sort était bien moins clément. Voici la description qu'en fait un enseignant allemand de *Deutsche Realschule* d'Alep, le Dr Martin Niepage, en septembre 1915 : «*J'ai visité toutes les parties de la ville où se trouvaient des Arméniens, restes des colonnes de déportés. Dans des caravansérails (hans) délabrés, j'ai trouvé des amas de morts, décomposés, et parmi eux encore des vivants qui allaient rendre le dernier soupir. Dans d'autres locaux, je trouvai des amas de malades et d'affamés dont personne ne s'occupait*»⁸⁴.

Malgré les espoirs qu'elle suscite, Alep est une véritable souricière pour les déportés arméniens. Le préfet Moustapha Abdulhalik, le patron de la Sous-direction des Déportés, Abdulhad Nouri, et le délégué spécial du Comité Union et Progrès, Djémal bey, étaient autant d'ittihadistes convaincus, proches collaborateurs du ministre de l'Intérieur Mehmed Talaat. C'est là que convergeaient tous les ordres relatifs au sort à réserver aux déportés que les animateurs du CUP, notamment Behaeddin Chakir, ou l'autre bras droit de Talaat, Chükrü [Kaya], suivaient quotidiennement, dans les moindres détails. La ville grouillait de policiers, d'agents de renseignement bien informés par un vaste réseau d'indicateurs. Il était en fait impossible de passer inaperçu dans la ville, malgré son étendue. Mais dans les faits, la présence de milliers de clandestins arméniens était d'autant mieux tolérée qu'elle procurait une occasion inespérée de gains à une multitude de fonctionnaires de l'administration municipale, de la police et même de l'armée. Une sorte de règle du jeu s'était progressivement instituée et il était rarissime qu'une personne ayant pu conserver quelque moyens ne trouve pas un terrain d'entente avec les fonctionnaires locaux. C'est du moins cet état de fait qui régnait jusqu'à la nomination d'Abdulhalik, au début du mois d'octobre 1915, et de Nouri quelques semaines après. Leur arrivée ne parvint toutefois pas à stopper totalement la bienveillance intéressée de l'administration locale. Les témoignages publiés ci-après montrent qu'ils eurent à mener une lutte quotidienne pour mettre en œuvre sans faillir les ordres du comité central jeune-turc. Ces purs incorruptibles, comparativement à leurs collaborateurs de rang inférieur, ne bataillèrent pas moins de dix mois pour parvenir à véritablement éradiquer la présence arménienne à Alep et dans le reste de la Syrie. Dans les

situations les plus difficiles, les frères Mazlounian, Onnig et Arménag, patrons du fameux Hôtel Baron — tous les hauts fonctionnaires et autres officiers supérieurs de passage à Alep y descendaient — tentèrent crânement de faire bloquer les décisions les plus extrêmes concernant leurs compatriotes en jouant de leurs relations, allant jusqu'à faire appel à Djémal pacha en personne, ami personnel d'Onnig, pour calmer les Unionistes locaux. L'Hôtel Baron, où Aram Andonian resta dissimulé durant des mois sous la protection des frères Mazlounian — c'est surtout au cours de cette période qu'il put recueillir le plus de matériaux relatifs à l'extermination de ses compatriotes —, fut, en ces temps troublés, le théâtre de situations véritablement surréalistes. On y vit défiler et banqueter aux frais des propriétaires les principaux responsables du génocide arménien, dont certains ne se privaient pas de déclarer sans ambages pourquoi ils étaient présents en Syrie. En d'autres occasions, Aram Andonian recueillit les confidences involontaires de hauts responsables turcs quelque peu éméchés par un usage excessif de *raki* qui se vantaient à haute voix de leurs exploits guerriers dans une chambre luxueuse mais mal insonorisée. À la fin de 1915, les dernières restrictions mentales de certains responsables avait disparu. Chacun d'eux avait fini par se persuader que leur entreprise était parfaitement légitime, qu'il s'agissait rien moins que d'une mission historique.

Si les premiers arrivants de l'automne 1915 étaient momentanément établis dans les caravansérails de la ville, le nombre grandissant des déportés affluant à Alep et les épidémies qui s'y déclarèrent, faisant en moyenne cent cinquante à deux cents victimes par jour, amenèrent le préfet à établir un camp de transit dans la périphérie sud de la ville, à Sébil, vaste plaine annonçant les déserts de Syrie. Chaque jour un convoi arrivait, tandis qu'un autre repartait dans la direction de Meskéné et de Deir-Zor. Plusieurs milliers de déportés s'y trouvaient néanmoins en permanence. Le second camp de transit d'Alep était situé dans un petit village, dans la périphérie nord de la ville, à Karlık, le long de la ligne du chemin de fer. D'après le consul Jackson⁸⁵, on y trouvait en moyenne cinq cents tentes, avec 2 000 à 3 000 personnes y séjournant dans des conditions épouvantables, presque sans eau. On y relevait quotidiennement une centaine de morts. Un établissement réservé aux Arméniens fut cependant maintenu dans la ville : le vaste caravansérail du quartier d'Achiol, le Kasıldikh, dans la cour duquel étaient dressées d'immenses tentes faisant office de prison. Ce camp fut par la suite réservé aux hommes adultes encore miraculeusement présents dans les convois arrivant à Alep et aux personnes se dissimulant dans la ville que la police ou la gendarmerie récupéraient lors de leurs innombrables rafles nocturnes. Après un séjour d'une vingtaine de jours dans cet univers effroyable, ces hommes étaient également mis en route sous bonne escorte.

Il existait par ailleurs un hôpital national géré par l'archevêché arménien d'Alep, lequel était démuné de tout et faisait plutôt office de mouiroir. Il donnait à bon compte l'impression que les autorités arméniennes traditionnelles conservaient un statut légal : pour quelques milliers d'Arméniens conservés dans leurs droits de sujets ottomans résidents d'Alep, quelques centaines de milliers étaient, si l'on peut dire, déchus de leur citoyenneté. «*Vers le milieu d'octobre, écrit Rössler, il a été décidé d'aménager un nouveau cimetière à l'extérieur de la ville. Mais avant que l'on puisse commencer à y enterrer des morts, on y déchargeait les cadavres en tas et ils restaient plusieurs jours à l'air libre.*»⁸⁶.

Les Arméniens d'Alep parvinrent néanmoins à alléger les souffrances de nombre de leurs compatriotes de passage dans la ville et relayèrent assez efficacement les efforts du Patriarcat arménien de Constantinople qui envoyait régulièrement des sommes importantes sur place pour venir en aide aux déportés en leur procurant au moins du pain partout où cela était possible, c'est-à-dire partout où les directeurs des camps acceptaient d'être soudoyés⁸⁷.

Le camp de Mârra. L'établissement de Mârra, situé dans les environs d'Alep, à l'ouest, compta durant l'automne et l'hiver 1915/1916, une moyenne de six cents familles de déportés, soit environ 3 000 à 4 000 personnes, qui se trouvaient sous l'autorité d'un certain Tévfik bey, le sous-préfet local. Ces gens avaient été établis là sur l'ordre exprès de Djémal pacha qui avait également exigé que l'on distribue du blé aux déportés. C'était en somme un cas exemplaire de «*déplacement*» de populations ne ressemblant en rien aux immenses camps-mouroirs habituels. Malgré ces ordres, le sous-préfet organisa à plusieurs reprises des petits convois en direction des déserts de Syrie. Il parvenait ainsi à soutirer des déportés ayant encore des moyens des sommes assez rondelettes : plusieurs centaines de livres/or. Cette situation particulière prit cependant fin au printemps suivant. Walter Rössler, le consul allemand d'Alep, informe alors son ambassadeur que «*le 16 avril, les Arméniens "établis" à Mârra et dans les villages environnants on dû repartir en direction de Deir-Zor.*»⁸⁸.

Le camp de Ras ul-Aïn

Situé à l'est d'Ourfa et au sud de Dyarbékir, aux confins de la Syrie et de la Mésopotamie, dans une région particulièrement désertique, Ras ul-Aïn était, avant la construction de la ligne du chemin de fer de Bagdad, une étape composée d'une vingtaine de maisons de Tchétchènes établis là par les sultans ottomans après la guerre russo-turque de 1877-1878. Elle fit dès lors office de sous-préfecture avant de devenir un des principaux camps de concentration destinés aux déportés arméniens. Situé loin de tout, à l'abri des regards indiscrets, le bourg se transforma progressivement en un immense camp de déportés. Mais il vit d'abord défiler les innombrables convois provenant des provinces arméniennes dont les routes convergeaient vers Ourfa et Ras ul-Aïn. Les premiers Arméniens qui arrivèrent à Ras ul-Aïn, vers la mi-juillet, provenaient de Kharpout, Erzeroum et Bittlis⁸⁹. Vers la même époque, le rapport du consul américain à Bagdad, Charles P. Brissel, nous apprend que le gouverneur général de Bagdad, quand il était préfet du vilayet de Mardin, «*commença près de et à Mardin même, des persécutions contre les Arméniens et les envoya à Ras-ul-Ain. On rapporta que les Arméniens envoyés à Ras-ul-Aïn sont massacrés après leur arrivée ou sur la route.*»⁹⁰.

Par la suite bien d'autres convois en provenance d'Ourfa, où les premier et deuxième axes se rejoignaient, y parvinrent. Nous sommes cependant bien moins renseignés sur les opérations dans cette région que pour les camps des zones Ouest, car les plus proches diplomates en poste, les consuls allemand et américain Holstein et Brissel se trouvaient à Mossoul, à plus de 300 km, à l'extrémité du désert mésopotamien, et Rössler et Jackson avaient les plus grandes difficultés pour suivre les opérations à partir d'Alep. Dans son rapport du 13 août 1915, Rössler nous apprend toutefois qu'il a «*pu obtenir des informations précises sur un autre groupe qui a quitté Adiyaman [au nord-ouest d'Ourfa]. Sur*

les 696 personnes qui sont parties d'Adiyaman, 321 sont arrivées à Alep ; 206 hommes et 57 femmes ont été tués». Chiffres qui témoignent du harcèlement que les déportés eurent à endurer sur cette route reliant le carrefour de déportation de Malatia à Ourfa et Ras ul-Aïn via Adiyaman. Dans le même document, Rössler annonce : «Un groupe de Sivas rendu ici [à Alep] le 12 août était en route depuis trois mois, totalement épuisé. Quelques-uns sont morts à peine arrivés»⁹¹.

Le seul témoignage extérieur direct provient d'un ingénieur autrichien turcophone, Lismayer, qui travaillait dans la région à la construction du chemin de fer depuis une vingtaine d'années. Son nom n'est pas, pour des raisons évidentes, mentionné par Rössler et le médecin allemand d'Ourfa, Künzler, qui transmet les informations recueillies par l'ingénieur à Alep⁹². C'est K. Balakian, qui le rencontra quelques semaines après, qui le révèle en mentionnant son témoignage⁹³ : «On était aux derniers jours du mois d'octobre [1915]. Lismayer était occupé à établir une ligne de campagne (Decauville) entre Sormagha et Ras ul-Aïn, lorsque, venant du nord, il vit une longue colonne descendre lentement en direction de Ras ul-Aïn [...] Comme la multitude approchait et alors seulement, l'Autrichien se rendit compte qu'il ne s'agissait pas d'une formation militaire, mais bien d'une immense caravane de femmes. Elles marchaient sous la surveillance de soldats et, selon certaines estimations, leur nombre s'élevait à 40 000 [...]. Leur convoi ne comportait pas un seul homme». Un autre ingénieur de la Bagdadbahn, M. Graif, déclara au Dr Niepage, professeur à Alep «que le long de la chaussée du chemin de fer vers Tell Abiad et Ras ul-Aïn, des cadavres nus de femmes violées étaient étendus en masse», tandis que le consul allemand de Mossoul, qui avait emprunté la route Alep-Mossoul, «avait en plusieurs endroits de la route vu tant de mains d'enfants coupées qu'on aurait pu en paver la route»⁹⁴.

Un autre consul allemand, Scheubner-Richter, rapporte, dans une note de voyage du 9 novembre 1915 : «D'Erzeroum à Mossoul, en passant par Khinis, Mouch, Bitlis et Siirt, j'ai trouvé tous les villages et toutes les maisons jadis habités par des Arméniens entièrement vides et saccagés. Je n'ai pas vu un seul homme arménien vivant»⁹⁵.

En sens inverse, la Sous-direction des Déportés envisagea, dès novembre et décembre 1915, d'envoyer vers Ras ul-Aïn les déportés internés dans les camps d'Islahiyé, Katma et Azaz pour nettoyer et décontaminer la route stratégique Adana-Alep : «On avait commencé à les évacuer par train en direction de Ras ul-Aïn»⁹⁶. La ville avait du reste une très mauvaise réputation «fondée sur le fait que tous les convois malchanceux en provenance des provinces intérieures [c'est-à-dire par la route d'Ourfa] qui avaient été dirigés vers là-bas avaient déjà été tous massacrés»⁹⁷.

D'après le témoignage de J. Khéroyan qui fut nommé dans des conditions assez surprenantes directeur du camp de concentration de Ras ul-Aïn à la fin du mois d'octobre 1915, on y dénombrait déjà 10 000 tentes — soit environ 50 000 déportés arméniens — dressées à dix minutes du bourg sur une hauteur⁹⁸. Comme ailleurs, les tentes étaient presque collées les unes aux autres pour améliorer la sécurité des déportés. Le sous-préfet local, qui resta en poste jusqu'au mois de février 1916, Youssouf Zia bey, se révéla un homme assez bienveillant, encouragé en cela par le sous-préfet de Deir-es-Zor Ali Souad bey,

sous l'autorité duquel était alors Ras ul-Aïn. Contrôlant tous les fonctionnaires de l'État, y compris ceux de la Sous-direction des Déportés, Zia autorisa les déportés qui en avaient les moyens à vivre dans la ville ; il autorisa également le petit commerce local et organisa au mieux la protection du camp contre les pillards arabes alors habitués à se servir sur les déportés. Durant quatre mois, de novembre 1915 à la fin de février 1916, ce camp fonctionna, comparativement aux autres établissements du même genre de la région, dans des conditions presque normales pour ce type de structure. Des convois étaient certes expédiés régulièrement vers Deir-es-Zor, mais sans brutalité excessive. La visite impromptue de Djevdet, beau-frère du généralissime Enver, eut cependant des effets néfastes pour le camp de Ras ul-Aïn. En route pour aller prendre ses nouvelles fonctions de préfet du vilayet d'Adana, celui-ci fut véritablement scandalisé, en arrivant à Ras ul-Aïn, du sort qui était réservé aux déportés arméniens : on n'y comptait pas plus d'une centaine de morts par jour⁹⁹ — environ 13 à 14 000 personnes y perdirent la vie durant les quatre mois d'activités «normales» du camp¹⁰⁰.

Dans les heures qui suivirent, il fit le nécessaire à Constantinople pour obtenir le remplacement, dix jours plus tard, du Sous-préfet par un jeune-turc confirmé, Kerim Refi bey. Celui-ci prit ses fonctions au début du mois de mars et s'attela immédiatement à la tâche qui lui était confiée : l'extermination des déportés du camp de Ras ul-Aïn. Entamés le 17 mars 1916, les préparatifs se prolongèrent jusqu'au 21 mars, date à laquelle l'opération visant à la liquidation systématique des 40 000 internés encore présents commença¹⁰¹. Le Sous-préfet fut puissamment secondé dans cette tâche par Adil bey, le directeur des Déportés, un Stambouliote «éduqué», et les Tchétchènes locaux, dont le chef n'était autre que le maire de Ras ul-Aïn, Arslan bey et son adjoint et frère Hussein bey. Officiellement, ces irréguliers étaient censés assurer la protection des déportés expédiés au sud. Dans les faits, ils furent les véritables exécutants des décisions prises par la Sous-direction des Déportés. Ceux-ci s'illustrèrent également quelques mois après dans les massacres des déportés de Deir-es-Zor, en juillet 1916.

Les premières informations concernant l'extermination des déportés du camp de Ras ul-Aïn ne parvinrent à Alep que début avril. La première dépêche du consul Rössler ne date que du 6 avril 1916 et fait allusion à un massacre par des «Tcherkesses»¹⁰². Dans son rapport du 27 avril, le diplomate se fait plus précis : «D'après le récit d'un Allemand parfaitement digne de foi qui a passé plusieurs jours à Ras ul-Aïn et dans les environs [...]. Tous les jours ou presque, pendant un mois, 300 à 500 personnes ont été emmenées hors du camp et abattues à une dizaine de kilomètres de Ras ul-Aïn. Les cadavres ont été jetés dans la rivière qui porte le nom de Djirdjib el Hamar [...] Ce sont les Tchétchènes établis dans la région de Ras ul-Aïn qui ont fait office de bourreaux»¹⁰³. Il faut cependant faire appel aux témoignages des quelques rescapés pour prendre la mesure du carnage. Le directeur du camp, J. Khéroyan, précise : «Il ne restait plus, le 23 avril, que quelques centaines de personnes : malades, aveugles, invalides et gamins en petit nombre [...] Après l'expédition de chaque convoi, on relevait des centaines de morts pour lesquels on creusait de grandes fosses communes [...]» Il conclut : «Quelques jours après le départ du dernier convoi, le sous-préfet fit annoncer que les activités du camp de concentration étaient supprimées, et il me

demanda de lui remettre les registres»¹⁰⁴. Les plus chanceux vécurent quelques jours supplémentaires et parvinrent dans les environs de Cheddadiyé, dans la vallée du Khabour, où ils furent achevés¹⁰⁵.

LES CAMPS DE LA LIGNE DE L'EUPHRATE

Officiellement, la ligne de l'Euphrate était, nous l'avons dit, la principale région choisie par les autorités turques pour y établir les populations arméniennes «déplacées vers l'intérieur». En principe, les biens confisqués à ces derniers devaient même servir à l'installation des nouveaux migrants dans ces régions désertiques de Syrie et de Mésopotamie habitées par quelques milliers de sédentaires arabes et circassiens, et clairsemées de tribus bédouines. Cette ligne de l'Euphrate accueillit assez tôt des déportés arméniens. De 23 300¹⁰⁶ en septembre 1915, leur nombre grimpa jusqu'à 310 000 au début de février 1916¹⁰⁷, répartis entre Meskéné et Deir-es-Zor. Elle fut durant toute cette période un sorte de but ultime pour les déportés. S'y succédaient, tout au long de l'Euphrate, les camps de Meskéné, Dipsi, Abouharar, Hamam, Sébka/Rakka et, ultimement, ceux de Deir-Zor/Marât. Toutefois, le nombre des internés n'y augmenta fortement qu'au cours de l'hiver 1915/1916, après que les autorités de Constantinople eurent décidé de nettoyer de ses déportés arméniens le nord de la Syrie, en décembre 1915-janvier 1916. Les camps de Mamoura, Islahiyé, Radjo, Katma, Azaz, Bab, Akhtérim, Mounboudj et Mârra, tous situés dans la périphérie plus ou moins proche d'Alep, furent alors fermés un à un et les rescapés de ces camps expédiés sur la ligne de l'Euphrate ou vers Ras ul-Aïn.

Le camp de Meskéné

Meskéné était la première station d'importance sur la ligne de Zor, située au point de jonction entre la route venant d'Alep et l'Euphrate. D'abord assez peu fréquenté, le camp prit une ampleur considérable au cours de l'hiver 1916. D'après Hussein Avni, un Tcherkesse originaire de Mounboudj qui fut nommé directeur du camp vers janvier 1916 — il succéda alors à un certain Moukhtar bey —, Meskéné comptait à peine 20 000 déportés à son arrivée et passa dans les semaines suivantes à 100 000¹⁰⁸. La Sous-direction des Déportés décida donc de lui adjoindre quelques cadres, parmi lesquels le fameux Naïm Sefa, informateur controversé d'Aram Andonian, et un autre Tcherkesse de Mounboudj, un certain Ômer. Après un an de direction, en décembre 1916, alors que le camp était pratiquement vidé de ses internés, Hussein Avni fut cependant démis de ses fonctions et remplacé par un autre Hussein, dit le Borgne (*Kör*). Celui-ci s'était déjà illustré dans ses activités de chef de convois du camp de Karlık, situé à quelques minutes au nord d'Alep, «où, par sa sauvagerie, il avait laissé une réputation de terreur. C'était un homme gros, borgne, petit et râblé, débauché à l'extrême»¹⁰⁹.

Ce camp fut un des plus meurtriers de la ligne de l'Euphrate : «Du témoignage même de Hussein Avni Effendi, le chiffre officiel des Arméniens morts ici, au cours de cette même année, du typhus, du choléra, d'autres maladies ou de faim était estimé à 80 000, quoique le chiffre véritable fût beaucoup plus important que les fameux çele [bâtons sur lesquels on pratiquait des entailles pour mémoriser des chiffres] tenus par le chef fossoyeur (mézardje bachi) ne l'indiquaient. Cet homme était parfaitement analphabète et se contentait de faire une encoche sur

ses çele pour chaque cadavre qu'il récupérait. Nombre de personnes ont appris par lui que le nombre de cadavres simplement enterrés n'incluait pas celui de ceux qui avaient été expédiés dans l'Euphrate: approximativement 100 000 personnes au bas mot». D'après la même source, il ne restait plus que 2 100 internés au camp de Meskéné en avril 1916¹¹⁰, pour la plupart des artisans qui furent exterminés au début de 1917 par Kör Hussein.

Dans son rapport daté du 29 juillet 1916, le consul Rössler confirme qu'«un pharmacien militaire turc en poste à Meskéné depuis six mois lui a dit qu'il y avait 55 000 Arméniens enterrés rien que dans cette ville. Ce même chiffre lui a été cité par ailleurs par un commandant en second turc»¹¹¹. Ces estimations du nombre de morts enterrés sur place ou noyés dans l'Euphrate indiquent une mortalité quotidienne aussi considérable que celle relevée dans les autres camps d'internés de la région nord d'Alep.

Le consul américain Jesse B. Jackson, dans une lettre du 10 septembre 1916, rapporte des statistiques du nombre de morts similaires : «Des informations obtenues sur place m'ont permis d'évaluer à 60 000 le nombre d'Arméniens enterrés ici, emportés par la faim, les privations de toutes sortes et par les maladies intestinales ou le typhus qui en est la conséquence. Aussi loin que la vue porte, on peut voir des monticules de 200 à 300 cadavres enterrés, pêle-mêle, femmes, enfants, vieillards de diverses familles»¹¹².

D'après le témoignage de Karékin Hovannessian, originaire de Sivrihissar, déporté le 5 août 1915, arrivé à Meskéné début décembre et réexpédié le 16 du même mois en direction de Zor, une partie des convois était expédiée vers le sud par chahtour — «deux bateaux attachés l'un à l'autre» que les déportés devaient louer à leurs frais à des bateliers arabes¹¹³ —, tandis que les autres longeaient la rive droite de l'Euphrate en passant par Dipsi, Abouharar, Hamam et Sébka/Rakka ou, plus exceptionnellement, la rive gauche de la Djéziré qui était la hantise des déportés, car il fallait y emprunter une route des crêtes totalement dépourvue de points d'eau et à la merci des nomades locaux à la mauvaise réputation établie.

Comme beaucoup d'autres stations, Meskéné était tout à la fois un camp de concentration et un camp de transit. A l'origine, les internés étaient établis dans un camp proche de la chaussée, sur les hauteurs. Par la suite, Hussein Avni le fit transférer en bordure de l'Euphrate, tandis que le camp de transit était conservé sur la hauteur, près de la caserne et des tentes des artisans. En principe, ce camp, comme les autres, ne devait accueillir les internés que quelques semaines, voire un jour ou deux, le temps nécessaire pour décanter les convois de leurs membres les plus faibles, puis ils devaient être remis en route vers la station suivante, et ainsi de suite jusqu'à Zor. Cependant, les directeurs des camps avaient le plus souvent intérêt à conserver les internés qui avaient les moyens de payer une sorte de «droit de maintien» sur place. Plus ces gens restaient et plus le directeur et ses acolytes percevaient de «droits». Il n'était du reste pas rare que les chefs de camps se plaignent de leurs collègues qui accaparaient trop longtemps les déportés les plus fortunés qui détenaient encore des moyens de paiement nécessitant leur signature. Avant la nomination de Salih Zéki bey comme gouverneur de Zor, en juin 1916, un certain laxisme des «fonctionnaires» de la Sous-direction des Déportés était perceptible pour les raisons évoquées ici.

Deux à trois convois de quelques centaines de personnes étaient néanmoins expédiés chaque semaine en direction de Zor, composés pour l'essentiel des déportés les moins «intéressants», Hussein Avni veillant à garder ses déportés les plus aisés à Meskéné jusqu'à ce qu'il n'y ait plus rien à en tirer.

Le camp de Dipsi. Situé à 5 h de Meskéné, ce camp se trouvait sur la rive droite d'un vallon sec «qui se transforme, lorsque de fortes pluies ou des orages ont lieu, en un immense torrent qui va se jeter dans l'Euphrate»¹¹⁴. Le transfert de Meskéné à Dipsi se faisait habituellement par la route dans des conditions que Krikor Ankout, un jeune intellectuel stambouliote qui passa plus d'un an dans la région, résume ainsi : «Mi-mars [1916], nous avons été transférés de Meskéné à Dipsi [...]. Nous rencontrions sans arrêt des cadavres de personnes dont la tête avait été défoncée. Les chiens étaient nombreux et vivaient en dévorant les cadavres»¹¹⁵. A cette époque le camp était, toujours d'après Krikor Ankout, constitué de deux mille tentes, soit environ 10 à 12 000 personnes. «Elles appartenaient toutes, sans exception, à des gens pauvres ; aucune n'avait une allure présentable. Chacune abritait deux à dix malades allongés les uns à côté des autres qui attendaient la mort»¹¹⁶. En fait, Dipsi faisait office de mouiroir de Meskéné : on y expédiait les déportés les plus gravement malades. Le camp ne fonctionna que six mois, de novembre 1915 à avril 1916, mais 30 000 personnes y rendirent l'âme. Vers la fin du mois d'avril, une vingtaine de gendarmes arrivèrent pour vider définitivement le camp et expédièrent le dernier convoi vers Abouharar, après avoir incendié les tentes et leurs occupants qui n'étaient pas capables de marcher.

Le camp d'Abouharar. Les convois expédiés de Meskéné faisaient en principe halte à Abouharar, après environ neuf heures de marche. Le lieu-dit se résumait en fait à deux caravansérails délabrés construits sur les rives de l'Euphrate. Le camp de concentration était installé sur une étendue dans les environs immédiats du fleuve. On y trouvait en moyenne 500 à 600 tentes, soit environ 3 000 âmes, alors qu'il était en principe destiné à faire office de camp de transit, car les personnes ayant quelque moyen pouvaient, comme ailleurs, y séjourner un certain temps en graissant la patte du sergent chargé du camp, un certain Rahmeddin Tchavouch¹¹⁷, qui n'expédiait les déportés qu'après les avoir totalement dépouillés de leurs avoirs.

Le camp de Hamam. Il fallait environ neuf heures de marche pour rallier Hamam à partir d'Abouharar par une route passant à une heure de l'Euphrate, mais dépourvue du moindre point d'eau. Hamam était un village insignifiant situé sur une hauteur, cinq heures avant Rakka. Il servit exclusivement de camp de transit. Ce dernier était situé dans une vaste plaine s'étendant devant le village où les convois faisaient halte un ou deux jours. Son administrateur était un Tcherkesse dénommé Isak Tchavouch. Au printemps de 1916, le camp était totalement nettoyé. Quelques familles y survécurent en qualité d'artisans chargés de la construction des camps militaires mis en place à partir de mai 1916 sur toute la ligne de l'Euphrate dans la perspective d'une offensive sur Bagdad¹¹⁸.

Le camp de Sébka/Rakka. Rakka était déjà, en 1915, une ville assez importante située sur la rive gauche de l'Euphrate, à une demi-heure à l'intérieur, sur un plateau. Les premiers déportés qui y parvinrent, au cours de l'automne 1915, étaient des Arméniens des régions de Sébaste (Zara, Yéni-Khan, Kotch-

Hissar) et d'Ourfa, et des tsiganes arméniens de Tokat dont les hommes avaient été éliminés sur place ou en chemin, si bien qu'il ne restait plus que quelques gamins parmi eux. Au total, quelque 7 à 8 000 déportés avaient alors pu se caser dans la ville après avoir versé un pot de vin aux autorités locales (au Sous-préfet et au Commandant de la gendarmerie) et au directeur du camp situé sur l'autre rive.

En fait, ces Arméniens apportaient aussi à la ville une force de travail non négligeable qui importait plus aux yeux de la population que les directives reçues d'Alep. En mai 1916, lors du séjour dans la ville de Krikor Ankout, un inspecteur militaire vint cependant enquêter sur place sur les cas de corruption les plus flagrants. Un nouveau Sous-Préfet, Deli Fakhri (le Fou) fut alors nommé. Celui-ci se contenta de cadeaux plus modestes tout en protégeant «ses déportés», y compris lorsque des ordres venant de Deir-es-Zor et demandant leur expulsion arrivaient. Comme Rakka, située sur la rive gauche, se trouvait officiellement dépendre du préfet d'Ourfa, Fakhri refusa d'accomplir les ordres en se retranchant derrière le refus du préfet Bahri de se soumettre au diktat de Zor.

Officiellement, Rakka était une des zones de peuplement assignées aux déportés arméniens. En principe les exilés auraient donc dû profiter des aides promises par le gouvernement pour leur établissement — celles-ci devaient du reste être perçues sur les biens confisqués des Arméniens. En fait, le peu d'aide qui était tolérée par les autorités provenait essentiellement de diplomates ou de missionnaires qui venaient y distribuer des subsides probablement fournis par le Patriarcat arménien de Constantinople ou une organisation caritative suisse ou américaine. Le sous-préfet recevait cependant, à l'occasion, une assistance gouvernementale destinée aux Arméniens établis à Rakka qui constituait un cas assez exceptionnel d'installation effective de quelques milliers de déportés. Si une bonne partie des nouveaux migrants vivait dans des conditions précaires, une minorité était parvenue en quelques mois à ouvrir des échoppes d'artisans ou de commerçants et commençait à prospérer. En contrepartie, la population arabe et tcherkesse de Rakka trouvait son compte dans cet établissement. Elle louait en effet à bon prix la moindre chambre disponible dans la ville. Comme l'explique si bien notre informateur, Krikor Ankout, pouvoir entrer à Rakka signifiait échapper à la mort et à l'expédition vers Deir-es-Zor. Jusqu'au mois de juin 1916, cette population retrouva en quelque sorte des conditions de vie normales et avait sans doute le sentiment qu'elle allait pouvoir y vivre durablement¹¹⁹.

Sur l'autre rive du fleuve, à Sébka, il en allait tout autrement. Les convois des derniers rescapés d'Asie Mineure qui marchaient depuis des semaines s'y succédaient dans des conditions beaucoup plus terribles. Notre témoin, Krikor Ankout, rapporte que chaque jour on y relevait nombre de cadavres et que la famine poussait certains à l'anthropophagie. Rakka faisait alors figure de paradis où chacun tentait d'entrer en soudoyant le directeur du camp ou les fonctionnaires de la Sous-direction des Déportés. En juin 1916, lorsqu'Alep décida d'en finir avec les derniers déportés de la ligne de l'Euphrate, le camp de Sébka fut définitivement vidé et ses derniers occupants expédiés à Zor. La population arménienne de Rakka, à laquelle un sort similaire était promis, y échappa néanmoins grâce au sous-préfet Fakhri et à la population locale qui ne souhaitaient pas se priver des ressources nouvelles apportées à la ville par les déportés. La moitié d'entre eux, les plus nécessaires, fut recrutée comme artisans

ou affectée aux travaux de construction des camps militaires de la ligne de l'Euphrate que les autorités préparaient dans la perspective d'une offensive sur Bagdad. Si bien qu'il ne restait plus à Rakka qu'environ 3 000 Arméniens à l'automne 1916. Régulièrement rançonnés, ces gens furent, à quelques exceptions près — ceux qui purent encore payer les bourreaux pour avoir la vie sauve —, expulsés de la ville après la nomination à Ourfa d'un nouveau sous-préfet unioniste. Expédiés vers Birédjik, Aintab et Bozanti, nous ignorons où ils furent exécutés. Rakka n'en constitue pas moins un cas exceptionnel¹²⁰.

Les camps de Deir-Zor/Marat. Avec les camps de Deir-es-Zor et de sa périphérie, nous abordons en quelque sorte l'épisode final des massacres de 1915/1916. Nous venons cependant de montrer que le génocide des Arméniens était déjà pratiquement achevé lorsque les Jeunes-Turcs procédèrent aux derniers «*nettoyages*» dans la région de Zor. Avant cette fin dramatique des déportés de la province, Zor fut, comme Rakka, le terminus des rescapés parvenus jusque-là à travers les déserts. Malgré l'écrémage réalisé tout au long de la ligne de l'Euphrate, de camp en camp, des dizaines de milliers de déportés arrivèrent à Zor. D'après un témoin allemand qui rendit compte au consul Rössler de son voyage à Zor, il y avait déjà, au début de novembre 1915, environ 15 000 Arméniens dans ce coin du désert syrien où «*il meurt 150 à 200 personnes par jour. C'est d'ailleurs ce qui explique que la ville puisse absorber les déportés qui continuent à arriver par milliers*»¹²¹. Grâce à l'écrémage et aux décès des déportés victimes de la famine et des épidémies, Zor respectait *grosso modo* les ordres consistant à maintenir sur place une proportion «raisonnable» d'Arméniens. Quand les normes étaient dépassées, les autorités locales recouraient à l'expédition de petits convois en direction de Mossoul pour continuer l'écrémage. Cette situation pouvait perdurer tant que le flot des nouveaux arrivants était en quelque sorte contenu par l'implantation plus ou moins provisoire des déportés dans les camps des régions d'Alep et de Ras ul-Ain. Cela permit à une quinzaine de milliers d'Arméniens de s'établir dans la ville et même de s'y organiser, tandis qu'un camp de transit était établi, comme à Rakka, sur l'autre rive de l'Euphrate.

Aram Andonian nous apprend du reste qu'il existait à Zor, avant guerre, une église arménienne catholique servant environ 150 foyers de cette confession, ainsi que deux autres églises de Jacobites et de Nestoriens syriens ; que, parmi ces derniers, un notable local dénommé Georges Soukkiar se montra particulièrement généreux avec les déportés et usa de son influence pour les protéger¹²². En outre, Zor avait la particularité d'avoir un commissaire de police portant le nom de Nersès Kurdian — sorte de survivance anachronique des quelques années au cours desquelles le régime jeune-turc avait entrouvert certaines portes. Comme à Rakka, les Arméniens n'avaient pas tardé à dynamiser le commerce et l'artisanat local, encouragés en cela par le *mutessarif* Ali Souad bey, que la plupart des sources nous présentent comme un homme éduqué et bienveillant. À côté de gens débrouillards qui avaient rapidement su s'adapter aux circonstances et développer une activité quelconque, il faut cependant noter un nombre considérable de femmes ou de vieillards accompagnés d'enfants qui survivaient dans des conditions effroyables sur la rive gauche de l'Euphrate, hors de la ville, dans des huttes de branchages. Lorsque le successeur d'Ali Souad, Salih Zéki, fut nommé, en juillet 1916, ce dernier

constata néanmoins que leur situation était encore trop enviable : «*Le jour de son arrivée, il fit le tour des quartiers, surtout du marché, où il fut particulièrement irrité de voir l'état florissant des Arméniens. Ces derniers en avaient fait une véritable Arménie — comme à Damas, Hama, Homs — et le marché était en grande partie entre leurs mains. La plupart étaient des artisans, généralement actifs, qui produisaient un curieux contraste avec la population locale*»¹²³. Un jeune intellectuel stambouliote, camarade d'Aram Andonian avec lequel il avait organisé un réseau de communication entre les différents camps de concentration — les fameux journaux vivants que constituaient les jeunes orphelins qui faisaient la navette entre Meskéné, Rakka et Zor¹²⁴ —, Lévon Chachian, avait mis sur pied un système d'achat et de vente des biens des déportés — une sorte de Mont de piété — qui évitait aux Arméniens de brader leurs avoirs.

Situé près de la maison de ville, le bureau de L. Chachian était aussi une sorte de bureau d'aide sociale pour les plus démunis. Moyennant quelques cadeaux, celui-ci était en outre parvenu à se ménager certaines personnalités influentes de Zor et était devenu, à l'arrivée de Salih Zéki, un homme intouchable faisant aussi office de leader de la colonie arménienne. Ce que ne manqua pas de remarquer Zéki qui, avant d'entreprendre sa tâche, commença par assassiner personnellement Lévon Chachian et ses plus proches collaborateurs : «*Le groupe de Chachian était formé de quinze personnes escortées par cinq Tchétchènes et sept gendarmes. Ils avaient tous été ligotés, puis on les avait déshabillés [...] Ils ont terriblement torturé Lévon effendi ; ils lui ont arraché les dents avec des pinces, enlevé les yeux qu'ils lui mirent dans la main, lui ont coupé les oreilles et le nez, les testicules, lui ont enlevé à quatre reprises les chairs du postérieur avec des tenailles, lui ont découpé les poignets et il a enfin rendu son dernier souffle (cela se produisit vers Marat)*»¹²⁵.

Si la décision de ratisser toute la région d'Alep et de ses environs fut prise vers décembre 1915 et janvier 1916, il fallut pour le moins un certain temps à la Sous-direction des Déportés avant de pouvoir la mettre en œuvre avec efficacité. Ainsi que nous l'avons remarqué à plusieurs reprises, la liquidation ou l'expulsion des Arméniens vers le sud allaient bien souvent à l'encontre des intérêts des populations locales, essentiellement arabes, qui profitaient de leur présence en ces temps de guerre dominés par des pénuries de toutes sortes. La dispersion de milliers de déportés — non sans une certaine habileté, certains étaient parvenus à se dissimuler dans des localités arabes de la région ou à Alep — dans des villages ne facilita pas non plus la tâche des employés du *Sevkiyat*, ainsi sans doute — nous traiterons de la question plus loin — que les interventions de Djémal pacha, le patron de la IV^e armée. Il semble en outre qu'une certaine confusion se soit instaurée au sein de la direction du Comité Union et Progrès et parmi les autorités préfectorales de province à la suite d'un premier télégramme-circulaire envoyé par Talaat aux préfetures et sous-préfetures de province le 27 octobre 1915, demandant à chacun de cesser de déplacer les déportés arméniens, de les stabiliser dans leurs lieux de «résidence»¹²⁶. Un autre télégramme du ministre de l'Intérieur, daté des 9/22 février 1916¹²⁷, cité comme pièce à conviction par l'accusation au cours du procès des dirigeants jeunes-turcs en février 1919, fait en effet remarquer que «*le texte du communiqué général concernant l'arrêt de la déportation des Arméniens a donné lieu, dans certains endroits, à une interprétation selon laquelle plus aucun Arménien ne devait*

désormais être chassé. Pour cette raison, nombre de gens nuisibles parmi les personnes connues n'ont pas été éloignées».

Comment faut-il interpréter cette bévue dans l'organisation des déportations ? Nous pensons qu'il faut d'abord l'attribuer à la duplicité qui était sans doute devenue une seconde nature chez Talaat. Alternant depuis des mois ordres en clair et directives aseptisées truffées d'euphémismes, Talaat a probablement dû, en certaines occasions, se convaincre que les hauts fonctionnaires de province étaient faits du même bois et interpréteraient «correctement» ses directives. Sa première circulaire ne visait sans doute qu'à interrompre momentanément l'expédition des convois du fait d'un encombrement excessif des axes de déportation, mais fut reçue comme un ordre de cessation des expéditions, obligeant Talaat à rappeler à l'ordre ses subordonnés quelques semaines plus tard.

Il n'est donc pas étonnant de constater que ce n'est qu'au cours des mois de février, mars, avril et, surtout, en mai et juin 1916 que la ligne de l'Euphrate fut véritablement envahie par les convois de rescapés des camps du nord. Les Archives ottomanes recensent l'arrivée à Zor de 4 620 déportés pour les 7, 8, 11 et 12 février 1916, chiffres qui donnent une indication sur le rythme des expéditions au début de l'opération de regroupement à Zor¹²⁸.

D'après les informations recueillies auprès d'un officier turc par le consul Walter Rössler, Zor ne comptait, vers le milieu du mois d'avril, qu'environ 20 000 déportés¹²⁹. A la même époque, le consul de Mossoul communiqua à son confrère Hoffmann, consul intérimaire d'Alep, que de deux convois partis de Zor le 15 avril 1916 par deux voies différentes, seules 2 500 personnes étaient parvenues, le 22 mai, à Mossoul et que depuis lors pas un seul convoi n'y était arrivé¹³⁰, quoique vingt-et-un groupes — nous le verrons — soient effectivement partis dans cette direction au cours de l'été 1916. Nous ne disposons malheureusement pas de témoignages de rescapés de ces deux convois envoyés durant l'administration d'Ali Souad bey. Il semble cependant qu'à la différence de son successeur, celui-ci envoyait les convois sans rajouter à la nature ingrate de la région un surplus de violence humaine. Grâce aux informations recueillies par Aram Andonian, nous avons connaissance du départ à la mi-juin d'un autre convoi, d'environ 2 000 personnes, vers Mossoul. Celui-ci était parvenu, après un mois de route, dans la région de Sindjar, à mi-chemin entre Cheddadiyé et Mossoul, quand Zéki, qui venait d'être nommé, les fit rappeler¹³¹.

Fin juin 1916, les derniers nettoyages opérés dans la région d'Alep et sur la ligne de l'Euphrate provoquèrent un augmentation exceptionnelle du nombre de convois arrivant les uns après les autres à Zor à la suite d'un ordre de Talaat adressé à la préfecture d'Alep le 18 juin demandant que les derniers Arméniens soient expulsés vers Zor¹³². Le moment était donc venu de procéder au remplacement d'Ali Souad par un *mutessarif* plus efficace. Cette décision s'imposait à Moustapha Abdulhalik et à Abdulahad Nouri qui étaient chargés de mener à bien la liquidation des derniers déportés ayant survécu à leur déplacement vers la Syrie ou la Mésopotamie et à leur internement dans les camps du nord. Salih Zéki, dont les exploits sanguinaires à Evérèk étaient connus de tous, était l'homme de la situation.

Avant de se rendre à Zor pour y prendre ses fonctions, au début de juillet 1916, celui-ci passa quelques jours à Alep où il séjourna à l'hôtel Baron¹³³ et reçut probablement du préfet et du patron de la Sous-direction des Déportés des instructions nécessaires. Après quoi il se rendit à Meskéné : «Zéki bey s'[y] entretint avec le *mudir* Hussein effendi et lui donna des consignes particulières. Il rencontra également, avec le même objectif, tous les directeurs des camps de concentration établis le long de la ligne de l'Euphrate jusqu'à Zor»¹³⁴.

Dès son arrivée, il procéda assez méthodiquement en commençant par s'occuper du bien-être des hommes adultes et des jeunes gens encore présents dans Zor. Il eut cependant à affronter la politique des autorités militaires qui visait alors à recruter toute personne valide pour la construction des infrastructures nécessaires à l'opération Yildirim, montée contre les Britanniques établis à Bagdad, supervisée et dirigée par Liman von Sanders et le général Moustapha Kémal. Bien évidemment, les besoins en hommes de l'Armée contrecarraient, bien qu'involontairement, les projets du Comité jeune-turc. Sa logique politique se heurtait aux nécessités de la guerre et Zéki se trouvait lui-même au cœur du débat. D'après les informations recueillies par Aram Andonian, quand le gouverneur militaire de Zor apprit qu'un premier convoi de 18 000 personnes allait être expédié vers Marat — c'est-à-dire vers les abattoirs de la vallée du Khabour —, il demanda télégraphiquement à son supérieur, le général Halil pacha, oncle du ministre de la Guerre Enver et commandant de la V^e armée en Irak, l'autorisation de former immédiatement un bataillon de soldats-ouvriers (*amele taburi*). L'appel de Nouredine bey reçut un écho favorable, puisque plus de 1200 chefs de famille se portèrent volontaires. Ils furent rassemblés à Salihiyé, à l'extrémité nord de Zor, pour partir pour Hamam où des déportés de Rakka venaient déjà d'être recrutés. Garant des prérogatives de la classe politique jeune-turque, Zéki refusa d'obtempérer aux ordres des militaires, fit arrêter et enfermer ces recrues dans l'hôpital de Salihiyé, puis, quelques jours après, les expédia vers Marat avec leurs familles. Ayant obtenu de l'état-major de l'opération Yildirim l'autorisation de lever des soldats parmi les déportés, Nouredine bey engagea aussi 550 jeunes gens âgés de vingt-et-un à trente ans qui furent regroupés dans la caserne de Kechla, toujours dans le quartier de Salihiyé. Mais Zéki veilla à ce qu'ils restent sans eau ni nourriture durant sept jours. Ceux qui survécurent à cette cure — il y eut des cas d'anthropophagie — furent finalement expédiés enchaînés vers Souvar par la route directe du désert. En cours de route, quelques Tchéchènes recrutés par Zéki à Ras ul-Aïn les arrêtaient et commencèrent à les attacher cinq par cinq, lorsqu'un Zeïtouniote réussit à abattre deux de ces çete. Après une brève résistance, les conscrits furent abattus par petits groupes et dépouillés de leurs vêtements derrière un petit monticule¹³⁵. Dès lors il ne subsistait plus à Zor que fort peu d'hommes âgés de dix-huit à quarante ans.

Débarrassé de ce danger potentiel, Zéki tira les leçons de ses premières expéditions et décida de recruter un plus grand nombre de Tchétchènes pour mener à bien la liquidation d'une telle masse humaine. Pour ce faire, il fit un bref voyage à Ras ul-Aïn d'où il ramena encore près d'une centaine de çete — ils s'étaient acquis une belle réputation lors du massacre des internés du camp de Ras ul-Aïn, quelques semaines auparavant¹³⁶. Dès lors la machine se mit en route. Habituellement, dès qu'une dizaine de milliers de déportés étaient

concentrés sur l'autre rive du pont de Zor, à Djéziré, Zéki organisait leur expédition vers Marat, un autre camp situé à cinq heures au Sud, à quelque distance de l'Euphrate. Généralement, les gendarmes y remettaient leurs protégés aux Tchétchènes de Zéki qui se chargeaient d'y sélectionner les gens qui avaient encore quelques moyens financiers. Ceux-ci étaient méthodiquement dépouillés de leurs derniers biens et tués sur place pour ne pas risquer de laisser aux Bédouins auxquels était confiée l'extermination finale des convois plus loin dans le désert le bénéfice de cette source importante de revenus. Marat était un camp de décantation. Les grands convois y étaient tronçonnés en groupes de 2 à 5 000 personnes qui étaient progressivement expédiés à Souvar, située dans la vallée du Khabour, à deux jours de marche par la route du désert. On s'y occupait de séparer définitivement les derniers hommes vivants — exécutés dans les environs — des femmes et des enfants. Après quoi, continuant toujours sur le mode du tronçonnage, on regroupait les gens selon leur région d'origine : il s'agissait le plus souvent des gens natifs d'Ismit, d'Adabazar, d'Hadjen, Marach ou Zeitoun¹³⁷. Après un séjour à la diète d'une dizaine de jours dans ces lieux désertiques, femmes et enfants étaient mis en route pour Cheddadiyé où ils étaient habituellement exterminés derrière la montagne dominant la bourgade arabe.

Il y eut au total vingt-et-un convois, dont six importants et une quinzaine plus modestes. Le premier quitta le camp du pont de Zor (sur l'autre rive) autour du 15 juillet 1916, avec environ 18 000 personnes, en direction de Marat. Un groupe de femmes échappa cependant au sort des autres et fut finalement amené à Hassitché, à quelques heures au nord de Cheddadiyé, où elles furent confiées aux tribus locales qui se les partagèrent¹³⁸.

Pour compléter le travail d'encadrement des Tchétchènes, qui n'étaient pas assez nombreux pour exterminer les dizaines de milliers de déportés restants, Zéki fit en effet appel aux tribus nomades de la région s'étendant de Marat à Cheddadiyé¹³⁹.

Outre la gestion des convois venant du nord et stationnant habituellement sur l'autre rive du pont de Zor, à Djéziré, Zéki avait encore un problème urgent à régler, vider la ville de Deir-es-Zor de ses milliers de déportés établis là depuis plusieurs mois. Certes, il s'était déjà débarrassé de Lévon Chachian, leur chef naturel, ainsi que de la plupart des chefs de familles, mais il y restait encore un nombre considérable de femmes et d'enfants qui avaient véritablement pénétré le tissu social et économique de la bourgade. Aram Andonian résume ainsi sa méthode : « [Zéki] fit annoncer aux crieurs publics que la ville était envahie de détritiques et que cela pouvait provoquer des épidémies ; qu'on leur avait octroyé comme lieux d'installation les régions de Cheddadiyé et de Ras ul-Aïn [...] Une ou deux semaines plus tard, des Arabes informèrent les Arméniens de ce que les Tchétchènes avaient été appelés pour les exterminer »¹⁴⁰. Zéki parvint ainsi à rouler une bonne partie des déportés établis dans Zor, sans toutefois réussir à vider entièrement la ville de ses Arméniens, qui furent harcelés des semaines durant.

Dans une dépêche datée du 29 juillet 1916, le consul Rössler confirme que Zéki est assez rapidement passé à l'action : « Nous avons reçu, écrit-il, une dépêche du 16 juillet nous informant que les Arméniens avaient reçu l'ordre de quitter la

ville [...] »¹⁴¹. Fin août, le consul intérimaire Hoffmann confirme que « selon la version officielle, on les a fait poursuivre sur Mossoul (trajet sur lequel seule une toute petite minorité a une chance d'arriver vivant à destination) ; mais, de l'avis général, ils ont été assassinés dans les petites vallées au sud-est de Deir-es-Zor, vers le confluent de l'Euphrate et du Khabour. Petit à petit, tous les Arméniens sont évacués par groupes de quelques centaines de personnes et massacrés par des bandes de Tcherkesses spécialement recrutés pour l'occasion »¹⁴².

Il réserva pour la fin l'extermination de 2 000 orphelins maintenus à Zor dans des conditions effroyables et de quelques centaines d'autres ramassés sur la ligne Meskéné-Zor par Hakki bey, une créature de Zéki — beaucoup étaient tombés en route. Voici une description qui illustre l'état dans lequel se trouvaient ces enfants : « Les membres et les épaules rougies de beaucoup étaient couverts de multiples plaies qui s'étaient transformées en blessures effrayantes. N'ayant pas été soignées, ces plaies étaient dévorées par les vers [...] »¹⁴³. Longtemps protégés par le maire de Zor, Hadji Fadil, les enfants survécurent par leur débrouillardise, trouvant notamment leur nourriture dans les détritiques et les excréments animaliers, avant d'être expédiés vers Souvar. Certains furent dynamités dans leurs chariots dans un coin totalement inhabité du désert, tandis que les autres étaient enfournés dans des cavités naturelles et brûlés vifs¹⁴⁴. Leur expédition coïncida du reste avec l'envoi du sixième et dernier grand convoi qui partit de Zor à la fin de décembre 1916.

Mihran Aghazarian indique que de juin 1915 à mai 1916, on avait inscrit dans les registres locaux de Deir-Zor, auxquels il avait accès du fait de ses fonctions à l'orphelinat, 180 000 déportés arrivés vivants dans la région, dont 10% d'hommes, 30% de femmes et 60% d'enfants, parmi lesquels à peine 30 000 femmes et fillettes originaires des provinces arméniennes. D'après les informations recueillies par Aram Andonian, 192 750 personnes furent au total victimes des massacres de Zor durant les cinq mois qui furent nécessaires à Zéki pour nettoyer la région, de la fin juillet à la fin décembre 1916¹⁴⁵.

Les déportés de la région de Mossoul. Compte tenu de la localisation assez ingrate de Mossoul à l'extrémité Nord-Est du désert mésopotamien, on peut imaginer que les autorités n'avaient pas vraiment prévu d'y accueillir des déportés. D'après le consul Holstein, seuls 2 500 déportés, expédiés de Deir-Zor du temps du *mutessarif* Ali Souad par la route du désert Zor-Souvar-Cheddadiyé-Hassitché-Zamoukha-Mossoul, arrivèrent effectivement le 22 mai 1916 dans la région de Mossoul, tandis que tous ceux qui suivirent sous l'administration de Salih Zéki ne parvinrent jamais à destination. Mais cette voie n'était pas le seul axe utilisé pour expédier vers Mossoul les déportés arméniens. La route Ras ul-Aïn-Nissibine-Mossoul et la voie Dyarbékir-Mardin-Nissibine-Mossoul furent également empruntées au cours de l'année 1915 et au début de 1916. Dans sa réponse du 4 mai 1916 au questionnaire de l'organisation caritative suisse *Schweizerisches Hilfswerk 1915 für Armenien*, le consul allemand de Mossoul, Holstein, évalue à 4 à 5 000 le nombre de déportés venus d'Erzeroum, Bitlis, Ras ul-Aïn et Deir-Zor présents dans sa région, à Mossoul, Kirkouk et Suleymaniyé, « principalement des femmes et des enfants [...] »¹⁴⁶. Préalablement, au cours de l'hiver 1915/1916, le général Halil, nommé en janvier 1916 par son neveu, le généralissime Ismaïl Enver, commandant de la vie armée qui opérait sur le front d'Irak, donna l'ordre d'exterminer les 15 000 déportés « résidant » dans Mossoul et

ses environs. D'après les témoignages recueillis par l'historien suisse S. Zurlinden, Halil fit exécuter ces 15 000 Arméniens en deux nuits par des Kurdes et des irréguliers, en les faisant jeter dans le Tigre attachés dix par dix¹⁴⁷.

LES CAMPS DE LA LIGNE HAMA-HOMS-DAMAS-JÉRUSALEM-AMMAN-MAAN

Outre l'axe majeur que constituait la ligne de l'Euphrate, un certain nombre de déportés eurent à emprunter une ligne plus marginale partant également d'Alep, puis descendant successivement par Hama, Homs, Damas, Jérusalem et Amman, irrigant par ailleurs le Djébel Druze et le Hauran occidental. Dans sa circulaire du 5 juillet 1915, Mehmed Talaat précisait déjà aux préfets locaux que le sud du vilayet d'Alep et les régions occidentales du Hauran et du Kerek (ou Karak, légèrement au Sud de la mer Morte) avaient été retenus comme lieu d'installation pour les déportés arméniens¹⁴⁸. Ces consignes semblent avoir été scrupuleusement exécutées, puisque dans un télégramme probablement adressé par le préfet du vilayet de Sham (c'est-à-dire de la région syrienne de Damas) au ministère de l'Intérieur ottoman le 19 septembre 1915, on apprend que 21 000 déportés arméniens sont arrivés dans le vilayet : 8 858 ont été expédiés à Kerek, 10 289 dans le Hauran et 492 femmes dispersées dans les cantons de Kuneïtra, Baalbek, Nebek et Douma¹⁴⁹. Le témoignage de l'agent consulaire américain à Damas, Greg Young, daté du 20 septembre 1915, recoupe ces données chiffrées officielles, puisqu'il recense, depuis le 12 août, deux à trois convois par semaine, composés de quelques centaines de personnes à 2 000 membres qui sont tous concentrés dans la périphérie de Damas, à Kahdem. Vaste champ aride, Kahdem était l'équivalent pour Damas des camps de Sébil et Karlık pour Alep¹⁵⁰. D'après Young, qui se rendit au camp pour se faire une idée plus précise de la situation des déportés — le directeur le reçut avec courtoisie, mais ne l'autorisa pas à y pénétrer —, il ne s'y trouvait que quelques tentes improvisées et une foule en haillons. Ses informateurs évaluent à 22 000 le nombre de déportés arrivés jusqu'alors à Damas. Dans la même dépêche, l'agent consulaire nous apprend enfin que, selon des sources dignes de confiance, 30 000 autres Arméniens se trouvaient alors internés au camp de concentration de Homs¹⁵¹. Un rapport du 28 octobre 1915, mentionnant le témoignage de députés arabes au Parlement ottoman, rapporte que « *Le chemin de fer déverse dans les montagnes un grand nombre d'Arméniens qui sont abandonnés là sans pain ni eau [...]. Nous vîmes sur le chemin de nombreuses femmes, des vieillards et des enfants mourant de faim* »¹⁵². Le consul Jackson se demande du reste, dans un rapport à son ambassadeur du 29 septembre, comment il pourrait bien venir en aide aux déportés dans la mesure où « *ceux-ci sont rapidement expédiés vers Hama, Homs, Damas, etc., et vers Amman* »¹⁵³. Dans les annexes accompagnant ce même rapport, le diplomate évalue à 40 300, dont 6 150 enfants, le nombre d'Arméniens expédiés dans la région de Damas avant la fin septembre 1915¹⁵⁴. Le rythme d'expédition des convois vers le sud semble être resté assez soutenu durant les mois suivants, puisque le même Jackson comptabilise, « selon les meilleures sources », 132 000 déportés en février 1916 : plus de 100 000 dans les régions allant de Damas à Maan — y sont donc probablement inclus les déportés des camps du Djébel Druze, du Hauran occidental, de Jérusalem, du Kerek et d'Amman — ; 12 000 dans Hama et sa région et 20 000 à Homs et ses

environs¹⁵⁵. Contrairement à leurs compatriotes des lignes de l'Euphrate et Ras ul-Aïn/Mossoul, ces déportés échappèrent à une extermination systématique. On leur réserva un autre sort, la conversion forcée à l'islam.

POUR UN BILAN DE LA DEUXIÈME PHASE DU GÉNOCIDE EN SYRIE-PALESTINE

Parmi les quelque 870 000 déportés qui arrivèrent dans les déserts de Syrie et de Mésopotamie, la question essentielle qui se pose concerne bien sûr, le nombre des rescapés qui subsistaient lorsque l'armistice fut signé, à l'automne 1918, ou le nombre de déportés qui trouvèrent la mort dans les camps de concentration, sur les routes ou au cours des massacres organisés à Ras ul-Aïn et Deir-es-Zor. Le moment est donc venu de tenter de tirer un premier bilan à partir des matériaux que nous venons de présenter.

D'après ces derniers, les pertes humaines peuvent être évaluées ainsi :

- Camp de transit de Bozanti (été-automne 1915) : c. 10 000 morts de la famine et des épidémies.
- Camp de concentration de Mamoura (été-automne 1915) : c. 40 000 morts de la famine et des épidémies.
- Camp de concentration d'Islahiyé (août 1915-début 1916) : c. 60 000 morts de la famine et des épidémies.
- Camps de travail des tunnels de l'Amanus (Mai-juin 1916) : 30 000 personnes massacrées sur la route de Marach et au-delà en plusieurs convois.
- Camps de concentration de Radjo, de Katma et d'Azaz (automne 1915-printemps 1916) : c. 60 000 morts de la famine et des épidémies.
- Camps de concentration de Bab et d'Akhtérim (octobre 1915-printemps 1916) : c. 50 à 60 000 morts de la famine et des épidémies.
- Camps de concentration de Lalé et Téfridjé (décembre 1915-février 1916) : c. 5 000 morts de la famine et des épidémies.
- Camps de concentration de Mounboudj (automne 1915-février 1916) : 0.
- Alep et les camps de concentration de sa périphérie (été 1915-automne 1918) : c. 10 000 morts de la famine et des épidémies.
- Camp de concentration de Ras ul-Aïn (été 1915-avril 1916) : c. 13 000 morts de la famine et des épidémies et 40 000 massacrés dans les environs.
- Camp de concentration de Meskéné (novembre 1915-avril 1916) : c. 60 000 morts de la famine et des épidémies.
- Camp de concentration de Dipsi (novembre 1915-avril 1916) : c. 30 000 morts de la famine et des épidémies.
- Camp de transit d'Abouharar (novembre 1915-avril 1916) : 0.
- Camp de transit d'Hamam (novembre 1915-avril 1916) : 0.
- Camp de concentration de Sébka (face à Rakka) (novembre 1915-juin 1916) : c. 5 000 morts de la famine et des épidémies.
- Camps de concentration de Deir-es-Zor-Marat (novembre 1915-décembre 1916) : 192 750, dont environ 40 000 morts de la famine et des épidémies et 150 000 massacrés entre Souvar et Cheddadiyé.
- Région de Mossoul (automne 1915-janvier 1916) : c. 15 000 personnes massacrées par le général Halil bey en janvier 1916.

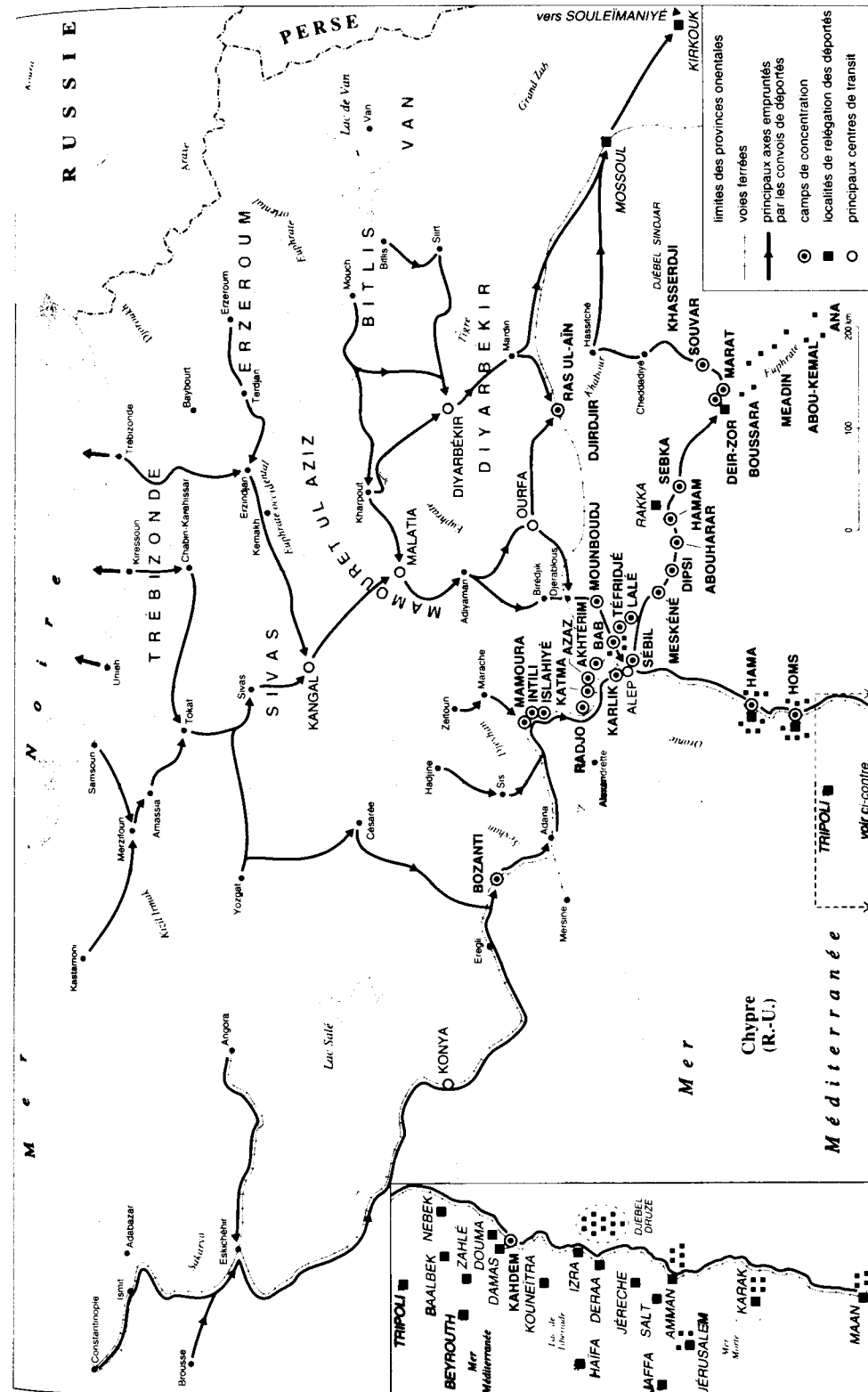
— Régions de Hama/Homs/Damas/Amman/Hauran/Maan (automne 1915-été 1916) : c. 20 000 morts sur les 132 000 déportés de la ligne.

On en arrive ainsi à un total d'environ 630 000 morts, dont près de 200 000 massacrés dans les régions de Ras ul-Ain et de Deir-es-Zor.

Quant aux quelque 240 000 rescapés recensés, ils sont, selon les indications fournies par différents organismes internationaux ou arméniens, répartis ainsi : il est acquis que 20 à 30 000 femmes et enfants furent vendus à des villageois locaux ou enlevés par des tribus locales et y restèrent jusqu'au lendemain de l'armistice et parfois définitivement, notamment sur la ligne de l'Euphrate ; environ 40 000 réussirent à subsister en se dissimulant dans des villages du nord du vilayet d'Alep ; 30 000 autres parvinrent à se maintenir à Alep, malgré les rafles régulières opérées par la police et malgré les informateurs ; environ 5 000 personnes, arrivées dans la région de Mossoul après les massacres de janvier 1916, survécurent dans cette région ; plus de 120 000 Arméniens, officiellement islamisés, « *les Arméniens de Djémal* », échappèrent au destin de leurs compatriotes sur l'axe Hama, Homs, Damas, Beyrouth, Haïfa, Jaffa, Jérusalem, Tripoli, Deraa, Amman, Salt, Kérék, Maan. Ce « *sont des centres où les émigrés arméniens islamisés, quoique en mouvement jusqu'à ces derniers temps, vivent cependant relativement tranquilles et ne subissent pas de trop grandes pertes. Ce sont généralement les Ciliciens qui sont établis dans ces parages. Jérusalem est l'abri d'un petit nombre d'émigrés parmi les plus fortunés* »¹⁵⁶.

Alors que Salih Zéki achevait, à la fin de décembre 1916, les derniers Arméniens présents dans la région de Deir-es-Zor, Mehmed Talaat accédait peu après, le 22 janvier 1917, à la charge de Grand Vizir. Arrivé au plus haut sommet de l'État, le chef de l'ittihad se montre, en privé, bien disposé : « *Pour ce qui concerne les Arméniens, il fera son possible afin de les contenter ; il permettra le retour des Arméniens éloignés dans celle des provinces où ce retour sera possible* », rapporte l'ambassadeur autrichien dans une note du 14 février 1917¹⁵⁷.

Rien ne semble en effet démonter l'âme du Comité Union et Progrès qui, aux dires du diplomate autrichien, n'hésite pas à dire trois jours plus tard, « *tout en proclamant dans son programme la justice pour tout Ottoman, [à faire] avancer ceux qui ont contribué à l'expulsion ou à l'anéantissement des Arméniens conformément à ses ordres. Ainsi, le vali d'Alep Moustafa Abdulhalik bey (Alep était l'office central par où devaient passer tous les Arméniens qui se rendaient en exil dans le sandjak de Zor) sera nommé sous-secrétaire au ministère de l'Intérieur. Ensuite, Hamdi bey, directeur général adjoint de l'office central des émigrations à Constantinople*¹⁵⁸, son intime et facteur des plus importants dans l'anéantissement des Arméniens, est promu Directeur général de ce service »¹⁵⁹.



Notes

- ¹ Takvim-i Vekâyi (Journal officiel du gouvernement ottoman), n° 2189, 1er juin 1915.
- ² Arthur Beylerian, *Les Grandes Puissances, l'Empire ottoman et les Arméniens dans les archives françaises (1914-1918)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983, p. 29.
- ³ A. Beylerian, *Les Grandes Puissances*, op. cit., pp. xxix-xxx; V. N. Dadrian, «The Secret Young-Turk Ittihadist Conference and the Decision for the World War I Genocide of the Armenians», *Holocaust and Genocide studies* 7, 2 (automne 1993).
- ⁴ Österreichisches Staatsarchiv, HHStA PA LX, Interna, dossier 272, n° 397. Nouri Bey était proche du secrétaire-général du CUP, Midhat Chükrü [Bleda], qui le recommanda vivement à Talaat pour occuper les fonctions de chef de la Sous-direction des Déportés d'Alep. Ces propos sont confirmés, en 1919, par les dépositions de hauts fonctionnaires qui travaillèrent avec lui dans la région d'Alep.
- ⁵ Outre les nombreux documents et témoignages de hauts fonctionnaires turcs collectés par la commission Mazhar, les rapports des consuls allemands et américains d'Erzeroum et de Harpout donnent une vision saisissante des crimes commis à l'Est : cf. notamment l'introduction magistrale d'A. Beylerian, op. cit. [n.2] ; Ternon, «Les Arméniens, histoire d'un génocide» Paris 1996, pp. 234-252 ; Dadrian, «Histoire du génocide arménien», Paris 1996, pp. 368-398.
- ⁶ Osmanlı Belgelerinde Ermeniler (1915-1920), T.C.Bachbakanlık Devlet Archivleri Genel Müdürlüğü, Osmanlı Archivi Daire Bachkanligi, yayin Nu : 14, Ankara 1994 (dorénavant cité T. C. Bachbakanlic). Nous utilisons également les abréviations suivantes en citant ces documents: EUM = Emniyyet-i Umûmiyye Müdiriyyeti [Direction de la Sécurité générale intérieure (ministère de l'Intérieur). — IAMM = İskân-ı Achâyir ve Muhâcirin Müdiriyyeti [Direction générale de l'installation des Tribus et des Réfugiés]. — DN = Dâhiliye Nezâreti (ministère de l'Intérieur).
- ⁷ T. C. Bachbakanlık Archivi, 4B1333, 18 mai 1915, EUM, télégramme de Talaat ordonnant la déportation immédiate des Arméniens d'Erzeroum vers le sud-ouest, vers Ourfa, Mossoul et le liva de Zor, [fr 53/48], doc. 18. Voir aussi les documents numéros 19, 22.
- ⁸ T. C. Bachbakanlık Archivi, 22Sh1333, 5 Temmuz [Juillet] 1915, IAMM, circulaire d'Ali Munif (pour le ministre, par interim), [f 54/315], doc. n° 63.
- ⁹ R. H. Kévorkian - P. B. Paboudjian, *Les Arméniens dans l'Empire ottoman à la veille du génocide*, Paris 1992, p. 57, d'après les statistiques, localité par localité, établies par le Patriarcat arménien de Constantinople. 3 578 Arméniens de la région de Kütahya échappèrent aux déportations grâce au sous-préfet qui refusa d'appliquer les ordres venus de Constantinople.
- ¹⁰ Österreichisches Staatsarchiv, HHStA PA LX, Interna, dossier 272, n° 388.
- ¹¹ Österreichisches Staatsarchiv, HHStA PA XII, dossier 209, Z.98/P, lettre d'accompagnement et procès verbal non daté dont nous publions de larges extraits en annexe.
- ¹² Kévorkian - Paboudjian, op. cit., p. 57.
- ¹³ BNU, Archives de la Délégation nationale arménienne, «Statistique de la population arménienne en Turquie [en 1920]», IV. 46. 2, f° 1.
- ¹⁴ Une liste presque exhaustive des personnes déportées fut publiée par un des rares survivants, Théotig), en 1919 à Constantinople.
- ¹⁵ Österreichisches Staatsarchiv, HHStA PA XL, dossier 273, n° 327.
- ¹⁶ Politisches Archiv des Auswärtigen Amtes (Bonn) [dorénavant citées A.A.], Türkei 183/40, A33705.

- ¹⁷ A.A. Türkei 183/40, A36184, publié par Johannes Lepsius dans un recueil de documents diplomatiques allemands (*Deutschland und Armenien, 1914-1918*, Potsdam 1919, p. 187). Une version abrégée en français du même texte a vu le jour sous le titre : *Archives du génocide des Arméniens* (Paris, Payot 1986, p. 185).
- ¹⁸ A.A. Türkei, 183/38, A30432, pp. 3-4, cité par V. N. Dadrian, *Histoire du génocide arménien*, Paris 1996, p. 371, note 2.
- ¹⁹ James Bryce, *Livre bleu du gouvernement britannique concernant le traitement des Arméniens dans l'Empire Ottoman (1915-1916)*, trad. fr., Laval, 1917, 2ème éd. en fac-similé, Paris, Payot 1987, p. 341-342, «Rapport d'un voyageur qui passa par Angora au mois d'août 1915».
- ²⁰ Ternon, op. cit., pp. 226-227.
- ²¹ Österreichisches Staatsarchiv, HHStA PA XL, dossier 275, n° 26.
- ²² Cf. R. H. Kévorkian, «L'extermination des déportés arméniens ottomans dans les camps de concentration de Syrie-Mésopotamie (1915-1916)», *Revue d'Histoire arménienne contemporaine* II (1998), p. 225 et suiv.
- ²³ Kévorkian - Paboudjian, op. cit., pp. 57-59.
- ²⁴ BNU, Archives de la délégation nationale arménienne, «Statistique de la population arménienne en Turquie [en 1920]», IV. 46. 2, ff.1-3.
- ²⁵ R. H. Kévorkian, «Recueil de témoignages sur l'extermination des *amele tabouri* ou bataillons de soldats-ouvriers arméniens de l'armée ottomane», *Revue d'Histoire arménienne contemporaine* I (1995), pp. 289-303.
- ²⁶ V. N. Dadrian, «The Documentation of the World War I Armenian Massacres in the Proceedings of the Turkish Military Tribunal», *Journal of Political and Military Sociology*, pp. 97-132.
- ²⁷ US National Archives, State Department Record Group 59, 867.4016/225, n° 278, lettre de J. B. Jackson, consul à Alep, en date du 16 octobre 1915, et rapport annexé adressés au Département d'état, publiés par A. Sarafian, *United States Official Documents on the Armenian Genocide*, I, The Lower Euphrates, Watertown, The Armenian Review 1993, pp. 105-108.
- ²⁸ Ibidem, State Department Record Group 59, 867.4016/219, n° 382, lettre de J. B. Jackson, en date du 29 septembre 1915, et rapport annexé adressés à H. Morgenthau, publiés par A. Sarafian, op. cit., I, p. 100.
- ²⁹ Kévorkian - Paboudjian, op. cit., pp. 59-60.
- ³⁰ BNU, Archives de la délégation nationale arménienne, «Statistique de la population arménienne en Turquie [en 1920]», IV. 46. 2, ff.1-3.
- ³¹ Ternon, op. cit., pp. 227-230.
- ³² BNU, Archives de la délégation nationale arménienne, «Statistique de la population arménienne en Turquie [en 1920]», IV. 46. 2, ff.1-3 ; Ternon, op. cit., pp. 238-243.
- ³³ T. C. Bachbakanlık Archivi, 9Za1333/18 Eylül [septembre] 1915, DN, réponse du préfet de Dyarbékîr Réchid à une circulaire [reçue le 12 août 1331/1915], [DH.EUM, 2 chube, 68/71], doc. n° 112, indiquant que 120 000 Arméniens ont été déportés du vilayet.
- ³⁴ Kévorkian - Paboudjian, op. cit., pp. 57-58.
- ³⁵ Kévorkian - Paboudjian, op. cit., p. 58. Le consul allemand Rössler signale dès le 12 juin 1915 la déportation de 30 000 personnes des régions de Zeytoun, Alabach, Albistan, Dört Yol, Hassan Beyli. Ce n'est cependant que dans le courant de juillet que la région est systématiquement vidée de sa population arménienne : cf. Johannes Lepsius, *Archives du génocide des Arméniens*, p. 94.
- ³⁶ Ibidem. Les chiffres que nous avançons ici sont fondés sur les éléments rassemblés par le Patriarcat arménien de Constantinople entre février 1913 et août 1914 dans la perspective du recensement que les inspecteurs désignés pour mettre en œuvre les réformes dans les provinces arméniennes devaient organiser. Réalisé localité par localité par les conseils diocésains de province et les conseils paroissiaux, ce recensement nous paraît parfaitement digne de foi. L'étude comparative entre les chiffres de provenance arménienne et ceux avancés

par l'administration ottomane montre, en gros, une évaluation similaire lorsqu'il s'agit de régions Ouest de l'Asie Mineure — les chiffres arméniens étant alors légèrement inférieurs aux chiffres officiels car ils ne prennent pas en compte les Arméniens non rattachés à une paroisse — et un décalage allant du simple au triple lorsqu'il est question des vilayets de l'Est.

- 37 Djémal Pasha, *Memories of a Turkish Statesman*, 1913-1919, Londres 1922, p. 277.
- 38 A.A., *Türkei* 183/376, K169, n° 48, publié par Lepsius, op. cit., p. 93.
- 39 A.A., *Türkei* 183/38, A23991, rapport publié par Lepsius, op. cit., pp. 112-113.
- 40 Traduction française de l'acte d'accusation du procès des Unionistes, par Marcus Fisch, *Justicier du génocide arménien, le procès de Tehlirian*, Paris, A. Krikorian, collection *Diasporas* 1981, p. 266, dans lequel se trouve cité ce télégramme.
- 41 A.A., *Türkei* 183/38, A23991, publié par Lepsius, op. cit., p. 114.
- 42 Lepsius, op. cit., p. 120, télégramme à l'ambassade de Constantinople.
- 43 Beylerian, op. cit., p. 51.
- 44 Cf. «Kévorkian, «L'extermination...», op. cit (n.22), pp. 86-87, le texte d'Aram Andonian sur le camp de Bab.
- 45 US National Archives, State Department Record Group 59, 867.4016/219, n° 382, lettre de J. B. Jackson, en date du 29 septembre 1915, et rapport annexé adressés à H. Morgenthau, publiés par A. Sarafian, *United States Official Documents on the Armenian Genocide*, I, The Lower Euphrates, Watertown, 1993, pp. 94-98.
- 46 FO 371/6500, dossiers personnels des principaux criminels de guerre turcs et notamment celui de Chükrü bey, publié par Vartkes Yeghiayan, *British Foreign Office Dossiers on the Turkish War Criminals*, Pasadena 1991, pp. 143-146. Il deviendra ministre de l'Intérieur durant l'ère kémaliste.
- 47 Ali Fuad Erden, *Birinci Dünya harbinde Suriye hatıraları* [Mémoires de la Première Guerre mondiale en Syrie], Istanbul, 1954, p. 217, cité par V. N. Dadrian, «Documentation of the Armenian Genocide in Turkish Sources», *Genocide : A Critical Bibliographic Review*, vol. 2 (1991), pp. 118-119.
- 48 Österreichisches Staatsarchiv, HHStA PA LX, Interna, dossier 272, n° 397.
- 49 V. N. Dadrian, «The Naïm-Andonian Documents on the World War I Destruction of the Ottoman Armenians - The Anatomy of a Genocide », *International Journal of Middle Eastern Studies*, vol. 18:3 (1986), pp. 331-332 et n° 55, se réfère au témoignage du consul allemand à Alep, Rössler, qui y rencontra Chükrü à cette époque. Aram Andonian confirme sa présence à Alep où Chükrü fit la connaissance d'Onnig Mazloumian, le patron du fameux Hôtel Baron (cf. infra, p. 100).
- 50 D'après les mémoires de Naïm Sefa, lui-même fonctionnaire de la Sous-direction des Déportés, publiées par Aram Andonian, *Documents officiels concernant les massacres arméniens*, Paris 1920, p. 27.
- 51 FO 371/6501, dossier personnel du criminel de guerre Moustapha Abdulhalik, publié par V. Yeghiayan, op. cit., pp. 305-319, avec la transcription de télégrammes attestant de son activité criminelle dans les vilayets de Bitlis et d'Alep. Cela ne l'empêcha pas de devenir ministre de l'Économie dans les gouvernements kémalistes en fonction dans les années 1930.
- 52 Il faut cependant préciser que J. Khéroyan (cf. son témoignage, p. 110) avait été nommé à la demande de Djémal pacha, dont le comportement fut, Kévorkian, op. cit (n° 22), nous allons le voir, bien souvent ambigu.
- 53 La déclaration du Chükrü est transcrite dans le *Takvim-i Vekâyi* (Journal officiel du gouvernement ottoman), n° 3540, supplément, interrogatoires, p. 7, cité par V. Dadrian, «The Textual Analysis of the Key Indictments of the Turkish Military Tribunal Investigating the Armenian Genocide», *Journal of Political Military Sociology*, pp. 139-140.
- 54 Krikoris Balakian, *1915 ou le Golgotha arménien*, Paris 1984, pp. 332-334, traduction française inédite de l'original arménien publié en 1922.
- 55 Ibidem.
- 56 Ibidem, pp. 235-237.

- 57 Ibidem, p. 238. L'information de Balakian est recoupée par le témoignage d'Alèksan Tarpinian, infra, pp. 63-64, qui transita par Osmaniyyé/Mamoura au début de septembre et y dénombrait déjà 37 000 déportés arméniens.
- 58 Bryce, op. cit., p. 391, rapport de visite au camp de Mamoura, daté du 26 novembre 1915, de Béatrice Röhrner (le doc. original, avec le nom de la missionnaire dans le FO 867. 4016/260).
- 59 Ibidem.
- 60 Ibidem, pp. 391-392, rapport de visite de Paula Schafer au camp de Mamoura, daté du 1er décembre 1915 (le doc. original, avec le nom de la missionnaire dans le FO 867. 4016/260).
- 61 Balakian, op. cit., p. 253.
- 62 Ibidem.
- 63 Cf. p. 66, le témoignage de Kaloust Hazarabédian.
- 64 Balakian, op. cit., p. 303.
- 65 Cette précision est fournie par le P. Balakian, op. cit., p. 303.
- 66 Cf. Kévorkian, op. cit. (n.22), pp. 63-65, les témoignage d'Alèksan Tarpinian et de Sahag Tcheghékdjian.
- 67 Cf. Ibidem pp. 65-66, son témoignage.
- 68 Cf. Ibidem pp. 67-68, son témoignage.
- 69 Lepsius, op. cit., pp. 160-161.
- 70 Cf. Kévorkian, op. cit. (n° 22), pp. 68-74, son témoignage.
- 71 Lepsius, op. cit. p. 164.
- 72 Andonian, op. cit., p. 20.
- 73 Lepsius, op. cit., p. 198, rapport du 9 février 1916 à l'ambassadeur à Constantinople Mettemich.
- 74 Cf. Kévorkian, op. cit. (n.22), pp. 77-78, le témoignage d'Aram Andonian.
- 75 Cf. Ibidem, p. 75, le témoignage de Hovhannès Khatchérian.
- 76 Cf. Ibidem, p. 79, le témoignage d'Aram Andonian.
- 77 Cf. Ibidem, pp. 77-85, le témoignage d'Aram Andonian.
- 78 Ibidem.
- 79 Ibidem.
- 80 Cf. Ibidem, pp. 87-88, son témoignage.
- 81 Ibidem ; Lepsius, op. cit., p. 199.
- 82 Cf. Ibidem, pp. 76-77, son témoignage.
- 83 Cf. Ibidem, pp. 93-97, les témoignages relatifs à Mounboudj.
- 84 Un premier rapport de M. Niepage, envoyé à l'ambassade d'Allemagne à Constantinople, via le consul à Alep, Rössler, le 15 octobre 1915, a été publié par Johannes Lepsius dans le recueil de documents diplomatiques allemands concernant l'extermination des Arméniens, *Deutschland und Armenien, 1914-1918*, Potsdam, 1919, pp. 165-167, doc. 182. Ce second rapport, qui soulève la question de la complicité allemande, ne fut publié que dans la traduction française du *Livre bleu du gouvernement britannique*, Paris 1916 (réédition Payot 1987), pp. 507-516, par le vicomte Bryce (il ne lui était pas encore parvenu lorsque la version anglaise fut publiée quelques mois auparavant).
- 85 US National Archives, State Department Record Group 59, 867.4016/373, rapport du 4 mars 1918, publié par A. Sarafian, op. cit., I, p. 146.
- 86 Rapport daté du 8 novembre 1915, Lepsius, op. cit., p. 164.
- 87 Cf. Kévorkian, op. cit. (n.22), pp. 98-104, les témoignages sur Alep.
- 88 Rapport daté du 27 avril 1916: Lepsius, op. cit., p. 203 ; témoignage d'A. Andonian, infra, pp. 104-105.
- 89 A.A., *Türkei* 183/38, A23991, publié par Lepsius, op. cit., p. 114.

- 90** US National Archives, State Department Record Group 59, 867.4016/191, n° 372, rapport du 29 août 1915 adressé à l'ambassadeur H. Morgenthau, publié par A. Sarafian, op. cit., I, pp. 127-128.
- 91** Lepsius, op. cit., pp. 130-131.
- 92** Ibidem, pp. 131-133.
- 93** Balakian, op. cit., p. 294.
- 94** Cf. supra, note 84, le témoignage de Martin Niepage.
- 95** Lepsius, op. cit., pp. 166-167.
- 96** Cf. supra, note 67.
- 97** Cf. Kévorkian, op. cit. (n.22), pp. 107-108, le texte d'Aram Andonian.
- 98** Cf. Ibidem, pp. 110-114, le témoignage de J. Khéroyan.
- 99** Lepsius, op. cit., pp. 130-131.
- 100** C'est le chiffre avancé par Naïm bey dans ses mémoires : Andonian, op. cit., p. 39.
- 101** Cf. Kévorkian, op. cit. (n° 22), le texte d'Aram Andonian, Ras ul-Aïn/1.
- 102** Les propos d'Andonian sont recoupés par le rapport de Rössler : Lepsius, op. cit., pp. 200-201.
- 103** A.A., Türkei 183/38, A27200, rapport publié par Lepsius, op. cit., pp. 203-205. Ces informations sont recoupées par le rapport global rédigé par le consul américain J. B. Jackson: US National Archives, State Department Record Group 59, 867.4016/373, rapport du 4 mars 1918, publié par A. Sarafian, op. cit., I, pp. 148-149. Ces informations sont complétées par le témoignage de Garabéd K. Mouradian, Kévorkian, op. cit. (n° 22), pp. 119-120.
- 104** Ibidem, pp. 113-114.
- 105** Andonian, op. cit., p. 48.
- 106** US National Archives, State Department Record Group 59, 867.4016/219, lettre et annexe du consul Jackson à H. Morgenthau, datées du 29 septembre 1915, publiées par A. Sarafian, op. cit., I, pp. 100-101.
- 107** US National Archives, State Department Record Group 59, 867.48/271, lettre et annexe des 8 et 3 février 1916, publiées par A. Sarafian, op. cit., I, pp. 112-113.
- 108** Voir le témoignage d'Aram Andonian, Kévorkian, op. cit. (n.22), pp. 128-129.
- 109** Voir le témoignage d'Aram Andonian, Ibidem, p. 129.
- 110** Voir le témoignage d'Aram Andonian, Ibidem, pp. 124-125.
- 111** Lepsius, op. cit., p. 219.
- 112** US National Archives, State Department Record Group 59, 867.4016/302, publié par A. Sarafian, op. cit., I, p. 131.
- 113** Voir son témoignage, Kévorkian, op. cit. (n.22), pp. 125-127.
- 114** Voir son témoignage, Ibidem, pp. 144-146.
- 115** Ibidem, p. 144.
- 116** Ibidem.
- 117** Voir le témoignage de Krikor Ankout, Ibidem, pp. 146-149.
- 118** Voir le témoignage de Krikor Ankout, Ibidem, pp. 155-156.
- 119** Voir le témoignage de Krikor Ankout, Ibidem, pp. 158-173.
- 120** Ibidem. Ces informations sont confirmées par le rapport d'A. Bernau du 10 septembre 1916. US National Archives, State Department Record Group 59, 867.4016/302, publié par A. Sarafian, op. cit., I, pp. 132-133. Il restait alors 5 à 6 000 Arméniens à Rakka : «*Although the Armenians of Reikka are treated better than at other places, their misery is terrible*».
- 121** Lepsius, op. cit., p. 182.
- 122** Voir son témoignage, Kévorkian, op. cit. (n.22), p. 174, confirmé par celui de Mihran Aghazarian, infra, pp. 219-227.

- 123** Voir le témoignage d'Aram Andonian, Ibidem, p. 175.
- 124** Voir le témoignage d'Aram Andonian, Ibidem, pp. 137-141.
- 125** Voir le témoignage d'Aram Andonian, Ibidem, p. 178 et note*.
- 126** T. C. Bachbakanlik Archivi, 18Z1333, 27 octobre 1915 [fr 57/135], EUM, ordre de Talaat aux préfetures d'Hudavendigar, Ankara, Alep, Adana et aux sandjaks de Marach, Karahisar-i Sahib, Eskichéhir, Kütahya, Ismit, Nigde, demandant que seuls les déportés se trouvant en route soient acheminés et de ne plus déplacer les populations restantes, doc. n° 146.
- 127** Traduit et publié par Krieger, «Aram Andoniani hradaragadz tourk bachdonagan vaverakrerou vaveraganoutioune», 1915-1965. *Houchamadian medz Yegherni*, (trad. «authenticité des documents officiels turcs publiés par Aram Andonian», en 1915-1965, Memorial de la Grande catastrophe). Beyrouth 1965, p. 241; Y. Ternon, *Enquête sur la négation d'un génocide*, Marseille, Parenthèses 1989, p. 122.
- 128** T. C. Bachbakanlik Archivi, 2R1334, 3R1334, 6R1334, 7R1334, 7, 8, 11 et 12 ubat [février] 1916, DN, télégrammes d'Ali Souad, [DH. EUM, 2.69/6, 7, 8, 9], doc. n° 158, 159, 161, 160.
- 129** Lepsius, op. cit., p. 203.
- 130** Ibidem, rapport du 5 septembre 1916, p. 227.
- 131** Voir le témoignage d'Aram Andonian, Kévorkian, op. cit. (n.22), p. 177.
- 132** T. C. Bachbakanlik Archivi, 16°1334, 18 Haziran [juin] 1916, IAMM, Talaat à la Préfecture d'Alep, [fr 65/32-1], doc. n° 187.
- 133** Voir le témoignage d'Aram Andonian, Kévorkian, op. cit. (n.22), pp. 183-184.
- 134** Ibidem.
- 135** Voir le témoignage d'Aram Andonian, Ibidem, p. 175 et suiv.
- 136** Ibidem, p. 178.
- 137** Ibidem, p. 176.
- 138** Ibidem, p. 177.
- 139** Ibidem, p. 185.
- 140** Ibidem, pp. 179-180. Mihran Aghazarian, qui dirigeait l'orphelinat de la ville, fondé par le maire et Ali Souad, révèle que Salih Zéki dut s'y reprendre à trois reprises pour finir par convaincre la majorité des déportés établis dans la ville de la quitter pour Djéziré : cf. son témoignage, Ibidem, pp. 225-226.
- 141** Lepsius, op. cit., p. 219.
- 142** Ibidem, dépêche du 29 août 1916, pp. 223-224. Le rapport d'Auguste Bernau, remis au consul américain Jackson le 10 septembre 1916, ne dit pas autre chose.
- 143** Voir le témoignage d'Aram Andonian, Kévorkian, op. cit. (n.22), p. 186 et, surtout, celui du directeur de l'orphelinat, M. Aghazarian, Ibidem, pp. 219-227, qui indique qu'il gérait alors 2 000 orphelins.
- 144** Ibidem, pp. 188-189.
- 145** Ibidem, p. 224 et celui d'A. Andonian, Ibidem, p. 190.
- 146** Lepsius, op. cit., pp. 211-212
- 147** S. Zurlinden, *Der Weltkrieg*, II, Zurich 1918, p. 707, cité par V. N. Dadrian, «Documentation of the Armenian Genocide in Turkish Sources», *Genocide : A Critical Bibliographic Review* vol. 2 (1991), pp. 116-117.
- 148** Cf. n. 8
- 149** C. Bachbakanlik Archivi, 10Za1333, 19 Eylül, (september) 1915, DN. EUM, 2 Chube, 68/78), doc. n° 116.
- 150** US National Archives, State Department Record Group 59, 867.4016/212, dépêche adressée de Damas à H. Morgenthau, publiées par A. Sarafian, op. cit., I, pp. 82-86; ce document fut publié anonymement dès 1916 dans la version française du Livre Bleu du Gouvernement britannique : Bryce, op. cit., pp. 497-500.

- 151 Ibidem, p. 500.
- 152 Ibidem, pp. 166-167, Memorandum de source bien informée.
- 153 US National Archives, State Department Record Group 59, 867.4016/219, dépêche adressée à H. Morgenthau, publiée par A. Sarafian, op. cit., I, pp. 94-95.
- 154 Ibidem, p. 100.
- 155 US National Archives, State Department Record Group 59, 867.48/271, publié par A. Sarafian, op. cit., I, pp. 112-113.
- 156 Archives Centrales de la Marine, SS A 166, rapport du Service des Informations de la Marine dans le Levant au ministère de la Marine, daté du 21 février 1918, publié par A. Beylerian, op. cit., p. 507.
- 157 Österreichisches Staatsarchiv, HHStA PA XL, dossier 275, n° 34. Propos tenus spontanément devant le député Natanian effendi que la presse ottomane se garda de reprendre publiquement. L'ambassadeur ajoute toutefois que «cette volte-face de Talaat est due en première ligne à Djavidid bey, qui n'aurait accepté d'entrer dans le Cabinet qu'à cette condition».
- 158 C'est-à-dire la Direction Générale pour l'installation des Tribus et des Émigrés, qui supervisait la Sous-direction des Déportés d'Alep.
- 159 Österreichisches Staatsarchiv, HHStA PA XL, dossier 275, n° 39.

La confiscation des biens et la destruction des monuments historiques comme manifestations du processus génocidaire

*Dickran KOUYMJIAN **

The paper deals with the destruction and confiscation of Armenian establishments and monuments, as a continuation of the genocide from 1915 to 1923. It shows how the Turkish government intentionally continued the genocide process by destroying or allowing the destruction of Armenian architectural monuments, which wiped out all traces of Armenian life and civilization in the historical cradle of Armenians. The first part of the paper presents a historical estimate of the possessions (including their value) confiscated by the Ottoman government and explains how international law views such situations. Today, in order to protect the Armenian monuments on Turkish territory, pressure should be exercised on the Turkish government, either directly or through organizations of which the Republic of Armenia is a member, such as the United Nations and UNESCO.

La communication traite de la destruction et de la confiscation des établissements et des monuments arméniens, comme une continuation du génocide, de 1915 à 1923. Elle montre comment le gouvernement turc continue intentionnellement le processus génocidaire, en détruisant ou en permettant la destruction des monuments architecturaux arméniens, en effaçant toutes traces de la vie et de la civilisation arméniennes dans le berceau historique des Arméniens. La première partie de la communication présente une estimation historique des biens confisqués par le gouvernement ottoman et de leur valeur. Elle explique comment le droit international considère de telles situations. Aujourd'hui, la principale pression sur le gouvernement turc, pour l'obliger à protéger les monuments arméniens sur son territoire, devrait être exercée par le gouvernement arménien, directement et à travers les organisations dont l'Arménie est membre, telles les Nations Unies et l'UNESCO.

* Professeur de la Chaire d'études arméniennes Haig & Isabel Berberian, Université d'Etat de Californie, Fresno. Egalement directeur du Centre des études arméniennes Sarkis & Meline Kalfayan et coordinateur du Programme d'études arméniennes de l'Université d'Etat de Californie. Ph.D. d'études arméniennes de l'Université de Columbia (New-York). A enseigné aux Universités de Columbia, Berkeley, Paris III (INALCO), aux universités américaines de Beyrouth, du Caire et de Paris. A publié de nombreux ouvrages et articles sur l'histoire et les arts arméniens, notamment *The Arts of Armenia* (Fondation Calouste Gulbenkian, 1992) ; a édité : *In Memoriam Haig Berberian* (Fondation Calouste Gulbenkian, 1986). Participation à de nombreux colloques internationaux, plus particulièrement au Tribunal Permanent des Peuples sur le Génocide des Arméniens, en 1984.

Le vol de la richesse arménienne

L'or arménien : les dépôts dans les banques

Il y a quelques mois, les journaux européens et américains publiaient les noms des individus qui avaient déposé de l'argent dans les banques suisses à la veille de la Seconde Guerre mondiale. La majorité d'entre eux étaient Juifs. Ceux qui figuraient sur les listes n'avaient jamais réclamé leur argent, parce que la plupart avaient été victimes de l'Holocauste. Au bout de cinquante-cinq ans, les banques ont brisé le silence et le principe du secret bancaire suisse pour tenter de se justifier des accusations de collaboration et d'approbation lancées contre elles. Sous la pression d'une opinion publique encouragée par les associations de défense des biens des survivants de l'Holocauste de la diaspora juive, l'histoire fut racontée, et l'on apprit comment les possessions juives spoliées par l'Allemagne nazie auraient pris le chemin de la Suisse et d'autres pays. Le montant des avoirs illégalement confisqués est estimé à plusieurs centaines de millions de dollars. De ce fait, un groupe de banques suisses a créé un fonds spécial pour les victimes de l'Holocauste et le problème est loin d'être réglé.

Les biens arméniens furent saisis en 1915 par le gouvernement jeune-turc et le Trésor ottoman en reçut des inventaires détaillés. On délivra même des certificats pour les avoirs des Arméniens tués ou déportés. L'argent arménien, comme l'or juif d'Hitler, quitta la Turquie et fut placé dans des banques en Autriche et en Allemagne. Après la guerre, dans un mémorandum officiel présenté au Premier ministre britannique, Ramsay MacDonald, sur les raisons de venir en aide aux réfugiés arméniens, Sir James Baldwin, l'ancien Premier ministre, et Herbert Asquith, les auteurs du texte, écrivent au paragraphe 4.

«La somme de cinq millions de livres or turques (ce qui représente environ 30 kilogrammes d'or) déposée en 1916 par le gouvernement turc à Berlin à la Reichsbank, et reprise par les Alliés après l'Armistice, était en grande partie (peut-être en totalité) de l'argent arménien. Après la déportation des Arméniens en 1915, leurs comptes courants et leurs comptes d'épargne furent transférés, sur ordre du gouvernement, au Trésor d'Etat à Constantinople»¹.

Les premiers comptes et autres avoirs bancaires arméniens furent confisqués dans les provinces puis transférés sur ordre du gouvernement à Constantinople².

Puisqu'il existe des traces officielles des comptes, quand les banques turques publieront-elles les noms des Arméniens dont l'argent ne fut jamais réclamé ? Quand le gouvernement turc sortira-t-il de ses archives les registres portant les listes des biens arméniens confisqués ? Quand le gouvernement turc créera-t-il un fonds pour les victimes du génocide ?

En plus du massacre et de l'expulsion de plus de deux millions d'individus, le gouvernement turc a volé les avoirs des Arméniens, confisqué leurs biens et détruit leurs monuments historiques. Collectivement, ces actes représentent un immense transfert illégal de capitaux individuels et communautaires de la population arménienne vers les populations turque et kurde dans le cadre d'un crime planifié.

Polices d'assurances

L'avidité des Jeunes-Turcs ne se satisfaisait pas des comptes en banque. En

1916, au cours d'une conversation avec Henry Morgenthau, le ministre de l'Intérieur Talaat Pacha demanda au courageux ambassadeur des Etats-Unis s'il aurait l'amabilité de lui fournir une liste complète des noms des Arméniens qui possédaient des polices d'assurance-vie dans des compagnies américaines parce que, expliqua Talaat, ils sont presque tous morts sans laisser d'héritiers et l'argent de ces comptes devrait donc légitimement passer au gouvernement ottoman³. Le gouvernement adressa des notes officielles à toutes les compagnies du monde qui travaillaient avec des clients de l'Empire ottoman en leur demandant une liste exhaustive de tous les Arméniens qui possédaient une assurance-vie. A ce sujet, la publication récente, dans le quotidien *Le Monde* et d'autres journaux, d'articles concernant les demandes faites aux compagnies d'assurances d'ouvrir leurs archives sur les assurances-vie contractées par des Juifs avant et pendant l'Holocauste devrait revêtir une importance toute particulière pour ceux qui s'intéressent aux droits des Arméniens victimes du génocide.

Biens (immobiliers) saisis et inventaires

En plus des comptes en banque, des actions, des bons et des polices d'assurance, qui représentent des capitaux, quelles propriétés les Arméniens possédaient-ils dans la Turquie ottomane ? Bien sûr, leurs maisons individuelles ; il n'existe cependant pas de chiffres sur le nombre total de familles qui étaient propriétaires de leur logement⁴. Il n'y a pas non plus d'estimations des biens fonciers possédés par les Arméniens, bien qu'ils fussent considérables dans les provinces. Nous disposons de plus de renseignements sur certaines localités que sur d'autres, mais un gros effort reste nécessaire pour pouvoir recenser ces biens. A ma connaissance, nous n'avons pas non plus de données, même approximatives, sur le nombre d'usines, d'entreprises, de boutiques et d'ateliers appartenant aux Arméniens⁵.

En revanche, il existe une information sur les biens des communautés. Le Catholicossat de Cilicie conservait des données détaillées sur ses terres et ses bâtiments⁶. Le Patriarcat arménien de Constantinople, représentant officiel de la communauté arménienne devant le sultan, conservait un inventaire des églises, monastères et écoles qui en dépendaient. En 1912, le gouvernement jeune-turc ordonna aux communautés minoritaires de dresser l'inventaire de tous leurs biens dans l'ensemble de l'Empire. Le patriarche Malakia Ormanian avait déjà fourni des dossiers avec les chiffres des églises, monastères, écoles et population arméniens province par province dans l'appendice de son livre *L'Eglise arménienne*, publié pour la première fois en français en 1910. Plus tard, en 1913 et 1914, à la veille de la guerre, le patriarche dépêcha une mission spéciale dans les provinces pour préparer une étude mise à jour.

Cette information servit de base pour des calculs effectués après le génocide sur la destruction de la propriété arménienne. La liste d'Ormanian énumère 2039 églises apostoliques arméniennes en service dans l'Empire ottoman en dehors de Constantinople. Apparemment, ne sont pas inclus dans cette liste les édifices religieux appartenant aux catholiques et aux protestants, alors que les membres de ces deux communautés y figuraient. A la Conférence de la Paix de Paris en 1919, les chefs des deux délégations arméniennes, Avétis Aharonian et Boghos Noubar Pacha, présentèrent un rapport commun intitulé "Tableau approximatif

des Réparations et Indemnités pour les dommages subis par la Nation arménienne en Arménie de Turquie et dans la République arménienne du Caucase". On y mentionne 1860 églises, 229 monastères, 1439 écoles, 29 lycées et séminaires, et 42 orphelinats. Plus tard, des spécialistes ont apporté des modifications à ces chiffres : Kevork Mesrob, 2000 écoles ; le révérend Adanian, 452 églises protestantes⁷ ; Haygazn Ghazarian donne les chiffres de 2050 églises et de 203 monastères ; Ardashes Der Khatchatourian cite 2300 écoles. Mais les chiffres les plus fiables sont ceux qui ont été soigneusement compilés par Raymond Kévorkian dans le volumineux ouvrage publié en 1992 et dont il était co-auteur avec Paul Paboudjian, *Les Arméniens dans l'Empire ottoman à la veille du génocide*. Les chiffres, qui s'appuient principalement sur les archives inédites du Patriarcat arménien de Constantinople pour les années 1913-1914, font état de 2538 églises, 451 monastères et 1996 écoles⁸.

Aujourd'hui, en dehors d'Istanbul, les Arméniens ne possèdent que six églises, aucun monastère et aucune école. Qu'est-il advenu des 2500 autres et du reste des biens arméniens ? Quelle est la valeur du patrimoine arménien perdu du fait du massacre et de l'exil systématiques ?

La perte la plus importante subie par le peuple arménien pendant le génocide, la vie des victimes, ne peut être calculée bien qu'on leur ait attribué un prix, comme nous le verrons plus loin. Les biens mobiliers et immobiliers furent soigneusement évalués dans le rapport commun présenté à la Conférence de la Paix à Paris. Se fondant sur le chiffre de 1 800 000 individus tués ou déportés, le "tableau approximatif" cherche à établir la valeur des possessions laissées par les Arméniens. La perte pour les ruraux, qui représentaient les trois quarts de la population totale, comprenait : les bâtiments (maisons, écuries, granges, moulins); les terres cultivées et non cultivées ; du matériel agricole ; les biens personnels (meubles, vêtements, bijoux) ; les pertes en récoltes annuelles ; le bétail ; les réserves de nourriture et de fourrage ; et le capital. L'ensemble s'élève à quelque 17 000 francs pour chacune des 270 000 familles arméniennes vivant dans le pays, soit un total de 4 milliards 600 millions de francs. La valeur des pertes subies par les 90 000 familles arméniennes vivant dans les grandes villes (en dehors de Constantinople) a été estimée à 36 000 francs par famille, soit un total de 3 milliards 235 millions de francs. La valeur proposée pour les milliers d'écoles, églises et autres bâtiments communautaires est sensiblement inférieure puisqu'elle ne s'élève qu'à 75 millions de francs⁹. L'ensemble des pertes en biens et en main d'œuvre représente près de huit milliards de francs. A cela s'ajoute la valeur de la vie humaine, près de sept milliards de francs, ce qui équivaut à une valeur estimée à 5 000 francs par Arménien massacré. Le total global des dommages s'élevait, en francs de 1919, à 14,5 milliards. En francs d'aujourd'hui, cela se compterait en millions de milliards¹⁰.

La question des réparations pour les pertes subies par la communauté et les individus arméniens pendant le génocide a été étudiée par plusieurs spécialistes. Les chiffres du patriarcat et le "Tableau" des Délégations arméniennes à la Conférence de la Paix ont servi de point de départ pour l'examen de la loi internationale concernant les confiscations de biens à la suite de crimes contre l'humanité. L'étude principale sur ces questions juridiques est *The Armenian Question and International Law* de Shavarsh Toriguian, publiée en 1973¹¹ ; on trouve ce qui concerne les confiscations et les destructions des biens dans celle

de Kévork Baghdjian, de 1987, *La saisie, par le gouvernement turc, des biens arméniens... dits «abandonnés»*¹² qui inclut des études précédentes déjà mentionnées ainsi que celles concernant les biens soi-disant "abandonnés" des Arméniens par Lutfik Kouyoumdjian¹³, de Fr. Krnazian¹⁴, Levon Vardan¹⁵, et Puzant Yeghiayan¹⁶.

La confiscation des biens arméniens

En mai 1915, le gouvernement ottoman publia, par l'intermédiaire de son ministre de l'Intérieur, un décret visant ses citoyens arméniens intitulé «Directives administratives concernant les biens meubles et immeubles abandonnés par les Arméniens déportés à la suite de la guerre et de circonstances politiques exceptionnelles»¹⁷.

Le décret prévoyait la formation de comités spéciaux chargés de dresser des listes et des rapports concernant tous les biens "abandonnés". Ces biens devaient être placés en lieu sûr au nom des déportés. Des reçus de ces listes furent établis et remis aux Arméniens¹⁸. Certaines copies furent conservées par les commissions locales et d'autres transmises au Trésor ottoman. Les denrées périssables et les animaux furent vendus et l'argent déposé au nom des propriétaires arméniens. La loi stipulait que les réfugiés turcs de la guerre balkanique devaient être installés dans les maisons des Arméniens et sur leurs terres, et devaient être officiellement enregistrés. La terre et les maisons dont les réfugiés turcs ne voulaient pas devaient être vendues aux enchères publiques et les sommes déposées au nom des propriétaires arméniens¹⁹.

En réalité, la plupart des biens mobiliers furent pillés par des bandes, et les maisons, les fermes, les terres et les magasins vendus au tiers de leur prix par des membres des commissions spéciales à leurs amis, et l'argent soit gardé par eux-mêmes, soit envoyé au Trésor central. Quatre mois plus tard, un second décret, daté de septembre 1915, précisait comment on pouvait revendiquer et obtenir des biens arméniens «abandonnés»²⁰.

Par la suite, la question fut soulevée dans le premier traité entre la nouvelle République d'Arménie et la Turquie, le traité de Batoum de juin 1918, qui reconnaissait les droits des propriétaires et garantissait un dédommagement approprié en cas de confiscation par le gouvernement²¹.

Les droits des Arméniens à revendiquer leurs biens officiellement inventoriés étaient encore soulignés dans l'article 144 du Traité de Sèvres d'août 1920. Il contenait des clauses concernant :

- 1) l'abrogation de la loi de 1915 sur les "biens abandonnés" ;
- 2) le retour des Arméniens chez eux ;
- 3) la restitution des entreprises et de tous les biens meubles et immeubles.

Des commissions d'arbitrage devaient être nommées par le Conseil de la Société des Nations pour examiner les revendications des Arméniens. Même si d'anciens sujets ottomans avaient acquis la citoyenneté d'autres pays, leurs biens et leurs intérêts en Turquie devaient leur être restitués dans leur état originel. La Turquie était signataire du Traité de Sèvres comme la République d'Arménie et, même s'il ne fut jamais ratifié par les gouvernements signataires, des juristes affirment que les obligations qui y sont stipulées doivent être respectées. Les traités et accords suivants d'Alexandropol (décembre 1921), de Moscou (mars

1921), de Kars (octobre 1921) et d'Ankara (avril 1922), tous signés par la Turquie, comprenaient des clauses spécifiques sur les biens de minorités.

Bien sûr, ces clauses ne furent jamais respectées ; pire, le gouvernement turc se mit à adopter de nouvelles lois sur les confiscations. L'accord d'Ankara avec la France, protégeant les biens des Arméniens de Cilicie après le retrait français, fut tourné en dérision par une nouvelle loi turque confisquant tous les biens "abandonnés" dans des zones "libérées" de l'ennemi. Un an plus tard, en avril 1923, juste avant la signature du Traité de Lausanne - qui "révisait" celui de Sèvres - une nouvelle réglementation, la "Loi sur les biens abandonnés", appelait à la saisie de toutes les possessions des Arméniens ne vivant plus en Turquie, quels que fussent les motifs ou les circonstances de leur départ. Mais le Traité de Lausanne, signé en juillet 1923, assurait, et assure encore, la protection des membres des minorités à condition qu'ils soient citoyens turcs. Comme on le verra, rien n'empêchait la Turquie de priver certains groupes de leur citoyenneté. A la veille de son succès à Lausanne, qui marquait pratiquement l'enterrement de la question arménienne, le gouvernement turc, en septembre de la même année, promulgua encore une loi interdisant aux Arméniens de Cilicie et des provinces orientales qui avaient "émigré" de revenir en Turquie. En août 1926, le gouvernement turc fit savoir publiquement qu'il conserverait tous les biens confisqués avant la mise en application du Traité de Lausanne, c'est-à-dire le 6 août 1924. En mai 1927, une loi autorisait à priver de la nationalité turque quiconque n'avait pas pris part à la Guerre d'Indépendance et était resté à l'étranger entre le 24 juillet 1923 et le 27 mai 1927. C'est cela surtout qui scella le sort des revendications arméniennes sur les biens confisqués. Les protestations adressées de 1925 à 1928 à la Société des Nations par le Comité central pour les Réfugiés arméniens ne furent jamais prises en considération par la Turquie qui les rejeta. L'Arménie, déjà soviétisée, n'offrait plus aucun intérêt pour les Puissances alliées. Quant aux Arméniens de la diaspora et à leurs amis, eux, ils ne représentaient plus qu'une force morale facilement ignorée. On oublia les revendications concernant les biens arméniens en même temps qu'on oubliait les Arméniens eux-mêmes.

La République turque achevait ainsi la tâche entamée par le gouvernement ottoman, ajoutant à l'horreur du premier génocide du siècle les touches finales de l'une des plus grandes spoliations de biens et de terres de notre époque.

La destruction des monuments historiques arméniens

Une fois la décision prise d'éliminer de sa terre natale la population arménienne, la conséquence logique était de parachever le génocide en effaçant définitivement toute association entre le peuple arménien et les terres qu'on venait d'usurper. C'est ainsi que le nom même d'Arménie disparut de tous documents et cartes turcs ; lorsque, par inadvertance, il reparissait dans des manuels ou de la littérature populaire, la publication était saisie et détruite.

Le gouvernement turc eut recours à des mesures extrêmes pour éradiquer toute trace de civilisation arménienne sur ces terres historiques. A la fin des années cinquante, on changea systématiquement tous les noms des villes, villages et hameaux des provinces orientales. Comme les historiens turcs continuent à déformer le passé, les nouvelles générations d'Arméniens auront beaucoup de mal à retrouver les localités où ont vécu leurs ancêtres.

Dans tous les coins de l'ancien Empire ottoman sous contrôle turc, à l'exception d'Istanbul qui jouit d'une réputation touristique et où vit une importante communauté arménienne, le génocide a été constamment poursuivi pour éliminer tous les vestiges de la culture arménienne ou les priver de leur caractère national spécifique.

Les églises, témoins de la vie nationale, constituaient des signes intolérables de la présence historique arménienne. Les monuments religieux des victimes sont très embarrassants pour les auteurs de génocide ; plus ils sont nombreux, plus la campagne de désinformation est difficile. C'est pour cette raison que tous les monuments arméniens furent et restent menacés. J'ai abordé en détail ce sujet devant le Tribunal permanent des peuples en avril 1984²², en apportant des preuves visuelles de la destruction d'un très grand nombre de monuments. Je me contenterai donc d'énumérer ici par quels moyens les églises arméniennes ont souffert et souffrent encore de la ruine ou de la neutralisation.

- Destruction volontaire par le feu ou les explosifs d'églises, de bâtiments civils et de maisons pendant la période des massacres. Presque toutes les régions arméniennes furent touchées. De 1915 à 1923, environ un millier d'églises et de monastères arméniens furent rasés et près de 700 autres édifices religieux furent à demi détruits²³.
- Destruction ultérieure, mais volontaire, de monuments individuels par des explosifs ou des tirs d'artillerie.
- Destruction par négligence volontaire et encouragement des paysans au vandalisme. Il est bien connu que les pierres finement ouvragées utilisées sur les façades des églises arméniennes font un matériau de construction idéal.
- Conversion des églises arméniennes en mosquées, musées, prisons, centres sportifs, greniers à grain, écuries et fermes.
- Destruction par manque total d'entretien. Toutes les églises qui restent en Turquie sont menacées par cette négligence.
- Démolition pour cause de construction de routes, ponts ou autres ouvrages de travaux publics.
- Neutralisation du caractère arménien d'un monument par effacement des inscriptions qui s'y trouvent.
- Attribution intentionnelle des édifices, en particulier de ceux qui présentent un intérêt touristique, à l'architecture turque, généralement médiévale seldjoukide.

Les exemples les plus notoires sont les églises du X^e siècle d'Aght'amar et de Kars. Or celles-ci, détail ironique, furent construites avant l'apparition historique des Turcs seldjoukides.

La Turquie poursuit sa politique génocidaire en permettant cette destruction mais continue à jouer son rôle de membre modèle de la communauté internationale en signant divers traités internationaux sur la protection des droits et des monuments des minorités. Voici une liste partielle de ce type d'accords.

A. Les articles 38 à 44 du Traité de Lausanne de 1923 concernent en particulier la garantie et la protection des droits de minorités, dispositions que la Turquie a continuellement violées, comme l'ont régulièrement signalé les observateurs étrangers. A Istanbul, pour effectuer des réparations sur des constructions arméniennes existantes, on doit demander une autorisation du gouvernement et on n'est pas toujours sûr de l'obtenir. On n'a le droit ni de reconstruire ni

d'agrandir. On saisit souvent les biens des églises et de la communauté en invoquant le droit de domaine prééminent. Récemment a été brandie la menace de taxation des églises et des institutions de charité des minorités. Quand on constate une telle attitude à Istanbul, ancienne capitale très vivante du point de vue touristique, n'est-il pas naïf d'imaginer que l'on va se préoccuper des monuments de l'intérieur du pays relativement peu visité ?

B. La Turquie a signé et approuvé la Convention internationale sur les Droits civils et politiques de la Charte des Nations unies qui reconnaît entre autres les droits culturels des minorités.

C. En 1965, la Turquie a signé le Traité de la Haye de 1954 sur la protection des monuments culturels en temps de guerre²⁴.

D. Le 7 janvier 1969, la Turquie a signé le Traité international sur la protection des monuments culturels, traité qui donne des assurances très claires quant au soin et à l'entretien des monuments culturels des minorités²⁵.

On a souvent dit que l'UNESCO, qui a une section importante consacrée exclusivement à la conservation des monuments historiques, pourrait jouer un rôle actif pour tenter de sauvegarder ceux des édifices qui représentent un intérêt pour l'histoire de l'art en général. Mais l'UNESCO ne peut entreprendre la conservation si le gouvernement dont dépend la région où se trouve le monument visé ne l'a pas invité à intervenir. En outre, de nombreux spécialistes ont mis en garde contre les effets négatifs que pourrait avoir un souci affiché de l'UNESCO concernant les monuments arméniens. Le n° 32 du Minority Rights Report sur l'Arménie, dans lequel sont détaillées les violations turques des conventions internationales sur les minorités conclut ainsi :

«Nous souhaiterions voir les monuments arméniens situés en Turquie orientale mieux entretenus, mais nous avertissons tous les gouvernements occidentaux (ou l'UNESCO) que le fait de tenter d'exercer une pression sur les Turcs à ce sujet ne ferait que hâter la destructions des monuments qui subsistent»²⁶.

Dans notre grand siècle de restauration et de conservation, des églises qui ont survécu à seize siècles de tremblements de terre et d'érosion, auront disparu en l'espace de deux générations. Il y a peu d'espoir de voir mettre un terme à la destruction et au vandalisme, malgré les courageux efforts de spécialistes venus de nombreux pays pour étudier ces monuments, les photographier et les faire connaître au public, à moins que les gouvernements occidentaux ne reconnaissent publiquement le génocide et ne persuadent collectivement l'Etat turc de faire de même. Jusqu'à présent, les incitations et même les menaces de la part du Parlement européen et de la Communauté européenne sont restées sans effet. La politique actuelle de la Turquie contre son importante population kurde ne fait que souligner son attitude historique envers les minorités et son arrogant mépris pour les conventions internationales.

Que peut-on faire maintenant ?

A bien des égards, les circonstances ont radicalement changé depuis l'époque du Tribunal permanent des peuples. Sur les problèmes juridiques concernant le génocide et la question des réparations, la position des organisations de la diaspora était alors de convaincre les pays sympathisants de soutenir la cause arménienne. Avec l'adoption en 1948 par l'ONU de la Convention sur le génocide

et la résolution sur l'imprescriptibilité pour une action légale de la part des victimes de génocide adoptée en 1968, une procédure claire a été établie pour poursuivre les crimes contre l'humanité. En théorie, on pouvait faire comparaître les coupables devant les Nations unies et la Cour internationale de Justice. Le problème était et est encore que de telles actions doivent être soutenues par les gouvernements parce que les Nations unies et la Cour internationale ont été conçues pour servir un club d'Etats reconnus. C'est ainsi que l'on avait envisagé de faire appel à des pays tels que la Grèce, Chypre, le Liban et l'Argentine susceptibles de soutenir les revendications arméniennes auprès du gouvernement turc.

Avec la fondation de la troisième République d'Arménie et son entrée à l'ONU, une nouvelle dimension est venue s'ajouter aux demandes de reconnaissance du préjudice moral et physique subi par les victimes et de restitution des biens. Il est évident qu'au niveau du droit international, la République d'Arménie est investie d'un immense pouvoir légal même si elle n'en a pas encore fait usage. Le fait de savoir quand elle décidera — si elle le fait — d'user de ce pouvoir, est une question essentiellement politique. De plus, avec l'indépendance de l'Arménie, c'est une nouvelle possibilité de dialogue avec la Turquie qui s'est ouverte, d'Etat à d'Etat, mais à ma connaissance, aucune discussion sérieuse sur la question des monuments arméniens ou d'autres biens n'a encore été abordée. En tant que membre de l'ONU et d'autres instances internationales, l'Arménie pourrait exercer une pression directe sur la Turquie par des voies officielles. Certes, l'autorité de l'Arménie pour représenter les droits de toutes les victimes du génocide sera amplement renforcée si la citoyenneté est étendue aux Arméniens de la diaspora.

A ce sujet, deux autres possibilités d'action peuvent se présenter. Avec l'unification de l'Europe et la création de ses propres structures juridiques, une nouvelle possibilité est entrée dans le droit international, à savoir la faculté pour les individus de se retourner contre les gouvernements alors qu'auparavant seuls les Etats étaient autorisés à le faire. Puisque la Turquie, avec l'aide active de pays comme la France, tente de faire son entrée dans la Communauté européenne, elle risque de se voir confrontée à des actions intentées par des victimes arméniennes ou par leurs descendants, en particulier ceux qui résident dans des pays membres ayant reconnu le génocide. La Turquie pourrait bien avoir à faire face dans l'avenir à un système juridique qu'elle aura du mal à manipuler²⁷.

Une autre ouverture qui n'est pas encore totalement exploitée est la position de l'Eglise arménienne en ce qui concerne les biens qui lui ont été directement confisqués. La propriété d'édifices religieux a toujours été une question beaucoup moins controversée que celle d'institutions individuelles ou séculières. On a récemment assisté à la remarquable restitution des églises en Arménie, en Russie, et dans d'autres ex-républiques soviétiques. Si les torts infligés pendant soixante-dix ans ont été redressés par une rapide restitution des édifices religieux au début des années 1990, pourquoi les biens spoliés seulement cinq ans avant 1920, en 1915, ne pourraient-ils pas être restitués à la fin des années 1990, dans l'année du millénaire par exemple, ou pour le 1700^e anniversaire du christianisme arménien ?

Avec le renforcement des catholicosats tant d'Etchmiadzine que d'Antelias, qui ont à leur tête des hommes d'action et de conviction, avec une structure en place

pour recevoir ces biens, à savoir le Patriarcat de Constantinople, il n'y aurait rien de déraisonnable à entamer une procédure légale devant les instances internationales et le gouvernement turc pour une rapide restitution des églises. Pourquoi Aght'amar et la cathédrale d'Ani ne seraient-elles pas administrées par l'Eglise arménienne ?

Une dernière remarque à ce sujet : s'il est difficile de réunir les noms de plus d'un million de victimes et de retrouver leurs descendants pour demander réparation, il n'y a en revanche aucun problème pour identifier les églises, monastères et écoles spoliés pendant et après les déportations et les massacres. Ils portent des noms et se trouvent, ou ce qu'il en reste, au même endroit qu'en 1915. Leur propriétaire légal est l'Eglise et son représentant officiel reconnu, le Patriarche de Constantinople. Il n'a jamais quitté la Turquie et est encore là, prêt à accepter la restitution de ces biens confisqués. Peut-être alors cela pourrait-il être un premier pas vers une réparation des préjudices subis par les victimes du génocide.

Notes

- 1 Shavarsh Toriguian, *The Armenian Question and International Law*, Beyrouth : Hamaskaïne, 1973, pp. 107-108, citant André Mandelstam, *La Société des Nations et les Puissances devant le problème arménien*, réédition, Beyrouth, 1970, pp. 489-493.
- 2 Mandelstam, *La Société*, op. cit. p. 492 de la réédition ajoute ce détail.
- 3 Henry Morgenthau, *Mémoires*, Paris, Payot 1919, p. 292, Baghdjian, *La confiscation, par le gouvernement turc, des biens arméniens... dits "abandonnés"*, p. 70.
- 4 Les registres officiels ottomans sur les impôts et la terre indiquaient généralement si le contribuable était propriétaire. Cette pratique remontait au XVII^e siècle et même plus tôt encore.
- 5 Krikor Zohrab s'est appuyé sur les renseignements qui lui ont été fournis pour publier à Paris un petit ouvrage, sous le pseudonyme de Marcel Léart, dans lequel une liste partielle de ce genre de propriétés est établie pour les régions de Sivas, Tokat, Amassia et Chabin Karahisar : *La question arménienne à la lumière des documents*, Paris, 1913, pp. 65-67, cf. Baghdjian, *La confiscation*, op. cit. 206-207.
- 6 Reproduit par Kévork Baghdjian dans *La confiscation*, op. cit. pp. 270-283.
- 7 Révérend K.P. Adanalian, *Yusarjan Hay yew Avetaranakan ekelec woy* [Mémorial des églises évangéliques arméniennes], Fresno, 1952.
- 8 Raymond H. Kévorkian et Paul B. Baboudjian, *Les Arméniens dans l'Empire ottoman à la veille du Génocide*, Paris : Arhis, 1992, pp. 57-60, tableau synoptique pour les dix-sept provinces avec des chiffres sur les populations.
- 9 Haygazn Ghazarian estima leur valeur à un milliard de dollars.
- 10 Par exemple, la valeur d'un mouton entier était de 20 francs en 1919, alors qu'il coûterait aujourd'hui de vingt à trente fois plus. Kévork Baghdjian. *La confiscation*, pp. 204-205, convertit ces chiffres en francs de 1987 (au taux de 33,5 francs actuels pour un franc de 1919) et parvient à un total de 489 050 000 000 de francs.
- 11 Voir note 1.
- 12 Voir note 5.
- 13 Lut'fik Guyumcean (Kouyoumdjian), *Lekial kouykerou hartseré* [La question des biens abandonnés], Almanach général de l'hôpital général, Istanbul, 1928, 1929, 1931, 1932, 1939.
- 14 E.G. Vardapet Krnazian "*Hayotz lek'ial kouykere* [Les biens abandonnés des Arméniens]", *Janaser*, Beyrouth, 15 juin 1968.
- 15 Lewon Vardan, *Haykakan tasnehinge yew Hayerou lekial kouykere* [Le 1915 arménien et les biens abandonnés des Arméniens], Beyrouth, 1970.
- 16 Biwzand Eliayean [Puzant Yeghiayan], "*Hayotz lekial kouyke Turkyo metch* ["Biens abandonnés" arméniens en Turquie], dans *l'Histoire contemporaine du Catholicossat arménien de Cilicie 1914-1972* [en arménien], Antelias, 1975.
- 17 Toriguian, *The Armenian Question and International Law*, op. cit. p. 118 et suivantes.
- 18 Baghdjian, *La confiscation*, op. cit. pp. 287-288, en a reproduit deux d'Adana ; bien d'autres ont été conservés.

- 19 Haygazn Ghazarian, *Tseghasban Turke* [Le Turc génocidaire], Beyrouth, 1968, pp. 227-235, cf. Toriguian, *The Armenian Question and International Law*, op. cit.p. 118.
- 20 Toriguian, *The Armenian Question and International Law*, op. cit.p. 119.
- 21 Article 10 cité par Toriguian, op. cit.p. 119, tiré du périodique *Orient* du 13 octobre 1915, p.1.
- 22 Dickran Kouymjian, "Destruction des monuments historiques arméniens, poursuite de la politique de génocide", *Le crime de silence*, Flammarion, Paris 1984, pp. 295-310 ; réédition *Abaka*, 11 nov. 1985, p. 7. Extraits traduits en arménien, *Hairenik'i Tsain*, n° 30, 1990, pp. 2, 3, 7.
- 23 Kevork Mesrob, *Haïastani Gotchnag* (en arménien), 1931, p. 810 ; les chiffres exacts étaient 1036 églises détruites et 691 à demi détruites.
- 24 *Chronique de l'Unesco* (1965).
- 25 *Chronique de l'Unesco* (1969), p. 235.
- 26 *Armenia*, Minority Rights Report, n° 32, Londres 1976.
- 27 Une nouvelle voie vers la restitution, actuellement en discussion à l'ONU, peut être proposée par le *Tribunal Pénal International*. Ses partisans veulent établir un tribunal permanent qui s'occuperait des génocides et des crimes contre l'humanité. Au moment où ces lignes sont écrites, en avril 1998, il y a une forte résistance de la part du Pentagone, mais le président Clinton et la Secrétaire d'Etat Madeleine Albright en ont accepté l'idée. Bien que pour l'instant son but principal soit de poursuivre les exécutants vivants de génocides récents, il pourrait finalement s'estimer compétent pour examiner les cas de victimes qui réclament justice.

Un exemple, Mouch 1915

Anahide TER MINASSIAN *

The systematic destruction by the Ottoman military and civil authorities of the Armenian population in the plain and the city of Mouch (Bitlis' vilayet) during the summer 1915 is one of the lesser known episodes of the Armenian genocide in the Ottoman Empire. This is due to the general absence of scientific studies based on the examination of the Ottoman archives as well as the scarcity of witnesses. This is a consequence of the geographical isolation of the region, reinforced by the state of war, the absence of diplomatic representation of the Central Powers or the Neutral States, the small number of Armenian survivors, and the even smaller number of German missionaries. This is why the testimony of the Swedish missionary Alma Johansson who, together with a Norwegian missionary, managed an orphanage in the city of Mouch, is important. In spite of the deportation order referred to by contemporary Turkish historians, the Armenian population was exterminated on the spot by the available means and techniques of the time. This series of events and their murderous logic was the result of a deliberate will of the Ottoman authorities to eradicate the Armenian population.

La destruction systématique par les autorités militaires et civiles ottomanes de la population arménienne dans la plaine et la ville de Mouch (vilayet de Bitlis) durant l'été 1915 est un des épisodes les moins bien connus du génocide des Arméniens de l'Empire ottoman. A l'absence générale de travaux scientifiques fondés sur le dépouillement des archives ottomanes s'ajoutent la rareté des témoignages, conséquence elle-même de l'isolement géographique de la région, aggravé par l'état de guerre, l'absence de représentants diplomatiques des Puissances centrales ou des Etats neutres, le nombre réduit de survivants arméniens ou le nombre encore plus réduit de missionnaires allemands. C'est pourquoi le témoignage de la missionnaire suédoise Alma Johansson, qui dirige, conjointement avec une missionnaire norvégienne, un orphelinat de la ville de Mouch, est capital. Malgré l'ordre de déportation auquel les historiens turcs contemporains se réfèrent, la population arménienne fut massacrée sur place selon les techniques et les moyens de l'époque. L'enchaînement des événements dans leur logique meurtrière a obéi à une volonté délibérée d'éradication de la population arménienne par les autorités ottomanes.

L'extermination de la population arménienne de la province du Dâron durant l'été 1915 est un fait établi. La tragédie a signifié, ici comme ailleurs mais encore plus qu'ailleurs, la fin d'un monde et une catastrophe irréparable.

Malgré les vicissitudes de l'histoire et durant plus de 2 000 ans, le Dâron, avec ses héros, réels ou légendaires, des Mamikonian à David de Sassoun et aux fédaïs de l'époque contemporaine, avec ses figures emblématiques, de Mesrob Machtots à Moïse de Khorène, avec ses vénérables monastères, Sourp Garabed, Sourp Arakélotz Vank où s'affirmait depuis des siècles la continuité de la sacralité, où affluaient chaque année les foules de pèlerins, avait été la citadelle

* Maître de Conférences honoraire à l'Université de Paris I Sorbonne. A publié *La Question Arménienne* (Parenthèses, 1983) ; *La République d'Arménie* (Complexe, 1989) ; *Histoires Croisées - Diaspora, Arménie, Transcaucasie (1890-1990)* (Parenthèses, 1997). Auteur de nombreux articles, a participé à des ouvrages collectifs.

de la résistance du peuple arménien et le symbole de sa pérennité culturelle.

La controverse qui oppose historiens turcs et historiens arméniens sur le génocide de 1915 s'est doublée dans le cas du Dâron d'une autre controverse entre historiens, mémorialistes et dirigeants des organisations politiques arméniennes, à la recherche, depuis 1918, des causes qui ont conduit au massacre, durant l'été 1915, de plus de 100 000 Arméniens habitants de la ville de Mouch et du massif du Sassoun. L'autopsie de la défaite, comme après tout désastre national, a divisé les survivants et a suscité, durant des décennies, dans la diaspora, une violente polémique sur la stratégie de la Fédération Révolutionnaire Arménienne (FRA) à qui ont été reprochés, pêle-mêle, son "alliance" avec les Jeunes-Turcs en 1908, son rôle dans la création du corps de volontaires arméniens au Caucase en 1915, son incapacité à organiser, avec succès, "l'auto-défense" locale¹.

La destruction systématique de la population arménienne de la plaine de Mouch et de la région est l'un des épisodes les moins bien connus du génocide de 1915. L'absence de travaux de recherches fondés sur le dépouillement des archives ottomanes est un fait général de l'historiographie du génocide arménien. Elle se double ici de la rareté des témoignages, conséquence elle-même de l'isolement géographique de la région, isolement aggravé par l'état de guerre depuis novembre 1914, entre l'Empire ottoman et l'Empire russe. Conséquence aussi de l'absence dans cette région de représentations consulaires des puissances centrales ou des Etats neutres. Conséquence, enfin, du nombre réduit de survivants arméniens.

Entre 1914 et 1918, on assiste à une phase de la lutte séculaire engagée entre l'empire ottoman et la Russie. Les vilayets orientaux de l'empire ottoman, sont le théâtre des opérations militaires dites "du Caucase". Trois d'entre eux, les vilayets d'Erzeroum, de Van et de Bitlis, sont des "vilayets-frontières". Le terrain montagneux, les communications difficiles, le manque de ressources sont peu favorables aux mouvements des deux armées².

L'anéantissement de la III^e Armée ottomane, dirigée en personne par le fougueux Ministre de la Guerre, Enver Pacha sur le champ de bataille de Sarikamish (janvier 1915), l'avance de l'armée russe entrecoupée de retraites tactiques ou forcées, les déplacements du front, étiré de la Mer Noire au lac d'Ourmiah, en Perse, l'auto-défense victorieuse des Arméniens de Van accueillant le 5 (18) mai 1915³ l'avant-garde de l'armée russe précédée des volontaires arméniens du Caucase⁴, ont été autant d'épisodes et ont constitué autant d'arguments utilisés par le gouvernement jeune-turc pour invoquer la "trahison" des Arméniens et justifier sa décision de les déporter en Mésopotamie.

Une décision qui, dans le cas du Dâron, ne fut pas appliquée. Rares furent les Arméniens du Dâron qui dépassèrent les limites de leur terroir : ils furent massacrés *in situ* selon une méthode primitive et par des moyens atroces⁵.

En 1914, la province du Dâron, dont le nom perpétue pour les Arméniens le souvenir d'une principauté antique puis médiévale fait partie du vilayet⁶ de Bitlis.

Ce dernier comprend quatre sandjaks (Bitlis, Mouch, Guendj, Siirt) et le *sandjak* de Mouch est lui-même subdivisé en cinq *cazas* (Mouch, Sassoun, Manazguerd, Poulanegh, Varto).

Le relief du Dâron a des traits originaux où s'affirme une nature puissante : un amphithéâtre de hautes montagnes culminant à presque 3 000 mètres (au Sud, le Sassoun, à l'Est, le Nemroud dont le cône volcanique verrouille le lac du Van) constitue un véritable château d'eau et surplombe la plaine de Mouch. Celle-ci est une vaste dépression, d'environ 100 kilomètres sur 50, arrosée par les cours supérieurs du Tigre et de l'Euphrate et leurs multiples affluents et par l'Araxe, la rivière qui symbolise l'Arménie araratienne, et prend sa source dans les contreforts du Nord. Les cours d'eau au régime alpestre transformés en torrent à la fonte des neiges, sont difficiles à franchir. Les montagnes, l'hydrographie, le long enneigement hivernal sont autant d'obstacles à la circulation et des facteurs de cloisonnement et d'isolement régional.

A l'issue d'une enquête démographique de plusieurs mois, menée sur le terrain en 1909, dans les vilayets de Van, Bitlis et Erzeroum, le "sociologue" d'origine arméno-caucasienne, A-Do, a conclu à la présence de 154 164 Arméniens dans le vilayet de Bitlis⁷.

Selon le recensement du Patriarcat arménien de Constantinople (réalisé entre février 1913 et août 1914) dont les archives ont été utilisées par Raymond Kévorkian et Paul Paboudjian pour dresser un remarquable tableau géographique et statistique des Arméniens dans l'empire ottoman⁸, le *caza* de Mouch aurait compté en 1914, 75 623 Arméniens répartis entre la ville de Mouch, chef-lieu du Sandjak, et 102 villages de la plaine de Mouch où la population arménienne resterait encore majoritaire malgré l'incontestable croissance démographique de la population kurde.

A la même date, la ville de Mouch aurait compté 20 000 habitants dont seulement 7435 Arméniens mais ces derniers représenteraient la principale "force productive", car, sur un total de 800 échoppes, 500 seraient tenues par eux. Preuve même de sa stagnation économique, la ville n'a pas connu de croissance démographique depuis le dernier passage de Lynch, quelques seize ans auparavant⁹.

En 1898, Lynch qualifie la population de Mouch de "collections d'être humains misérables" dont la majorité est musulmane et kurde et la minorité arménienne. Il affirme qu'il existe, à Mouch, une réelle division ethnique du travail, source des tensions communautaires. Selon lui, les Arméniens fabriquent "tout ce qui peut se fabriquer" et sont les "maîtres" du Bazar. Les musulmans se retirent, l'été, dans les jardins et les vergers de la colline qui entoure la ville et il y reviennent l'hiver, pour s'y livrer "aux délices de la paresse". Le jugement de Lynch sur l'administration de Mouch est tout aussi sévère : «Mouch est la ville la plus mal gouvernée de l'empire ottoman». Il y règne la "terreur la plus abjecte", terreur qui serait due au nombre particulièrement élevé de régiments de hamidiés kurdes¹⁰ établis dans le *sandjak*.

La situation n'a apparemment guère changé en 1906. Lorsque le jeune "délégué-reponsable" de la Fédération Révolutionnaire Arménienne, Rouben, pénètre dans ce qu'il a appelé "l'enfer du Dâron"¹¹, avec comme mission l'organisation de l'auto-défense des *rayas*¹² arméniens contre les violences et les exactions exercées par les *achiret*¹³ kurdes, les *mouhadjirs*¹⁴ caucasiens ou les fonctionnaires ottomans.

Et de fait, Mouch, avec sa "grande-rue", à forte déclivité traversant son

misérable Bazar, a peu bénéficié du réel effort de modernisation des villes ottomanes à l'époque hamidienne, même si on y trouve un *sérail* (siège du *mutessarif*), une caserne, une poste, dotée d'un télégraphe assurant la liaison avec Bitlis et Constantinople grâce aux relais du "Kordon"¹⁵, et quelques belles maisons aux façades blanches précédées de balcons.

L'organisation de l'espace urbain.

En 1914, Mouch est divisée en douze *mahals* ou quartiers dont cinq sont partiellement ou totalement habités par les Arméniens. Conservé dans les archives du Patriarcat arménien de Constantinople, un plan¹⁶ établi par un témoin, Mouchegh Dourian, donne de précieux renseignements sur l'anthropologie urbaine. Mais, en l'absence d'échelle et de courbes de niveau, on se rend mal compte de la topographie qui a joué un rôle déterminant durant les combats de juin 1915 (voir carte ci-après)

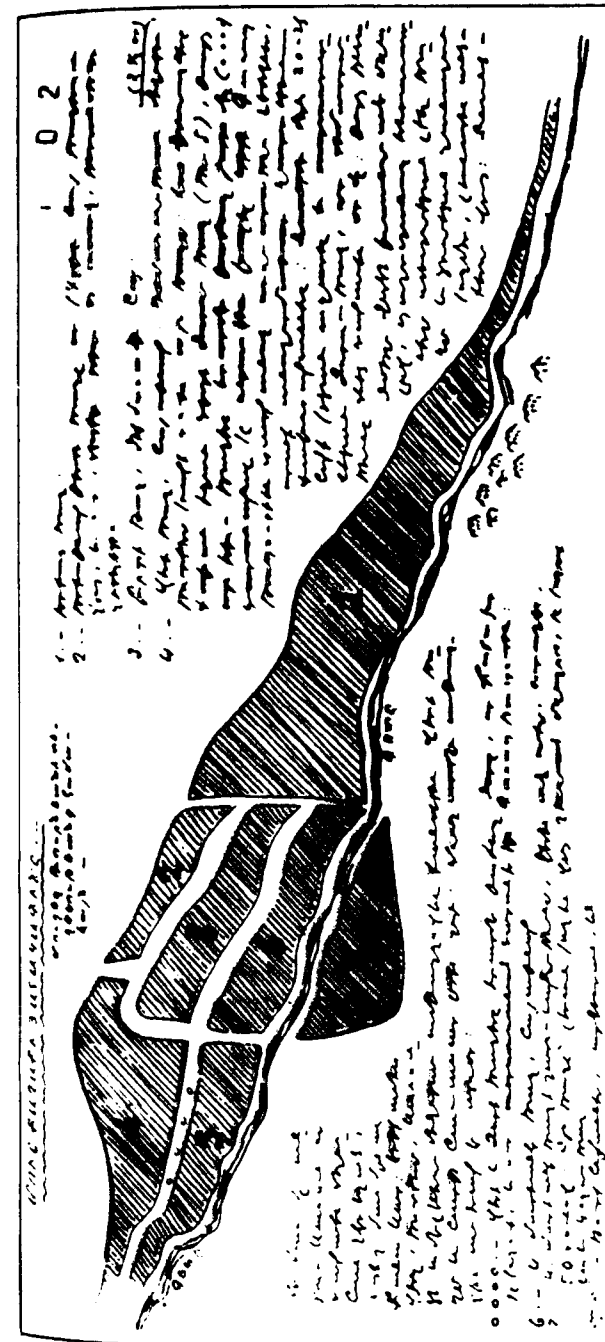
Les explications manuscrites (en arménien) sont les suivantes :

- 1 – le quartier turc,
- 2 – le quartier dit de la Citadelle (les ruines d'une forteresse arménienne) domine les quartiers arméniens. C'est là que seront placés les canons qui bombarderont les quartiers situés en contre-bas,
- 3 – *Prdi-Tagh*, quartier dit des potiers autour de l'église Sourp Sarkis, en majorité arménien,
- 4 – *Véri-Tagh* : (quartier haut) avec son église Sourp Haroutioun. Le quartier résidentiel arménien où s'organise, fin juin 1915, l'auto-défense arménienne : elle dure deux jours et demi,
- 5 – *Tsori-Tagh* : (quartier du Vallon), arménien, doté de deux églises (Notre-Dame et les Saints Evangiles) limité par la "Rivière" et séparé de *Véri-Tagh* par un vallon. On y trouve le collège arménien du *Miatzial Enkéroutioun* (Société Unifiée) "société de culture", créée à Constantinople en 1880,
- 6 – Quartier de Sourp Mariné, du nom de la "cathédrale" de Mouch. Quartier arménien où s'élève aussi l'église Sourp Kévork,
- 7 – Prolongement au delà de la "Rivière", du quartier précédent, Autour de Mouch, s'étendent les *bostans* (jardins, vergers) : c'est là que s'accomplira l'extermination des femmes et des enfants arméniens.

Ce plan, cette "icône" au sens donné à ce terme par le géographe J. Gottmann¹⁷, la mémoire autobiographique des survivants, leurs visions fragmentées, suggèrent que les événements qui se sont déroulés en 1915 dans le *sandjak* de Mouch pourraient faire l'objet d'une étude fondée sur les méthodes de la micro-histoire¹⁸. Une histoire, rurale ou urbaine, établissant une interdépendance entre un espace géographique et une stratification sociale (ethnique, religieuse ou économique).

Les récits des survivants arméniens, avec leur précision étonnante des noms, des surnoms (relatifs à une caractéristique physique, une origine sociale ou ethnique, comme "le blond", le "boiteux", le "bigleux", le "*hadji*"¹⁹, le "*tcherkessé*", etc, ...) et des liens de parenté des protagonistes, qu'ils soient kurdes, turcs ou arméniens, mettent l'accent sur les relations interpersonnelles observées en des lieux donnés et sur les tensions existant à l'intérieur du corps social, bien avant l'été 1915.

Ainsi, dans un des rares témoignages collectifs recueilli par Aram Andonian²⁰, à



Le plan de la Ville

- 1 - Le quartier turc. 2 - Le quartier turc de la Citadelle (les ruines d'une forteresse arménienne qui domine les quartiers arméniens et où seront placés les canons qui permettront de les bombarder. 3 - *Prdi-Tagh*. Le quartier en majorité arménien dit des Potiers, autour de l'Église Sourp Sarkis. 4 - *Véri-Tagh* (le Quartier Haut) avec son église Sourp Haroutioun. C'est le quartier arménien «résidentiel» où s'est organisée durant deux jours et demi, à la fin du mois de juin 1915, l'auto-défense arménienne. 5 - *Tsori-Tagh* (quartier du Vallon). Quartier arménien, doté de deux églises — Notre-Dame et des Saints-Evangiles — limité par la «rivière» et séparé du *Véri-Tagh* par un vallon. 6 - Quartier arménien de Saint-Mariné, du nom de la cathédrale arménienne. On y trouve aussi l'église Sourp Kévork.
- 7 - Prolongement au-delà de la rivière du quartier de Saint-Mariné.

Autour de Mouch, on trouve les «*bostans*» — les jardins vergers — où aura lieu l'extermination en masse des femmes et des enfants arméniens.

Alep, en février 1918, auprès de 95 signataires originaires du vilayet de Bitlis, on relève les noms des *tchétsbachi* (commandants des *tchéts*, troupes irrégulières recrutées parmi les tribus kurdes et les prisonniers de droit commun) cités par localité. A Mouch et dans ses environs, ce sont Didoyi Réchid, Mussa beg²¹, et ses frères Kassemj Beg et Nho Beg, à Bélek, Hadji Ferro, Hadji Manouk, Mehmed Agha, etc, ...

Si, d'octobre 1914 à juin 1915, la datation et l'enchaînement des événements restent flous, les faits sont relatés avec force détails personnalisés et tous les témoignages s'accordent à faire débiter les pillages et les violences anti-arméniennes, avec la mobilisation générale (août 1914) et l'entrée en guerre de la Turquie (novembre 1914). Moussa Beg donne le signal en pillant le village d'Avzoud, voisin du sien, et fait brûler vive dans une grange toute la famille du *reis* (le "maire") arménien, Malkhass. Dans le village de Mouchakhchen, la maison du *reis* Gaspard est attaquée : tous les hommes, des bébés aux vieillards, sont massacrés tandis que les filles, les femmes et le bétail sont enlevés. Les Tchéts attaquent le village de Varténis où les Arméniens se défendent. Le gouvernement réplique en envoyant la gendarmerie sous les ordres de Selo onbachi ("décurion") qui rétablit l'ordre en faisant fourrer des chats vivants dans les pantalons bouffants des femmes et en emmenant des hommes en captivité à Mouch. En février 1915, le *tchétsbachi*, Mahmed Emin, va chez son "ami", le paysan Goriun du village de Koms. Il tente de le tuer et d'enlever sa femme. Celle-ci s'enfuit à Mouch avec ses enfants, mais 130 villageois arméniens sont massacrés. Autant d'épisodes annonciateurs de la tragédie à venir et dont il faut citer les principaux acteurs et témoins.

Le *vali* (gouverneur) du vilayet de Bitlis, Moutapha Abdül Khalek bey, est un ittihadiste²² notoire. Le *mutessarif* (préfet) du sandjak de Mouch, le rouméliote Servet Bey, est lui aussi membre du Comité Union et Progrès et, de surcroît, un ami personnel du Ministre de l'Intérieur, Talaat Pacha. Jusqu'à la déclaration de la guerre, Servet bey a maintenu des relations "correctes" avec la FRA liée au Comité par une alliance électorale. Mais les "Réformes", en faveur des Arméniens, arrachés par la Russie, la France et l'Angleterre au gouvernement ottoman (février 1914), la proclamation du *Djihad* dès les débuts du conflit russo-turc (novembre 1914) ont exacerbé le nationalisme des Jeunes-Turcs et renforcé l'hostilité des musulmans vis-à-vis des Arméniens. C'est le cas de Hodja-Ilias, affilié au Comité, à la fois arménophobe militant et député musulman de Mouch où il se trouve durant l'été 1915, alors que son collègue arménien, le député Kéram Effendi Der Garabédian est retenu à Constantinople. C'est aussi le cas de son cousin Dayib qui, pour ménager son cheval, se déplace en chaise à porteurs et que Servet bey charge d'organiser les livraisons, de toute nature destinées au front. "Pharaon" local²³, Dayib mobilise femmes, enfants et vieillards arméniens. Ces derniers, astreints au portage, affamés et aiguillonnés par les gendarmes doivent couvrir par des sentes de montagnes enneigées, une distance équivalente à 10 jours de marche jusqu'à Hassan Kalé et Kéoprik'eoy, au-delà d'Erzeroum²⁴.

Car, de fait, dans cette région frontalière où la majorité de la population est rurale et mène une vie misérable, celle-ci doit subvenir à une grande partie des besoins des troupes turques concentrées sur son territoire.

«Il fut aussi nécessaire d'envoyer du ravitaillement à Mouch sur le front du Caucase. Comme il n'existait pas de routes traversant ces montagnes, comme les chevaux et les mulets avaient déjà été réquisitionnés par l'armée, il fut nécessaire de recruter des porteurs. Bien entendu, ce fut le lot des Arméniens de devenir porteurs. Les hommes en âge de porter les armes ayant été mobilisés, ce fut le tour des vieillards et des adolescents. Il est au dessus de mes forces de décrire l'état de ces groupes d'Arméniens ramassés dans les villages par les escouades de gendarmes. Deux cents ou trois cents d'entre eux sous le contrôle de gendarmes à cheval, et armés jusqu'aux dents avaient pris la route. Ecrasés par de lourdes charges, affamés, ils se traînaient le long d'une piste dans la neige et le froid glacial. Jour après jour, la troupe diminuait. Rares furent ceux qui revinrent et dans quel état ! L'augmentation des violences exercées chaque jour davantage contre les Arméniens faisait supposer que rien de pire ne pouvait arriver. L'état de guerre donnait aux autorités le droit de réquisitionner tous les biens domestiques, les animaux comme les semences. Tous ceux qui avaient l'occasion d'user de ce droit l'exerçaient. Les simples soldats entraient dans les maisons et prenaient ce qu'ils voulaient. Quant aux officiers, ils s'emparaient dans les boutiques des biens susceptibles de plaire à leurs épouses. Les Arméniens laissaient faire, ne protestaient pas car ils savaient que cela pouvait entraîner un massacre. Nous les missionnaires, nous n'osions parler de cette situation dans les lettres que nous expédions chez nous. Les lettres étaient sévèrement censurées»²⁵.

Servet bey n'est qu'un exécutant qui reçoit ses ordres de Bitlis et de Constantinople. Il les appliquera implacablement par l'intermédiaire du corps des gendarmes avec l'appui de l'armée ottomane placée sous le haut commandement de Khalil Pacha et concentrée en partie à Mouch depuis la chute de Van (mai 1915). Avec l'appui aussi de la population kurde qui, à dates fixes, est autorisée à piller et à tuer impunément les Arméniens. Encore faut-il remarquer que chaque chef d'*achiret* (tribu) kurde entend se réserver les bénéfices du pillage de "ses" paysans arméniens, à l'intérieur des territoires qu'il entend contrôler²⁶.

Du côté arménien, émergent quelques figures. L'évêque Nersès Karakhanian est à la tête du conseil diocésain de Mouch. C'est une personnalité respectée dont le comportement, prudent à l'égard des autorités, est dicté par l'expérience²⁷. En avril 1915, il est emporté par le typhus qui sévit sur le front et dans la région. Ses fonctions sont désormais assurées par Vartan Vartaped, l'abbé très populaire du monastère de Sourp Garabed. Souren Vartaped Kalémian dirige, quant à lui, la prélature de Bitlis.

Vahan Papazian est un dirigeant déjà connu de la FRA, parti qui exerce une sorte de monopole politique auprès des Arméniens de Mouch²⁷, mais non auprès de ceux de Bitlis, résolument apolitiques et conservateurs. Député arménien de Van au Parlement ottoman, Vahan Papazian a été bloqué à Mouch par des chutes de neiges précoces, lors de son passage, en automne 1914. Au début de ce séjour forcé, fort de l'expérience politique acquise à Constantinople, il cherche à détendre les relations entre les Arméniens et les Ittihadistes dans une ville que la proximité du front a transformée en centre logistique. Frappé, à son tour, par le typhus, il est dans l'incapacité d'assumer des responsabilités lorsque la situation s'aggrave. Rouben Ter Minassian²⁹, est rentré de Suisse, en 1913, pour succéder

à Simon Zavarian³⁰ comme "inspecteur des écoles arméniennes du Dâron". Il a aussi pour tâche de reconstruire l'organisation militaire dachnak en vue d'une auto-défense éventuelle du Dâron, une province où les fédais³¹ ont été dispersés après la révolution de 1908, où la pénurie d'armes et de munitions est notoire. Délégué au 8^e Congrès de la FRA à Erzeroum (août 1914), il est à Mouch lorsque la Turquie entre en guerre, mais sujet russe, il est contraint à la clandestinité. Sa position devenant intenable, il gagne, à la fin de février 1915, avec quelques fidèles, les hauteurs du Sassoun, refuge bientôt encerclé par l'armée ottomane³².

Hadji Hagop Godoyan, est un ancien fédai, membre du conseil civil diocésain. Il sera l'organisateur de l'auto-défense des quartiers arméniens de Mouch au cours des trois journées décisives des 28, 29 et 30 juin 1915, il attendra, en vain, le secours des Arméniens du Sassoun. Sous sa direction, les insurgés, peu nombreux et mal armés, se batront pour trouver une «mort digne».

Témoin et acteur, Yéghiché Der Barsamian, *kahana*³³, *ex-locum tenens* de la prélatrice des Daron, participe aux combats de Mouch, assiste à la destruction des villages de la plaine où périssent sa femme et ses enfants. Replié dans le Sassoun, il survit à la famine et aux assauts meurtriers. Son témoignage recueilli et publié aux Etats-Unis, dès 1920, est précieux³⁴.

Témoignage d'un homme simple portant sur des faits et des individus, témoignage d'un homme dont les cris de rage et de désespoir n'épargnent pas même les dirigeants arméniens.

Alma Johanson (1880-1974) est une missionnaire suédoise. Engagée très jeune dans le *Kvinnliga Missions Arbetare*, une organisation de missionnaires protestants. Après un an de formation en Allemagne, elle est envoyée en Cilicie (1901) où elle travaille dans un orphelinat arménien géré par la *Deutscher Hilfsbund*. En 1910, elle s'installe à Mouch avec la missionnaire norvégienne Bodil Bjorn. Ensemble, elles codirigent, dans des conditions très éprouvantes, un orphelinat destiné à des enfants arméniens et financé par la *Deutscher Hilfsbund*. Leurs activités dans cette institution allemande sont tolérées par les autorités ottomanes jusqu'à l'été 1915. Elles assistent donc aux événements qui se passent, en juin, dans la ville de Mouch. A une nuance près : Bodil Bjorn, atteinte par le typhus, est alitée et réduite à l'impuissance. Alma Johanson cherche en vain à fléchir le gouverneur et doit livrer elle-même ses chers "petits" à leurs bourreaux. Les deux femmes réussissent à gagner Constantinople où Alma Johanson essaye, sans succès, d'obtenir une intervention humanitaire de l'Ambassade d'Allemagne en faveur des Arméniens. En décembre 1915, on la retrouve en Suède. Elle revient à Constantinople en 1920. Elle collabore avec le *Near East Relief* pour secourir les réfugiés arméniens. Après la victoire des kémalistes, elle se replie à Salonique où affluent les réfugiés microasiatiques, grecs et arméniens. Elle s'y dévoue jusqu'en 1941, à l'éducation des orphelines arméniennes. C'est à Salonique qu'elle rédige, en 1928, la relation des événements de 1915 dont elle a été l'un des rares témoins occidentaux et dont elle donne une analyse pénétrante³⁵.

Kasbar Bdéyan et son camarade Hrant sont deux garçons de 12 à 13 ans, élèves de l'Ecole Centrale de Mouch fondée par la Société Unifiée des Arméniens. Miraculeusement préservés grâce à la protection d'un Turc, l'un et l'autre ont assisté à l'extermination de leurs familles et de leurs compatriotes. Le

"récit de Kasbar", dont le "récit de Hrant" constitue une séquence interne, a été recueilli puis rédigé en arménien par Sarkis effendi Bdéyan à Constantinople en 1918-1919, mais publié bien des années après³⁶.

Le témoignage des deux garçons, bien que sous la forme d'un document de style écrit du à la plume d'un rédacteur, donne vie aux milliers d'acteurs sans noms et sans visages, femmes, enfants, vieillards qui furent impitoyablement massacrés. Ces récits de survivants sont, pour reprendre une expression du «survivant» Primo Levi «une parole par délégation».

Se fondant sur les expériences qui ont jalonné le mouvement national arménien,

- a) l'insurrection avec Damadian et les massacres arméniens du Sassoun (1894-1896) dans la période offensive du parti hintchak³⁷,
- b) les luttes menées au Sassoun par le héros arménien et, à l'époque dachnak, Andranik, en 1904³⁸.

Les responsables locaux de la FRA sont persuadés qu'en cas d'affrontement entre les autorités ottomanes et la population arménienne, les premières chercheront d'abord à encercler et à réduire le massif du Sassoun où cohabitent difficilement Kurdes et Arméniens. Conformément à cette analyse et compte tenu de l'insuffisance en hommes et en munitions, Rouben opte pour la concentration, en cas de nécessité, de la défense arménienne dans le bastion de Sassoun qui se prête mieux à une tactique d'auto-défense. Mieux que la plaine et surtout mieux que la ville de Mouch où, comme nous l'avons vu, les Arméniens sont minoritaires. Ni lui, ni Papazian, ni les responsables civils et religieux n'ont jamais envisagé l'éventualité de massacres organisés de la population arménienne.

La tactique appliquée par les Turcs fut totalement différente. Elle a été dictée par une situation d'urgence : la progression de l'armée russe et, après l'occupation de Van, la crainte de son arrivée imminente (voir carte n° 3). Elle a été inspirée par l'espace géographique : le relief et l'isolement régional ont été utilisés comme un piège par l'armée ottomane omniprésente.

Le "dérapage" du à la guerre, invoqué par les historiens turcs, n'explique pas tout, car la tactique turque obéit aussi à un plan d'extermination des Arméniens autochtones, perçus et traités comme des ennemis de l'intérieur en temps de guerre. Ce plan, à la fois prémédité et improvisé, se développe en trois étapes consécutives : la plaine de Mouch, la ville de Mouch, le Sassoun.

La plaine de Mouch.

A partir du 26 juin 1915, a lieu le nettoyage ethnique extrêmement rapide des villageois arméniens de la plaine de Mouch. On a recours à des moyens primitifs. Dans le souci d'épargner les munitions, on ne fusille pas les hommes mais on les égorge. On brûle vifs, on enterre vifs. Dans des fosses communes hâtivement creusées, on étouffe les jeunes enfants avec de la terre. On affame les survivants qui ont échappé au premier assaut. Ce qui est nouveau, par rapport aux massacres hamidiens qui avaient "fait" beaucoup d'orphelins arméniens, c'est que, systématiquement, ni les femmes, ni les enfants ne sont épargnés.

Qui sont les exécutants ? Les gendarmes peu nombreux, qui reçoivent et transmettent les ordres grâce au télégraphe. Les tribus kurdes autorisées à tuer et à piller. Des éléments de l'armée ottomane.

A Khaskugh³⁹, un des plus gros bourgs arméniens de la plaine, Kaspar Bdéyan, qui a été confié, avec deux autres gamins de la famille, à la protection très intéressée du brigadier de gendarmerie Sléman Onbachi, assiste, à partir du 25 juin 1915, au pillage des Arméniens par les Kurdes de Moussa beg, en présence d'une douzaine de gendarmes impassibles. Au pillage, se succèdent viols et crimes. Le 27 juin, arrive un convoi de 350 Arméniens — hommes rallés à Mouch — attachés les uns aux autres par les bras, ils sont entassés dans des granges à proximité du relais de "Kordon".

«Les gendarmes les dévêtirent et leur prirent tout leur argent, nous autres, nous tenant avec quelques hommes et enfants du village, observions (...). Vers deux heures, le pillage s'étant arrêté, cinquante fagots de bois, quinze bottes de paille et quatre bidons de pétrole furent amenés et répartis dans les trois granges sur l'ordre de Sléman Onbachi. Postés sur les toits, nous observions la scène de loin. Soudain, ils allumèrent le feu et les flammes s'élançèrent vers le ciel. Sans doute, certains Arméniens essayaient-ils de s'échapper en forçant les portes ou en perçant les murs, mais les gendarmes, ayant pris position autour des granges, commencèrent à faire feu sans interruption».

Dans les heures et les jours qui suivent, le jeune Kaspar est le témoin de scènes de violences et d'horreur. Tandis que l'on assassine dans le village, une foule d'Arméniens échappés "des villages voisins", Alvarintch, Norchen, Alizernan, Megrakom, Chemlag, sont venus spontanément rechercher la protection des gendarmes du Kordon, les femmes promettant même "de se faire musulmanes".

Alors que cinquante chars chargée de famille arméniennes destinées à la mort arrivent de Mouch, les gendarmes encerclent la foule amassée sur la place du Kordon et à coups de fouet les forcent tous à prendre la route. Ceux qui n'arrivaient pas à se tenir debout étaient achevés sur place. Beaucoup de femmes incapables d'emmener tous leurs enfants avec elles, les laissèrent sur le bord de la route, de sorte qu'une fois la troupe éloignée, quatre à cinq cents petits enfants âgés de un à cinq ans, restèrent abandonnés sur le chemin.

«Le convoi n'avait pas encore atteint Erechder, qu'Onbachi fit charger des bidons de pétrole sur le dos de quatre ou cinq Arméniens qu'ils avaient arrêtés, et les envoya sous la surveillance d'un soldat à Erechder. J'appris ensuite par les gendarmes que toute cette foule avait été enfermée dans les granges d'Erechder et brûlée. Pour ce qui est des enfants abandonnés sur la route, Sléman Onbachi ordonna à une quinzaine de Kurdes de Kolossig et à quelques jeunes gens de creuser une vaste fosse, puis de rassembler tous ces petits et de les y jeter en les recouvrant de terre. Il m'envoya, moi aussi, avec ses hommes. On regroupa les petits en un même endroit et l'on creusa une fosse profonde. Badr de Kolossig se mit à aligner les petits enfants dans ce trou, leur enfonçant de ses propres mains les mottes de terre dans la bouche, et leur écrasant du pied leur visage pour qu'ils meurent étouffés. C'est ainsi que tous ces enfants innocents sont tous morts d'étouffement. Quant à ceux âgés de cinq ans qui lui résistaient ou n'ouvraient pas la bouche, il leur brisait les dents à coups de pierres et, leur remplissant la bouche de terre, il les faisait mourir par la violence. Après cela, ils recouvrirent la fosse ...»⁴⁰.

Chargé de faire paître le bétail volé aux paysans arméniens et de ramasser les

galettes de bouses séchées⁴¹, Kaspar erre avec un compagnon de fortune dans les villages désertifiés. Partout, dans les maisons calcinées comme dans le fond des vallons, ce ne sont qu'amoncellement de cadavres et puanteur suffocante. Il revient à Garnène⁴² où il a rencontré une Arménienne poussée par deux soldats et deux gendarmes.

«e me mis à chercher au milieu des jardins. J'étais dans mes méditations, empli d'un profond chagrin, quand je tombai sur le corps agonisant. Elle était entièrement nue et avait été frappée à la cuisse, afin qu'elle ne meure pas de suite et qu'elle souffre longtemps. Le femme, tombée sur les genoux, la tête appuyée sur le sol, sanglotait. Quand elle me vit, elle eût honte de sa nudité et renfonça la tête.

Je ne pus résister ... et m'éloignai.

Or Sayid, voyant que je m'attardais, était retourné me chercher ; quand il vit la femme blessée dont je venais de m'éloigner, il alla tout droit à elle :

- Ah, lui dit-il, ils n'ont pas réussi à te tuer ? Attends, je vais te frapper de telle sorte que tu vas mourir sur le coup.

- Il leva son fusil, se posta sur le talus, visa et fit feu. La pauvre fille sauta deux fois en l'air et retomba brisée ... Nous la laissâmes ainsi, par terre, et nous partîmes.

- Quand nous retournâmes à Garnène pour un troisième voyage, Sayid n'était pas de la course ; à sa place, m'accompagnait un garçon du nom de Riza. Je me proposai d'enterrer quelque part cette fille, qui me rappelait ma sœur Araxie. Je laissai Riza préparer les charges et j'allai jusqu'au cadavre que je tirai jusqu'au pied du talus. Il avait plu ce jour-là et la terre était meuble. Avec un bâton pointu, je la creusai ce qu'il fallait de profondeur pour recevoir la corps, et mis la dépouille à reposer dans la fosse. Puis, je rejoignis Riza : nous chargeâmes les ânes et rentrâmes à la maison ...»⁴³.

En l'espace de quelques jours, la plaine de Mouch est devenue un immense abattoir où Kurdes et Turcs se livrent à la chasse aux Arméniens. Ceux, femmes et enfants, que la faim a chassés de leurs abris sont sauvagement massacrés et deviennent la pâture des chiens et des rapaces.

... «A dévorer ces cadavres, les chiens des villages devinrent enragés et nul ne put aller dans ces parages de peur d'être attaqué par eux ...»⁴⁴

La ville de Mouch (voir carte n° 2)

Les journées fatidiques du mois de juin 1915 à Mouch, ont été rapportées par divers témoins. Les troubles commencent le 26 juin 1915⁴⁵ lorsque le gouverneur de Mouch proclame que tous les déserteurs arméniens doivent se présenter pour être envoyés dans leurs bataillons. Et effectivement, on trouve à cette date, à Mouch, sinon des déserteurs du moins des jeunes gens qui n'ont pas répondu à l'ordre de mobilisation. Convoqué, le vicaire de la Préature, Vartan Vartabed fait remarquer qu'aucune nouvelle n'est parvenue des hommes déjà incorporés et expédiés du côté de Hassan-Kalé, pas plus que des Arméniens enrôlés dans les *amele tabur*⁴⁶ : si les Arméniens sont prêts à faire leur devoir, ils craignent néanmoins pour leur vie. Aussitôt, le gouverneur fait arrêter le vicaire, les membres du Conseil civil ainsi que quelques notables arméniens avant de donner l'ordre de perquisitions, suivies d'arrestations, dans les quartiers arméniens de la ville, les gendarmes n'hésitant pas à abattre quelques protestataires regroupés

sur la place de Véri-Tagh (Quartier Haut).

Sur les conseils du député Hodja Ilias, les autorités turques font disposer dans le quartier de la Citadelle et sur les collines environnantes, les quatre pièces d'artillerie disponibles à Mouch. Le dimanche 29 juin au matin, l'armée régulière cantonnée dans la ville, les Caucasiens et les Kurdes commencent à donner l'assaut à ces quartiers. Des crieurs publics annoncent que, sous peine de mort, nul ne doit prêter assistance aux Arméniens. Supposant que ces troubles seront passagers, quelques riches Arméniens, proches de Hodja Ilias et de familles turques influentes, avaient déjà cherché refuge dans leurs demeures, moyennant finance. Ils en sont chassés, au moment où, sous la direction de Falamar Agha⁴⁷, le président de la section de l'İttihad à Mouch, commence le carnage.

Dans le Quartier Haut, pris sous le feu des canons, l'autodéfense s'improvise dans les maisons arméniennes transformées en bastion. Les hommes, des pères de famille, sont peu nombreux et manquent d'armes et d'expérience. Très vite, les communications entre les quartiers arméniens encerclés ont cessé, rendant toute résistance collective impossible, malgré la pugnacité et l'ingéniosité dont font preuve Hadji Hagop Godoyan et Tigrane Meguerditchian. Dans les quartiers mixtes, comme Prdi Tagh, les Arméniens sont massacrés. En raison de sa situation peu favorable, le quartier de Sourp Mariné ne peut organiser une résistance sérieuse. Seuls le Quartier Haut et le Quartier du Vallon (Tori Tagh) réussissent à organiser une défense ; c'est contre eux que se concentrent les forces turques. Le 30 juin, le Quartier Haut est en ruines et les combattants survivants se sont repliés dans le Quartier du Vallon. Vieillards, femmes et enfants, 5 à 600 personnes qui se sont rendus sont, sous le prétexte d'appliquer le décret de déportation, dirigés sur Khaskugh où ils sont brûlés⁴⁸.

Dans le quartier du Vallon, les combats cessent le 30 juin, à la tombée du jour. Dans la nuit, quelques cinq cents fugitifs, des hommes mais aussi des femmes et des enfants, tourmentés par la peur et la faim, tentent de gagner le Sassoun dont l'encercllement a commencé⁴⁹.

Tandis que la populace se lance dans le pillage des maisons arméniennes, les soldats poussent sur la place du "sérail" les Arméniens, hébétés et surgis des ruines : Turcs et Kurdes viennent y choisir les jeunes femmes et les jeunes filles qui leur plaisent. Les autres sont envoyés en convois vers les jardins et les villages proches pour y être brûlés. Ainsi, une caravane de près de deux mille femmes et enfants est expédiée au bûcher, à Alizernan. Symbole d'un monde moderne, le pétrole de Bakou, exporté avant-guerre en bidons (les *teneké*), devient l'instrument du martyre des Arméniens de Mouch.

Depuis un promontoire, Yéghiché Kahana observe la fumée des bûchers. Impuissant et visionnaire, il imagine l'atroce souffrance des corps vivants dévorés par les flammes, il entend les hurlements de terreur des mères et des enfants arméniens embrasés⁵⁰.

Comme lui, Alma Johanson a «*souhaité écrire l'histoire des souffrances endurées par les reliquats d'un peuple, une histoire écrite avec du sang et des larmes*». Et elle ajoute : (...) *je ne décrirai ici qu'une partie des événements auxquels j'ai personnellement assisté. Jusqu'aujourd'hui, il est impossible de comprendre comment la guerre d'extermination engagée par les Turcs (...) contre tout un peuple a pu se dérouler, sans protestation, sous les yeux de tous les*

peuples civilisés»⁵¹.

Confirmant les témoignages arméniens, elle relate sobrement les événements qui se déroulent dans la ville de Mouch.

«Le lendemain, à cinq heures du matin, après quelques crépitements préliminaires d'armes à feu, les canons commencèrent à tonner. On était assourdi par le bruit continu des explosions. Non seulement les soldats, mais tous les musulmans, y compris les adolescents turcs étaient armés : le terrible bombardement dura trois jours et trois nuits ! Les bâtiments de notre institution se trouvaient dans le quartier turc, ce qui, dans ce cas précis, nous donnait l'impression d'être en sécurité, mais les projectiles des canons passaient, en sifflant au dessus de nos têtes. Les artilleurs turcs n'étaient pas d'habiles viseurs. Aussi le vacarme insupportable des bombes était comparativement plus grand que les dégâts qu'elles provoquaient (...)»⁵².

«...Des fenêtres de la maison, on pouvait suivre les mouvements qui se produisaient en ville. Les Arméniens ne sortaient pas de leurs maisons. Ils attendaient, totalement immobiles. Ce ne fut que lorsque la soldatesque se précipita dans les ruines des maisons bombardées qu'ils cherchèrent à résister, pour rester en vie un peu plus longtemps. Nombreuses furent les femmes qui avalèrent du poison pour ne pas tomber vivantes entre les mains des Turcs. Le lendemain, nous vîmes des groupes de femmes et d'enfants blessés et ensanglantés que les soldats poussaient dans les rues, tandis que d'autres soldats tiraient dans leur direction. Je suppose que ces derniers agissaient ainsi pour les effrayer car on les voyait rire. Mais lorsque les Arméniens touchés par les balles tombaient à terre, l'un ou l'autre des soldats accompagnateurs les achevait à coups de crosse de fusil. Je ne pourrai jamais oublier ces visions. On ne pouvait rien faire pour aider ces malheureux. Pour ne pas mettre en danger le sort de ceux qui s'étaient réfugiés dans notre institution nous n'osions attirer sur nous l'attention des Turcs»⁵³.

Et, plus tard : *«... durant la nuit, les Turcs commencèrent à allumer des incendies. Les flammes jaillissaient des maisons voisines de notre institution. Il faisait terriblement chaud parce que les fenêtres étaient fermées, mais il était impossible de les ouvrir car il est au-dessus des forces humaines de pouvoir supporter l'odeur des corps brûlés. Qu'aucun d'entre nous n'ait été la cible d'une balle tenait du miracle. Nos voisins d'en face nous voyaient parfaitement par les multiples petites fenêtres de notre bâtiment. A plusieurs reprises, ils tirèrent sur nous au moment où je passais, sans faire attention, devant l'une de ces fenêtres. Mais, par miracle, aucune balle ne m'a atteinte. D'ailleurs, j'avais totalement renoncé à songer à la vie et à la mort. Simplement je souhaitais vivre aussi longtemps que les autres auraient besoin de moi.*

Le quatrième jour, une troupe importante de soldats menée par un commandant vint de nouveau frapper à notre porte. J'y courus. Il tira immédiatement de sa poche un ordre écrit du gouvernement et expliqua que, conformément à cet ordre, il fallait lui livrer tous ceux qui se trouvaient dans notre orphelinat, y compris les instituteurs et le pasteur. Tous les Arméniens devaient être envoyés en Mésopotamie. Lorsque je le suppliai de me permettre de garder les petites orphelines, il me répondit que "mon attitude ne servait pas l'intérêt des enfants car, ajouta-t-il, dès que la situation sera un peu calmée, vous aussi vous serez

obligées de quitter cette ville et alors quel sera le sort de cette poignée d'enfants arméniens séparés de leur compatriotes ?»⁵⁴.

C'est en vain que Alma Johanson, après une douloureuse errance parmi les décombres, rencontre le gouverneur. Ce dernier confirme l'ordre de déportation de tous les Arméniens, sans exception. A son retour de l'orphelinat : «l'ordre de se préparer fut immédiatement donné. Je m'arrangeai pour que chaque petit enfant mette plusieurs vêtements. Je leur donnai séparément des paquets de nourriture. Vint l'heure de la séparation. Je n'ose décrire les sentiments qui m'agitaient alors. J'avais l'espoir confus que je reverrais une partie des femmes et des enfants, à condition bien sûr qu'ils aient la chance de survivre aux épreuves des routes de la déportation. Mais nous avions la certitude qu'il n'y avait aucune chance pour les hommes ! Eux partaient directement pour le cimetière»⁵⁵.

Quelques jours après, elle apprend l'épilogue : «une partie des quelques centaines de femmes qui n'avaient pas trouvé de "protecteurs" furent enterrées dans de grandes fosses hors de la ville. Quant aux autres, elles furent rassemblées dans une maison et brûlées vives. Presque toutes celles qui avaient dû sortir de notre maison appartenaient à ce dernier groupe»⁵⁶.

Décidée à retrouver deux jeunes filles survivantes, Alma tente enfin une nouvelle démarche auprès des autorités turques.

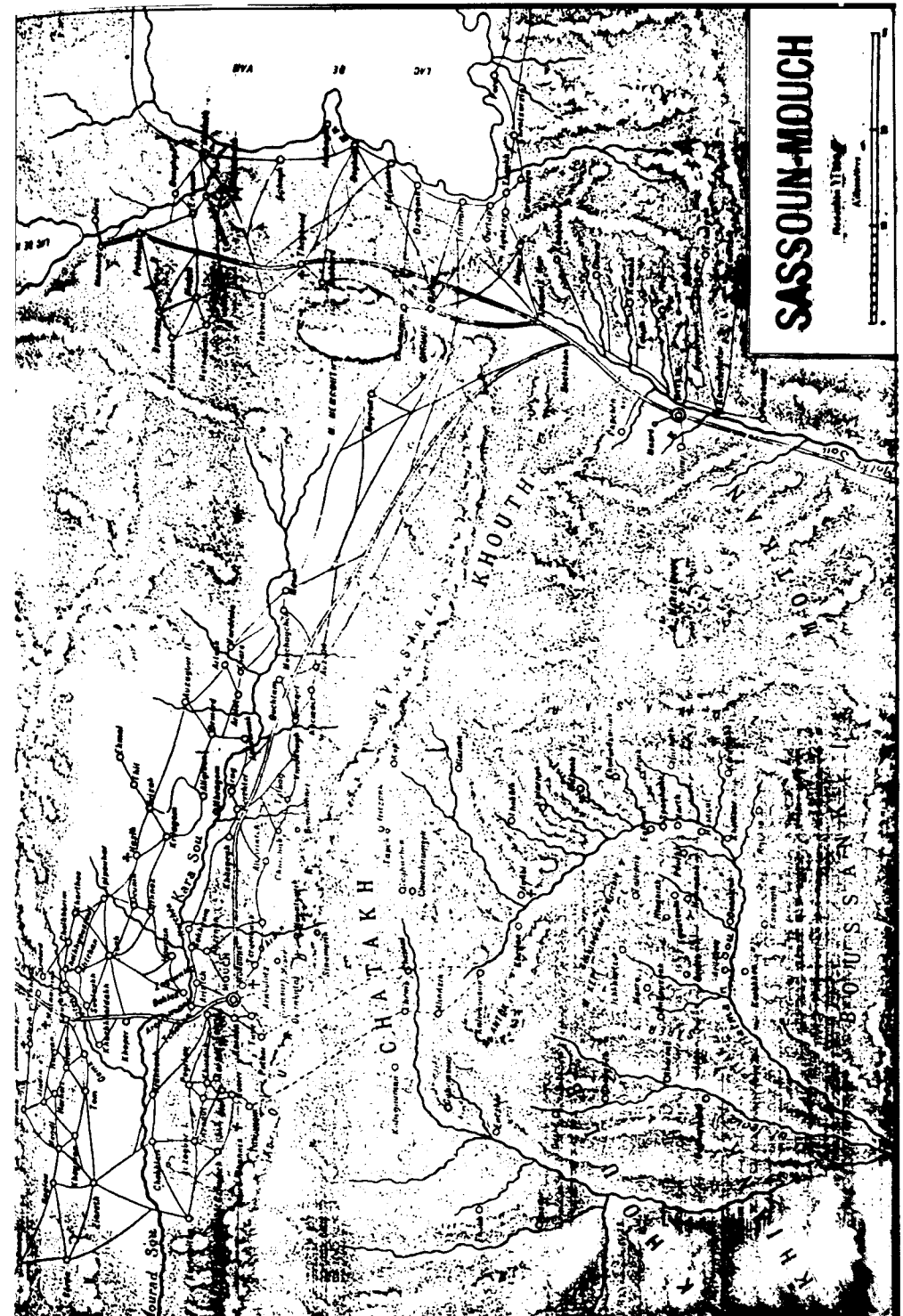
«Je marchais accompagnée du gendarme, rencontrant à chaque pas d'autres gendarmes. A chaque station, je remarquais des Turcs assis par terre qui racontaient bruyamment leurs exploits des derniers jours. Un gendarme se vantait d'avoir brûlé vives dans une maison les "petites" de notre institution. Il racontait combien il "s'était amusé" à tirer par les ouvertures des fenêtres. Naturellement, les pauvres petites avaient poussé des cris encore plus aigus. Mes petites ! Je les avais aimées comme mes propres enfants. Toutes ces petites si aimables. Chacune avait été si chère à mon cœur !»⁵⁷.

Le Sassoun

Massif réputé inexpugnable culminant à plus de 4 000 mètres au Mont Antok, le Sassoun, montagne-refuge et haut lieu de la résistance arménienne aux envahisseurs étrangers et à l'islam, occupe, avec le Karabagh et Zeïtoun (dans l'Anti-Taurus), une place particulière dans l'imaginaire arménien. Théâtre de la fameuse épopée populaire arménienne "David de Sassoun"⁵⁸, célèbre pour le courage, la pugnacité et l'endurance exceptionnelle de ses habitants, le Sassoun a fait figure, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, de région semi-autonome dirigée par ses «princes», en vérité, de petits «seigneurs» locaux dont l'autorité ne dépassait guère les limites de leur terroir⁵⁹.

Les affrontements entre Kurdes et Arméniens conduisent à la rébellion du Sassoun (1894) et à la répression hamidienne qui ouvre l'ère des massacres et entraîne une régression de la population arménienne.

Selon le Patriarcat arménien de Constantinople, il y avait, en 1914 au Sassoun, 24 233 Arméniens, soit 2812 foyers répartis entre 156 villages, 127 églises et 6 monastères (mais dont la plupart sont en ruines) et une quinzaine d'écoles primaires arméniennes (fonctionnant plus ou moins régulièrement)⁶⁰. Dispersés au flanc des montagnes, ces villages, difficilement accessibles, sont séparés par des gorges profondes. Certains sont des villages mixtes où les éléments kurdes



et arméniens se côtoient dans une égale pauvreté.

Les altitudes élevées, les fortes pentes, la densité de la couverture forestière, la longueur et la rigueur du froid hivernal ne permettent, en effet, qu'une économie fragile fondée sur la culture de céréales pauvres, sur l'élevage et la chasse et sur quelques échanges avec Mouch. Bien que rustique et frugale, la population du Sassoun est constamment sous la menace d'une disette, voire d'une famine. Celle de 1915 aura raison de la résistance sassouniote.

Donnons, une fois encore, la parole à Alma Johanson :

« (...) Un petit groupe d'Arméniens avait pu atteindre les monts du Sassoun. Maintenant que les Turcs avaient accompli avec succès leur besogne dans la ville, ils envoyaient des soldats à la poursuite des fuyitifs. La population arménienne du Sassoun, avait été, depuis des temps immémoriaux, une population très brave et ces fuyitifs de Mouch qui n'avaient plus rien à perdre étaient décidés à se faire tuer, mais non sans se défendre jusqu'au bout. Faute de pouvoir faire monter leurs canons sur ces hautes montagnes, les Turcs furent obligés d'y envoyer, à plusieurs reprises, des renforts militaires (...). La supériorité du nombre l'emporta, surtout lorsque les réserves alimentaires s'épuisèrent. Tous les Arméniens, sans exception, jeunes et vieux, furent massacrés sur place.

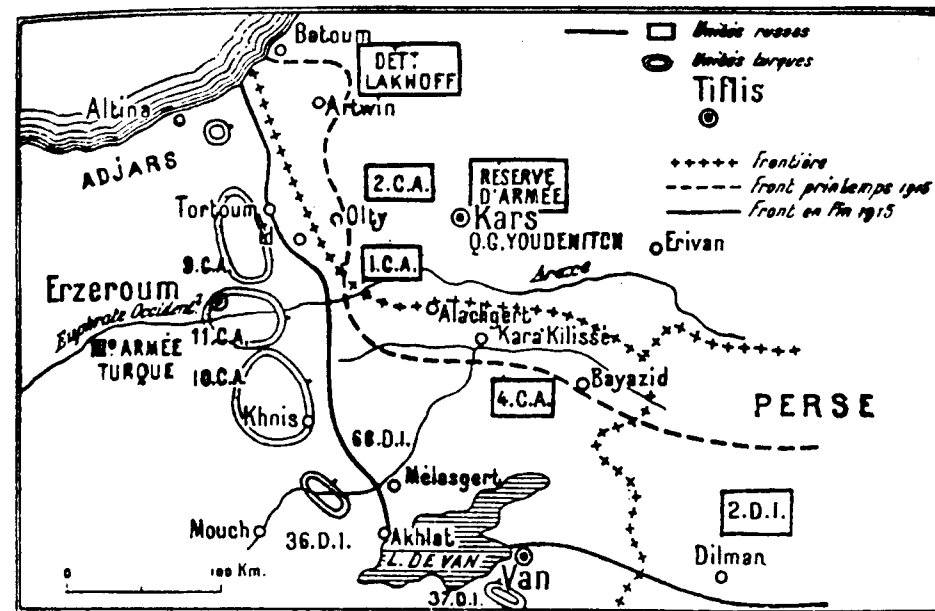
Ce comportement parut barbare, même aux yeux des Kurdes, qui refusèrent de tuer les femmes et les enfants. Ceci fut l'œuvre personnelle des Turcs. Lorsque l'on apprit que les Arméniens du Sassoun avaient été tués jusqu'aux derniers, ce fut une explosion de joie chez les Turcs de Mouch (...)»⁶¹.

Et de fait, les fuyitifs de la plaine et de la ville de Mouch avaient gagné par la passe de Guéligouzan⁶², les villages arméniens de Chénig et de Sémal qui sont les avant-postes du Sassoun.

Les Kurdes et les soldats les attaquent : une partie de ces gens s'échappe, les autres sont massacrés. Harcelés par l'armée, les fuyitifs de Mouch et les montagnards du Sassoun démunis d'armes⁶³ et de nourriture gagnent les hauteurs ou bien se cachent dans les replis du terrain. Torturés par la faim, ils se nourrissent de plantes et de racines⁶⁴.

En septembre, alors que la pression de l'armée ottomane ne s'est pas relâchée, un petit groupe d'hommes décidés et affamés, mené par Rouben et Vahan Papazian, réussit à traverser les lignes turques pour aller solliciter les secours russes. L'hiver étant venu, il devient impossible de trouver une quelconque nourriture. Malgré l'esprit de résistance et les prouesses héroïques des femmes du Sassoun, un certain nombre de survivants désespérés mais attirés par la promesse d'une amnistie générale, se rendent aux autorités, à Mouch. Leur sort fut rapidement réglé : «les hommes furent conduits hors de la ville et massacrés. Les femmes et les enfants furent envoyés vers les villages où ils furent brûlés et anéantis»⁶⁵.

L'offensive russe qui est relancée en janvier 1916 aboutit à la conquête d'Erzeroum, de Trébizonde, d'Erzinga, de Mouch-Sassoun et de Bitlis. Au printemps 1916, le front qui s'étend de la mer Noire à la Perse est consolidé, "l'Arménie turque" est occupée par les Russes : mais la population arménienne a presque totalement disparu. Menés par des fédais (Dro, Antranik, Hamazasb, Kéri, Ichkhan), les corps des volontaires arméniens se sont reconstitués durant



Cr. n° 37. — Situation au Caucase en fin 1915

l'hiver 1915-1916 et ont participé, aux côtés des Russes, aux luttes particulièrement violentes autour de Bitlis. C'est alors que volontaires et Arméniens du Caucase découvrent l'ampleur du désastre. La peur, la démoralisation, le refus d'accepter la réalité ont tout d'abord un effet paralysant. Mais à Mouch, à Bitlis, à Erzinga, on voit surgir des montagnes, des cavernes, des forêts, des marécages et même des ruines des villages abandonnés, des groupes de deux ou trois Arméniens, ici un enfant, là une femme ou un homme. Affamés, ensauvagés, en haillons, il n'ont plus apparence humaine. Dans l'espoir de retrouver d'autres vivants on organise alors de véritables expéditions. Ainsi, Dro et Antranik montent jusqu'au cœur du Sassoun où ils retrouvent des rescapés. On cherche à faire rendre par les tribus kurdes (lorsqu'elles n'ont pas décampé) les femmes et les enfants recueillis ou enlevés : on les rachète à prix d'or⁶⁶.

Les Arméniens se comptent et se recomptent. En juin 1916, une statistique, très approximative, fait état de 2 400 survivants pour le Sassoun, de 4 à 5 000 pour la plaine de Mouch, mais presque aucun survivant pour la ville de Mouch⁶⁷.

Ces chiffres traduisent l'ampleur des massacres de masse et les conséquences irréversibles de la catastrophe qui s'est abattue sur la région. C'est ce que confirme le nombre peu élevé de réfugiés arméniens originaires du vilayet de Bitlis et présents, en 1919, dans les camps et les casernes d'Alep et de Beyrouth déversoirs de la déportation.

Le 8 septembre 1919 dans la caserne de Beyrouth, sur 3 780 réfugiés, 33 sont de Bitlis et 56 de Mouch⁶⁸.

Le 19 septembre 1919, l'Union interprovinciale (sic) arménienne de Alep a établi un "Rapport des Arméniens à rapatrier". Ils sont 11 293 (dont 3 500 orphelins), mais 873 seulement viennent de Bitlis, de Mouch et du Sassoun⁶⁹.

Ce qui s'est passé à Mouch et dans le Sassoun a été un nettoyage ethnique

brutal, rapide et réussi, au sein du vaste dispositif de déportation des populations civiles qui a conduit au génocide arménien de 1915⁷⁰.

EPILOGUE

Quelques semaines après l'armistice de Moudros (30 octobre 1918), Hussein Djahid, le président du Parlement ottoman communique, au cours de la séance du 9 décembre 1918, un *takrir* (une pétition) signé par le "député effendi Kéram Der Garabédian et le député effendi de Sivas, Tigrane Barsamian". Mais Kéram Der Garabédian, le député arménien de Mouch⁷¹, a été emporté par la maladie quelques jours auparavant (29 novembre 1918).

Ce texte est, à notre avis, la première tentative d'ouvrir un débat parlementaire à Constantinople sur les responsabilités du gouvernement ottoman dans l'extermination des Arméniens. Kéram effendi constate qu'il y a eu, en corrélation avec les malheurs de la guerre, une catastrophe arménienne reconnue et déplorée par certains députés musulmans. Il constate aussi qu'une controverse a déjà commencé sur le nombre supposé des victimes : 100 000 pour les uns, un million pour les autres! Ce qu'il dénonce, c'est l'assassinat massif de civils innocents, c'est-à-dire un "crime contre l'humanité".

«Moi, je crois que (...) la vraie question, c'est moins le nombre exact des victimes que le crime perpétré contre des innocents. Il ne fait aucun doute que c'est contre l'injustice que toutes ces protestations s'élèvent, car on peut être sûr que le nombre des seuls Arméniens massacrés à Djanik (Samsoun), dans le Karahissar oriental, à Trébizonde et à Kirassoun atteint déjà les 100 000. Oui, nous le répétons, la question n'est pas tant l'ampleur des massacres mais la violation de la justice, la transgression de la loi et de la morale (...). Comment se fait-il que, dans les provinces orientales, c'est-à-dire à Erzeroum, Sébastia (Sivas), Kharpert, Van, Diarbékir et dans le sandjak d'Ourfa, toute la population arménienne a été déportée, en même temps que le Djihad était proclamé ? Plus d'un 1,5 million d'Arméniens ont été dispersés, massacrés, anéantis.

Dans la région que je représente, Mouch, Bitlis, et dans les contrées qui lui sont rattachées, des actes d'une sauvagerie sans précédent dans l'histoire ont été perpétrés. A Mouch, des Arméniens, innocents et paisibles, originaires de la ville ou des environs ont été soumis à un bombardement, puis, détruits collectivement par le feu. Dans la plaine de Mouch, la plupart des villageois ont été attaqués, dispersés, tués. A la suite de ce massacre général, tous les biens meubles et immeubles des Arméniens, tous les biens nationaux ou les biens considérés comme sacrés, conservés dans les monastères et les églises⁷², ont été pillés, saccagés, détruits. Les moines qui y vivaient ont été tués. Les enfants qui ont survécu à l'horreur de ces massacres ont été convertis de force et dispersés, ici et là. Nous savons tous que leur état est pitoyable»⁷³.

En conclusion, Kéram Der Garabédian qui déplore l'absence d'aide matérielle apportée aux survivants et dénonce l'installation de nouveaux immigrants sur les terres arméniennes, demande, non sans candeur quelles sont les intentions du gouvernement⁷⁴.

Au silence de la classe politique ottomane devait succéder la longue bataille de la négation du génocide arménien menée par la Turquie, durant tout le XX^e siècle.

Notes

¹ Voici, parmi bien d'autres, quelques titres d'ouvrages relatifs à cette polémique.

Der Yéghiché Kahana Der Barsamian, *Daroni inknabachdbanoutiounn ou djarte* (L'auto-défense et le massacre du Dâron). Fresno. 1920 ; Garo Sassouni, *Tadjkahayastane roussagan dirabédoutian dak*. 1914-1918 (L'Arménie turque sous la domination russe 1914-1918). Boston, 1927 ; Vahan Papazian, *Im houchère* (Mes Mémoires). Beyrouth, 1952. t.II ; Rouben, *Hay héthapokhagani me hichadaknère* (Les souvenirs d'un révolutionnaire arménien), Los Angeles, 1951-1952, 7 volumes. Dans le volume 7, on trouve le récit des combats de Mouch-Sassoun par Sassountsi Mouchegh (Avédissian). pp. 42-121 ; Garo Sassouni, *Badmoutioun Daroni Achkharhi* (Histoire du monde du Dâron). Beyrouth. 1957 ; Aghan Daronetzi, *Harazad Badmoutioun Daroni* (Histoire véritable du Dâron). Le Caire. 1962; Aghan Daronetzi, *Badaskhanadounère Daroni Yéghernin* (Les responsables de la catastrophe du Dâron), San Francisco, 1966.

Il faut ajouter à cette liste non-exhaustive, le discours en sept points du Président de l'Arménie, Lévon Ter Pétrossian, lors de l'ouverture du Colloque de Erevan consacré aux "Génocides du XX^e siècle" (21 avril 1995). Dans ce discours, le Président a dressé un tableau sévère, et historiquement très discutable, sur l'incapacité des révolutionnaires arméniens à prévoir et à assumer l'auto-défense de la population arménienne en 1915. A l'évidence, il s'agissait de trouver dans le passé des arguments permettant de justifier l'assaut lancé par le pouvoir contre la FRA. à Erévan, en 1994.

² Commandant M. Larcher, *La guerre Turque dans la guerre mondiale*. Paris, 1925, p. 307.

³ Rappelons que dans les empires ottoman et russe, le calendrier enregistre un retard de 13 jours par rapport au calendrier grégorien au début du XX^e siècle.

⁴ A. Ter Minassian, "Van 1915" dans *Guerres Mondiales*, Paris, 1989, pp. 35-59.

⁵ Il est intéressant de noter que les Documents militaires historiques, en cours de publication depuis 1982 par la Direction Générale de la Presse et de l'Information de Turquie (avec traduction en français et en anglais), documents d'archives ottomanes soigneusement choisis concernant la Première guerre mondiale, passent pratiquement sous silence les opérations militaires dans le vilayet de Bitlis (pour l'année 1915) et concentrent l'attention sur la "révolte de Van", cause du "malheur arménien". Même remarque pour les Arméniens in *Ottoman Documents*» (1915-1920), Ankara, 1995. Dans cet ouvrage publié par la Direction des Archives Ottomanes, les occurrences sur Mouch sont rares et non significatives.

⁶ En 1864, une réforme administrative, calquée sur le modèle des départements français, a partagé les vieilles provinces ottomanes en vilayets.

⁷ A-DO. *Vani, Bitlissi yev Erzeroumi vilayetnère* (Les vilayets de Van, Bitlis et Erzeroum), Erévan, 1912, p. 157. A-DO (Hovhannès Der Mardirossian) (1867-1954). Sociologue arménien diplômé des Universités de Kharkov et de Saint-Pétersbourg.

⁸ Les chiffres rapportés par A-DO, minoratifs de la population arménienne, sont sévèrement critiqués par Nikol Aghbalian, dans une série d'articles publiés dans *Horizon* (à Tiflis), 1912 n° 264 à 266 et 1913 n° 3 à 9, au moment où la Russie relance la Question arménienne.

⁹ H.F.B. Lynch – *Armenia, Travels and Studies*. Beyrouth, 1965. t. I p. 165. Une réédition. Lynch a fait deux voyages en Arménie : le premier d'août 1893 à mars 1894, le second de mai à septembre 1898.

¹⁰ Corps spécial de cavalerie kurde créé en 1890-1891 sur le modèle cosaque et portant le nom du sultan Abd-ul-Hamid.

- 11 Rouben. op. cit. p. 57.
- 12 Raya signifie "troupeau" et par extension paysan taillable à merci.
- 13 Tribus.
- 14 Emigrés musulmans originaires du Caucase (500 000 ?, 1 000 000 ?) arrivés par vagues successives depuis la conquête russe (1828-1856).
- 15 Terme désignant le "cordon", le fil télégraphique.
- 16 Dossier Mouch – Document n° 02. Bibliothèque Boghos Nubar Pacha. Paris.
- 17 J. Gottmann, *La politique des Etats et leur géographie*. Paris, 1952.
- 18 C. Guinzbourg, *Le Fromage et les vers* (trad. fr.). Paris 1983. Le meilleur exemple de "micro-histoire".
- 19 *Hadj* ou *hadji* désigne le musulman qui a accompli le pèlerinage à la Mecque.
- 20 Papiers Aram Andonian. *Ambassdanakir – Déghékakir Baghéchi Koussakaloutian*. (Acte d'accusation – Rapport du vilayet de Baghèch). Liasse 7, dossier 43, Bitlis, pp. 2-9. Bibliothèque Nubarian à Paris. Ce document a été aussi publié dans le revue *Haygazian*, Beyrouth, 1995 pp. 530-547. Baghèch est le nom arménien de Bitlis.
- 21 Célèbre chef kurde connu pour ses exactions anti-arméniennes. Voir A. Kévonian, *Les noces noires de Gülizar*. Ed. Parenthèses, Marseille, 1993.
- 22 Désigne un membre du Comité Union et Progrès (*Itihad ve Terrake*). Si les Jeunes-Turcs ont rétabli, en juillet 1908, la Constitution de 1878, renversé Abd-ül-Hamid II en avril 1909, le Comité n'a réellement exercé un pouvoir dictatorial qu'à partir de 1913.
- 23 Der Yéghiché Kahana Der Barsamian. op. cit., p. 28.
- 24 Ibid. p. 25. L'auteur estime à 30%, les survivants de ces opérations. Elles sont confirmées par le missionnaire suédoise Alma Johansson, en poste à Mouch, dans son livre *Ett folk i landsflykt* (Un peuple en exil). Stockholm, 1930.
- 25 Alma Johanson. op. cit. pp. 9-11.
- 26 Der Yéghiché gahana Der Barsamian. op. cit., p. 44 et sq. Rappelle aussi l'afflux, dans la plaine de Mouch, des réfugiés kurdes fuyant devant l'armée russe.
- 27 Garo Sassouni. op. cit. p. 707 et sq. L'auteur insiste sur les mots d'ordre de prudence lancés par les autorités civiles et religieuses arméniennes dès le début de la guerre.
- 28 Il existe à Mouch un Comité de la FRA.
- 29 Pour ses activités de 1904 à 1908, voir Rouben. op. cit.
- 30 C'est l'un des trois fondateurs de la FRA. Il meurt à Constantinople en 1913.
- 31 Membre de groupes mobiles arméniens dans une stratégie d'auto-défense des populations rurales.
- 32 Rouben. Op. cit. (édition arménienne), t. VII. Voir le témoignage de Mouchegh Avédissian, pp. 65-97.
- 33 Prêtre séculier autorisé à se marier.
- 34 Eghiché Der Barsamian. op. cit. Rédigé par Missak Nalbandian, "Un instituteur".
- 35 Alma Johanson. Op. cit. Sur le témoignage d'A. Johanson, voir A. Ter Minassian : "Mouch 1915 selon Alma Johanson", Haïgazian, Beyrouth, volume 15, 1995, pp. 57-83.
- 36 Kasbar Bdéyan "De Mouch à Alep, au milieu des cadavres", in *Aghan Daronatzi. Histoire authentique du Dâron* (en arm.). Le Caire, 1962, pp. 551-636. Le texte de Bdéyan a été traduit en français par K. Kévonian et présenté par le Forum des Associations Arméniennes de France, au tribunal, lors du procès intenté par le Forum à l'historien Bernard Lewis (1995). Les citations

que nous donnons sont issues de cette traduction.

- 37 Parti social démocrate hintchakian fondé à Genève en 1887 par des étudiants arméniens du Caucase.
- 38 Siamanto. *Les luttes dans Sassoun-Mouch* (en arménien), Genève, 1905.
- 39 4 113 Arméniens, 3 églises, 2 écoles selon R. Kévorkian et B. Paboudjian. op. cit. p. 489. On trouve à Khaskugh une place dite du "Kordon", à la fois relais télégraphique et poste de gendarmerie.
- 40 Kaspar Bdéyan. op. cit.
- 41 C'est la principale source d'énergie dans la région.
- 42 Gamène ou Garni : abritait 860 Arméniens, une église et une école. R. Kévorkian. op. cit. p. 487.
- 43 Kasbar Bdéyan. op. cit.
- 44 Kasbar Bdéyan. op. cit.
- 45 Vieux style.
- 46 Bataillons de travail dans lesquels étaient versés les soldats arméniens désarmés la plupart sont morts à la tâche ou ont été massacrés.
- 47 Cité parmi une quarantaine de "massacreurs" dans les Papiers Andonian op. cit, dans Yéghiché Gahana Der Barsamian, op. cit. p. 48.
- 48 Kasbar Bdéyan. op. cit. Voir les récits de Kasbar qui assiste à l'autodafé et de Hrant qui se trouve à Mouch.
- 49 Yéghiché Kahana Der Barsamian, op. cit. pp. 44-58. L'auteur qui participe à la défense des quartiers arméniens rapporte de façon détaillée les péripéties de cette défense. Avec quelques compagnons, il entraîne dans la montagne un groupe de 250 personnes "âgées en majorité de 10 à 15 ans".
- 50 Yéghiché Gahana Der Barsamian, op., cit. p. 60., Voir sur l'ensemble des événements, Garo Sassouni, op. cité. p. 845 et sq.
- 51 Alma Johanson. op. cit. p. 7.
- 52 Ibid. p. 24.
- 53 Ibid. p. 26.
- 54 Ibid. pp. 28 et 29.
- 55 Ibid. p. 31. Les hommes auxquels Alma fait allusion sont l'instituteur, le pasteur, le pharmacien, les serviteurs arméniens protestants réfugiés à l'orphelinat. Ils seront effectivement liés ensemble et fusillés.
- 56 Ibid. p. 32.
- 57 Ibid. p. 34.
- 58 David de Sassoun. Préface de M. Orbéli, Traduction française de F. Feydit, Paris, 1964.
- 59 Rouben, op. cit. Elève, dans ses mémoires, un véritable monument à la gloire des Sassouniotes, à leur "fierté".
- 60 R. Kévorkian et P. Paboudjian, op. cit. p. 492 et sq.
- 61 Alma Johanson, op. cit. p. 37. La remarque concernant les Kurdes est exacte : ils sauvèrent des femmes et des enfants arméniens en se les appropriant.
- 62 Guéligouzan était un bourg arménien de plus de 1 000 habitants.

- 63 Dans les montagnes, Kurdes et Arméniens étaient à armes égales jusqu'à l'intervention de l'armée : fusil à silex ancestral, poignard et même épée et bouclier.
- 64 Yéghiché Gahana Der Barsamian, op. cit, Kasbar Bdéyan, op. cit. Rouben, op. cit. ont laissé des témoignages terribles sur les affres des affamés.
- 65 Kasbar Bdéyan. op. cit.
- 66 Au même moment, une campagne de sensibilisation et de collectes de fonds est lancée dans la presse arménienne de Tiflis avec comme slogan "Un Arménien, une pièce d'or".
- 67 Garo Sassouni. *Tadjkahayastane roussagan dirabédoutian dak (1914-1918)*. (L'Arménie turque sous la domination russe 1914-1918), Boston. 1927. Ouvrage écrit par un militant dachnak arrivé à Mouch en 1916. L'auteur a joué un rôle important avec Rouben dans le transfert de ces rescapés au Caucase en 1918. Il leur attribue un rôle décisif dans la création de la République d'Arménie (1918-1920).
- 68 M.A.E. Nantes, fonds Beyrouth, Carton 319.
- 69 M.A.E. Nantes, fonds Beyrouth, Carton 320. Ces deux documents nous ont été communiqués par Dzovinar Kévonian.
- 70 Les luttes à Mouch-Sassoun (Arménie), 1915. Genève, 1916. Publication Drochak.
- 71 Voir supra. En avril 1915, gravement malade à Constantinople, il n'a pas été déporté.
- 72 Les biens *Vaqf* (donations pieuses, biens monastiques, etc,...) considérés comme inaliénables par le droit musulman.
- 73 L'organisation Terre et Culture a présenté en octobre 1995 à la Grande Arche de la Défense, une exposition de photographies saisissantes consacrée aux enfants arméniens durant et après le génocide de 1915.
- 74 Ce texte a été retrouvé et publié par l'historien Vahakn Dadrian sous le titre "Le génocide arménien, enquête parlementaire et historiographique", *Baïkar*, 1995.

Dialogue avec le public

La preuve

Question

Peut-on dans une démarche historique avoir la même exigence qu'un juge placé en face d'une telle situation ? Les historiens que vous êtes tous, peu ou prou, peuvent-ils se transformer en juges ?

Yves TERNON

Je crois que placés dans la condition de la démonstration de la preuve, l'historien, le juge et le jury également se confondent. Il n'est pas question d'entamer un processus de discussion et d'entretien sur la reconnaissance du génocide arménien avec un éventuel interlocuteur turc, si tant est qu'un jour il se présente, sans être extrêmement rigoureux sur les preuves que l'on avance, sinon c'est prêter le flanc à son négationnisme. C'est pourquoi j'ai voulu faire en partie ce travail un peu destructeur des documents Andonian. Et la documentation est suffisamment abondante pour qu'on ne commette pas de telles erreurs, qu'on a commise bien involontairement auparavant, parce que certains documents n'avaient pas été analysés avec assez de rigueur, sans parler de leur authenticité. L'authenticité n'est pas en cause, dans les documents Andonian, je tiens à le souligner.

Question

Pour franchir un pas de plus, maintenant que les historiens et les chercheurs ont établi l'existence du génocide, ne serait-il pas temps que les Etats, ou les communautés d'Etats, réunis dans différentes assemblées, reconnaissent le génocide arménien ? Pensez-vous qu'il est temps de dépasser le travail de l'historien ?

Yves TERNON

Je crois que le travail de l'historien et celui des Etats se confondent maintenant dans la mesure où, progressivement, État par État, des pays reconnaissent le génocide arménien. Ils sont encore trop peu nombreux, mais il y a quelques années, ni la Russie, ni la Belgique, ni Chypre n'avaient encore reconnu le génocide arménien. Donc actuellement, pour nous Français, c'est sur notre Parlement qu'il faut faire le travail, et les engagements qui sont pris chaque 24 Avril par les membres des différents partis politiques doivent être tenus. Je pense que ce qu'a dit M^e Jakubowicz, hier, est très important : le CRIF va le reconnaître, je crois qu'on peut lui faire confiance. Et chaque année, les parlementaires vont être de plus en plus pressés vis-à-vis de leur engagement. Je crois que la France un jour devra prendre position officiellement sur ce sujet, et surtout dire si oui ou non, elle reconnaît, et ne pas nous embarrasser d'euphémismes, comme "les terribles massacres" ou "ces épisodes" "ces tragédies que les Arméniens vivent comme un "génocide" ; non, il faut que les mots

gardent et prennent leur sens précis : que l'on sache si l'on a affaire à un gouvernement qui, oui, reconnaît le génocide ou, non, refuse de le reconnaître, et à ce moment-là, dise pourquoi.

Question

Pourquoi les autorités turques ne procèdent-elles pas à la destruction pure et simple de l'ensemble des archives sur le génocide ? Ont-ils des scrupules ?

Ara SARAFIAN

Pourquoi n'ont-ils pas détruit les archives ? Tout d'abord, il est très difficile de tout détruire. Il existe de nombreuses copies des documents et elles peuvent être conservées dans beaucoup d'endroits différents. Ensuite, à supposer que ces documents aient été détruits, on ne sait ni où ni comment. Mais ce qui est certain, c'est qu'ils sont obligés d'en produire une certaine quantité pour prouver leur point de vue. S'ils veulent montrer que les Arméniens ont été déplacés et ainsi de suite, il faut bien qu'ils apportent des traces quelconques. Et c'est là que nous intervenons en tant qu'historiens, que nous commençons à examiner, à «pister» les documents. Hilmar Kaiser a parlé hier du fait qu'il n'existe pas de documents isolés. Ils sont enregistrés, portent des numéros ; quand un télégramme est envoyé, il est noté sur des registres ; quand quelqu'un reçoit un télégramme, il est également enregistré comme ayant été reçu. Il existe donc des traces pour chaque document. Tout cela est très difficile à détruire. Et si cela était fait, il resterait des traces de la destruction elle-même. Mais rien ne prouve qu'ils aient réellement été détruits. On ne peut simplement pas les consulter. C'est le problème.

Question

Je crois avoir vu en 1964 à la bibliothèque Noubar à Paris plusieurs des documents Andonian, présomption confirmée par l'ouvrage de Krieger qui cite un témoignage soviétique. Que faut-il en penser ?

Raymond KEVORKIAN

Vous imaginez bien que, quand j'ai pris la responsabilité de cette bibliothèque, une de mes premières préoccupations a été de faire le point sur cette question. D'ailleurs Y. Ternon m'a très vite rendu visite. Je lui ai confirmé donc il y a quelques semaines, que de toute cette série de documents dits Andonian, Vahakn Dadrian a dressé une liste très exhaustive en les «pistant», de manière précise, à Berlin, pour ceux qui sont partis à Berlin, à Constantinople, pour le procès des Jeunes Turcs, ou ailleurs. Dadrian arrivait à la conclusion qu'une bonne partie s'était aussi retrouvée à Londres pour la publication de la version anglaise de son ouvrage, et qu'il en restait très peu, finalement auprès d'Andonian. Andonian a été nommé en 1928 à la bibliothèque, au moment de la fondation. Alors les a-t-il conservés auprès de lui ? On a effectivement le témoignage de Krieger, qui passe dans les années 60, et d'autres personnes, en particulier Keram Kévonian, qui à cette époque s'intéressait de près à ces questions régulièrement. Moi, j'ai fait tout ce que j'ai pu, mais je n'ai trouvé en tout et pour tout que deux documents, publiés en *fac-similé* dans l'ouvrage d'Andonian, ce qui semblerait indiquer qu'il les a ramenés avec lui à la bibliothèque, concernant le meurtre de Zohrab et de Vartkès dans la région d'Oulfa, sur la route d'Oulfa.

Question

Quel serait le meilleur moyen de s'opposer à l'établissement dans le monde de chaires universitaires créées avec de l'argent turc, pour promouvoir les thèses négationnistes ? Que pensez-vous qu'il soit possible de faire ici et ailleurs pour

empêcher des personnes respectables d'accéder dans le système universitaire, comme cela s'est produit aux Etats-Unis, et pouvez-vous nous dire comment les négationnistes ont pu s'infiltrer dans le système universitaire américain ?

Richard HOVANISSIAN

J'aimerais d'abord également faire deux ou trois commentaires très brefs sur les questions précédentes. Je dirais qu'il est très curieux que nous soyons encore obligés de parler de reconnaissance du génocide arménien par le gouvernement français ou américain, alors qu'ils l'ont reconnu à maintes et maintes reprises. Tout ce que nous avons à faire, c'est de leur rappeler leurs déclarations. Le problème est donc dans les failles du sujet. Il ne s'agit pas de recherche historique. La question était de savoir quelle quantité de recherche historique il faut faire. Oui, il nous reste encore beaucoup à faire, beaucoup à apprendre, mais nous connaissons bien sûr tous la réponse : c'est une question politique et non pas universitaire parce que les universitaires savent et ils ont fait leur travail. Nous pourrions encore étudier cent ans ou plus et trouver encore mille ou cent mille documents, mais tant que l'aspect politique ne sera pas résolu, le déni subsistera. En ce qui concerne la documentation, je suis d'accord avec M. Sarafian : ce domaine est très riche mais nous devons aussi accepter le fait que beaucoup de choses ont été détruites ou restent à découvrir. Nous aimerions, j'aimerais beaucoup savoir où se trouvent les décisions écrites ou les minutes secrètes du Comité Central du *Teskilat-i Mahsusa* du Comité Union et Progrès. Ce sont eux qui ont pris les décisions. Comme dans le cas de l'Allemagne nazie, le gouvernement et le Parti ne font plus qu'un. De fait, les décisions sont prises au niveau du Parti puis transmises au gouvernement. Où sont ces documents ? Nous savons qu'une grande partie a été détruite ; quant au reste, nous ignorons si nous les trouverons un jour.

Pour ce qui est de la réaction face au négationnisme, un des problèmes très sérieux que nous avons aux Etats-Unis et dans le monde, est que dans le domaine des études des orientalistes, il existe des barrières anti-arméniennes dues à la situation d'un Moyen-Orient actuellement divisé entre monde arabe, monde iranien, monde judéo-israélien et monde turc. Si l'on n'appartient à aucun des quatre, on est une gêne, une épine. Les historiens du Moyen Orient sont gênés par la présence des Arméniens et leur insistance à affirmer leur appartenance à la région.

L'une des raisons pour laquelle les négationnistes parviennent à pénétrer le système universitaire est que ceux qui les choisissent sont des gens qui ont déjà tendance à aller dans leur sens. A l'Université de Princeton, on se trouve dans une situation scandaleuse où un négationniste absolu du génocide arménien qui ne possède aucun titre universitaire - si ce n'est en littérature négationniste - a été nommé dans cette prestigieuse université d'où est issu Woodrow Wilson. Cela n'a pu être possible que grâce à la présence de personnes qui lui étaient favorables au sein du comité de sélection. Tout comme aujourd'hui au Collège de France, il est impossible de nommer un négationniste s'il n'y a pas de personnes qui le tolèrent, le soutiennent secrètement et sont ravies de sa nomination sous toutes sortes de masques. La réponse doit être celle que j'ai toujours préconisée : si nous avons pu bloquer l'existence d'une chaire d'études turques à UCLA, qui serait devenu un lieu de propagande, c'est que nous ne nous sommes pas limités à la lutte contre la négation du génocide arménien, mais bien parce que nous avons élargi le problème, avançant l'argument que le gouvernement qui voulait financer la chaire en question, réprime ses écrivains, ses intellectuels, ses journalistes. Il y a aujourd'hui des gens en prison, des gens qui n'osent même pas prononcer le terme de génocide arménien ou aborder d'autres sujets tabous ; c'est un gouvernement répressif, qui opprime aussi ses minorités

ethniques encore aujourd'hui. Replacez le problème dans le contexte des droits de l'homme et d'un gouvernement qui fait du chantage ; même les pays qui le soutiennent aujourd'hui sont mécontents du gouvernement turc parce qu'ils se rendent compte qu'ils ont été victimes d'un chantage pour les pousser à adopter cette position. Et je pense vraiment que le gouvernement israélien doit être très gêné, ou devrait l'être, d'avoir été soumis à la pression et au chantage de la part du gouvernement turc. Je ne citerais qu'un fait exemplaire : Ankara a refusé la nomination d'un ambassadeur d'Israël dont le seul tort était d'avoir participé à une émission radiophonique sur la situation arménienne. Il n'avait même pas pris de position pro-arménienne, mais le simple fait qu'il ait participé au débat fut suffisant pour lui enlever le droit d'être ambassadeur.

Thème C**Mémoire et déni,
un passé à surmonter**

Session présidée par Claude Mutafian

Avec la participation de

Varoujan Attarian

Claire Mouradian

Janine Altounian

Mireille Bardakdjian

Hélène Piralian

Hélène Strapélias

Mémoire et déni, un passé à surmonter

Claude Mutafian

Je profite de mon privilège de président pour prendre la parole quelques instants. Même si les débats d'hier et d'aujourd'hui ne traitent pas directement du négationnisme, ceux-ci attestent néanmoins bien sa présence. Cette session d'aujourd'hui est spécifiquement consacrée à ce problème.

Ce négationnisme, comme la plupart d'entre vous le savent, sévit surtout dans deux pays, aux Etats-Unis et en France, et de deux manières différentes. Aux Etats-Unis, les institutions et les fonds sont privés, ce qui permet aux autorités turques de payer des chaires d'études turques. Lutter contre cela, lorsque l'on en connaît le fonctionnement, est assez compliqué. En France, les autorités turques s'appuient sur une très longue tradition d'ottomanisme. Bien que l'ottomanisme et le négationnisme ne soient pas forcément liés, la relation peut être très vite établie. Pour ma part, je ne connais aucun turcologue qui ait reconnu la réalité du génocide des Arméniens. Nous pouvons établir plusieurs degrés de négations. Certains n'en parlent pas, c'est sans doute la solution la plus facile. D'autres au contraire nient la réalité du génocide. Ce sont eux les vrais négationnistes.

Le XIX^e siècle a vu, en Europe et notamment en France, fleurir la mode orientaliste et je dirais presque que ce négationnisme est un peu la continuation, la forme perverse de l'orientalisme. C'est une certaine fascination pour le monde turco-ottoman qui nourrit ce négationnisme, et l'engrenage est simple. Un turcologue devient assez naturellement turcophile. Le turcophile devient assez facilement arménophobe ou hellénophobe : le pas vers le négationnisme est alors franchi. Cela paraît presque simpliste mais c'est quand même la base. Le réseau de négationnisme est très bien tissé et je tiens à illustrer mes propos par un exemple.

L'un des fleurons du négationnisme aux Etats-Unis dont il a été question avec le Professeur Hovannisian, s'appelle Heath Lowry. Celui-ci, avec le soutien financier d'Ankara, a créé à Washington l'Institut d'Études turques en 1982. En 1990, est paru, aux Etats-Unis, un livre d'un certain Jay Lifton, consacré à l'holocauste juif. Dans cet épais volume, il mentionne le génocide des Arméniens à cinq ou six reprises. Peu après, il reçut une lettre de l'Ambassade turque à

Washington, rien de plus normal, toujours très polie -courtoisie ottomane oblige - lui disant que son livre était très intéressant mais que probablement, il n'avait pas été bien informé lorsqu'il parle du génocide des Arméniens, et lui indiquant quelques livres à consulter. La réaction turque est jusque-là normale. Ce qui est intéressant, c'est la présence, dans l'enveloppe qu'à reçue Jay Lifton contenant une correspondance entre Heath Lowry et l'Ambassadeur de Turquie où étaient mentionnés les passages qui évoquaient le génocide arménien avec des arguments pour y répondre. La présence de cette correspondance était-elle le résultat d'une mégarde ou pas ? Ces deux lettres reçues par Jay Lifton ont été publiées en 1995 dans le journal "Holocaust and Genocide Studies" aux Etats-Unis. Il est évident que l'ambassadeur a copié les réponses dictées par Heath Lowry qui s'est fait prendre la main dans le sac. Ajoutons que Heath Lowry a écrit un livre où il est dit que les "Mémoires" de l'Ambassadeur Morgenthau avaient été écrites par des Arméniens. La maison d'édition basée à Istanbul s'appelle Isis, qui a édité plusieurs ouvrages de l'Institut Français d'Etudes Anatoliennes, toujours à Istanbul. Bien que j'aie essayé d'alerter les autorités françaises à ce sujet, je n'ai pas été entendu et l'Institut qui est un nid de révisionnistes continue à travailler avec la même maison d'éditions. Cet Institut est d'ailleurs actuellement dirigé par l'un des plus virulents négationnistes qui soient : Stéphane Yerasimos qui avec un nom grec, est un bon alibi.

Tout le réseau est très bien imbriqué, et dirigé par Ankara. Il ne faut pas avoir peur de le dire. Nous en tirerons les conclusions à la fin de la session.

La mémoire en diaspora Actions pour la reconnaissance du génocide des Arméniens

Varoujan ATTARIAN *

Attitudes towards the Armenian Genocide and actions to ensure its recognition have taken various forms since the crime was committed : reliance on the great figures of this world and their willingness to apply punitive and reparative justice, revolt and violence due to the injustice and the persistence of denial, actions aimed toward state structures and international institutions. A few dates are milestones in this long struggle : 1948, adoption of the Convention on the Genocide; 1965, date of the fiftieth anniversary of the Armenian Genocide. The results obtained at the United Nations, the European Parliament and in several countries open up some prospects regarding recognition.

Les attitudes devant le génocide des Arméniens et les actions en vue de sa reconnaissance ont pris différentes formes depuis que le crime a été commis. Confiance dans les grands de ce monde et dans leur volonté d'exercer la justice punitive et réparatrice, révolte et violence devant l'injustice et la constance de la négation, démarches auprès des Etats et institutions internationales. Quelques dates jalonnent cette longue lutte : 1948, adoption de la Convention sur le génocide ; 1965, date du cinquantenaire du Génocide des Arméniens. Des résultats obtenus à l'ONU, au Parlement Européen et dans plusieurs pays ouvrent quelques perspectives relatives à se reconnaissance.

Le sujet sur lequel il m'est donné d'intervenir concerne les actions en faveur de la reconnaissance du génocide des Arméniens, et ceci en diaspora. Il s'agit donc de couvrir de nombreux types d'actions et une période qui commence dans les années 1920.

En fait, le concept de génocide date de 1945. Les actions entreprises avant cette date rentrent le plus souvent sous le terme plus général de la cause arménienne et qui inclut évidemment la question du génocide.

L'entre deux-guerres

Lors de la signature du traité de Lausanne, traité dont la Turquie s'apprête à

* Ingénieur ENAC, ancien haut-fonctionnaire du CERN, à Genève. A participé activement à l'action pour la reconnaissance du Génocide des Arméniens à l'ONU. Auteur de *Le Génocide des Arméniens devant l'ONU*, Bruxelles, Complexe, 1997.

commémorer en Suisse le 75^e anniversaire, les Arméniens de la diaspora constatent leur isolement dans le combat contre le sort qui leur est fait.

Jusque là, autour des années 1920, les Arméniens entretenaient l'espoir que dans le sillage du traité de Sèvres, justice et réparation allaient être faites. A la Société des Nations, on parlait encore du Foyer National Arménien. A Lausanne, la cause des Arméniens est mise de côté comme "problème non résolu", par des politiciens, hommes d'affaires, spécialistes du pétrole, qui dessinent la carte de l'Asie Mineure sans l'Arménie.

Dès lors, à la Société des Nations, on ne parle plus du Foyer National Arménien, sauf en termes de plus en plus vagues, et bientôt la question des biens en déshérence ou laissés vacants par les Arméniens passe aussi à la trappe. Le Comité Central des Réfugiés Arméniens s'adresse à plusieurs reprises au Secrétaire général de la Société des Nations : les demandes restent sans réponse.

A partir du milieu des années 1920, les réfugiés commencent à s'organiser en communautés autour des partis politiques en exil, de l'Église, des organisations culturelles, etc. Les structures de la diaspora se mettent en place progressivement ; mais ces communautés restent longtemps habitées par l'idée du retour, le retour sur leurs territoires abandonnés, et ceci malgré des signes très clairs en sens contraire donnés par la Turquie et par la communauté internationale.

Les thèses politiques intégrant les positions quant au processus de destruction des Arméniens, ces thèses qui sont alors délivrées à ces communautés par leurs dirigeants ont des aspects divergents. D'une part, un discours revendicatif basé sur la réparation de la catastrophe subie, le respect du traité de Sèvres, l'indépendance et la réunification de l'Arménie : c'est le discours du parti dachnak. D'autre part, une position plus "réaliste" limitant pour l'essentiel les démarches à la reconstruction et au renforcement du seul foyer national existant, l'Arménie soviétique : c'est, avec des nuances, le langage tenu par les autres courants politiques : hintchak, ramgavar et communiste.

Ces divergences du discours politique provoquent des querelles farouches dans les communautés à travers le monde. La question des massacres qui fait partie des arguments étayant les revendications, donne lieu essentiellement à des cérémonies commémoratives de deuil et de recueillement.

Ces différentes manifestations d'activité des communautés sont dans la réalité des faits tournées vers l'intérieur, à l'usage interne de ces communautés. Les discours politiques qu'elles véhiculent ont peu de chances d'être entendus dans les chancelleries et les cabinets ministériels des pays d'accueil, soit par manque de réalisme, soit pour porter le soupçon de l'inspiration extérieure. Une preuve en est donnée par la France lorsqu'en 1939, elle ampute la Syrie du sandjak d'Alexandrette pour le laisser à la Turquie, obligeant les Arméniens de la région à un nouvel exode.

La Convention sur le génocide

A la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la diaspora trouve pendant quelques années une certaine cohésion des attitudes vis-à-vis de la cause arménienne.

Dans l'euphorie de la victoire, beaucoup de choses paraissent possibles aux Arméniens en Arménie soviétique et en diaspora. Moscou laisse entendre que les Arméniens ont des droits sur leurs territoires historiques en Turquie. Ce signal ouvre de nouveaux espoirs : les formations politiques de la diaspora tiennent pendant un certain temps un langage commun.

Aux Etats-Unis, une première démarche est faite par un Comité d'Arméniens à la Conférence de San Francisco qui est à l'origine de l'ONU. Un "front" uni d'un grand nombre d'organisations arméniennes envoie un mémorandum à l'ONU en 1945. La base des demandes formulées dans ces démarches est le traité de Sèvres.

En France, il se forme une Commission de défense de la Cause de l'Arménie turque, regroupant l'ensemble des courants. Un mémorandum est envoyé le 28 mai 1945 aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité, invoquant le Traité de Sèvres et demandant le rattachement à l'Arménie soviétique des territoires que ce traité attribuait aux Arméniens. D'autres actions sont entreprises par cette Commission, en particulier une pétition auprès des Arméniens de France, appuyant ces demandes.

Mais les visées territoriales de Moscou ainsi relayées en quelque sorte par la diaspora arménienne se heurtent au refus ferme de Washington de voir les frontières modifiées dans cette région. D'ailleurs Moscou dévoile ses cartes en demandant le rattachement à la Géorgie des provinces limitrophes couvertes par le traité de Sèvres, ceci devant l'ONU en octobre 1947, revendication d'ailleurs abandonnée par la suite. La déclaration du représentant soviétique met fin à la brève période de coopération qui s'était instaurée dans la diaspora pour faire valoir le droit à la réparation de la catastrophe subie.

Cette période de l'immédiat après-guerre est celle où le monde découvre toute l'ampleur du génocide commis contre les Juifs d'Europe, et où les vainqueurs mettent en place les instruments de la justice punitive à l'endroit des criminels de guerre. Dans le sillage du Tribunal de Nuremberg, l'ONU établit les normes de droit en matière de génocide. La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide est adoptée par l'ONU en 1948. Plus tard en 1968, l'ONU adopte aussi la Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, donnant ainsi théoriquement à la communauté internationale les instruments pour réprimer les responsables de ce crime absolu qu'est le génocide.

Le processus de destruction subi par les Arméniens relève sans conteste des normes de l'ONU en matière de génocide, sauf à vouloir nier les faits avérés et évidents. Les organisations arméniennes voient à juste titre dans la Convention sur le génocide un instrument ajoutant des arguments juridiques aux aspects politiques de la cause arménienne. Plus tard, la Convention sur l'imprescriptibilité donne un poids supplémentaire à l'argumentation.

Mais un événement qui se produit en Arménie soviétique joue un rôle déterminant en diaspora sur les stratégies des organisations au service de la cause arménienne. A l'occasion du 50^e anniversaire du génocide, le 24 avril 1965, le rassemblement prévu à Erevan grossit et les manifestants, débordant le service d'ordre, se répandent dans les rues avec des slogans nationalistes. Cet événement montre les sentiments réels de la population d'Arménie sur le

génocide, malgré les formules officielles, sentiments qui rejoignent ceux de la diaspora. D'où la détermination commune à tous les Arméniens de faire aboutir la revendication de reconnaissance du génocide.

Actualisation de la question du génocide

Tel est le contexte où s'opère une prise de conscience dans l'ensemble de la diaspora et une rénovation de la stratégie des courants politiques.

Aux historiens travaillant déjà sur le génocide, s'ajoutent nombre de chercheurs sur le même thème. Cet *aggiornamento* des formations politiques est à l'origine du Comité de Défense de la Cause Arménienne. Pour le CDCA, puis d'autres organisations, la lutte en vue de la reconnaissance du génocide devient désormais un des axes principaux d'action.

Nous allons faire un rapide tour d'horizon des différentes actions entreprises dans la diaspora dans cette lutte. Mais pour éviter d'énumérer une liste chronologique qui ressemblerait à un inventaire hétérogène, je vais essayer plutôt une présentation thématique.

La recherche historique

Des avancées sensibles ont été faites au cours de ces dernières décennies grâce aux efforts des historiens, dont plusieurs sont parmi nous, et qui ont apporté à la connaissance historique des données richement étayées. Un travail considérable a été accompli, important aussi par ses conséquences. Des publications académiques dans plusieurs langues ont sorti le génocide des Arméniens du domaine d'intérêt des seuls Arméniens pour en faire un sujet de recherche dans nombre de pays. Ces études confirment de manière claire les faits historiques qui constituent le génocide des Arméniens.

Certes, il reste encore des historiens, même hors de Turquie, qui s'efforcent pour diverses raisons, politiques ou autres, de maintenir des thèses négationnistes. Cela signifie que les historiens au service de la vérité historique ont encore du travail à accomplir pour les marginaliser définitivement et pour les rendre totalement incroyables.

Médiatisation, diffusion de l'information

La diffusion de l'information historique concernant le génocide des Arméniens a aussi fait des progrès sensibles au cours des dernières décennies, grâce notamment aux avancées dans les milieux académiques. Le monde de l'édition s'est considérablement ouvert : des ouvrages d'information sont publiés dans plusieurs pays sur les Arméniens. Des émissions de radio et de télévision sont désormais consacrées à leur histoire.

L'époque est largement révolue où des publications d'ouvrages ou des émissions de télévision étaient freinées ou empêchées par des interventions turques.

La Turquie reste dans l'ensemble fermée à cette information malgré les efforts de quelques apôtres de la vérité historique, qui y font un travail difficile et dangereux.

D'autres moyens de diffusion de l'information concernant le génocide sont

pratiqués : monuments commémoratifs (notamment en France dans plusieurs villes), expositions, musées. Une forme particulièrement efficace à long terme est l'inscription de l'histoire du génocide dans les programmes scolaires.

Mais il n'y a pas que des formes pacifiques d'action.

Le terrorisme

La médiatisation de la cause arménienne a été servie dans une certaine mesure par le terrorisme. On sait que le terrorisme arménien a opéré entre 1975 et 1985 principalement. Des cibles turques pour la plupart sont visées dans différents pays par des groupes terroristes. A l'origine des actions terroristes se trouvent principalement deux organisations :

- Les Commandos des Justiciers du Génocide Arménien
- L'Armée Secrète arménienne pour la Libération de l'Arménie.

Les premiers ont des cibles incarnant en quelque sorte l'Etat turc (notamment des ambassadeurs et des diplomates) ; la deuxième organisation s'attaque à des objectifs représentant la Turquie mais aussi ses alliés, et a quelquefois recours à des actions aveugles.

Les groupes terroristes déclarent vouloir faire reconnaître le génocide des Arméniens, et qualifient leur combat — il est vrai avec des différences de formulation — de "lutte armée", censée aboutir à la libération des territoires de l'Arménie ancienne qui font partie actuellement de la Turquie.

Ces thèses sont de nature à entraîner l'adhésion sentimentale de nombreux Arméniens. Le terrorisme contribue de fait à la médiatisation du génocide arménien. Mais la répétition d'actions aveugles attire des critiques, la publicité recherchée devenant finalement négative.

Sentences des tribunaux

Qui dit terrorisme, dit action en justice, un jour ou l'autre. Il existe un certain nombre de sentences de tribunaux qui ont leur poids dans le jugement que l'on peut porter sur le génocide des Arméniens, même si elles ne concernent pas toutes des affaires de terrorisme :

- sentence du Tribunal de Berlin en 1921 qui acquitte Tehlirian, l'assassin de Talaat, un des principaux organisateurs du génocide ;
- sentence de la Cour d'assises de Genève en 1981, condamnant un terroriste arménien et critiquant dans un de ses attendus "l'attitude de l'Etat turc qui, avec acharnement persiste à nier le génocide arménien et s'emploie, par toutes sortes de moyens, à le dissimuler à la connaissance des peuples" ;
- sentence du Tribunal de Grande Instance de Paris qui condamne en 1995 l'historien B. Lewis pour des déclarations négationnistes au motif qu'il "occulte des éléments contraires à sa thèse" ;
- sentence de l'action pénale menée en France contre le même B. Lewis où le ministère public, tout en rejetant cette action, reconnaît clairement le génocide arménien ;
- action en cours en Suisse après dépôt en 1997 d'une plainte auprès du ministère public de la Confédération, contre un groupe d'associations turques niant le génocide dans une pétition.

Enfin, pour compléter la liste des prises de position faites par des autorités judiciaires et morales, il convient d'ajouter :

— la déclaration faite par le Conseil mondial des Eglises lors de son Assemblée Générale à Vancouver en 1983,

— la sentence du Tribunal Permanent des Peuples, prestigieux tribunal d'opinion qui s'est tenu en 1984 à la Sorbonne même. Cette sentence qui dénonce clairement la responsabilité de la Turquie dans le génocide des Arméniens a joué un rôle considérable sur les actions menées au cours des années suivantes.

Organisations internationales

L'adoption au sein de l'ONU d'un rapport citant le génocide des Arméniens est un long processus plein de rebondissements, qui dure environ quinze ans.

Dans une première phase, une mention anodine du génocide des Arméniens contenu dans un rapport intermédiaire est supprimée à la suite de pressions turques dans le rapport final présenté par le Rapporteur spécial.

Dans une deuxième phase, un nouveau Rapporteur spécial inclut le génocide des Arméniens dans le rapport présenté à l'organe d'experts qui l'a demandé. Malgré des pressions incroyables sur le Rapporteur spécial, sur les experts, et à différents niveaux au sein de l'ONU, le rapport est adopté en août 1985 par le vote d'une résolution à une forte majorité.

Une autre instance internationale où le génocide des Arméniens est reconnu est le Parlement Européen. Une initiative est lancée en 1983 au sein du Parlement Européen en vue d'une résolution "pour une solution politique de la question arménienne". Le projet est repris en 1984, et un Rapporteur est nommé. Celui-ci termine son rapport en 1985 mais à la suite d'une intense campagne de manœuvres et de pressions turques, la Commission politique tente en 1986 d'étouffer l'affaire, mais en vient finalement à présenter le rapport avec une résolution devant le Parlement européen. La résolution est adoptée (avec le rapport qui l'accompagne) par le Parlement européen en juin 1987 qui reconnaît ainsi la réalité du génocide des Arméniens.

Les États

Quelques chefs d'Etat ont pris position sur le génocide des Arméniens. La déclaration du président François Mitterrand en 1984 est la plus solennelle.

On doit aussi une déclaration au président argentin R. Alfonsín et une autre au président Reagan ; ce dernier n'a pas été suivi par ses successeurs, le président en exercice, notamment, faisant preuve d'un art consommé de la périphrase pour éviter le mot génocide.

D'autre part, des assemblées législatives d'un certain nombre d'Etats ont pris position.

L'Uruguay a pris position en 1965.

En 1995, la Douma russe adopte une résolution reconnaissant le génocide.

Le Parlement grec le reconnaît en 1996, ainsi que le Parlement chypriote.

Le Sénat belge vient de le faire en termes très explicites.

Enfin l'année 1997 a été celle où un certain nombre d'autorités locales se sont engagées dans la reconnaissance du génocide des Arméniens. C'est le cas en

Italie de la municipalité de Milan en particulier. C'est le cas également des municipalités d'un nombre sans cesse croissant de villes en France dont Paris, Lyon et Marseille, émettant le vœu que la France reconnaisse le génocide*.

Conclusion

Après ce tableau certes non exhaustif des actions en faveur de la reconnaissance du génocide des Arméniens et des résultats, il est temps de tirer quelques conclusions.

Le domaine de la recherche historique est celui où les faits et les résultats sont les plus évidents. Des données historiques réduisant la négation à une position de plus en plus difficile à tenir constituent la base de l'action politique.

Les actions politiques dont on a parlé laissent à penser par leur diversité qu'à l'origine de ces initiatives se trouvent des groupes plus ou moins liés ; il n'y a pas que je sache à travers toutes ces actions une coordination d'ensemble, une stratégie, une vision globale dans le temps. Il est temps, me semble-t-il qu'un effort soit entrepris en vue d'une coordination par pays et au-delà, entre pays.

Le comité d'organisation, qui a mené à bien la préparation de ce colloque et fait la preuve de ses talents pour la concertation et l'organisation, alliés à la maîtrise des thèmes du génocide, pourrait constituer un noyau servant à la formation d'un tel groupe de coordination.

Je laisse ce point à la réflexion du comité de pilotage.

* Depuis lors, le génocide arménien a été reconnu en France par l'Assemblée Nationale à l'unanimité, le 29 mai 1998).

La mémoire en République d'Arménie

Les contraintes de la politique

Claire MOURADIAN *

One third, probably half of the population of the Republic of Armenia are descended from survivors of the genocide, which arrived by successive waves. Some were fleeing the massacres, others were coming from various host countries benefiting from the various "repatriation" campaigns organized by the Soviet authorities. If the memory of the genocide has been maintained in these families, it has been forbidden or exploited at state level, depending on the relations between USSR and Turkey. In the context of the post-stalinist thaw, the commemoration of the fiftieth anniversary in 1965 marked a turning point, symbolized by the building of the memorial in the heart of the Armenian capital. However, it was only at the end of 1988 that, under pressure from the national and democratic movement, the 24th of April, anniversary date of the beginning of the massacres, became an official memorial day. Since independence, the demand for international recognition of the 1915 events as a genocide and the transmission of memory, particularly in school books, have been subject to debates, concurrent with debates on the conditions of normalization of relations with Turkey.

Le tiers, peut-être la moitié de la population de la République d'Arménie descend des rescapés du génocide, arrivés par vagues successives, fuyant les massacres ou venus des divers pays d'accueil de la diaspora lors des diverses campagnes de "rapatriement" organisées par le pouvoir soviétique. Si la mémoire du génocide a pu être entretenue au sein des familles, au niveau de l'Etat, elle a été interdite ou "récupérée" au gré de l'évolution des relations de l'URSS avec la Turquie. Dans le contexte du dégel post-stalinien, la commémoration du cinquantenaire en 1965 a marqué un tournant que symbolise la construction d'un mémorial au cœur de la capitale. Mais ce n'est que fin 1988, sous la pression du mouvement national et démocratique, que le 24 avril, date anniversaire du début des massacres, est devenu un jour férié. Depuis l'indépendance, l'exigence de reconnaissance internationale des événements de 1915 comme génocide et la transmission de leur mémoire, notamment dans les manuels scolaires, ont fait l'objet de débats, parallèlement aux discussions sur les conditions de normalisation des relations avec la Turquie.

* Chargée de recherche au CNRS (Centre de Recherches Historiques), chargée de cours à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO) et collaborateur scientifique de la Commission de Publications des Archives Diplomatiques. A publié notamment : *L'URSS depuis 1945* (La Documentation Française, Document photographique, 1985), *De Staline à Gorbatchev, histoire d'une république soviétique : l'Arménie* (Ramsay, 1990), *L'Arménie* (PUF, Que sais-je, 1995, rééd. 1996). Auteur de nombreux articles sur l'Arménie et l'ex-URSS.

«La mémoire n'est pas le passé, elle se vit au présent, parfois dans l'angoisse de l'avenir, comme se vit aussi au présent la relation de l'historien au passé, même lorsque cette relation n'est pas directement essentielle (...)».

«Mémoire naturelle, mémoire artificielle ? Il est des souvenirs qui ont été créés politiquement (...)»

«La mémoire n'est pas l'histoire. Elle choisit, élimine par pans entiers les moments dont l'idéologie impose l'élimination, annule le temps, gomme les évolutions et les mutations (...)».

«Un aspect du travail historique consiste à comprendre la mémoire, à incarner la mémoire, mais par une autre dimension de son œuvre, l'historien cherche au contraire à retrouver les faits sous les mots, la réalité sous les souvenirs, la vérité sous le mensonge ou la fabulation. Quand ce rôle de l'historien est joué sérieusement, il est infiniment complexe (...)».

Résumée par Pierre Vidal-Naquet¹, cette opposition classique entre mémoire et histoire, issue de sa réflexion sur le négationnisme, souligne le paradoxe de l'absence d'analyse sur la mémoire institutionnelle du génocide de 1915, la mémoire de l'Etat arménien, réapparu au Caucase lors de l'éclatement de l'empire tsariste au lendemain de la Grande Guerre. En effet, si quelques travaux ont été menés sur la mémoire des victimes, des bourreaux ou de la communauté internationale, la présente communication est, à notre connaissance, un premier essai de réflexion sur cette mémoire de l'Etat arménien² sous ses régimes successifs, de l'éphémère indépendance nationale de 1918-1920 à l'actuelle "Troisième République", et plus particulièrement pendant le long temps soviétique dont l'Arménie n'est pas tout à fait sortie et où l'idéologie a pesé de tout son poids sur l'espace tant public que privé, à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières.

L'unanimité actuelle au sujet du devoir de mémoire et de la nécessité d'une reconnaissance du génocide par la communauté internationale, le long combat toujours recommencé contre les formes évolutives du négationnisme turc³, tendent à occulter une certaine responsabilité de l'Arménie dans la perpétuation du déni : cinquante années de silence quasi-total, suivies par vingt ans d'une mémoire instrumentalisée, liée aux évolutions des relations soviéto-turques, et enfin une dizaine d'années de positions ambiguës dans le contexte de la difficile transition post-soviétique avec les multiples défis de la nouvelle et fragile indépendance. Quel bilan peut-on dresser de la politique de l'Etat qui s'est toujours revendiqué comme le seul avocat légitime de la cause nationale, même s'il n'a jamais regroupé que moins de la moitié des Arméniens du monde et s'il n'a joui que d'une souveraineté fictive pendant toute la période soviétique ?

On ne traitera pas ici de la mémoire individuelle ou collective des citoyens d'Arménie, une intéressante étude sociologique qui reste à faire, mais de l'action de l'Etat dans trois domaines : le souvenir et la commémoration officielle ; les représentations et l'élaboration du discours identitaire, à travers l'historiographie savante, les manuels scolaires, la presse, l'art ; et enfin, la reconnaissance internationale.

I - De l'hommage aux morts à la commémoration ritualisée de la "Grande Catastrophe"⁴

Les Arméniens de l'Empire russe, observateurs "priviliégiés" du génocide

Dès décembre 1914, et surtout à partir du printemps de 1915, face à l'afflux au Caucase de quelques 300 000 réfugiés des provinces arméniennes frontalières de l'Empire ottoman, les dirigeants politiques et la population de l'Arménie russe, base territoriale de l'Etat actuel, sont très tôt informés des déportations et des massacres et se mobilisent massivement pour venir en aide aux rescapés. Des comités de secours se constituent à Erévan et surtout dans les centres urbains de l'Empire russe où sont regroupées les couches aisées et les élites intellectuelles et politiques : Tiflis, Bakou, Nor Nakhitchevan près de Rostov-sur-le-Don, Moscou, Saint-Petersbourg⁵.

Le 24 mai 1915, par une déclaration commune solennelle, la Russie tsariste s'est d'ailleurs associée à ses alliés de l'Entente, la France et la Grande-Bretagne, pour faire "savoir publiquement à la Sublime Porte qu'ils tiendront pour personnellement responsables les membres du gouvernement ottoman ainsi que ceux de ses agents qui se trouveraient impliqués dans de pareils massacres", des massacres déjà désignés comme des "crimes contre l'humanité et la civilisation" ou des "crimes de lèse-humanité"⁶. Cette même année, une médaille commémorative, sans doute la première du genre, est frappée en Russie. Elle porte l'inscription : "Russes et Arméniens unis dans l'épreuve". Le produit de sa vente est destinée à aider les réfugiés dont on fait connaître le sort au cours de conférences et de soirées dans les centres communautaires. On y projette des reportages de guerre russes sur le front du Caucase. Certaines de leurs images seront reprises, dès 1915⁷, dans des premiers films documentaires ou de fiction comme *Ariounod Arevelk* (Orient sanglant) de A. Arkadov (Moscou) et *Krderi Itzi dak* (sous le joug des Kurdes) de A. Minervine (Ekaterinodar)⁸.

Ce n'est cependant qu'en 1916, avec l'avance de l'armée russe en Anatolie orientale, à travers villes et villages dévastés et désertés, que les Arméniens du Caucase prennent réellement la mesure de l'ampleur de la catastrophe⁹, également confirmée par les premiers témoignages publiés en Occident dès 1915¹⁰. En 1919, la traduction russe du témoignage de H. Barby¹¹ est publiée à Tiflis, tandis que paraissent à Constantinople des traductions arméniennes de Morgenthau¹², Lepsius¹³, Bryce¹⁴, Pinon¹⁵, etc.

La perception des événements se fait néanmoins au travers du prisme de la guerre, premier conflit mondial où l'hécatombe a atteint un degré sans précédent sur tous les fronts. On espère que la paix signifiera un retour à la "normale" et le retour des réfugiés dans leurs foyers. C'est l'un des thèmes à l'ordre du jour de l'Assemblée arménienne qui réunit à Petrograd, en mai 1916, les organisations nationales de l'Empire russe¹⁶. L'éclatement de l'empire tsariste consécutif aux défaites et révolutions de 1917 plongent bientôt les Arméniens orientaux, comme l'ensemble du Caucase dans une autre tourmente.

L'offensive de l'armée ottomane profitant du vide laissé par le départ des troupes russes pour marcher sur Bakou, à travers le Nakhitchevan, le Zanguezour, le nord de l'Iran¹⁷ et le Karabagh, prolonge les massacres d'Anatolie et démontre la volonté d'anéantissement de l'ensemble des Arméniens au-delà

des frontières de l'Empire ottoman. Dans la région de Erévan, le sursaut de résistance d'une population consciente du sort qui l'attend en cas de victoire turque, pour avoir été confrontée aux flux de réfugiés depuis le printemps 1915, permettra la naissance de l'Etat arménien. Entre le 21 et le 25 mai 1918, les Turcs sont ainsi repoussés aux portes de Erévan par les forces nationales, constituées par les soldats arméniens de l'ancienne armée tsariste¹⁸ et les légions de volontaires, soutenues par une levée en masse, lors de batailles désespérées. L'éphémère tentative de Fédération transcaucasienne ne résiste pas à la poussée turque et aux intérêts divergents de ses composantes arménienne, géorgienne et azérie. Et après les proclamations unilatérales d'indépendance par la Géorgie, forte de la protection allemande (26 mai), suivie par l'Azerbaïdjan poussé par les Turcs, les représentants arméniens se résignent, à leur tour, à proclamer l'indépendance le 28 mai. Une indépendance qui n'avait pas été envisagée pour l'ancien gouvernorat tsariste de Erévan, province arriérée et à la population mixte, mais devenue nécessaire pour conclure la paix avec la Turquie¹⁹, et finalement assumée comme une nécessité historique pour réaliser le projet historique de rassemblement des terres et des hommes²⁰.

Un héritage douloureux pour un Etat nouveau-né

Comme pour les Juifs, le génocide même si on ne le nomme pas encore ainsi, est un des éléments constitutifs de l'identité nationale des Arméniens à l'époque contemporaine. Cependant, à la différence des Juifs, il ne constitue pas un des arguments de légitimation de la création ou de la renaissance d'un Etat national, un lieu où il existerait la possibilité de vivre normalement, sans discrimination et en sécurité, un lieu qui permettrait le retour et la fin de la diaspora, conçue comme une situation "hors normes", sinon "dangereuse".

Pour les Arméniens, le génocide symbolise l'échec du projet national d'émancipation, plus fédéraliste qu'indépendantiste à l'origine, un projet prônant une plus grande autonomie locale et des réformes en vue d'établir l'égalité des droits et la sécurité des personnes et des biens dans un cadre impérial renoué, respectueux des minorités. Le génocide signifie la disparition des terres ancestrales, du cœur de la "vraie" patrie située dans l'Empire ottoman, là où devait s'incarner ce projet. La république créée autour de Erévan, dans une province périphérique du *Yerkir* (pays), ne s'imposera pas d'emblée comme République d'Arménie : elle est désignée à ses débuts comme "République araratienne" ou "République de Erévan", ne recouvrant qu'une partie du projet d'"Arménie intégrale" présenté à la Conférence de la Paix de Paris, à laquelle participent deux délégations, celle de la République et des Arméniens de Russie, menée par Avétis Aharonian, et celle des Arméniens de Turquie, dirigée par Boghos Noubar Pacha.

A l'inverse des Juifs, le génocide constitue l'acte fondateur non de l'Etat, mais de la diaspora²¹, quand la nouvelle entité politique créée autour de Erévan ne réussira ni à sauvegarder sa souveraineté, ni à inclure dans ses frontières les *vilayet* d'Anatolie orientale attribués par le Traité de Sèvres (10 août 1920), ni à obtenir le retour des réfugiés dans leurs foyers.

D'où la difficulté originelle de l'Etat arménien à assumer l'héritage du génocide, sauf à héroïser le martyr et à revendiquer des réparations pour effacer l'injustice. Ce sera le cas dès le premier anniversaire de la proclamation de l'indépendance,

le 28 mai 1919. Le souvenir des victimes, s'il est évoqué, est mis au second plan par l'Acte d'Union des deux Arménies, une décision prise en réponse au II^e Congrès des Arméniens occidentaux de février 1919²² qui exigeait le jugement en cour martiale des auteurs des crimes contre les Arméniens — Guillaume II, les principaux dirigeants jeunes-turcs, Enver, Talaat, Djemal, Nazim, Behaeddin Shakir, ainsi que les gouverneurs et bureaucrates — et demandait l'indemnisation des victimes ainsi que le retour dans leurs foyers.

La naissance du "24 avril" dans les capitales des pays coupables : Constantinople et Berlin

Ce n'est donc pas à Erévan, la capitale de l'Etat arménien, mais à Constantinople, sur le lieu même des événements — la rafle des notables arméniens de la capitale ottomane qui, en décapitant la nation, donne le coup d'envoi de l'extermination — qu'a lieu la première commémoration du 24 avril (11 avril selon l'ancien calendrier²³). Dans la ville occupée par les Alliés depuis l'armistice de Moudros (30 octobre 1918), tandis que s'organise le procès des criminels de guerre jeunes turcs²⁴, le 12 avril 1919, une cérémonie laïque et religieuse en hommage aux grandes figures nationales disparues est organisée par un "Comité du souvenir du 11 (24) avril". Evocation des disparus, lecture de poèmes, discours politiques et partie artistique alternent au cours de la cérémonie où l'on annonce le projet de création d'un fonds d'aide aux familles des victimes. Pour l'occasion, un premier ouvrage mémorial a aussi été préparé par l'auteur des célèbres almanachs, Théodik²⁵. Il comprend des biographies et des photographies des grandes figures déportées, des témoignages, un article d'Aram Andonian, lui-même rescapé de la déportation²⁶. Jusqu'au tournant du cinquantenaire en 1965 quand commencent les manifestations de rue, la commémoration du 24 avril 1919 de Constantinople servira de modèle au rituel du souvenir.

A la même époque, une autre commémoration a lieu dans la capitale de l'ancien allié vaincu de l'Empire ottoman, à Berlin, où la toute jeune République de Weimar essaie de se démarquer de la politique du Reich et du Kaiser déchu. Le 14 mai, dans la grande église catholique Ste Edwige, une messe de requiem chantée par la chorale de l'Opéra de Berlin-Charlottenburg, est célébrée, en présence de députés du Reichstag, du corps diplomatique, de membres du clergé, d'intellectuels, de la presse. Auparavant, la communauté arménienne de Berlin, qui avait été l'un des grands lieux de formation des intellectuels avant 1914²⁷, avait organisé le 20 mars, une soirée d'hommage dans la salle du théâtre «Urania», en présence du Professeur et arménologue Marquart. Armin Wegner, ancien officier du Corps sanitaire allemand dans l'Empire ottoman et, à ce titre, témoin oculaire des événements dont il vient de publier le récit²⁸, y présente une conférence, "La tragédie du peuple arménien dans les déserts de Mésopotamie", illustrée par ses photographies personnelles qui constituent, à ce jour, la principale documentation iconographique sur le génocide. La soirée sera perturbée par une centaine d'étudiants turcs dont le fils de l'ambassadeur ottoman, et leurs amis allemands. Une bagarre s'ensuit provoquant l'intervention de la police²⁹.

Le long "oubli" de Erévan

La première cérémonie du souvenir officielle dans l'Etat arménien ne semble avoir été organisée que l'année suivante, en avril 1920, sous la forme d'une messe de requiem spéciale, célébrée par le catholicos Kévork V Souréniantz dans la cathédrale d'Etchmiadzine, en présence de représentants des autres cultes - catholique et protestant³⁰. Le catholicos annonce sa décision de faire du 11/24 avril une "journée nationale du souvenir des victimes³¹ de la Première Guerre mondiale", "fête" religieuse à introduire dans le calendrier liturgique dès l'année suivante. Mais un an plus tard, en avril 1921, la République d'Arménie, prise en tenaille entre la Russie bolchevique et la Turquie kémaliste a été soviétisée (2 décembre 1920³²), retombant dans l'orbite russe.

Le traumatisme du génocide n'a pas été pour rien dans la résignation à la perte de l'indépendance : "Mieux vaut les Russes que les Turcs" sera le principal argument de légitimation du régime soviétique en Arménie. Pour la nouvelle Russie bolchévique et "internationaliste", l'"axe Ankara-Moscou" devient le fondement des nouvelles relations entre les deux pays "ennemis historiques" (treize guerres en deux siècles). C'est l'alliance des Etats successeurs des défunts empires tsariste et ottoman, unis par la défaite dans une commune détermination à consolider leur nouveau régime respectif et à s'affirmer comme puissances régionales face à l'Entente franco-britannique victorieuse. S'il n'est pas exempt d'arrière-pensée de part et d'autre, le Traité d'Amitié soviéto-turc de Moscou (16 mars 1921) scelle l'alliance en fixant les frontières de Transcaucasie par dessus la tête des trois républiques concernées, dont l'Arménie qui en est la grande perdante.

Dès lors, et jusqu'au cinquantenaire, le 24 avril ne sera plus commémoré que dans l'émigration, non sans dissensions. Certes, en diaspora, les tensions entre partisans et opposants du régime soviétique se manifestent surtout autour des commémorations à connotation directement politique, comme l'anniversaire de l'indépendance (28 mai 1918) ou celui de l'insurrection populaire contre les bolchéviks du 18 février 1921, célébrés par le parti *Dachnaktsoutiour*³³, tandis que la déclaration de soviétisation (29 novembre 1920) est fêtée par les courants communistes et les divers "compagnons de route". La journée du souvenir du 24 avril devient aussi l'enjeu de ces luttes au caractère parfois extrême, suivant en cela les tensions provoquées par la volonté de l'URSS d'une contagion révolutionnaire. En 1933, l'évêque de New York, Mgr Levon Dourian, est assassiné en pleine messe de Noël³⁴. Cette même année où les Etats-Unis avaient fini par reconnaître l'URSS, la querelle autour du maintien du drapeau tricolore de la république indépendante comme emblème national s'était exacerbée et Mgr Dourian, primat d'un diocèse contrôlé par le pouvoir soviétique par l'intermédiaire d'Etchmiadzine³⁵, avait refusé de participer à une soirée organisée par l'Association des amis des écrivains disparus le 24 avril, au prétexte que le tricolore y était déployé. En France, autre grand terrain d'affrontements entre pro- et anti-soviétiques, lieu de refuge du gouvernement en exil de la République indépendante, on a aussi des exemples des combats autour de cette commémoration. Ainsi Missak Manouchian, lui-même orphelin de 1915, peut-il écrire que cette cérémonie est un "attirail du bazar nationaliste des dachnaks" qui "attise les haines raciales"³⁶.

Il faudra attendre 1965 et le dégel post-stalinien, pour qu'à l'occasion du cinquantenaire, le 24 avril devienne une journée du souvenir autorisée, commémorée en général dans l'unité, en diaspora comme dans la RSS d'Arménie. Pour la première fois depuis la soviétisation, une messe est alors célébrée à Etchmiadzine, tandis que les autorités organisent une cérémonie à l'Opéra de Erévan, en présence des dignitaires du régime et de personnalités de la diaspora. Pour la première fois aussi, une énorme manifestation politique de 100 000 à 200 000 personnes déferle dans les rues de Erévan aux cris de "justice" et "nos terres", débordant le cadre feutré de la commémoration officielle³⁷. Une manifestation plus modeste, mais fortement symbolique se déroule en même temps à Moscou devant l'ambassade turque³⁸. Dans les mois qui suivent, la direction du parti est purgée avec une mise en accusation en règle des "survivances du nationalisme bourgeois". Néanmoins, la manifestation de rue à l'occasion du 24 avril fera désormais partie du nouveau rituel commémoratif en Arménie, comme en diaspora, où jusque-là, la célébration de cette journée du souvenir ne sortait pas des salles.

Ce n'est cependant que le 22 novembre 1988, dans le contexte de la montée du mouvement démocratique et national que le Soviet Suprême de la RSS d'Arménie fera du 24 avril un journée nationale fériée du souvenir des victimes du génocide des Arméniens. A l'automne 1990, alors que l'Arménie s'était engagée dans le processus d'accès à l'indépendance par la voie légale, Levon Ter Pétrossian, président du Parlement issu des premières élections relativement libres, déclarait en privé que ce vote constituait à ses yeux l'une des grandes victoires du Comité Karabagh. C'était la première fois où, sous la pression populaire, le Soviet suprême républicain sortait de son rôle de chambre d'enregistrement des décisions du pouvoir central.

La création de lieux de mémoire

Au delà d'une date anniversaire symbolique, la mémoire institutionnelle a besoin de lieux et de monuments pour s'incarner. Dans ce domaine, on peut également constater le "retard" de l'Etat arménien sur la diaspora. C'est en effet à Antélias, près de Beyrouth, au siège du Catholicossat arménien de Cilicie qu'est érigé, dans les années 1950, le premier monument mémorial : une chapelle votive où sont déposés des ossements recueillis dans le désert de Deir-es-Zor. Le second monument du souvenir est érigé en 1960, toujours au Liban, dans la cour du Patriarcat catholique arménien de Bzommar. C'est le début d'une longue série dont le tableau permet de mesurer le dynamisme et le pouvoir d'influence des diverses communautés³⁹. La construction de ces monuments ne va pas toujours sans mal, en raison des pressions turques, même lorsqu'ils sont situés dans des espaces privés, le plus souvent dans la cour des églises locales. On se souvient encore des incidents diplomatiques liés à la construction du monument de Marseille en 1973.

En Arménie, le premier monument est aussi érigé dans l'enceinte de l'Eglise, à Etchmiadzine, en 1965, et inauguré par le catholicos Vazken 1^{er}. C'est un ensemble de *khatchkars* (croix de pierres) surmonté d'un aigle, avec un bouclier et une épée, emblèmes des royaumes arméniens et de la République indépendante, sur lequel sont gravés les noms des hauts lieux de résistance. Une

symbolique patriotique similaire transparaît aussi dans le monument plus modeste, érigé la même année rue des *Katchakortz* (preux) à Erévan. Mais ce n'est qu'en 1967 que l'Etat arménien inscrit la commémoration dans l'espace public avec la construction du mémorial de *Tzitzernakapert*, la "colline aux hirondelles". Il convient néanmoins de noter que l'inauguration n'a pas lieu le 24 avril, mais le 29 novembre, le jour anniversaire de la soviétisation ! Le souvenir des victimes et de la catastrophe majeure de l'histoire nationale est ainsi à nouveau associé au thème récurrent de la propagande en faveur du régime : la survie grâce au protectorat russe.

D'autres monuments commémoratifs commencent à parsemer le paysage du pays, d'abord dans les villages créés par les réfugiés de 1915, aux noms évocateurs de la patrie perdue : à *Nor* (nouvelle) *Kharpert* (en 1965), *Nor Sebastia* (1970), *Nor Erzenka* (1973), ou encore *Noubarachen/Sovetachen*, qui a accueilli des "rapatriés" en 1936 ou 1946-1948 (1975), *Palahovid* (1979), *Mardouni* (1980), ou encore *Tzovachen*, dans la région de Taline où se sont regroupés les rescapés du Sassoun. A la fin des années 1980, de nouveaux monuments allient le souvenir des victimes de la barbarie turque de 1915 à celui des victimes des pogroms azéris de Soumgaït (février 1988) : c'est le cas notamment à *Ohanavan* (région d'*Achtarak*) en 1989 et à *Stepanakert*, la capitale du Haut Karabagh.

Le rappel des "résistances héroïques" aux Turcs est une autre façon d'entretenir indirectement la mémoire du génocide : mémorial à la bataille de *Sardarabad* qui, en mai 1918, permit d'arrêter les troupes ottomanes aux portes de Erévan quelques jours avant la proclamation d'indépendance (1968) ; stèles rappelant les résistances d'*Hadjin* (*Nor Hadjin*, 1976) ou celle de *Moussa Ler*, dans le village près d'*Etchmiadzine* qui a repris le nom de la montagne de Moïse immortalisée par *Franz Werfel*⁴⁰ ; monument à l'insurrection de *Van* (*Achtarak*, 1981). Citons également les statues aux héros de ces luttes : *Antranik*⁴¹ (1987), *Kévork Tchavouch*⁴² (1987, dans la région de Taline), *Nejdeh*⁴³ (1990), ou encore aux fédais anonymes, réunissant le culte des combattants de la fin du siècle dernier avec ceux du mouvement du Karabagh (1989). Pour ce qui est des victimes, le prêtre musicien *Komitas*, rescapé du massacre des élites de Constantinople du 24 avril, mais qui en perdit la raison et mourut en exil à Paris, est le premier et de loin celui auquel on a rendu le plus hommage (monuments, noms de rues ou d'écoles, etc.).

Inauguré en avril 1995, pour le 80^e anniversaire, le musée du génocide à *Tzitzernakapert*, à proximité du mémorial, parachève la prise en charge officielle de la mémoire de 1915 par l'Etat arménien, tout en figeant ses contours.

II - La mémoire du génocide et la légitimation du régime soviétique

Le choix des thèmes, formes ou dates de commémoration, fournit déjà une première indication sur la représentation autorisée des événements de 1915 en Arménie. Comme dans le cas du mémorial de *Tzitzernakapert* inauguré le jour de la soviétisation, ce qui est mis en avant n'est pas tant le devoir de mémoire envers les victimes de ce crime contre l'humanité comme facteur de prévention, que l'argumentaire de légitimation du régime centré sur la peur du Turc et le

nécessaire "bouclier russe". De l'Académie des Sciences aux médias, on retrouve cette constante, au-delà de quelques nuances suivant les périodes, en relation avec les évolutions de la politique intérieure et extérieure de l'URSS, de Lénine à Gorbatchev.

De l'Université à l'école : une histoire sous surveillance

Pendant son éphémère existence de mai 1918 à décembre 1920, la première République de 1918-1920 n'eut pas vraiment le temps d'élaborer un discours étatique, savant ou non, sur le génocide. L'urgence était à la prise en charge concrète des réfugiés jusqu'au retour dans leurs foyers, la consolidation de l'Etat par sa reconnaissance internationale et l'établissement de frontières. Les publications ou les traductions de témoignages sur le génocide visent d'abord à informer le public pour soutenir l'aide caritative. La chronologie des événements et leur explication serviront ensuite d'arguments pour étayer les revendications présentées à la Conférence de la Paix. De fait, ces arguments prolongent, en les radicalisant, ceux de la diplomatie européenne qui, depuis les traités de San Stefano et Berlin (1878), reconnaissait la nécessité de résoudre la Question arménienne, un des éléments de la Question d'Orient⁴⁴, par des réformes administratives dans le sens de l'autonomie locale et d'une plus grande sécurité de la population. Ce sont des arguments d'abord d'ordre historique, démontrant l'impossibilité de continuer à vivre sous l'autorité des Turcs et préparant le réquisitoire contre les criminels de guerre ; puis d'ordre démographique, avec les statistiques antérieures à la Guerre pour légitimer les revendications territoriales et le retour des réfugiés dans leurs foyers ; et enfin des arguments moraux, dans le droit fil de l'examen par la Commission de la Conférence de la Paix chargée d'établir les responsabilités et les sanctions, des "méthodes barbares et illégitimes en temps de guerre"⁴⁵, avec le bilan des pertes humaines et matérielles qui justifie l'exigence de réparations.

Les événements sont expliqués principalement par l'idéologie pan-turquiste, le fanatisme musulman, la dictature du Comité Union et Progrès. Les intellectuels socialistes et anciens révolutionnaires qui constituent le personnel politique de la République n'oublie pas non plus d'évoquer les responsabilités des impérialistes occidentaux dont la rivalité a empêché de garantir la sécurité des minorités au nom desquels ils intervenaient. Devant les Alliés de l'Entente, encore outrés de la paix séparée conclue par Lénine à Brest-Litovsk avec l'Axe, ils mettent particulièrement en cause l'impérialisme allemand et la politique orientale de la Russie.

Après la soviétisation, alors que se déroulent les négociations pour la signature du Traité d'amitié turco-soviétique de Moscou (16 mars 1921) qui établit la nouvelle frontière entre les Etats successeurs des Empires ottoman et tsariste, le 4 mars 1921, un article de *Jizn' natsionalnosti* (la vie des nations), l'organe du Commissariat aux nationalités dirigé par Staline, fixe les grands points de l'interprétation officielle qui, avec quelques nuances, domine toute la période soviétique. Les faits — l'extermination massive des Arméniens et leur disparition d'Anatolie orientale — ne sont pas niés, mais expliqués, selon la vulgate marxiste, comme une conséquence de l'impérialisme, de la politique tsariste, de la nature de l'ancien régime ottoman (rôle des féodaux turcs et kurdes et du sultan), des errements des classes aisées et des partis révolutionnaires

"nationalistes petits-bourgeois" arméniens mettant leur espoir de libération sur l'intervention des Puissances et non sur la révolution internationaliste. Désormais la Question arménienne est résolue, d'abord faute d'Arméniens en Anatolie et surtout du fait de la révolution turque en cours, grâce à l'action "progressiste" de Kémal, prémice de la révolution en Orient à venir⁴⁶.

Dans ce texte qui, en passant le génocide par pertes et profits de la guerre passée et de la révolution en marche, apparaît comme une justification implicite d'une politique du crime et du fait accompli, une distinction "dialectique" est établie, au mépris de la chronologie des événements et de la réalité des situations, entre les Etats et les peuples : si dans la lutte entre Etats (turc et arménien), le révolutionnaire (la Turquie kémaliste) l'a emporté sur l'impérialiste (la République d'Arménie indépendante) condamné d'avance par le "sens de l'histoire", les peuples (turc et arménien) sont désormais liés par la solidarité révolutionnaire qui doit leur faire surmonter leurs différends anciens qui n'ont plus de raison d'être maintenant que les régimes et les classes à l'origine des antagonismes nationaux ont disparu.

Ces thèses sont reprises par les bolchéviks arméniens comme Ardachès Karinian⁴⁷. On les retrouve également dans l'édition de 1926 de l'*Encyclopédie soviétique*, dont l'article sur l'Arménie évoque l'extermination de masse des Arméniens occidentaux comme un résultat des rivalités entre les Puissances impérialistes, plus particulièrement comme un effet du Grand Jeu anglo-russe, dans lequel la politique d'expansion tsariste, instrumentalisant les nationalismes, a suscité la suspicion de l'ancien régime ottoman despotique contre ses sujets arméniens. A la fin des années 1920, le vieux bolchevik Berdj Borian reprend aussi cette interprétation en ajoutant cependant un constat désabusé au sujet de la légitimité des revendications arméniennes :

«I fallait choisir entre les intérêts arméniens et ceux du pouvoir soviétique. Il est évident que la diplomatie soviétique tenait compte de l'importance du rôle politique de la Turquie en Orient contre l'impérialisme occidental, et non de la puissance réelle de la Turquie par rapport à celle de l'Union soviétique»⁴⁸.

Ces doutes sur l'identité absolue des intérêts arméniens et soviétiques vaudront à l'ouvrage d'être interdit et à son auteur d'être purgé. Ce sera l'une des dernières monographies traitant directement du génocide jusqu'à la fin de l'ère stalinienne⁴⁹. Pendant plus d'un quart de siècle, les travaux sur la Question arménienne et le génocide ne seront possibles que dans l'émigration, qu'ils reprennent ou non l'interprétation marxiste. Aux études arméniennes qui, souvent à cette époque, appartiennent davantage au genre du témoignage que de l'historiographie savante, on peut aussi ajouter celles d'autres émigrés de l'Empire russe, dont le livre du juriste international André Mandelstam est l'un des plus connus⁵⁰.

En URSS, la montée du stalinisme entraîne une évolution de l'interprétation de l'ancien régime. Considéré comme un "mal absolu" dans les années 1920, l'empire tsariste devient un "mal relatif" par rapport aux autres empires, voire un "bien absolu" puisqu'il a permis aux peuples conquis d'entrer avec les Russes dans le processus révolutionnaire menant au communisme, couronnement de l'histoire de l'humanité. D'où une évolution de l'analyse des responsabilités dans le cas du génocide de 1915. Ainsi, l'édition de 1950 de la *Grande Encyclopédie*

soviétique, dans son article "Arménie", ne met plus en accusation que les impérialismes occidentaux, en particulier britannique et germanique, et la lutte de libération "nationaliste-bourgeoise", celle menée par les dachnaks, alors que la Russie tsariste apparaît comme une puissance tutélaire salvatrice.

Ce n'est que lors du dégel post-stalinien que l'on verra une mise en cause plus spécifique de l'idéologie raciste et de la dictature des Jeunes Turcs, voire de la responsabilité du kémalisme dans le parachèvement de l'extermination. Quarante ans après les événements, la publication de ces travaux à Erévan, souvent en russe d'abord, pour leur assurer une plus grande diffusion, relève toujours d'une négociation délicate entre les patriotes du parti locaux et le pouvoir central et ses chiens de garde. En 1955, c'est le cas de l'ouvrage de M. G. Nersissian, *La lutte de libération nationale du peuple arménien contre le despotisme turc, 1850-1870* qui relance la recherche sur la Question arménienne. On peut citer à sa suite, les ouvrages de E. K. Sarkissian, *La Politique d'expansionnisme de l'Empire ottoman en Transcaucasie avant et pendant la Première Guerre* (1962), de M. G. Nersissian et R. Sahakian, *Recueil de documents sur le génocide des Arméniens* (1966), et de John Kirakossian. Une place à part revient aux travaux de ce dernier, ne serait-ce que parce que cet historien est à la fois un spécialiste de relations internationales, un *apparatchik* des organes de contrôle et de propagande, et le Ministre des Affaires Etrangères de la république à partir de 1975⁵¹. Son étude *L'Arménie occidentale pendant la Première Guerre mondiale* a été rééditée trois fois (1965, 1967, 1971). Jusqu'à sa mort en 1985, il était l'historien du contentieux arméno-turc et du sacrifice de l'Arménie par la diplomatie occidentale. Son fils a pris la relève.

Outre les motifs de griefs que pourrait avoir l'URSS à l'égard de la Turquie⁵², un autre thème développé a été celui de la falsification de l'histoire par les Turcs, thème certes justifié mais prêtant à l'ironie dans le cas des historiens soviétiques. La "révision" de l'histoire par ces derniers, en particulier pour ce qui concerne le génocide et la question nationale dans son ensemble, est quant à elle dénoncée par quelques collègues dissidents dont les textes circulent en *samizdat*⁵³. Il faudra encore attendre la *perestroïka* et l'appel du pouvoir central à remplir les "pages blanches de l'histoire" pour des publications plus systématiques de documents d'archives et une ouverture à la recherche occidentale.

Parmi les ouvrages marquants qui, au cours des trente dernières années, ont ponctué cette réappropriation de l'histoire et de la mémoire du génocide, on peut citer, l'*Encyclopédie soviétique arménienne*⁵⁴. Dès son premier tome, en 1974, elle consacre une page au génocide dans l'article sur la Première guerre, puis en 1981, à l'entrée "*Metzn Yeghern*" (la Grande Catastrophe), neuf pages illustrées d'une carte, de photographies, du fac-similé du télégramme de Talaat à la Préfecture d'Alep, complétées par une bibliographie abondante, sans oublier, références suprêmes, les écrits de Marx, Engels, Lénine et Brejnev. La carte des points forts des massacres évoque sans ambiguïté les territoires perdus. En 1991, l'*Encyclopédie de la Question arménienne*⁵⁵ est encore plus explicite. Alors que l'Arménie vient d'accéder à l'indépendance et que la revendication du Karabagh se transforme en conflit armé, l'ouvrage établit un bilan de l'historiographie du génocide et de la question nationale, "réhabilitant" les événements et des personnalités du *Dachnaksoutioun*, dans la perspective d'une

histoire unitaire du peuple arménien. Pour le 80^e anniversaire en 1995, deux colloques internationaux, l'un à Moscou (18-19 avril), l'autre à Erévan (23-26 avril), ont entrepris de sortir l'historiographie du génocide arménien du ghetto en introduisant une dimension comparatiste.

Dans un système où le parti-Etat définit toute la vie publique, sinon privée, les diverses formes de la vie intellectuelle et culturelle ont suivi cette même évolution, elle-même déterminée par celle de la politique des nationalités. Ici comme ailleurs, l'école est l'un des principaux vecteurs de de l'identité et de l'idéologie au pouvoir même s'il est difficile d'en appréhender l'impact réel sur les élèves. L'étude des manuels d'histoire⁵⁶, véhicule par excellence du discours identitaire, permet de saisir notamment la vision des "autres" - amis ou ennemis - constitutive de l'identité.

En Arménie soviétique, comme dans les autres républiques, l'enseignement de l'histoire nationale à l'école n'a commencé qu'au début des années 1930. Jusqu'au dégel, le programme scolaire ne lui réservait que la portion congrue : une heure hebdomadaire, avec un cours moins étoffé que celui portant sur l'histoire soviétique et universelle. La situation s'améliore un peu à partir des années 1960. Les manuels s'intitulent *Histoire du peuple arménien*, et non "Histoire de l'Arménie", ce qui permet d'englober l'étude des anciennes provinces n'entrant pas dans le cadre territorial de la république soviétique, ainsi que l'étude de la diaspora. La période contemporaine (XIX^e-XX^e siècles) est abordée à partir des 7^e et 8^e classes (équivalent des 3^e et Seconde françaises). Aucune mention n'est faite du génocide avant 1965, hormis parfois la mention de telle ou telle personnalité intellectuelle disparue lors de ce "*metz yeghern*". Après le tournant du cinquantenaire, le génocide est mentionnée mais de façon brève et en reprenant la ligne officielle du moment. On trouve ainsi deux pages dans le manuel de 1967 pour les 8^e-9^e classes⁵⁷, sous le titre : "Les massacres de masse des Arméniens occidentaux en 1915", avec une chronologie succincte des événements, l'insistance sur le rôle des Jeunes Turcs et la responsabilité de l'Entente, l'évocation des résistances (Antranik). Sont aussi évoqués la dénonciation du crime par les grands noms du marxisme (notamment Karl Liebknecht), le destin des réfugiés dispersés. Le chapitre s'achève par une critique de la République indépendante pour son inefficacité et le chaos engendré par sa politique nationale.

Dans les manuels de littérature, les auteurs d'Arménie occidentale, en particulier les poètes-martyrs comme Daniel Varoujan et Siamanto, proches du parti dachnak, sont occultés jusqu'aux années 1960 à partir desquelles, l'action des "patriotes du parti" a consisté notamment à les réintroduire dans le champ du patrimoine culturel national.

D'une façon générale, à partir du dégel et surtout vers la fin de la période soviétique, l'arménisation de l'école, tant sur plan linguistique qu'historique, la modernisation de l'enseignement et la tentative de le dégager du carcan de l'idéologie constituent des enjeux de démocratie. Parmi quelques tentatives dans ce sens, on peut noter celle d'Achot Manoutcharian, futur membre du Comité Karabagh, qui dans l'établissement scolaire qu'il dirige, prend l'initiative d'une pédagogie expérimentale, faisant appel à l'esprit critique, avec des enseignements nouveaux : histoire nationale "revisitée", langues et histoire de

pays voisins (Turquie, Iran), histoire de la religion, etc.

Dans les divers domaines de l'art et de la littérature, c'est souvent à travers Komitas⁵⁸ qu'a été abordé le thème du génocide. Non sans difficulté. Ainsi le cycle poétique de Parouir Sevak⁵⁹ sur le génocide à travers le destin de cette figure emblématique, *Anleréli zankakadoun* (le clocher irréductible) a d'abord circulé en *samizdat* avant d'être publié en 1961. De même que le recueil de poèmes *Hayotz Dantéakan* (l'Enfer de Dante des Arméniens) de Chiraz⁶⁰, finalement édité en 1965. Au cinéma, ce n'est qu'en 1977 qu'est produit le premier long métrage sur le génocide, *Nahapet* d'Henrik Malian, primé au festival de Tachkent et présenté à Cannes. Là encore l'évocation du destin tragique de deux rescapés qui ont perdu leur conjoint respectif et leurs enfants est assorti du thème de la résurrection grâce à la soviétisation. Après l'indépendance en revanche, on commencera à mettre en parallèle les crimes turcs et staliniens comme dans *Nostalgie* de Frounze Dovlatian (1992), à travers l'histoire d'un réfugié obsédé par la patrie perdue et arrêté à son retour d'une brève escapade dans son village d'origine de l'autre côté de la frontière occupée par les Kurdes, alors que commence la collectivisation forcée avec son cortège de répressions massives.

Les grands thèmes du discours identitaire

Au-delà des changements liés à la plus ou moins grande latitude laissée à l'expression du sentiment national, des constantes apparaissent dans le discours de l'époque soviétique :

- l'antitourquisme, avec l'idée réitérée d'un antagonisme arméno-turc éternel et insurmontable ;
- la victimisation, insistant sur l'oppression des Arméniens, peuple-martyr, sous le joug des despotismes turc et/ou orientaux ;
- l'infantilisation : par leur faiblesse numérique, les Arméniens sont incapables d'indépendance, comme le démontre le chaos de la première indépendance de 1918-1920 sous le gouvernement du parti "nationaliste-bourgeois" dachnak ;
- la culpabilisation des victimes : la catastrophe du génocide est une conséquence de la ligne "erronée" du mouvement de libération nationale bourgeois qui misait sur l'insurrection et l'intervention des puissances impérialistes lointaines de l'Occident, au lieu de tableur sur la révolution internationaliste et le pays qui allait en être le porteur : la Russie, protectrice séculaire ;
- la convergence des intérêts russes et arméniens légitimant le protectorat russe passé, présent et à venir, jusqu'à l'avènement de la libération des terres avec l'expansion révolutionnaire en Turquie.

Beaucoup de ces thèmes volent en éclat avec le mouvement démocratique et national de 1988. Aux frustrations engendrées par les promesses non tenues de la *perestroïka* s'agissant de la réparation des injustices staliniennes, ce qui pour les Arméniens signifiait la remise en cause du rattachement du Haut-Karabagh à l'Azerbaïdjan, s'ajoute la désillusion douloureuse face à l'incapacité (le refus ?) du pouvoir soviétique de défendre les Arméniens lors des pogroms de Soumgaït. Dès lors, les dates "1915-1937-1988" sur les banderoles des manifestants établissent une continuité entre le génocide, la terreur stalinienne et la répression

contre les Arméniens du Karabagh, l'idée d'une complicité entre Turcs et Russes unis dans la volonté d'éliminer la nation. Comme les autres peuples de l'ex-URSS, les Arméniens se lancent alors dans la frénétique tâche de combler les "pages blanches" de l'histoire qui, faute de moyens politiques, est investie d'une fonction justificatrice des revendications. L'ouverture des archives aidant, les publications de documents pour éclairer l'histoire du génocide, du Karabagh, et de la Question nationale d'une façon générale, notamment sous l'angle des responsabilités russes et de la collusion avec les Turcs, connaissent un formidable essor.

L'indépendance libère encore plus la parole. Mais le nouveau pluralisme politique n'élimine pas tous les stéréotypes du discours identitaire de l'époque soviétique, d'autant que bientôt va apparaître une certaine nostalgie du régime déchu, synonyme d'un relatif confort matériel, sinon intellectuel. Car le problème n'est plus désormais celui de la ligne officielle dans l'historiographie, l'enseignement et la vie culturelle, mais celui de la survie même des institutions de recherche, du système éducatif, que l'Etat, économiquement asphyxié, n'arrive plus à prendre en charge.

En 1994-1995, de vifs débats éclatent à propos des programmes scolaires, lorsque le ministre de l'éducation, Achot Bléyan, décide d'interdire l'enseignement du génocide, en particulier dans les petites classes, au nom de la préservation du "psychisme délicat des enfants de 7, 8 ou 15 ans" et de la nécessité de ne pas transmettre une idéologie de victimisation. Intervenant dans un contexte où le pouvoir souhaite normaliser ses relations diplomatiques et commerciales avec la Turquie, sans faire de la reconnaissance du génocide un préalable au dialogue. Cette décision provoque une levée de boucliers générale en Arménie comme en diaspora⁶¹.

On ne peut que constater une certaine ambiguïté des autorités sur ce point. Elles se défendent de toute arrière-pensée d'occultation, en arguant notamment de l'organisation du colloque international d'avril 1995. Mais le discours d'ouverture du président Levon Ter Petrossian apparaît, par certains aspects, dans le droit fil de la période soviétique. Après avoir présenté cette entreprise comme un devoir de mémoire envers les victimes et l'expression, de la part des participants, d'un soutien envers la nouvelle république indépendante, il propose une interprétation excluant "une approche sentimentale". Rejetant l'explication par les antagonismes religieux, ethniques, raciaux ou par les rivalités socio-économiques, il définit le génocide comme un "projet strictement politique", dicté par la crainte du pouvoir ottoman de perdre les provinces arméniennes, après les Balkans. Il met en cause la responsabilité des Puissances européennes, en particulier de l'Allemagne, pour avoir provoqué l'Etat ottoman avec leur projet de réformes sans se donner les moyens de le faire appliquer, et sans penser à garantir la sécurité des Arméniens ainsi mis en ligne de mire. Il souligne aussi la responsabilité des élites politiques arméniennes, plus particulièrement du *Dachnaksoutioun* qui, en jouant la carte de la coopération loyale avec le nouveau pouvoir Jeune Turc issu de la révolution constitutionnelle de 1908, a baissé la garde et empêché le peuple arménien de préparer son auto-défense ; puis, lors de l'indépendance, n'a pas su préserver les frontières de la République en misant sur les Puissances européennes victorieuses plutôt que sur les puissances régionales émergentes - Russie soviétique et Turquie kémaliste.

Quatre mois après son interdiction (28 décembre 1994), cette mise en accusation en règle, au nom du réalisme, du vieux parti historique, principal courant d'opposition potentielle au jeune Mouvement national arménien du président, apparaît tant à usage intérieur qu'extérieur, comme un discours justificateur de la reprise en main autoritaire en cours, et d'un futur compromis sur la question du Karabagh qui pèse sur la reconstruction économique. C'est ce qui semble ressortir de la conclusion-plaidoyer de Levon Ter Petrossian :

«Aujourd'hui, l'Arménie et la Turquie, en pays voisins, sont dans l'obligation d'établir des relations économiques et commerciales mutuellement avantageuses, ainsi que des relations de bon voisinage, de parvenir à surmonter progressivement leurs antagonismes historiques et de restaurer la confiance entre leurs deux peuples, ce qui nécessite volonté politique et courage moral de part et d'autre»⁶².

Après l'indépendance, comme pendant la période soviétique, l'analyse historique apparaît ainsi déterminée par les contraintes de la politique et les relations extérieures. Cela se vérifie *a fortiori* dans l'action menée pour la reconnaissance internationale, qui n'a pas été moins tardive, lente et difficile que la reconquête de l'histoire.

III - La mémoire du génocide et les relations extérieures

De la défense des victimes arméniennes à celle des bourreaux

Pour la première République, le problème de la reconnaissance ne se pose pas. Malgré quelques précoces tentatives turques de négation et de mises en accusation des Arméniens pour leurs actions de représaille (dès 1916 ou 1917)⁶³, il n'y avait pas alors à démontrer l'évidence, à prouver ce qui était connu et reconnu de tous, abondamment rapporté par la presse internationale, les rapports diplomatiques, les déclarations des gouvernements. L'action de la République d'Arménie consistera surtout à rappeler les revendications qui découlent de ces crimes contre l'humanité et de la participation des Arméniens au conflit du côté des vainqueurs : insuffisance des anciens plans de réforme et d'autonomie qui maintiendraient les Arméniens sous administration turque, nécessité du retour des réfugiés dans leurs foyers, indemnisations et réparations de la part de l'Etat ottoman, jugement des criminels de guerre devant une cour martiale. Ces revendications conformes à l'esprit de la Conférence de la Paix et des conditions imposées aux autres vaincus de l'Axe, font l'unanimité, du moins au début. L'urgence pour la Délégation arménienne est moins la reconnaissance du génocide que celle de l'Etat arménien indépendant proclamé à Erévan et la définition de ses frontières incluant aux provinces anatoliennes, la recherche d'une puissance mandataire comme pour les autres régions de l'Empire ottoman accédant à l'autonomie (Palestine, Liban-Syrie, etc.).

Mais, comme on sait, l'Arménie allait bientôt être prise en tenaille "entre l'enclume turque et le marteau soviétique", l'étreinte fatale de "l'amitié Lénine-Kémal", scellée par le traité de Moscou. Dès lors, pour l'Etat arménien sous "protectorat" russe, l'action pour la reconnaissance du génocide, va être subordonnée aux "intérêts de la révolution", c'est-à-dire à ceux de la politique extérieure de Moscou, plus particulièrement à l'égard de la Turquie. On y retrouve certaines constantes de la diplomatie tsariste, même si, depuis la fin de la

Première Guerre, et à la différence des siècles précédents, Russes et Turcs n'ont plus été en conflit armé ouvert à ce jour. Tout au long de l'ère soviétique, la Question arménienne continuera d'être instrumentalisée, occultée dans les périodes de détente, utilisée en cas de tensions comme moyen de pression sur Ankara, avec des conséquences diverses pour la reconnaissance du génocide.

Dès leur prise du pouvoir, les bolcheviks prennent position, ne serait-ce que pour se démarquer du Gouvernement provisoire. Celui-ci avait, dès le 26 avril (9 mai 1917) publié un décret signé de son Président, le Prince Lvov, et du ministre des Affaires étrangères Milioukov, organisant les provinces arméniennes de l'Empire ottoman occupés par les troupes russes en une entité spéciale, sous la direction d'un Gouverneur général, assisté d'un administrateur civil arménien, en l'occurrence le Dr Zavriev⁶⁴, en prévision d'une future autonomie. Lénine, qui n'avait cessé de dénoncer ce décret comme un projet de "l'impérialisme russe", en proclame un autre, dès sa prise de pouvoir, le 31 décembre 1917 (13 janvier 1918)⁶⁵ : celui-ci reconnaît la nécessité du retour des réfugiés et le droit à l'autodétermination de l'Arménie turque, administrée provisoirement par un Soviet des députés du peuple sous la houlette du vieux bolchevik fidèle de Lénine et futur dirigeant de la Commune de Bakou, Stepan Chahoumian⁶⁶, mais sans le soutien des troupes russes qui doivent évacuer les provinces arméniennes. Pendant des décennies, ce décret a été brandi par les pro-soviétiques, comme la preuve de la sollicitude du père de la révolution pour les Arméniens, et comme la seule solution de la question nationale, que les circonstances — l'indépendance voulue par les "nationalistes petits-bourgeois" et l'intervention des impérialistes franco-britanniques — auraient empêché de mettre en œuvre. Dans la pratique, ce décret annonciateur des visées révolutionnaires de la Russie soviétique, au moment où elle signe une paix séparée avec l'Axe et cède à la Turquie les territoires de Kars, Ardahan et Batoumi, ne fera qu'encourager les forces turques à prendre les devants par la reconquête sanglante des provinces où étaient revenus les réfugiés, suivie d'une nouvelle offensive au Caucase livré à lui-même (printemps 1918).

S'alignant sur le soutien de Lénine à Kémal, unis dans la volonté d'exclure les Alliés franco-britanniques des destinées régionales, la première déclaration du Comité révolutionnaire bolchévik arménien, le 29 novembre 1920, acte de naissance officiel de l'Arménie soviétique, proclame la renonciation au traité de Sèvres par lequel les Puissances occidentales reconnaissent la République indépendante, élargie aux anciennes provinces arméniennes de l'Empire ottoman :

*"Nous croyons que la Turquie populaire en cours de libération du joug impérialiste, nous tendra une main fraternelle à nous qui considérons que le traité de Sèvres est une source d'antagonisme entre nous, maintenant que nous avons vaincu notre ennemi et que nous combattons ensemble les exploités de l'Entente"*⁶⁷.

Les événements de 1915 apparaissent ainsi comme un épisode des "discordes raciales et nationales" qui vont désormais "laisser la place à la fraternité des peuples dans leur vie quotidienne".

On a déjà évoqué l'interprétation officielle des événements pendant la période stalinienne et au-delà, telle qu'elle apparaît dans l'article précité de l'organe du

Commissariat aux nationalités. La volonté d'extermination totale des Arméniens par les Turcs n'y est pas niée, mais on en conteste les conséquences sur le plan juridique, à savoir des réparations et le retour des réfugiés dans leurs foyers. La disparition des Arméniens d'Anatolie est ainsi posée comme un fait accompli dont il faut s'accommoder. S'agit-il un lointain écho du vieux rêve russe d'une "Arménie sans Arméniens" tel que le souhaitait le prince Sazonov, le très réactionnaire ministre des Affaires étrangères du tsar Alexandre III, hostile à toute intervention énergique lors des massacres de l'époque hamidienne⁶⁸ ? Comme Lénine, cédant de l'espace tout en annonçant sa volonté d'ingérence dans la question arménienne, l'auteur se réjouit de la victoire de l'Etat "révolutionnaire" turc sur l'Etat "nationaliste" arménien, mais reconnaît que des sacrifices territoriaux sont demandés aux Arméniens dans l'intérêt de la révolution suivant la stratégie définie au Congrès des Peuples de l'Orient de Bakou (septembre 1920)⁶⁹. Dans le même temps, pour atténuer les frustrations, il dévoile les intentions futures de Moscou qui ne manqueront pas d'inquiéter les Turcs :

*"Nous ne devons jamais avoir peur de céder des territoires. Parce que, quoiqu'il arrive, tous ces sacrifices auront finalement un caractère transitoire. En 1918, lorsque le communisme commençait tout juste à se développer et à se renforcer, pour le sauver nous avons cédé l'Ukraine, c.-à-d. la moitié de la Russie, puis nous l'avons reprise (...). Kars et Ardahan n'intéressent pas seulement l'Arménie, mais présentent une importance vitale pour toute la Russie. Qui tient Kars, tient le Caucase. Kars et Ardahan peuvent rester aux mains de la Turquie, jusqu'à l'achèvement de la révolution mondiale, car après la victoire, chaque chose sera remise à sa place et les territoires abandonnés reviendront en possession de leurs vrais propriétaires"*⁷⁰.

En attendant, l'alliance avec Kémal se concrétise par la fourniture d'or, de pétrole, d'armes, de munitions qui serviront à parachever l'extermination des chrétiens grecs et arméniens d'Anatolie et de Cilicie pour conserver aux Turcs le cœur d'un Empire ottoman en voie de démembrement.

A la Conférence de Lausanne, dernière chance d'obtenir des réparations en faveur des rescapés arméniens, la délégation soviétique menée par Tchitchérine — les Arméniens n'ont pas été invités — propose de régler le problème en installant les réfugiés non pas dans la république soviétique, où le manque d'espace risquerait de ranimer le "vieux rêve d'une Arménie indépendante et réunifiée", mais au Kouban⁷¹. Cette proposition n'est contradictoire qu'en apparence avec le lancement, depuis 1921, des premières campagnes de "rapatriement" des réfugiés à partir de la Grèce, d'Irak ou d'Iran en Arménie soviétique, seul foyer national. En prenant à contre-pied la position du gouvernement de la République indépendante en exil qui demande le retour des réfugiés dans leurs foyers d'origine, dans les anciennes provinces arméniennes du défunt Empire ottoman, elle entérine le fait accompli tout en sapant l'argumentation de l'irrédentisme du principal adversaire politique, le *Dachnakstoutioun*.

Le traité de Lausanne (juillet 1923), qui annule celui de Sèvres, achève d'enterrer la Question arménienne et par là-même toute idée de reconnaissance internationale des crimes contre l'humanité à l'origine de la nouvelle situation. Malgré quelques escarmouches frontalières ou diplomatiques⁷², l'entre-deux

guerres reste globalement une ère de bonnes relations entre Moscou et Ankara, s'appuyant sur le traité de neutralité et de non agression de 1925. En cas de conflit, par exemple lorsque Kémal réprime les mouvements communistes, c'est le Komintern, organisme "indépendant" de l'Etat soviétique, qui donne de la voix. La Turquie dont le neutralisme a été élevé au rang de dogme par Kémal, reste prudente, ne serait-ce qu'en raison de sa quasi-"finlandisation" par un protocole secret de 1929, additif du traité soviéto-turc de 1925, qui oblige les signataires à conférer en cas d'engagements avec des pays "limitrophes", une notion qui s'étend à la France et à la Grande-Bretagne en raison de leurs mandats au Levant...

Après 1945 : un enjeu de la Guerre froide

C'est au lendemain de sa victoire dans la Deuxième Guerre que l'URSS, désormais super-puissance, va relancer les hostilités. Déjà, au lendemain de la signature du Pacte Molotov-Ribbentrop, Moscou avait essayé de faire pression sur Ankara pour l'empêcher de signer un traité d'alliance militaire avec la Grande-Bretagne et la France. Les Soviétiques n'en obtiendront que le respect par la Turquie d'une prudente, sinon sincère, neutralité pendant le conflit mondial, même si Ankara souscrit aux plans des Alliés d'ouvrir un front au Caucase et de bombarder les puits de pétrole de Bakou (fin 1939-début 1940) ou si après l'attaque allemande contre l'URSS en 1941, elle semble parfois pencher vers un retour à son alliance de 1914-1918. Elle ne déclarera la guerre à l'Allemagne nazie que le 1^{er} mars 1945. Outre sa volonté de se retrouver dans le bon camp et de participer à l'ONU en cours de création, la pression soviétique exercée par Moscou qui fait ressurgir la Question arménienne "à jamais résolue", n'est peut-être pas étrangère à sa décision. Par ses notes des 20 mars et 7 juin 1945, Molotov dénonce en effet le traité de neutralité et de non agression de 1925 et exige pour son renouvellement un nouveau statut des Détroits plus favorable, l'installation d'une base soviétique dans les Dardanelles, ainsi que la restitution de Kars et Ardahan. Au même moment la question nationale et notamment le problème de la reconnaissance du génocide est réactivée par les Arméniens, en diaspora comme à partir de Erévan.

Lors de la conférence de San Francisco fondatrice de l'ONU (août 1945), les Arméniens de la diaspora réunis dans un "Front national" issu de la Résistance, présentent un mémorandum sur l'Arménie turque. A Erévan, ce n'est pas l'Etat, mais le Catholicos d'Etchmiadzine, chef spirituel de la nation, qui lance un appel à la fois à Staline et à la communauté internationale pour la réparation des injustices subies par le peuple arménien. En juin 1945, le Congrès d'élection du Catholicos qui concrétise le "concordat" de fait avec le pouvoir soviétique issu de la mobilisation des Eglises pendant la "Grande Guerre patriotique", lance une campagne de "rapatriement" en masse des Arméniens de la diaspora, pour rappeler que ces anciens réfugiés n'ont pas renoncé à retrouver leurs foyers et qu'il est temps de leur rendre les territoires spoliés par le génocide. Le 27 novembre 1945, le nouveau catholicos Kévork VI Tchorekdjian adresse un appel dans ce sens, aux Grandes Puissances victorieuses, réunies à la Conférence de Londres. Rappelant la responsabilité des Puissances dans la non-application des réformes promises en 1878, les massacres systématiques sous les régimes turcs successifs, d'Abdul Hamid à Kémal, et en particulier pendant la Première Guerre

où "les Turcs exercèrent contre les Arméniens sans défense la vengeance à l'égard des peuples balkaniques libérés", rappelant aussi la contribution héroïque des Arméniens à la victoire commune sur tous les fronts, il demande aux gouvernements des Démocraties alliées "d'extirper les racines du mal et du despotisme afin de prévenir de nouvelles destructions de peuples", et la restitution des territoires arrachés de force à leurs propriétaires légitimes afin que ceux-ci puissent enfin retourner vivre dans leur patrie.

Seule manifestation publique de la position officielle de l'URSS, la *Pravda* se fait alors l'écho de la revendication arménienne :

«un million et demi d'Arméniens de la diaspora, par l'intermédiaire du Catholicos de tous les Arméniens, lancent un appel pour le respect de leur droit légitime à réunir leur patrie natale - Van, Bitlis et Kars - à l'Arménie soviétique. Il n'y a pas de doute que le peuple de l'Arménie soviétique et son gouvernement ne pouvaient mieux montrer leurs liens avec leurs frères de l'étranger sinon en leur ouvrant largement les portes de leur patrie. C'est une grande injustice de laisser les régions de Sourmalou, Kars et Ardahan qui font partie du Caucase russe, aux Turcs (...). En droit, Sourmalou, Kars et Ardahan appartiennent aux Arméniens du Caucase, de même que les vilayet de Van, Bitlis et Garine (Erzeroum) appartiennent aux Arméniens de Turquie»⁷³.

La résurgence de la Question arménienne dans le contexte de l'expansion soviétique au lendemain de la Deuxième Guerre, contribue à la première crise de la Guerre froide qui éclate non en Europe, mais à la frontière soviéto-caucasienne⁷⁴. Près de 100 000 Arméniens de la diaspora vont suivre les mots d'ordre du "retour"⁷⁵. Il ne s'agit qu'exceptionnellement d'émigrés politiques de l'ancienne Arménie russe. En quasi-totalité, ce sont des rescapés du génocide avec leurs enfants, réfugiés au Proche-Orient, dans les Balkans ou en France, ayant encore souvent le statut d'apatrides. Ils sont enthousiasmés par la perspective d'une nouvelle donne régionale, à une époque où l'URSS, auréolée de sa victoire, participe au procès de Nuremberg et soutient la création d'Israël. Ces espoirs, comme les illusions à l'égard de la vie dans le "paradis soviétique", s'évanouissent lorsque les anciens territoires arméniens seront effectivement revendiqués par l'URSS à l'ONU, mais pour la seule Géorgie⁷⁶. Ce n'est d'ailleurs qu'un baroud d'honneur. Ne disposant pas, comme en Europe centrale et orientale d'une "armée de libération" sur le terrain, Moscou n'a pu empêcher, voire a accéléré l'application de la nouvelle politique américaine de *containment* (endiguement) en Turquie et l'ancrage de ce pays dans le "bloc" occidental : Ankara adhèrera à l'OTAN en 1951.

Tandis que la campagne du "rapatriement" s'achève⁷⁷, la reconnaissance du génocide n'est plus à l'ordre du jour dans les dernières années du règne de Staline, où reprennent les virulentes campagnes et la répression contre les "nationalistes petit-bourgeois". A l'extérieur, la reconnaissance du génocide devient tributaire de l'évolution des relations entre les deux "blocs".

Comme la première crise de la Guerre froide, la première "détente" au lendemain de la mort de Staline est enregistrée sur ce front. Le 30 mai 1953, tout en essayant encore, mais plus mollement, d'obtenir une révision du statut des Détroits, Molotov annonce, par une note officielle, que les RSS d'Arménie et de Géorgie renoncent à leurs revendications territoriales présentées au lendemain

de la guerre⁷⁸. Une assurance constamment réitérée, au cours des années suivantes, par les dirigeants des républiques comme du centre⁷⁹, mais qui n'empêchera pas la Turquie d'adhérer au Pacte de Bagdad (1955), puis au traité du CENTO (mars 1959), dirigé contre son "grand voisin du Nord".

Au début des années 1960, un nouveau *modus vivendi*, rappelant celui de l'entre-deux guerres, se met en place, dans le contexte de la "coexistence pacifique" et d'une relative altération des relations de la Turquie avec les Etats-Unis⁸⁰, conjugué à un réajustement de ses relations avec l'Europe et le Proche-Orient. En mars 1961, Moscou et Ankara échangent des messages amicaux pour le 40^e anniversaire du Traité de Moscou. Bientôt, tout en renouvelant des assurances de loyauté envers l'alliance occidentale et en acceptant les deniers américains et européens⁸¹, la Turquie s'engage dans la coopération économique avec l'URSS : le 6 janvier 1962 est signé un premier accord commercial⁸². Pendant l'été 1962, des négociations s'amorcent sur l'utilisation des ressources hydrauliques frontalières.

Lors de la crise chypriote de 1963-1964, les mises en garde américaines à Ismet Inönü lui font rechercher une plus grande compréhension à l'Est : le 30 octobre 1964, Moscou se prononce contre l'*Enosis* et pour des "droits égaux des deux communautés nationales de Chypre". En janvier 1965, les Turcs se retirent de la force nucléaire multilatérale de l'OTAN et manifestent leur mauvaise humeur à l'égard de Washington en interdisant l'entrée dans les eaux turques du premier cargo américain à propulsion nucléaire (affaire de l'US-Savannah).

C'est dans ce contexte de détente qu'intervient, le 24 avril 1965, la commémoration du cinquantenaire du génocide. L'organe local du PC en russe, *Kommunist*, compare le génocide arménien au génocide juif et cite Lénine sur la nécessité de "libérer toute l'Arménie". La *Pravda*, pour sa part, édulcore sa condamnation du gouvernement ottoman par des louanges de la "Turquie nouvelle". Début mai, le ministre des Affaires étrangères, Andreï Gromyko, en visite à Ankara réaffirme d'ailleurs l'attachement de l'URSS au «principe du respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale». En août 1965, lors de la visite du Premier ministre turc à Moscou, l'URSS confirme sa convergence de vues avec la Turquie sur l'affaire chypriote, tandis que l'heure est à la reprise en main idéologique des Arméniens. Outre le remplacement du champion de la longévité politique et illustre enfant du pays, Anastase Mikoyan, par Podgorny à la tête de l'Etat soviétique (décembre 1965), sont démis les Premier et Deuxième Secrétaires du PC d'Arménie, et les divers responsables de l'idéologie : ministre de la Culture, responsables de l'audio-visuel, des Komsomols et de l'Université, Commission de Contrôle du Comité Central, etc.). Le discours d'intronisation du nouveau patron du PC local, Anton Kotchinian, porte sur la critique du "nationalisme" et des débordements lors de la commémoration du cinquantenaire du génocide, "interprétée non avec modération et sens politique, mais avec toute la force des passions". Un discours auquel répond la poétesse Silva Gaboudikian, à la conférence régionale du PC (décembre 1965), exprimant l'amertume des patriotes officiels face à l'attitude ambivalente de Moscou :

«Il serait naïf de croire que les sentiments patriotiques exacerbés d'une foule de près de 100 000 personnes qui inonda les rues de Erévan, dans cette journée

du 24 avril (...) soit le résultat de l'activité d'intellectuels, écrivains, orateurs, conférenciers trop véhéments, excitant les passions (...). Nous sommes marxistes et savons que la situation crée la prise de conscience (...) Le peuple arménien s'attendait avec juste raison, que le pays du socialisme élevât sa voix autorisée pour condamner le premier génocide de l'histoire (...), comme il le fit (...) lorsqu'il s'agissait de condamner l'Allemagne nazie et son crime de génocide. Cependant, notre attente fut vaine. Hormis quelques demi-mesures prises en Arménie et trois ou quatre lignes dans la Pravda, aucun journal de l'Union, aucune association ne firent écho au cinquantenaire et ne partagèrent notre deuil et notre émotion (...). La fidélité des Arméniens envers la Russie est conditionnée non seulement par la géographie et l'histoire, mais aussi par une affinité de l'âme et de l'esprit... Cependant, à notre grand regret, nous devons constater qu'au lieu de prendre en compte et d'apprécier notre dévotion, les dirigeants de l'URSS font preuve, à l'occasion, d'une insouciance déconcertante envers les problèmes qui touchent le peuple arménien...»⁸³.

Cette amertume ne sera pas soulagée par la visite à Bakou offerte au Premier Ministre turc en septembre 1967, où l'accueil enthousiaste de la population est interprété par les médias arméniens et occidentaux comme une marque de faveur incontestable envers un pays qui, il n'y a pas si longtemps, ne cachait pas ses visées pan-turques. Mais c'est aussi cette même année que sont inaugurés l'imposante statue d'une "Mère-Arménie" porte-glaive qui remplace Staline déboulonné en 1962, et surtout le mémorial de *Tzitzernakapert* qui permettra désormais de canaliser les manifestations du 24 avril. La presse turque s'inquiète alors de "la création par les Soviétiques d'un nouvel Israël au Caucase : l'Arménie"⁸⁴. L'expression emblématique ou académique du contentieux arméno-turc devient effectivement, comme on l'a vu, de plus en plus ouverte. Elle se double du début d'une longue bataille diplomatique, menée en diaspora, pour le maintien, dans un Rapport de la sous-Commission des Droits de l'Homme de l'ONU sur le génocide, du "Paragraphe 30" mentionnant les événements de 1915 qui avait été supprimé sous la pression turque en 1974, l'année de l'invasion de Chypre.

Les indices d'une prise en charge officielle de la mémoire du génocide se confirment dans le monde soviétique. Le 24 avril 1975, pour le soixantenaire, le Premier Secrétaire du PC, Karen Demirdjian, prend en personne la tête d'un cortège de près d'un million de personnes à Erévan. La *Pravda* accorde une large place à la question du génocide à travers un long article de l'astrophysicien, Victor Hampartsoumian, Président de l'Académie des Sciences. Au même moment, la Turquie est invitée comme observateur lors des grandes manœuvres militaires en Transcaucasie.

L'année 1975 marque aussi le début de la "lutte armée" des Justiciers du Génocide et de l'ASALA (Armée secrète arménienne de Libération de l'Arménie). On se souvient qu'Ankara et ses alliés ont analysé cette tactique de "terrorisme publicitaire" (G. Chaliand), choisie, après l'échec de la "bataille diplomatique", par la jeunesse radicalisée de la diaspora moyen-orientale, déstabilisée par la guerre du Liban et sensible à l'idéologie tiers-mondiste et au modèle palestinien, en termes de guerre froide, y voyant une manœuvre du Kremlin pour déstabiliser un bastion de l'OTAN⁸⁵, au même titre que l'agitation de la gauche marxiste turque ou celle des autonomistes kurdes⁸⁶.

Il n'est pas de notre propos ici d'analyser les cibles, la carte et la chronologie des quelques 200 attentats revendiqués, parfois concurrentiellement, par les deux principales organisations terroristes. Ni de faire l'exégèse de leurs déclarations respectives. Rappelons simplement que les cibles du Commando des Justiciers du Génocide, devenu par la suite l'Armée révolutionnaire arménienne (ARA) ont été exclusivement turques et son objectif, la reconnaissance officielle du génocide en vue de la restitution des territoires définis par le Traité de Sèvres "à leurs propriétaires légitimes, les Arméniens", tandis que l'ASALA demandait leur restitution à l'Arménie soviétique, considérée comme un "territoire libéré" et une "base révolutionnaire". Par ailleurs, cette dernière, au nom de la lutte contre l'impérialisme occidental à l'origine de la Question arménienne, avait adopté une stratégie de terrorisme "tous azimuts", aussi bien contre des cibles turques qu'occidentales, voire arméniennes⁸⁷.

Ni Moscou, ni Erévan n'ont bien sûr jamais soutenu officiellement le terrorisme arménien⁸⁸. Les Soviétiques n'ont pas davantage appuyé les initiatives diplomatiques de la diaspora pour faire reconnaître le génocide⁸⁹. Ce sont à ces initiatives que l'on doit les quelques succès engrangés comme la reconnaissance par l'Uruguay (1965), la déclaration du Président Mitterrand (janvier 1984)⁹⁰, la session du Tribunal permanent pour les Peuples (avril 1984), la résolution du Parlement Européen (18 juin 1987), ou encore celle du Conseil Œcuménique des Eglises (conférence de San Antonio, en mai 1989)⁹¹. Le 31 août 1985, le représentant de l'URSS à la Sous-Commission des Droits de l'Homme de l'ONU votait même contre le "Rapport Whitaker" dont le Paragraphe 24 incluait - enfin - les événements de 1915 dans la catégorie des génocides. Un peu embarrassés, les Soviétiques juraient aux "progressistes" arméniens de la diaspora que ce refus ne visait pas spécifiquement cette nouvelle mouture du Paragraphe 30 enfin avalisé, mais d'autres exemples historiques cités⁹².

Au vrai, depuis 1982, la presse soviétique, relayée par la presse communiste occidentale, avait entrepris de dénoncer les violations des droits de l'homme en Turquie. A Erévan, dans l'introduction de son ouvrage, *Les Jeunes Turcs devant le tribunal de l'histoire* (1982), John Kirakossian, pour la première fois, met directement en cause les dirigeants turcs actuels, en réaction à la commémoration solennelle en Turquie du soixantième anniversaire de la mort de Talaat, révolvérisé par Tehlirian en 1921 à Berlin :

«Les autorités militaires turques d'aujourd'hui qui parlent tant de la nécessité de la lutte contre le terrorisme, se sont inclinées (...) devant la mémoire d'un terroriste et d'un criminel, celle du principal organisateur de l'extermination en masse des Arméniens».

Outre le catholicossat d'Etchmiadzine, mobilisé comme en 1945 ou en 1965, dans cette offensive, à chaque fois où il peut servir de relais diplomatique officieux, dans la diaspora, les milieux communistes s'engagent de plus en plus dans la voie des revendications territoriales, jusque là monopole des dachnaks. A l'extérieur, comme à l'intérieur, le discours dominant et consensuel de la cause arménienne, est ainsi resté axé sur le thème du génocide et du danger turc.

L'ambiguïté de l'attitude de Moscou, et donc de Erevan, oscillant entre la tolérance envers l'expression de l'irrédentisme arménien et l'assurance répétée de la pureté de ses intentions à l'égard des frontières, n'est sans doute pas

étrangère à la méfiance persistante de la Turquie envers son "grand voisin du Nord". La Question arménienne ne semble-t-elle pas réapparaître chaque fois qu'Ankara hésite entre Moscou et Washington ? Ainsi, les actions terroristes arméniennes semblent se succéder à un rythme précipité après 1978 et la levée de l'embargo américain sur les livraisons d'armes à la Turquie, consécutif à l'invasion de Chypre. De toute cette effervescence, les Turcs et leurs alliés ont tiré la conclusion que Moscou laissait les Arméniens accumuler une réserve d'arguments légitimes pour justifier une éventuelle pression, le moment venu. D'où une contre-offensive dans la presse et dans le domaine académique, avec la création de centres de recherches spécialisés sur la Question arménienne à l'Université d'Ankara et d'Istanbul et le financement d'études et de publications négationnistes à partir du début des années 1980.

La chronologie des relations triangulaires de la Turquie et des deux "blocs" montre que le rapprochement soviéto-turc, à partir de 1964-65, s'est concrétisé par la multiplication des visites officielles et surtout par une coopération économique de plus en plus importante⁹³, institutionnalisée par un traité commercial assorti d'un "Document politique" (juin 1978). Dans le domaine politique, malgré des références rituelles à "l'amitié entre Kémal et Lénine" et le souvenir entretenu du Traité de Moscou, commémoré tous les ans par des échanges de télégrammes, les réserves sont plus grandes. Jusqu'à l'effondrement de l'URSS, la Turquie a manifesté une relative neutralité. Elle s'est montrée, par exemple, très modérée dans sa condamnation de l'intervention en Afghanistan, tout en accueillant des réfugiés installés dans les anciennes provinces arméniennes. Les relations américano-turques ont été plus tumultueuses, mais Ankara n'a jamais remis fondamentalement en cause son alliance avec l'Occident. Elle l'a même approfondie demandant son intégration à la CEE. La Turquie a renouvelé en 1980 l'accord de défense qui la lie aux Etats-Unis. En jouant sur les deux tableaux, dans un contexte de déstabilisation régionale, elle a tout simplement obtenu plus d'assistance financière et de facilités de crédits, ainsi que des garanties pour sa souveraineté, tant à l'Est qu'à l'Ouest. Elle a surtout obtenu l'impunité pour un négationnisme perçu comme de la "légitime défense" contre les menées du "communisme international".

Inversement, Moscou a longtemps gagné à cette instrumentalisation de la cause arménienne, définie en termes de reconnaissance du génocide et de libération des terres, mais non des hommes, la renonciation des Arméniens à une contestation démocratique et à l'indépendance. Même le parti dachnak, tenant d'une "Arménie libre, indépendante et réunifiée" a souvent eu tendance à inverser l'ordre d'importance de ces trois termes, mettant, à partir des années 1960, une sourdine à sa critique du régime⁹⁴.

Mais le pouvoir central a fini par être pris à son propre piège : c'est son attitude à l'égard des revendications territoriales internes - la question du Karabagh⁹⁵ - qui a fini par déclencher l'explosion nationale à l'origine de l'éclatement du "dernier empire". La violence faite aux Arméniens lors des pogroms de Soumgaït, Kirovabad (Gandja) et Bakou, mollement condamnés par Moscou, et l'exode de la majorité des 500 000 Arméniens du pays fuyant la violence⁹⁶ a ravivé des souvenirs plus anciens : ceux des pogroms de Bakou en 1905⁹⁷ et surtout en septembre 1918, lors de l'entrée des armées "libératrices" ottomanes dans la ville; des massacres de Chouchi d'avril-mai 1920 dans le contexte de la

soviétisation; du "nettoyage ethnique" du Nakhitchévan aussi radical qu'en Anatolie). Ces événements douloureux comme la mise sous la tutelle des Azéris, "cousins" et alliés des Turcs, des deux provinces historiques du Karabagh et du Nakhitchévan, ont été lus comme un prolongement du génocide et la perpétuation du sacrifice de l'Arménie à la politique orientale de Lénine, Staline et de leurs successeurs. Ce sentiment ira par la suite en s'accroissant lorsque Moscou laissera Ankara manifester, prudemment mais sans ambiguïté, sa solidarité envers Bakou et son intérêt pour l'Asie centrale, comme une nouvelle concession au panturquisme⁹⁸. C'est au mémorial de *Tzitzernakapert* que les Arméniens vont en masse rendre hommage aux victimes de Soumgait (26-28 février 1988)⁹⁹.

Déclinant tous les thèmes d'un "nationalisme de frustration" (A. Ter Minassian) : obsession de la survie physique, défense de l'identité culturelle et religieuse, unification de l'Arménie ethnique dans un Etat souverain, le problème du Karabagh a mobilisé les foules. La déception à l'égard du pouvoir central qui refusera toujours de remettre en cause le statut administratif de la région, encore à très forte majorité arménienne, a été à la mesure des espoirs suscités par les discours réformateurs de Gorbatchev. Pis, celui-ci par sa gestion de la crise tablant sur le pourrissement et renvoyant agresseurs et agressés dos à dos pour neutraliser un nationalisme par l'autre, favorisera l'extension de la violence et des haines mutuelles, selon la bonne vieille méthode impériale du "diviser pour régner".

Devoir de mémoire et *Realpolitik* à l'heure de l'indépendance

Le 22 novembre 1988, le vote de la loi condamnant le génocide des Arméniens en tant que crime contre l'humanité et faisant du 24 avril un jour férié en souvenir des victimes de 1915, constitue le premier acte de souveraineté du Soviet Suprême d'Arménie. Ce dernier corps législatif de l'ère soviétique, cherche alors à apaiser un mouvement national parti de revendications culturelles, écologiques et irrédentistes, mais désormais en voie de radicalisation politique rapide contre le régime. L'appel du Soviet d'Arménie à une reconnaissance et une condamnation du génocide par le Soviet de l'URSS n'est pas entendu. Mais la décision du 22 novembre ne sera pas rapportée, malgré la tentative de "normalisation" qui s'ensuit : état d'urgence instauré dès le 24 novembre et surtout arrestation des membres du Comité Karabagh dans le chaos consécutif au terrible séisme du 7 décembre 1988. Le 24 avril 1989, l'énorme manifestation au monument de *Tzitzernakapert* prend cette fois le sens d'une épreuve de force, obligeant finalement le pouvoir à faire marche arrière. Fin mai 1989, les membres du Comité Karabagh sont libérés. Le Mouvement pan-national arménien qui en est issu est légalisé.

Après la victoire de ce mouvement aux premières législatives relativement libres de l'été 1990, le nouveau Parlement maintenant présidé par un des leaders du Comité Karabagh, Levon Ter Petrossian, vote une déclaration d'entrée dans le processus d'indépendance par la voie constitutionnelle (23 août 1990)¹⁰⁰. Son point onze inclut la reconnaissance internationale du génocide comme objectif de l'Etat, après un débat où certains ont argué qu'une telle mention ne devait pas figurer dans un acte devant servir de fondement à la future Constitution. La question du Karabagh comme celle de la reconnaissance du génocide

apparaissent ainsi comme des éléments fondateurs dans la renaissance et la construction de l'Etat.

Depuis l'indépendance (21 septembre 1991) et la disparition de l'URSS (décembre 1991), les deux problèmes n'ont pas échappé aux contraintes de la politique extérieure, cette fois d'un Etat arménien souverain, membre de l'ONU mais acteur novice sur la scène internationale et régionale, et confronté, dans un contexte de pénurie, de chaos économique et politique, de "conflits ethniques", de bouleversements des équilibres internationaux, à un faisceau de priorités simultanées : construire un Etat de droit, réformer une économie sinistrée, battre monnaie, redéfinir la protection sociale, bâtir une armée nationale, assurer la sécurité du territoire et des frontières, sortir de l'isolement, échapper en douceur à la tutelle de Moscou sans être happé dans une autre orbite indésirable¹⁰¹. Ici, comme ailleurs, il a fallu s'adapter à un environnement international lui-même en transition, et ajuster les idéaux romantiques à une réalité instable sur laquelle les républiques n'avaient aucune prise. Comment définir ses intérêts nationaux dans un monde sans repères ? Et comment les poursuivre sans risques, c'est-à-dire en étant capable d'assumer ses besoins en matière d'économie et de sécurité en cas d'opposition ou d'hostilité de ses voisins ou d'une puissance hégémonique ?

Dans la situation de vide géo-stratégique créée par la désintégration de l'empire soviétique, l'Arménie, comme la Géorgie et l'Azerbaïdjan, s'est retrouvée face à diverses tentatives de recomposition, à l'heure où les deux puissances régionales concurrentes - la Turquie et l'Iran - tentaient de revenir dans leur ancienne zone d'influence d'où les avait exclus l'irrésistible expansion russe au cours des quatre siècles précédents, tandis que l'Occident, Etats-Unis en tête, lorgnait l'or noir de la Caspienne et que Moscou continuait de considérer cet "étranger proche" comme une sphère d'intérêt vital, utilisant pour y maintenir son influence, les leviers des interdépendances économiques et des "conflits ethniques". Erévan a essayé de redéfinir sa position géopolitique, tablant sur la vocation du Caucase à servir de pont entre l'Asie et l'Europe et a manifesté sa volonté de renouer avec son aire géographique naturelle, le Proche et le Moyen-Orient, en particulier avec ses voisins immédiats dont elle avait été coupée par le rideau de fer.

Dès août 1988, dans sa première plate-forme, le Comité Karabagh dont était issue l'équipe au pouvoir, avait affiché sa volonté d'échapper à un anti-turquisme instrumentalisé par Moscou et à l'idéologie asservissante de l'indispensable protection russe.

*«Le peuple arménien, pour réaliser son objectif national, doit s'appuyer sur ses propres forces et ne jamais compter sur la protection d'autrui qui, comme l'histoire le prouve, nous jette dans l'asservissement moral. Penser qu'une nation puisse avoir un ami éternel ou un ennemi éternel est l'expression d'une âme servile»*¹⁰².

Les relations avec la Turquie ont donc été très tôt au centre des débats : la reconnaissance du génocide par Ankara doit-elle être un préalable ou une conséquence des relations de bon voisinage et de confiance mutuelle ? Comment y parvenir ? Par l'intransigeance ou la souplesse ? Quelle doit être la nature de cette reconnaissance ? Faut-il se satisfaire d'un aveu de responsabilité morale et d'une simple repentance ? Ou bien faut-il obtenir la reconnaissance d'une culpabilité juridique de l'Etat successeur, impliquant des réparations et

lesquelles ? Doit-on établir un lien avec la question du Karabagh ?

L'attitude de Erévan a varié, en fonction de l'équipe dirigeante et au gré de l'évolution de la situation régionale et intérieure, notamment du fait des difficultés économiques consécutives au blocus imposé depuis septembre 1989 par l'Azerbaïdjan, avec l'aval de Moscou dans un premier temps, et surtout avec l'appui constant de la Turquie. Si celle-ci a reconnu la République d'Arménie et a annoncé son souhait de rapprochement, à l'été 1999, elle n'avait toujours pas établi de relations diplomatiques avec Erévan et continuait de soutenir ouvertement l'Azerbaïdjan dans le conflit du Karabagh ou pour les projets d'oléoducs contournant l'Arménie. La politique d'ouverture du président Levon Ter Petrossian, qui avait adhéré au projet de "Marché commun" de la mer Noire d'Ankara (juin 1992) et écarté son premier ministre des Affaires étrangères, Raffi Hovannisian, en raison, dit-on, de son attitude trop intransigeante à l'égard de la Turquie¹⁰³, n'a donc pas été payée de retour, d'où des critiques.

Les relations ont été plus cordiales avec l'Iran soucieux d'éviter la contagion du nationalisme azéri dans ses provinces septentrionales. Mais, devant les réticences de l'Occident à intervenir dans l'ancien espace soviétique, "pré-carré" de Moscou, sinon pour tenter de pousser le Caucase, comme l'Asie centrale dans les bras de la Turquie, Erévan est revenu, bon gré, mal gré, à une certaine "orientation russe". Une des six anciennes républiques soviétiques à adhérer au Pacte de sécurité collective de Tachkent (mai 1992), elle a conservé des bases russes sur son territoire. Au plan international, on est donc revenu *grosso modo* à la configuration de l'époque de la Guerre froide, la déstabilisation et l'imprévisibilité de la Russie en sus. Entre temps, la Douma russe a reconnu le génocide (avril 1995).

Sur le problème de la reconnaissance, comme sur le Karabagh, le discours de Levon Ter Petrossian, pourtant descendant de rescapés-résistants du Moussa Dagh et d'une famille de "rapatriés" de 1946-1948, est passé de la fermeté à la volonté de compromis, au nom du réalisme, comme on l'a vu à l'occasion du colloque de Erévan d'avril 1995. A cette même occasion, Jiraïr Libaridian, son principal conseiller et organisateur de la conférence, également issu d'une famille de rescapés installée au Liban puis aux Etats-Unis, s'était exprimé de façon encore plus explicite. Assurer la sécurité et la longévité de l'Etat indépendant : telles devaient être les priorités, bien avant le combat pour la reconnaissance qui, pendant les quarante dernières années, avait, selon lui, paralysé la vision politique arménienne. Traitant des différentes formes de reconnaissance, en insistant sur l'idée que celle-ci est aussi une question d'indépendance, il posait le problème de l'efficacité de l'action menée, la méthode la plus bruyante n'étant pas forcément la meilleure selon lui : "*nous sommes entravés non seulement par le déni du génocide, mais aussi par un objectif de reconnaissance trop radical*"¹⁰⁴.

Quelques semaines après son interview vivement débattu de septembre 1997 sur les concessions à faire pour régler le problème du Karabagh¹⁰⁵, Levon Ter Petrossian répondait aux critiques par un plaidoyer contre la démagogie :

«Est-il possible de penser que je ne sois pas capable de mettre en œuvre les méthodes faciles qui feraient de moi un héros et l'incarnation de toutes les aspirations nationales et de plaire au public à n'importe quel prix ? N'aurais-je pas pu injurier les Turcs jour et nuit, soulever le problème de la reconnaissance

du génocide à l'ONU, révoquer le traité de Kars, exiger de la Turquie les territoires définis par le traité de Sévres, présenter un ultimatum à l'Azerbaïdjan, reconnaître l'indépendance du Karabagh, déclarer que je ne céderais pas un pouce de territoire ? J'aurais pu utiliser toutes ces méthodes intelligemment, au moins autant que n'importe lequel de ceux qui manifestent à la Maison du cinéma"¹⁰⁶.

Cette attitude du président L. Ter Petrossian à l'égard de la question nationale a été, parmi d'autres raisons - autoritarisme, fraudes électorales, crise économique, développement des mafias - non spécifiques à l'Arménie, à l'origine de sa perte de popularité, y compris auprès d'une diaspora prise à rebrousse-poil, et finalement de son éviction (février 1998).

Son successeur, Robert Kotcharian, l'ancien président de la République du Haut-Karabagh et défenseur de l'indépendance de sa province d'origine, a adopté une toute autre position, plus consensuelle, liant les deux problèmes. Dès sa prise de fonction, le nouveau ministre des Affaires étrangères, à nouveau un Arménien de la diaspora américaine, Vartan Oskanian, a déclaré : "*la reconnaissance du génocide de 1915 doit devenir un des éléments de notre politique extérieure*" (6 avril 1998)¹⁰⁷. Le 15 avril, il allait plus loin en déclarant à Jean-Paul Bret, président du groupe parlementaire d'amitié France-Arménie en visite à Erévan, en présence de l'ambassadeur français Michel Legras, que cette reconnaissance était prioritaire.

Vers une démarche enfin universaliste ?

Répondant au discours de Levon Ter Petrossian lors du colloque d'avril 1995 à Erévan, l'historien R.G. Hovannisian estimait que la question de la reconnaissance internationale du génocide, "*le plus hideux des crimes*", devait être préservé des aléas de la politique extérieure au quotidien et ne devait pas, au moins de la part des Arméniens, être soumise à des considérations politiques ou mercantiles :

«Alors que la communauté internationale commémore le génocide juif sous diverses formes et célèbre la chute du pouvoir nazi et que ces événements sont devenus partie intégrante de la littérature internationale, de la politique d'éducation nationale et internationale et de la politique extérieure de nombreux gouvernements, le silence règne dans le cas du génocide arménien. Il apparaît souvent que la mémoire bat en retraite dans sa bataille contre l'oubli.

Plusieurs facteurs contribuent à condamner le génocide arménien au silence. Notamment les alliances militaires et aujourd'hui, plus que jamais, les accords de commerce internationaux. Ces conditions provoquent des tentatives de rationaliser, contester ou nier totalement le génocide arménien.

Récemment, il nous a été rapporté que même en Arménie, certains pensaient qu'il était sage et opportun de gommer la mémoire et l'importance du génocide arménien, afin de garantir des relations politiques vitales et d'épargner aux jeunes générations des troubles mentaux ou psychologiques.

Si cela s'avérait exact, cela soulèverait des interrogations préoccupantes. Le peuple arménien a-t-il effectivement le droit d'exiger la reconnaissance internationale du génocide arménien ou des indemnités en compensation ? A-t-il le droit de condamner des Etats, des organisations, des entreprises ou des

universitaires qui ont une attitude passive à cet égard, voire qui participent activement au camouflage de la réalité et à jeter le génocide arménien dans des oubliettes orwéliennes de la mémoire ? Est-il possible de transformer la réalité en échange de quoi que ce soit, y compris des relations diplomatiques ou des opportunités commerciales ? Ce sont des questions sérieuses qui nécessitent une réflexion sérieuse.

Le génocide est le plus hideux des crimes et il gagne progressivement le statut de crime d'Etat. Tous les Arméniens le savent bien qui en portent l'empreinte dans leur chair. Le génocide est incontestablement un élément constitutif de l'identité arménienne contemporaine. Les Arméniens qu'ils vivent en Arménie, dans la CEI ou en diaspora, sont tous puissamment liés par la mémoire et les conséquences de cette tragédie pan-nationale. Il est certes regrettable que le trait d'union le plus fort entre les Arméniens de par le monde soit le partage d'une expérience aussi négative. Mais tant que le crime ne sera pas reconnu et ses conséquences amendées, ce lien perdurera et cela en dépit de la volonté de tel ou tel individu, gouvernement ou organisation»¹⁰⁸.

Qu'on le veuille ou non, la mémoire du génocide pèse incontestablement sur la vision de la question nationale, la perception de la sécurité, la conception de souveraineté - totale pour certains, limitée pour d'autres avec l'idée d'une nécessaire protection de la Russie ou de l'Occident. Le discours sur le génocide et l'action en faveur de la reconnaissance sont aussi des éléments de légitimation du pouvoir. Il est certes difficile de ne pas en jouer, de résister à la tentation de surenchère patriotique ou réaliste. Mais le refus ou l'incapacité de prendre en charge le problème laisse le champ libre à son instrumentalisation par les Puissances ou les extrémistes.

C'est peut-être pour confronter la communauté internationale à ses responsabilités, comme pour surmonter le dilemme démagogie/*Realpolitik*, qu'en avril 1998, la délégation arménienne auprès de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU présentait à l'occasion du cinquantenaire de la Convention sur la Prévention et la Répression du crime du génocide, une résolution — adoptée à l'unanimité¹⁰⁹ —, appelant les pays signataires à œuvrer pour l'application effective de la Convention et les autres à y adhérer. Ce texte qui ne mentionnait pas spécifiquement le génocide arménien, était la première tentative de porter le combat pour sa reconnaissance au plan universel et peut-être la meilleure façon de faire enfin admettre l'actualité d'un crime contre l'humanité que l'on ne saurait perpétuellement passer par pertes et profits de l'histoire au risque de le voir se reproduire indéfiniment.

Notes

¹ cf. P. Vidal-Naquet, *Les Juifs, la mémoire et le présent*, Paris, Maspéro, 1981, pp. 9-11 (introduction).

² Il faut citer néanmoins l'étude de R. G. Hovannisian, "Historical Memory and Foreign Relations - The Armenian Perspective", in S. Frederick Starr (ed.), *The Legacy of History in Russia and The New States of Eurasia*, volume I de la série The International Politics of Eurasia, Karen Dawisha and Bruce Parrot (eds.), Armonk, NY, et Londres, M.E. Sharpe, 1994, pp. 237-276, mais qui traite du poids de l'histoire nationale en général dans l'élaboration de la politique extérieure post-soviétique.

³ Sur l'historiographie négationniste turque et son évolution, cf. entre autres, Y. Ternon, *Enquête sur la négation d'un génocide*, Marseille, Parenthèses, 1989, et R. Adalian, "The Armenian Genocide : Revisionism and Denial", in M. N. Dobkowski and I. Wallimann (eds.), *Genocide in Our Time, An Annotated Bibliography with Analytical Introduction*, Ann Arbor, Pieran Press, 1992, pp. 85-105.

⁴ Traduction du terme "*Metz Yeghern*", désignant le génocide dans l'historiographie d'Arménie.

⁵ Cf. par exemple les Rapports du Comité caucasien de l'Union des villes russes sur la situation des réfugiés, l'aide apportée et les mesures de lutte contre les épidémies, Tiflis, 1915.

⁶ Pour le texte de la déclaration de l'Entente du 24 mai 1915, remise à la Sublime Porte par le truchement des Etats-Unis, cf. A. Beylerian, *Les Grandes Puissances, l'Empire ottoman et les Arméniens dans les Archives françaises, 1914-1918*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983, p. 29.

⁷ Elles seront à nouveau utilisées trente ans plus tard, en 1945, lors de la relance de la Question arménienne au lendemain de la Deuxième Guerre, ou, plus récemment lors de la crise du Karabagh, par exemple dans un reportage de l'émission de la télévision russe de l'ère de la glasnost, *Positsia* (29 avril 1988).

⁸ Ce dernier film retrace le destin d'une jeune Arménienne qui a subi les horreurs des massacres, est enlevée par un chef kurde puis sauvée par son fiancé, combattant dans le mouvement de libération.

⁹ Pour une bibliographie des articles ou ouvrages parus à l'époque dans l'Empire russe sur le sort des populations arméniennes, cf. H. S. Anassian, *The Armenian Question and the Genocide of the Armenians in Turkey, A brief bibliography or Russian materials*, Los Angeles, 1983 (titres en russe, avec une traduction en anglais). Cf. aussi M. G. Nersissian (ed.), *The Armenian Genocide of 1915, A Bibliography*, Erevan, National Commission of the Republic of Armenia on the 80th Commemoration of the Armenian Genocide, 1995 (ouvrages en arménien, en russe et en anglais, classés par ordre chronologique de parution).

¹⁰ Pour une bibliographie générale, cf. notamment R. G. Hovannisian, *The Armenian Holocaust, A Bibliography relating to the Deportations, Massacres and Dispersion of the Armenian People, 1915-1923*, Armenian Heritage Press and National Association for Armenian Studies and Research (NAASR), Cambridge, MA., 1980 (3^e ed.).

¹¹ Henri Barby, *Au pays de l'épouvante, l'Arménie martyre*, Paris, Albin Michel, 1917.

¹² *Mémoires de l'ambassadeur Morgenthau*, Paris, Payot, 1919 pour la traduction française de l'original (rééd. Paris, Payot, 1987). La traduction arménienne est publiée à Constantinople en

1919.

13 Johannes Lepsius, *Rapport secret sur les massacres d'Arménie, 1915-1916*, Paris, Payot, 1918 (rééd. fac-similé en 1987). L'édition originale allemande est publiée par Tempelverlag, Potsdam, 1916.

14 Vicomte Bryce, *Livre bleu du gouvernement britannique concernant le traitement des Arméniens dans l'Empire ottoman, documents présentés au Vicomte Grey of Fallodon, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères*, Laval, 1917 pour la traduction française du rapport présenté le 1^{er} juillet 1916 et publié la même année en Grande-Bretagne, sous le titre *The Treatment of Armenians in the Ottoman Empire*. (rééd. en fac-similé, Payot, Paris, 1987).

15 René Pinon, *La suppression des Arméniens : méthode allemande - travail turc*, Paris, Librairie académique Perrin, 1916.

16 Pour un compte rendu de cette Assemblée, cf. les revues *Armianskii Vestnik*, 1916, n° 12-13, 17, 21, 26, 28, 29, 32 et *Armiane i voïna*, 1916, n° 2 à 5.

17 Sur la situation des Arméniens de l'Iran du Nord pendant la Première Guerre, cf. les travaux en cours d'Alina Gol-Nazarian en vue d'une thèse de doctorat d'histoire à l'Université de Paris III.

18 Leur retour au Caucase a été autorisé par le Gouvernement provisoire russe au cours de l'été 1917, à la demande du Conseil National arménien.

19 Ce sera fait lors du traité de Batoumi (4 juin 1918).

20 Sur l'histoire de la première République d'Arménie, cf. R. G. Hovannisian, *Armenia on the Road to Independence*, et *The Republic of Armenia*, 4 t., Berkeley-Los Angeles, University of California Press, 1967, 1971, 1982, 1996, ainsi qu'A. Ter Minassian, *La République d'Arménie*, Bruxelles, Complexe, 1989.

21 Cette idée m'avait été suggérée par Aïda Boudjikianian.

22 Le premier congrès a eu lieu en mai 1917. Cf. R. G. Hovannisian, *Armenia on the Road...*, op. cit., pp. 78-79. Pour le deuxième, cf. R. G. Hovannisian, *The Republic of Armenia*, op. cit., T. 1, pp. 450-454.

23 Nouveau calendrier à compter du 9 novembre 1923.

24 Sur ces procès de l'après-guerre dont une sélection des Minutes a été récemment rééditée en Turquie en caractères latins, voir notamment Vahakn N. Dadrian, *Autopsie du génocide arménien*, Bruxelles, Complexe, 1995.

25 Théodik, *Mémorial aux intellectuels disparus*, Constantinople, 1919 (en arm.). Des extraits en ont régulièrement été publiés dans la presse diasporique. Les rééditions en fac-similé de 1985 et 1990 à Erevan, précédées d'une introduction de l'historien Galouste Galoyan, constituent en elles-mêmes une étape dans la "récupération" de la mémoire à l'époque soviétique.

26 Aram Andonian (Constantinople, 1875 - Paris, 1951), historien, publiciste. Nommé en août 1914 censeur impérial pour les provinces arméniennes de l'Empire ottoman, il survit à la déportation des notables de la capitale et se procure à Alep les fameux télégrammes secrets de Talaat donnant l'ordre des massacres ("Documents Andonian") qu'il publie sous le titre *Documents officiels concernant les massacres arméniens*, Paris, 1920.

27 Cf. C. Weill, C. Mouradian et C. Urjewicz, "Les étudiants du Caucase en Allemagne, 1900-1914", in *Russes, Slaves et Soviétiques, Pages d'histoire offertes à Roger Portal*, Paris, Institut d'Etudes Slaves et Publications de la Sorbonne, 1992, pp. 369-392.

28 Armin T. Wegner (1886-1978) a enquêté sur les atrocités perpétrées contre les Arméniens et essayé, en vain, d'en appeler aux autorités de son pays pour les empêcher, à l'instar de Johannes Lepsius, avec lequel il entre en contact, de même qu'avec Walter Rathenau, futur ministre des Affaires étrangères de Weimar. En janvier 1919, il publie la première édition de *Der Weg ohne Heimkehr : Ein Martyrium in Briefen* (le chemin du non-retour : correspondance sur un martyr), Dresde, Sebyllen Verlag. Le 23 février 1919, paraît dans le *Berliner Tageblatt*, sa lettre

ouverte au Président Wilson en faveur de la création d'un Etat arménien. En 1921, il témoigne en faveur de S. Telhirian, qui a abattu Talaat à Berlin et préface l'édition des minutes du procès de ce "justicier du génocide" acquitté par les tribunaux allemands. Pacifiste, anti-nazi, il écrit une lettre ouverte à Hitler en 1933 contre sa politique à l'égard des Juifs et est arrêté par la Gestapo. Libéré après plusieurs mois de prison pendant lesquels il a été torturé, il se réfugie finalement en Italie où il vivra jusqu'à sa mort. Cf. le catalogue de l'exposition, *Armin T. Wegner e gli Armeni in Anatolia, 1915, immagini e testimonianze*, Milan, Guerini e Associati, 1996 (en italien et en anglais).

29 Cf. "Türkisch-armenische Konflikte in der Urania" *Berliner Zeitung am Mittag*, 20.3.1919 et l'article de Rössler in *Berlin*, 24.03.1919, dont les textes m'ont été aimablement transmis par Hilmar Kaiser et traduits de l'allemand par Hervé Georgelin. Sur la commémoration de Berlin, cf. *Mémorial de la Grande Catastrophe, 1915-1965*, éditions du quotidien Zartonk, Beyrouth, 1965 (en arm.).

30 Cf. Rév. Dr Zaven Arzoumanian : *Azkabadoum*, (histoire de la nation), T. 4-a, New-York, St Vartan Press, 1995, p. 308.

31 le terme utilisé est "nahadag" qui appartient au vocabulaire religieux : "martyrs".

32 Pour l'historiographie soviétique, la date en est le 29 novembre 1920, jour de la proclamation de la soviétisation par le Comité Révolutionnaire bolchevik arménien à Dilidjan. Le 2 décembre est le jour de la signature de l'accord entre le représentant de la Russie soviétique, Legran, et le représentant de la République indépendante, Dro Khanayan, par lequel les autorités légales acceptent que le pays devienne République soviétique "indépendante", avec un gouvernement de coalition incluant des dachnaks, qui ne durera que deux jours, avant que ne commence une mise au pas musclée, un scénario appelé à devenir un classique après la Deuxième Guerre en Europe centrale et orientale.

33 Le *Dachnaksoutioun* ou Fédération Révolutionnaire arménienne, parti socialiste créé en 1890, membre de la Deuxième Internationale depuis 1907, incarne le mouvement de libération nationale et l'indépendance. Il a dirigé la République indépendante (28 mai 1918-2 décembre 1920).

34 Son assassinat est imputé au *Dachnaksoutioun*. Le prélat qui avait entrepris de commémorer l'anniversaire de la soviétisation par une messe, avait aussi provoqué une scission de la communauté en refusant de reconnaître la majorité pro-dachnak lors des élections de l'assemblée diocésaine de 1933 et en constituant, avec ses partisans, une nouvelle assemblée "représentative", reconnue par Etchmiadzine. Cf. Bartizian, *La crise de l'Eglise arménienne et les responsabilités*, Boston, Hayrenik, 1936 (en arm.).

35 Sur l'Eglise arménienne dans la période soviétique, cf. C. Mouradian, *De Staline à Gorbatchev, histoire d'une république soviétique : l'Arménie*, Paris, Ramsay, 1990, chap. 8. Egalement, P. Sukiasyan, "A propos d'un rapport secret de Béria sur l'Eglise arménienne", in *Revue du monde arménien moderne et contemporain*, n° 2, 1995-1996, pp. 117-162.

36 in *Zangou* (Paris), avril 1936.

37 Cf. H. Sarkissian, "50th anniversary of the Turkish genocide as observed in Erevan", *The Armenian Review*, XIX-4 (1966).

38 cf. V. Dadrian, "The events of April 24 in Moscow", *The Armenian Review*, XX-2, 1967.

39 1955 : Antelias (Catholicossat de la Grande Maison de Cilicie) - 1960 : Bzommar (Patriarcat catholique arménien) - 1961 : Buenos Aires - 1962 : Décines - 1965 : Montebello (Los Angeles), Beyrouth (Bikfaya) - 1970 : Vienne (France) - 1973 : Marseille - 1975 : Arnouville-les-Gonesse, Athènes, Milan, Montevideo - 1978 : Lyon - 1982 : Vienne (France), Issy-les-Moulineaux - 1983 : Aix-en-Provence - 1984 : Alfortville - 1986 : Montpellier - 1987 : Valence (France), Stuttgart - 1988 : Avignon, Sidney - 1990 : Deir-es-Zor (Syrie), Genève - 1996 : Bruxelles - 1997 : Saint-Martin-d'Hères - 1998 : Montréal - 1999 : Livry-Gargan, Sevran, Grenoble, San Francisco. La liste n'est évidemment pas exhaustive.

40 Franz Werfel, *Les Quarante jours du Moussa Dagh*, Paris, Albin Michel, 1936 (rééd. 1986).

Signalons au passage que l'édition originale allemande parue en 1933 fut un des premiers ouvrages interdits par la censure nazie.

41 Antranik Ozanian (1865-1927), héros légendaire, combattit les Turcs en Anatolie, dans les Balkans et au Caucase, notamment au Zanguezour et au Karabagh. Membre du parti dachnak, son désaccord avec le parti à partir de 1911 et pendant l'indépendance a facilité sa récupération par les Soviétiques, bien qu'il ait préféré l'exil aux Etats-Unis en 1922 à la "nouvelle vie" soviétique. Ses cendres ont été transférées au Père Lachaise où une statue lui a été érigée, dans l'attente d'un retour en Arménie.

42 Kévork Tchavouch (1870-1907), autre héros légendaire des luttes d'autodéfense de la région du Sassoun, un des foyers du *Dachnaksoutioun* auquel il adhère très tôt. Il meurt au combat.

43 Nejdeh (Karekine Ter Haroutiounian, 1886-1955), membre du *Dachnaksoutioun*. Il participe avec Antranik aux guerres balkaniques, puis à la Première Guerre dans les légions de volontaires arméniens, en particulier au Zanguezour qu'il défend lors de l'offensive turco-azérie de novembre 1919. Après la soviétisation de décembre 1920, il y prend aussi la tête d'une République du Siunik qui résistera aux bolcheviks jusqu'en juillet 1921. Il passe ensuite en Iran, puis en Bulgarie et aux Etats-Unis. De retour à Sofia pendant la Deuxième Guerre, il y est arrêté en 1944 lors de l'entrée des troupes soviétiques et mourra au Goulag. Ses cendres furent transférées secrètement en Arménie en 1983.

44 La Question d'Orient qui domine la vie internationale à partir du XIX^e siècle peut être définie comme le déclin et le passage mouvementé de l'Empire ottoman à des Etats nationaux, sur fonds de rivalités entre les Puissances pour le partage des dépouilles, avec des ingérences multiples (intervention armée, pénétration économique, culturelle et religieuse, constitution de clientèles au moyen de la conversion, de l'éducation, des protections consulaires) au nom de la protection des minorités chrétiennes, entraînant une animosité croissante d'un pouvoir ottoman, incapable de se réformer, à leur égard.

45 dite «Commission des Quinze», dirigée par le Secrétaire d'Etat américain Lansing. Elle étudie entre autres la "violation des lois et coutumes de la guerre et des lois de l'humanité", conformément aux termes de la quatrième Convention de la Haye (1907) et adopte une nouvelle catégorie de crimes de guerre, destinée à recouvrir les massacres perpétrés contre les Arméniens. Cf. notamment V.H. Dadrian, *Autopsie...*, op. cit. pp. 92-95.

46 Ce texte est signé Skatchko, dont on a longtemps cru qu'il s'agissait d'un pseudonyme de Staline en personne, mais en fait le rédacteur de la revue *Kavkaz*. Pour une analyse du texte, cf. "La critique d'un article soviétique anti-arménien", in L. Mikirtitchian (ed.), *Témoignages patriotiques - Recueil de documents*, Institut für Armenische Fragen, imprimé à Beyrouth, Hamazkain W. Sethian Press, 1988, pp. 11-58 (en arm.).

47 Cf. Artachès Karinian, "La vieille Turquie et les Arméniens de Turquie", *Nork* (Temps nouveaux, Erevan), n° 1, 1926.

48 B. Borian, *l'Arménie, la diplomatie internationale et l'URSS*, 2 T., Moscou-Leningrad, Editions d'Etat, 1928-1929 (en russe). Ce passage est cité dans G. Lazian, *l'Arménie et la cause arménienne*, Le Caire, Houssaper, 1957 (en arm.).

49 Dans les années 1930 et 1940, quelques auteurs comme A.F. Miller, ou N.G. Korsoune traitent plus généralement de l'Empire ottoman ou de la Première Guerre sur le front du Caucase.

50 A. Mandelstam, *Le sort de l'Empire ottoman*, Paris et Lausanne, Payot, 1917 (édition en arménien en 1919 à Constantinople) et *La Société des Nations et les puissances devant le problème arménien*, Paris, A. Pedone, 1925 (réédition Paris, 1926, Beyrouth, Hamaskaine Press, 1970 ; édition allemande, Berlin, G. Stilke, 1931).

51 J. Kirakossian (1929-1985). Etudes à la faculté d'histoire des relations internationales de Erevan. Membre du PC depuis 1950. Chercheur à l'Institut des Etudes orientales de l'Académie à partir de 1964, Docteur en 1966. Chef-adjoint de la section d'*Agit-Prop* du CC du PCA (1962-66), président du Comité d'Etat à la radio et TV (1966-69), chef de la section Recherche et

Enseignement supérieur (1969-75), Ministre des Affaires étrangères de la RSS d'Arménie de 1975 à sa mort.

52 Cf. les études sur le pan-turquisme ou la "neutralité" douteuse d'Ankara pendant la Deuxième Guerre mondiale à partir des archives allemandes saisies par les Soviétiques après la défaite d'Hitler. Voir notamment la traduction en russe d'un article de l'allemand de l'Est, E. Werner, "Le panturquisme et quelques tendances de l'historiographie turque contemporaine", paru in *Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, Berlin (n° 8, 1965), in *Lraber*, n° 6, 1966, pp. 81-91 ; cf. P. Kondaktchian, "Les liens commerciaux turco-allemands pendant la Deuxième Guerre", *ibid.*, n° 6, 1970, pp. 34-39 (en russe); A. Kokhmazian, "Sur la question de la position de la Turquie pendant la Deuxième Guerre mondiale", *ibid.*, n° 8, 1973, pp. 36-48 (en russe).

53 Le regretté Levon Mikirtitchian de l'Institut für Armenische Fragen de Munich, a rassemblé un certain nombre de ces textes circulant clandestinement dans la république soviétique et publiés par la presse de la diaspora dans deux recueils : *Voix patriotiques*, Munich, Oganessian Verlag, 1978 (en arm.) et *Documents Patriotiques*, Beyrouth, Hamazkain Sethian Press, 1988 (en arm.).

54 en 12 volumes + 1 sur l'Arménie soviétique, Erevan, 1974-1987. Pour une analyse, cf. C. Mouradian, *De Staline à Gorbatchev...*, op. cit., pp. 233-235.

55 D'abord en russe, puis en arménien en 1996.

56 Marc Ferro en a été l'un des pionniers, dans *Comment on raconte l'histoire aux enfants dans les pays du monde entier*, Paris, Payot, 1988. Sur les représentations turques, cf. aussi Etienne Copeaux, "Manuels scolaires et géographie historique : le cas turc", in *Hérodote*, dossier "Géographie Historique", n° 74-75, 1994, pp. 196-240, et "Quelques réflexions sur les représentations arméniennes de l'histoire", *ibid.*, pp. 255-281 ainsi que - *Espace et Temps de la Nation, analyse d'une historiographie nationaliste (1931-1993)*, Paris, CNRS Éditions, 1997.

57 Erevan, Editions Louïss, 1967.

58 En raison de son rôle ethnographique dans la préservation de la musique populaire.

59 Parouïr Sevak (1924-1971), figure de proue de la génération du "dégel", universitaire et poète, il symbolise la résistance à la corruption et au mensonge, piliers du système, comme le symbolise son livre testament, *Que la lumière soit* (traduit en français par D. Donikian, Roquevaire, Parenthèses, 1988), publié après sa mort accidentelle et suspecte selon l'opinion populaire.

60 Hovhannès Chiraz (Onnig Garabédian, 1914-1984), originaire d'Alexandropol/Leninakan/Gumri, où son père est tué en 1920 lors de l'avance turque. Ouvrier, puis instituteur, avant de faire des études à Erevan et à l'Institut Gorki de Moscou. Les thèmes de prédilection de sa poésie sont l'Arménie, la mère, le Mont Ararat.

61 cf. l'interview de A. Bléyan, sous le titre "Génocide et programme scolaire : la polémique", in *Les Nouvelles d'Arménie magazine*, mai 1995, p. 13.

62 Pour le texte complet du discours, cf. *Problems of Genocide*, Cambridge, MA & Toronto, The Zoryan Institute, 1997.

63 Cf. Anonyme, *Aspirations et agissements révolutionnaires des Comités arméniens avant et après la proclamation de la Constitution ottomane*, Constantinople, 1917, ou encore *The Turkey-Armenian Question - The Turkish Point of View, published by the National Congress of Turkey*, Constantinople, 1919.

64 Dr. Zavriev (Tiflis, 1866-Moscou, 1920). Médecin, membre du parti dachnak, il essaie notamment de créer des structures médicales au Sassoun dans les années 1910. Poursuivi par les autorités ottomanes, il se rend en Europe où il plaide la cause arménienne auprès des gouvernements dans le contexte des guerres balkaniques. Il se bat dans les légions de volontaires arméniens pendant la Première Guerre. En 1918, il mène les négociations avec les bolchéviks au nom de la République d'Arménie à Moscou. Affecté à l'un des hopitaux de cette ville, il y meurt du typhus.

65 Cf. *Pravda*, 13 janvier 1918. Pour une traduction en anglais, voir R.G. Hovannisian, *Armenia on the road...*, op. cit. p. 100.

- 66** Stepan Chahoumian (1878-1918), père fondateur du bolchévisme arménien, théoricien de la Question nationale. Lors de ses études en Europe, il devient un proche de Lénine et traduit en arménien la littérature marxiste. Un des 26 Commissaires à la tête de la Commune de Bakou, sa mort prématurée (il est fusillé par les Anglais) élimine un concurrent direct de Staline aux affaires des nationalités.
- 67** Cf. le texte de la proclamation dans A.N. Mnatsakanian et al., *La Grande Révolution d'Octobre et l'instauration du pouvoir soviétique en Arménie - recueil de documents et d'archives*, Erevan, Ed. Académie des Sciences de la RSS d'Arménie, 1986, pp. 403-406 (en arm.).
- 68** Cf. V. Dadrian, *Histoire du génocide arménien*, Plon, Paris, 1996, *Livre Jaune. Affaires arméniennes (1893-1897) et Supplément (1895-1896)*, Paris, Imprimerie nationale, 1897, ainsi que Paul Cambon, *Correspondance (1870-1924)*, Paris, Grasset, 1940.
- 69** A savoir une stratégie d'alliance temporaire avec les bourgeoisies nationales des pays colonisés en lutte contre les puissances impérialistes, France et surtout Grande-Bretagne, pour prendre à revers ces pays qui sont en train d'intervenir contre le nouveau régime russe. Cf. *L'Internationale communiste et la libération de l'Orient - Le premier Congrès des Peuples de l'Orient, Bakou, 1920, Compte rendu sténographique*, rééd. en fac-similé, Paris, François Maspéro, 1971.
- 70** Quelques décennies plus tard, alors que la Question arménienne est réactivée, les chercheurs turcs exhumeront ce texte des archives comme preuve des visées soviétiques contre leur pays. Cf. *Millyet*, 1^{er} avril 1979, cité par le quotidien *Haratch* (En avant, Paris), 7-8 avril 1979.
- 71** Cf. *Bulletin économique* (en russe), Erevan, 1924, cité par G. Lazian, *L'Arménie et la cause arménienne*, Le Caire, Houssaper, 1957 (en arm.).
- 72** Expulsions de "diplomates" et fermeture de postes consulaires soviétiques par les Turcs, encouragement aux révoltes kurdes par les Soviétiques. Cf. entre autres, H. Kapur, *Soviet Russia and Asia, 1917-1927*, London, 1966.
- 73** *Pravda*, 24.2.1946, d'après le texte traduit du russe par G. Lazian, op. cit.
- 74** Dans la région, on peut rappeler l'épisode de la création de la république kurde de Mahabad et de la république azérie Toudeh (communiste) en Iran du Nord, ainsi que les débuts de la guerre civile en Grèce entre nationalistes et communistes.
- 75** Cf. C. Mouradian, "L'immigration des Arméniens de la diaspora vers la R.S.S. d'Arménie", in *Cahiers du Monde russe et soviétique*, XX-1, 1979, pp. 79-110.
- 76** Cf. le discours de Vichinsky à l'ONU en octobre 1947.
- 77** Une autre campagne de rapatriement, plus limitée, sera lancée quinze ans plus tard, mais dans un autre contexte : en août 1961, le jour même de la construction du Mur de Berlin, sans doute pour démontrer que les pays du bloc soviétique ne sont pas nécessairement répulsifs.
- 78** A noter qu'Arméniens et Géorgiens ne prendront connaissance de "leur" décision par leur presse nationale qu'en juillet.
- 79** Même au plus fort de la crise turco-syrienne de 1957, pendant laquelle l'URSS soutient la Syrie, la nouvelle ligne diplomatique à l'égard de la Turquie ne se démentira pas : "respect total de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance de l'Etat turc" ; "bon voisinage et amitié" ; "coopération économique et culturelle" en sont le leit-motiv. Cf. Boulganine lors des échanges diplomatiques pendant la crise de 1957, in *Notes et Etudes Documentaires* n° 2483, Paris, La Documentation Française, 1958. Tout en lançant des avertissements à peine voilés sur les risques de représailles, Boulganine ne se prive pas de rappeler la douteuse neutralité de la Turquie pendant la Deuxième guerre, telle qu'elle apparaît "dans de nombreux documents puisés dans les archives allemandes" ; mais il "confirme que l'Union soviétique n'a aucune prétention territoriale ou autre à l'égard de la Turquie".
- 80** L'affaire de l'avion-espion américain U2 (1^{er} mai 1960) qui vaut à la Turquie des menaces de Moscou montre les risques d'un engagement qui la ligote trop avec l'OTAN, et le putsch contre le

- gouvernement Mendérès (27.5.1960) fournit l'occasion du retrait du contingent turc stationnant en Corée du Sud. Pour résoudre la crise de Cuba, les Etats-Unis accepteront aussi un retrait de leurs missiles (obsoletés) de Turquie comme une contrepartie au retrait des fusées soviétiques.
- 81** Fin 1961, la dette extérieure turque s'élève officiellement à 1,4 milliards de dollars.
- 82** De simples marchés de commerce annuels en accords planifiés à long terme, la valeur des échanges commerciaux va progressivement décupler en vingt ans. Une dizaine de projets industriels en Turquie ont été menés à terme par les Soviétiques, contre l'importation de marchandises "traditionnelles" (fruits secs, coton, tabac, viande, etc.). Au début des années 1980, si l'on se fie aux chiffres officiels, la Turquie recevait plus d'aide de l'URSS que de ses alliés occidentaux et était la première bénéficiaire de l'assistance soviétique bilatérale aux pays du Sud. Cf. J.-F. Bayart, "La politique extérieure de la Turquie : les espérances déçues", *Revue Française de Science Politique*, 31, 1981. et dans la revue soviétique en français, *Commerce extérieur*, l'article "Les relations commerciales soviéto-turques", 1978.
- 83** *Sovetakan Haiastan*, 28.12.1965.
- 84** titre d'un article de *Turk Kültürü*, traduit en arménien in *Hayrenik Daily* (Boston, 29.9.1967).
- 85** Sur le terrorisme arménien, cf. Y. Ternon, *La cause arménienne*, Paris, Le Seuil, 1983 ou la préface de G. Chaliand à l'ouvrage de A. Chiraguian, *La dette de sang*, Ramsay, 1982 ; "Les Arméniens, du génocide à l'explosion", in *Critique socialiste*, numéro spécial, Paris, Syros, 1982. M. Gunter, *Pursuing the just cause of their people, a study of contemporary Armenian terrorism*, New York, Westport-Conn., London, Greenwood Press, 1986. Parmi les ouvrages sur le terrorisme international, de qualité inégale, Claire Sterling, *The terror network. The secret war of international terrorism*, New York, Rinehart & Winston, 1981 ; C. Villeneuve et J.-P. Perret, *Histoire secrète du terrorisme. Les juges de l'impossible*, Paris, Plon, 1987. Voir aussi le symposium "International and Armenian terrorism", organisé par l'Université d'Ankara en avril 1984.
- A la source du terrorisme arménien qui a fait couler beaucoup d'encre on peut supposer qu'il y a bien d'autres causes que la manipulation de Moscou : l'exemple de Nuremberg et le vaste mouvement contre l'oubli du génocide juif, une nouvelle perception de la Question arménienne par une troisième génération à la recherche de ses racines, exaspérée par le mur de silence, la tradition révolutionnaire arménienne et du terrorisme justicier (cf. A. Chiraguian, op. cité, A. Krikorian (ed.), *Justicier du génocide arménien. Le procès Tehlirian*, Maisons Alfort, ed. Diasporas, 1980, J. Derogy, *Opération Nemesis, les vengeurs arméniens*, Paris, Fayart, 1986 ; *Les Arméniens en Cour d'Assises, terroristes ou résistants*, Rocquevaire, Parenthèses, 1983).
- 86** Cf. la montée du terrorisme, de droite comme de gauche, en Turquie à l'époque : 1200 victimes en 1978, 3000 en 1979, 2000 au cours des six premiers mois de 1980.
- 87** L'ASALA a inauguré ses actions en janvier 1975 par un attentat à Athènes contre les sièges du Conseil mondial des Eglises et l'ANCHA (American National Council for Homeless Armenians), accusés de faciliter l'émigration des Arméniens soviétiques aux Etats-Unis. Des actions similaires ont eu lieu à Rome, en 1977 et 1979, contre des foyers d'accueil des émigrants soviétiques en transit vers les Etats-Unis.
- 88** Au contraire, cf. notamment la critique des "attitudes racistes envers le peuple turc", de Vartkès Petrossian, Président de l'Union des Ecrivains, in *The Armenian Reporter*, New York, 3.9.1981, ou la ferme condamnation du terrorisme par le Chef du Département des Affaires étrangères du CC du PC d'Arménie, *ibid.*, 12.11.1981.
- 89** Cf. V. Attarian, *Le génocide des Arméniens devant l'ONU*, Bruxelles, Complexe, 1997.
- 90** Cf. le compte rendu dans *Le Crime de silence*, Paris, Champs-Flammarion, 1984.
- 91** Parmi les reconnaissances par des Etats ou des organisations internationales, on peut citer aussi diverses résolutions du Sénat américain (le 13 mai 1920), des Parlements de Chypre (dès 1982), d'Argentine (dès 1983), de Bulgarie (1995), de Grèce (1996), du Liban (1997), de Belgique et de France (1998) ; d'Assemblées locales (Ontario et Québec (dès 1980) ; des Etats du Massachussets (dès 1978), de Californie (dès 1981), du New Jersey (1984), Wisconsin et

New York (1985), Illinois, Delaware, Virginie, Rhode Island, Pennsylvanie, Michigan (1995) ; Nouvelles Galles du Sud en Australie (1997) ; sans compter diverses municipalités notamment en France et en Italie.

92 L'inventaire de B. Whitaker comprenait, outre le génocide juif par les nazis, le massacre des Hereros d'Afrique par les Allemands en 1904, les pogroms contre les Juifs d'Ukraine en 1919, les massacres des Hutus du Burundi, les crimes des Khmers rouges et le massacre des Bah'aïs. Le rapporteur avait refusé en revanche d'inclure les massacres commis dans les camps palestiniens de Sabra et Chatila à Beyrouth.

93 De simples marchés de commerce annuels en accords à long terme, la valeur des échanges décuplera entre les années 1960 et 1980. Au début des années 1980, la Turquie recevait plus d'aide de l'URSS que de ses alliés occidentaux et était la première bénéficiaire de l'assistance soviétique bilatérale aux pays du Sud. Cf. "Les relations commerciales soviéto-turques", op. cit.

94 En 1965, le vieux leader dachnak, Rouben Darbinian, s'inquiétait des approches faites par les dirigeants d'Arménie pour proposer au parti de l'indépendance la création d'un organisme national qui défendrait la cause arménienne à l'étranger sur une base "neutre" et unitaire" en mettant de côté la question du régime. Rappelant le rôle passé de la Russie dans l'orientation antiturque de la Question arménienne, Darbinian mettait en garde contre cette option qui aurait pour conséquence le sabordement du *Dachnaksoutioun* en tant que parti politique. Cf. "New Soviet Tactics among Armenians", *The Armenian Review*, XVIII-4, 19965, pp. 3-11.

95 Sur la question du Karabagh, cf. entre autres, C. Mouradian, *De Staline à Gorbatchev...*, op. cit., Chapitre 9, ainsi que H. Tchilingirian, "Le conflit du Haut-Karabagh provoque des changements majeurs en Arménie", in *Nouveaux Mondes*, Genève, n° 8, 1998, dossier "Caucase - axes anciens, nouveaux enjeux", pp. 67-92, dans lesquels on trouvera des références bibliographiques récentes complémentaires.

96 Inversement, près de 200 000 Azeris fuyaient l'Arménie sous la pression ou par crainte de représailles.

97 Cf. R.G. Hovannisian, *The Republic of Armenia*, op. cit., A. Ter Minassian, "Particularités de la révolution de 1905 en Transcaucasie", in F.-X. Coquin et C. Gervais-Francelle (eds.), *1905, la première révolution russe*, Paris, Publications de la Sorbonne-Institut d'Etudes Slaves, pp. 315-334. On peut se référer aussi à un témoin oculaire, N. Dastakian, *Il venait de la Ville noire - Souvenirs d'un Arménien du Caucase*, Paris, CRES-L'Inventaire, 1998. Les contemporains ont vu dans ces pogroms que la gendarmerie tsariste laissa faire, la tentative de l'autocratie russe de faire dévier les risques d'explosion sociale dans la cité pétrolière en "conflits inter-ethniques".

98 Cf. le jumelage Izmir-Bakou (avril 1988), une première liaison aérienne Bakou-Istanbul directe (été 1989), la participation de la Turquie au blocus imposé à l'Arménie par Bakou à partir de septembre 1989, la multiplication des échanges et accords bilatéraux économiques et culturels avec l'Azerbaïdjan et les républiques d'Asie centrale dès 1989-1990.

99 Cf. *La tragédie de Soumgait - Un pogrom d'Arméniens en Union Soviétique*, témoignages recueillis par S. Chahmouradian, présentation de Bernard Kouchner, préface d'Elena Bonner, Paris, Le Seuil, 1991.

100 Pour le texte de la déclaration, cf. G. J. Libaridian, *Armenia at the Crossroads - Democracy and Nationhood in the Post-Soviet Era*, Watertown, Blue Crane Books, 1991, pp. 107-110.

101 Sur la marge de manœuvre des nouveaux Etats indépendants de Transcaucasie en matière de relations extérieures, cf. C. Mouradian, "Des politiques étrangères sous influence", in R. Berton-Hogge et M.-A. Crosnier (coord.), *Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, l'an V des indépendances*, Paris, La Documentation Française, 1996, pp. 41-54.

102 Cf. *La Nouvelle Alternative*, mars 1989 pour une traduction française.

103 Arménien des Etats-Unis, fils de l'historien Richard Hovannisian, Raffi H. Hovannisian, juriste international, a fait partie de ces jeunes intellectuels issus de l'émigration et venus mettre leurs compétences et leurs connaissances de l'Occident au service de l'Etat indépendant renaissant dans sa phase d'entrée sur la scène internationale, un phénomène qui n'a pas été

spécifique à l'Arménie et que l'on retrouve dans d'autres républiques de l'ex-URSS (Pays Baltes et Ukraine en particulier). Son départ des Affaires étrangères correspond aussi à un recentrage de la politique de l'Arménie sur la CEI.

104 Cf. *Asbarez-on-line*, 28.4.1995.

105 Cf. *Les Nouvelles d'Arménie*, novembre 1997.

106 *Armenpress*, 3 novembre 1997.

107 Cf. *Les Nouvelles d'Arménie*, juin 1998.

108 Cf. "Richard Hovannisian speaks out", *Asbarez-on-line*, 28 avril 1995.

109 Pays signataires : Albanie, Allemagne, Autriche, Australie, Biélorussie, Bangladesh, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Cuba, Espagne, Etats-Unis, France, Grèce, Inde, Italie, Irlande, Israël, Lettonie, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Népal, Ouganda, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie, Rwanda, Salvador, Slovaquie, Tchèque, Nouvelle-Zélande.

Quel rapport à l'autre pour les héritiers d'un génocide non reconnu?

Janine ALTOUNIAN *

Can the heirs of an unrecognized genocide speak in their own name. As subjects of their history, to what extent is such expression possible because 1) that name involves, in the upstream of their filiation, the name of forefathers unregistered as such in world history, i.e. as survivors of an extermination unrecognized by its perpetrator and unsanctioned by international authority and 2) in their present affiliation, socio-political and cultural, to their others of their "host country". Only an act of mourning would enable them to psychologically differentiate themselves from destroyed relatives and to join themselves through a conflicting debate, to the public life of their respective diaspora as carriers, here and now, of a history which concerns humanity's memory ?

Les héritiers d'un génocide non reconnu peuvent-ils parler en leur nom ? Dans quelle mesure cette parole en tant que sujets de leur histoire leur est-elle possible puisque 1) ce nom engage, en amont de leur filiation, le nom de pères non inscrits comme tels dans l'histoire du monde, c'est à dire comme rescapés d'une extermination non reconnue par son auteur et non sanctionnée par une instance internationale et que, 2) dans leur affiliation actuelle, socio-politique et culturelle, à leurs autres de leur "pays d'accueil", seul un travail de deuil leur permettrait de se différencier psychiquement de parents détruits et de s'articuler, voire dans un débat conflictuel, à la vie publique de leur diaspora respective en tant que porteurs, ici et maintenant, d'une histoire qui concerne la mémoire de l'humanité ?

Je commencerais par quelques réserves concernant la présence, dans ce colloque d'historiens, d'une réflexion relevant de l'expérience analytique :

1) Évoquer les endommagements psychiques des Arméniens survivants au génocide de 1915 et de leurs descendants passe souvent, auprès de ces héritiers d'une civilisation patriarcale orientale - dont je fais moi-même partie - pour une préoccupation individualiste, irrévérencieuse à l'égard des stratégies de survie, seules valables dans l'urgence, mettant en question et en péril la solidarité avec le groupe communautaire, voire contrevenant aux habitudes culturelles et à la

* Traductrice de Freud depuis 1970, responsable de l'harmonisation dans l'équipe éditoriale des œuvres complètes de Freud aux Presses Universitaires de France. Née à Paris de parents arméniens rescapés du Génocide de 1915, elle travaille par ailleurs sur la "traduction", dans le psychisme, d'un trauma collectif chez les descendants de survivants. A publié, outre divers essais sur la langue de Freud, de Wagner, le livre *Ouvrez-moi seulement les chemins d'Arménie, un génocide aux déserts de l'inconscient*, Paris, Les Belles Lettres, 1990, et de nombreux articles sur la transmission psychique d'un effondrement collectif.

fidélité aux ancêtres. La pensée psychanalytique étant effectivement un produit de l'Occident, tout discours privilégiant la vie psychique individuelle est vécu comme une trahison et un détachement d'avec la tradition. Se donner le droit d'analyser et de verbaliser les modalités d'une fracture psychique, ce serait la réinvestir à son propre compte et induirait par là l'abandon parjure d'une famille qui périt en son temps sans le loisir de considérer ses états d'âme !

2) Cette démarche éveille par ailleurs, chez les auditeurs, de violentes réactions de défense car un discours énonçant de l'extérieur ce qui est douloureusement et pudiquement enclos dans le monde interne des sujets comme une évidence est vécu, à juste titre, comme persécutif, colonisateur et aliénant. L'étanchéité rassurante entre la « science » historique d'une part et la mémoire inconsciente, corporellement transmise d'autre part, constitue une cloison protectrice qui subit une effraction lorsque, dans l'espace public, il est question du psychisme.

3) Reconnaître par devers soi ou devant les autres les mutilations psychiques qui se sont transmises, est ressenti comme une attitude victimaire ou un assujettissement à l'emprise enfermante des parents, alors qu'au contraire, c'est bien en recevant son héritage en son nom propre et en le soumettant à sa propre gestion que l'individu parvient à se dégager de l'emprise du passé. C'est par la réactualisation de l'angoisse au niveau individuel que cette prise de conscience ou prise de possession de sa détresse psychique entraîne chez le descendant un processus de subjectivation qui le rend apte à interroger les autres sur l'histoire meurtrière qui l'a amené chez eux¹.

Ces réserves étant faites et, dans la mesure où ce type de parole a été réclamé dans le cadre des contributions sur la mémoire, j'expliquerai tout d'abord la priorité que la question du rapport à l'autre chez les héritiers d'un génocide non reconnu revêt à mes yeux.

Les survivants à une violence meurtrière de masse survivent à une double expérience traumatique, car survivre à l'entreprise du bourreau expose par la suite à l'emprise muette de la passivité des tiers. Les survivants ont, en effet, échappé à la mort mais non à l'invalidation en eux de l'être parlant. Il leur faut affronter l'indifférence corrosive des « citoyens » non exterminables des différents lieux de leur survie, cette indifférence devenant désormais pour eux la seule figure de l'altérité. Le désastre qui s'abat sur les rescapés et leurs descendants, sur les représentations donnant sens à leur vie, pulvérise ainsi en même temps le champ du discours et le tissu de leurs liens avec les autres, soit l'infrastructure psychique qui détermine leur rapport à eux-mêmes et aux autres. Le propre de l'effraction traumatique étant justement la mise en échec des formations intermédiaires, des nouages socialisants, culturalisants, c'est à partir de cette faille, de cette impossibilité de représentation et de parole que s'organise même, sur le mode de l'encryptage, la transmission générationnelle². Aussi le mutisme qui, d'emblée, invalidait cette transmission se voit-il alors répétitivement redoublé, verrouillé par le désaveu implicite de la rhétorique sociale dominante.

Restes d'une extermination que les puissances de l'Entente avaient, en dépit de leurs sympathies ou réprobations sans effets, « laissé faire » afin de ménager leurs intérêts dans la nouvelle Turquie kémaliste, les « réfugiés arméniens », violemment expulsés d'un Empire d'Orient dont ils avaient été les otages mais dont l'Occident, pour sa part, comptait tirer largement profit, avaient ainsi trouvé « refuge » dans une « terre d'asile » dont les alliances obéissaient, comme il se doit,

aux logiques de la *Realpolitik*. Aussi l'actuel « pays d'accueil » n'était-il pas, à cette époque, sans porter quelque responsabilité ni dans la catastrophe qui les avait jetés là, ni dans le silence et l'oubli dont ils y étaient l'objet³.

Aujourd'hui, dans le monde où vivent globalement les Arméniens de la diaspora, les référents propres à leur histoire collective n'existent que très rarement. Le génocide de 1915, non reconnu par l'État héritier du crime, n'est pas inscrit dans la mémoire occidentale car il eut lieu sur le versant oriental du contexte géopolitique de la Première Guerre Mondiale, contexte apparemment *inactuel* pour les enjeux économique-politiques *du jour* avec la Turquie. Ce qui a causé fracture et transplantation dans l'histoire familiale de tout Arménien échoué en diaspora n'a pas été reconnu comme étant advenu au monde. Ce qui constitue les déterminations inconscientes de ce qu'il vit au présent n'est en rien à l'ordre du jour des *actualités* de son lieu de vie ici et maintenant. Il doit souvent, alors même qu'il se trouve parfois dans un environnement curieux et réceptif, décliner son identité, s'expliquer sur le fait qu'il vit là, parmi les autres, redoublant pour ainsi dire le désaveu de lui-même, car s'il est besoin, dans le rapport à l'autre, d'expliquer qui l'on est et d'où l'on vient, existe-t-on vraiment, c'est à dire, en tant que fils de ses ancêtres ?⁴. La séquestration des référents permettant aux enfants de survivants de traduire leur identité les maintient ainsi dans un profond clivage : représentant les rejetons incarnés, envers et contre tous bien vivants, d'une ascendance qui, elle, doit demeurer *clandestine*⁵, ils sont affectés alors d'une dissociation propre à cette position paradoxale qu'ils ont à soutenir. Une telle emprise les soumet en quelque sorte à un interdit de symbolisation pour ce qui est des constituants de leur histoire en rapport avec celle des autres. Les suites d'une extermination se manifestent en somme dans leur cas par une double *déportation* : une expulsion territoriale et ce qu'elle induit, une forclusion de l'ordre symbolique d'un monde eurocentré.

Héritier d'une histoire pour ainsi dire illicite, responsable d'une mémoire qui lui a été psychologiquement et culturellement transmise par des ancêtres dont la mise à mort demeure occultée, l'Arménien de la diaspora nourrit un rapport des plus problématiques avec ce patrimoine irrecevable qui pourtant régit silencieusement sa vie psychique en « analyseur » douloureux des idées reçues et des causes recevables chez les autres. Témoin encombrant d'un effondrement collectif ignoré, il aurait ainsi survécu hors paternité, l'énoncé de sa filiation n'attribuant pas à ses ancêtres une carte d'identité sous leur vrai Nom.

Les héritiers d'un génocide non reconnu peuvent-ils parler en leur nom puisque ce nom est justement celui d'ancêtres, en fait spoliés de leur tombe et de leur filiation, dont l'extermination passe à la trappe des accords diplomatiques des pays « hôtes » où ils vivent aujourd'hui ? Qu'est-ce, pour un Arménien, que parler en son nom si parler au nom d'un père dont le massacre entérine l'absence de toute loi ne promeut pas une référence symbolique mais fait effraction dans les représentations consensuelles des autres ? Le porte-parole d'un énoncé peut-il assumer une position subjective, parler au monde à partir de lui-même, si l'angle mort que constitue pour les autres son lieu d'énonciation, déstabilise, violente l'espace d'un discours qui ne le pensait pas en tant qu'enfant de cette filiation-là ?

Étant donné que ces questions ne se posent pas dans les mêmes termes pour les Arméniens de l'actuelle République d'Arménie, on se demandera, dans la

diaspora, dans quelle mesure cette parole est possible aux Arméniens en tant que sujets de leur histoire puisque,

1) ce nom engage, en amont de leur filiation, le nom de pères non inscrits comme tels dans l'histoire du monde, c'est-à-dire comme rescapés d'un génocide, ni reconnu par son auteur ni sanctionné par une instance internationale, et que,
2) dans leur affiliation actuelle, socio-politique et culturelle, à leurs autres de leurs divers «pays d'accueil», seul un travail de deuil leur permettrait de se différencier psychiquement de parents détruits et de s'articuler, voire dans un débat conflictuel, à la vie publique de leur diaspora respective en tant que porteurs, ici et maintenant, d'une histoire qui concerne la mémoire de l'humanité.

Pour reprendre schématiquement, je dirais que parler aux autres «en mon nom» est un acte qui s'effectue à l'intersection de deux axes :

- ce «nom» me vient d'un père, d'une lignée ayant existé et ayant des droits publiquement reconnus,
- il est «mien» si, différencié dans mon identité sexuelle et ma place dans la génération, je parviens, en héritier de mon histoire, à m'articuler à ceux qui ont une histoire différente de la mienne (la différenciation sexuelle et générationnelle n'est guère simple pour un Arménien ou une Arménienne : comment assumer sa masculinité ou sa féminité avec, en mémoire, la profanation des corps des ancêtres, dénudés, dépouillés, violés avant d'être massacrés ? Comment occuper sa place d'enfant avec la nécessité de servir de soutien parental aux orphelins asservis au travail que furent ses parents ?).

Si donc, pour les Arméniens, l'ordre vertical de la filiation se réfère à leur histoire collective et l'ordre horizontal de l'affiliation aux autres à ce qu'il leur incombe d'inscrire au présent dans leur environnement social actuel d'après la destruction et la dispersion, ces deux dimensions sollicitent néanmoins en chacun d'eux un point nodal où s'entrecroisent, dans la transmission psychique, l'histoire individuelle et l'histoire collective. Le destin individuel se découpe bien évidemment dans celui du groupe d'appartenance, il se relie à lui par l'intermédiaire des maillons transmetteurs que sont pour, chaque enfant, les messages implicites de ses parents : les représentations de leur rapport à soi et au monde, les valeurs, les affects et les fractures qui les habitent. En termes concrets, tout Arménien porte en lui, consciemment ou non, quels que soient son adhésion aux récits de la mémoire collective arménienne ou son ignorance voire son rejet les concernant, quels que soient ses choix ou ses indifférences politiques, la connaissance de sa culture ou son analphabétisme, des identifications à des parents ou grands-parents massacrés en toute impunité ou rendus orphelins de pays, de protection et de culture, des traces angoissantes d'un effondrement psychique que chaque survivant a dû gérer comme il a pu, sur fond d'effondrement collectif, et bien évidemment dans un déficit de potentialités parentales, puisque des parents non narcissisés eux-mêmes rendent impossible l'expression des conflictualités œdipiennes autonomisantes. «Les objets de transmission sont marqués par le négatif, nous apprend en effet l'observation analytique, ce qui se transmet, ce serait préférentiellement ce qui ne se contient pas, ce qui ne se retient pas,... la honte,... les objets perdus et... endeuilés»⁶.

Aussi l'angoisse des fatidiques et, je dirais, fausses questions : «comment rester arménien en diaspora ? Comment, par delà le génocide, conserver sa langue, sa culture ?» exprime-t-elle avant tout un repli défensif face à la tâche

primordiale de tout Arménien : lui sera-t-il possible, à la deuxième, troisième génération, voire seulement plus tard, de construire et de poser un *je* en relation d'altérité avec les étrangers à son histoire, d'instaurer en lui des identifications à ses autres des pays d'accueil, c'est à dire d'acquérir une familiarité de plaisir et non seulement de fonction avec leurs différents enjeux culturels et politiques, avec les ambiguïtés de leur universalisme, afin de pouvoir s'engager civiquement, socio-politiquement et, si besoin est, conflictuellement dans leurs institutions ? Et ce, d'ailleurs, pour accomplir en toute fidélité le vœu des survivants et honorer leur mémoire meurtrie car, dans les liens affectifs ou sociaux inaugurés au sein du pays d'adoption, leur descendant ne peut répondre de ses ancêtres assassinés, expulsés de leurs lieux de vie et de leur enveloppe culturelle que si, en restituant vie et sens aux traces qui lui ont été transmises par delà un lieu territorial et psychique qui n'existe plus, il se rend ce monde de la survie familiale crédible, investissable, il se l'approprie et y existe en bénéficiaire pour son propre compte⁷. La loi de l'exogamie prescrit de quitter les parents pour acquérir du propre et, à cette seule condition, pouvoir les transmettre.

En somme, pour parler encore schématiquement, il ne s'agit pas, pour l'Arménien, de chercher à le «rester», car il ne peut évidemment que l'«être» d'une manière ou d'une autre, mais il s'agit au contraire, dirais-je avec quelque provocation, de devenir «autre», afin de réintégrer, dans les nouveaux langages en cours aux lieux de sa transplantation, les traces d'une arménité en miettes. Cette inauguration, par le métissage des identifications, d'un rapport à l'autre-tiers d'ici, qui n'est plus l'autre-bourreau de naguère, élabore des changements qui s'inscrivent en deux directions : dans le champ de la vie psychique le prix à payer est de reconnaître que la destruction dont il faut faire le deuil est irréparable et, dans le champ collectif socio-politique, l'articulation aux tiers-autres ne peut s'effectuer que par l'apprentissage démocratique d'une conflictualisation de son rapport à eux.

Il n'est pas sans signification que le 24 avril 1915 ait inauguré, pour les Arméniens, la déportation et l'élimination de leurs intellectuels, des têtes pensantes, des figures paternelles, des instances protectrices, susceptibles de «répondre d'eux». Les représentations inconscientes qui habitèrent toutes les premières générations de survivants et déterminèrent évidemment leur rapport aux autres furent celles d'hommes livrés à la tuerie ou invalidés dans leurs fonctions de protection et de représentation, de femmes exposées au viol, à l'abandon de leurs enfants ou réduites aux charges utilitaires d'un labeur achamé pour perpétuer, réparer la famille aux dépens des enjeux de toute féminité. L'habitude de se souder face à la persécution, l'autre ne pouvant être que persécuteur, entrave les rapports de différenciation et d'altérité au sein même des relations familiales si bien qu'elles s'établissent soit sur le modèle fusionnel soit sur celui, inverse, de l'exclusion et du rejet. Aussi le travail de deuil est-il rendu extrêmement difficile pour les Arméniens de la diaspora, étant donné la coupure qu'il leur faut nécessairement faire avec ces imagos parentales abîmées⁸, châtrées par l'arrachement à leurs objets d'amour et à leurs signifiants culturels, imagos héroïques pourtant car porteuses des reliques d'une auguste tradition.

Le deuil peut en effet s'élaborer sur des objets perçus comme constitués puis perdus, non pas sur des objets parentaux non advenus à eux-mêmes, disparus

nulle part ou morcelés par la terreur et la persécution. Peut-on faire le deuil de cela même dont on est censé présentifier le sauvetage ? Le dénuement matériel et psychique de parents qui pourtant ont pu donner la vie semble intouchable, parce que se le représenter, l'élaborer en soi, c'est un peu le nier, c'est se nier en tant que fruit de cette identité éclatée. Cette mise à distance, mise à l'extérieur qu'est l'acte de penser, devient sacrilège quand il s'agit de la souffrance parentale dont on ne saurait se dissocier, lorsque, enfant ou survivant immédiat, on incarne précisément le produit, le reste du cataclysme, l'otage pour ainsi dire des rescapés.

Pour ce qui est de la nécessité d'acquérir les moyens de conflictualiser son rapport à l'autre⁹, il faut avant tout noter que le génocide s'est effectué en l'absence du Tiers, Tiers passif par intérêt ou tacitement consentant (je renvoie ici aux travaux de nos historiens) ; il est, pour reprendre l'expression de Y. Ternon, «un crime perpétré dans le plus grand secret»¹⁰, et reste donc difficilement symbolisable au sein de la vie psychique. Puisque son déni par les Turcs se conforte de l'assentiment du Tiers, c'est l'intégration de la culture des pays d'accueil qui devient alors susceptible d'introduire une instance tierce dans la vie psychique et publique de l'Arménien.

L'effacement actuel de son histoire faisant de lui l'héritier d'un génocide qui, pour ses ascendants, se déroula clandestinement *en deçà du conflit*, dans la toute-puissance de la mise à mort d'une population sans défense, celui-ci porte un nom sans *référent* et ne dispose pas, dans sa langue, sa culture disqualifiées, des moyens pour dialectiser le conflit qui l'étouffe, pour conflictualiser son rapport à un monde oublié, complice ou simplement débordé par sa propre débâcle, voire exposé aux manipulations négationnistes. Cette amputation de l'être que constitue tout effacement de la vérité d'un sujet, rendu impuissant à s'étayer sur une culture et des espaces transsubjectifs¹¹ désormais engloutis, le contraint donc à emprunter précisément la langue des tiers-autres afin de l'habiter, la déconstruire, tel un Cheval de Troie, avec ses référents déportés d'ailleurs. La verbalisation du conflit, rempart dissuasif face au négationnisme, ne peut se faire que par le truchement du langage et des pratiques institutionnelles du pays «d'accueil». Cette démarche n'est hélas nullement singulière : à notre époque où les exterminations prolifèrent, toutes les langues et cultures *majoritaires* de l'Occident sont contraintes de recueillir en leur sein les vestiges de civilisations effondrées à leur insu ou en leur nom, car certains rescapés, miraculeusement transplantés d'une partie du monde exterminateur à cette autre partie qui a fermé les yeux sur l'extermination des leurs, voire même en qualité de complice, disposent, dans l'ambiguïté d'un après coup, d'un lieu où il leur devient paradoxalement possible de rester «démocratiquement» vivants !

«*Toute pensée, écrit Hannah Arendt, est un dialogue entre moi et moi-même, mais ce dialogue de deux-en-un ne perd pas le contact avec le monde de mes semblables : ceux-ci sont en effet représentés dans le moi avec lequel je mène le dialogue de la pensée... Ce qui rend la désolation si intolérable c'est la perte du moi, qui... ne peut... être confirmé dans son identité que par la présence confiante et digne de foi de mes égaux*»¹².

C'est donc en allant à l'École républicaine et démocratique de l'autre — dont le maintien n'est pas sans être menacé ! —, en interpellant ses postulats

universalistes, sa culture ambiguë — colonisatrice et criminelle d'une part, autonomisante et libératrice d'autre part — que l'héritier d'un crime impuni peut s'engager dans ses conflits d'ambivalence et dénoncer les contradictions de son humanisme. Par ailleurs, entrer en contact et en débat avec les autres, notamment les minoritaires, les opprimés des cultures *dominantes*, démystifie le caractère unitaire et homogène, imaginativement attribué aux tiers. Nous sommes tous des enfants d'émigrés, d'anciens «sans papiers» hébergés, et nous ne pouvons que nous sentir impliqués au sein des événements qui agitent la République où nous vivons en tant que Français.

Pour me résumer, je dirais que se dérober à cette mixité des appartenances ferait courir à l'Arménien deux risques majeurs :

1) oublier dans quels rapports de violence s'origine la spécificité de son existence, perdre la dignité de la dette à ses ancêtres et donc son identité de sujet,

2) projeter sur le pays des «autochtones» un vécu persécutif et aliénant, un rejet inconscient, sans percevoir sa réalité à lui où, différencié de celle de ses parents, il a à contracter, dans un débat d'altérité, à partir de ce nouvel espace-temps de la transplantation, de nouvelles alliances pour se réapproprié ainsi sa propre histoire.

Notes

¹ Ces trois réserves ont été formulées, faute de temps, non pas au cours de l'intervention, mais lors d'une réunion de préparation au colloque ; j'ai estimé qu'elles devaient être communiquées aux lecteurs des actes.

² Cf. René Kaës, «Le sujet de l'héritage», in *Transmission de la vie psychique entre générations*, Paris, Dunod 1993, p. 12 et sq. ; «Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire» in *Violence d'État et Psychanalyse*, Paris, Dunod, 1989.

³ Cf. entre autres : Anahide Ter Minassian, «Les Arméniens de France» in *Temps Modernes / Arménie-Diaspora, mémoire et modernité*, sept. 1988 ; Martine Hovanesian, *Le lien communautaire / Trois générations d'Arméniens*, Paris, Armand Colin, 1992, notamment p. 66 sq.

⁴ Cf. J. Altounian, les survivants d'un génocide non reconnu peuvent-ils parler en leur nom ? in *L'ange exterminateur*, Éd. de l'Université de Bruxelles, 1995 / colloque Cerisy 1993 : «Des origines et des conséquences des processus d'extermination».

⁵ Cf. J. Altounian, Porter le nom d'ancêtres clandestins in *Lignes* n° 25, 5/1995, Éd. Hazan. «Ce que transmettent pères sans patrie et mères sans ailleurs», in *Rev. Franç. Psychanal. / La mort dans la vie psychique*, 1/1996.

Ces articles interrogent les modalités de la filiation après un traumatisme collectif mis en œuvre et vécu dans le secret : Comment le contenu impensable de ce crime secret peut-il habiter la psyché ? De quel clivage affecte-t-il l'image du corps, les positions identificatoires, le rapport au Nom et au monde chez les descendants des survivants ?

⁶ René Kaës, «Dispositifs psychanalytiques et émergences du générationnel», in *Le Générationnel*, Dunod, 1997.

⁷ Cf. J. Altounian, «Traduire les restes», in *Lignes* n° 26, 9/1995, Éd. Hazan ; «Sur l'hébergement psychique/Écrire la rupture réinstalle l'héritage» in *l'Inactuel*, n°7/ «Crises, fêlures, ruptures».

⁸ Cf. J. Altounian, «Transferts» déculturants et inconvenance culturelle», in *Rev. Franç. Psychanal. / «Différences culturelles»*, 3/1993.

⁹ Cf. les différents travaux de l'auteur, cités précédemment en notes, ainsi que : «À quel autre parlent les héritiers d'un génocide ? (le cas arménien)», (Colloque L'homme, la langue, les camps, Paris Sorbonne, mai 97, *Parler des camps, penser les génocides*, Paris, Éd. Albin Michel, à paraître).

Après un génocide il n'y a plus d'exil/ Comment parler à l'autre quand le fantasme du retour ne parle plus» in *Intersignes. L'exil en héritage*, (à paraître). Les différents travaux feront l'objet d'un second recueil en préparation.

¹⁰ Yves Ternon, Lettre ouverte à Bernard Lewis en préface à Leslie A. Davis, *La Province de la mort, Archives américaines concernant le génocide des Arméniens (1915)*, Bruxelles, Éd. Complexe, 1994, p. 11.

¹¹ Cf. René Kaës, «Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire in *Violence d'État et psychanalyse*», Paris, Dunod, 1989, p. 177/8 : «Le sujet traumatisé est attaqué de surcroît par ce défaut d'hébergement de l'appareil psychique dans les espaces transsubjectifs (...) La catastrophe reste en défaut d'énoncé parce que les lieux et les fonctions psychiques et transsubjectives où il pourrait se constituer ont été abolis».

¹² Hannah Arendt, *Le système totalitaire*, 1972, Paris, le Seuil/ Points, p. 227 à 229.

Le génocide dans la mémoire arménienne

Mireille BARDAKDJIAN *

Research on the importance of the Genocide in the Armenian collective memory is based on verbal sources relating the life of survivors, their children and grandchildren. The analysis of the accounts of the first generation shows that the genocide is the «founding event» of their memory and occupies a central, almost exclusive, place. The account of their genocidal experience is mostly confused and, in spite of the abundance of details, the overall picture remains blurred. For the speaker, it unrolls like a continuous thread. But the listener is lost in the maze of the genocide and has difficulties imagining scenes of real-life experience because the chronological and spatial references are missing or vague. A transgenerational study in a same family shows what remains of the first account of the survivor in the memory of the descendants. The memory of the genocide is not only what has been told within the family. It also derives from other sources. There are other sources for this memory. Furthermore, there is either continuity or a break, or, at times, further resumption of transmission, depending on the position in the siblings and the family network. The corpses of the ascendants are present in what is stated and what is not stated in the memory of the survivors and their descendants. And if the problem of identity is at the core of second and especially third generation memory, it's still the genocide that occupies a central place, which forms the basis of their identity. However, it is sometimes difficult for them to recount the genocide, as to refer to what it derives from in their memory. Because their memory unrolls but also develops during the interview with, at times, a sudden awareness of the impact of such traumatic event on their inner psyche.

La recherche sur la place du génocide dans la mémoire arménienne est fondée sur des sources orales, des récits de vie de survivants et de leurs enfants et petits-enfants. L'analyse des récits de la première génération montre que le génocide est «l'événement-fondateur» de leur mémoire et qu'il en occupe la place centrale, quasi-exclusive. Le récit de leur expérience génocidaire est le plus souvent confus et malgré une profusion de détails, l'ensemble demeure flou. Il se déroule pour le locuteur comme un fil continu. Mais l'auditeur se perd dans le dédale du labyrinthe-génocide et a des difficultés à se représenter les scènes du vécu car les repères chronologiques et spatiaux manquent ou sont imprécis. L'étude transversale sur trois générations à l'intérieur d'une même famille permet de connaître à partir du récit «originel» du survivant ce qu'il en reste dans la mémoire des descendants. La mémoire du génocide n'est pas seulement ce qui a été dit au sein de la cellule familiale. Il existe d'autres lieux d'émission de ladite mémoire. D'autre part, il y a continuité ou rupture avec parfois reprise de la transmission selon sa place dans la fratrie et dans la parentèle. Les corps morts des ascendants sont présents dans les dits et les non-dits de la mémoire des rescapés et de leurs descendants. Et si le problème de l'identité est au cœur de la mémoire des deuxième et surtout troisième générations, c'est encore le génocide qui occupe la place essentielle, qui fonde cette identité. Mais il est parfois difficile pour eux de «dire» le génocide comme de repérer ce qui, dans leur mémoire, en émane. Car leur mémoire se déroule mais se construit aussi en même temps qu'elle s'élabore lors de l'entretien avec parfois prise de conscience de l'impact de cet événement traumatique sur leur psychisme.

* Professeur d'Histoire-Géographie, maîtrise sur "Les Arméniens du XII^e arrondissement de Marseille" (1975). Diplôme d'Études Approfondies, "La mémoire des Arméniens, enquête exploratoire" (1984). A participé au film-documentaire *Mémoire Arménienne*, co-auteur avec Jacques Kébadian et Isabelle Ouzounian (Co-production Centre G. Pompidou-CRDA, 1993 ; Vidéo Vision Seuil, 1996).

Dans le cadre du présent colloque sur «*l'Actualité du Génocide des Arméniens*», la mémoire occupe une place privilégiée. N'oppose-t-on pas la mémoire à l'oubli ? N'a-t-elle pas la faculté de conserver et de rappeler le souvenir du passé ?

Que cette mémoire soit individuelle ou collective -chacune se nourrissant de l'autre- qu'elle soit celle des survivants ou de leurs descendants, elle est d'actualité :

- parce que le génocide a échoué en partie grâce à la mémoire des rescapés,
- parce que la mémoire des survivants continue à se transmettre et à remplir les têtes de leur postérité,
- parce qu'enfin, à l'aube du XXI^e siècle, ils sont des millions de par le monde à se souvenir du génocide de 1915, et pas seulement des Arméniens.

Ce travail s'inscrit dans une recherche que nous effectuons sur la «Mémoire Arménienne» à partir de sources orales¹. Les récits de vie recueillis ont permis la constitution d'un corpus de 65 entretiens enregistrés au magnétophone². Ils ont eu lieu en arménien pour la première génération, celle des survivants de 1915, en français pour leur descendance, les générations suivantes³.

Les récits de vie oraux offrent des matériaux extrêmement riches et variés. Ils s'inscrivent dans une perspective pluridisciplinaire dans le domaine des sciences sociales. Ces entretiens d'histoire orale apportent leur contribution à l'histoire contemporaine des Arméniens comme à l'Histoire de l'Immigration en France. Les données obtenues autorisent aussi une analyse d'ordre sociologique, ethnologique, anthropologique et psychologique.

L'étude transgénérationnelle de certains récits de vie permet de présenter quelques caractères significatifs de la mémoire arménienne, en particulier la place du génocide dans ladite mémoire.

LA MÉMOIRE DE LA PREMIÈRE GÉNÉRATION

Origine de la mémoire

La mémoire des rescapés prend sa source dans leur vécu des événements génocidaires: c'est une mémoire individuelle qui se fonde sur leur expérience personnelle.

Elle s'est progressivement enrichie, après-coup, à l'occasion de remémorations entre compatriotes et lors des commémorations du génocide qui, très tôt, se sont déroulées en diaspora. Aussi, dès l'origine, le génocide a-t-il fait l'objet d'une transmission orale et il n'est donc pas nécessaire de l'avoir vécu soi-même pour en parler. Nombreuses sont les personnes qui connaissent des "histoires" du génocide, parfois seulement des bribes de récits. D'ailleurs, nos informateurs précisent d'eux-mêmes l'origine de leur mémoire : *je l'ai vu, j'en ai entendu parler, un tel me l'a dit, etc..*

Ainsi, cette mémoire individuelle et familiale est vite devenue une mémoire collective où chacune des histoires personnelles a trouvé sa place.

A cette mémoire orale s'est ajoutée une mémoire écrite, émise par la presse arménienne en diaspora comme par les nombreuses publications d'ouvrages régionalistes et de recueils de souvenirs de rescapés⁴.

Analyse structurale⁵

Le récit de vie de la première génération commence par le génocide quelle que soit la question posée en début d'entretien.

- Quels souvenirs avez-vous de votre pays natal ?

De notre pays natal, j'ai le souvenir suivant qu'au moment de 1915, ils nous ont massacrés. Le gouvernement a donné ordre aux Kurdes...

Voici une autre réponse à la même question :

- Je suis née à Mendjelekh. Après, de Mendjelekh, quand on a été déportés, on est allés directement.

Nous avons parfois essayé de poser une question-stimulus autre pour savoir si le récit pouvait commencer différemment.

- Comment se fait-il que vous soyez installés en France ?

- On est installés parce que, nous, on a été massacrés. Le Turc nous a massacrés. Quand le Turc nous a exterminés en 1915, nous, on était à la maison. On n'était pas au courant.

Parfois, le témoin n'attend même pas la fin de notre question pour enchaîner.

- Pouvez-vous raconter vos souvenirs sur votre en...

- Oui. Ce qui s'est passé, comment ils ont fait, combien de morts j'ai vu, tout ça, je vais le dire. Comment ils ont emmené mon père, comment ça s'est fait...

Mais nous essayons de l'arrêter.

- Avant, pouvez-vous raconter votre enfance, votre village ? Où êtes-vous né ? Votre...

- L'enfance... Je m'en souviens pas beaucoup de notre village. Mais moi, dans la maison de la fille de mon oncle (...), leurs buffles ... Tu connais les buffles ? On dit "buffles"⁶. Après, petit à petit, je labourais. J'ai entendu dire que huit ou dix policiers vont venir dans notre village pour nous déplacer. Après...

La vie avant 1915 occupe moins d'une minute d'un récit de deux heures trente⁷. Il est donc inutile de les arrêter quand commencent leurs réminiscences. C'est seulement lorsque le génocide aura été dit que le reste pourra être raconté.

«Le passage à 1915 a lieu avec le mot-outil "après", redoublé. Il marque la césure entre les deux périodes de leur vie : "avant" et "après" 1915.

Après, ça a commencé la ... chose...

Après-après, quand ce 1915 est arrivé, ils ont fait... tout s'est gâté...

A Seuyîz, tout le monde et la vie familiale étaient bien. Après-après, tu sais (...), la déportation ... les morts ne sont pas revenus.

La fin du récit a lieu, à leur arrivée en France, avec un autre "après".

"Après, on est venus en France. Je n'avais pas d'enfant. Armen, tous sont nés ici, en France. C'est ça, quoi, notre vie".

Les nombreuses questions pour faire redémarrer le récit trouvent peu de réponses.

- Comment s'est passée la vie à Décines ?

- On a travaillé (...). On a eu des enfants (...). Mais on a travaillé énormément quoi ! C'est ça notre vie. C'était ça.

Le récit spontané a pris fin avec le récit du génocide.

Signalons aussi que dans certains récits, des *après* ponctuent, marquent la succession des séquences de la vie.

Enfin, on constate qu'il leur est difficile de nommer l'innommable. C'est *la chose, ça, 1915* et les *Turcs* ou le *Turc* sont aussi désignés par *ils* ou *il*.

La place du génocide dans la mémoire

Dans l'esprit de la première génération, le génocide proprement dit - les massacres, la déportation - et la vie qui a immédiatement suivi dans les camps de réfugiés, dans les orphelinats ou dans des familles turques, kurdes ou arabes - que nous appelons, *la vie au bout de l'enfer* - ne font qu'un : c'est le génocide au sens large. Celui-ci occupe la presque totalité de leur mémoire. La part du génocide dans l'étude thématique des récits d'un homme (M) et d'une femme (F), est de 99 % pour elle, de 79 % pour lui, ce dernier ayant un discours sur sa vie de prolétaire en France.

Le génocide, épine dorsale de leur mémoire, en occupe la place centrale. Il en est " l'événement-fondateur" et 1915, sa date de naissance.

Si le génocide occupe la quasi-exclusivité des récits de vie des rescapés, qu'est-ce qui est dit du génocide ? Si génocide signifie la mort d'un groupe, parlent-ils de ces morts, de la mort ? Le récit est le plus souvent celui d'un voyage, d'un déplacement - la déportation vers l'Est de l'Empire ottoman, dans les déserts de Syrie - et on ne trouve pas de description de scènes de violence, d'horreur, de tueries. Il y a une très grande pudeur à parler de ces morts⁸. Les témoins souffrent en silence de leur absence et n'ont pas les mots pour dire l'innommable: le meurtre des leurs. Nous verrons plus loin comment, dans un récit de vie pourtant longuement raconté, les scènes les plus insupportables ont été refoulées.

Comment représenter la mémoire de la première génération ?

Pour le *locuteur*, le récit se fait en une seule traite, avec un début et une fin spécifiques. Sa mémoire est un *fil continu* qui se déroule sans qu'un déclic soit nécessaire. Mais ce fil ne peut s'arrêter avant d'arriver à son terme. Ce récit est long même quand le témoin dit écouter son propos. Et si nous essayons de faire activer les réminiscences, la remémoration n'est plus possible. Il ne peut supprimer un maillon de la chaîne de sa mémoire. Celle-ci est momifiée - chaque maillon est solidaire de l'ensemble - et si un maillon vient à manquer, le déroulement de la mémoire n'est plus fonctionnel.

Ainsi, lors du Tribunal Permanent des Peuples consacré au Génocide Arménien, qui s'est déroulé en avril 1984 à Paris, quatre survivants ont pris la parole. L'un deux, trop long au gré des organisateurs, a dû abrégé son récit mais il a eu du mal à ôter certains maillons de la chaîne. Casser ce fil l'empêche de joindre les deux bouts. Après un moment de désarroi, il pourra retrouver une suite à son récit brisé. Mais qu'éprouve-t-il alors ? Il lui est enlevé l'unique possibilité de témoigner et de s'exprimer sur la seule chose qui lui tient à cœur, qui est au centre de sa vie.

Aussi peut-on avancer l'hypothèse d'un "discours préexistant" dans son esprit, discours qu'il aurait déjà raconté auparavant, à d'autres ou à lui-même. Il semble, effectivement, que le récit soit préalable à son énonciation. Prenons un cas concret. Lors d'une visite auprès d'une interviewée, celle-ci nous a fièrement annoncé qu'elle auto-enregistrait ses souvenirs à la demande de ses enfants. A l'écoute, nous avons constaté que le récit était mot pour mot celui que nous

avons produit ensemble peu de temps avant. Elle y avait seulement rajouté des chants.

Pour l'auditeur, le récit du génocide est long et en général confus. C'est le plus souvent celui de la déportation, c'est-à-dire un déplacement⁹ dont les intéressés ignorent tout : les causes, la destination, la durée, les conditions. Ils traversent des contrées inconnues, aux paysages et aux climats différents : les arrêts sont d'une nuit ou de plusieurs ; ils ne savent ni où ils sont, ni où ils vont. L'égrenage de cette marche forcée se fait séquence par séquence - on pourrait dire au jour le jour¹⁰ -, avec une précision et une profusion de détails qui sont le plus souvent superflus pour une compréhension d'ensemble. Les personnes, les lieux, les situations sont nombreux, changeants, pas toujours dans l'ordre chronologique ou spatial et ils ne sont pas toujours nommés.

Voici ce que dit F 65/III¹¹ du récit de ses grands-parents déportés, l'un à 3-4 ans, l'autre à 7 ans :

«Je voulais savoir, je voulais tout savoir et ça m'ennuyait de ne pas arriver à coller le truc, à structurer, pour me dire : "Voilà, l'histoire c'est celle-là. Elle a commencé là, elle a fait comme ça-comme ça et elle est arrivée là". Ils avaient la mémoire des choses mais qui arrivait par bribes, par endroits et j'arrivais pas à faire le fil (...). Ils n'arrivaient pas à se rappeler complètement. Ils savaient que là, à ce moment, à peu près, c'était ça. Puis après, tu sais pas dans quel laps de temps. Si ça a mis 10 ans, si ça a mis 5 mois».

Une transmission où manquent les repères, en particulier géographiques et temporels (l'aïeule n'est sûre ni de son lieu de naissance, ni de son âge, ni de son patronyme) empêcherait, selon ce témoin, une bonne structuration mentale.

«C'est pour ça que pour moi c'est si important, c'était si important d'arriver à savoir : "Quand elle est partie? Par quel orphelinat elle est passée ? A quelle époque ? Pourquoi celui-là d'abord ? Lequel ?" et que ça me déstabilise parce que je ne sais pas et qu'elle, elle n'arrivait pas non plus à savoir. J'ai besoin de me situer dans le temps». (F 65/III).

Cette caractéristique concerne essentiellement la période du génocide, le temps fort d'un récit dense et intense. C'est la "mémoire historique" au rythme chronologique alors que le reste du récit (avant et après le génocide : la vie au pays et la vie en France) est plus simple, compréhensible. C'est la "mémoire ethnographique" au rythme immobile, sans date, sans événements majeurs.

Cependant, on est surpris de constater, dans l'après-coup, que les noms de lieux, par exemple, quand ils sont indiqués, sont exacts et bien situés dans l'espace géographique décrit¹². Alors qu'ils sont pour la plupart des enfants en 1915, les souvenirs de leur enfance reviennent avec précision. Ils sont enracinés, fossilisés dans leur psychisme qui en porte l'empreinte indélébile.

C'est l'image du labyrinthe qui nous vient à l'esprit pour représenter les récits de vie de la première génération. Avant l'entrée dans le labyrinthe, le fil est continu mais très court. C'est la vie au pays. Commence ensuite un long itinéraire, tortueux, dangereux, dans le dédale des corridors. A la sortie, le fil redevient continu : on est arrivé en France. La mémoire du survivant peut se dérouler dans ce labyrinthe-génocide tel le fil d'Ariane qu'a utilisé Thésée pour s'échapper après avoir tué le Minotaure. Mais nous, qui n'avons pas ce fil, celui de l'expérience

généocidaire, nous nous y perdons¹³. Les survivants le savent bien quand ils disent : «*Tu as beau leur raconter, ils ne comprennent pas*».

LA TRANSMISSION TRANSGÉNÉRATIONNELLE DU GÉNOCIDE

Après la première série d'entretiens auprès des survivants de 1915, nous avons commencé une nouvelle série avec leurs descendants. Nous avons souhaité retrouver, dans la mesure du possible, enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de nos interviewés de première génération. Cela permet d'obtenir des récits familiaux, de mettre en parallèle les récits de vie des uns et des autres — qui se font ainsi écho — et d'étudier, en particulier, ce qui a été transmis du récit originel de l'ancêtre arrivé en France au début du siècle.

Voici quelques résultats ponctuels de cette étude en cours.

1) Trois modes de transmission orale (la transmission psychique, elle, ne dépend pas de la volonté du sujet) semblent fonctionner à l'intérieur de la cellule familiale.

Transmission

Un témoin de deuxième génération nous dit que son père n'a jamais cessé de raconter ce qui lui est arrivé et de parler «de ceux qui ne sont plus».

- Votre père a-t-il toujours voulu en parler ?

«*Toujours, toujours, toujours. Et si vous voulez l'entendre, il va vous dire exactement la même chose (...). Rien n'est oublié. Tout est extrêmement précis dans son esprit et il peut en parler pendant des heures, des heures, des heures. L'autre jour, par exemple, on a parlé de ses sœurs et frères, de la fratrie. On a reparlé des prénoms ... De temps en temps, on refait l'arbre généalogique. On en reparle (...). Ce besoin systématique de revenir, d'en reparler, de reparler de ceux qui ne sont plus (...)*». Il dit : «*Je suis le seul survivant*» (F 58/II).

Cette histoire a rempli la tête et la vie du rescapé comme celles de ses enfants. Ce témoin insiste sur l'importance de la télévision et des livres comme sources d'information complémentaires. Cela lui a permis d'imaginer et donc de mieux comprendre afin d'intégrer, autant que faire se peut, le vécu parental.

La télévision permet de visualiser, par le truchement d'autres atrocités, l'expérience de l'horreur.

«*C'est là où l'on saisit. Par le biais de l'image, je voyais ce qu'il avait vécu (car avant) je ne l'aurais peut-être pas visualisé (...). Je le savais que c'était atroce mais c'était pas dans mes yeux, c'était dans ma tête*» F 58/II).

Les livres apportent les repères chronologiques et spatiaux comme les explications historiques qui manquent le plus souvent dans les récits des rescapés. Ils permettent à ceux qui n'étaient pas présents physiquement¹⁴ d'essayer de tracer une trame intelligible et compréhensible à travers l'histoire de leurs ascendants et combler ainsi les trous de leur mémoire.

«*Je savais qu'il avait ça. Parfois, on pouvait se demander, on se disait : "Oh là là! C'est pas possible ! Est-ce qu'il n'exagère pas ce qu'il a vécu ? Et finalement, ça se recroisait avec ce que je lisais de ce qui c'était passé et dit par des étrangers, par des non-Arméniens qui étaient dans le pays"*» (F 58/II).

F 63/II évoque aussi la difficulté à prendre conscience du vécu parental. La

télévision a également joué comme révélateur d'une réalité inconcevable, inimaginable.

«*Ca fait des choses. Tu te dis ... Ca fait comme un film. On croit pas. Parce que ça fait pas réalité. On pense qu'elle a passé tout ça mais c'est tellement atroce quand vous imaginez des gamins de 3 ans-4 ans dans la rue, tout seuls (...). Quand je vois à la télé des choses qui arrivent, je vois ma mère*» (F 63/II).

Absence de transmission

Le témoin de troisième génération a un père venu en France en 1923 à l'âge de deux ans avec ses parents survivants.

- Que pouvez-vous dire de la mémoire que votre père vous a transmise ?

- *C'est d'abord une mémoire muette. Il a passé son temps à se comporter en Français, en personne intégrée (...). Un père qui n'arrive pas à parler de ses racines parce que ses racines sont complètement aériennes, parties quoi ! (...). Elles n'ont plus de terre¹⁵ (...) Alors, il s'est transmis très peu de choses et très tard (...) Tout ce qu'on apprenait, c'est que le grand-père avait une situation correcte, qu'il était cordonnier (...) et que quand ils (les grands-parents et le père) sont arrivés, il y a eu les difficultés d'installation. Ça, ça été dit. C'était l'essentiel de ce qui a été dit. Les difficultés de l'installation en France. Sur ce qui s'est passé là-bas, il n'y avait pas*» (M 60/III).

Il y a donc impossibilité pour le père, enfant de survivants, à transmettre verbalement. Et ce qui a pu être dit, les difficultés lors de l'immigration en France, l'a été uniquement par le grand-père (le survivant) à sa belle-fille qui le répétait à sa fille, la sœur de notre témoin. Le survivant donc, contrairement au cas précédent, n'a pas de discours sur le génocide.

A-t-il pu transmettre à son fils qui se refuse à continuer la transmission ? Le fils a-t-il été dans l'impossibilité d'entendre ? Nous n'avons pour ce témoignage que celui du petit-fils.

Nous pouvons donner un deuxième exemple d'absence de transmission. C'est F63/II qui parle de sa mère et des voisines arméniennes, elles aussi élevées dans des orphelinats en Syrie.

«*Ma mère, elle racontait beaucoup¹⁶ mais les autres femmes, comme Sirvart, à ses enfants, elle n'a jamais raconté. C'est ses enfants qui, quand les parents sont morts, quand ils sont venus vers ma mère, ma mère, elle, a raconté l'histoire parce que les enfants, ils n'étaient pas au courant. Il y a des gens qui racontent pas du tout. Ils savaient même pas qu'elle (leur mère) sortait d'un orphelinat. Ce qui s'était passé, ils ne savaient pas*»¹⁷.

Transmission, rupture puis reprise de la transmission¹⁸

De la première à la deuxième génération : une transmission partielle

Le survivant a parlé de son histoire mais il n'a pas tout dit (nous verrons plus loin la partie refoulée de son récit).

- Avez-vous raconté votre enfance à vos enfants ? Comment vous êtes allée jusqu'au désert, à Deïr-es-Zor ?

- *Pas tout mais ils savent (...). Parfois je parle mais je n'ai pas tout raconté. Eux, ils ne comprennent pas. Tu as beau raconter, ils ne comprennent pas. Ils savent,*

enfin...ils ressentent que l'on a souffert, que des choses ont eu lieu mais ils ne ressentent pas entièrement.».

- Pourquoi ?

- *Ce n'est pas sur leur corps et ils n'ont pas vu» (F 19/I).*

* A la deuxième génération : transmission puis rupture de la transmission. Il y a réception de la mémoire mais il semble y avoir une différence selon la place occupée dans la fratrie mais aussi selon son acceptation ou son refus de recevoir ladite mémoire¹⁸.

L'aînée a bien reçu les paroles des parents.

- Pourriez-vous raconter votre vie, votre histoire ?

- *Notre histoire, c'est l'histoire de nos parents. Du moment que mes parents ils avaient souffert, nous, en venant, tout de suite à l'âge de compréhension, on a souffert. Moi, personnellement, j'ai souffert avec eux parce que maman avait personne et mon père est orphelin aussi ... Alors, c'était sans arrêt leur histoire, leur vie ... leur souffrance, qu'ils ont eue en Arménie (...). Qu'ils étaient dans leur pays, qu'ils avaient un papa, une maman mais qu'ils ne comprenaient pas ce qui leur est arrivé parce qu'ils ont eu la guerre avec les Turcs et qu'ils sont venus les massacrer. F 61/II).*

La seconde évoque une vie familiale dans un quartier arménien où tous les habitants étaient des orphelins rescapés.

«Comme beaucoup de gens étaient des enfants arrivés de massacres, donc l'histoire ...»

Les parents ne parlaient pas de ça mais des conversations entre adultes avaient lieu et chaque survivant faisait le récit de sa propre histoire¹⁹. Mais, dit notre témoin :

- *Ils en parlaient mais, nous, on s'amusait.*

- Vous ne posiez pas de questions ?

- *Parce qu'on était bien ! On s'amusait (...). Faut pas chercher trop loin !*

Et de poursuivre :

- *Je ne me rappelle pas d'un jour où ils ont dit : "Asseyez-vous, on va vous raconter". L'histoire, elle était certainement en nous, depuis toujours. (F 62/II).*

Elle est consciente qu'il existe une transmission autre que verbale.

Quant au quatrième enfant, on a la description d'une enfance heureuse dans une famille où régnaient la joie et les chants. Les parents ne parlaient pas de leur histoire.

- *Moi, personnellement, ma mère, elle m'a pas tellement parlé de ... Je ne connaissais pas sa vie de l'orphelinat, par où elle est passée. C'est plutôt ma sœur aînée qui savait ces choses-là ; que nous, les jeunes ...Moi, elle me racontait pas.*

Mais elle ajoute aussitôt :

- *Comme elle m'en a pas parlé, je ne lui ai pas posé de questions. (F 63/II).*

Ainsi il y a d'un côté comme de l'autre, difficulté à parler comme à entendre.

Comment expliquer qu'après une transmission à l'aînée, il y ait eu atténuation puis rupture ? C'est l'aînée qui nous donne des éléments explicatifs. La mère - c'est elle et non le père qui a transmis dans cette famille- a cessé de parler par "le manque de temps pour penser", en raison de la naissance des quatre enfants

qui ont suivi, dont il fallait assurer l'éducation (elle a néanmoins pu transmettre les chants appris à l'orphelinat) et par le travail en usine qu'elle effectuait en parallèle à sa vie de famille nombreuse²⁰.

* La troisième génération provoque une reprise de la transmission.

Trois éléments, l'un interne et les autres externes à la famille, vont intervenir pour qu'après une rupture de plus de trente ans, une reprise de la transmission intrafamiliale soit possible.

- un petit-fils (élevé par et au domicile des grands-parents) veut savoir et comprendre,

- une association, qualifiée de "militante de la cause arménienne", que le petit-fils a fréquenté, œuvre afin de faire connaître l'histoire des Arméniens et en empêcher l'oubli,

- notre désir d'historienne de participer au sauvetage de cette mémoire.

Ainsi, après un pseudo-mutisme de plusieurs décennies, les questions intra et extrafamiliales ont contribué à une réactivation de la mémoire.

Voici ce que raconte la quatrième fille à qui la mère n'a jamais parlé.

- Donc, vous avez su comment son histoire ?

- *Son histoire, on l'a su tout doucement, après, avec (le neveu). C'est avec lui parce que, lui, il a dû questionner, que nous, y a des choses qu'on n'osait pas questionner (...) Et c'est de là que ça s'est déclenché (...) Alors après, ça a fait un déclic quand vous l'avez interviewée et là, elle n'arrêtait plus, après, de raconter sa vie (F 63/II).*

Le neveu en question raconte ainsi sa vie.

- *Moi, ce qui m'a marqué dans ma jeunesse, dans ma famille, c'est la joie (...) On n'a jamais parlé de choses tristes (...) C'était gai chez nous, très très gai (...) C'est après, à l'âge de quinze ans, quand, moi, j'ai commencé à fréquenter des milieux arméniens (...) où j'ai questionné. Et là, j'ai eu les réponses à mes questions (...) sur les déportations. Comment étaient morts donc les arrière-grands-parents²¹.*

Il est conscient de son rôle dans la transmission de la mémoire familiale.

- *C'est des choses que, moi, je suis au courant en étant de la troisième génération, que la deuxième génération n'avait pas entendues parce qu'elle n'avait pas spécialement questionné (...) Si j'avais pas questionné, c'était perdu à tout jamais. On n'en parlait plus (M 64/III)²².*

Ce témoin de troisième génération a donc permis à sa génération comme à la précédente de se réapproprier l'histoire familiale. Ses nombreux cousins et cousines, tout en connaissant l'origine arménienne des grands-parents maternels ne savaient "pas trop comment se situer". F65/III parle ainsi de ce cousin «qui a ouvert le chemin» :

- *Notre cousin aîné est allé un peu au Nor Seround²³ et s'est intéressé lui-même aux Arméniens de plus près, sur le plan politique, sur le plan des revendications, sur le plan de ce qu'on pouvait être, nos racines. Pourquoi on était là, comment ça avait pu se passer (...) Lui, il a cherché ça et après, petit à petit, il est venu nous distiller un peu ce qu'il savait au niveau de la famille. Et c'est comme ça qu'on a commencé à s'intéresser d'un peu plus près (...) Il a distillé comme une fée, avec sa baguette magique !*

Elle indique aussi comment notre interview de la grand-mère a intensifié la reprise de la transmission.

- *Ca a été comme si on avait crevé un abcès qui était là et dont on n'a jamais parlé. Et ça a toujours été des personnes étrangères à la famille qui ont fait parler ma grand-mère, et ma mère et mes tantes ont découvert complètement l'histoire. Et puis après, une fois que c'est parti, elles ont abordé.*

Ainsi, dans cette famille, la transmission transgénérationnelle, malgré une rupture provisoire de plus de trente ans, a permis à chacun de ses membres de reprendre possession de l'histoire, même fragmentaire, de leurs ascendants arrivés en France dans les années vingt et de trouver ainsi leur place dans la filiation, même si celle-ci a été tronquée en 1915.

- *Les enfants savent toute l'histoire, tous les petits-enfants connaissent, parce que ma mère (...) elle a toujours raconté. Eux, vous leur demandez, ils savent aussi bien que moi. Ce que je sais, ils le savent. Les chansons, les trucs, tout ce qu'elle avait appris à l'orphelinat, tout ce qu'elle savait. Elle n'a pas arrêté de parler jusqu'à la fin (F 63/II).*

Le petit-fils confirme, pour ses propres enfants, les arrière-petits-enfants des survivants :

- *Ils savent tout les miens. Les génocides, les grands-parents, l'histoire de ma grand-mère. Ils te racontent la même chose que moi (F 64/III).*

Il s'avère d'après ce qui précède que les survivants n'ont pas eu la même attitude quant à la transmission de leur histoire mortifère. Si beaucoup ont parlé, pour certains il y a eu absence de parole, un non-dit sur leur passé génocidaire. Peut-on pour autant parler de mutisme²⁴ ? Nous n'avons pas encore suffisamment de témoignages d'enfants de survivants pour l'affirmer. En effet, ce sont eux qui expriment les conséquences psychiques qu'ils ressentent face au silence de leurs géniteurs. Pourtant, si les survivants ne parviennent pas à verbaliser la *Catastrophe* dans laquelle ils se sont abîmés corps et âme, âme surtout, s'ils sont dans l'impossibilité de dire leur expérience à leurs enfants, pour les épargner ? C'est sans doute aussi parce qu'ils n'ont pas obtenu d'eux l'écoute empathique indispensable. Néanmoins, il semble qu'ils ont, pour la majorité, parlé entre eux, entre rescapés, seuls à même de comprendre l'univers dans lequel ils se sont trouvés et se trouvent encore à l'évocation de ces années noires.

2- Faut-il transmettre la mémoire du génocide ?

Pour conclure sur la transmission de la mémoire de la *Catastrophe*, il est intéressant de poser la question de son opportunité²⁵. Faut-il transmettre une histoire d'anéantissement, de morts ? Les morts personnels de chaque fratrie, les ascendants et collatéraux : grands et arrière-grands-parents, oncles, tantes, cousins, frères et sœurs, mais aussi les morts anonymes de tout un peuple dont on est les descendants, les héritiers ?

La réponse, là encore, paraît être différente selon la génération. Pour les survivants, c'est sans doute pour accomplir leur "devoir de mémoire" qu'ils ont tous accepté de témoigner de ce qui leur était arrivé, malgré la douleur à surmonter ou à refouler durant l'entretien.

- *Tu fais bien, ça restera, nous dit l'un d'entre eux.*

- *Tout le temps (...) elle devait raconter. Elle allait à l'hôpital, elle devait raconter*

son histoire. Quelqu'un venait, elle disait : "il faut qu'ils sachent" (F 63/II).

Pour les enfants, pour ceux qui ont souffert comme pour ceux qui souffrent encore, ne pouvant pas nommer ce "quelque chose de lourd à porter", ils expriment malgré tout leur satisfaction ou leur désir de savoir l'histoire de leurs ascendants.

- *Vous souffrez qu'ils (les parents) vous aient mis ça en tête ?*

- *Ah non! Il fallait savoir (...) Là, on sait d'où on vient, qui on est, qu'est-ce qui s'est passé (...) On peut dire aux gens : "Mes parents sont des orphelins, des orphelins de Turquie. C'est les Turcs qui les ont ... massacré les parents" (F 63/II).*

F 58/II, malgré ses difficultés à mettre un nom sur sa souffrance, préfère connaître l'histoire mortifère de ses parents.

- *Est-ce que vous auriez préféré que votre père ne vous parle pas de tout ça ? (souffle – silence)*

- *Je ne sais pas. Je ne me suis jamais posée la question parce que c'est tellement ... (...) Non, je sais pas (...) Non, je n'aurais pas préféré qu'il n'en parle pas.*

Les descendants peuvent ainsi transmettre à leur tour.

- *Nous, on raconte à nos petits-enfants beaucoup plus vite (...) Quand je parle à mes petits-enfants, je dis : "C'est les Turcs qui ont fait que pépé et mémé ils n'avaient plus de maman (...). A ton âge, ils étaient sans maman, sans papa. Parce que les Turcs ont tué leurs parents. Bien sûr que je leur dis !" (F62/II).*

Savoir permet aussi de sortir de l'imaginaire, du fantasme dans lesquels la non-connaissance les entraîne et les enferme.

- *Le problème pour les Arméniens, le pire, c'est de ne pas savoir où ils sont et de ne pas savoir où ils sont morts parce qu'en fin de compte, ne pas savoir c'est pire.. Parce que ... tu ... C'est pas un fantasme mais tu sacralises les choses, tu ... imagines, donc c'est très mauvais l'imagination (F 65/III).*

La mémoire est une construction ; chacun des éléments s'emboîte l'un dans l'autre afin d'obtenir un ensemble cohérent, satisfaisant pour l'esprit.

- *Alors qu'en connaissance de cause, ça va être lourd à porter mais tu sais. A partir de là, tu peux travailler sur ton mental à toi. Tu peux travailler, reconstruire (F 65/III).*

Par contre, la troisième génération, tout en revendiquant la connaissance de l'histoire des aïeux, exprime ses réticences quant à la transmission à ses propres enfants. Le génocide doit être dit mais avec prudence.

M 64/III (trois enfants), héritier d'une histoire mortifère, fonde son identité non sur le meurtre mais sur une histoire millénaire. Il troque une identité collective peu valorisante contre une identité positive²⁶.

- *A mes enfants, je leur apprend la culture des Arméniens, je leur apprend la richesse des Arméniens pour leur montrer que les Arméniens, c'est pas un peuple «d'errants»²⁷. C'est pas un peuple de chiens battus (...) Je veux pas parler que du génocide. Etre Arménien, c'est pas le génocide (...) On peut pas passer notre vie à pleurer.*

F 65/III (sans enfant) est plus explicite encore.

- Il va falloir faire attention à la structure des enfants, de mes enfants (...) Ça dépend de l'âge de l'enfant. Un gamin de dix ans, tu vas pas lui dire : "Tes grands-parents ont été massacrés par les Turcs. Il s'est passé..." (...) A ton enfant, tu as envie de lui transmettre de belles images (...).

Elle redoute les conséquences psychiques que cela entraînerait, conséquences qu'elle semble connaître pour les avoir subies ou les subir encore.

- Si tu sens que tu as un enfant déjà fragile, c'est peut-être quelque chose que tu vas lui épargner parce que tu vas finir par le détruire totalement si tu lui dis ça. Si lui ... il n'est pas capable d'emmagasiner ça et de passer au-delà.

Transmettre est donc une opération difficile et les résultats ne sont pas acquis d'avance.

- Tu sais jamais si tu as réussi ou pas. Tu sais si tu as réussi si ton enfant va arriver à transmettre encore à son enfant " (F 65/III).

M 60/III veut lui aussi ménager ses deux enfants.

- J'ai beaucoup, beaucoup de crainte de ce que je vais transmettre. Je sais que déjà il y a des choses qui seront difficiles à banaliser (...). Le génocide, ça ne peut pas se banaliser (...) Je peux pas transmettre quelque chose de serein (...). Si je suis ici, c'est parce qu'il y a eu le génocide, sinon je ne serais pas là et eux, par voie de conséquence, ils ne seraient pas là non plus.

Ce témoin émet l'hypothèse (en raison d'une psychanalyse effectuée après la naissance du premier enfant) que les effets nocifs d'une pareille transmission peuvent s'atténuer car le transmetteur aurait, en partie, "purgé" l'histoire des ancêtres.

- Y'a tout ce que, nous, on a vécu, qui fait que nos enfants peuvent avancer un peu mieux. On a épongé pas mal de ... de ... de ...

- de morts.

- de morts, voilà. Même si on pourra pas les ...- il ne...il ne faut pas les effacer - on a aussi bien "morflé" de ce côté-là, donc, pour eux, c'est tant mieux. Ils pourront un peu mieux vivre ce ...

LE TRAUMATISME DU GÉNOCIDE DANS LA MÉMOIRE ARMÉNIENNE

Qu'est-ce qui, dans les récits de vie des survivants et de leurs descendants, se dit sur le traumatisme psychique né du génocide ? Là encore, il est utile de différencier les générations.

Les survivants

C'est plus de soixante-dix ans après les événements que nos entretiens se sont déroulés avec cette génération. C'est d'après ce qui a été dit alors que nous pouvons étudier l'impact traumatique. Cependant, les entretiens que nous avons eus ultérieurement avec leur postérité permettent de confronter les récits et d'obtenir ainsi une vision plus précise.

En ce qui concerne l'immédiat après-génocide, nos entretiens sont peu parlants. Pourtant, deux témoignages laissent entrevoir la détresse psychique dans laquelle étaient plongés les rescapés.

F 19/I nous a raconté qu'en fin de déportation, alors qu'elle était recueillie dans une famille arabe de Syrie, elle avait un balancement du corps que le fils de

famille essayait d'arrêter en immobilisant ses épaules.

Une fille de survivants a aussi évoqué cette attitude ; sa mère se balançait, d'avant en arrière, encore longtemps après les événements.

Le fait de n'avoir essayé aucun refus à nos demandes d'interviews signifie-t-il qu'aborder ces choses lors des entretiens était pour eux aisé ? Ont-ils accepté de témoigner à cet *autre* que nous sommes, étranger mais aussi familier, parce qu'Arménien, afin de remplir leur devoir de mémoire et transmettre à tous les autres - donc au monde - leur destin singulier de victimes d'un meurtre collectif, de surcroît nié par les criminels ?

Lors des entretiens, sous une apparence détendue, souriante, exempte d'émotion²⁸, leur attitude, leurs gestes linguistiques, leurs silences, leurs sourires et leurs pleurs trahissent leur douleur.

L'un donne des coups sur la table (si nous ne l'avions pas remarqué, le magnétophone, lui, l'avait bien enregistré) lors de la remémoration d'un des épisodes les plus douloureux de son existence ; l'autre ponctue de soupirs et de pauses le récit de son assassinat manqué (son corps porte encore les stigmates des coups de sabre) :

- C'est dur, ma fille, de raconter ces choses-là (...), que je retrouve un peu mes esprits (F36/I).

Les pleurs sont fréquents, très ponctuels, souvent à l'évocation des frères et sœurs morts sous leurs yeux d'enfants, ou disparus sans qu'ils sachent ce qu'ils sont devenus, impuissants qu'ils étaient à prendre soin les uns des autres et dont ils se sentent malgré tout coupables d'abandon, ce qui a dû renforcer leur culpabilité de survivants.

- Ne cherche pas trop, ne cherche pas trop, j'étouffe. Je ne vais pas dormir cette nuit, j'ai tout ramené à mon esprit (F 24/I).

F 58/II parle ainsi du traumatisme du père.

- Je le vois sangloter encore à l'évocation de certaines... Ça monte en lui, il faut que ça sorte (...) Il en est encore bouleversé (...).

Ce qui s'est passé a détruit un être humain. Parce que mon père, même s'il s'est marié, même s'il a créé une famille, il a vécu toute sa vie avec ça dans sa tête (...). Donc c'est quand même une génération, une vie gâchée, une vie tuée même si on ne l'a pas enlevé cette vie.

Trois témoins évoquent le souvenir obsédant de la sœur de leur mère "perdue" sur les routes de la déportation.

- Ma mère tenait la main de sa sœur et elles couraient ... parce qu'il fallait se sauver. Les Turcs leur couraient derrière pour les tuer. Elles ont couru de partout et à un moment elle a perdu la main de sa sœur. Elle l'a jamais retrouvée (F 62/II).

Toute sa vie, leur mère a été en recherche de cette sœur ; des démarches ont été effectuées, en vain, par l'intermédiaire d'un journal communautaire.

- Le plus dur, ça a dû ... D'accord, sa mère, mais sa sœur aussi qu'elle n'a pas retrouvée. Bon, sa mère, elle a peut-être réagi qu'elle était morte mais sa sœur... Vivante, vivante mais où ? Vivante ou morte ? (F 63/II). Elle était constamment angoissée de sa vie qu'elle a eue, d'avoir perdu sa sœur surtout (F 61/II).

Pourtant, au-delà des mots, ce qui nous paraît le plus significatif du traumatisme,

c'est le non-dit, le refoulement. C'est en effet très tôt que le survivant a dû comprendre la nécessité inconsciente de refouler en son for intérieur les scènes d'horreur, le vécu inintégrable, afin de se protéger et de continuer à vivre sans sombrer dans la folie²⁹. Voici ce qu'en pense la petite-fille :

- *Moi, je me suis toujours demandée comment ces Arméniens ils avaient pu continuer à vivre, continuer à être ainsi gais, continuer à faire des enfants (...) Comment ils ne sont pas devenus fous ?* (F 65/III).

Pour illustrer le refoulement de la génération des survivants, nous présentons le cas de notre interviewée F 19/I, auprès de qui nous avons adressé à plusieurs reprises, parce qu'elle s'exprimait bien en Français, des journalistes de la presse écrite et visuelle en quête de témoignages. Alors qu'elle racontait toujours le même récit, elle a, lors de l'avant-dernière interview, subi les conséquences du retour du refoulé. C'est son petit-fils qui nous en fait part.

- *Ma grand-mère, c'est une femme qui s'est beaucoup torturée (...). Ma grand-mère n'est pas morte folle, hein ! On l'a emmenée à Neurologie (...) On a su que c'était pas la maladie de Parkinson pour finir mais elle tremblait (...) Elle avait commencé cette dépression, ma grand-mère, - c'est pas quand vous, vous l'avez interviewée - la dépression, ma grand-mère l'a commencée quand le journal Le Figaro l'a interviewée - Et la femme lui a dit : « Racontez Madame ! Racontez Madame ! Et c'est la première fois que ma grand-mère s'est mise à nue, elle a raconté (...).*

Quand elle avait passé le fleuve, que le pont - y'avait tellement de morts, l'eau passait par-dessous le pont -, qu'elle a vu les femmes qui jetaient leurs enfants en bas des falaises. Elle a raconté ça. Elle n'a jamais raconté ça à d'autres gens. Elle a raconté ça au Figaro et de ce jour, ma grand-mère, son système nerveux s'est ... (...)

Elle a dit qu'elle a vu les femmes comme ça, que les femmes se déchiraient le sexe et les seins, la nuit, dans "les Deir-Zor"³⁰, là-bas, dans les camps, pour que les Turcs, quand ils viennent les déshabiller, qu'ils soient horrifiés parce que le corps des femmes était dans le pus. Elle racontait (...) Et de ce jour où elle a raconté, toutes les nuits elle pensait à ça"³¹ (M 64/III).

Ce récit fut unique. Peu de temps avant de mourir, le récit qu'elle a fait lors d'une ultime interview avec une jeune journaliste a été gommé, aseptisé des scènes insoutenables, refoulées : elle n'a laissé apparaître que les épisodes heureux de son enfance dans les orphelinats. A tel point que l'interviewer le lui aurait reproché :

- *Mais madame, c'était le Club Mèd !*

Le petit-fils continue :

- *Une jeune femme est venue la dernière fois, elle avait complètement enfoui (...) Avant de mourir, elle a de nouveau enfoui (M 64/III).*

Ainsi, ce qui est verbalisé du génocide n'est pas toujours révélateur de l'impact traumatique subi.

Est-il souhaitable donc, hors du cadre d'un suivi psychologique, de provoquer les réminiscences, le retour du refoulé, pour remplir le "devoir de mémoire" ? C'est la question que se pose la fille de notre témoin (F 63/II) sur l'opportunité de cette parole.

- *Les psychiatres justement, ils disent : "Il faut faire parler" mais je dis, ça, il faudrait presque poser des questions pour savoir si, vraiment, ça vaut le coup de faire parler ou pas, parce que... Elle était malheureuse de ne pas parler ? On sait pas³².*

Les enfants de survivants

Il y a ceux qui peuvent exprimer leur souffrance.

- *Moi, personnellement, j'ai souffert avec eux (...). C'est pour ça que quand on est enfant et qu'on entend les parents parler de leur souffrance, l'enfant n'a pas d'enfance parce qu'on nous enlève une partie de notre vie. J'allais à l'école vers cinq-six ans (...) J'étais toujours à part. Je voulais pas me mélanger avec les autres parce que je sentais ... en moi il y avait cette souffrance. Dire : "Mes parents, ils sont ..." "je sentais leur ennuï" (F 61/II)³³.*

La souffrance d'alors est présente lors de l'entretien et il leur est difficile de ne pas s'émouvoir.

- *Moi, quand j'en parle, je ressens l'angoisse qu'elle (la mère) m'a transmise (...). Mon mari, avant de venir, m'a dit : Mais qu'est-ce que tu as, tu as le souffle coupé ? (F 61/II).*

Est-ce pour juguler cette angoisse, prendre ses distances avec cette souffrance, s'en séparer, que certains des enfants de survivants s'éloignent de la communauté, la quittent physiquement ?

- *Souvent, elle me faisait pleurer en me racontant et c'est pour ça que des fois ... Y'en a qui ne comprennent pas qu'on s'éloigne de ... sans vouloir s'éloigner de ses racines, mais cette souffrance ... on en a, on en a marre ! (F 61/II).*

Il y a ceux pour qui nommer la souffrance héritée de l'histoire mortifère des parents reste impossible.

- *C'est quelque chose que je porte en moi, qui fait partie de moi et qui me vient de mes parents (...) C'est lourd parfois (...) C'est quelque chose de pesant (...) C'est une espèce de ... (long silence). Comment expliquer ? (...) C'est peut-être le souvenir de tous ces ...³⁴ (souffle, très long silence). Pas facile à expliquer (silence). Je ne sais pas. C'est une espèce de ... C'est pas une angoisse. C'est... (long silence) J'arrive pas à le nommer. (F 58/II).*

Il y a enfin ceux qui annoncent ne pas avoir souffert mais qui, durant l'entretien, vont trouver les mots pour dire ce qui est enfoui en eux.

F 62/II parle d'emblée d'une enfance gaie et joyeuse pour avouer bien vite :
«*mais quand on commence à parler, vous n'oubliez rien. C'est tout enfoui en vous ... C'est tout caché (...) un passé qui vit là comme l'eau claire*».

Elle exprime rapidement l'absence et le manque des ascendants :

- *Les Turcs ont pris la vie de nos parents (...) Ils nous ont détruits à un endroit (...) Pourquoi on nous a tout enlevé ? Toute notre enfance on nous a pris (...) On nous a pris quand même notre vie, c'est-à-dire qu'on a vécu sans jamais connaître de famille (...) Nous, avec ce massacre qu'il y a eu, les familles n'ont pas grand³⁵.*

F 63/II aussi commence son récit par l'enfance heureuse mais elle ne pourra réprimer ses sanglots lors des premières phrases d'une récitation apprise petite,

intitulée "L'Arménien". Et l'on apprend que l'Arménie des parents est devenue une "Arménie triste", dans sa tête, lorsqu'à l'âge adulte elle a entendu les récits de l'histoire familiale. Elle explique ses pleurs par "c'est un manque de quelque chose".

Les petits-enfants de survivants

Nous avançons l'hypothèse que la troisième génération est plus prompte à exprimer le choc traumatique qui fait partie intégrante de son identité.

Voici comment M 64/III parle des conséquences du génocide sur son histoire personnelle et collective.

- Les Turcs n'avaient pas le droit de nous traumatiser comme ça pendant des générations et des générations (...) Les Turcs n'avaient pas le droit de nous martyriser (...) Les Turcs nous ont coupé nos racines (...) Les Turcs nous ont coupé nos repères.

Il propose d'emblée le remède à ces maux qu'il localise "dans la tête".

- Ou ça va complètement nous sortir de la tête ce ..., cette chose ar ... ou alors il va falloir qu'on se soigne. Sans psychiatre. Il faut se soigner soi-même [car] une psychothérapie, je pense pas qu'on en ait besoin parce que, je crois qu'on s'est soigné soi-même.

Puis il indique les différentes méthodes que chaque Arménien utiliserait pour faire face à sa "maladie".

- Il y a des gens qui ont travaillé excessivement. Ils se sont soignés par le biais de la réussite sociale³⁶. Il y en a d'autres qui se sont soignés par la réussite familiale. Y'en a d'autres qui se sont soignés par la foi, (...) en militant " (F64/III).

F 65/III est tout aussi explicite :

- C'est un poids d'être un petit-fils ou une petite-fille de quelqu'un qui a été génocidé, qui a été obligé de quitter son pays comme ça, sans pouvoir enterrer ses morts ni rien (...). C'est une blessure qui n'est jamais fermée (...), une cicatrice que j'ai pas physiquement mais que j'ai dans ma tête.

Ces événements, qui se sont déroulés cinquante ans avant sa naissance et qu'elle n'a appris qu'à l'adolescence, ne lui sont pas étrangers. Il lui semble les avoir vécus - elle suggère une transmission par les gènes -; elle parle du sort des ascendants comme de tous les Arméniens des terres ancestrales comme étant le sien propre. La distinction entre elle et ces "autres" ne semble pas exister, comme si elle les portait en elle³⁷, comme s'ils lui collaient à la peau.

- Moi, j'ai pas vécu le génocide. Ma mère n'a pas vécu le génocide. Mes grands-parents l'ont vécu différemment. Mais c'est comme si je l'avais vécu (...) C'est moi qu'ils ont aussi génocidé, quoi, à travers mes grands-parents, à travers leur famille. C'est ma chair, donc à partir de là, c'est moi qu'ils ont atteint aussi.

Ce témoin, durant un entretien dense et long (quatre heures), exprime constamment, d'une manière ou d'une autre, la Mort, celle des ascendants comme la sienne. Elle confie avoir "très très peur" de mourir. Au début, alors qu'elle dit sa peur des Turcs mais aussi sa peur de la souffrance, de la coupure, elle enchaîne sur la peur des couteaux, de l'arme blanche. Elle ne sait comment l'interpréter et, à notre remarque sur le lien qu'elle fait d'elle-même avec les

Turcs, elle affirme "je ne sais pas si c'est directement lié, c'est inconscient". Pourtant, en fin d'entretien, elle va prendre conscience de l'origine de cette "phobie".

- J'ai pas envie que le génocide se poursuive parce que j'ai pas envie de mourir deux fois.

- Vous êtes morte une première fois ?

- Probablement.

- Dans la tête ?

- Oui. Certainement. Si je viens de dire j'ai pas envie de mourir une deuxième fois, c'est certainement que j'estime qu'on a essayé de nous tuer une première fois».

- Donc vous n'êtes pas morte la première fois ?

- Non.

Elle continue sur son combat de militante de la Cause Arménienne.

- Pour lutter contre la mort ?

- Oui, oui. Ça rejoint probablement ma peur de la mort (elle éclate de rire) ! Vous me faites dire de ces choses ! Sans doute. Oui. Peut-être que c'est inconscient. C'est peut-être là. Ah ! Quelle horreur! (elle rit) (...) Ce que je viens de découvrir (...) c'est ce rapport que j'ai, moi, à la mort (...) et qui, peut-être, j'en sais rien, semble venir de là (F 65/III).

En guise de conclusion, voici l'analyse succincte d'une esquisse de mythologie arménienne post-génocidaire qui semble se former en diaspora. C'est en tout cas ce qui ressort clairement des entretiens avec la famille présentée dans le document IV.

Après "L'Ancien Livre", celui du pays natal perdu, qui s'est brutalement fermé avec violence, par le meurtre, s'est ouvert en diaspora, en terre d'exil "Le Nouveau Livre".

C'est le mythe d'une Re-Naissance, d'une Re-Création, d'une-Re Fondation à partir de deux fragments rescapés de l'Anéantissement total, d'une dynastie familiale composée à ce jour de soixante personnes.

- Nous, c'est notre première famille. On n'a rien eu avant. On était enfants d'orphelins. Et en étant enfants d'orphelins, on est maintenant plus de soixante (F 62/II).

Cette dynastie a :

- son roman des origines : le "conte de fées" du mariage des survivants à leur arrivée en France (le meurtre, à l'origine de la généalogie, est évacué du mythe).

- Ils se sont mariés à Aubenas et à partir de là, toute notre famille a démarré. Comment ils s'étaient rencontrés...ils nous parlaient beaucoup de ça. C'était le conte de fées, quoi ! (...) Mes tantes ont toujours entretenu ça aussi. (F 65/III)

- son hymne familial : le chant qui rythmait les séances de gymnastique à l'orphelinat maternel est devenu l'air qui, tel une litanie, permet de danser le "kotchar" lors des fêtes familiales ;

- son territoire : toute la famille est regroupée autour de Décines, lieu d'installation définitif des parents en terre de France. Ce territoire a une fonction

double : remplacer les terres familiales et les terres ancestrales.

Ma grand-mère disait :

- *Mon Arménie, c'est vous (...) Quand je viens dans ta maison, c'est mon Arménie* (M 64/III).

- une maison familiale : un caveau au cimetière depuis le décès de la mère.

- *On aurait pu prendre un caveau comme tout le monde, trois places (...) Au cimetière, l'employée demande : "Vous voulez quoi ?" Je dis : "un caveau de neuf places". Elle dit : "Pour quoi faire ? On a dit : "Mais dites ! on est soixante ! " Celui qui n'a pas de place (...) il sera toujours le bienvenu (...) Pourquoi ? Parce que mes parents, ils n'ont jamais rien eu (...) Cette fois, y'a plus d'orphelins (...) "Y'a une maison" (40). Nous aussi on est comme tout le monde!* (F 62/II).

Notes

¹ Que signifie étudier la mémoire arménienne quand on est Arménien soi-même ? N'est-ce pas vouloir transcrire ce que l'on a entendu depuis sa naissance, à savoir les récits de vie des nombreux Arméniens auprès de qui nous avons vécu (nos parents et notre parentèle proche et lointaine).

Tel n'était pourtant pas notre projet initial. Nous en avons tellement entendu parler, sans vouloir les entendre, que nous n'écoutions même plus les souvenirs ressassés, rabâchés à la moindre occasion, c'est-à-dire dès que deux survivants se rencontraient.

Aussi, notre première étude universitaire a-t-elle porté sur les *"Arméniens du XII^e arrondissement de Marseille"*. Maîtrise de Géographie, Lyon II, 1975. Pourtant, en 1980, année du "Patrimoine" et dans le courant d'Histoire Orale d'alors, nous avons réalisé des entretiens auprès de survivants sur leur vie au pays natal avant 1915 comme sur leur installation et leur vie en France depuis les années vingt. Mais c'était ignorer la structure de leur mémoire focalisée sur le génocide. Aussi, avons-nous débuté une campagne de "sauvetage" de la mémoire des rescapés du premier génocide du siècle.

D'autres, habités par un désir similaire, ont répondu aussi à leur "devoir de mémoire" et ont effectué, le plus souvent à titre collectif, une collecte de témoignages oraux auprès de survivants.

Citons :

— en France : l'association Audiovisuelle Arménienne ; Terre et Culture.

— aux États-Unis : un projet d'Histoire orale créé par le Professeur Richard G. Hovannisian, dans le cadre du programme des Etudes Arméniennes de l'Université de Californie à Los Angeles (U.C.L.A.) a permis la collecte de plusieurs centaines d'interviews.

Un projet similaire (Oral History Project), mis sur pied à Washington par The Armenian Assembly avait, en 1982, recueilli 417 interviews dans les principales communautés arméniennes des U.S.A.. Ces collectes ont donné naissance à des archives orales, visuelles, à des ethno-textes mais pas, sauf quelques exceptions, à une analyse approfondie. Par exemple *Survivors, An Oral History of Armenian Genocide*, Miller et Lorca Touryan Miller, Donald E., USA.

— en Arménie, Verjiné Svazlian a recueilli et publié des témoignages oraux dont *Génocide. Témoignages oraux des Arméniens occidentaux* (en arménien «*Medzn yeghern, arevmedahai panavor vegayoutiounnèr*») Yérévan, 1995, Académie Nationale des Sciences de la République d'Arménie, Institut d'Archéologie et d'Ethnographie.

Quant à notre travail, il a fait l'objet d'un D.E.A., M. Bardakdjian, «*La mémoire des Arméniens. Enquête exploratoire*», Université Lyon II, 1984 et d'un article, M. Bardakdjian, «*Les Arméniens de Décines. Histoire et Mémoire*», *le Monde Alpin et rhodanien*, 3^e-4^e trimestres 1989.

Nous sommes aussi co-auteur du film-documentaire *"Mémoire Arménienne"* avec Jacques Kébadian et Isabelle Ouzounian, co-production Centre G. Pompidou – C.R.D.A., Paris, Vision Seuil 1996.

² Les 65 récits totalisant 217 heures ont été réalisés entre 1980 et 1985 pour la première génération, en 1998 pour les deuxième et troisième générations auprès de qui débute cette phase du travail d'enquête. La majorité des témoins vit dans la communauté arménienne de Décines, en banlieue lyonnaise, une minorité en région parisienne.

3 Un seul des entretiens de première génération a été fait en français.

4 Dès l'après-génocide, des appels ont été lancés aux survivants afin qu'ils écrivent leur expérience. Certains de ces écrits ont été publiés. A titre d'exemple, citons le Catholicossat Arménien de Cilicie qui a souvent encouragé les rescapés à prendre la plume. En 1960, une nouvelle série de publications voit le jour dont voici quelques titres : "Vie et Mort", "Plaies et douleurs", "La page noire de ma vie", "Golgotha".

Ces textes sont pour la plupart en arménien mais certains ont été publiés en français. On pourra se reporter au témoignage de Vahram Altounian, *Tout ce que j'ai enduré de l'année 1915 à 1919*, écrit en 1921, traduit par Krikor Beledian et publié par sa fille en 1982, Janine Altounian, *Ouvrez-moi seulement les chemins d'Arménie*, Paris, Les Belles Lettres, 1990, pp. 81-118.

5 L'entretien se déroule en deux temps : un "récit spontané" se déclenche automatiquement avec une question-stimulus, sans intervention de notre part ; un "récit provoqué" se crée ensuite grâce à nos questions pour éclairer le récit précédent et pour l'élargir selon une problématique spécifique.

6 En français durant l'entretien.

7 La durée moyenne des entretiens est de trois heures trente.

8 Voici ce que dit Krikor Beledian, en postface du récit de V. Altounian : "*Aussi le récit oral du génocide ignore-t-il la description des atrocités et des horreurs, qu'il évoque en quelques mots ou passe sous silence (...). Le récit oral du génocide ne laisse presque pas transparaître la violence et la mort, qu'il signifie avec pudeur et simplicité*", in Janine Altounian, op. cit., p.117-118.

9 Nous avons pour suivre le récit durant les interviews une carte détaillée d'Asie mineure, avec la localisation des nombreux villages arméniens de l'Est anatolien, qui nous avait été donnée par le professeur Richard G. Hovannisian. Il nous a manqué alors les monographies des localités habitées par les Arméniens. L'ouvrage de Raymond H. Kévorkian et Paul B. Paboudjian, "*Les Arméniens dans l'Empire Ottoman à la veille du génocide*", Paris, Arhis, 1992, n'était pas encore édité. Les photographies qu'il contient auraient été utiles aussi pour alimenter visuellement notre imaginaire, auxiliaire précieux de ce travail d'enquête qui vise, entre autres, à reconstituer le passé.

10 K. Beledian indique "*Les noms de lieux et le compte des jours et des mois sont des points de repère, par lesquels le narrateur répond à une question implicite, toujours et constamment présente : Où sommes-nous ? (...). Des repères pour ne pas "se perdre"*", in J. Altounian, op. cit. p. 117.

11 Les interviewés sont désignés anonymement ; les lettres F et M indique leur sexe (F : féminin, M : masculin), les chiffres arabes leur rang dans le corpus et les chiffres romains la génération à laquelle ils appartiennent, la première étant celle des survivants. Ex. M 33/I est un homme de la première génération.

12 K. Beledian constate qu'il s'agit pour le narrateur "*de tracer un trajet dans l'espace que viennent appuyer les détails géographiques et topographiques, dont l'exactitude dans ce cas précis est proprement désarmante*", in J. Altounian, op. cité, p. 117.

13 La difficulté à suivre ces récits s'explique par plusieurs facteurs : certains incombent aux locuteurs, nous l'avons vu, d'autres nous concernent dans notre double fonction d'historienne et d'enfant de survivants.

C'est notre quasi-ignorance (des entretiens faits dans l'urgence avant que la mort n'emporte nos informateurs) comme notre incapacité à imaginer en raison d'un mental presque vierge de représentations visuelles (quasi-absence de documents iconographiques sur ces événements) qui sont en cause mais c'est surtout notre refus inconscient de nous "coltiner" cette histoire. Pourtant, le "devoir de mémoire" nous a obligé à assumer notre rôle de "porteuse" de mémoire afin de la transmettre à d'autres et, ainsi, de la sauver de l'oubli.

Lors des entretiens, c'est la présence physique de cette "chose" personnifiée par le corps du survivant qui nous empêchait probablement d'entendre, de comprendre. Aussi, le magnétophone

était-il un intermédiaire, un tiers entre le survivant et nous, afin que la communication puisse s'établir. D'ailleurs, cela semble expliquer la difficulté des enfants de survivants à procéder à ce travail de collecte et de sauvetage des mémoires. Un certain nombre d'enfants et de petits-enfants ont commencé ce travail mais peu l'ont terminé. Le professeur R. Hovannisian nous avait indiqué qu'il en était de même aux Etats-Unis. Même lorsqu'ils en ont les moyens intellectuels, méthodologiques ou techniques, il semble qu'ils en soient empêchés ; probablement en raison d'une proximité douloureuse et trop dangereuse. J. Altounian indique en introduction au récit de son père : "*De son vivant je connaissais l'existence de ce document sans avoir jamais voulu le voir. Il était irrecevable, je n'osais l'approcher, comme si cette bombe avait pu exploser entre mes mains. Il me demeura donc illisible*", op. cit. p. 81.

14 Ce témoin indique : "On a peine à imaginer. Moi, je l'ai vécu, je l'ai lu, j'ai lu les livres qui ont paru sur les atrocités". Le "vécu" avant le "lu", est-ce un lapsus révélateur de la place du génocide dans le psychisme des enfants de survivants ? Le génocide vécu par les parents et transmis à leurs enfants semble avoir été aussi vécu par les descendants, même s'ils n'en ont pas réellement conscience.

15 L'absence de racines comme l'éradication de celles-ci obsèdent les exilés arméniens et leur postérité. C'est un des thèmes de l'artiste Raffy qui sculpte entre autres des personnages arméniens portant à bras le corps des arbres déracinés.

16 Nous verrons plus loin qu'il s'agit, dans ce cas, d'une reprise de la transmission orale.

17 Martine Hovannessian dans *Le lien communautaire, trois générations d'Arméniens*, Paris, Colin, 1992, dans la partie « la mémoire de la catastrophe », cite un témoin de troisième génération dont le couple grand-parental présente les deux cas de figure. "Mon grand-père avait toujours refusé d'en parler. Plusieurs fois, lorsque je lui posais des questions, ou lorsqu'il m'entendait en parler avec ma grand-mère, ça le fripait pas mal et il exigeait qu'on se taise là-dessus. Il disait, "c'est de la vieille histoire, c'est terminé, c'est pas la peine de remuer les souvenirs obsédants". Alors que ma grand-mère, il suffit de lui poser une question pour qu'elle se lance là-dedans, p. 280.

18 «Chaque histoire personnelle, chaque position au sein de la famille, produit en chacun de nous une réponse différente au traumatisme du passé», in J. Altounian, op. cité, p. 56.

19 Martine Hovannessian cite un témoin de deuxième génération : "*Mon père a vu son père tranché ... on en parlait à l'époque. A l'époque, il y avait d'autres gens ..., des copains en famille. Ils parlaient entre eux, discutaient du massacre : Comment tu t'es échappé ? Moi, j'ai fait ci et ça ...*", op. cit. p. 168.

20 Notre témoin, aînée des enfants, ne l'est pas en réalité car une fille est née avant elle, très vite décédée. La mère a pu, après le décès de son premier-né, être en dépression, ce qui a dû réactiver le souvenir de la mort, sous ses yeux d'enfants, de sa propre mère et la perte de sa sœur. Notre interviewée, "remplaçante" de sa sœur aînée décédée, a dû aussi, tout en recevant de plein fouet la réactivation inconsciente de ces morts, être le support moral de sa jeune mère (à peine 20 ans), thème présent dans son récit.

21 «Dans la plupart des cas, il est clair que ce ne sont pas les parents qui fournissent les quelques représentations concernant le génocide, même s'ils sont porteurs d'affect. En effet, c'est au contact d'autres relais dans le groupe que l'acteur se réapproprie la mémoire que lui ont épargné les parents. C'est le groupe qui est en quelque sorte fournisseur de renseignements, d'images, de mythes non seulement autour du génocide mais aussi autour de valeurs positives compensatrices», Marc Sarkissian, in *Mémoire et Identité Collectives chez des enfants arméniens*, Diplôme de l'E.H.E.S.S., Paris, 1995, p. 40.

22 Beaucoup de sujets de troisième génération interviewés déplorent cet abandon temporaire par leurs parents de leur arménité. Cette génération "un peu creuse", "un peu silencieuse sur le plan arménien" (...) "Pour avoir un dialogue dans l'arménité, il fallait que je saute une génération, que je m'adresse à mes grands-parents", Martine Hovannessian, op. cit. p. 194.

23 "Nouvelle Génération", nom d'une association de jeunes Arméniens.

24 Sur le mutisme d'un survivant arménien, lire l'analyse faite par J. Altounian du livre de Michael Arlen *Embarquement pour l'Ararat*, op. cit. p. 55-80. Dans *Le silence de la Mémoire. A la recherche des Juifs de Ploock*, Paris, Plon, 1989, Nicole Lapiere "décide de rompre le silence de la mémoire" veut comprendre "ce silence d'une génération, celle de nos parents" (p. 9). "Les parents ont de multiples raisons de se taire, ils veulent épargner aussi, en ne revivant pas leur douleur, en ne réveillant pas cette sourde culpabilité d'avoir survécu" (p. 15).

25 Dès l'indépendance de la République d'Arménie, en 1991, un débat s'est ouvert sur l'opportunité de transmettre aux enfants la mémoire du génocide. L'ancien ministre de l'Education Nationale y a pris part. Si les conséquences psychiques peuvent avoir été une des composantes de la discussion, les relations avec la République turque voisine n'en ont pas moins été l'enjeu essentiel.

26 voir M. Sarkissian, op. cit. p. 20 et 56

27 En arménien lors de l'entretien.

28 Arlette Javel, journaliste-cinéaste qui préparait un film sur les Arméniens pour la télévision (Antenne 2), nous avait dit ne pas trouver d'émotion dans les récits. L'émotion ne vient pas sur commande 70 ans après, parce que des défenses de protection se sont constituées. Face à une étrangère, elles tombent plus difficilement et la " mise en scène " de sa vie peut être aussi plus importante de la part du narrateur.

29 Les récits de vie donnent pudiquement des pistes de recherche sur la santé mentale des survivants. Ainsi F19/I décrivant la déportation, se souvient d'une personne enchaînée, criant. Elle émet l'hypothèse que cette femme a dû devenir folle parce qu'on aurait fait "quelque chose" à son mari ou à ses enfants.

Lire le professeur Jean Guyotat, médecin psychiatre, dans "*La mémoire du génocide chez les patients arméniens : son incidence dans le soir*", Actes du VI^e Cours International sur les Techniques de Soins en Psychiatrie de Secteur, Villeurbanne, Ed. Santé Mentale et Communautés, 1994, p. 35-42.

30 Deir es-Zor, où se trouvait un camp de concentration, était la destination finale des déportés dans les déserts syriens. Ce nom est devenu pour les Arméniens synonyme de mort et est utilisé comme nom commun. Avoir atteint le Deir es-Zor signifie être allé jusqu'au bout de l'enfer, dans un lieu d'où très peu de personnes sont revenues. Il peut s'apparenter à Auschwitz pour les déportés juifs de l'Europe nazie. Lire Raymond H. Kévorkian, "L'extermination des déportés arméniens ottomans dans les camps de concentration de Syrie-Mésopotamie (1915-1916)", *Revue d'Histoire Arménienne Contemporaine*, tome II, Paris, 1998.

31 En réalité, ce témoin nous avait dit - avant cet interview - que son vécu lui revenait à l'esprit toutes les nuits. Mais cet événement a dû s'accroître, aggraver le *flash-back* du passé.

32 voir la position d'un psychiatre, J. Guyotat, op. cit.

33 «*Mon père et ma mère ont beaucoup souffert, c'est terrible ... C'est vrai ... Ma mère, elle a marché sur les cadavres ... Elle a marché ... Imaginez-vous le traumatisme d'un enfant qui a vu des têtes coupées, des membres coupés. C'est terrible (...) Moi, je le porte encore*», in Martine Hovannessian, op. cité, p. 168.

34 n'arrive pas à prononcer le mot "morts" et nous ne le lui soufflons pas, comme nous l'avons fait pour M 60/III (voir l'extrait donné plus haut dans la seconde partie).

35 il s'agit d'une famille créée en France dont les fondateurs sont d'authentiques orphelins. Ils sont, l'un comme l'autre, l'unique survivant de toute leur famille élargie, en tout cas ils en ignorent tout puisqu'ils se sont retrouvés seuls sur les routes de la déportation.

36 Lire Martine Hovannessian, p. 176-178 et 180. ("Si nous sommes farouchement déterminés à réussir, c'est à cause de "ça") et aussi le quotidien *Le Monde* du 4 mars 1992, L'Entreprise immigrée, P. I-II-III, en particulier l'article «Les chaussures d'Arménie» où Stéphane Kélian explique sa réussite «Les immigrés ont bien plus de motivations que les Français ; ils ont besoin de reconnaissance».

37 Voir Hélène Piralian "*Génocide et Transmission*", Paris, L'Harmattan, 1994, en particulier le chapitre I "*Sauver la Mort*", où l'auteur indique qu'en raison du déni dont le génocide est l'objet par ses auteurs, le survivant ne peut faire le deuil de tous ces morts. «*Puisque l'acceptation de leur mort (...) viendrait comme un deuxième meurtre, encore plus radical que le précédent, entériner sa non-existence (...) C'est pourquoi les survivants ne peuvent, faute de pouvoir enterrer leurs morts, que s'offrir comme tombeaux pour que soient suspendues à la fois leur mort et leur disparition*" (p. 17), "*si la première génération ne peut que garder les morts en elle pour les transmettre (et n'a que "ça" à transmettre (...), la deuxième génération va avoir pour tâche de les enterrer et ce pourrait être l'impossibilité, pour elle, de remplir cette tâche, qui provoquerait pour la troisième génération, le retour de la mort dans le Réel*» (p. 21)

De quelques effets du maintien du déni du génocide des Arméniens

De la légitime défense

Hélène PIRALIAN *

If genocide can be defined as an attempt to destroy entirely a people, from its origins to its future, it means that, beyond the murder of human beings, it includes the destruction of the genealogical order that makes them human. Denial is part of such destruction, since denial of the meaning of genocide transforms the deceased into beings who never existed, making it impossible to mourn their loss. Under the circumstances, this active denial creates a psychological block that prevents the symbolisation of the murder for the heirs of genocide victims, as well as for those of the executioners, allowing the only link to be that of executioner-victim. In the light of this, what are the consequences of such active denial of this people's history by the Turkish government? Might we say that, for Turkey, it is a repeat of the genocidal policies toward Kurds and, for the Armenians, it is an attempt, through the Karabagh conflict, to escape the role of victim and, through self-defense, avoid that of the executioner's ?

Si l'on peut définir le projet génocidaire comme une tentative de détruire un peuple en son entier, de son origine à son devenir, c'est dire qu'il s'agit avant tout, au-delà du meurtre réel des vivants, de détruire l'ordre généalogique qui les constitue comme humains. De cette destruction le déni est constitutif puisque c'est lui qui en déniait le sens du projet génocidaire, fait des morts des «n'ayant-jamais-existé»¹ et rend leur deuil impossible. Ainsi le maintien actif de ce déni bloque toute vie psychique en même temps qu'il empêche la symbolisation du meurtre pour les héritiers des victimes comme pour ceux des bourreaux, maintenant ainsi fantasmatiquement le couple boureau-victime intact comme seul modèle de lien possible. A la lumière de cela, quelles conséquences concrètes mais aussi quelles impasses politiques, ce maintien actif du déni par le gouvernement turc, produit-il actuellement dans l'histoire des uns et des autres ? Peut-on dire que ce serait d'une part pour les Turcs l'impossibilité de sortir du meurtre génocidaire, repris en particulier à l'égard des Kurdes², et d'autre part, pour les Arméniens, celle de quitter une position de victime; la guerre du Karabagh pouvant, en ce cas, s'envisager, pour eux, comme une tentative de sortir, par la légitime défense, de cette position sans pour autant occuper celle de bourreau ?

* Psychanalyste. Travaille à partir du Génocide des Arméniens et de la psychanalyse, à l'élaboration d'une définition de ce qu'elle nomme «la structure génocidaire» et sur les effets psychiques de destruction qu'elle engendre. A participé à plusieurs colloques et publié dans divers journaux et revues en France, en Arménie, en Turquie et d'autres pays. A contribué à la création d'un centre de consultation psychologiques à Erevan et à la formation de ses thérapeutes. A publié *Un enfant malade de la Mort. Lecture de Mishima. Relecture de la paranoïa*, Paris, l'Harmattan, 1989 ; *Génocide et Transmission. Sauver la mort. Sortir du meurtre* Paris, L'Harmattan, 1994.

A la mémoire de Velikhan Petrossian³

«La guerre est une tuerie et le génocide un assassinat. Parler de guerre au lieu de génocide, c'est confondre tuerie et assassinat. Assassiner n'est pas tuer. La guerre est légitime contre l'assassinat de masse... La violence guerrière, opposée à la violence génocidaire est le seul préalable possible au retour du politique. Parce que la violence génocidaire ne tolère à aucun moment, les armes du discours, il faut lui imposer le silence par le discours des armes».

P. Bouchereau⁴

Ainsi l'agressivité pourrait-elle se restaurer⁵, pour les Arméniens, à la faveur de la guerre, comme composante constructrice du sujet et briser l'alternative imaginaire bourreau ou victime. Quant aux Turcs, pour que s'opère cette même restauration, ont-ils un autre choix que celui de reconnaître le génocide et de prendre en compte les remaniements de divers ordres qui en découleront pour eux ?

Voici le chemin que prendra notre réflexion à partir des intitulés qui sont ceux du colloque. "L'actualité du génocide des Arméniens", qui pose les effets destructeurs de celui-ci comme toujours actifs et présents et "Mémoire et déni" qui souligne que la mémoire perd sa fonction, lorsqu'elle est tout entière occupée à maintenir comme ayant eu lieu ce que le déni tente d'effacer. C'est alors que la question de la reconnaissance prend toute son importance, comme préalable à toute mémoire⁶.

En effet, lorsque le déni est maintenu, il ne peut y avoir de mémoire au sens propre. L'écart entre un passé et un présent qui rend la mémoire possible ne peut avoir lieu puisque dans le déni le temps se suspend et que le présent ne se constitue plus que du maintien du passé. Or, pour qu'il y ait mémoire il faut nécessairement qu'il y ait un passé et un présent séparés par un temps qui modifie et change le passé en un temps nouveau : le présent, d'où il est alors possible de se souvenir de cet autre temps : le passé.

Sans cela, le présent ne peut plus être qu'une présentification du passé, c'est-à-dire une répétition de ce passé, qui a eu lieu, pour l'empêcher de disparaître comme n'ayant jamais eu lieu. Cet arrêt du temps, cette présentification est donc là pour matérialiser, donner à voir, à entendre l'existence des événements du génocide, suspendre leur disparition et lutter contre cette entreprise active d'effacement que représente le déni.

Dans ce cas, il serait alors plus juste, plutôt que de parler de devoir de mémoire, de parler de droit à la mémoire. Un droit qui ne peut, cependant, véritablement s'exercer qu'à partir de la levée du déni, déni qui maintient les héritiers des génocidaires dans une répétition meurtrière pour les autres mais aussi pour eux-mêmes. Le droit à la mémoire, une mémoire vive, est donc l'un des enjeux de la levée du déni et elle y est comme suspendue.

Dans leur livre *Tombes. Srebrenica et Vukovar*, E. Stover et G. Peress disent

ceci :

«En regardant Haglund⁷ et les autres experts lutter pour sortir les corps des trous (à Srebrenica), je me suis souvenu que l'atmosphère était bien différente sur les sites d'Amérique latine ou du Kurdistan. Les premiers jours d'une exhumation, les membres de la famille, qui avaient entendu parler de notre travail par la presse ou par les associations de défense des droits de l'homme, se groupaient près des fosses.... Les archéologues reconnaissaient eux-mêmes combien il était important de laisser les parents s'approcher à leur propre allure et de la façon dont ils voulaient. Immanquablement, après un jour environ, un groupe de femmes s'approchait plus près. Une veuve montrait alors par exemple une photo de son mari disparu et racontait leur première rencontre et leur mariage. De tels échanges étaient extrêmement importants émotionnellement pour les familles des disparus. Pendant des années - et même des décennies -, les militaires, la police et la justice leur avaient dénié le droit d'être informées sur leurs êtres chers. Là, devant les experts dont l'unique but était d'établir la vérité, elles commençaient à regagner une sorte de contrôle, à fermer la porte aux faux espoirs et à pouvoir éprouver du chagrin...

Dans les familles du Guatemala, ce n'étaient pas seulement les familles mais les villages entiers qui venaient sur les sites d'exhumation. Avant que les scientifiques ne commencent leur travail, les femmes du village voisin s'agenouillaient près de la fosse et priaient pour les morts. Tout au long de la journée, elle préparaient des repas chauds pour les travailleurs et aidaient à remonter les seaux de terre des trous. Le soir, les hommes du village quittaient leurs champs pour venir aide les scientifiques à recouvrir les fosses avec des bâches et à porter pelles et pioches au village»⁸.

Face à ces entreprises d'exhumation, dans un après-coup plus ou moins long, on ne peut s'empêcher de penser à tous les corps morts des charniers d'Arméniens en territoire turc dont nous parle Leslie A. Davis dans son livre *La province de la mort*

«On voit des cadavres sur toutes les routes dans toutes les directions, non seulement loin de la ville mais dès les alentours. Des gens venant des villages voisins signalent qu'à une heure de distance, on trouve dix ou douze corps gisant le long de la route. Un homme qui a réussi à arriver jusqu'à Sivas dit avoir vu plus de cinq cents cadavres sur la route. Tout le pays n'est plus qu'un vaste charnier ou, pour être plus exact, un vaste abattoir»⁹.

Dans la plupart des vallées que nous traversâmes, nous vîmes des têtes sortant du sable sur le rivage et, ici et là, des corps qui n'avaient pas été enterrés... On voyait de cadavres dans presque toutes les vallées et, dans certaines, ils étaient fort nombreux ; dans l'une, au moins un millier»¹⁰.

A cette lecture, il n'est pas possible de ne pas se poser ces questions. A qui appartiennent ces corps ? Que sont-ils devenus ? Et de constater qu'à ces questions, il n'est pas de réponses possibles¹¹.

On voit bien, cependant, avec l'exemple des exhumations, celles de Srebrenica et du Guatemala — mais aussi celles d'Argentine, du Chili et du Rwanda — comment à chaque fois, de retrouver des cadavres permet qu'ils redeviennent

des ayant été vivants, reconnus tués et qu'ainsi les corps morts puissent séparer les corps des morts des corps des vivants. Mais aussi que cette séparation se fait grâce au lien restauré entre ceux qui sont restés vivants et qui appartiennent à la même communauté que celle des morts. C'est cela qui, en rendant aux morts, leur mort, leur restitue leur existence passée et rend en même temps leur deuil possible. Puisque c'est l'absence de corps morts retrouvés et réinscrits par des tiers qui nécessite que les survivants, afin de les empêcher de devenir des n'ayant-jamais-existé, fassent de leurs corps des tombes pour ces disparus.

Cependant si nous acceptons maintenant, un peu mieux, de croire que les dénis portant sur des événements historiques meurtriers, c'est-à-dire se situant dans le champ du collectif social, sont autant d'appels, d'ouvertures possibles pour leurs répétitions, une incrédulité proche de ce même déni continue de s'attacher à ce qui concerne les effets psychiques de ces dénis entretenus et leur repérage dans l'après-coup du temps génocidaire proprement dit.

De même qu'il semble, qu'il y ait encore une grande résistance à entendre qu'avec ce temps suspendu, la violence à un moment donné puisse devenir, à son tour, le seul mode de restauration possible face à la répétition des violences génocidaires liées à ce déni. Violence qui devient alors de la légitime défense et qui, comme ultime recours, peut seule (à défaut d'accord langagier possible, c'est-à-dire langagier respecté) rompre cette chaîne de destructions infinies. C'est dire que non seulement le déni fait partie du génocide et en est une pièce maîtresse, nécessaire à l'organisation de la destruction, mais aussi que s'il persiste dans le temps, s'il est soutenu, il continue de (se) produire et du meurtre psychique et de la terreur réelle. Ainsi que la violence ne s'épuise pas d'elle-même et ne s'arrête que si elle est arrêtée.

C'est pourquoi j'associerais la question kurde actuelle au génocide des Arméniens comme étant un génocide étalé dans le temps, lié à la "fin" de ce génocide¹² tout autant qu'à son déni et qui, pour cela, et avec la complicité des puissances occidentales, n'a pas de raison de cesser. Ainsi le déni du génocide des Arméniens, sa non-reconnaissance et l'impunité qui l'accompagne est ce qui permet que du génocidaire se poursuive dans le temps et de peuple en peuple, en Turquie : «le pays kurde aura ainsi vécu quarante-huit des soixante-onze dernières années sous des régimes d'exception, d'état de siège et de loi martiale sorte de zone de non-droit, laissée au bon vouloir des généraux turcs»¹³.

En effet, pourquoi le gouvernement turc aurait-il si peur de reconnaître le génocide des Arméniens si, cela ne représentait pas, pour lui, à la fois un danger pour l'entreprise de destruction génocidaire actuelle qu'elle poursuit à l'égard des kurdes, et pour les assises des gouvernements qui se sont succédés, en Turquie depuis ? Face à cela, toute tentative de changement, de démocratisation doit être détruite ainsi :

«En mars 1993, sollicité par les élus kurdes, le président Ozal fit une nouvelle tentative pour arrêter le bain de sang et explorer les chances d'un règlement politique, y compris dans le cadre fédératif, de la question kurde. Au moment où il s'apprêtait à annoncer une série de mesures pour règlement graduel du problème kurde, Turgut Ozal est mort subitement. Une mort due officiellement à

un arrêt cardiaque, mais restée à ce jour mystérieuse, le rapport d'autopsie n'ayant pas été rendu public. En quelques semaines, ses principaux partisans dans l'armée et dans la police politique dont le chef de la gendarmerie, le général Esref Bitlis, disparurent dans des circonstances tout aussi mystérieuses»¹⁴.

Ainsi le déni et l'impunité dont fait l'objet le génocide des Arméniens servent-ils d'assises à la confiance du gouvernement turc en la (sa) possibilité de destruction totale d'un peuple en toute impunité comme au maintien d'un régime totalitaire ; c'est ainsi qu'avec la complicité de l'Occident, «l'État turc dépense des millions de dollars avec des sociétés de relations publiques pour effacer son crime»¹⁵.

Lier le génocide kurde, devenu intemporel et d'une certaine manière rendu comme invisible (autre forme du déni), au génocide des Arméniens comme question non close, pourrait être alors une des manières de lutter mais aussi de dévoiler, à partir des procédés identiques à ceux du génocide des Arméniens, mais «dilués» dans le temps, ce qu'il en est de la poursuite d'un projet génocidaire à l'égard des Kurdes ; lequel prend sa source ou se prolonge en une volonté de destruction de l'autre, de tout autre qui, dans une logique binaire, vise l'exclusion non seulement de tous ceux qui ne sont pas turcs mais de tous les opposants aux régimes des gouvernements turcs qui se sont succédés depuis 1915.

Ce qui a son tour, en son sens, peut être relié aux événements et à l'histoire du Karabagh et en particulier, à travers les liens étroits et actuels de la Turquie avec l'Azerbaïdjan.

C'est ainsi que le président turc, Démirel a pu déclarer, dans le quotidien *Marmara* des Arméniens de Turquie que :

«La Turquie a partagé joies et douleurs avec l'Azerbaïdjan depuis que 20 % du territoire azerbaïdjanais est occupé par les Arméniens... Je déclare ouvertement au monde entier que la Turquie et l'Azerbaïdjan sont deux pays frères, où habitent deux peuples frères. Ils représentent une seule nation. Cette nation unique a deux états, mais ces deux Etats sont des jumeaux¹⁶, lors de la "célébration" du 80^e anniversaire de la libération de Van des mains des Arméniens»¹⁷.

Ce qui situe les pogroms de Soumgaït de 1988 pour les Arméniens, les Turcs et les Azeris en un lien de filiation avec non seulement le génocide des Arméniens de 1915, les massacres de 1898 et de 1905 qui eurent lieu en territoire ottoman mais aussi avec ceux qui eurent lieu en 1905 et en 1918 à Bakou. C'est ainsi que le 10 novembre 1918, Mgr Bagratte, prélat des Arméniens de Bakou, écrivait au général Thomson, commandant en chef des Armées Alliées de la région de Bakou ceci :

«A la prise de la ville par les armées turques et de la république d'Azerbaïdjan, le 2 septembre, jour fatidique pour les Arméniens de Bakou, il fut envoyé à la rencontre des troupes une délégation de paix avec le drapeau blanc. La population paisible croyait et espérait que les troupes régulières de Turquie et de la République d'Azerbaïdjan ne permettraient aucun excès et rétabliraient la vie normale de la ville. Et en effet, la délégation reçut du commandant de

l'armée turque, Mursel pacha, l'affirmation officielle que la sécurité des habitants paisibles ne serait pas atteinte et que les biens ne seraient pas touchés. Cependant dès le dimanche, l'après-midi, dans la ville, des bandes organisées et des soldats commencèrent un massacre inhumain en masse et un pillage effréné qui durèrent trois jours entiers.

On a égorgé et massacré, sans distinction les Arméniens. Ayant pour but, évidemment, la destruction complète de toute la population arménienne. D'après les renseignements les plus sûrs, sans compter les charrettes et les chariots, 25 automobiles, pendant quatre jours, nuit et jour, ont transporté les cadavres et ce travail n'était pas encore terminé. La plus grande partie des cadavres, pour cacher les traces de ce massacre en masse, a été brûlée...

D'après un compte approximatif, le nombre des Arméniens tués arrive jusqu'à vingt mille»¹⁸.

On peut dire que les pogroms de Soumgaït de 1988 rappellent étrangement ceux-ci, de même que ces ordres donnés par le *Comité provincial révolutionnaire du Karabagh, au Comité révolutionnaire régional de Goris* en 1920 rejoignent l'interprétation falsifiante des événements de 1988.

Voici d'abord ceux datés du 21 juillet 1920, classé « *Très secret* » et envoyés de Chouchi :

«Des camarades qui viennent d'arriver racontent que, jusqu'à présent, 90% des villages du Zanguezour n'ont pas été désarmés. C'est regrettable. Mais ce qui est encore plus regrettable, c'est que la population arménienne du Zanguezour n'ait pas encore été décapitée (c'est-à-dire privée de ses dirigeants). Son intelligentsia et ses chefs militaires sont encore présents dans les villages. Demain, en cas de soulèvement ils en deviendront les dirigeants et casseront nos forces du Zanguezour. Je le répète encore et toujours : il ne faut surtout pas perdre de temps. Travailler jour et nuit. Faites en sorte que toutes les personnalités importantes arméniennes soient arrêtées. Déportations et pillages ne sont pas grand chose. Les jours passeront, la situation changera et ils retourneront dans leur pays (lequel ?) laissez de côté le sentiment d'humanité. Ce n'est pas avec de tels sentiments qu'on crée un État, qu'on conquiert des pays et qu'on vit en paix»¹⁹. Lettre signée par Karaïev membre de la direction bolchevique d'Azerbaïdjan, et à laquelle il ajoute le post-scriptum suivant : "Pour affaiblir les Arméniens dans les endroits où la guérilla est active, tuez un soldat russe et accusez les Arméniens de ce crime. Vous savez bien ce que les russes (leur) feront. Ne laissez au Zanguezour aucun homme honnête, aucune richesse, afin que cette tribu maudite (les Arméniens) ne puisse plus jamais se remettre sur pied..."²⁰

Ordre dont la teneur va être reprise, cette fois non comme un ordre mais comme explication en mai 1989 par Z. Bouniyatov, académicien azeri : «*la tragédie de Soumgaït a été soigneusement préparée par les nationalistes arméniens. Quelques heures avant son début, des photographes et téléreporters arméniens ont pénétré en secret dans la ville où ils se sont tenus prêts. Et le premier crime a été commis par un certain Grigorian qui, se faisant passer pour azerbaïdjanais, a lui-même tué cinq arméniens de Soumgaït*»²¹.

A plus de 60 ans d'intervalle, on a donc affaire au même procédé de falsification par renversement des rôles, les victimes étant, elles-mêmes, désignées à la fois comme agresseurs et comme instigateurs des pogroms. Procédé qui d'une certaine façon sera encore repris à propos des morts civils de Khodjalou. C'est pourquoi les pogroms de Soumgaït furent vécus par les Arméniens, comme une répétition génocidaire du passé où se reprenaient à la fois le déni et la fraternité meurtrière²².

Face à cela est apparue, me semble-t-il, une nécessité de plus en plus vitale, de rupture de ce cycle pogrom-impunité-déni, cette répétition contenant un risque grave de destruction psychique, comme il apparaît que cette rupture ne peut se faire que par l'exercice de ce que j'ai appelé la légitime défense. La seule à pouvoir, pour les victimes, face aux actes génocidaires et aux promesses non tenues des traités, restaurer le symbolique comme réinscrire l'Histoire en actes.

En effet, le déni lorsqu'il se maintient grâce à la complicité persistante de tiers, produit pour les héritiers d'un génocide un épuisement de la communauté extérieure comme instance tierce capable de les protéger du meurtre. Cette éviction du tiers, rendu et/ou à la fois complice et impuissant, produit, à son tour, avec le temps, son effacement du pensable et son irréprésentabilité. C'est ainsi tout le champ symbolique qui se trouve mis en danger, champ du langage mais aussi champ de l'affect, l'état de victime devenant alors la seule identité intégrable de survie.

Le déni qui se poursuit dans l'après-coup du génocide maintient donc à la fois la toute-puissance imaginaire du bourreau et la place comme incrustée et immuable de la victime en même temps que se produit une usure du symbolique dont le "reste" ne se suspend que de l'incorporation des morts²³.

C'est dire que les assises du symbolique sont ébranlées à la fois par la disparition du tiers devenu complice ou absent et l'impossible deuil des morts. Il ne reste plus alors à ces victimes, face au retour répété d'un génocidaire impuni et si elles ne veulent pas devenir des "victimes ontologiques", qu'à s'engager dans une guerre de légitime défense, légitime défense restauratrice et réinstituante²⁴.

C'est ce que décidèrent un certain nombre de *Karabaghtsis* et d'Arméniens de l'Arménie ex-soviétique face aux offensives de l'Azerbaïdjan.

Mais alors pour ceux qui ont décidé de se battre, comment sortir de cette place de victime, devenir agresseur sans devenir bourreau ? Comment être capable d'une violence défensive sans occuper en miroir la place du bourreau d'hier, l'occuper imaginairement et/ou réellement ? Autrement dit comment inscrire en soi la légitime défense, faire une place pour une défense jugée légitime, si comme le dit Philippe Bouchereau, une guerre de légitime défense est à la fois différente d'un génocide et légitime face à lui, si :

«Assassiner n'est pas tuer.» et que «La violence guerrière, opposée à la violence génocidaire est le seul préalable possible au retour du politique. Parce que la violence génocidaire ne tolère à aucun moment, les armes du discours, il faut lui imposer le silence par le discours des armes»²⁵.

C'est cela, me semble-t-il, qui s'est joué à travers les événements et le temps de la guerre du Karabagh.

En effet si l'on peut redire que tout meurtre non reconnu est un meurtre qui continue, est-ce à dire que pour les uns, les bourreaux comme pour les autres, les victimes : il ne peut que se reprendre à l'infini ? Comment dès lors, pour les Arméniens, sortir du lieu de la victime, du lieu de sa répétition, et de sa soumission à la répétition, ce lieu qu'ils occupent dans l'Histoire (leur histoire ?) ?

Il semble qu'arriver en ce point ce ne pouvait (plus) être qu'en devenant dans la réalité, non comme on l'a dit, en Occident, des agresseurs, mais des défenseurs qui, en devenant acteurs et auteurs d'une violence, rompraient la répétition du retour de la victime en eux, leur permettrait de devenir des vainqueurs.

Cependant cette force, cette violence ne peut être vécue en un premier temps pour les fédais, ces combattants volontaires, que dans la crainte et la culpabilité d'une bascule possible (et parfois aussi désirée) en la place de l'autre, celle du bourreau, de l'agresseur éternel, comme si pour lutter contre lui il ne pouvait être question que d'un renversement des rôles, toute violence ne pouvant être pensée en un premier temps que comme en miroir de celle du bourreau.

Pourtant pour qu'une violence venant de la victime soit réparatrice, il faut qu'elle vienne non prendre en l'inversant sa place dans le couple bourreau-victime mais au contraire en occuper, en créer une qui puisse venir en quelque sorte rompre la répétition, l'éternité installée du couple bourreau-victime.

Ce dépassement passe donc nécessairement, non par un renversement, mais par un changement de structure, une réorganisation du champ collectif qui fait éclater le couple bourreau-victime et avec lui la toute puissance imaginaire du bourreau.

C'est en ce sens que l'on peut entendre et mesurer la force de paroles de ces fédais rencontrés en des points stratégiques du Karabagh lorsqu'ils disaient avec fierté des Azéris : «*Maintenant quand nous arrivons ils ont peur de nous, ils reculent*», paroles qui sans cela resteraient banales ou prêteraient à malentendus. Ils disent ainsi à la fois, nous sommes capables d'être autre chose que des victimes, et nous pouvons opposer notre force à la violence hors la loi des génocidaires et son impunité, pour tenter d'y mettre fin.

Dans ce cas cette force — de guerre avec ses lois — devient une force restauratrice, elle réinstalle l'agressivité dans sa dimension constituante du sujet. Cette agressivité nécessaire à la vie que trop de meurtres réels impunis et non reconnus avaient comme rendue psychologiquement inaccessible.

C'est ainsi que des tentatives d'effacements, les Arméniens n'ont cessé d'en vivre depuis longtemps. Effacement des corps qui eurent lieu sur les divers chemins de déportation, faisant d'eux non seulement des morts mais des n'ayant-jamais-existé, effacements des villages et des monuments mais aussi des cimetières et qui visent dans tous les cas à faire disparaître en même temps que les Arméniens eux-mêmes leurs traces comme les inscriptions culturelles de leur existence passée.

Face à cela, les fédais ont porté et portent l'histoire de leur pays, c'est-à-dire le meurtre dont il a été victime et qui, non reconnu, laissait la voie ouverte à sa reprise régulière, devenue pour l'Occident presque naturelle et qui consiste à faire petit à petit disparaître, de pogrom en pogrom, les Arméniens de leur terre et de l'existence. Sans cela il n'est pas possible de comprendre les événements du Karabagh et en particulier la constitution d'une zone de sécurité conquise par les Arméniens autour de celui-ci et qui contient la ville azérie d'Aghdam. La prise de cette zone a été tout de suite assimilée à une invasion, ce qui est la preuve d'une incompréhension radicale quant à ce qui anime les Arméniens, puisque pour eux il n'était, en aucun cas question ni de l'habiter ni même de le garder mais seulement un moyen de se protéger et de se garantir une monnaie d'échange, face aux mensonges comme aux traités bafoués du passé.

Est-ce à cause et/ou en souvenir de cela mais aussi contre cela que dans les rues de Stepanakert se succèdent, suspendus entre les arbres des rues et des avenues, des banderoles en tissu blanc sur lesquelles s'inscrivent jour après jour les noms de ceux qui tombent pour que d'autres puissent vivre en tant qu'Arméniens au Karabagh, comme par une volonté de les inscrire dans le corps et la chair de la ville et de les rendre ainsi littéralement ineffaçables ?

Ainsi, l'inscription de ces noms offerts dans les rues à tous, rappelant l'existence des morts, ne viennent-ils pas comme effacer l'effacement ou encore écrire le présent et en l'écrivant réinscrire le passé ?

Est-ce pour cela que lorsque je suis arrivée à Stepanakert, j'ai eu le sentiment d'être au milieu des vivants et des morts, recueillis ensemble et pourrais-je, comme solidaires d'une même volonté de ne pas, au-delà de la mort réelle, mourir comme être humain²⁶ ?

C'est pourquoi il me semble, qu'à la tristesse des mères, se mêle la fierté. Leur démarche, dit-on, la tête haute comme dressée jusqu'à ce que je pourrais appeler des banderoles funéraires, ces banderoles qui expriment avec le passage de la violence et de la mort, l'appartenance de ces jeunes morts — la plupart ont autour de vingt ans — à leur histoire comme histoire humaine et aussi pourquoi au milieu des maisons détruites il n'est pas possible d'être seulement triste.

Était-ce seulement l'impression de quelqu'un qui venait non seulement de l'extérieur du Karabagh mais de l'ailleurs de l'Arménie ou encore parce que j'y étais restée trop peu de temps ? A moins que ce ne soit pour ces raisons mêmes que ce m'ait été plus perceptible, de même que c'est au temps des plaies vives que ces sentiments peuvent s'exprimer le plus justement et le sens des événements surgir de la manière symbolique la plus aiguë.

Mais revenons à ce que représente pour les combattants vivants, le moment de leur bascule du côté des défenseurs jusqu'au point de se permettre d'être vainqueurs, c'est-à-dire ne pas se laisser entraîner à retourner du côté des victimes, ce moment les engage psychologiquement dans un espace mental inconnu et rend chacun de ceux qui doivent vivre pendant et après ce temps de violence à assumer, fragile.

En effet, comment intégrer cela pour que ce temps devienne un temps qui mène à la vie ? Comment paradoxalement supporter d'être vainqueur et vivant ?

De cette difficulté témoignent nombre de récits de fédais pour qui assumer cette violence meurtrière semble presque au-delà de leurs forces et pour qui mourir pour la victoire devient la seule solution psychique possible, certains sont retournés au front pour ça, comme seule issue supportable psychiquement. Victimes alors du fantasme de la seule alternative victime ou bourreau. Une manière de ne pas (pouvoir) affronter cet impossible, celui d'assumer en soi la violence, ce qui serait, pour eux, se rapprocher - trop près ? - de la violence des bourreaux d'hier mais aussi de ceux d'aujourd'hui, ceux des pogroms de Bakou.

Cet impossible semble être lié à la trop grande proximité, familiarité, pourrais-je dire, dans laquelle il se trouve soudain plonger, à cause de son utilisation de la violence par rapport à l'image de l'agresseur comme seule image possible de soi, un agresseur génocidaire qui le renvoie à son ennemi de toujours : le Turc.

Dès lors, comment pouvoir vivre en occupant une autre place que celle de victime sans pour autant occuper celle de l'autre, cet autre haï et qui jusque-là était le représentant d'un danger mortel ? Et de quelle culpabilité se trouve chargé celui qui croit reprendre à son compte ce qui appartenait à l'autre, cet autre que le déni maintient comme génocidaire ? N'y a-t-il pas, à ce moment-là, renversement possible de l'histoire, mise en scène d'une folie, où l'un peut croire devenir, comme en un miroir, l'autre en participant à un échange des places, faute d'autre place imaginable ou pensable ?

Autrement dit comment éviter à la fois de ne pas devenir bourreau, de ne pas se penser bourreau, mais de seulement prendre les armes pour se défendre ? Comment maintenir, créer un autre lieu d'être, ouvrir une autre voie, un espace tiers qui ne soit ni celui de victime ni celui de bourreau ? Comment percevoir la légitime défense comme ce qui permet d'instaurer un espace de droit possible pour soi, mais aussi pour l'autre ? Enfin comment croire pouvoir quitter une place depuis si longtemps occupée (celle de victime), c'est-à-dire assumer les effets psychiques que cela nécessite aussi bien de la part de la collectivité que de celle de ses sujets ?

C'est pourquoi il me semble que l'on se doit d'être attentif, maintenant la guerre finie, à ceux qui ont combattu, et pas seulement aux combattants morts. Car toute agressivité censurée risque de se retourner en pulsion de mort. Là où la vie de l'autre symbolique ne peut être préservée qu'au prix de sa propre vie. Ce sont donc eux, les anciens combattants, qui sont les plus directement aux prises avec les difficultés de ces remaniements psychiques nécessaires pour ne pas céder à une identification imaginaire au bourreau. Pour cela il est vital pour tous que les autres ne les y mettent ni ne les y maintiennent, faisant d'eux, en cas extrême, par incapacité de la collectivité d'intégrer l'agressivité comme possibilité de conflits de nouveaux agresseurs, assimilés aux anciens bourreaux. Mais au contraire, qu'ils (re)créent avec eux un espace psychique qui ne soit ni celui de la victime ni celui du bourreau, un espace intériorisé où l'agressivité et l'amour en chacun puissent coexister. Cette agressivité qui est constitutive de l'enfant et sans laquelle l'amour même ne peut exister²⁷.

D'où l'importance que revêt l'élection à la présidence de l'Arménie de R. Kotcharian, un ancien combattant du Karabagh, comme signe qu'un pas a été

franchi hors du lieu de la victime mais aussi de l'alternative *bourreau* ou *victime*, en même temps que devient à la fois accessible et acceptable pour et par les Arméniens la possibilité de l'existence d'une violence nécessaire et différente de celle meurtrière des bourreaux.

Pouvons-nous en conclure que si la violence a le pouvoir de détruire l'ordre symbolique, celui ou langage et loi se conjuguent et qui organise le champ social, elle peut aussi, dans certaines conditions, contribuer à sa restauration ? Il est donc essentiel d'affiner la lecture de son sens et de sa fonction dans les événements historiques pour repérer là où elle devient génocidaire mais aussi là où, différente, — hors le mirage culpabilisé du miroir —, elle devient nécessaire pour faire barrage au génocidaire et aider à la restauration de l'ordre symbolique menacé de destruction.

Notes

- 1** Voir l'élaboration de cette notion dans mon livre *Génocide et transmission*, Paris, éd. de l'Harmattan, 1994.
- 2** Mais aussi du type de régime dans lequel la Turquie est enfermée «A aucun moment de son histoire la Turquie n'a pu connaître une démocratie pluraliste. A ce jour, toutes ses Constitutions ont été élaborées et imposées par des militaires. Pendant vingt-sept ans, ce pays a vécu sous le régime d'un parti unique et d'un chef national, une sorte de fascisme turc.» dit L. Zana, première femme kurde élue au parlement en 1991, condamnée à 15 ans de prison en 1994 sous le seul prétexte de déclarations faites dans le cadre de son activité parlementaire. Elle a reçu le prix Sakharov en 1995, elle est la femme de Medhi Zana. L. Zana, *Ecrits de prison*, Ed des femmes, 1995, p. 43.
- 3** V. Petrossian, directeur et éditeur du journal bi-mensuel *Hayoutioun* de Erevan (Arménie) qui m'a intégrée dans son équipe et à qui je dois d'avoir pu aller au Karabagh et d'y écrire la première version de ce texte paru dans le numéro spécial de ce journal imprimé à Chouchi en août 1994.
- 4** P. Bouchereau, *L'Intranquille, Une libre contribution à la critique de la servitude*, n° 1, p. 34.
- 5** Nous verrons, plus concrètement, ce que l'impossibilité de vivre l'agressivité autrement que comme meurtrière implique dans les rapports avec l'autre.
- 6** En effet, Il n'est pas possible de lier mémoire et déni sans les lier, tous deux, à la question de la reconnaissance, dont E. Glissant dit ceci : «*Dans les mémoires et les inconscients collectifs, les non-dits autorisent la reproduction des faits qu'on peut oublier. Au rang de ces non-dits à élucider, je range naturellement l'esclavage. L'enjeu est d'autant plus impératif que sa réalité n'a pas cessé d'être actuelle... Or a quoi bon commémorer sans servir le présent ? Je vais plus loin : dans ma perception de ce que j'appelle le tout-monde aujourd'hui, je pense que même si nous étions, peuples du Sud, tout à fait d'accord pour la qualification de l'esclavage comme crime contre l'humanité, ça ne suffirait pas ! Le résultat du combat ne sera probant qu'au prix de l'universalité de la reconnaissance*». Cité in *Racines noires 98*, Ed Arte, Télérama p. 72. J'ajouterai que cette reconnaissance universelle ne peut avoir lieu qu'à condition de rencontrer et d'inscrire les autres crimes contre l'humanité et en particulier les génocides dans cette universalité à laquelle est liée l'imprescriptibilité. La prise en compte des "autres" n'est pas folklorique ; elle est, et devient, de plus en plus nécessaire et essentielle, pour tous.
- 7** «*En 1994, le conseil de sécurité avait créé un second tribunal au Rwanda, pour juger les actes de génocides dans ce pays, Andrew Thomson, un professeur de médecine néo-zélandais, fut nommé à la tête des exhumations de charniers du Rwanda. Haglung, anthropologue spécialisé en médecine légale, avait reçu le titre d'expert scientifique en chef auprès du tribunal... En 1996, le tribunal envoya les deux hommes surveiller l'excavation du charnier, près de Vukovar, ... ainsi que de quatre autres qui avaient été découverts sur les collines entourant la ville de Srebrenica en Bosnie*», E. Stover et G. Peress, *Les tombes. Srebrenica et Vukovar*, Zurich, ed. Scalo, 1998, p. 92.
- 8** Op, cit., p. 157-58-59.
- 9** Il s'agit de la région de Kharpout.
- 10** Leslie A. Davis *La province de la mort. Archives américaines concernant le génocide des Arméniens (1915)*, Bruxelles, ed. Complexe, 1994, pp. 57 et 169.
- 11** Il y a eu cependant des exhumations de charniers arméniens en territoire syrien qui eurent lieu après que les Turcs en aient été chassés en 1918, aux terminus des chemins de déportation turcs, à Ras-ul-Aïn par exemple où fut élevée en 1930, une chapelle sur un ossuaire ou encore à Deir es-Zor où fut construit en 1990, un vaste monument à la mémoire de tous les déportés, restés anonymes, qui mourraient dans les déserts de Syrie. Ce qui, par ailleurs, souligne qu'en territoire turc rien de tel n'a pu être fait. Voir à ce sujet le livre de photographies *Routs of centers of annihilation of Armenian deportees in 1915 within the boundaries of Syria*, publié par V. Jébéjian Library, Aleppo, 1994.
- 12** Il y eut des promesses de terres par les Turcs pour les Kurdes qui leur seraient distribuées s'il les aidaient dans les massacres des Arméniens, promesses non tenues auxquelles se sont substitués des massacres, des destructions de villages, et bien d'autres exactions, y compris la torture et de lourdes peines de prison. Voir les livres de L. Zana et de M. Zana.
- 13** M. Zana, *la prison n°5. Onze ans dans les geôles turques*, Postface de N. Kendal p. 111.
- 14** Ibid. p. 108.
- 15** «*Et malheureusement, beaucoup coopèrent. En 1985, des pages entières ont été achetées dans le Washington Post*» ajoute I. Charny in "Entretien avec I. Charny, directeur du centre de recherches sur l'Holocauste et le Négationnisme à Jérusalem" in Achkhar, 7 février 1998.
- 16** Cité dans la *Lettre de l'UGAB*, 11 avril 1998.
- 17** Commémoration qui est à situer comme une des expressions du déni.
- 18** A. Beylérien, *Les Grandes Puissances. L'Empire ottoman et les Arméniens dans les archives françaises (1914-1918)*, Paris, Publications de la Sorbonne, pp. 730-731.
- 19** Ibid. p 53.
- 20** Ibid p 54. ainsi que ce soit au Karabagh au Zanguezour ou à Bakou les massacres sont donc repris à l'identique dans le temps et dans l'espace.
- 21** Op, cit., L'analyse de Z. Bouniyatov, académicien azerbaïdjanais sur les événements de Soumgait et du Karabagh (13 mai 1986) p. 87.
- 22** Voir H. Piralian, *Génocide et Transmission*, chapitre V «Le déni, un crime contre l'humanité», Paris, ed. l'Harmattan, 1994.
- 23** Cette incorporation qui empêche ces morts de disparaître en les maintenant en un lieu - le corps des survivants - où ils ne sont ni vivants ni morts, rend la symbolisation de la Mort (le deuil) et donc toute transmission excessivement difficile pour leurs héritiers.
- 24** Question que B. Levy pose en 1980 à Sartre faisant référence à la préface qu'il a écrite pour les damnés de la terre de F. Fanon «*La violence peut-elle avoir cette fonction instituante que tu lui donnais à ce moment-là ?*». Question fondamentale à laquelle il ne répond pas, mais la question est posée. Jean-Paul Sartre, Benny Lévy *L'espoir maintenant..* ed Verdier, p.52. Voir aussi H. Piralian, "*Rupture de transmission et violence*", in les Actes du colloque : *Psychanalyse et décolonisation UNESCO* février 98 (à paraître).
- 25** P. Bouchereau, op. cit. Cette attention portée au génocidaire comme différent de la guerre devrait nous inciter à (re)penser aussi la guerre comme autre chose qu'un phénomène naturel dont les effets sont occultés et recouverts au nom du bien et du devoir national auxquels la guerre satisferait.
- 26** De même que furent créées, aux bord des villes et de villages, des cimetières entièrement consacrés à ces combattants où se déroulent des cérémonies funéraires qui, on ne peut s'empêcher de penser, se font en réparation (aussi) de celles qui n'ont pu avoir lieu pour les morts du passé et en particulier celles du génocide.
- 27** Puisque sans pouvoir de séparation et d'opposition, l'enfant se trouve dans une position de nécessité fusionnelle dangereuse pour son intégrité et qui ne peut le conduire qu'à la haine, faute de compromis possible et de possible séparation non meurtrière et, en ce cas, libératrice.

Quelle place pour le génocide des Arméniens dans les livres d'enseignement secondaire

Hélène STRAPÉLIAS *

1915 : one and half million Armenians are deported and massacred in the Ottoman Empire. This major event unfolds in the middle of the World War I and constitutes the first genocide of the twentieth century. What place does it occupy in school books, particularly in the 9th grade and the 11th grade where this period is studied ? Is this genocide clearly presented ? Are the documents, bibliographical or other pedagogical tools proposed to teachers sufficient ? Are the teachers able to discuss the concept of genocide with pupils, starting from 11th grade. To answer such questions, we will rely on experienced teachers who have coped with this problem and tried to solve it.

1915 : un million et demi d'Arméniens sont déportés et massacrés dans l'Empire ottoman. Cet événement majeur se déroule en pleine Première Guerre mondiale et constitue le premier génocide du XX^e siècle. Quelle place occupe-t-il dans les manuels scolaires, notamment en classe de Troisième et en Première, où l'on aborde cette période ? Ce génocide est-il clairement présenté ? Les documents, bibliographies et autres outils pédagogiques proposés aux enseignants, sont-ils suffisamment abondants ? Les enseignants peuvent-ils aborder dès la classe de Première l'étude du concept de génocide avec les élèves ? Pour répondre à ces questions, on s'appuiera sur l'expérience d'enseignants confrontés à ce problème, et qui ont tenté de le résoudre concrètement.

Il y a, d'une part, les modes de reconnaissance officiels des génocides et, d'autre part, la reconnaissance par les chercheurs, les historiens, dont l'un des lieux d'expression, est en France, celui du manuel scolaire.

Devant la difficulté constatée d'enseigner le génocide de 1915, nous apporterons ici le témoignage de différentes actions menées au cours de ces dernières années avec des professeurs d'Histoire-Géographie et de Philosophie, tant dans les classes qu'auprès des éditeurs scolaires.

Cette session s'intitule "mémoire et déni : un passé à surmonter", mais nous parlerons ici d'histoire et cela a son importance dans cette période où l'on confond parfois mémoire et histoire et où l'on parle d'un devoir de mémoire.

Antoine Prost, Professeur à l'Université de Paris I, préfère parler d'un "devoir d'histoire", dans ses « Douze leçons sur l'histoire » (ce qui ne retire rien d'ailleurs à

*Historienne. Directrice des études d'un établissement secondaire à Paris.

l'importance de la mémoire).

«[...] L'histoire ne doit pas se mettre au service de la mémoire ; elle doit certes occuper la demande de mémoire, mais pour la transformer en histoire. Si nous voulons être les acteurs responsables de notre propre avenir, nous avons d'abord un devoir d'histoire»...¹.

Et de citer l'historien Pierre Nora :

«[...] il y a autant de mémoires que de groupes ; elle est par nature multiple et démultipliée, collective, plurielle et individualisée. L'histoire, au contraire, appartient à tous et à personne, ce qui lui donne vocation à l'Universel» 2.

C'est ce devoir d'histoire, cette réflexion d'ordre éthique, qui expliquent l'engagement de professeurs d'Histoire-Géographie.

C'est cette vocation de l'histoire à l'Universel, qui explique que dans la petite équipe que nous avons constituée nous ne soyons ni les uns, ni les autres, d'origine arménienne. Car si le génocide arménien appartient à la mémoire arménienne, en tant que crime contre l'humanité, son histoire appartient à tous, et il convient de pouvoir l'enseigner décentement à tous les lycéens de France.

L'enseignement de l'histoire tient en France une place tout à fait particulière. Obligatoire durant tout le cursus d'enseignement général, l'histoire est considérée depuis la fin du XIX^e siècle, comme l'un des éléments déterminants de la formation du futur citoyen. C'est la fonction politique et sociale, la fonction civique de l'enseignement de l'histoire.

Le manuel scolaire est une véritable institution : chaque niveau d'enseignement a son programme fixé par l'Éducation Nationale et publié au Bulletin Officiel. Les différents éditeurs confient la rédaction à un directeur de collection chargé de constituer une équipe responsable des différents chapitres.

L'édition scolaire en France relève du secteur privé, indépendant de l'Éducation Nationale ; même si les rédacteurs de ces manuels y appartiennent (professeurs en collège, en lycée, à l'université, à l'École Normale Supérieure, à Sciences-Po ou même Inspecteurs...), ils sont là à titre purement privé et en aucun cas comme représentant du Ministère de l'Éducation nationale comme certains le croient.

Nous sommes clairement là dans un système de concurrence entre les maisons d'édition, puisque les professeurs sont libres du choix des manuels.

Il n'y a pas d'histoire officielle en France, ni de manuel d'État, ni, à notre connaissance, d'instance de surveillance des écrits. L'éditeur doit simplement veiller à ne pas tomber sous le coup des lois, et à rester dans le cadre du programme officiel.

À partir de là, tout est une question de choix et de responsabilité. 1915 : un million et demi d'Arméniens déportés et massacrés. Le premier génocide du XX^e siècle. Cet événement majeur doit normalement trouver sa place en classe de Troisième et surtout en classe de Première où l'on aborde cette période. Si "La Question d'Orient" et notamment les massacres de 1895 prenaient leur place dans les anciens manuels (comme le «Malet-Isaac» de 1961), le génocide lui, a toujours été presque totalement inexistant.

En classe de Troisième, on note au mieux, une indication de massacres en 1915 dans une chronologie. Il faudra étudier de près les nouveaux manuels qui

vont sortir pour la rentrée scolaire 1999, mais sans illusions étant donné l'étendue du programme : "le monde de 1914 à nos jours". Un chapitre consacré à la Première Guerre mondiale et à ses conséquences doit cependant permettre de mentionner le génocide. Affaire à suivre ...³

En classe de Première, où l'on développe un peu, jusqu'à présent on trouvait au mieux quelques lignes et un document dans trois manuels : Bordas, Delagrave et Hachette.

Pour Hachette : *Un génocide*.

Pour Delagrave : *"Un génocide" (entre guillemets)*.

Pour Bordas : *Une élimination prenant les caractères d'un génocide*.

Les manuels ont été changés en 1997, sur la base d'un nouveau programme : "Le monde du milieu du XIX^e siècle à 1939".

On pouvait espérer quelques bonnes surprises étant donné la parution de plusieurs ouvrages consacrés au génocide, et les nombreux articles de presse à la suite de l'affaire Lewis. Arrivés à la fin de ce siècle, devant le spectacle effrayant de génocides se déroulant sous nos yeux, tout le monde semble convaincu de l'extrême urgence de mener avec les jeunes une véritable réflexion, sur ce qu'est un génocide, ses caractéristiques ; pourquoi se déclenche-t-il ? Quels sont les liens entre les différents génocides du XX^e siècle ? Quelles sont leurs singularités, le problème des responsabilités, etc ?.. L'urgence donc, de rappeler les faits et de donner les moyens aux enseignants de les expliquer.

Ce fut le sens d'une action menée par un petit groupe d'enseignants et de chefs d'établissements, à la veille de la parution des manuels, ont écrit le 27 février 1997, aux maisons d'édition actuelles : Belin, Bertrand-Lacoste, Bordas, Bréal, Hachette, Hatier, Magnard et Nathan.

Dans cette lettre, nous insistions sur la nécessité de remettre dans une perspective historique un ensemble d'événements de ce siècle et nous demandions que le génocide arménien soit clairement présenté, soit sous forme de dossier, soit sous forme d'une série de documents comprenant une bibliographie, une filmographie, afin qu'une étude du concept de génocide puisse démarrer en classe de Première pour se poursuivre en Terminale.

Pris par l'urgence, nous n'avons pas beaucoup fait circuler cette lettre. Nous avons cependant reçu le soutien de Pierre Vidal-Naquet, Directeur d'Études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Bernard Legras, Maître de Conférences en Histoire à l'Université Paris I - Panthéon-Sorbonne et Jean-Pierre Vernant, Professeur Honoraire au Collège de France.

Ce dernier "signant, sans illusion, disait-il, sur l'efficacité de la démarche". Il avait raison. Nous n'avons reçu aucune réponse, même de courtoisie, de la part des maisons d'édition.

L'analyse des nouveaux manuels permet d'affirmer que pour la plupart des rédacteurs de manuels scolaires en France, ou bien il n'y a pas eu de génocide arménien en 1915, ou bien celui-ci ne mérite pas d'être retenu dans la sélection d'événements qu'ils effectuent pour l'histoire de ce début de siècle.

Deux manuels sur huit seulement le caractérisent comme tel :

- Hachette, qui en a amélioré la présentation : Paragraphe spécial (dans le chapitre "une guerre totale"); Indications de sources historiques; racines du mot

génocide; document iconographique : une photo montrant des Turcs enterrant des Arméniens dans une fosse commune ; indication bibliographique : "La dette de sang" d'Archavir Chiraguian; une série de questions posées aux élèves.

Et, au lexique final, la lettre G renvoie aux pages sur le génocide arménien.

- Bréal, le second manuel, met en valeur le génocide dans son tableau du «bilan de la Première Guerre mondiale». Un astérisque renvoie à un paragraphe en marge de la page intitulé "Le génocide arménien".

En dehors de cela, aucun autre manuel ne fait référence à un génocide ou à un massacre en 1915. Sinon le manuel Bordas : dans un développement sur les années 1915-1916, on peut lire ; "au Proche-Orient, les Turcs massacrent les Arméniens". Ce qui constitue un net recul par rapport à l'édition de 1988, où l'on citait un extrait des mémoires de l'Ambassadeur Morgenthau, en indiquant le livre de Gérard Chaliand et Yves Ternon : "Le génocide arménien"⁴.

Le même ouvrage, consacre par contre comme beaucoup d'autres manuels, de longs développements aux traités de Sèvres et de Lausanne, proposant même un document représentant une allégorie de l'Arménie vaincue, sous la forme d'une jeune femme pleurant sur un champ de ruines en 1920. La question suivante est posée aux élèves : «Comment l'Arménie est-elle figurée ? Pourquoi ?». Ce qui est certain, c'est que l'élève dans sa réponse, ne pourra en aucun cas intégrer le génocide de 1915, à moins que l'enseignant n'ait lui-même comblé le vide.

Que l'on parle de l'Arménie indépendante ou pas après les traités de paix, dans la plupart des manuels, ne peut, à notre sens, excuser le silence à propos du génocide.

Pour compléter cet état des lieux, il faut préciser qu'il n'existe aucun complément pédagogique actuellement disponible au CNDP, le Centre National de Documentation Pédagogique : aucun recueil, aucun film, aucun CD-Rom. Rien également dans la Collection "Textes et documents pour la classe".

Les centres de documentation des collèges et lycées, en général, ne proposent pas d'ouvrages sur l'Arménie. Certains professeurs, par contre, connaissent le "tiré à part" de la revue *Historiens et géographes* réalisé par Anahide Ter Minassian sur l'Arménie soviétique (1990), et le «*Que sais-je*», *l'Arménie*, de Claire Mouradian (1995).

Tel est aussi le problème auquel on se heurte lorsque l'on veut compenser la carence des manuels, comme le font certains professeurs ou bien les élèves d'origine arménienne qui proposent parfois des exposés.

Le manque de support documentaire est un réel handicap. Nous avons été confrontés à ces divers problèmes dans le cadre de l'action menée depuis trois ans dans les classes de Première et de Terminale.

Les élèves n'ont aucune connaissance du sujet. Il faut tout situer géographiquement, rappeler l'histoire de l'Arménie depuis ses origines, même brièvement, puis faire en sorte que les élèves se représentent ce que l'on raconte, ce qui passe par une forme d'identification aux victimes. À quoi faire appel ? À l'imagination ? À l'émotion ? À la raison ? Un million cinq cent mille morts : cela peut rester un chiffre sans réalité pour un élève de 16 ou 17 ans, submergé par les informations sur les massacres, les génocides. Et celui-là est si loin dans le temps.

C'est un travail de préparation considérable. On peut se servir par exemple de la lecture des télégrammes des diplomates allemands recueillis par le Dr Lepsius. Mais il faut aussi, pour la première fois, expliquer aux élèves ce qu'est un génocide, les définitions, les racines, la différence avec un massacre (ce qui est déjà souvent difficile à faire comprendre à des personnes plus âgées).

Un autre aspect intéresse tout autant les élèves, c'est celui de la négation du crime par la Turquie, et celle des raisons de l'absence du sujet dans le manuel : or pour un élève, le livre, c'est la vérité. Tous les professeurs d'Histoire-Géographie le disent, il faut beaucoup d'énergie pour l'enseignement, mais contre le vide d'un manuel, il faut déployer encore plus de conviction.

A chaque séance, nous avons consacré deux heures à ce sujet et il nous a semblé que c'était un bon démarrage pour ensuite aborder les génocides juif, tsigane, cambodgien, rwandais en fin de Première et durant l'année de Terminale.

Le résultat est parfois impressionnant. Les questions des élèves sont très précises et leurs indignations souvent plus fortes que celles de leurs aînés : le négationnisme, l'importance des intérêts économiques, stratégiques, diplomatiques, dans la balance, face aux preuves, face à la souffrance humaine, face à la mémoire meurtrie d'une communauté ... et puis aussi l'Europe et son élargissement éventuel à la Turquie, etc.

Alors, il faut en venir aux raisons possibles de ce silence et évoquer quelques pistes de réflexion. La première souvent avancée ne semble guère recevable : c'est celle de l'immensité du programme, quasiment un siècle, avec au centre, l'importance de la Première Guerre mondiale, pour laquelle la recommandation horaire proposée aux enseignants est au mieux de quatre à cinq heures. Il est dit dans l'orientation générale que l'on se gardera "de toute volonté d'exhaustivité" et que "le programme vise à l'intelligence de la période plutôt qu'à la juxtaposition de connaissances factuelles". Mais pour nous, c'est précisément cette orientation qui ne peut servir de justification.

Si le programme vise vraiment à l'intelligence de la période, alors tout est effectivement une question de choix, de priorité, de hiérarchisation, et l'on en revient à la nécessaire prise en compte du premier génocide du XX^e siècle.

Quant au problème de place dans les manuels, il y en a largement, aussi bien pour des textes que pour des documents. Consacrer des pages entières à la reproduction de tableaux impressionnistes ou cubistes, à la naissance du jazz à la Nouvelle Orléans (toutes choses passionnantes par ailleurs), cela aussi c'est un choix des auteurs qu'il leur faut assumer.

Une autre raison, souvent avancée, c'est celle de l'euro-péo-centrisme. Ce fut vrai. Mais c'est une orientation qui a tendance à s'estomper, si l'on considère par exemple la place des fronts orientaux sur les cartes de la guerre de 1914-1918. Et de toute manière, le programme, ce n'est pas l'Europe, mais le monde de 1850 à 1939.

Autre hypothèse de travail : le manque de "communication du savoir à l'intérieur de la communauté historique" : problème soulevé sur un autre sujet par Gérard Noiriel, Directeur d'Études à l'EHESS, dans *Le Monde* du 13 mars 1998, où il regrettait que les travaux récents sur l'immigration ne soient pas pris en compte :

"«I suffit d'examiner, disait-il, les nouveaux manuels des classes de Première,

pour constater qu'aucun des acquis de la recherche historique dans ce domaine n'a été pris en compte. Mais qui s'en soucie ?».

D'autres hypothèses enfin méritent attention, ce sont celles qui ont été rappelées par Claude Mutafian lors de son intervention sur le génocide arménien pour le Colloque international "1914-1998. Le travail de mémoire", le 26 mars 1998 à la Sorbonne.

Qu'il soit permis d'ailleurs de dire ici toute l'importance de telles interventions dans les colloques de réflexion générale où classes entières et professeurs sont conviés en priorité. La première hypothèse est d'ordre purement politique : y a-t-il un rapport direct entre la reconnaissance du génocide arménien par un État et la place qu'il occupe dans un manuel scolaire ? Comment par exemple expliquer les deux pages très détaillées des manuels uruguayens ? Est-ce parce que l'Uruguay est le seul pays au monde à avoir reconnu le génocide dans les années 1960 ? La Grèce l'a reconnu en 1996 et tout récemment le Sénat belge. On suivra avec intérêt l'évolution dans ces deux pays des manuels scolaires. A ceci près qu'en Grèce, comme à Chypre, la connaissance et la transmission de l'histoire arménienne est à notre avis une tradition à la fois familiale et scolaire, indépendante d'un manuel. Le cas de la Belgique peut être intéressant puisque les Belges utilisent à la fois des éditions qui leur sont propres mais aussi des éditions françaises.

Et que dire des projets de manuels européens ? Car après tout la construction européenne, c'est aussi l'Europe éducative. La reconnaissance du génocide par le Parlement européen en 1987 doit ici normalement trouver son prolongement.

On peut d'ailleurs se demander, puisque ces manuels sont fabriqués par des historiens de chaque pays, quel aurait été le texte proposé par la Turquie si elle était entrée dans l'Europe !

On voit là que toutes ces questions qui semblent à certains lointaines et extérieures, sont finalement beaucoup plus proches qu'ils ne le croient.

Dernière hypothèse, et non des moindres, celle du rôle de ce que Claude Mutafian a appelé "le réseau universitaire propagandiste turc". On connaît l'affaire Lewis, mais il y a aussi le rôle de certains universitaires français. Produire dans la presse des textes présentés subtilement comme des débats d'historiens, des thèses contradictoires sur le fait de savoir s'il y a eu ou non génocide, peut avoir des conséquences graves pour la conception des manuels. Nous renvoyons par exemple au n° 187 de la revue *L'Histoire* d'avril 1995 et aux propos de Gilles Veinstein.

Ne faut-il pas enfin rappeler que l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur sont très liés. C'est l'Université qui forme les enseignants et les prépare aux concours de recrutement.

Alors, en conclusion, sauf à se résigner ou à attendre tout du politique, on peut maintenant se poser la question de ce qu'il convient de faire pour que le génocide de 1915 mais aussi, plus généralement, l'histoire des Arméniens, soient insérés dans les manuels scolaires, aux différentes étapes du programme. Car un génocide n'est véritablement reconnu que lorsqu'il peut être enseigné aux jeunes générations.

La place du génocide juif dans les manuels, n'est pas allée de soi, contrairement

à ce que l'on pourrait croire. L'un des signataires de notre lettre aux éditeurs nous a raconté comment il avait participé, dans les années 1980, aux différentes actions destinées à «réveiller» en quelque sorte, les éditeurs scolaires : colloques, articles de presse, production de documents, etc.

À ce titre, il peut être tactiquement intéressant de proposer, comme aux États-Unis, une documentation complémentaire aux enseignants, en concevant des fascicules, des vidéos, des CD-Rom, que l'on pourrait trouver au CNDP (Centre National de Documentation Pédagogique). C'est ce que les Tsiganes ont fait. On trouve actuellement au CNDP une collection de documents proposée par le Centre de recherches tsiganes de l'Université Paris V - René Descartes, et publiée avec le soutien de la Commission européenne. Cette collection constitue une véritable aide pédagogique à qui veut enseigner l'histoire des Tsiganes et plus particulièrement le génocide des Tsiganes pendant la Seconde Guerre mondiale. Enfin, il faut sans doute agir auprès des éditeurs, de façon plus structurée en s'appuyant notamment sur des associations professionnelles comme celle des professeurs d'Histoire-Géographie.

Notes

- ¹ Antoine Prost, Douze Leçons sur l'Histoire, Paris, Le Seuil, 1996, p. 306.
- ² Pierre Nora, *Les lieux de mémoire, La République*, Paris, Gallimard, 1992, p. XIX-XX.
- ³ Nous avons peut-être été pessimistes. Au printemps 1999, un an après ce colloque et le vote de l'Assemblée Nationale française, cinq sur sept des nouveaux manuels de 3^e (Éditions Nathan, Hatier, Belin, Hachette et Magnard) abordent de façon plus ou moins conséquente l'histoire du génocide arménien.
- ⁴ Gérard Chaliand, Yves Ternon, *Le Génocide arménien*, Bruxelles, Complexe, 1980.

Dialogue avec le public

Mémoire et déni

Question

Existe-t-il, à votre connaissance, un film ou un documentaire audiovisuel utilisable en milieu scolaire ? Pourquoi n'a-t-on pas mis cela en images ?

Hélène Strapelias

Le problème est qu'il y a maintenant une réglementation extrêmement stricte sur la diffusion des documents audiovisuels dans les établissements scolaires. Tous les professeurs utilisent des enregistrements, mais il est vrai que maintenant, cela est très difficile. Il en est de même pour les photocopies qui sont surveillées pour protéger le livre.

Je pense, par exemple, à cette excellente émission "Le sens de l'histoire" de Jean-Luc HESSE, sur le génocide des Arméniens diffusée l'année dernière. La bibliothécaire de mon lycée m'a dit que je n'avais pas le droit de la diffuser car c'était une émission d'Arte. Peut-être y-a-t-il les moyens de faire en sorte que les films et les documents produits aussi bien en France qu'en Angleterre et aux Etats-Unis, soient achetés par le Centre National du Documentation Pédagogique (CNDP), auprès duquel nous pourrions alors nous fournir. Je crois que c'est cela qu'il faut coordonner afin d'avoir vraiment les moyens de projeter des films car cela semble effectivement très important pour les élèves.

Mireille Bardakdjian

Je reçois très régulièrement la liste des actions de "Mémoire 2000", en particulier des films diffusés pour les élèves. Ce sont des films de fiction.

Mais est-ce que des cinéastes — arméniens ou non — n'aient pas pu réaliser un grand nombre de films de fiction sur l'histoire arménienne, ne s'explique pas par le fait que les Arméniens sont encore dans le génocide ? Lorsqu'en en 3^e, vous avez à traiter la Première Guerre mondiale et que les programmes vous accordent 4 à 5 heures, vous pouvez en parler en une phrase ou en une heure. Le plus souvent, les collègues n'en parlent pas du tout. Quant aux collègues de lycées - les nouveaux programmes étant tellement vastes, j'ai fait un sondage auprès de mes collègues - ils passent à pieds joints sur ce sujet. Le 24 avril 1997, j'ai voulu me singulariser, j'ai travaillé la question avec mes six classes. J'ai rappelé l'importance de ces dates. Chaque fois que je traite la Première Guerre mondiale spécifiquement, j'en parle mais je suis très gênée car il faut aussi traiter le génocide juif. Je suis gênée, car la place ou la non-place faite au génocide des Arméniens me met dans une situation inconfortable. Alors, bien sûr, on ne peut pas comparer. Mais je n'ai jamais, à ce jour, pris une heure pour traiter du génocide juif parce que je suis mal placée par rapport à la position des Juifs concernant les Arméniens pour le faire. Mon attitude s'explique parce que je n'ai pas résolu mon problème de survivant, parce que je sais que quelque part je suis issue de ce génocide non reconnu.

Question

Il faut ajouter que les Arméniens d'Iran et leurs députés dans le "Majlis" n'ont pas manqué l'occasion d'exprimer leurs protestations contre le génocide".

Varoujan Attarian

C'est une action parmi d'autres. Je me suis excusé à l'avance de mettre certains aspects de côté faute de temps. Je signale deux autres résultats que je n'ai pas énoncés pendant mon exposé, deux décisions des Parlements locaux en Argentine, à Cordoba et Buenos-Aires qui ont reconnu le génocide des Arméniens en 1984.

Question

Vous avez dit que la Turquie n'intervenait plus auprès des médias pour faire interdire les débats télévisés, mais il y a le cas qui s'est produit récemment à Lyon où il y a une intervention du consul auprès des conseillers municipaux.

Varoujan Attarian

Peut-être que dans mon exposé, je n'ai pas assez détaillé ce point-là. Ce que je veux dire à propos de ces interventions, c'est que certaines portent moins, il suffit de se référer aux années 1960-70 où, en France, il était difficile de publier un livre, et où il était quasiment impossible de faire passer une émission à la télévision. Sur ce plan là, les choses ont changé, cela ne veut pas dire qu'il y ait moins de pression, mais qu'elles sont moins efficaces. Je dirais même que, sans être dans le secret des dieux, nous pouvons dire d'après les résultats, qu'il y a un changement de tactique de la part des Turcs : comme ils ont conscience d'avoir perdu la bataille des médias, ils mettent davantage l'accent sur l'action politique, sur les pressions politiques et diplomatiques plutôt que la pression médiatique. Après tout, les moyens diplomatiques de la Turquie sont importants mais ils ne sont pas infinis, on préfère consacrer les efforts là où c'est important.

Question

Est-ce qu'il y a un rapport entre 1915 et la création de la République d'Arménie ? Quel fut alors le rôle de la Turquie, celui des acteurs arméniens ? Quel rôle a joué l'absence de projet étatique arménien avant cette date.

Claire Mouradian

Je pense que c'est une question sur le fait que j'ai dit, à un moment donné, que la mémoire du génocide était difficile à accepter par l'Etat arménien dans la mesure où le génocide marque l'acte d'échec du projet national. Il y a, entre le génocide et la création de la république, un lien chronologique, les événements se succèdent, mais la République est avant tout, le résultat de l'éclatement de l'empire tsariste. Alors, absence ou pas de projet étatique ? Je pense qu'il y a en un qui n'est pas forcément clair et qui s'élabore au fur et à mesure. Ce qui est certain, c'est qu'il y a une absence de projet étatique concernant l'Arménie actuelle. S'il y en avait un, ce serait plutôt pour l'Arménie Occidentale où il ne reste plus d'Arméniens, et dans un premier temps, c'était plutôt un projet d'autonomie. En 1918, l'indépendance était inopinée : la Fédération transcaucasienne éclate, la Géorgie se déclare indépendante la première, puis l'Azerbaïdjan. Les Arméniens sont réticents, parce que, à ce moment-là, ils se sentent très mal protégés. Ils ne veulent pas sortir d'un cadre où ils sont regroupés avec d'autres, que ce soit celui de l'empire tsariste, de l'empire russe ou bien du Caucase. Il est clair que la Turquie a joué un indirectement un rôle. Paradoxalement c'est le premier Etat à reconnaître la république indépendante, ne serait-ce que pour signer un traité avec elle dans des frontières réduites et que la Turquie veut alors la création d'une espèce de réduit pour les Arméniens, un petit peu comme un Bantoustan pour éviter des revendications sur d'autres territoires. Je ne sais pas si

nous pouvons faire une filiation directe entre le génocide et la création de la République, cela obéit à d'autres événements, à d'autres chronologies. Mais il est clair que la construction de l'Etat ne pouvait plus se faire ailleurs.

Question

Certes, en France, il n'existe pas d'histoire officielle mais il existe, au moment de la rédaction des programmes, des instructions ministérielles des inspecteurs généraux. N'est-il pas possible d'organiser la même chose, entre le CDCA et certains inspecteurs, comme l'a fait André Kaspi, ici même, il y a trois ans ?

Hélène Strapelias

Oui, au petit niveau où nous nous trouvons dans notre action, nous nous sommes dit que ce sont les inspecteurs généraux qu'il faut contacter. Nous l'avons fait très vite, nous avons voulu prendre date même si au moment où nous l'avons fait, les manuels étaient bien en chantier. Je crois qu'il faudra produire des documents, organiser des entretiens, mais malgré tout, j'aimerais quand même dire que le programme officiel existe effectivement, mais il est tellement vaste et peu précis, qu'à l'intérieur de ce programme, les auteurs de ces manuels peuvent parfaitement d'une part sélectionner les faits et aussi accorder plus ou moins de place à ceux-ci. Je proposerais volontiers une autre étude des manuels sur la place du Traité de Sèvres et du Traité de Lausanne en particulier le douzième des quatorze points de Wilson. Il traite de la sécurité pour les parties turques de l'Asie Mineure, mais pose aussi le problème de l'indépendance de l'Arménie et de l'autodétermination pour les nationalités. Le traitement de ces trois points dans les manuels scolaires est purement incroyable. Vous avez des manuels qui occultent le douzième point. Il y a même un manuel qui va très loin puisqu'il ne cite pas *in extenso* le douzième point. D'autres mettent des guillemets ; on comprend qu'il y a une suite. Mais seule la vision pro-turque est citée. Pour d'autres, la citation partielle (pro-turque) se termine par un point. L'enseignant mal informé et l'élève ont sous les yeux un texte véritablement tronqué. Certains manuels parlent du Traité de Lausanne mais pas du Traité de Sèvres. J'ai du mal à penser que tout cela soit très innocent. C'est une analyse passionnante à développer.

Mireille Bardakdjian

Je dis que si le génocide était reconnu, sa place dans les manuels d'histoire viendrait automatiquement. Je suis conseillère pédagogique dans ma matière et il est vrai que c'est l'inspecteur pédagogique qui me donne des instructions dans mon travail. Pourquoi ne pourrais-je pas moi aussi faire des propositions à un Inspecteur qui les transmettrait à ses collègues. Mais s'il y a d'autres lieux où les programmes se décident, il peut y avoir une pression.

Hélène Strapelias

Je voulais dire à Mireille qu'Arménien ou non Arménien, il faut dépasser complètement cela et constituer des groupes de réflexion, des groupes d'action également qui comprennent des gens touchés directement par les génocides. Ce sont des crimes contre l'humanité, ce sont des événements qui, normalement, devraient être inscrits dans la mémoire collective.

Janine Altounian

J'ai le sentiment que la demande que j'ai faite en disant que l'essentiel pour beaucoup d'Arméniens ou pour un descendant de notre histoire est de pouvoir entrer dans le conflit, a été entendu : en tout cas, je suis rentrée d'emblée avec cette personne dans un type de conflictualité œdipien car je suis très fortement attaquée. Alors, je vais d'abord vous dire cela : demander à l'autre de reconnaître votre génocide pour

pouvoir faire le deuil, n'est-ce pas placer son destin identitaire dans les mains de l'autre. Reconnaissez que je suis mort pour que je m'autorise à vivre mon altérité.

Question

Ne nous incombe-t-il pas, au contraire, de nous prendre en charge en valorisant les attributs de cette altérité, avec en premier lieu, la langue, sa manifestation la plus évidente ? Or, vous n'en parlez pas ou presque. En un mot, tout votre raisonnement ne vise-t-il pas, consciemment ou non, à vous dédouaner par les circonvolutions psychanalytiques, d'une certaine culpabilité quant à votre méconnaissance de la langue ?

Janine Altounian

Le conflit œdipien apparaît bien, parce que je suppose que cette personne ne doit pas avoir mon âge. Je voudrais reprendre la deuxième partie parce que c'est exactement le contraire que je voulais dire. C'est-à-dire que pour moi, tous les combats que l'on peut mener, pour faire reconnaître le génocide, il faut non seulement les poursuivre mais les accentuer par ce que j'appelle l'apprentissage, c'est-à-dire la langue de celui chez qui nous vivons, la langue n'étant pas seulement le français, l'allemand, l'italien, l'anglais mais les modes psychiques, les modes culturels de manière à pouvoir se battre sur son terrain. En quelque sorte, faire implorer la machine, c'est pour cela que je disais que je suis un peu optimiste, de l'intérieur de soi-même. Ce n'est pas du tout demander à l'autre qu'il vous reconnaisse. Mais il y a des situations, vous avez certainement dû en vivre dans votre vie où le mensonge ne peut plus fonctionner parce qu'il ne marche plus. C'est cela qu'il faut viser finalement au nom d'une histoire collective.

Question

Vous parlez de l'être arménien comme d'une identité à la fois inéluctable et impossible car exterminé, que cet être originaire soit donc voué pour être à devenir autre et à s'articuler aux contradictions de l'humanisme démocratique, n'est-ce pas le sort de tout citoyen, quelle que soit son origine ? En ce sens, le génocide des Arméniens, premier d'une trop longue série, n'implique-t-il pas une réflexion critique fondamentale sur l'anthropologie implicite et spontanée des démocraties modernes ? En bref, être arménien, n'est-ce pas une raison de plus de se demander ce qu'est une démocratie ?

Janine Altounian

Ce qui est dit là correspond tellement à ce que je pense et que je n'ai pas pu développer de cette façon-là, c'est vrai, non seulement le génocide des Arméniens est le premier du siècle mais, à mon sens, je trouve que le destin arménien est analyseur des réalités autres. Je veux dire par-là qu'il est au mieux celui qui fait éclater toutes les contradictions, celle de l'universalisme, celle de l'humanisme, celle de la démocratie. En réalité, je pense qu'au contraire effectivement le cas arménien fait éclater tous les leurres occidentaux d'une certaine façon. Maintenant, la première partie de cette question "devenir autre". Là aussi, j'étais embarrassée parce que, quand je veux dire "devenir autre", cela veut dire inclure en soi, puisque nous avons des identifications à nos parents détruits et on ne peut rien enlever à cela. Ce n'est pas évident et il faut vivre avec. On ne peut pas couper une partie de soi que l'on a intégré normalement, en tant qu'enfant. Comment arriver à être actuel et vivant - j'ai parlé de plaisir dans mon exposé - sinon en intégrant d'autres identifications, c'est-à-dire devenir autre par rapport au patrimoine premier qui nous a été légué. C'est évidemment l'inverse que je signifie mais c'est peut-être difficile quand on n'est pas dans un petit groupe pour expliciter cela. Ce que je veux dire, c'est qu'il faut faire un travail sur soi, par rapport à son héritage, par rapport à ses parents évidemment, je

parle non pas en tant qu'analyste, ce que je ne suis pas, mais en tant qu'analysante, et je dois dire aussi venir d'une famille endommagée n'est pas une maladie et, à notre époque, on peut compter sur les doigts de la main les groupes d'appartenance qui échapperaient complètement à cette catégorie. Les endommagements politiques et sociaux en France sont inouïs. Simplement, il est difficile de vivre avec des endommagements et des identifications d'endommagements. Alors quelle stratégie par rapport à cela ? La langue, on me parle toujours de la langue, on me dit que je ne parle jamais de la transmission de l'arménien, c'est vrai que ce n'est pas mon problème.

Mes parents étaient turcophones de par leur région d'origine, mais aussi parce que le génocide les a touchés à un âge trop jeune pour avoir été scolarisés dans les écoles arméniennes. J'ai appris un arménien de bric et de broc. Aussi, ai-je appris à dire ma pensée, mes affects, mes impressions en français. Et ce qui importe, me semble-t-il pour un arménien, ce n'est pas de parler arménien, mais c'est de se parler, de traduire dans une langue quelconque ce qu'il porte en lui-même. Evidemment, s'il a la chance d'appartenir à une famille arménienne cultivée, "chance" que je n'ai pas, tant mieux pour lui, mais, à mon avis, ce qui importe, c'est qu'il puisse se dire en arménien sa condition d'Arménien, cela provoque en moi des affects très partagés, des affects parfois très mélancoliques parce que cet arménien que j'aurais voulu parler, celui qui exprime effectivement dans la littérature arménienne des pensées que j'aurais voulu entendre quand j'étais enfant, or, c'est précisément la vie de mes parents, de mes grands-parents, de cette collectivité humaine à laquelle j'appartiens, qui a fait que cette langue n'a pas pu m'être parlée à ce moment-là. Alors, je peux évidemment, par un désir d'apprendre, rattraper le temps perdu ; mais le temps perdu ne se rattrape pas.

Question

Comment faire pour que l'arménien devienne un moteur, un élément dynamique et cesse d'être une source de souffrance et d'angoisse ?

Mireille Bardakdjian

Là, ce que je viens d'entendre, c'était de la souffrance et de l'angoisse, tout simplement. Moi, en tout cas, ce que je dis, un travail personnel sur soi-même, sur son psychisme me paraît indispensable pour sortir de la souffrance et de l'angoisse, c'est ce que font les gens qui souffrent en général et qui le reconnaissent.

Claude Mutafian

La lutte contre le négationnisme est un problème essentiel et c'est un problème qui se pose avec beaucoup d'acuité. Quelles armes peut-on utiliser pour lutter contre ce négationnisme ? Paradoxalement, ce sont les écrits des négationnistes eux-mêmes. Quand on lit ces écrits, la première impression, c'est l'exaspération, la colère, mais si on y réfléchit, ces écrits sont effectivement les meilleures armes que l'on puisse utiliser contre eux. La preuve en a été le procès Lewis. Quand l'article de Bernard Lewis est sorti dans *Le Monde*, j'ai vu beaucoup d'Arméniens qui étaient furieux ; j'ai en effet transmis mes félicitations au journaliste Jean-Pierre Péroncel-Hugoz, parce qu'il a fait se démasquer Bernard Lewis. Certes, on peut se dire que cela fait de la mauvaise propagande, car les gens lisent l'expression «la version arménienne des faits». Mais si Bernard Lewis n'avait pas écrit cela, il n'y aurait jamais eu de procès ; or du point de vue des médias, les deux procès ont eu leurs côtés positifs.

De même, nous avons évoqué plusieurs fois la question de l'élection de Gilles Veinstein au Collège de France. Si Gilles Veinstein n'avait pas écrit cet article dans la revue "L'Histoire", nous n'aurions vraiment pas beaucoup d'armes contre lui, tandis

que là, on peut essayer de placer le Collège de France devant ses responsabilités en disant tout simplement : Bernard Lewis a écrit ceci, il a été condamné, voici le procès-verbal, comparez, tirez-en vous-même les conclusions. La conclusion est simple, Gilles Venstein est un condamné en sursis puisqu'il a écrit les mêmes choses. Ceci dit, les écrits de Gilles Venstein dans la revue "L'Histoire" ont pu avoir aussi des effets négatifs, des gens ont pu se dire après tout, s'il y a des historiens qui mettent cela en discussion, c'est qu'il y a discussion, ce n'est peut-être pas si évident.

Contrairement à ce que certains croient ou font courir le bruit, l'affaire n'est pas du tout jouée. Elle se fait en plusieurs temps. Tout d'abord, sans que nous ayons été malheureusement prévenus (en tout cas, certains le savaient et ne nous ont pas prévenus), c'est en novembre 1997 que la chaire a été créée, par la transformation de la chaire d'égyptologie en chaire d'histoire turque et ottomane. Il faut encore que la personne en question soit ratifiée. Il y a un problème sérieux et donc une lutte à mener. Dans cette lutte contre le négationnisme, la plupart des turcologues français ont le même point de vue, simplement Venstein est en première ligne.

Cependant, il y a deux pièges qu'il faut éviter. Le premier piège est celui des comparaisons constantes, il faut essayer d'arrêter de se référer à la Shoah, au sionisme, avec souvent des relents nauséabonds. Je me ferai presque l'avocat du diable en disant qu'il faut distinguer les liens étatiques entre Israël et la Turquie, d'une part, et l'attitude de certains intellectuels d'autre part. On peut accuser l'Etat d'Israël d'être tolérant face au problème du génocide des Arméniens pour ménager la Turquie, mais si vous dites cela, on peut vous répondre en faisant une comparaison entre les relations arméno-iraniennes, car l'Iran milite ouvertement pour la destruction de l'Etat d'Israël et chaque attentat qui fait des morts est accueilli en Iran par des grands feux de joie, vous le savez très bien. Or, les Arméniens se gardent bien de militer contre l'Etat iranien parce que l'Arménie a de bonnes relations avec l'Iran et qu'elle en a besoin. Je le dis ouvertement, il faut que cesse cette sorte de paranoïa anti-juive assez répandue dans les milieux arméniens quand on parle de génocide ou de négationnisme.

L'autre écueil qu'il faut éviter, c'est le "capitulationnisme", l'éternel refrain, "de toutes façons, on ne peut rien faire, tout le monde est contre nous, on est un peuple victime, nous serons toujours des victimes, après tout, ils sont trop forts", le tout parfois assortis de certaines réflexions nauséabondes sur des groupes de pression. Et bien là, je dis non, on peut lutter et il faut lutter. Pour l'histoire de Lewis, beaucoup au début étaient tout à fait sceptiques. Quel intérêt un procès ? On va perdre. Ils - on devine que veut dire le *ils* - sont trop forts. Regardez le résultat, le procès au pénal, même s'il a été perdu, a quand même fait beaucoup de bruit, et le procès au civil a été gagné, et ça, c'est très important car il fait désormais jurisprudence. Il est vrai que la lutte n'est pas évidente, et dans le cas de Veinstein, beaucoup qui n'avaient pas idée de la structure totalement féodale du monde universitaire français ont été sidérés et ont trouvé que c'était un mur infranchissable. Mais il n'est pas infranchissable. Il faut connaître les règles du jeu, certains mandarins qui couvrent, ou qui professent plus ou moins ouvertement le négationnisme, sont des sortes de monarques ou de gourous, c'est vrai, c'est le système universitaire français. Il est comme ça, il faut faire avec, il est pyramidal, il est tout à fait différent du système américain avec ses avantages et ses inconvénients. La lutte contre le négationnisme en France n'est pas la même qu'aux Etats-Unis puisque les systèmes sont différents. Il y a un certain nombre de pièges dans lesquels il ne faut pas tomber. Non, il faut refuser systématiquement toutes discussions concernant l'existence du génocide. Nous discutons, par contre, entre personnes qui admettent et reconnaissent l'existence du génocide, là, oui.

Il ne faut pas non plus sous-estimer la traditionnelle courtoisie ottomane que je stigmatise toujours. C'est comme que les Ottomans ont réussi à mettre les Arméniens dans leur poche, il suffit de lire les mémoires de Khatissian, il le dit ouvertement. Cette courtoisie ottomane a quelquefois des conséquences néfastes dans la mesure où elle tend à distinguer les méchants et les mauvais négationnistes et les moins méchants et moins mauvais négationnistes. Ça, c'est faux, il y a des adversaires du moment et puis les autres que l'on garde pour plus tard !

Thème D

**La place du génocide des
Arméniens au XX^e siècle
Approche comparatiste**

Session présidée par Israël Charny

Avec la participation de

Robert Melson

Roger Smith

Jacques Francillon

Fikret Adanir

Yair Auron

Yves Ternon

La place du génocide des Arméniens au XX^e siècle

Approche comparatiste

Israël Charny

*Institute of the Holocaust and Genocide, Jerusalem (Israël),
Executive Director*

Je ne peux pas résister à l'envie de vous dire "*Shalom*" en hébreu. Je voudrais exprimer mon plaisir personnel d'être avec vous à cette conférence qui est une nouvelle et excellente initiative du Comité de Défense de la Cause Arménienne, avec qui, de qui et par qui j'ai été profondément impressionné au fil des années, en particulier par l'excellent travail qu'il a réalisé avec les procès contre Bernard Lewis.

La session de ce matin est consacrée à l'étude comparative du génocide. En tant que Juif, je dirai à nombre d'entre vous, Arméniens, que la profonde douleur que nous portons en nous après le génocide de notre peuple est une douleur qui ne cessera jamais, la colère et la rage profondes que nous éprouvons envers ceux qui l'ont perpétré sont éternelles elles aussi. Dans un mois, je vais prendre la parole en Allemagne à la Conférence, une conférence à l'organisation de laquelle j'ai pris part, mais je dirai que je ne pourrai jamais pardonner l'Holocauste, *a fortiori* je ne pourrai jamais l'oublier, ni oublier notre douleur. Mais que viennent les nouvelles étapes de l'évolution que nous connaissons en tant qu'individus et en tant que peuples, et qui consistent à s'occuper des génocides des autres peuples. Non pas dans la même mesure : en tant que Juif, quand je vois une photo d'un enfant juif à Auschwitz, mon cœur se déchire comme il le fait pour un membre de sa propre famille, c'est normal. Votre cœur se déchire comme il le fait pour sa propre famille à la vue d'une photo qui rappelle le meurtre d'un Arménien. Mais mon cœur se brise aussi en voyant un Arménien qui se fait tuer, et l'étape suivante pour nous tous est de nous soucier de plus en plus des autres peuples. Il est normal qu'à l'origine, le profond sentiment pour sa famille soit toujours le plus fort, mais juste après cela, il devrait y avoir une identification, une implication, au plan affectif et moral, avec le sort de tous les autres peuples.

Il m'arrive de raconter l'histoire d'une famille cambodgienne qui a été massacrée lorsque je prends la parole à un musée sur l'Holocauste, quelque part aux Etats-Unis, ou dans une église arménienne, quelque part aux Etats-Unis. Mais je commence à raconter mon histoire sans dire de quel pays était cette famille. Alors, au musée de l'Holocauste, tout le monde pense qu'il s'agit d'une

famille juive. A l'église arménienne, tout le monde pense qu'il s'agit d'une famille arménienne. Au bout d'un moment j'annonce: "Et si je vous disais que cette famille était "Dans le musée juif, je dis "arménienne" ; Dans l'église arménienne je dis : "juive". A ce moment-là, la tension et l'émotion baissent dans la salle, parce que le sentiment familial a disparu et c'est normal. La question est de savoir quel niveau d'émotion demeure et dans quelle mesure on peut l'augmenter. C'est alors que j'ajoute : «Non, cette famille n'était pas juive, cette famille n'était pas arménienne, c'était une famille cambodgienne. Les enfants ont été tués, la mère a été tuée, le père a été tué, le grand-père a été laissé seul survivant». Pouvons-nous être émus par ces gens qui semblent différents de nous ?

Après la compassion, l'étape suivante est l'étude comparative du génocide d'un point de vue historique. Et cela ne veut pas dire, Dieu nous en garde, de comparer les génocides pour voir lequel est le plus grand ou le plus important. Excusez-moi, mais ce serait absurde. C'est absurde sur un plan moral, c'est absurde sur un plan historique. Je suis désolé de dire cela, car je ne peux faire revenir ceux qui sont morts à Auschwitz, ni ceux qui sont morts dans les convois pendant la déportation dans le désert, le génocide le plus important est le génocide qui va avoir lieu la semaine prochaine, l'année prochaine, dans dix ans, c'est le génocide qui va se dérouler entre deux continents. L'étude comparative du génocide est consacrée à la compréhension humaine, intellectuelle, morale et affective de la façon dont la destruction massive de la vie humaine en arrive à être pratiquée par des êtres humains, afin que nous puissions empêcher de tels massacres à l'avenir. Cela servira aussi à ajouter de l'honneur à la mémoire de ceux de nos peuples qui ont subi un génocide.

Je conclurai cette introduction en vous parlant d'un survivant d'Auschwitz très connu en Israël. Il a acquis une renommée mondiale au procès Eichmann, en créant le concept "Auschwitz est une autre planète". Alors qu'il était à la barre des témoins, il s'évanouit d'émotion. Des années plus tard, il n'y a pas si longtemps que cela, cet homme, contrairement à de nombreux survivants qui sont incapables, et je ne dis pas cela dans un esprit critique mais c'est simplement une constatation, qui sont incapables de penser à d'autres, non pas parce qu'ils sont mauvais mais parce qu'ils sont humains, qu'ils ont été tellement traumatisés, qu'ils ont le droit d'être avec la souffrance et le monde qu'ils ont connu, lui est passé à la télévision israélienne et a déclaré: «Auschwitz n'était pas une autre planète, c'était notre monde, et c'était la répétition générale, c'était la préparation de la grande extinction atomique, l'extinction nucléaire du genre humain».

Comme je l'ai déjà dit, la session de ce matin est consacrée à l'étude comparative du génocide, dans un esprit visant à se préoccuper de la vie de tous les peuples. Maintenant j'ai un plaisir supplémentaire ce matin à être en mesure de présenter non seulement des collègues que je rencontre avec plaisir, mais qui sont aussi de vieux amis et notre premier intervenant est un ami très cher, le professeur Robert Melson, de l'Université Purdue. Comme tous nos universitaires distingués, il y aurait bien des choses à dire sur le travail de chacun de ceux qui s'adresseront à nous ce matin et j'aimerais souligner que le professeur Melson est l'auteur d'un livre couronné d'un prix intitulé «*Revolution and Genocide*» sur les origines du génocide arménien et l'Holocauste. Un excellent ouvrage sur les origines du génocide arménien et l'Holocauste.

Problèmes soulevés par la comparaison entre le génocide arménien et l'Holocauste¹

Robert MELSON*

The comparative historical method can be usefully applied in comparing the Armenian genocide and the Holocaust as well as other instances of genocide. However, such an approach requires a discussion of 1° definitions of genocide ; 2° typologies of genocide ; 3° theories of genocide ; and 4° fallacies concerning the comparison of certain genocides especially the Holocaust.

La méthode historique comparative peut être appliquée avec profit pour comparer le génocide des Arméniens, l'Holocauste et d'autres exemples de génocide. Une telle approche nécessite, cependant, un examen 1° des définitions du génocide, 2° des typologies de génocide, 3° des théories de génocide et 4° des erreurs issues de la comparaison de certains génocides, en particulier de l'Holocauste.

Dans son étude classique *The Protestant Ethic and the Spirit of Capitalism*, Max Weber cherche à comprendre quels furent les moteurs de l'industrialisation et du capitalisme. Pour cela, il compare l'Europe septentrionale et l'Europe méridionale. Ayant constaté que le Nord était plus industrialisé et plus capitaliste que le Sud, il se penche sur les raisons de cette différence et parvient à la conclusion surprenante que la foi protestante a influencé l'esprit du capitalisme et favorisé l'industrialisation du Nord. Non qu'en tant que système religieux le protestantisme fût supérieur au catholicisme au plan moral, esthétique ou ontologique. D'après Weber, la différence tient au fait que le protestantisme attribue au travail et à l'activité économique une valeur religieuse qui n'existe pas

* Professeur de science politique, Purdue University, West Lafayette (Indiana). Ph.D. en science politique (obtenu au Massachusetts Institute of Technology en 1967), diplômé en anthropologie à l'Université de Yale. Ancien directeur du programme d'études juives à Purdue University. A publié principalement «*Revolution and Genocide : on the origins of the Armenian Genocide and the Holocaust*», University of Chicago Press, 1992, étude comparée du Génocide des Arméniens et de l'Holocauste, *Nigeria : Modernization and the Politics of Communalism*, Michigan State University Press, 1971, et de nombreux articles parus notamment dans *American Political Science Review*, *Comparative Studies in Society and History*. Vient d'achever l'ouvrage *False Papers*, University of Illinois Press, à paraître en 2000, qui traite de l'histoire de sa famille rescapée de l'Holocauste.

dans le catholicisme.

Ceux d'entre nous qui se livrent à des études comparatives sur le génocide devraient garder présent à l'esprit l'exemple de Max Weber. Pour une étude universitaire, il ne suffit pas d'énumérer les similitudes et les différences ni d'établir la supériorité, l'infériorité ou l'égalité d'un génocide par rapport à un autre. En tant que spécialistes, nous sommes en quête de théories fixant des schémas qui expliquent les événements². Des explications de ce type devraient permettre d'éclairer des cas particuliers de génocide aussi bien que le processus en tant que tel. Quelques unes des questions fondamentales sur le génocide, y compris l'Holocauste et le génocide arménien sont : Pourquoi s'est-il produit ? Comment s'est-il produit ? Que peut-on en conclure pour empêcher de tels événements de se reproduire ? Une étude comparative poussée pourrait être utile pour fournir quelques réponses.

J'ai centré mon travail sur la comparaison entre le génocide arménien et l'Holocauste³. Mais avant d'être en mesure d'établir une telle comparaison, j'ai dû poser quatre problèmes dont les solutions seront peut-être utiles à des spécialistes d'autres sujets. Ces quatre problèmes ont trait à :

1. *La définition* : qu'est-ce qu'un génocide et en quoi le génocide arménien et l'Holocauste correspondent-ils à cette définition ?
2. *La typologie* : comment les autres destructions de peuples, passées et présentes, se situent-elles par rapport au génocide arménien et à l'Holocauste ?
3. *La théorie* : y a-t-il des explications valides pour le génocide arménien et l'Holocauste ? Peut-il y avoir une théorie du génocide comme il y a des théories du capitalisme et de la révolution par exemple ?
4. *Les idées fallacieuses* : on a dit qu'il était erroné de chercher à comparer des génocides. De fait, certains spécialistes de l'Holocauste soutiennent que son unicité interdit de le comparer à aucun autre, pas même au génocide arménien. Ce qui nous conduit à nous poser la quatrième et dernière question : Est-il erroné de comparer le génocide arménien et l'Holocauste ?

Dans le présent essai, je me propose d'aborder brièvement chaque problème dans l'espoir que mes formulations, même provisoires, pourront faire avancer l'étude comparative du génocide. Je dois ajouter que ce qui suit est présenté non pas comme un dogme — après tout, un problème peut avoir plus d'une solution — mais comme des suggestions pouvant servir à élucider des confusions et induire de plus amples recherches. Mais, avant d'examiner les quatre problèmes, permettez-moi d'abord d'esquisser une brève comparaison entre le génocide arménien et l'Holocauste pour souligner quelques similitudes et quelques différences entre les deux exemples.

Le génocide arménien et l'Holocauste⁴

Le génocide arménien et l'Holocauste sont des prototypes de génocide total à l'ère moderne. Quatre raisons peuvent être citées pour étayer cette assertion. Premièrement, ces deux exterminations furent les produits de politiques étatiques dont les intentions étaient l'élimination de la communauté arménienne de l'Empire ottoman et celle des Juifs de l'Allemagne et de l'Europe et même au-delà des frontières de l'Europe. Ce furent sans aucun doute des cas de ce que les Nations

unies ont appelé "génocide en totalité" ou "génocide total" pour les distinguer du "génocide en partie" ou "génocide partiel". Des exemples de génocides partiels dont ils diffèrent tous les deux sont la destruction des Chinois d'outremer en Indonésie en 1965, des Ibo dans le Nord du Nigéria en 1967 et des Musulmans de Bosnie de 1992 à 1996.

Deuxièmement, les deux groupes de victimes étaient des collectivités ethno-religieuses qui avaient été partiellement intégrées et assimilées dans la société dans son ensemble, respectivement l'Empire ottoman et la société européenne. Leur destruction ne fut pas seulement une guerre contre des étrangers. Ce fut un meurtre collectif qui commença par une agression contre une fraction interne de la société de l'Etat. C'est ainsi que le génocide arménien et l'Holocauste furent qualifiés non seulement de "génocide total", mais aussi de "génocide interne total" pour les distinguer du génocide total externe qui, lui, prend place à l'extérieur des frontières de l'Etat. Par exemple, le génocide arménien et l'Holocauste diffèrent de la destruction de peuples étrangers tels que les hommes de Melos par les Athéniens, des Carthaginois par Rome, et d'innombrables communautés indigènes par les Européens dans le Nouveau Monde et en Afrique.

Troisièmement, les Arméniens et des Juifs étaient sans aucun doute des groupes communautaires ou ethniques et non des classes ou des groupes politiques dont l'inclusion dans la définition du concept de génocide par les Nations unies suscita quelque controverse. Certes, les Arméniens et les Juifs appartenaient à certaines couches de la société de l'Empire ottoman, de l'Allemagne ou de l'Europe, mais ils ne constituaient pas pour autant des classes sociales comme, par exemple, les koulaks en Union Soviétique ou les citadins au Cambodge qui furent détruits respectivement par les staliniens et les Khmers rouges.

Quatrièmement, aussi bien le génocide arménien que l'Holocauste furent le produit d'idéologies modernes se développant dans une conjoncture de révolution et de guerre. Le génocide arménien eut lieu pendant la révolution turque et la Première Guerre mondiale, et l'Holocauste fut un produit de la révolution nazie et de la Seconde Guerre mondiale.

Pour approfondir ce dernier point, on peut remarquer que pendant des siècles les Arméniens ont été tolérés en tant que *millet* minoritaire (*dhimmi*) dans l'Empire ottoman. Ils accueillirent favorablement la révolution jeune turque de 1908, espérant qu'elle améliorerait leur situation, qui s'était détériorée sous le règne du sultan Abdul Hamid II. Mais à la suite des désastres militaires ottomans de 1908-1912, les Jeunes-Turcs renoncèrent à l'ottomanisme (conception tolérante vis-à-vis des différences religieuses et ethniques) et adoptèrent le panturquisme, variante du nationalisme intégral ou ethnique contemporain. En 1915, dans le contexte de la Première Guerre mondiale, ils déportèrent et détruisirent la communauté arménienne.

Les Juifs de l'Allemagne impériale avaient été émancipés en 1871 et, en dépit du développement du mouvement antisémite, ils espéraient être assimilés et acceptés dans la société allemande et européenne. A la suite des désastres de la Première Guerre mondiale, de l'inflation des années vingt et de la crise économique, la République de Weimar tomba et les nazis prirent le pouvoir.

Combinant un antisémitisme et un racisme radicaux, ils commirent, dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale, un génocide total contre les Juifs et les Tsiganes et un génocide partiel contre d'autres groupes tels que les Polonais.

Malgré les similitudes frappantes entre le génocide arménien et l'Holocauste, il existe aussi des différences. On peut en répertorier rapidement trois. Elles concernent les questions du statut, du territoire ou de la terre, et l'ampleur de la destruction. La première est que si, comme les Juifs d'Europe, le *millet* arménien dans l'Empire ottoman avait un statut officiellement inférieur ; en revanche, les Arméniens ne furent jamais accusés d'avoir tué Dieu, contrairement aux Juifs. La stigmatisation de ceux-ci en tant que déicides d'une part et leurs exigences d'assimilation de l'autre peuvent expliquer pourquoi ils furent soumis à un mouvement raciste antisémite qui les diabolisa et les exclut d'une façon assez différente de celle des Arméniens de l'Empire ottoman.

La seconde est que les Arméniens étaient une société largement paysanne vivant sur ses terres en Cilicie et dans les provinces orientales de l'Anatolie, alors que les Juifs formaient une communauté majoritairement urbaine, disséminée en Allemagne et en Europe et non pas concentrée sur ses terres ancestrales. Le résultat fut qu'en période de nationalisme, il exista chez les Arméniens des partis politiques nationalistes réclamant leur autonomie territoriale et administrative. Par contre, à l'exception du mouvement sioniste, les Juifs d'Europe espéraient une intégration et une assimilation au sein du pays où ils vivaient. Contrairement à l'Holocauste, le génocide et les déportations des Arméniens inclurent non seulement une destruction de la communauté mais également la perte des terres arméniennes ancestrales datant d'avant le christianisme.

La troisième est que, contrairement aux Jeunes Turcs animés d'aspirations nationalistes et impérialistes, le nazisme était un mouvement totalitaire dont l'idéologie raciale antisémite avait une visée universelle⁵. Le résultat fut que, contrairement au génocide arménien et à d'autres, l'Holocauste fut global par ses desseins ainsi que par son ampleur. Par exemple, les nazis exigèrent de leurs alliés japonais qu'ils leur remettent leurs Juifs pour les détruire. Les Japonais refusèrent mais cet exemple illustre la différence dans les intentions idéologiques entre les nazis et les Jeunes Turcs. Les premiers envisageaient une guerre totale contre les Juifs alors que les seconds souhaitaient éliminer les Arméniens d'Anatolie et du reste de leur royaume panturc. A la différence des nazis, les Jeunes-Turcs n'aspiraient pas à faire disparaître leurs victimes de la surface de la terre.

Je ne précise pas cela pour affirmer que l'Holocauste fut plus meurtrier que le génocide arménien ou que n'importe quel autre, mais pour illustrer la mentalité particulière des nazis. C'est une observation sur laquelle je reviendrai plus loin. Ayant brièvement comparé le génocide arménien et l'Holocauste en soulignant quelques similitudes et quelques différences, je vais maintenant aborder les quatre problèmes que j'ai soulevés tout à l'heure.

Définition

Les Nations unies définissent le génocide comme un acte commis dans l'intention de détruire, en tout ou partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel⁶. Mais sans amendement, cette définition est à la fois trop

large et trop étroite pour une étude comparative universitaire. Elle est trop large parce qu'elle n'établit pas de distinction entre massacre, pogrom et génocide partiel. Elle est trop étroite parce qu'elle limite son champ à des groupes communautaires à l'exclusion des classes économiques et des mouvements politiques.

En 1953 par exemple, à Kano, ville du Nord du Nigéria, une centaine d'Ibo furent massacrés par des hommes de main appartenant aux Hausa et aux Fulani voisins. J'appelle cela un massacre et non un génocide parce que le nombre de victimes par rapport à l'ensemble de la population Ibo fut relativement réduit et qu'il n'y eut pas d'intention apparente d'anéantir les Ibo ou leur culture. En 1967 en revanche, non seulement les Ibos se faisaient assassiner par milliers dans tout le Nord du Nigéria, mais ils étaient aussi expulsés en masse et leurs institutions étaient détruites. M'en tenant à la définition de l'ONU, j'appellerais les tueries en 1967 un «génocide en partie» ou «génocide partiel», le différenciant ainsi à la fois du massacre de 1953 et du «génocide en totalité» ou «*génocide total*» qui se produisit dans le cas des Arméniens et de l'Holocauste.

Voici un autre exemple : pendant la collectivisation des terres sous Staline, on estime que de onze à vingt millions de koulaks périrent. Avec une lecture étroite de la définition de l'ONU, cela ne constituerait pas un génocide parce que les «koulaks», qui représentent une catégorie économique correspondant à une construction idéologique, n'entraient pas dans les groupes cités de nationalité, ethnique, race ou religion. Néanmoins, Kuper a montré que c'est à la suite de pressions soviétiques que les Nations unies renoncèrent à inclure les groupes politiques et les classes dans les textes de la Convention sur le génocide⁷. Il me semble que ce n'est pas une raison valable pour exclure le cas des koulaks des études sur le génocide.

Il existe visiblement une tension entre une définition morale et légale du génocide qui condamnerait et punirait tous les types d'assassinats collectifs, et une définition utile à des fins de recherche universitaire qui établirait des distinctions entre différents types et différents degrés de génocide. Une solution au problème pourrait consister à introduire le concept de *continuum* génocidaire dans lequel on pourrait placer le massacre, partiel, et les génocides totaux. Des actes se situant sur le *continuum* génocidaire pourraient ainsi être moralement et légalement condamnés dans une mesure proportionnelle au crime commis.

Pour en terminer avec ces problèmes, je proposerais de définir le génocide de la façon suivante : actes commis dans l'intention de détruire une petite partie (massacre), une grande partie ou la totalité d'une collectivité ou d'une catégorie sociale, y compris sa culture et son identité⁸. Cette définition explicite les distinctions entre "massacre génocidaire", "génocide partiel" et "génocide total".

Par "collectivité", j'entends un groupe humain conscient de son identité propre, et par "catégorie" j'entends un sous-groupe social déterminé par son âge ou son sexe, susceptible d'être différencié pour être désigné comme victime mais qui n'a pas de conscience identitaire et n'existe en tant que tel qu'aux yeux des exécutants. D'après ma définition, la destruction des koulaks serait un génocide car l'Etat soviétique a appliqué une politique de destruction à une catégorie entière de personnes, bien que les victimes ne fussent pas à proprement parler une collectivité communautaire⁹.

Cette définition m'a permis de placer le génocide arménien et l'Holocauste sous la rubrique du génocide en totalité que j'appelle "génocide total". De plus, son champ s'est élargi, me permettant donc d'inclure à la fois la destruction des koulaks et l'"autogénocide" cambodgien, qui peuvent eux aussi faire l'objet d'études comparatives.

Typologie

Les Arméniens et les Juifs faisaient partie intégrante des Etats et des sociétés qui les ont attaqués. Ils n'étaient pas des ennemis étrangers vivant dans des territoires lointains. Ils n'étaient pas comme les hommes de Melos que les anciens Athéniens mirent à mort pendant la Guerre du Péloponnèse. Ils ne se trouvaient pas non plus sur la route de quelque envahisseur du type de Genghis Khan. Ce n'étaient même pas des peuples indigènes comme ceux d'Amérique, d'Afrique et d'Australie, considérés par leurs conquérants européens comme des "païens sauvages" et donc inhumains. Les Juifs d'Europe et les Arméniens de l'Empire ottoman étaient des communautés familières, vivant souvent dans le voisinage des autres. Qu'ils aient été assassinés comme s'ils se fussent soudain transformés en une horde furieuse d'étrangers exige une explication. De fait, cela relie leur cas à des massacres plus contemporains perpétrés en Union soviétique, au Cambodge, en Yougoslavie et, tout récemment, au Rwanda, tout en distinguant ces assassinats de masse de la destruction des indigènes d'Amérique et des peuples colonisés en Afrique et en Asie.

Le fait de souligner que les Juifs et les Arméniens faisaient partie intégrante des sociétés mêmes qui les ont détruits nous permet d'établir une distinction entre génocides externes et internes. Juifs et Arméniens étaient des composants de la population en Allemagne et dans l'Empire ottoman alors que les victimes des génocides coloniaux et impérialistes étaient étrangers aux peuples et aux Etats qui les attaquaient. De fait, on peut faire observer que les exterminations les plus modernes ont été des génocides domestiques totaux ou partiels alors que dans l'antiquité, à quelques exceptions près, les meurtres de masse étaient le plus souvent dirigés contre des étrangers vivant hors des frontières.

Si l'on établit la distinction entre génocide interne et génocide externe et si l'on garde en mémoire la distinction entre génocide partiel et total, il est possible de parvenir à une typologie simple en quatre catégories :

TYPES DE GÉNOCIDES

1. *génocide interne total*
2. *génocide externe total*
3. *génocide interne partiel*
4. *génocide externe partiel*

En l'absence d'une théorie globale du génocide, je proposerais que nous suivions d'abord une stratégie visant à tenter de découvrir des schémas ou des explications pour chacun des quatre types de génocides. Par exemple, les massacres des Chinois d'outremer en 1965, des Ibo dans le Nord du Nigéria, en 1967 et la campagne contre les Kurdes d'Irak en 1988 et 1991 sont des exemples de génocides internes partiels (cas n°3). Les tueries des peuples indigènes d'Afrique, d'Asie et des Amériques sont des exemples de génocides externes

partiels ou totaux, bien que dans certains cas, les peuples indigènes aient été assassinés après avoir été intégrés à l'Etat (cas n°2 et n°4). Mais le plus souvent, ces types sont distincts du génocide interne total (cas n°1), représenté par l'Holocauste et le génocide arménien, et ils sont susceptibles de recevoir des explications d'un ordre différent.

Enfin, il convient de faire remarquer que l'Holocauste a commencé avec la désignation en tant que victimes des Juifs allemands qui représentaient une minorité interne et que, une fois la guerre commencée et les Juifs d'Europe se trouvant sous la domination nazie, la «*Solution finale*» déclencha un génocide domestique et externe total (cas n°1 et n°2). De fait, sa portée globale différencie l'Holocauste du génocide arménien et des autres exemples inclus dans la rubrique du "génocide interne total" et l'en distingue. Je reviendrai sur ce point plus tard, lorsque j'aborderai la question des idées fallacieuses.

Théorie

Aucun d'entre nous n'a de théorie générale du génocide. Nous n'étudierons pas un à un les quatre types de génocide. Mais il n'en existe pas moins un grand nombre d'explications que nous pouvons prendre en considération pour ce que j'ai appelé "génocide interne total". Parmi celles-ci, on peut envisager l'idéologie des exécutants, les provocations des victimes, les besoins fonctionnels des organisations, les crises sociales politiques et économiques, et la dynamique des Etats totalitaires.

Mon interprétation personnelle insiste à la fois sur les intentions des meurtriers et la conjoncture de révolution et de guerre. J'en présente ici une esquisse en tant qu'exemple d'une explication universitaire issue d'une analyse comparative de l'Holocauste et du génocide arménien. Il ne fait pas de doute que les mobiles des meurtriers tels qu'ils les expriment dans leur idéologie sont essentiels pour la compréhension des causes du génocide. De fait, comment pourrions nous commencer à comprendre l'Holocauste sans analyser le nazisme ou le génocide arménien sans connaître le panturquisme ? Dans toute société cependant, même dans les démocraties libérales pacifiques, il se trouve des gens pour nourrir des pensées meurtrières contre des groupes nationaux, ethniques, religieux, raciaux ou autres mais, étant donné qu'ils n'ont pas le pouvoir d'agir selon leurs intentions, leurs projets sont le plus souvent mort-nés.

La question se pose donc ainsi : dans quelles circonstances les exécutants génocidaires peuvent-ils s'emparer du pouvoir afin d'agir selon leurs intentions ? Dans certains cas, la conjoncture de la révolution et de la guerre permirent l'avènement de tueurs qui se trouvaient ainsi en mesure de mettre leurs plans à exécution. Les nazis accédèrent au pouvoir en 1933, à la suite de la chute de l'Allemagne impériale puis de la République de Weimar. Ils appliquèrent leur «*Solution finale*» dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale. Les Jeunes-Turcs arrivèrent au pouvoir en 1908 en pleine décomposition de l'Empire ottoman. Ils voulurent mettre en œuvre des changements radicaux et commencèrent la déportation des Arméniens dans le contexte de la Première Guerre mondiale. Dans ces deux cas, les tueurs prirent le pouvoir pendant une période révolutionnaire ; le régime révolutionnaire était dominé par une idéologie qui désignait certains groupes comme étant ennemis de la société ; il était en

guerre contre des ennemis extérieurs et intérieurs — dont certains étaient fabriqués par lui-même — et dans ce contexte il cherchait à détruire ce qu'il appelait "les ennemis de la révolution".

Cela ne veut pas dire que toutes les révolutions mènent au génocide, ni que tous les génocides sont les produits de la révolution. Les révolutions anglaise et américaine n'ont pas provoqué de génocide total ; de plus, comme je l'ai déjà dit, non seulement les révolutions et les guerres, mais aussi les invasions, le colonialisme et les renouveau religieux sont des occurrences susceptibles d'induire le génocide. Cela veut dire en revanche que la révolution et la guerre peuvent créer les circonstances nécessaires - mais non suffisantes - à un génocide interne total.

Pourquoi les révolutions et les guerres sont-elles des conditions favorables aux génocides ? Lorsque les avant-gardes révolutionnaires accèdent au pouvoir, dans une situation où la plupart des institutions ont été sapées et où l'identité de la communauté politique est mise en question, elles ont besoin de reconstruire la société, de raviver le soutien à l'Etat au moyen d'un nouveau système de légitimation, et de forger des identités nouvelles. Dans un contexte révolutionnaire, elles redéfiniront l'identité d'un sous-ensemble de la communauté politique comme "le peuple", "la nation", "la race", "la religion", ou "la classe". C'est le groupe ou les groupes qui sont célébrés par l'idéologie des révolutionnaires et dont ils espèrent obtenir le soutien. Les éléments qui ne sont pas inclus et sont désignés comme ennemis de race, de nationalité, de religion ou de classe, courent le danger d'être définis comme "ennemis de la révolution et du peuple." Et ce sont ces éléments qui deviennent victimes de la répression ou du génocide.

Au moment de sa mise en place, un régime révolutionnaire cherche non seulement à remanier la structure sociale domestique et à redéfinir l'identité de son peuple, mais vise également à modifier la situation de l'Etat sur le plan international. En réalité, pour beaucoup de révolutionnaires, c'est la faiblesse relative de leur pays sur la scène internationale qui, dans un premier temps, les a poussés à lancer un défi à l'ancien régime. C'est ainsi que les révolutions sont souvent les produits de la guerre et conduisent à une nouvelle guerre. C'est dans le contexte d'une révolution menant à la guerre que le génocide a le plus de chance de se produire.

La guerre révolutionnaire est intimement liée au génocide de trois façons. Premièrement, elle renforce les sentiments de vulnérabilité et de peur paranoïaque qui soupçonnent les "ennemis" intérieurs d'association avec les agresseurs extérieurs. Les victimes de tous les grands génocides ont été accusés de se liquer avec les ennemis de l'Etat révolutionnaire pour fomenter un complot scélérat : les Juifs avec les communistes, les Arméniens avec les Russes, la bourgeoisie cambodgienne avec les impérialistes américains. Deuxièmement, la guerre accroît l'autonomie de l'Etat par rapport aux forces sociales internes, y compris l'opinion publique, l'opposition publique et les contraintes morales. Troisièmement, la guerre exclut tout autre choix politique pour régler le problème de l'"ennemi de l'intérieur". Il se peut que l'expulsion de ces "ennemi de l'intérieur" soit impossible, leur assimilation et/ou ségrégation trop longue et infaisable en temps de guerre. C'est ainsi que les révolutions, et surtout celles qui mènent à

des guerres, peuvent favoriser des conditions propices au génocide. Certains cas confirment cette hypothèse : la destruction des koulaks par le régime stalinien, le génocide cambodgien et les événements récents au Burundi et au Rwanda¹⁰.

Idées fallacieuses

La comparaison entre les cas de génocide est bien sûr essentielle pour l'élaboration d'une théorie, mais malheureusement, elle peut aussi être trompeuse et fallacieuse. L'étude comparative de l'Holocauste conduit souvent, on le voit, à deux interprétations erronées.

La première, que je nommerai l'erreur d'"équivalence" consiste à affirmer que, puisque l'Holocauste comporte des similitudes avec d'autres cas de génocide, il est donc équivalent à ces derniers. La seconde, que j'appellerai l'erreur d'"unicité", consiste à prétendre que, étant donné qu'il fut unique, on ne peut comparer l'Holocauste à aucun autre génocide. La première est une erreur, bien sûr, parce qu'un fait ou un événement peut être semblable à un autre par certains points sans en être l'équivalent en tout. La seconde est une erreur parce qu'un fait ou un événement peut être singulier, différent d'un autre par un ou plusieurs traits marquants sans pour autant en être différent en tout. On rencontre si souvent ces idées fausses qu'on peut les soupçonner d'être engendrées par des intentions morales et des visées politiques qu'il serait bon d'examiner brièvement.

L'Holocauste étant devenu, tout au moins en Occident, un paradigme servant à mesurer le caractère extrême d'un génocide et le mal absolu, certains ont établi une équivalence injustifiée entre l'Holocauste et certains autres événements qu'ils déplorent. C'est ainsi que l'on a pu dire, par exemple, que le problème de la drogue ou l'épidémie de *sida* sont des exemples d'"Holocauste". C'est un usage exagéré, hyperbolique, et abusif de l'Holocauste à des fins de propagande.

Plus dangereux sont ceux qui, souhaitant diminuer l'importance de l'Holocauste, établissent une équivalence fallacieuse avec d'autres événements apparemment similaires. Ils trouvent tout au long de l'histoire un peu partout dans le monde des événements qu'ils assimilent à l'Holocauste, non pas dans le but de chercher à les comprendre ou même à en exagérer l'importance mais dans celui de relativiser et donc de rendre moins exceptionnelle la gravité de l'Holocauste.

Lorsque je lis une étude comparative sur le génocide, surtout s'il y est question aussi de l'Holocauste, je me livre à un test très simple pour détecter l'erreur d'équivalence. Je cherche à voir si l'étude expose non seulement des similitudes, mais aussi des différences. Si tel n'est pas le cas, je soupçonne l'étude en question l'erreur d'équivalence.

La récente polémique qui s'est engagée, la *Historikerstreit*, est typique.¹¹ Certains historiens allemands ont prétendu que l'Holocauste était pratiquement l'équivalent du génocide arménien et de la destruction stalinienne des koulaks dans les années trente, et qu'en fait, cette dernière avait créé un précédent et avait eu des conséquences indirectes sur l'Holocauste lui-même. D'autres historiens allemands se sont violemment opposés à ce jugement. Ils y décelaient une tentative à peine voilée d'alléger le fardeau du passé allemand.

J'ai déjà évoqué plusieurs similitudes et plusieurs différences entre le génocide arménien et l'Holocauste. De plus, une comparaison entre l'Holocauste et la

destruction des koulaks n'est pas nécessairement injustifiée. En fait, j'ai parlé tout à l'heure de la destruction des koulaks comme d'un exemple confirmant le lien entre le génocide interne total et la révolution. Les deux cas étaient des meurtres collectifs à grande échelle et ils éliminèrent des collectivités et des catégories de leurs sociétés respectives, communauté ethno-religieuse dans un cas et classe inventée par l'idéologie dans l'autre. Mais comparaison ne veut pas dire équivalence. La lacune consiste à ne pas souligner certains traits singuliers de l'Holocauste, en particulier la théorie raciale manichéenne des nazis divisant le monde en Aryens "fils de la lumière" et Juifs "fils des ténèbres", et la portée globale du meurtre de masse qui domine la mentalité et le projet particuliers des nazis. Cette omission révèle soit une incompetence historique, soit un manque de sensibilité à la signification morale et légale des événements qui constituent l'Holocauste.

Enfin, nous allons aborder l'erreur concernant l'unicité. Peut-être est-elle chez certains une réaction contre la banalisation et la relativisation ; ils insistent alors sur l'unicité de l'Holocauste, affirmant qu'il est tout simplement incomparable. D'autres, s'en tenant à un point de vue religieux, peuvent trouver dans l'unicité et le caractère incomparable de l'Holocauste une validation de leur affirmation selon laquelle l'histoire juive est en totalité singulière et providentielle. Pour être plus précis, ils ne comparent l'Holocauste à d'autres meurtres de masse que pour montrer que ces derniers sont catégoriquement différents de l'Holocauste et que la Shoah, comme toute l'histoire juive, est *sui generis*. Un écrivain affirme même carrément que seul l'Holocauste peut s'appliquer à sa définition restrictive du «génocide».

Steven T. Katz définit le génocide comme «la mise en application réussie de l'intention de tuer dans son intégralité un groupe national, ethnique, racial, religieux, politique, social, sexuel ou économique, comme les définissent les exécutants, quels que soient les moyens»¹².

Katz se démarque de la définition de l'ONU largement acceptée en excluant la destruction partielle de groupes (génocide partiel) mais en incluant d'autres catégories. Comme il avait déjà fait observer que seuls les auteurs de l'Holocauste avaient pour but l'élimination de chaque Juif dans le monde, cette définition implique que seul l'Holocauste serait véritablement un génocide. Les autres meurtres de masse sont peut-être des événements tragiques, dit Katz, mais ils ne peuvent correspondre aux exigences de sa définition du génocide. Il se met alors en devoir d'étayer son point de vue en démontrant que tout autre événement considéré comme un génocide ne correspond pas à l'exigence des critères qu'il a posés. Ni l'extermination des indigènes en Afrique, en Asie et dans les Amériques, ni le génocide arménien, ni le cambodgien, ni aucun autre événement n'entre dans l'étroite perspective qu'il a fixée, et aucun, selon lui, n'est un génocide.

Katz a peut-être raison de considérer que c'est dans le seul cas de l'Holocauste que les coupables ont eu pour objectif d'éliminer dans le monde entier chaque individu du groupe visé, et alors sa définition du génocide n'est pas illogique. Quel est donc le problème ? C'est que l'Holocauste, ou tout autre génocide, ne peut être réduit uniquement aux intentions idéologiques des exécutants. L'Holocauste fut un processus incluant l'arrivée des nazis au pouvoir, leur

décision de détruire les Juifs, et l'application de cette décision. L'intention des nazis n'explique ni comment ni pourquoi ils sont arrivés au pouvoir, comment ils ont pu mobiliser les différentes sphères institutionnelles de la société allemande pour mettre à exécution la «*Solution finale*», ni comment ils ont mis en pratique l'extermination.

Ainsi, la définition de Katz l'empêche, lui-même et d'autres spécialistes, d'effectuer des comparaisons valables avec d'autres aspects de l'Holocauste en réduisant ce dernier aux seules intentions des nazis. Il se prive ainsi de l'occasion de tirer des conclusions théoriques intéressantes qui auraient pu éclairer l'Holocauste en tant que tel. C'est comme si Max Weber, après avoir comparé l'Europe septentrionale à l'Europe méridionale, avait déclaré que les Européens du Nord étaient uniquement capitalistes et avait négligé d'émettre l'hypothèse selon laquelle l'éthique protestante avait engendré l'esprit du capitalisme !

Je crains que la solution de Katz adoptée par décret n'arrête ni les banalisateurs ni les relativiseurs ni même ceux qui, comme moi et mes collègues, souhaitent se livrer à des études comparatives sur l'Holocauste. Outre le désir de mieux le comprendre, j'ai également un objectif caché ou une position morale sur le sujet. Loin de vouloir réduire la terrible importance de la Shoah, je crois qu'en insistant à la fois sur son unicité et sur la possibilité de le comparer, j'ai contribué à maintenir la pertinence et l'actualité de l'Holocauste. En étudiant les causes communes des génocides, dont l'Holocauste et le génocide arménien sont des exemples extrêmes, nous nous engageons à contribuer à leur éradication de l'avenir de l'humanité.

Notes

- ¹ Des versions antérieures de cette étude furent présentées au «Lessons and Legacies Conference IV», Notre Dame University, South Bend, Indiana, 4 novembre 1996, et au Colloque international sur «Le génocide dans l'Histoire moderne», Bibliothek Für Zeitgeschichte, Stuttgart, Allemagne en novembre, 1997. Je suis reconnaissant à mes amis et collègues, les Professeurs Richard S. Levy et Jacques Kornberg pour leur remarques pertinentes. Les points de vue présentés dans cet essai sont personnels.
- ² Charles S. Maier, chercheur émérite sur la question de l'Holocauste, énonce très clairement : «La comparaison est un processus double qui examine deux ou plusieurs systèmes pour apprendre quels éléments ils ont en commun et quels éléments les distinguent. Cela n'affirme pas d'identité, ni ne nie l'unicité de certains composants. La question est de savoir dans quelles circonstances la comparaison améliore la connaissance. D'abord, elle doit s'appuyer sur des fondements factuels plausibles. Mais, et ceci est tout aussi important, la comparaison devrait dépasser la taxinomie et proposer des perspectives que l'étude d'un cas unique ne peut révéler. C'est alors que la comparaison peut mettre en évidence la réalité d'un processus historique plus large». Voir son travail *The Unmasterable Past: History, Holocaust, and German National Identity*, Cambridge, Harvard University Press, 1988, p. 69. Pour des études théoriques d'histoire et de sociologie comparatives, voir entre autres, S. N. Eisenstadt, *The Political Systems of Empires*, New York, Free Press, 1963 ; Raymond Grew, «The Case for Comparing Histories», *American Historical Review* 85, 4 (1980), pp. 763-78 ; publié sous la direction de Theda Skocpol, *Vision and Method in Historical Sociology*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984, et les travaux de George M. Frederickson parmi lesquels ses ouvrages *White Supremacy: A Comparative Imagination: On the History of Racism, Nationalism, and Social Movements*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1997.
- ³ Robert Melson, *Revolution and Genocide: On the Origins of the Armenian Genocide and the Holocaust*, Chicago, University of Chicago Press, 1992. Voir aussi Vahakn N. Dadrian, *The History of Armenian Genocide: Ethnic Conflict from the Balkans to Anatolia to the Caucasus*, Providence, R.I. and Oxford, UK, Bregahn Books, 1995 ; Helen Fein, «A Formula for Genocide: A Comparison of the Turkish Genocide (1915) and the German Holocaust (1939-1945)» in *Comparative Studies in Sociology* Vol. I sous la direction de Richard F. Tomasson, Greenwich, Conn, JAI Press, 1978, pp. 271-279 ; et Yves Ternon, *L'État criminel*, Paris, Éditions du Seuil, 1995.
- ⁴ Cette section de l'essai s'appuie sur mon article à venir sur le sujet traité dans *Encyclopedia of Genocide* sous la direction d'Israël W. Charny.
- ⁵ Stepan Astourian a remarqué que les Jeunes Turcs étaient influencés par les théories raciales darwinistes du XIX^e siècle. Il a souligné également le fait que le racisme turc était différent de la «vision bio-médicale» scientifique absolutiste des nazis. Voir son article infra.
- ⁶ Nations-Unies, *Yearbook of the United Nations, 1948-1949*, New-York, 1949, pp. 959-960.
- ⁷ Voir Leo Kuper, *Genocide: Its Political Uses in the Twentieth Century* (New Haven: Yale University Press, 1981), pp. 19-39, 138-160.
- ⁸ Cette définition diffère de celle que j'ai donnée dans mon livre et souligne plus clairement la dimension culturelle du génocide. Voir Melson, op. cit. p. 32. Pour d'autres approches du problème de la définition, voir, par exemple, Israël W. Charny, «Toward a Generic Definition of

Genocide», dans George Andreopoulos (ss la dir. de) *The Conceptual and Historical Dimensions of Genocide*, Philadelphia: University of Pennsylvania Press, 1994, pp. 64-94, Helen Fein, «Genocide: A Sociological Perspective», *Current Sociology*, 38-1 (Printemps 1990), pp. Préface-126 ; et *The History and Sociology of Genocide*, sous la direction de Frank Chalk et Kurt Jonnasohn, New Haven, Yale University Press, 1990, p. 23.

⁹ J'ai inclus les notions d'identité et de culture dans cette définition parce que, à l'exception du cas rare d'extermination comme celui de la Shoah, l'objectif de la plupart des génocides n'est pas nécessairement d'éliminer tous les membres du groupe visé. Le but est d'assassiner un nombre de personnes suffisant et de détruire ses institutions culturelles afin que le groupe cesse d'exister au sens social, culturel et politique et soit éliminé de la structure sociale, de la culture et de la politique de la société dans laquelle elle est incluse

¹⁰ Voir par exemple René Lemarchand, *Burundi: Ethnic Conflict and Genocide*, New York, Cambridge University Press, 1994, et Gérard Prunier, *The Rwanda Crisis: History of a Genocide*, New York, Columbia University Press, 1995.

¹¹ Pour une brillante étude sur ce sujet, voir Maier, op. cit.

¹² Steven T. Katz, *The Holocaust in Historical Context*, Vol. 1, New-York, Oxford University Press, 1994, p. 131.

Pouvoir étatique et intentions génocidaires Les usages du génocide au XX^e siècle

Roger W. SMITH *

All the elements of the technology of death that we associate with twentieth-century genocides - bureaucracy, modern communications, rapid transportation, even the concentration camp in primitive form - had emerged by the late nineteenth century. The first, however, to perceive the possibilities of this new technology to eliminate a whole group of persons numbering in the millions was the ruling clique in Turkey, which in 1895 began the systematic extermination of the Armenians, an extermination that is the prototype of genocide in the twentieth century as an age of genocide, with emphasis on motive, method and intent.

Tous les éléments de la technologie de mort que nous associons aux génocides du XX^e siècle (bureaucratie, communications modernes, moyens de transport rapides, même le camp de concentration dans sa forme primitive) étaient apparus à la fin du XIX^e siècle. Les premiers, cependant, à percevoir les possibilités de cette nouvelle technologie pour l'élimination d'un groupe tout entier de plusieurs millions de personnes ont été la clique au pouvoir en Turquie; celle-ci, en 1895, commença l'extermination systématique des Arméniens, une extermination qui est le prototype des génocides du XX^e siècle. La communication examine le génocide arménien dans le contexte du XX^e siècle, âge du génocide, avec un accent mis sur le mobile, la méthode et l'intention.

Le génocide a existé à toutes les périodes de l'histoire de l'humanité mais, avant notre époque, il n'était guère qu'un aspect de la guerre ou du développement aux XVI^e et XIX^e siècles. Le génocide apparut principalement sous une forme spécifique à une période donnée (conquête, persécution religieuse, domination coloniale). Mais au XX^e siècle, ce phénomène devenu courant adopte des formes multiples et émane de motivations variées : à l'époque

* Professeur de science politique, depuis 1980, au College of William and Mary, Department of Government, à Williamsburg (Etat de Virginie). A aussi enseigné, en tant qu'assistant de recherche et maître assistant à l'Université de Harvard et à l'Université de Californie à Berkeley. Enseigne la théorie politique et l'étude comparée des génocides. A publié une abondante littérature sur la nature, la négation et l'histoire des génocides, co-auteur de *Guilt: Man and Society* (1971) et *Genocide : Essays toward understanding, early warning, and prevention* (1997).

contemporaine, on assiste à une convergence des forces destructrices¹.

Camus a dit du XX^e siècle que c'était l'ère du meurtre. Plus précisément, c'est l'ère du meurtre de masse politiquement cautionné, de la mort collective préméditée et destinée à servir les fins de l'Etat. C'est l'ère du génocide, où soixante millions d'hommes, de femmes et d'enfants appartenant à diverses races, religions, groupes ethniques, nationalités, classes sociales, vivant dans divers pays sur plusieurs continents, ont péri parce que l'Etat avait jugé cela souhaitable².

Il y a eu d'autres ères de génocide. Par exemple, l'Assyrie en connut presque chaque année pendant plusieurs siècles et transforma la déportation et les travaux forcés en instruments usuels de la politique publique et, au XVI^e et au XIX^e siècle, des millions de vies humaines furent sacrifiées au nom du progrès. Mais certains aspects - l'échelle, le nombre des victimes, les techniques employées, la diversité des formes et même des motivations - distinguent le génocide du XX^e siècle des grands massacres des époques antérieures.

Les précédents génocidaires exercent une influence, mais chaque cas reste particulier et diffère en fonction de la spécificité des victimes, des auteurs, des motivations, des méthodes et des conséquences. Il n'en reste pas moins qu'il existe des points communs à tous les génocides. Le génocide doit être justifié par la tradition, la culture, ou l'idéologie ; les décisions d'extermination doivent être prises par les autorités ; ceux qui sont chargés de les exécuter doivent être mobilisés et dirigés ; et le processus dans son ensemble doit être rationalisé de telle sorte qu'il ait un sens aux yeux de ceux qui le perpétuent et de leurs complices³. Quelles que soient leurs différences, les victimes seront vulnérables à l'agression et exclues du monde des impératifs moraux⁴. Elles seront déshumanisées : aux yeux des bourreaux, elles deviendront des "rats", de la "vermine", des "*giavours*". Elles seront considérées non plus comme des individus mais seulement comme les membres d'un groupe méprisé, à qui l'on imputera la faute de sa propre destruction et qui sera rendu responsable en vertu de la vieille notion de culpabilité collective. Il y a aussi l'omniprésence de la cruauté, expression en partie d'une culture particulière, en partie de la déshumanisation qui résulte d'une participation prolongée à un massacre. Mais quelle qu'en soit l'explication, la cruauté va partout de pair avec le génocide, sans toutefois l'avoir engendré.

Un autre élément commun à de nombreux génocides, malgré un grand nombre d'exceptions aux époques précédentes, est le refus de la responsabilité des actes commis. Le refrain est familier : nous ne savions rien, nous n'avons fait qu'obéir aux ordres, c'était la volonté de Dieu, nous devons nous défendre, ils l'avaient bien cherché. D'un autre côté, si la plupart des génocides du XX^e siècle ont été précédés d'une crise ou d'une grande frustration, cela ne semble pas être le cas d'un point de vue historique sauf peut-être en ce qui concerne les génocides religieux. Et, même au XX^e siècle, il n'y a pas toujours eu crise : les Indiens du Paraguay, du Brésil et du Pérou, par exemple, ont été éliminés par calcul et par intérêt et non à la suite d'une crise économique ou politique. En dépit de l'importance du contexte et de la situation, le génocide n'est jamais un phénomène de société ou d'Etat fortuit.

Le génocide est presque toujours un acte prémédité que ses auteurs ont conçu

pour parvenir à leurs fins par le meurtre de masse. Il arrive cependant que des actes génocidaires précèdent toute décision délibérée de détruire des groupes innocents en vue de parvenir à un but. C'est le plus souvent le cas dans les premières phases de la domination coloniale où, au moyen de la violence, de la maladie et d'une implacable oppression, les populations indigènes sont vouées à l'extinction. Avec la reconnaissance des conséquences de leurs actes, le problème pour les auteurs n'est plus le même : persister revient à souhaiter intentionnellement la mort d'un peuple. Ce schéma de domination, reconnaissance et obstination est typique de ce qui s'est passé au XX^e siècle. Mais aujourd'hui, quand les groupes indigènes sont opprimés, l'intention de les détruire est présente dès le départ ; il y a peu d'illusions à se faire sur l'issue probable. En ce sens, la distinction entre extermination préméditée et extermination non préméditée n'est donc pas fondamentale car tôt ou tard le massacre génocidaire se transforme en génocide.

Plus que la simple expression d'une passion, le génocide est un moyen rationnel de parvenir à un objectif. Si cet objectif a pu varier en fonction des auteurs des génocides et des périodes historiques, on retrouve un certain nombre de constantes: vengeance, conquête, gain, pouvoir, purification/salut. Avec ces données, on peut structurer une grammaire des mobiles qui, de fait, pose aux auteurs la question suivante : quel est votre but et en quoi est-il si important que vous soyez prêts à sacrifier des milliers, voire des millions de vies — dont celles d'enfants — pour y parvenir ? Des réponses formelles, mais utiles tout de même, sont fournies par les différents types de génocides si on les classe d'après la grammaire des motivations. Cette classification distingue les types de génocides suivants: de sanction, institutionnel, utilitaire, monopolisateur, et idéologique⁵.

Le génocide-sanction

La sanction peut jouer un rôle dans tout génocide, mais il a principalement une fonction de rationalisation: c'est une façon de rendre la victime responsable. Bien qu'il vienne du vocabulaire de la justice et des condamnations judiciaires, le génocide tue plus souvent les gens pour ce qu'ils sont que pour ce qu'ils ont fait. En ce sens, la sanction découle de la déshumanisation appliquée aux victimes avant qu'elles ne soient mises à mort. C'est rarement le principal mobile d'un génocide, mais elle est mise en avant dans les récits de conquérants comme Genghis Khan. Néanmoins, il est difficile de concevoir que le «Conquérant du Monde», comme il se qualifiait lui-même, puisse nous permettre d'établir une distinction entre ses actions inspirées par la volonté de châtier et celles perpétrées par lui-même et par d'autres dans le génocide institutionnel associé à la guerre jusque vers le XV^e siècle.

Génocide institutionnel

Dans le monde antique et au Moyen Age, le génocide institutionnel fut le mode le plus important de massacres décidés au niveau politique. Il n'y avait pas de conquêtes sans hommes assassinés, femmes et enfants réduits en esclavage, campagnes dévastées : le génocide faisait partie intégrante de la guerre. Par conséquent, aucune décision explicite n'était nécessaire pour commettre un

génocide: celui-ci était banalisé. Le génocide institutionnel était en partie motivé par le désir de créer la terreur, de montrer sa puissance et d'annihiler toute possibilité de vengeance ultérieure. Mais il était également dû à un manque d'imagination politique, devenant ainsi lui-même une politique. Au lieu de régner sur une cité ou un territoire, d'en tirer tribut, voire même de l'intégrer à un système préexistant de pouvoir et d'autorité, on se contente de le supprimer.

A la fin de la période médiévale, cette pratique avait largement disparu en Occident (de fait, les choses avaient commencé à changer avec les Romains qui avaient compris que la politique était le seul moyen d'édifier un empire), mais elle reprit avec les Croisades, et la passion religieuse la rendit d'autant plus meurtrière. En Orient, avec des personnages comme Timur Lang, le génocide institutionnel s'est prolongé jusqu'à la fin du XV^e siècle. A la suite de quoi le génocide de conquête disparut pendant cinq cents ans. Mais il est possible que la guerre de guérilla et l'utilisation d'armes nucléaires s'accompagnent d'un renouveau de cette forme d'extermination. Si les moyens diffèrent, les mobiles ne semblent pas très différents et les actes commis par le pouvoir en place incluent à la fois une dévastation largement étendue et le massacre d'innocents.

Le génocide utilitaire

Si l'utilité jouait un rôle dans le génocide institutionnel, elle prit une importance particulière dans le génocide des XVI^e et XIX^e siècles, avec la domination et l'exploitation coloniales des populations indigènes d'Amérique, d'Australie, de Tasmanie, d'Afrique et d'ailleurs. Cela s'est perpétué au XX^e siècle, en particulier en Amérique du Sud, où les Indiens ont été soumis à des agressions génocidaires au nom du progrès et du développement. Mis à part les aspects plus sadiques de ce type de massacres, l'objectif restait le même : s'approprier la terre des Indiens avec le bois qu'elle porte, les minéraux qu'elle renferme, le bétail qu'elle peut nourrir et, à la fin du siècle dernier, la main d'œuvre indienne nécessaire pour la récolte du caoutchouc dans des conditions de travaux forcés.

Richard Rubenstein a fait observer que le développement mène à un «surplus» de population, qui à son tour conduit à des programmes visant à éliminer la population superflue⁶.

Le sort actuel de la population indigène qui subsiste en Amérique latine et le sort passé de plusieurs millions d'individus dans diverses parties du globe n'a pourtant rien à voir avec un excédent démographique (quelle que soit la définition de cette notion, que ne donne jamais Rubenstein). Ils se font tuer, se sont faits tuer pour des motifs combinant l'ethnocentrisme et la simple avidité. Le fondement du génocide utilitaire est que certains individus doivent mourir pour que d'autres puissent vivre mieux. Si l'on n'a plus besoin de supprimer un grand nombre de vies, c'est parce que le génocide précédent a été très efficace et parce que les tribus rescapées, très réduites, ne comptent plus que quelques milliers de membres chacune. Aujourd'hui pourtant, en raison précisément de la persistance des agressions dont ils sont l'objet et de la petite taille des groupes, le génocide utilitaire tend à être total.

Génocide monopolisateur

Avant le XX^e siècle, la plupart des génocides étaient «externes», les victimes vivant hors des limites du territoire. Malgré plusieurs exceptions importantes, souvent liées aux persécutions religieuses, ils visaient la conquête et l'expansion coloniale. Aujourd'hui, presque tous les génocides sont internes et les groupes sont détruits à l'intérieur des frontières. Ici encore il y a des exceptions : Hitler a commis un génocide interne et externe. Des problèmes qui ne s'étaient pas encore manifestés à l'époque des génocides externes sont devenus prépondérants. Qui a sa place dans la société, qui peut y faire entendre sa voix, quelle doit être la forme de la communauté, quelles doivent être ses aspirations ?

Si ces questions se prêtent évidemment à des solutions idéologiques, le génocide comme moyen d'établissement de la structure de base de l'État et de la société a été plus large que cela. Des exemples de tentatives de cet ordre sont fournis par des génocides à motivations idéologiques (Cambodge), sans motivations idéologiques (Pakistan), ou mixtes (Arménie). En fait, quel que soit le régime, la source la plus fréquente de génocide au XX^e siècle a été la lutte pour le monopole du pouvoir. Si des problèmes de domination interne, de répartition du pouvoir, de lutte pour la première place ont pu apparaître dans n'importe quel système politique, ils furent d'une importance déterminante dans les conflits qui ont éclaté au Pakistan, au Burundi, au Nigeria et dans d'autres sociétés où l'on assiste à des clivages profonds entre divers groupes raciaux, religieux ou ethniques. Ces sociétés pluralistes sont en grande partie un héritage du colonialisme du XIX^e siècle, mais leurs luttes génocidaires prennent place aujourd'hui dans le cadre de l'autodétermination. Ayant été soumis à l'exploitation et au génocide colonial, ces sociétés sont en train de se détruire elles-mêmes⁷. Une nouvelle incitation au génocide est fournie par l'explosion de l'ethno-nationalisme manipulé depuis quelques années par des leaders politiques cyniques, l'exemple le plus remarquable étant celui de la Bosnie.

Génocide idéologique

La plupart des génocides du XX^e siècle n'ont pas été idéologiques mais, lorsque ce fut le cas, les résultats furent catastrophiques : dans les conditions modernes, l'idéologie peut mener à l'holocauste. Par le passé, la plupart des génocides n'étaient pas de nature idéologique non plus : ce furent des instruments destinés non à restructurer une société en fonction de schémas indéterminés par une pensée mais, sur un plan abstrait, à remporter une revanche et, sur un plan plus concret, à gagner du butin, des femmes, des territoires, des esclaves, de la main-d'œuvre et des ressources indigènes.

L'idéologie sous sa forme religieuse contribua au sacrifice de vies humaines: elle servit de justification aux Espagnols pour conquérir et asservir les Indiens; elle servit de fond aux attaques répétées contre les Juifs et elle fut un ingrédient - parmi d'autres - des guerres dites de religion aux XVI^e et XVII^e siècles. En revanche, l'Inquisition, parfois citée comme exemple de génocide, ne fut rien de tel. Aussi cruelle fût-elle, elle prit la forme d'une enquête judiciaire : suspectés d'hérésie ou de croyance simulée, les gens étaient soumis à des enquêtes et, s'ils étaient déclarés coupables (ce qui n'était pas toujours le cas) ils étaient brûlés collectivement mais après avoir été jugés individuellement. Néanmoins, il y

eut des génocides idéologiques avant le XX^e siècle: la destruction de villes impies dans l'ancien Israël, et la croisade contre les Albigeois au XIII^e siècle. Dans une certaine mesure, les Croisades avaient également un fondement religieux, bien que de nombreux autres éléments (ambition politique, désir d'acquisitions matérielles) fussent venus s'y mêler. Mais dans tous ces cas, le but correspondait essentiellement à une visée de conservation: le génocide était utilisé pour protéger et défendre une foi religieuse spécifique et non pas, comme le veut l'idéologie contemporaine, pour transformer la société. Dans notre siècle, la tentative a été d'éradiquer des races, des classes ou des groupes ethniques entiers — quelles que fussent les spécificités idéologiques particulières — afin de parvenir au meilleur des monde libéré d'un matériau humain agressif.

Au cœur de l'idéologie contemporaine se trouve ce que Camus appelait une «révolte métaphysique» contre les conditions mêmes de l'existence humaine : la pluralité, la mortalité, la finitude et la spontanéité⁸. C'est, et ce fut, une tentative pour rétablir la Création, pour mettre en place un ordre, une justice et une humanité censés faire défaut. En même temps on tend vers un genre de salut, souvent motivé par un profond désir d'éliminer tout ce qui est perçu comme impur, que ce soit une race, une classe ou même, dans le cas des Khmers Rouges, la ville. La révolte est métaphysique, mais elle est aussi profondément morale au sens ancien du terme : le rejet de l'impur, la crainte de la contamination. Sinon, comment expliquer les références constantes du nazisme à la pureté et les références cambodgiennes à la volonté de purifier le peuple ? Lorsque l'on tente de parvenir à une société "parfaite", on doit se débarrasser d'une bonne partie du matériel humain; et comme les gens vont être tués davantage pour ce qu'ils sont que pour ce qu'ils ont fait, c'est la catégorie morale la plus primitive, mais néanmoins fondamentale, qui va émerger : celle des impurs. De fait, un philosophe contemporain avance l'idée que la «*crainte de l'impur et les rites de purification sont à l'origine de tous nos sentiments et de toute notre conduite liés à la faute*»⁹. Il reste cependant possible de substituer un symbole du mal à un autre; pendant la période stalinienne de l'Union soviétique, l'idée de culpabilité, en particulier la culpabilité objective des origines de classe, jouait le rôle joué ailleurs par la souillure. Au fond, l'idéologie transforme la politique en une variété du sacré. Pourtant des holocaustes sont nés, non pas au nom de Dieu, mais au nom de la biologie, de l'histoire et de la simplicité paysanne.

Une étude récente sur le génocide commence par cette affirmation : «Le mot est nouveau, le crime est ancien»¹⁰. Cela devrait se formuler ainsi : «Le mot est nouveau, le phénomène est ancien» car, si les meurtres collectifs ont toujours existé, ce n'est qu'au cours de ces derniers siècles qu'ils ont produit un effet d'horreur morale, bien plus que d'être considérés comme "criminels". En fait, depuis l'antiquité jusqu'au XVI^e siècle, le génocide n'était pas quelque chose qui provoquait honte ou culpabilité ou qu'on essayait de dissimuler ; on faisait cela ouvertement et on le reconnaissait. Au XX^e siècle en revanche, aucun pays n'a jamais reconnu qu'il allait se livrer à un génocide. Des monuments aux victimes ont été élevés, mais pas par les auteurs comme c'était le cas autrefois, pour glorifier leurs exploits. Non seulement la Turquie n'a pas reconnu publiquement avoir tué plus de 300 000 Arméniens entre 1895 et 1908 et plus d'un million entre 1915 et 1917, mais aujourd'hui, elle nie encore avoir commis un génocide : les

gens ont été déplacés pour des raisons de sécurité en temps de guerre et quelques uns sont morts pendant la guerre, mais c'est tout. De même, l'Allemagne nazie a cherché à cacher l'extermination des Juifs, des Tsiganes, des Slaves et d'autres groupes, dont celui des Allemands qui, pour des raisons de santé, étaient considérés comme inaptes à vivre.

Au XX^e siècle, nous considérons le génocide comme quelque chose d'horrible, de moralement injuste et de criminel, mais nous continuons pourtant à le commettre. Pour nous, la formulation serait à peu près ceci: cela n'a jamais eu lieu, et d'ailleurs, ils le méritaient. Avant le XVI^e siècle, quand les Espagnols en Amérique commencèrent à avoir des doutes sur le fait de tuer des hommes dont ils prétendaient vouloir sauver les âmes, la formule aurait été : nous les avons tués, et ils le méritaient. Même ainsi, la responsabilité pouvait encore être attribuée à un dieu ou, mieux encore, à la victime. Mais à notre époque, comme le génocide est devenu encore plus répugnant, voire impensable, c'est devenu un lieu commun.

De tout temps, les génocides ont eu des catégories de victimes très larges, mais au XX^e, elles se sont encore étendues. Avant notre époque, les victimes appartenaient à une ou plusieurs catégories : ceux qui étaient soumis à la conquête, ceux qui étaient détruits pour des raisons religieuses, et ceux qui étaient exploités dans le contexte colonial. Mais seul un petit nombre d'entre eux étaient tués pour ce qu'ils étaient.

Jusqu'à l'époque moderne, on subissait un génocide simplement en raison de l'endroit où on se trouvait. La plupart des victimes des grands massacres l'ont été pour s'être trouvées sur le chemin d'un conquérant. Les gens mouraient ou étaient réduits en esclavage parce qu'ils étaient là et non en raison de quelque processus de sélection spécial fondé sur la race, la religion, les convictions politiques ou autres. Ils étaient victimes d'un génocide institutionnel. En revanche, les victimes de génocides religieux, bien que peu nombreuses, étaient choisies pour ce qu'elles étaient : leurs points de vue et leurs pratiques étaient considérées comme une menace pour l'unité et la vérité. Et avec le début de la domination coloniale au XVI^e siècle, beaucoup plus de victimes furent tuées pour ce qu'elles étaient (elles étaient d'une race différente et d'une culture technique moins avancée) et pour ce qu'elles avaient (terres, or, main d'œuvre). Elles furent victimes du génocide utilitaire.

Au XX^e siècle, le champ des victimes s'est beaucoup élargi ; de plus, presque toutes ont été sélectionnées à cause de ce qu'elles étaient, parce qu'aux yeux d'un groupe plus puissant (majoritaire ou minoritaire), elles ne méritaient pas de vivre. Les victimes, par ailleurs si différentes, n'ont que trois caractères en commun : pour des raisons historiques, conjoncturelles ou idéologiques, elles ont été définies comme se situant au delà du cercle de l'obligation morale et donc inhumaines; elles sont vulnérables aux agressions génocidaires, sporadiques ou continues, sélectives ou non. Les rescapés sont souvent plus accablés par la culpabilité que ne le sont les bourreaux qui ont tenté de les détruire.

Tous les éléments de la technique de la mort que nous associons aux génocides du XX^e siècle — la bureaucratie, les moyens modernes de communication, les transports rapides, même le camp de concentration dans sa forme primitive — sont apparus à la fin du XIX^e siècle. Mais apparemment les

premiers à percevoir les possibilités de cette nouvelle technologie pour éliminer des millions de gens furent les dirigeants turcs qui, en 1915, commencèrent l'extermination systématique des Arméniens, extermination qui est le prototype du génocide du XX^e siècle. Il fut prémédité, planifié au niveau central (bien qu'exécuté dans une large mesure par des autorités locales) et prévu pour être total. Comme le fait remarquer Michael Arlen : «*Le génocide arménien s'est appuyé sur les possibilités imparfaitement utilisées mais très bien perçues qu'offre l'Etat moderne pour sa propre restructuration, possibilités facilitées par les moteurs de la technologie*»¹¹. En fait, suggère-t-il, «*Dans presque tous les cas de massacre collectif dont le premier semble être celui des Arméniens, l'élément clé (...) qui fit dépasser les niveaux quantitatifs et psychiques classiques du massacre fut l'alliance de la technologie et de la communication*»¹².

Les formes modernes de la technologie ne sont pas la cause du génocide, mais elles le facilitent, en étendent la portée, soutiennent ses actions et rendent possible l'extermination d'un très grand nombre de victimes en un laps de temps relativement réduit. Il apparaît cependant que les chambres à gaz hitlériennes n'ont pas été mises au point uniquement par souci d'efficacité, mais aussi afin de réduire l'impact psychologique et moral exercé sur les soldats chargés de mettre à mort un grand nombre de femmes et d'enfants sur le front de l'Est.

Les moyens mis au point par la bureaucratie contemporaine en vue de d'anéantir des groupes entiers sont calculés non seulement pour tuer, mais aussi pour neutraliser tout sentiment de culpabilité ou de responsabilité pour les actes commis. Certes, l'idéologie aide à surmonter tous les sentiments de répulsion ou de culpabilité, mais elle ne peut motiver que quelques membres de l'appareil de destruction. De manière plus décisive, les modes d'organisation modernes distancient la mise à mort proprement dite et banalisent le travail des bourreaux. Si donc l'organisation, la communication, les transports et les nouveaux instruments de la violence ont joué des rôles décisifs dans la technologie du génocide, leur fonction inhibante de la conscience morale a aussi eu son importance.

Néanmoins, une organisation hautement développée et des moyens de destruction sophistiqués n'ont pas toujours été employés au XX^e siècle, qui vit souvent un mélange de primitivisme et de modernité. En Amérique latine, les Indiens sont chassés comme du gibier mais sont aussi bombardés depuis le ciel ; on leur donne des sucreries empoisonnées et des couvertures qui contiennent les bacilles de maladies mortelles, mais ils sont aussi déplacés et installés dans des réserves qui sont assez semblables à des camps de concentration. En Turquie, en Indonésie, en Bosnie, au Rwanda, une haine et une déshumanisation induites socialement, se sont substituées à la neutralisation bureaucratique de la responsabilité morale. Au Cambodge, l'idéologie permet aux cadres Khmers Rouges de tuer des parents sous les yeux de leurs enfants et, au lieu de moyens d'extermination qui mettent une distance entre le bourreau et la victime, d'avoir recours à des moyens directs et brutaux d'en finir avec les portions "impures" de la population.

La capacité d'organisation est variable : les Jeunes-Turcs étaient plus efficaces que le Sultan, et les Nazis encore plus sophistiqués qu'eux pour les exécutions de masse. Mais au XX^e siècle, le choix de techniques très rudimentaires pour

exterminer des centaines de milliers d'être humains est parfois délibéré. Le Cambodge avait des balles ; des paysans armés de couteaux rituels n'étaient pas le moyen le plus efficace de massacrer les victimes en Indonésie. Mais la technologie primitive reflétait les objectifs des auteurs (infliger des souffrances aussi grandes que possible, gagner le soutien à un régime en satisfaisant les appétits de groupes depuis longtemps hostiles aux victimes) et la culture de telle ou telle société (pour invoquer, par exemple, le symbolisme d'une société paysanne autonome où, pour tuer, on se sert de hoes). Dans de nombreux cas également, on assiste à des viols collectifs — comme en Arménie, au Bangladesh, en Bosnie — qui créent la terreur et humiliant les femmes et les hommes appartenant à la communauté victime, marquant ainsi leur ultime défaite.

Le XX^e siècle est une ère de génocide. Si l'on considère le nombre et la diversité des victimes, la variété des modes utilisés, la volonté d'anéantissement de groupes entiers, la technique élaborée qui facilite la mort et soulage la conscience, ainsi que l'apparition des camps de concentration, c'est une ère unique de génocide. Mais parler de quelque chose d'"unique" dans le contexte du meurtre politique revient, au fond, à attirer l'attention sur l'acuité du problème, à bien insister sur la nécessité, pour l'humanité, de trouver des moyens adaptés pour empêcher d'autres génocides.

Mais le caractère massif du phénomène dans ce siècle nous montre la vanité de toute tentative de prévention. Le désespoir barre la route à l'action, la mémoire mène au découragement. Nous ne pouvons ramener à la vie les morts de ce siècle ou ceux qui furent les victimes des exterminations commises au cours de l'histoire, mais nous pouvons agir pour construire un monde libéré du fléau des massacres.

En nous engageant à faire régner un monde où règnent la paix, la liberté et le respect mutuel, nous honorerons la mémoire de ceux qui furent les victimes du crime ultime.

Aspects juridiques des crimes contre l'humanité

Jacques FRANCILLON *

Notes

- ¹ Cet essai est une version révisée de mon étude «Human Destructiveness and Politics : The Twentieth Century Age of Genocide» publié sous la direction de I. Waliman et M. Dobkowski dans *Genocide and the Modern Age*, Westport, Ct., Greenwood Press, 1987.
- ² Au long de cette étude, le terme d'État signifie le pouvoir souverain à l'intérieur d'un territoire donné plutôt que l'État en tant qu'entité légale.
- ³ Cf. Nel J. Smelser, «Some Determinants of Destructive Behavior», publié sous la direction de Nevitt Stanford et Craig Comstock dans *Sanctions for Evil*, San Francisco, Jossey-Bass, 1971, Chap. 2.
- ⁴ L'expression «hors du monde de l'obligation morale» est empruntée à Helen Fein, *Accounting for Genocide*, New-York, The Free Press, Chap. 1.
- ⁵ Pour d'autres types de classifications, voir Vahakn Dadrian, «A typology of Genocide», *International Review of Modern Sociology* 5, 1975, pp. 211-212, et Leo Kuper, *International Action Against Genocide*, London, Minority Groups Report n° 53, 1982, pp. 5-9.
- ⁶ Richard Rubenstein, *The Age of Triage: Fear and Hope in an Overcrowded World*, Boston, Beacon Press, 1983.
- ⁷ Leo Kuper, *Genocide : Its Political Use in the Twentieth Century*, New Haven, Yale University Press, 1983, Chap. 4.
- ⁸ Albert Camus, *L'Homme révolté*, Gallimard, 1951.
- ⁹ Paul Ricœur, *Finitude et culpabilité*, nouv. éd., Paris, Aubier, 1988, 2^e partie, ch. 1.
- ¹⁰ Kuper, *Genocide*, op. cit. p. 11
- ¹¹ Michael J. Arlen, *Passage to Ararat*, New York, Farrar, Strauss and Giroux, 1975, pp. 243-244.
- ¹² Ibid.

The choice of the terms "crime against humanity" to designate the ultimate degree of human malevolence is symbolic. It reveals the will of the international community and of the French legislator to establish repressive measures on principles of natural law and to plan the lessons of History for the future. But the barbarity, which has so often marked our century since the Armenian Genocide, had at the same time deeply troubled lawyers because the law has had to be adapted to the diversity of circumstances, to the passage of time, and above all, to the scale of collective crimes. The concern to avoid trivializing such atrocities, the reluctance to create a right of exception, as well as the difficulty of harmonizing international law and domestic law explain why the concept has been so difficult to establish. As to the effectiveness of repressive measures, it assumes that after the justice of the victors, then that of the victims, comes that of universal justice. There is a growing awareness among the community of nations that silence is dangerous and that retribution can be a virtue. But pernicious tendencies to revise History which echo previous victims' sufferings, still must be vigorously fought back. To this should be added the pressure of public opinion spurred on by the media. But certainly the changes necessary for real progress within the law will continue to be very slow and tumultuous for all acts of genocide.

Le choix des termes crime contre l'humanité pour désigner le degré ultime de la malveillance humaine est symbolique. Il révèle la volonté de la communauté internationale et du législateur français de fonder la répression sur des principes de droit naturel et de projeter dans l'avenir les enseignements de l'Histoire. Mais la barbarie, qui aura tant marqué notre siècle depuis le génocide des Arméniens, aura aussi troublé profondément les juristes. Car il a fallu adapter le droit à la diversité des circonstances, à l'écoulement du temps, et surtout à l'ampleur de ces crimes collectifs. Le souci de ne pas banaliser de telles atrocités, les réticences à créer un droit d'exception, ainsi que la difficulté à faire cohabiter le droit international et le droit interne, expliquent que la notion ait été si malaisée à circonscrire. Quant à l'effectivité de la répression, elle suppose qu'après la justice des vainqueurs, puis celle des victimes, vienne le temps de la justice universelle. La communauté des Etats prend peu à peu conscience des dangers du silence complice et des vertus du châtement. Encore faut-il que les tendances malsaines à réviser l'Histoire, qui font écho à contre temps aux souffrances des victimes, soient vigoureusement refoulées. Il doit s'y ajouter la pression des opinions publiques, aiguillonnées par les médias. Mais sans doute les évolutions nécessaires à un réel progrès du droit continueront-elles d'être lentes et tumultueuses, tous génocides confondus.

* Agrégé des Facultés de Droit, Professeur à la Faculté Jean Monnet de l'Université Paris-Sud, Secrétaire Général de l'Association française de droit pénal, coauteur du *Code pénal commenté*, éd. Dalloz, 1996, collaborateur de la *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé* (chroniques de jurisprudence), membre du CRIDHOM (Centre de Recherche International sur les Droits de l'Homme). Domaine d'activité scientifique : droit pénal, procédure pénale, droit pénal international, droit de l'information et de la communication. Parmi les publications : *Etudes sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité* (éd. Dalloz et éd. du Juris-Classeur).

Notre contribution à ce colloque s'inscrit dans une démarche comparative. Ne soyez donc pas étonnés que nous parlions peu du génocide des Arméniens. L'objet de cet exposé est plus général. Nous nous proposons en effet de présenter quelques uns des aspects du droit interne français et du droit international concernant les crimes contre l'humanité.

Mais d'abord trois rapides citations. A une question parlementaire sur le génocide arménien, le ministre des affaires étrangères répond en 1996 : «... le massacre des Arméniens d'Asie mineure ne relève pas de la Convention de 1948 sur le génocide». A une autre question sur la négation du génocide arménien, le ministre de la coopération répond : «... la loi Gayssot qui concerne les seuls crimes perpétrés par les nazis durant la seconde guerre mondiale ne s'étend pas aux massacres de 1915». A une dernière question sur la reconnaissance du génocide arménien, le ministre des affaires étrangères répond : «... cette question doit être traitée aujourd'hui sans passion. C'est pourquoi la France, par la recherche des moyens de favoriser l'ancrage de la Turquie en Europe, espère lui faire partager les valeurs de la démocratie et des droits de l'homme ... et une initiative de notre part générerait la République d'Arménie dans ses efforts pour aboutir à une normalisation discrète avec Ankara» (JO Ass. Nat. 18 novembre 1996).

Nous sommes au cœur du sujet. Et ces réponses ont au moins le mérite - si l'on peut dire - de bien poser les problèmes !

Il y a d'abord un problème terminologique.

A première vue, les crimes contre l'humanité paraissent correspondre à un concept distinct de celui de génocide, mot inventé par le juge Lemkin et que reprend la Convention du 9 décembre 1948 pour désigner le crime le plus grave, celui qui est commis dans l'intention d'exterminer toute une population. Les textes relatifs aux Tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie (TPI) et le Rwanda (TPR) font d'ailleurs nettement la distinction entre le génocide et les crimes contre l'humanité. Il en est de même du projet de crime contre la paix et la sécurité de l'humanité élaboré par la Commission du droit international des Nations-Unies (CDI).

Mais dans d'autres textes ce n'est pas le cas, le génocide étant alors considéré comme une variété de crime contre l'humanité : statut du Tribunal militaire international de Nuremberg (article 6 c) annexé à l'accord de Londres du 8 août 1945 ; convention des Nations Unies du 26 novembre 1968 sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ; loi française du 26 décembre 1964 (toujours en vigueur) déclarant les crimes contre l'humanité imprescriptibles par nature ; nouveau Code pénal de 1994 (art. 211-1 à 213-5).

Ceci dit, ce colloque s'inscrit dans une démarche de prévention des crimes contre l'humanité. C'est donc bien d'une manière large qu'il convient d'appréhender ces notions et de s'interroger sur les moyens de prévenir de tels crimes, non pas seulement de les réprimer. Il serait cependant vain d'opposer prévention et répression, qui sont complémentaires puisque la sanction pénale a d'abord une fonction dissuasive - ce que met du reste en évidence la Convention de 1948, celle-ci visant à la fois la prévention et la répression du génocide.

A travers les indications qui précèdent, on perçoit l'importance des difficultés sur le plan juridique. La première concerne la délicate articulation entre le droit

international et les droits internes, particulièrement le droit français. Quant au couple prévention-répression, il fait apparaître une seconde difficulté : celle qui touche aux rapports entre le droit et l'Histoire, entre l'œuvre de justice et le travail de mémoire.

Il faut donc envisager l'une et l'autre : d'abord le châtement des crimes, car c'est une élémentaire œuvre de justice qu'il s'agit avant tout d'accomplir ; ensuite la mémoire de ces crimes, car c'est bien à un travail de mémoire qu'il convient aussi de se livrer. Ce que demandent les Arméniens, d'ailleurs, ce n'est pas la punition des auteurs du génocide, mais la reconnaissance de l'existence de ce génocide.

L'œuvre de justice : le châtement des crimes

Ce châtement paraît devoir s'imposer comme une évidence. Encore faut-il fonder la répression sur des principes incontestables et satisfaire par conséquent à une première exigence, qui est une exigence de légitimité. Il conviendra de s'interroger ensuite sur l'effectivité de la répression.

L'exigence de légitimité

1) Sur le plan interne, il a fallu en effet adapter le droit existant au caractère exceptionnel des circonstances, à l'écoulement du temps, et surtout à l'ampleur de ces crimes collectifs. Des dérogations aux grands principes du droit pénal se sont donc imposées, mais elles ont été controversées.

La principale dérogation - au regard du droit français - concerne évidemment l'imprescriptibilité de ces crimes. C'était la question centrale, dont tout allait découler. Mais, curieusement, elle n'a pas fait l'objet d'un véritable débat en France. La loi de 1964 a été votée à l'unanimité, certes, mais à la dérobée, et pour répondre à une situation d'urgence : il s'agissait d'éviter la prescription des crimes de guerre nazis ; ce n'est qu'ensuite que l'on s'est avisé que cette loi pouvait aussi s'appliquer à des Français... et donc servir à une nouvelle épuration.

Son application à des crimes commis longtemps auparavant s'est faite au prix d'une certaine rétroactivité (quoi qu'on ait pu dire) : autre dérogation, par conséquent, à un principe fondamental du droit. Quant à la définition élargie des crimes contre l'humanité retenue par la Chambre criminelle de la Cour de cassation en 1985 - pour que les tortures infligées par Barbie ne soient pas prescrites comme de simples crimes de guerre - elle a certes donné satisfaction aux associations de résistants, mais elle n'était guère fidèle au texte de Nuremberg.

Entorses au principe de légalité criminelle, exclusion des causes d'irresponsabilité ordinaires ... On pourrait multiplier les exemples. Le dernier en date concerne le renvoi de Maurice Papon devant la Cour d'assises de Bordeaux pour complicité de crimes contre l'humanité. Dans son arrêt du 23 janvier 1997, la Chambre criminelle adopte en effet une conception extensive de cette complicité ; car il n'est pas nécessaire, selon elle, que le complice ait «adhéré à la politique d'hégémonie idéologique des auteurs principaux». Une conception dont nous noterons simplement qu'elle est loin de faire l'unanimité dans la doctrine française.

Le moins que l'on puisse dire est donc que cette adaptation du droit a provoqué

un certain malaise parmi les juristes, toujours réticents à l'égard des droits d'exception et des notions mal circonscrites. En l'occurrence, celles-ci l'ont été de manière tantôt trop large, tantôt trop étroite. Tel a été notamment le cas des définitions successives retenues par la Cour de cassation : tantôt extension aux victimes combattantes ; tantôt restriction aux pays européens de l'Axe. L'impression dominante est que l'on a eu recours à des artifices pour justifier juridiquement les solutions retenues.

2) En réalité, ces particularités s'expliquent par la dimension internationale de la répression.

En premier lieu, c'est le crime qui est international. Il l'est par nature, parce que c'est un crime mettant nécessairement en cause les valeurs essentielles sur lesquelles repose la société internationale. Et cela doublement : d'abord parce qu'il procède d'une volonté de domination, voire d'élimination d'un groupe d'hommes par un autre groupe d'hommes ; ensuite parce qu'il atteint la victime «coupable d'être née» dans sa dignité d'être humain.

«La dignité offensée des victimes «niées dans leur singularité et leur égale appartenance» : (M. Delmas-Marty) comme «résultante de l'inhumanité planifiée des auteurs» (J. Francillon).

La formulation des textes varie, mais c'est bien cette double idée qui paraît tous les inspirer et marque la gravité et la spécificité de ces crimes. Les définitions varient, mais toutes tendent à éviter la dilution - la banalisation - de crimes collectifs hors du commun (l'analyse à laquelle s'est livrée le Tribunal Pénal International (TPI) dans les affaires Tadic et Nikolic le confirme). Quant aux principes qui fondent la répression, ils ont - eux - un caractère permanent : ce sont des principes de droit naturel - admis par la communauté des nations - et des principes coutumiers. D'où l'effet déclaratif, et non constitutif, des textes qui les codifient : la convention de 1948 «confirme» que le génocide est un crime du droit des gens ; la loi de 1964 «constate» l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité.

En second lieu, c'est la juridiction qui est internationale. Quand elle existe. D'où la compétence "naturelle" de telles juridictions : autrefois le Tribunal de Nuremberg ; aujourd'hui les tribunaux internationaux *ad hoc*.

Mais les tribunaux nationaux restent compétents pour assurer la répression, en l'absence de juridiction pénale internationale (Convention de 1948), ou en concurrence avec elle (statuts des TPI et TPR). Il est permis de se demander si le juge interne ne remplit pas alors le même office ... qu'un juge international.

Cela étant, après la justice des vainqueurs (procès de Nuremberg), puis celle des victimes (procès Eichman), est venu le temps de la justice universelle (Tribunaux de La Haye et d'Arusha).

La légitimité de la répression s'en trouve renforcée d'autant, de même que son effectivité. Il est du moins permis de l'espérer.

L'effectivité de la répression

Pour assurer cette effectivité et éviter l'impunité, il ne suffit pas d'avoir mis en place des juridictions internationales *ad hoc* (résolutions 827 et 955 du Conseil de sécurité) dans l'attente d'une Cour criminelle internationale dont la création est imminente. Il faut surtout que les États participent activement à la recherche des

preuves, aux arrestations et aux poursuites. En d'autres termes, il faut que ces derniers admettent leur propre compétence, et qu'ils fournissent aux TPI et TPR les moyens de fonctionner. Il s'agit non seulement des moyens matériels, mais surtout des moyens juridiques : réponses aux demandes de coopération et d'assistance ; transfert des suspects se trouvant sur le territoire national ; recherche et transmission des preuves (notamment témoignages des militaires de la FORPRONU).

Or que constate-t-on ? Que les États n'ont pas toujours mis beaucoup d'empressement à remplir leurs obligations internationales ; mais aussi que la situation est en train d'évoluer de façon plus positive.

1) Elle évolue d'abord en raison de l'extension de la compétence interne des États. La Belgique, par exemple, a élargi sa compétence dès 1993 en adoptant une loi (16 juin 1993) relative à la répression des infractions graves aux conventions de Genève du 12 août 1949 et aux protocoles additionnels I et II du 8 juin 1977 ; cette compétence est admise quel que soit le lieu de commission des infractions. En France, les lois des 2 janvier 1995 et 22 mai 1996 retiennent la compétence du juge du lieu de l'arrestation ; il s'agit d'une compétence dite "universelle", donc indépendante de la nationalité de l'auteur ou de la victime, mais limitée aux crimes commis sur les territoires de l'ex-Yougoslavie et du Rwanda. Certes, la compétence des juridictions internationales reste prioritaire ; d'où l'existence de mécanismes de dessaisissement et de transfert. Mais il est important que l'on se soit doté des moyens permettant la mise en œuvre effective de la répression.

Il est vrai que la jurisprudence française avait élevé jusqu'à présent bien des obstacles à l'admission de cette compétence. Celle-ci restant subordonnée à l'arrestation des suspects en France, la Chambre criminelle en a déduit qu'il n'était pas permis aux victimes réfugiées en France de déclencher le processus judiciaire de recherche des preuves avant cette arrestation (arrêt Javor du 26 mars 1996). Mais l'on sent bien qu'ici encore la situation est en train d'évoluer. Un exemple récent en est fourni par l'affaire du prêtre rwandais réfugié en France et accusé - entre autre - de génocide. La Chambre criminelle (arrêt Munuyeshyaka du 6 janvier 1998) a en effet condamné la position restrictive et paradoxale consistant à dire : au moment des faits, la France n'était pas compétente pour juger du génocide, donc elle n'est pas compétente pour juger des actes de torture commis par ce prêtre - torture au sens de la convention des Nations Unies du 10 décembre 1984 qui, à la différence de la convention de 1948 sur le génocide, prévoit la compétence universelle.

2) La situation pourrait également évoluer dans un sens plus positif en ce qui concerne ensuite la coopération des États au fonctionnement des tribunaux *ad hoc*. Bornons-nous à faire deux observations (limitées à la situation en Bosnie).

Notons en premier lieu que la participation des militaires aux arrestations n'a pas été très active jusqu'à présent, les éléments réguliers de la Force de Stabilisation (SFOR) ne prenant pas d'initiative et attendant d'être mises en contact avec les personnes recherchées. Mais, à l'inverse, l'action des commandos de l'OTAN indépendants de cette force révèle la détermination et la réelle capacité d'agir de la communauté internationale.

Observons en second lieu que le vif conflit ayant récemment opposé les

autorités françaises au procureur du TPI sur la question du témoignage des militaires français n'a rien d'anodin. D'abord parce qu'il est révélateur de la méfiance des États à l'égard d'une juridiction accusée d'empiéter sur leur souveraineté ; or il s'agit simplement de garantir un procès équitable en facilitant la production des preuves (documents ou témoignages). Ensuite parce que ce conflit est révélateur de la crainte d'une implication injustifiée des militaires français dans la responsabilité des massacres - celui de Sebrnica entre autres -, ainsi que de l'amalgame de la responsabilité morale des États pour leur faiblesse coupable et de la responsabilité pénale des individus pour les atrocités commises.

Quoi qu'il en soit, après l'impunité scandaleuse (des Khmers rouges par exemple), et à défaut de se tourner vers les véritables agresseurs - les États et leurs dirigeants - on a commencé par les "seconds couteaux". On a entrepris d'arrêter et même de punir (ainsi le TPI a-t-il condamné Tadic le 14 juillet 1997 à 20 ans d'emprisonnement, pour crime contre l'humanité notamment). Comme on a puni - et on finit de punir - les auteurs d'atrocités de la seconde guerre mondiale. Mais espérons que l'œuvre de justice sera plus rapide, ce qui facilitera le travail de mémoire.

Le travail de mémoire : la mémoire des crimes

Histoire et Mémoire ne sauraient être confondues. Mais la falsification de l'histoire tronque la mémoire. Il y a donc de mauvais procès : ceux qui sont faits à l'Histoire. Il y a également les procès qui sont faits pour l'Histoire. Celui de Maurice Papon en France en est une récente illustration.

L'Histoire en procès : la falsification de l'Histoire

Avec le révisionnisme-négationnisme, c'est l'Histoire qui est en procès. Allons à l'essentiel : faut-il condamner pénalement (ou civilement) les négationnistes ?

1) Trois arguments sérieux vont dans le sens d'une réponse négative :

- 1° une atteinte intolérable est portée à la liberté d'expression (délit d'opinion) ;
- 2° il est demandé au juge de dire la vérité en Histoire (mission impossible) ;
- 3° une tribune est fournie aux négateurs («*ah ! si vous nous laissiez parler, quelles preuves irréfutables nous apporterions !*»).

D'où les virulentes prises de position en France contre la fameuse «loi Gayssot» du 13 juillet 1990 (art. 24 bis de la loi de 1881 sur la liberté de la presse). Ce texte, on le sait, incrimine comme délit pénal le fait de contester l'existence de crimes contre l'humanité au sens du statut de Nuremberg (art. 6 c), pourvu du moins que ces crimes aient été sanctionnés par un tribunal français ou international. On glisse donc sur le plan répressif de l'apologie du crime à la négation du crime, et on incrimine une sorte de discrédit porté sur une décision de justice.

C'est en effet sur la base de cette loi que des révisionnistes comme Robert Faurisson (Cour de Paris 9 décembre 1992) ou Roger Garaudy (Trib. corr. Paris 27 février 1998) ont été condamnés. Mais les termes restrictifs du texte - principe d'interprétation stricte oblige en matière pénale - n'ont pas permis de le faire pour l'historien américain Bernard Lewis. Ce dernier a été condamné uniquement sur le plan civil pour ses propos tenus au journal *Le Monde* sur «*la version*

arménienne de cette histoire», par application de l'article 1382 du Code civil (Tribunal de Grande Instance de Paris, 21 juin 1995).

Qu'a-t-on reproché à Lewis ? D'avoir, selon le tribunal, passé sous silence dans son interview «*des éléments d'appréciation convergents établissant que la thèse du génocide n'est pas uniquement défendue par le peuple arménien*». Lewis a donc été condamné pour ne pas s'être montré circonspect dans la discussion critique des événements. Mais le tribunal s'est bien gardé de trancher ce débat d'historiens.

Pour le juriste français, il n'y a rien là de surprenant. Dans le célèbre arrêt Branly du 27 février 1951, la Chambre civile de la Cour de cassation avait fait grief à un historien de ne pas avoir cité le nom de cet inventeur de la TSF. C'est donc son silence qui lui avait été reproché. Dans sa non moins fameuse étude intitulée «*Le silence et la gloire*» (revue *Dalloz*, 1951), le doyen Carbonnier - l'un des grands juristes français contemporains - nous rappelle que le silence de l'historien est tantôt un piège, tantôt une injure, ou les deux à la fois. Or ce qui vaut pour le silence vaut à plus forte raison pour la négation.

2) La négation-piège, en effet, c'est de faire croire que le discours est scientifique, alors que ce discours est en réalité idéologique. Quant à la négation-injure, c'est l'offense faite aux victimes, avec l'intention de les blesser. Voilà ce qui fait que la négation est dangereuse, et qui justifie la sanction du droit. Or, à partir du moment où le but de la négation est de diffuser une idéologie pernicieuse, notamment raciste, et où l'intention offensante pour les victimes est manifeste puisque leur douleur ne peut qu'en être ravivée, nous ne voyons pas ce qu'il y aurait de choquant à condamner l'expression d'idées négationnistes, y compris sur le plan pénal.

Atteinte à la liberté d'expression ? Immixtion du juge dans des débats d'historiens ? Tribune fournie aux négateurs ? Ce sont des arguments de peu de poids face à l'enjeu : chasser la bête immonde ! Quant au droit pénal, il est fait pour protéger des valeurs que la société dans son ensemble juge essentielles.

La jurisprudence pénale française ne s'y trompe pas. Commet le délit celui qui «*minimise outrancièrement*» - c'est-à-dire à l'excès, grossièrement - le nombre des victimes exterminées à Auschwitz (arrêt de la Chambre criminelle du 17 juin 1997). Outre son caractère fallacieux, une telle évaluation n'est qu'un moyen détourné pour contester des crimes contre l'humanité (négation-piège), et cette outrage prouve bien l'intention de blesser (négation-injure).

La jurisprudence européenne ne s'y trompe pas non plus. Les requêtes des négationnistes sont systématiquement rejetées par la commission de Strasbourg (par exemple dans une décision du 24 juin 1996, *Marais c/ France*). Le motif retenu est qu'il ne saurait être question d'invoquer une convention (la CESDH) - qui a pour objet de protéger les droits de l'homme - en vue de faire triompher des doctrines contraires, doctrines ayant pour but avéré de bafouer les droits de l'homme. Voici un argument frappé au coin du bon sens !

Quant au Comité des droits de l'homme des Nations Unies, également saisi par l'un des principaux négateurs - qui fait flèche de tout bois -, ce n'est pas la négation de la vérité officielle qu'il a "condamnée" (constatation du 8 novembre 1996, *Faurisson*), mais la finalité antisémite du discours.

Cela étant, et pour revenir à la loi Gayssot, que dire d'autre sur ce texte ? Sinon

que c'est une loi mal faite, qu'il faudrait probablement modifier, ne serait-ce que parce qu'elle est étriquée et ne vise en réalité que les négateurs de l'holocauste nazi. Mais elle a été faite justement pour cela - uniquement pour cela - à un moment où l'on voyait circuler des cassettes vidéo nazies. A l'époque, il n'y avait pourtant pas l'Internet, où les sites révisionnistes pullulent (d'où une nouvelle mise en examen de Robert Faurisson, le 10 novembre 1997). Alors, depuis, cette loi est totalement dépassée.

Mais il n'y a pas que ceux que l'on condamne parce qu'ils falsifient l'Histoire. Il y a également ceux que l'on juge tout simplement pour l'Histoire. C'est alors un autre travail de mémoire qui s'accomplit, sur lequel il convient de dire encore quelques mots, qui serviront aussi de conclusion.

L'Histoire dans le procès : le jugement pour l'Histoire

Le procès Papon inspirera deux dernières réflexions : la première sur les rapports entre la Justice et l'Histoire ; la seconde sur les rapports entre la Justice et les Médias.

1) Avec ce procès on a d'abord jugé un homme, même si c'est trop tardivement. Henri Donnedieu de Vabres — qui a été juge à Nuremberg — disait qu'il valait mieux «une mauvaise justice qu'une absence de justice». Il y a donc eu œuvre de justice. C'était indispensable pour les victimes.

Y a-t-il eu pour autant bonne justice ? Là, il y a lieu d'être plus nuancé. Oui, dans la mesure où Maurice Papon a bénéficié des garanties d'un procès équitable : la justice a été rendue dans le respect du droit (selon toute vraisemblance). Non, dans la mesure où il y a eu mélange des genres : l'histoire et le droit. Outre qu'il n'est pas sûr que les historiens aient beaucoup appris d'un tel procès, la place de l'Histoire a dû peser fortement sur l'issue des débats. Imaginons un acquittement. Mais c'est alors Vichy que l'on acquittait ! L'opinion publique n'aurait pas compris.

2) D'où la seconde réflexion, qui porte sur le rôle des médias. Un rôle ambigu mais irremplaçable. Car au delà des multiples dérives médiatiques de ce procès - sur lesquelles il est inutile d'insister -, l'on ne saurait minimiser le fait que les médias sont "les chiens de garde" de nos démocraties, selon l'expression désormais consacrée. Ce procès aurait-il eu lieu sans l'aiguillon des médias ? Il y avait pourtant une farouche volonté politique de ne pas le faire aboutir... Et, sans les médias, quel retentissement aurait ce colloque ?

C'est l'opinion publique, c'est-à-dire les peuples, qui ont ou qui n'ont plus la mémoire des crimes abominables dont ils ont pu être les victimes. Et c'est aux peuples, et à eux seuls, qu'il appartient d'en décider, d'abord en pardonnant, ensuite en oubliant.

En attendant, il ne faut pas relâcher les efforts.

Le génocide arménien ? Une réévaluation

Fikret ADANIR *

The political establishment of Turkey has denied consistently that what happened to Ottoman Armenians during the World War I was a genocide. More significantly, also the majority of Turkish citizens has shown so far little readiness to admit the reality of the Armenian tragedy. It is not really surprising that perpetrators of mass deportations and massacres tried to exonerate themselves. But why denial even today ? An answer to this question can perhaps be found in the history of the Turkish-Armenian relationship during the last phase of Ottoman rule. Equally important, however, is to give due consideration to specific aspects of historical consciousness cultivated in the Republic of Turkey. The fact that Turkish public opinion has remained to this day free of moral compunctions in this regard is intricately connected with Turkish «official history» which inculcates the notion that one's own people had barely survived the catastrophe. In this context the «forced resettlement» of the Armenians is presented as a necessity of war. The fact that many people were killed in the process is shown as a logical consequence of the situation, supplemented with a reference to the number of Muslims dead, which was just as high. Obviously, admission of guilt in connection with the deportation of the Armenians would cast some doubts on the validity of the historical picture of Turkish national survival. The present paper gives an overview of the major theses of the nationalist-writing in Turkey and discusses the recent developments in this field.

L'establishment politique de la Turquie a constamment nié que ce qui était arrivé aux Arméniens ottomans pendant la Première Guerre mondiale était un génocide. De manière plus significative, la majorité des citoyens turcs a aussi montré, à ce jour, peu d'empressement à admettre la réalité de la tragédie arménienne. Il n'est pas réellement surprenant que les auteurs de déportations et de massacres de masse aient essayé par le passé de se disculper eux-mêmes. Mais pourquoi nier même aujourd'hui ? L'histoire des relations turco-arméniennes pendant la dernière phase du régime ottoman peut fournir peut-être une réponse à cette question. Avec une égale importance, il faut toutefois prendre la juste mesure des aspects spécifiques de la conscience historique cultivée dans la République de Turquie. Le fait que l'opinion publique turque soit demeurée jusqu'à ce jour dénuée de tous remords à cet égard, est intimement lié à "l'histoire officielle" turque, qui inculque la notion que le peuple turc lui-même avait tout juste survécu à la catastrophe. Dans ce contexte, la "réinstallation forcée" des Arméniens est présentée comme une nécessité de guerre. Le fait que de nombreuses personnes aient été tuées pendant le déroulement de celle-ci est présenté comme une conséquence logique de la situation, corroborée par une référence au nombre aussi important de musulmans morts. Il est évident que l'aveu d'une culpabilité liée à la déportation des Arméniens jetterait quelques doutes sur la validité de l'image historique de la survie nationale turque. La présente communication donne un aperçu des principales thèses de l'écriture de l'histoire nationaliste en Turquie et étudie les développements récents dans ce domaine.

* A enseigné pendant deux ans dans une école élémentaire dans un village près de Tercan, entre Erzincan et Erzeroum. Achève des études supérieures, en philologie anglaise (M.A. obtenu en 1977 à l'Université de Francfort), puis se consacre à l'histoire (doctorat sur la Question Macédonienne à la fin de la domination ottomane dans les Balkans). Assistant de recherche en histoire de 1979 à 1986 à l'Université de Giessen et à l'Université libre de Berlin. Occupe depuis 1986 la chaire d'Histoire de l'Europe sud-orientale (axée plus spécialement sur l'histoire ottomane et turque), à l'Université de la Ruhr à Bochum. A publié des ouvrages et des articles mettant plus particulièrement l'accent sur les questions du nationalisme, des structures agraires et de la révolte sociale dans les sociétés rurales.

Remarques préliminaires

En Turquie, les publications sur la dernière partie de l'histoire ottomane évitent le terme "génocide" pour désigner la catastrophe de 1915-1916. Cela provoque l'indignation en particulier chez les auteurs qui, à l'extérieur de la Turquie, à la suite de la Seconde Guerre mondiale, aimeraient voir le cas arménien placé sur un pied d'égalité avec l'Holocauste, affirmant de fait que le premier servit de précédent au sort que connurent les Juifs d'Europe sous le Troisième Reich¹. Partant de ce point de vue, les études turques sont généralement qualifiées de "négationnistes", même lorsqu'il s'agit de tentatives pour parvenir à des interprétations plus modérées, alors qualifiées de démarches visant à "placer la question arménienne dans un contexte relativiste et rationaliste plutôt que de perpétuer la stratégie peu convaincante du déni absolu"². Etant donné qu'une bonne partie de la diaspora arménienne se trouve engagée dans une lutte morale et politique contre l'Etat turc, avec pour ultime objectif d'obliger son gouvernement à indemniser les descendants des survivants, l'attention est concentrée sur les publications émanant d'institutions sous l'égide d'Ankara. Il en résulte un point de vue plutôt monolithique sur la réalité sociale turque qui rend assez peu justice à l'effective pluralité de l'opinion politique et à la diversité des formes de conscience historique dans ce pays ; on omet souvent de prendre en considération la lecture critique de l'histoire qui existe depuis des dizaines d'années et qui s'oppose à ce que l'on appelle "histoire officielle" (*resmî tarih*)³.

De toute façon, toute analyse historique tend à être "relativiste" par son approche, dans la mesure où elle tente de répondre à la question : pourquoi et comment cela s'est-il produit ? Une telle volonté de comprendre et d'expliquer les conditions spécifiques des déportations et des massacres de masse dans une région et à une période données n'implique pas nécessairement une intention d'apologie et n'exclut pas non plus de parvenir à des jugements moraux. C'est ainsi que l'auteur d'un récent article sur le sujet, concluant - d'une manière éminemment relativiste - que les "aspirations nationalistes locales" en Anatolie orientale «s'opposait au système international émergent d'Etats-nations, mettant en place les conditions pour un génocide - qui devenait souvent réalité», affirme de façon catégorique que «son insistance sur la compréhension de l'interrelation entre la conduite et les actions à la fois de l'Etat criminel et du groupe victime avant le génocide» ne devraient pas être mal interprétées comme «rejetant le blâme à part égal sur les deux parties», puisque «même lorsqu'il existe une dynamique politique et parfois violente entre l'Etat et une communauté, cette situation ne peut en aucune circonstance justifier un massacre de masse ni atténuer l'accusation de génocide»⁴.

En ce sens, cet essai aborde la littérature historiographique sur la question arménienne non pas en premier lieu pour chercher des réponses à la question de savoir si les auteurs reconnaissent ou non le fait du génocide, mais plutôt avec l'objectif de déterminer leur conception des conditions dans lesquelles toute une population fut expulsée de sa terre natale par la force, action qui entraîna l'expropriation et l'extermination partielle des déportés. Aujourd'hui, rétrospectivement, nous considérons que cela a été un génocide, au sens où tout "nettoyage ethnique" de telle dimension est considéré comme un génocide. Mais

la question de savoir pourquoi la déportation a eu lieu semble être un problème historiographique tout aussi important. Nous pensons que les interprétations essentialistes qui attribuent les causes de la catastrophe à "la propension traditionnelle turque à la violence mortifère en situation de crise" ou même à une "culture du massacre" sensée caractériser la société ottomane⁵, ne peuvent expliquer de manière satisfaisante pourquoi il a fallu attendre le XIX^e siècle pour que se produisent les massacres.

L'émergence de la question arménienne

Une réponse à cette question exige la clarification des questions suivantes concernant les conditions socio-économiques et politiques générale de l'époque, la nature du conflit arméno-turc, ainsi que les objectifs spécifiques poursuivis par les principaux acteurs. Une telle analyse doit débiter par une brève description de la place qu'occupait la communauté arménienne dans la société ottomane à la fin de l'existence de celle-ci.

Les Arméniens vivaient dispersés sur un vaste territoire, en partie dans le domaine ottoman, en partie dans les empires voisins russe et persan. On trouvait des concentrations de populations paysannes arméniennes dans les provinces orientales et sud-orientales de la Turquie d'aujourd'hui. Des communautés arméniennes relativement importantes existaient également dans les grandes villes comme Istanbul, Izmir, Bursa ou Adana. Ces groupes urbains exerçaient principalement des métiers artisanaux, mais comprenaient aussi des marchands, des représentants de compagnies européennes, des banquiers ainsi que des membres de professions libérales tels que médecins, avocats, architectes⁶, etc.

Tout comme les autres groupes non-musulmans, la population arménienne de l'Empire était traditionnellement organisée en communauté religieuse autonome appelée *millet*⁷. Ce système prévoyait que les affaires civiles de la communauté étaient gérées par ses propres institutions sous la direction du patriarche arménien d'Istanbul, ainsi que les affaires relevant du domaine culturel, telles que l'éducation des enfants, qui étaient placées sous la responsabilité de la communauté. Au cours du XIX^e siècle, de profonds changements eurent lieu, affectant le statut civique des individus dans la société. Dans le cadre d'un programme global de réformes à l'initiative du gouvernement ottoman, on accorda aux populations non-musulmanes l'égalité légale avec les musulmans, y compris l'accès aux postes du service public. Dans ces conditions, pendant le dernier quart du siècle, les élites professionnelles et commerçantes non-musulmanes furent en mesure de s'assurer une position dominante dans la vie socio-économique de l'Empire. En revanche, l'élément musulman devint de plus en plus inquiet devant la diminution de son influence ; à Istanbul, par exemple, les musulmans représentaient la majorité de la population mais ne contrôlaient que 25% du commerce de détail, 15% du commerce de gros et 3% des compagnies de transport. Plus intéressant encore, les élites non-musulmanes de l'époque, en premier lieu les Arméniens, dominaient également la vie culturelle ottomane. Sur les quarante-sept journaux et magazines publiés à Istanbul en 1876, treize seulement - y compris les publications officielles - paraissaient en turc contre neuf en arménien. Sur les quelque quatre-vingt dix maisons d'édition présentes dans la capitale ottomane à la fin du XIX^e siècle, seules vingt-trois étaient aux mains

de musulmans, alors que les Arméniens en possédaient trente-deux. De même ce sont des artistes arméniens qui introduisirent le théâtre et l'opéra modernes auprès du public turcophone⁸.

Devant cette intégration réussie, tout au moins des couches supérieures de la population arménienne, dans le tissu social ottoman, et au vu de la conscience croissante chez les musulmans de leur propre infériorité, la question de savoir pourquoi et comment cela bascula pour conduire à une évolution catastrophique des relations turco-arméniennes à partir des années 1890 mérite un examen approfondi. Un facteur décisif fut l'éclosion du nationalisme ethnique au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. L'idée romantique européenne selon laquelle un peuple était une communauté organique partageant une destinée commune, une communauté, en somme, dotée d'une âme collective s'articulant autour de la langue, suscitait également un vif intérêt dans les milieux cultivés de l'Empire ottoman. Les énergies intellectuelles se concentrèrent sur la promotion d'un "éveil national". Des soulèvements et une activité de guérilla dans les Balkans, et en particulier les événements qui suivirent la défaite ottomane dans la guerre avec la Russie en 1877-1878 furent des coups durs portés à la vision ottomaniste d'une union fraternelle des peuples de l'Empire. Des centaines de milliers de musulmans fuyant les armées russes ou, plus tard, expulsés par les Etats chrétiens qui leur succédèrent, cherchèrent refuge en Asie mineure⁹.

Troublé par cette évolution, le sultan Abdul Hamid II (1876-1909) adopta une nouvelle attitude par rapport à la réforme de l'Etat et de la société. L'idée d'un empire pluri-religieux et pluri-culturel n'était pas l'objectif dominant. On devait plutôt rechercher la loyauté politique sur la base de la solidarité à l'intérieur de l'islam sunnite. Ce changement d'intention se refléta dans une nouvelle prise de conscience des réalités géopolitiques et des conditions démographiques, en particulier en ce qui concerne les "provinces centrales" de l'Empire. Le sultan eut le souci d'augmenter la proportion de musulmans - de préférence des Turcs - au sein de la population d'Asie mineure. En fait, il n'exigeait rien de moins qu'un renversement de l'équilibre démographique dans les zones d'importance stratégique, telles que la Thrace, les districts de la région des Détroits et, à partir des années 1880, également les provinces de l'Est et du Sud-Est de l'Anatolie. Le problème des réfugiés musulmans des Balkans et du Caucase devint ainsi une question brûlante de politique nationaliste.

Une évolution parallèle touchant directement le tissu socio-politique des campagnes fut la sédentarisation des tribus, qui avait déjà commencé dans les années 1840. Un nombre croissant de nomades occupèrent des terres traditionnellement considérées par les villageois arméniens comme leur appartenant. Les tribunaux locaux furent incapables de régler les conflits, en grande partie du fait que la politique impériale avait toujours été de transformer les nomades insoumis en paysans contribuables. Mais la création, vers la fin du siècle, d'une milice kurde de type cosaque, les régiments *hamidiye*, officiellement pour être employée contre l'ennemi russe, mais en réalité avec le pouvoir d'exercer une pression sur la population locale, contribua à rendre plus précaire la situation des Arméniens de l'est du pays¹⁰.

Les débuts de l'activité révolutionnaire arménienne remontent à 1885, lorsque des initiatives locales dans la province de Van furent coordonnées en mouvement

de résistance contre les tribus kurdes¹¹. La fondation à Genève en 1887, par des étudiants arméniens, du parti révolutionnaire Hintchak, représenta une mesure plus radicale encore. Il proclamait la nécessité de la destruction de l'Etat ottoman par des moyens révolutionnaires ; il s'agissait de parvenir à tout prix à l'indépendance de l'Arménie turque¹². Le parti Hintchak préconisait la terreur comme arme légitime. Les actes terroristes provoqueraient des représailles de la part de l'Etat ottoman et/ou de la population musulmane, ce qui pousserait les puissances européennes à intervenir en faveur des intérêts arméniens. Les révolutionnaires du Hintchak menèrent plusieurs actions spectaculaires et furent les instigateurs de rébellions pendant la décennie de 1887-1897, transformant pratiquement en champs de bataille les centres urbains ottomans ainsi que certaines parties de la campagne d'Anatolie. Le plus souvent, la répression contre ces actions s'accompagnaient de massacres à grande échelle, parce qu'en de nombreux endroits, les irréguliers musulmans locaux participaient aux campagnes punitives et se vengeaient. C'est la période au cours de laquelle l'effondrement de l'Empire ottoman semblait imminent, le sultan insistant sur son droit à protéger l'intégrité territoriale de son domaine, alors que chez les hommes d'Etat libéraux européens, l'opinion était répandue selon laquelle «chaque brèche dans l'intégrité de l'Empire ottoman représentait un gain pour l'humanité»¹³.

L'organisation politique arménienne la plus importante fut fondée en 1890 à Tiflis, sous le nom de "*Dachnaksoutioun*", ou Fédération Révolutionnaire Arménienne. La Fédération avait pour objectif la réunification de tous les Arméniens en un Etat unique indépendant ; en d'autres termes, non seulement les Arméniens ottomans devaient être libérés, mais également ceux qui vivaient dans l'Empire russe¹⁴. Une autre différence importante qui la distinguait des autres organisations arméniennes était que son programme insistait sur la nécessité de réconciliation avec les populations musulmanes qui représentaient la majorité dans le territoire arménien prévu. Le Parti fit des efforts considérables pour persuader l'opinion kurde de rejoindre l'action politique contre l'Etat ottoman. Cette façon pragmatique d'aborder la question nationale dans les Empires ottoman et russe explique aussi pourquoi le *Dachnaksoutioun* finit par se trouver prêt à coopérer avec le Parti jeune-turc d'"Union et Progrès".

Jeunes-Turcs et Arméniens : la phase de coopération

Qui étaient les Jeunes-Turcs ? Par ce terme, nous désignons un mouvement d'opposition qui s'est développé après les années 1890 en tant qu'expression de la frustration profonde et amère ressentie par les intellectuels ottomans. Politiquement, c'était un effort désespéré pour mettre un terme à l'effondrement de l'empire au moyen de la réconciliation des aspirations nationalistes disparates dans le cadre d'un régime constitutionnel contrôlé par la bureaucratie. Dans leur pensée politique, la plupart des Jeunes-Turcs étaient influencés par le positivisme d'Auguste Comte, ainsi que par les idées darwiniennes de l'époque. Le mot d'ordre positiviste "ordre et progrès" trouvaient un écho dans le nom de l'organisation dirigeante des Jeunes-Turcs, le "Comité Union et Progrès" (CUP). Sous l'influence des positivistes, les Jeunes-Turcs avaient une conception mécanique de la société. Il fallait chercher la solution au problème fondamental de l'Etat ottoman, à son retard, dans la mise en place d'une forme "scientifique" de gouvernement. Dans cette perspective, le conservatisme religieux des masses

apparaissait comme un obstacle au progrès. Une influence complémentaire à cet égard émanait de Gustave Le Bon ; en conséquence, les Jeunes-Turcs pensaient que l'on ne devait attendre le progrès que de la prise en main des affaires par une minorité éclairée, conception du monde élitiste qui caractérisa leur mentalité en plein XIX^e siècle¹⁵.

La "Révolution" de 1908 fut le résultat d'une coopération effective entre le mouvement jeune-turc et la Fédération Révolutionnaire Arménienne. Les deux formations étaient unies par leur aversion pour le régime islamique du sultan. Dans leur programme commun, remarquable document de compromis politique, les points suivants retiennent l'attention : (i) Le Comité Union et Progrès promettait, entre autres, de soulager la détresse de la paysannerie arménienne. Concrètement, les Jeunes-Turcs s'engageaient à restituer des terres que s'étaient attribués les nomades kurdes. (ii) Quant à la Fédération Révolutionnaire Arménienne, s'engageant à être loyale à la Constitution ottomane, elle semblait donc implicitement promettre de ne plus en appeler à l'Europe pour intervenir en faveur de la cause nationale arménienne¹⁶.

Mais l'atmosphère libérale de 1908 ne dura pas longtemps. Les aspirations sécessionnistes, en particulier dans les Balkans, influèrent sur la politique. Le gouvernement eut recours à des mesures autoritaires, supprimant les libertés civiques et allant jusqu'à manipuler les élections. Depuis 1910, des soulèvements répétés en Albanie et au Yémen minèrent la confiance en l'avenir et la survie de l'empire pluri-ethnique. Discrédité sur le plan politique et coupé des masses sur le plan social, le CUP se trouvait totalement dépourvu de toute influence politique au moment de l'invasion italienne de la Tripolitaine ottomane (Lybie), en 1911. Ce fut la débâcle militaire de la Guerre des Balkans l'année suivante qui eut pour conséquence la perte de la presque totalité de la "Turquie d'Europe", donnant aux cadres jeunes-turcs une nouvelle occasion de s'emparer du pouvoir à Istanbul. Au début de l'année 1913, le CUP mit sur pied un coup d'Etat, installant une dictature du parti unique qui devait durer jusqu'en 1918.

Jeunes-Turcs et Arméniens : la phase d'affrontement

Les guerres des Balkans (1912 et 1913) constituent une charnière dans l'évolution des relations entre Jeunes-Turcs et Arméniens. Deux changements de direction politique semblent significatifs à cet égard : on observe le premier tournant dans la nouvelle conception du CUP de la question nationale. Confrontés à une nouvelle vague de réfugiés musulmans venus des Balkans, la plupart des Jeunes-Turcs abandonnèrent leur attitude égalitaire ottomaniste et commencèrent à utiliser les revendications musulmanes dans une campagne de diffamation contre les populations non-musulmanes. C'est ainsi que, déjà dans la première moitié de l'année 1914, quelque 100 000 ressortissants du royaume de Grèce qui résidaient sur le territoire ottoman, ainsi que des sujets ottomans grecs orthodoxes, furent contraints de quitter l'Anatolie occidentale. Lorsque la Première Guerre mondiale eut éclaté, la déportation des Grecs orthodoxes se poursuivit, cette fois vers l'intérieur de l'Anatolie¹⁷.

Le second tournant eut lieu à l'intérieur du camp arménien. Devant la désastreuse défaite ottomane dans les guerres balkaniques et le fait que certaines promesses des Jeunes-Turcs — comme celle concernant le problème

des terres arméniennes — ne s'étaient pas concrétisées, la Fédération Révolutionnaire Arménienne décida de remettre la solution de la Question arménienne entre les mains des Grandes Puissances¹⁸.

Ces changements conduisirent à une grave crise au sein des relations entre Jeunes-Turcs et Arméniens en 1913 et 1914, au moment où, devant une intervention renouvelée des Grandes Puissances, la question de l'autonomie des "provinces arméniennes" devint le sujet d'un marchandage diplomatique. L'insistance des Arméniens sur le fait que seule la population sédentaire devrait se voir attribuer des droits civiques dans l'éventualité d'une région autonome, exigence dont l'acceptation serait revenue, du point de vue du CUP, à un affront injustifié vis-à-vis de l'opinion kurde, était au centre du débat. Les Arméniens voulaient également maintenir les réfugiés musulmans hors de leur future province autonome¹⁹.

En décembre 1913 déjà, Djemal Pacha, qui occupait le troisième poste au sein de la direction du CUP, avertit ses anciens collègues arméniens que, s'ils persistaient à vouloir atteindre leurs objectifs avec l'aide des Grandes Puissances, «la population musulmane... prendrait les armes, et trois ou quatre cent mille Arméniens seraient massacrés», comme l'écrit dans ses mémoires Garo Pasdermajian, membre du parlement ottoman et responsable de la Fédération Révolutionnaire Arménienne de l'Empire ottoman²⁰. A la fin de juin 1914, le même Garo Pasdermajian eut un différend avec le futur Grand Vizir Talaat Pacha. Une fois encore, la querelle portait sur les droits politiques des Kurdes nomades. Le dirigeant arménien lança à Talaat :

«Notre conscience nationale est tellement avancée que nous préférons démolir ce grand édifice appelé Empire ottoman plutôt que de vous permettre de voir l'Arménie sans Arméniens. Je sais que nous resterons sous ces ruines et subirons de lourdes pertes. Mais en dernière analyse, nous nous en sortirons mieux que vous... Nous sommes les révolutionnaires arméniens d'antan et nous vous répétons ce que nous vous avons toujours dit : nous ne vous laisserons pas expulser notre peuple qui travaille sur ses terres ancestrales au bénéfice de Kurdes nomades»²¹.

A la veille de la Première Guerre mondiale, l'autonomie arménienne à l'intérieur de l'Empire ottoman était devenue réalité ; deux chrétiens européens avaient été nommés aux postes de gouverneur général des provinces orientales. Mais l'internationalisation de la Question arménienne présageait mal de l'avenir. Les dirigeants politiques du *millet* arménien (le patriarche, l'Assemblée nationale à Istanbul, les représentants arméniens au Parlement ottoman) étaient tout à fait conscients de la gravité de la situation. Quelques semaines seulement avant l'arrestation des dirigeants politiques arméniens (24 avril 1915), Enver Pacha pria le patriarche arménien d'user de son influence auprès des dirigeants nationalistes afin que ceux-ci montrent davantage de modération envers le gouvernement en un moment aussi critique, avec la débâcle sur le front de l'Est et les navires de l'Entente approchant des Détroits. D'après ce que rapporte un proche collaborateur du patriarche, le sujet fut abordé à l'Assemblée nationale. Mais la majorité refusa de tenir compte de l'avis du patriarche et décida de ne pas suivre les conseils de modération d'Enver Pacha. Le point de vue dominant fut que les dirigeants arméniens ne pouvaient se permettre de perdre les faveurs des

puissances de l'Entente, dont l'entrée dans Constantinople était attendue dans les semaines à venir²².

"Economie nationale" et politique nationaliste

La tournure catastrophique que prirent les événements devrait être considérée en liaison avec la détermination croissante, depuis les années 1870, de briser la domination des éléments commerciaux non-musulmans en encourageant la croissance d'une bourgeoisie "nationale". Abdul Hamid II lui-même se plaignait souvent de ce que ses sujets musulmans ne se souciaient pas vraiment de développer le commerce et l'industrie. D'autre part, les capacités évidentes des Grecs et des Arméniens dans ces domaines ne servaient pas selon lui les intérêts de l'Empire²³. Le grand vulgarisateur des idées hamidiennes, Ahmed Midhat Efendi écrivait déjà au début des années 1880 dans son *Ekonomi Politik* que l'ottomanisme ne pourrait réussir tant que la richesse du pays serait aux mains d'étrangers. A ses yeux, le système du "laissez-faire" préconisé par certains économistes de l'Empire favorisait de fait les intérêts levantins et non-musulmans. Les adeptes du "laissez-faire" que Ahmet Midhat avait à l'esprit étaient des universitaires distingués de l'époque, tels que Ohannes Pacha, Vahan Efendi ou Portukal Mikael Pacha, des Arméniens qui avaient bénéficié de bourses impériales pour aller faire des études à l'étranger afin de devenir d'éminents spécialistes de l'économie, et qui depuis occupaient des chaires dans la prestigieuse école impériale du Mülkiye. Quant aux idées personnelles de Ahmet Midhat, elles s'apparentaient à un protectionnisme à la Friedrich List²⁴.

"L'économie nationale", qui connut à cette époque sa première formulation, anticipant sur l'étatisme de la république kémaliste des années 1930, fut ensuite élaborée par le mouvement turquiste au début du XX^e siècle. Ainsi, Yusuf Akçura affirmait en 1904 que l'ottomanisme avait échoué en tant que politique viable et que l'avenir appartenait à un nationalisme fondé sur l'identité ethnique. De même que toutes les sociétés étaient engagées dans un "conflit incessant", les Turcs devaient également aspirer à la domination économique et politique même si cela devait se faire au mépris du bien-être des autres éléments²⁵. Une telle perception darwiniste des relations sociales devint par la suite une caractéristique de la pensée dominante des Jeunes-Turcs. Cela explique la série de mesures administratives proposées à partir de 1914 comme programme global visant à accélérer la turquification de la vie économique : utilisation obligatoire du turc comme langue des affaires, mouvement coopératif financé par l'Etat et agissant contre les classes négociantes non-musulmanes, intervention de l'Etat dans le commerce extérieur, dans les transactions monétaires, dans la banque, déportations massives de populations²⁶. Ainsi, en 1917, lorsque la déportation des Arméniens fut un fait accompli, Akçura exprima le point de vue selon lequel "tout comme les Juifs et les Allemands représentaient la bourgeoisie en Pologne, en Turquie, c'étaient les Juifs, les Grecs et les Arméniens qui étaient les agents et les intermédiaires du capitalisme européen [...] Si les Turcs ne réussissaient pas à créer par eux-mêmes une classe bourgeoise [...] les chances de survie d'une société turque composée seulement de paysans et de fonctionnaires seraient très faibles"²⁷.

On peut toutefois discerner du côté arménien également une ligne de

raisonnement tout autant darwiniste. Dans la même année 1917, Boghos Nubar Pacha, agissant en tant que représentant des intérêts nationaux arméniens, exigeait dans un mémorandum adressé au gouvernement français la création d'un Etat arménien qui devrait comprendre tout le territoire allant du Caucase à la Méditerranée. Il justifiait cette revendication quelque peu extravagante par des arguments qui reflétaient le climat intellectuel, moral et culturel général de l'époque : Boghos Nubar faisait remarquer qu'avant la Première Guerre mondiale, 2,1 millions d'Arméniens vivaient dans l'Empire ottoman. Bien que représentant une minorité relativement peu importante (environ 10% de la population totale), les Arméniens contrôlaient 60% des importations, 40% des exportations et plus de 80% des échanges commerciaux intérieurs. C'est pourquoi, expliquait-il aux Français, il ne fallait pas se laisser aveugler par l'aspect quantitatif de la population mais plutôt reconnaître l'importance de l'élément arménien au plan "économique et moral"²⁸.

Vue rétrospective sur la déportation des Arméniens

La décision prise par le gouvernement du CUP de déporter la population arménienne d'Anatolie (Istanbul et Izmir étant les seules exceptions) fut prise, pour citer un historien américain d'origine arménienne, «dans un état de désespoir et de panique. Non seulement les Russes avançaient à l'Est et les flottes britannique et française menaçaient la capitale, mais les Arméniens de Van s'étaient soulevés»²⁹. Ce point de vue est corroboré, entre autres, par un rapport sur une réunion secrète organisée par Talaat Pacha au printemps de 1915 à laquelle assistèrent les intellectuels turcs les plus éminents de la capitale ottomane. Talaat surprit son public en l'informant que des préparatifs étaient en cours en vue de transférer le gouvernement dans un lieu plus sûr de l'intérieur. Il espérait néanmoins que l'Assemblée resterait sur place afin d'organiser la résistance de la partie musulmane de la population d'Istanbul, car on s'attendait à ce que les Grecs et les Arméniens prennent les armes et se soulèvent au moment où les flottes alliées entreraient dans le Bosphore³⁰.

Mais qu'en était-il des rêves turquistes, pan-turquistes ou touraniens des dirigeants du CUP ? Ne voyaient-ils pas la guerre comme une occasion de réaliser leurs projets et leurs fantasmes d'agrandissement national³¹ ? S'il est probablement vrai qu'au sein du CUP, une faction influente considérait la guerre comme une chance de résoudre une fois pour toutes la question arménienne, il semble que l'influence généralement attribuée au pan-turquisme et aux idées de ce type soit grossièrement exagérée. Une anecdote sur Yusuf Akçura, le principal représentant du mouvement turquiste de l'époque, est assez significative à cet égard : Akçura n'était pas membre du CUP. Apparemment, il faillit une fois se joindre au Comité, mais renonça au dernier moment, lorsqu'on lui demanda de prêter le serment traditionnel sur l'ottomanisme et le Coran, avouant alors qu'il ne croyait ni à l'un ni à l'autre³². L'histoire gagne en crédibilité lorsque l'on sait qu'un autre turquiste, la femme écrivain et orateur politique, Halide Edib, dans une conférence publique qui se tenait sur les lieux du *türk ocağı* (foyer turc) d'Akçura, déplora les massacres qui se déroulaient à l'époque contre les Arméniens et que non seulement Akçura — qui en dépit de son nationalisme économique la soutenait — mais d'autres turquistes éminents comme Adnan [Adivar], Hamdullah

Suphi [Tanriöver] et Mehmed Emin [Yurdakul] - eurent le courage de se ranger aux côtés de Halide Edib. Seul un petit groupe mené par Ziya Gökalp semble avoir consciemment poursuivi une trajectoire turquiste³³. Tout au moins Gökalp était-il convaincu que les turquistes de la période des Jeunes-Turcs jouèrent un rôle crucial dans la préparation des bases culturelles de la république kémaliste. Il est frappant de constater qu'il se vit justifié par la constellation politique à la fin de la guerre :

«Quand les points de Wilson furent connus, certains Ottomans consciencieux, qui jusqu'alors étaient restés indifférents au turquisme, commencèrent à dire: 'Dans quel état serions-nous aujourd'hui si le turquisme n'avait pas appris à nombre d'entre nous que nous avons une terre nationale tracée du point de vue ethnographique, une existence nationale indépendante de l'Empire ottoman, un droit national à régner sur cette terre en totale indépendance ? Les turquistes ont enseigné à l'élite non seulement le nom de cette nation, mais également sa belle langue»³⁴.

Bien que Gökalp ait pu approuver la politique arménienne du temps de guerre du CUP, il est douteux que son "turquisme culturel" ait été très écouté pendant la guerre³⁵. Même ceux qui perpétrèrent réellement les massacres dans les provinces orientales depuis la fin de 1914, l'Organisation Spéciale aux ordres de Behaddin Chakir, auraient difficilement pu songer apparaître comme les avocats du pan-turquisme, pour la bonne raison que les hommes placés sous leurs ordres étaient principalement issus des milices kurdes de l'époque hamidienne, ou des activistes musulmans de culture non-turque également venus du Caucase³⁶. De même, la fameuse attaque sur Bakou à l'été de 1918, considérée par beaucoup comme le point d'orgue de la campagne de guerre pan-turquiste, émanait en fait de vieux plans d'Enver Pacha pour inciter les peuples musulmans du Caucase à la révolte³⁷. Celui qui fut nommé pour mener cette campagne, le frère cadet d'Enver, Nuri, dut être rappelé d'Afrique du Nord, où il participait à une action pan-islamique. En arrivant à Gandja (Elizavetpol) en avril 1918, Nuri produisit des documents prouvant qu'il était le représentant légal du Calife pour le Caucase³⁸.

A la lumière de ce qui vient d'être dit, il serait assez erroné de supposer que ce qui s'est passé en Anatolie pendant la Première Guerre mondiale se produisit "dans un *continuum* défini de politique génocidaire" depuis Abdul Hamid jusqu'aux Jeunes-Turcs, visant à l'extermination de la population arménienne, comme on l'a souvent affirmé³⁹. Il serait également déraisonnable de tenir une idéologie quasiment raciste telle que le pan-turquisme pour la force motrice de la politique du CUP pendant cette période. Néanmoins, la décision de "déplacer" la population arménienne d'Anatolie, euphémisme qu'utilisent certaines publications turques émanant du gouvernement pour désigner la déportation, n'a pas été prise indépendamment de l'évolution des relations arméno-turques. Comme on l'a montré, depuis l'échec du projet ottomaniste dans les années 1870, un véritable tournant avait été pris dans l'auto-perception de la société musulmane en général. Nombreux étaient ceux qui craignaient l'expulsion car ils ne pouvaient pas ne pas voir l'exemple des autres musulmans qui avaient été évincés de leurs terres dans les Balkans ou au Caucase. De ce fait, les dirigeants du CUP, qui étaient coupés des masses musulmanes⁴⁰, ne pouvaient compter sur un appui populaire que dans la mesure où ils paraissaient essentiellement se soucier de

l'intégrité territoriale du pays. C'est pourquoi la déportation des Arméniens vers les provinces méridionales de l'Empire se déroula dans des conditions épouvantables : les déportés étaient pillés par les officiels locaux ou des voisins hostiles, assassinés par les agents de l'Organisation Spéciale, attaqués par des bandes de déserteurs, ou mouraient de faim ou de maladie. Environ la moitié des déportés périrent en chemin⁴¹.

En bref, les études sur la question de savoir s'il y eut ou non un plan prémédité d'exterminer les Arméniens ottomans ne donnent pas satisfaction dans la mesure où la question est formulée isolément du contexte historique de la question arménienne. La conclusion suivante par un spécialiste du problème pourrait représenter une meilleure approche de la vérité :

«Le génocide des Arméniens a eu lieu entre un Empire et un État-nation, avant que ne soit élaborée l'idée d'un Etat-nation anatolien pour les Turcs, dans le contexte de la dernière tentative désespérée pour sauver l'Empire à l'époque du nationalisme. Mais en même temps, le génocide fournit une base pour une république turque en Anatolie, vidant de l'un de leurs principaux rivaux la 'terre natale' revendiquée par les Turcs»⁴².

L'opinion exposée dans cet essai est évidemment très proche de l'interprétation ci-dessus. Considérant le sujet du point de vue de l'historien, nous nous sommes concentrés sur la nature du processus de l'évolution inter-confessionnelle et nationale au cours de la fin de la période ottomane. En particulier pour ceux qui adoptent un discours post-moderne, pour ceux qui considèrent l'histoire comme étant essentiellement la culture de la mémoire selon laquelle «le fait de se souvenir prime sur l'objet du souvenir»⁴³, la façon d'aborder les choses de cet exposé semblera inadéquate.

Notes

- ¹ Voir Vahakn N. Dadrian, "The Convergent Aspects of the Armenian and Jewish Cases of Genocide. A Reinterpretation of the Concept of Holocaust", *Holocaust and Genocide Studies*, Vol. 3 (1988), N° 2, pp. 151-169, et Robert Melson, "Revolutionary Genocide: On the Causes of the Armenian Genocide of 1915 and the Holocaust", *Holocaust and Genocide Studies*, Vol. 4 (1989), n° 2, 161-174.
- ² Richard Hovannisian, "Introduction : The Armenian Genocide. Remembrance and Denial", in *Remembrance and Denial : The Case of the Armenian Genocide*, sous la direction de Richard Hovannisian (Detroit, 1998), p. 16.
- ³ Büşrâ Ersanî Behar, *Iktidar ve tarih : Türkiye'de "resmî tarih" tezinin oluşumu, 1929-1937* [Pouvoir politique et histoire : La mise au point de la thèse de «l'histoire officielle» en Turquie, 1929-1937], Istanbul, 1992. Voir aussi Halil Berktaş, "Der Aufstieg und die gegenwärtige Krise der nationalistischen Geschichtsschreibung in der Türkei", *Periplus 1* (1991), pp. 102-25 ; Fikret Adanir, "Turkey", in *Historical Culture - Historical Communication. International Bibliography*, sous la direction de Karl Pellens, Siegfried Quandt et Hans Süssmuth, Frankfurt/Main, 1994, pp. 367-93.
- ⁴ Mark Levene, "Creating a Modern 'Zone of Genocide' : The Impact of Nation- and State-Formation on Eastern Anatolia, 1878-1923", *Holocaust and Genocide Studies* 12 (1998), pp. 393-433, ici 394-95.
- ⁵ Vahakn N. Dadrian, *The History of the Armenian Genocide. Ethnic Conflict from the Balkans to Anatolia to the Caucasus* (Providence and Oxford, 1995), p. 382 et suivantes. Pour une étude sur les publications sur ce sujet, voir Fikret Adanir, "Die Armenische Frage und der Völkermord an den Armeniern im Osmanischen Reich: Betroffenheit im Reflex nationalistischer Geschichtsschreibung", in *Erlebnis - Gedächtnis - Sinn. Authentische und konstruierte Erinnerung*, sous la direction de Hanno Loewy et Bernhard Moltmann, Frankfurt am Main et New York, 1996, pp. 237-63.
- ⁶ Voir Sarkis Atamian, *The Armenian Community. The Historical Development of a Social and Ideological Conflict*, New York, 1955, pp. 20-69.
- ⁷ Sur les divers aspects du système du *millet*, voir les contributions in *Christians and Jews in the Ottoman Empire. The Functioning of a Plural Society*, 2 Vol., sous la direction de Benjamin Braude et Bernard Lewis, New York and London, 1982.
- ⁸ Pour des références voir Fikret Adanir, "Nicht-muslimische Eliten im Osmanischen Reich", in *Eliten in Südosteuropa : Rolle, Kontinuitäten, Brüche in Geschichte und Gegenwart*, sous la direction de Wolfgang Höpken et Holm Sundhaussen, Munich, 1998, pp. 49-68.
- ⁹ Paul Dumont, "L'Émigration des musulmans de Russie vers l'Empire ottoman au XIX^e siècle. Aperçu bibliographique des travaux en langue turque", in *Les migrations internationales de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, 1980, pp. 212-218 ; Kemal H. Karpat, "The *hijra* from Russia and the Balkans : the Process of Self-definition in the Late Ottoman State", in *Muslim Travellers. Pilgrimage, Migration, and the Religious Imagination*, sous la direction de D. F. Bickelman et J. Piscatori, London, 1990, pp. 13152 ; A.Üner Turgay, "Circassian Immigration into the Ottoman Empire, 1856-1878", in *Islamic Studies Presented to Charles J. Adams*, sous la direction de W. B. Hallaq et D. P. Little, Leiden, 1991, pp. 193-217 ; Justin McCarthy, *Death and Exile. The Ethnic Cleansing of Ottoman Muslims 1821-1922*, Princeton, NJ, 1996, pp. 59-134.
- ¹⁰ Stephen Duguid, "The Politics of Unity: Hamidian Policy in Eastern Anatolia", *Middle Eastern Studies* 9 (1973), pp. 139-55 ; Martin van Bruinessen, *Agha, Shaikh and State: On the Social and Political Organization of Kurdistan*, Utrecht, 1978 ; Selim Deringil, *The Well-Protected Domains: Ideology and the Legitimation of Power in the Ottoman Empire 1876-1909*, London, 1998.
- ¹¹ Voir Louise Nalbandian, *The Armenian Revolutionary Movement. The Development of Armenian Political Parties through the Nineteenth Century*, Berkeley et Los Angeles, 1963, p. 100.
- ¹² Nalbandian, *op. cit.*, p. 108-111.
- ¹³ William L. Langer, *The Diplomacy of Imperialism 1890-1902*, New York, réimpression 1958, Vol. 1, p. 360.
- ¹⁴ Nalbandian, *op. cit.*, p. 156 f.
- ¹⁵ Şerif Mardin, *Jön türklerin siyasi fikirleri 1895-1908* [Les idées politiques des Jeunes-Turcs], Istanbul, 1983, 2^e éd. ; M. Şükrü Hanioglu, *The Young Turks in Opposition*, New York-Oxford, 1995.
- ¹⁶ Feroz Ahmad, "Unionist Relations with the Greek, Armenian, and Jewish Communities of the Ottoman Empire, 1908-1914", in *Christians and Jews in the Ottoman Empire*, Vol. 1, pp. 401-34, en particulier 418-25 ; Aykut Kansu, *The Revolution of 1908 in Turkey*, Leide-New York-Cologne, 1997, pp. 61-66, 78-81.
- ¹⁷ Ce sujet est abordé par Fikret Adanir dans "The Greco-Turkish Exchange of Populations in Turkish Historiography", in *Compulsory Removals of Populations after the First and Second World Wars : Central-Eastern Europe, the Balkan-Aegean Region, Istria*, sous la direction de M. Cattaruzza et M. Dogo (à paraître).
- ¹⁸ Voir Richard G. Hovannisian, *Armenia on the Road to Independence 1918* (Berkeley, CA, 1967), pp. 30-32.
- ¹⁹ R. G. Hovannisian, *op. cit.*, p. 33.
- ²⁰ *Bank Ottoman. Memoirs of Armen Garo. The Armenian Ambassador to America from the Independent Republic of Armenia*, traduit par Haig T. Partizian, sous la direction et avec une introduction de Simon Vratzian, Detroit, 1990, p. 184.
- ²¹ *Bank Ottoman. Memoirs of Armen Garo*, p. 191.
- ²² Voir Raymond H. Kévorkian, "R. P. Yervant P'erdahdjian: événements et faits observés à Constantinople par le vicariat (patriarcal), 1914-1916", *Revue d'histoire arménienne contemporaine* 1 (1995), pp. 24787, ici 186.
- ²³ Sultan Abdülhamit, *Siyasî hatıratım* [Mes mémoires politiques], Istanbul, 1987, 5^e éd., pp. 85, 98.
- ²⁴ Voir Ahmed Güner Sayar, *Osmanlı iktisat düşüncesinin çağdaşlaşması* [La modernisation de la pensée économique ottomane], Istanbul, 1986, pp. 376-411.
- ²⁵ Yusuf Akçura's *Üç tarz-i siyaset* ("Three Kinds of Policy"), traduit et présenté par Ismail Fehmi, *Oriente Moderno* 61 (1981), p. 11. Cf. aussi François Georgeon, *Aux origines du nationalisme turc : Yusuf Akçura (1876-1935)*, Paris, 1980, p. 21.
- ²⁶ Zafer Toprak, *Türkiye'de "Milli iktisat" (1908-1918)* ["L'Économie nationale" en Turquie, 1908-1918], Ankara, 1982, p. 21 et *passim*. Cf. aussi Çağlar Keyder, *State and Class in Turkey. A Study in Capitalist Development*, Londres et New York, 1987, pp. 7190, et Fatma Müge Göçek, *Rise of the Bourgeoisie, Demise of Empire : Ottoman Westernization and Social Change*, New York, 1996, pp. 108-16.
- ²⁷ Yusuf Akçura, *Türk Yurdu*, n° 140, 12 août 1917/12 août 1917, p. 2521 et suivantes., cité dans Niyazi Berkes, *The Development of Secularism in Turkey*, Montreal, 1964, p. 426. Sur le nationalisme économique de la période des Jeunes-Turcs, voir aussi Tekin Alp, *Türkismus und Pantürkismus*, Weimar, 1915 ; Jacob M. Landau, "Munis Tekinalp's Economic Views Regarding the Ottoman Empire and Turkey", in *Osmanistische Studien zur Wirtschafts und Sozialgeschichte. In memoriam Vančo Boškov*, sous la direction de H. G. Majer, Wiesbaden, 1986, pp. 94-103 ; Feroz Ahmad, "Vanguard of a Nascent Bourgeoisie :

The Social and Economic Policy of the Young Turks 1908-1918", in *Social and Economic History of Turkey*, sous la direction de O. Okyar and H. Inalcik, Ankara, 1980, pp. 329-50.

28 Voir "Aide-mémoire à propos de la question arménienne et de la libération de l'Arménie", in Arthur Beylerian *Les Grandes Puissances, l'Empire ottoman et les Arméniens dans les archives françaises (1914-1918)*, Paris, 1983, pp. 358-61.

29 Ronald Grigor Suny, *Armenia in the Twentieth Century*, Chico, CA, 1983, p. 18.

30 Yahya Kemal Beyatlı, *Siyasî ve edebî portreler* [Portraits politiques et littéraires], Istanbul, 1968, pp. 30-32.

31 George G. Arnakis, "Turanism. An Aspect of Turkish Nationalism", *Balkan Studies*, 1 (1960), pp. 19-32 ; Jacob M. Landau, *Pan-Turkism in Turkey. A Study of Irredentism* (London, 1981), pp. 45-55.

32 Beyatlı, *Siyasî ve edebî portreler*, p. 34.

33 Beyatlı, *Siyasî ve edebî portreler*, p. 35.

34 *Turkish Nationalism and Western Civilization : Selected Essays of Ziya Gökalp*, sous la direction de et traduit par Niyazi Berkes, Londres 1959, p. 261, cité dans Mehmed Akural, *Ziya Gökalp: The Influence of His Thought on Kemalist Reforms*, Thèse de doctorat, Indiana University, Bloomington, Ind., 1978.

35 Les idées de Gökalp ne vinrent à maturité que sous la république kémaliste. Voir Taha Parla, *The Social and Political Thought of Ziya Gökalp 1876-1924*, Leide, 1985, p. 7.

36 Voir Arif Cemil, I. *Dünya Savaşı'nda Teşkilât-ı Mahsusa* [L'Organisation Spéciale pendant la Première Guerre mondiale], Istanbul, 1977, p. 104, 245, et *passim*.

37 Voir Kâzım Karabekir, *Erzincan ve Erzurum'un kurtuluşu - Sarıkamış, Kars ve ötesi* [La libération d'Erzincan et Erzeroum - Sarıkamis, Kars et au-delà], Erzeroum, 1990, p. 101. Sur la rivalité germano-ottomane en 1918 au sujet du Caucase, voir Fikret Adanir, "Deutsch-türkisches Bündnis und Transkaukasien im Ersten Weltkrieg", in *Deutschland, Armenien und der Kaukasus von 1878 bis zur Gegenwart*, sous la direction de F. Adanir et B. Bonwetsch (à paraître)

38 Voir Şevket Süreyya Aydemir, *Makedonya'dan Ortaasya'ya : Enver Paşa* [De la Macédoine à l'Asie centrale : Enver Pasha], Vol. III (Istanbul, 1972), pp. 381-83. Aydemir a utilisé un manuscrit de Nuri Pasha intitulé "Operations of the Islamic Army of the Caucasus" (*Kafkas İslâm Ordusu Harekâtı*).

39 Voir Vahakn N. Dadrian, "The Armenian Genocide and the Pitfalls of a 'Balanced' Analysis", *Armenian Forum*, Vol. 1, n° 2 (été 1998), pp. 73-130, ici 74.

40 Şerif Mardin, "L'Aliénation des Jeunes Turcs : Essai d'explication partielle d'une «conscience révolutionnaire», in *Economie et société dans l'Empire ottoman*, sous la direction de J.-L. Bacqué-Grammont et P. Dumont, Paris, 1983, pp. 157-65.

41 Bogos Nubarian écrit en 1917 : «Malgré le grand nombre des victimes des massacres et déportations, la majeure partie des Arméniens a pu s'échapper ou survivre à l'œuvre d'extermination». Voir in A. Beylerian *Les Grandes Puissances, l'Empire ottoman et les Arméniens*, p. 361.

42 Ronald Grigor Suny, "Empire and Nation. Armenians, Turks, and the End of the Ottoman Empire", *Armenian Forum*, Vol. 1, n° 2 (été 1998), pp. 17-51, ici p. 51.

43 F. R. Ankersmit, "Historiography and Postmodernism", *History and Theory* 28 (1989), p. 152.

Attitudes du mouvement sioniste, du Yishuv et de l'Etat d'Israël à l'égard du génocide des Arméniens

Yair AURON *

The aim of this paper is to give an overall view and try to analyze the attitude of the Yishuv (the Jewish community in Palestine before 1948), of the Zionist Movement and the State of Israel toward the Armenian Genocide. Among the items mentioned : the strong opposition between Theodor Herzl and Bernard Lazare, the controversy in the Jewish press in Palestine over the attitude of Jews toward the massacres of Armenians in 1909. Also the solidarity of the Nili organization toward the Armenians, the idea of a Jewish-Arab-Armenian alliance between 1917 and 1919, the impact of Franz Werfel's book, «The Forty Days of Musa Dagh», and today's attitude of Israel toward the Armenian Genocide. The reaction of a majority of people toward the Armenian victims characterized by indifference, conformism and opportunism. The Jews, too, in certain circumstances, have not escaped from such trivialisation of the sufferings of others.

*L'objet de cette présentation est de donner une vue d'ensemble et de tenter d'analyser l'attitude du Yishuv (la communauté juive en Palestine avant 1948), du Mouvement sioniste et de l'Etat d'Israël à l'égard du génocide des Arméniens. Parmi les points qui seront mentionnés : l'opposition vive qui a surgi entre Théodore Herzl et Bernard Lazare, la controverse dans la presse juive en Palestine sur l'attitude des Juifs vis-à-vis des massacres des Arméniens en 1909. Autre sujet : l'attitude solidaire de l'organisation Nili à l'égard des Arméniens, l'idée d'une alliance judéo-arabo-arménienne apparue entre 1917 et 1919, l'impact du livre de Franz Werfel, *Les Quarante jours du Musa Dagh*, et l'attitude actuelle d'Israël à l'égard du génocide des Arméniens. La réaction d'une grande partie du public envers les victimes est caractérisée par l'indifférence, le conformisme, l'opportuniste. Les Juifs, eux aussi, dans certaines circonstances, et à quelques exceptions près, n'ont pas été épargnés par cette attitude banale, face aux souffrances d'autrui.*

* Professeur en histoire du judaïsme contemporain au Kibbutzim College of Education de Tel Aviv, et Professeur à l'Université ouverte d'Israël, Tel Aviv, doctorat en Judaïsme Contemporain à l'Université de Paris III-Sorbonne. Axes de recherches sur l'attitude des étudiants des écoles normales juives sur le racisme et l'anti-sémitisme, sur les attitudes juives et israéliennes à l'égard du génocide arménien. A publié notamment (en hébreu) : *The Banality of Indifference : The Attitudes of the Jewish Community in Palestine and the Zionist Movement on the Genocide of the Armenians* (Dvir, 1995 ; parution prévue anglais en 1999 chez Trasaction). *Les Juifs d'extrême-gauche en mai 1968*, Albin Michel, Paris 1998.
"The Banality of Denial: Attitude of the Israeli State and its Leading Institutions Towards the Armenian Genocide" (à paraître)

Qui a perpétré le génocide des Arméniens ? Qui en a eu connaissance ? Quel a été le rôle des Allemands ? Comment les Grandes Puissances ont-elles réagi ? Ces questions ont été posées par Aaron Aaronson, le grand maître-espion juif œuvrant pour les Britanniques en Eretz Israël pendant la Première Guerre mondiale, dans son rapport "*Pro Armenia*", repris sous le titre "*Le traitement des Arméniens par les Turcs*" par les Anglais, et dont on sait qu'il est parvenu jusqu'aux plus hauts échelons militaires et politiques du Royaume Uni¹.

Cet article tente de donner une vue d'ensemble et d'analyser l'attitude du Yishuv - la communauté juive d'Eretz Israël avant 1948 - ainsi que du mouvement sioniste et de l'Etat d'Israël, à l'égard du génocide des Arméniens². L'importance particulière de l'attitude des Juifs envers la tragédie arménienne a souvent été mentionnée, voire soulignée, mais elle n'a pas été l'objet de recherche approfondie ou de débat jusqu'ici. Les documents et les récits de témoins inédits utilisés pour le présent travail éclairent des aspects négligés de l'histoire du mouvement sioniste.

Il y a beaucoup d'analogies dans l'histoire des deux peuples qui, pendant de longues périodes, ont vécu en tant que minorités ethno-religieuses au sein de groupes majoritaires différents, sinon hostiles à leur égard. Mais les Arméniens vivaient principalement dans leur patrie historique alors que les Juifs étaient en exil. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la communauté juive de Palestine, le *Yishuv*, de même que les communautés arménienne et grecque, étaient organisées en *millet* (communauté ethno-confessionnelle) dans le cadre administratif déficient de l'Empire Ottoman en déclin. Elles connaissent toutes alors un mouvement de renaissance nationale moderne. En 1908, l'arrivée au pouvoir des Jeunes-Turcs, qui incarnaient des préoccupations similaires, suscita de grands espoirs - vite déçus - de voir abolir les discriminations imposées aux non-musulmans.

Finalement, dans l'ancien Empire ottoman, le destin des deux peuples, arménien et juif, fut différent. Les Juifs réussirent à survivre à leurs dominateurs en Eretz Israël, alors que les Arméniens connurent un génocide - "le plus grand péché de l'histoire moderne" comme le décrivait alors l'ambassadeur américain Henry Morgenthau³. Plus tard, comme nous le savons tous, les Juifs furent aussi victimes de l'Holocauste.

Le *Yishuv* et les sionistes furent interpellés par la tragédie arménienne et certains, que je définis comme les "réagissants", les "protestataires" critiquèrent l'attitude d'autres Juifs plus indifférents. Deux controverses surgirent avant même le génocide de 1915.

Il s'agit d'abord d'une vive opposition entre Theodor Herzl, le fondateur de l'Organisation sioniste, et Bernard Lazare. Ce dernier, un Juif français, affilié pendant un certain temps au mouvement sioniste, fut l'un des premiers à proclamer publiquement son appui passionné à Dreyfus.

Dans les dernières années du XIX^e siècle, Herzl portait tous ses efforts politiques vers la Turquie, cherchant à acquérir une sorte de reconnaissance diplomatique du Sultan Abdul Hamid II, tristement célèbre pour avoir ordonné les premiers massacres systématiques des Arméniens (200 000 à 300 000 morts en 1894-1896). Herzl, voulant exploiter les difficultés du Sultan, lui proposa une aide financière, ainsi que sa médiation avec les Arméniens. Il offrit aussi son appui

pour améliorer l'image ternie du Sultan auprès de l'opinion publique occidentale depuis les massacres des Arméniens. En échange, Herzl espérait obtenir une charte pour l'établissement des Juifs en Eretz Israël⁴.

Réuni à Bâle en décembre 1901, le V^e Congrès sioniste émit une déclaration publique d'estime à l'égard du Sultan. Lazare ne put le tolérer. Dans la publication arménienne de langue française *Pro Armenia*, il publia un article cinglant, "Le Congrès sioniste et le Sultan"⁵, fustigeant l'attitude du Congrès sioniste en général et de Herzl en particulier, dont l'attitude tendancieuse à l'égard de la tragédie arménienne a été presque totalement négligée dans ses diverses biographies.

Une autre controverse apparut en Eretz Israël et dans la presse juive à propos d'un article d'Itamar Ben-Avi, l'éditeur de *Hatzvi*⁶, paru en 1909. Itamar Ben-Avi avait séjourné plusieurs années à Paris, où il avait été témoin des débats autour de l'affaire Dreyfus et du *J'accuse* d'Emile Zola. En avril 1909, 20 000 à 30 000 Arméniens furent massacrés dans la région d'Adana, en Cilicie. Dans son article "Nous"⁷, Ben-Avi accusait violemment les Juifs de n'être sensibles qu'aux souffrances infligés à leur propre peuple. Cet article suscita un tollé contre son auteur dans la presse juive en Eretz Israël ainsi que dans d'autres pays.

Eretz Israël pendant la Première Guerre Mondiale

Le petit *Yishuv* comptait à l'époque à 85 000 personnes sur les 700 000 habitants de la rive ouest du Jourdain. C'était une communauté divisée entre le "vieux *Yishuv*" resté implanté dans le pays et les récents immigrants sionistes, arrivés depuis 1881.

Pendant la guerre, les Juifs dans le monde furent divisés, tant au plan géographique qu'idéologique, entre les puissances rivales. Le mouvement sioniste adopta en conséquence une attitude de quasi-neutralité jusqu'à la fin du conflit. Le *Yishuv* survécut à la guerre mondiale, en dépit d'énormes difficultés. Son sort aurait pu être bien pire. De ce point de vue, la politique sioniste fut un succès. Le *Yishuv* avait connaissance de l'anéantissement des Arméniens et craignait un destin similaire : divers documents et des journaux intimes de cette période témoignent du fait que les membres du *Yishuv* et leurs dirigeants savaient ce qui se passait au cours des événements eux-mêmes.

La crainte d'un destin similaire pour les Juifs n'était pas un sentiment purement subjectif. Elle fut nourrie par deux événements survenus pendant la guerre : l'expulsion des Juifs de Jaffa en avril 1917 et la découverte du réseau d'espionnage pro-britannique, le Nili Group, en octobre de la même année.

L'organisation "Nili" et son attitude à l'égard des Arméniens

"Nili" — un réseau d'espionnage pro-britannique⁸ — se distingue au sein du *Yishuv* par son attitude à l'égard du génocide des Arméniens. Nili comptait moins de quarante membres. Il aida les Britanniques pendant la guerre en collectant des renseignements sur l'armée ottomane. Il fut découvert en octobre 1917 et certains de ses dirigeants le payèrent de leur vie. Les personnalités les plus importantes du groupe firent très tôt l'association entre le destin des Juifs et celui des Arméniens. Ce soutien moral est parfois évoqué, mais mon ouvrage a été le

premier à en proposer une étude critique approfondie⁹.

Parmi les personnalités dirigeantes du groupe Nili, Avshalom Feinberg auteur dès 1907, d'un article "Le temps des peuples opprimés"¹⁰, rédigea en octobre et novembre 1915, deux rapports mentionnant le meurtre des Arméniens. Dans un de ces rapports à Henrietta Szold, la secrétaire du conseil d'administration aux Etats-Unis de la colonie agricole expérimentale d'Athlit, dirigée par le chef du réseau Nili, Aaron Aaronson, il fit l'éloge de l'action de l'ambassadeur américain Morgenthau en faveur des Arméniens, s'interrogeant avec angoisse "Quand notre tour viendra-t-il ?"¹¹. Dans un autre rapport de renseignements à l'attention du résident des services secrets britannique au Caire, un paragraphe est consacré à la tragédie arménienne, dans lequel il s'élève amèrement contre les Britanniques et le monde chrétien qui ne viennent pas en aide aux Arméniens, et exprime son propre sentiment d'impuissance.

Un récit important du génocide des Arméniens fut publié en 1916 dans l'ouvrage *Avec les Turcs en Palestine*¹² d'Alexander Aaronson qui se trouvait alors aux Etats-Unis. Déjà en novembre 1915, le même Alexander Aaronson avait écrit un document bref et émouvant sous le titre *Armenia*, enjoignant les Arméniens à rejoindre les Juifs dans une lutte commune contre l'Empire Ottoman.

Sarah Aaronson, autre personnalité de premier plan au sein du réseau Nili, fut personnellement témoin, lors de son voyage d'Istanbul à Haïfa en décembre 1915, du massacre des Arméniens, un fait qu'elle rapporta à ses camarades. Elle fit aussi allusion aux crimes turcs contre les Arméniens, alors qu'elle était à l'agonie après sa tentative de suicide par balle à la suite des tortures infligées par les Turcs en octobre 1917.

On a également un témoignage d'Eytan Belkind, officier dans l'armée ottomane stationnée près de Deir es-Zor (aujourd'hui en Syrie à la frontière irakienne) où environ 300 000 Arméniens survivants des déportations furent anéantis. Voici sa description des scènes dont il fut le témoin :

«Les Turcs ordonnèrent aux Arméniens de rassembler épines et chardons et de les entasser en une haute pyramide. Puis, ils lièrent tous les Arméniens, là, environ 5 000 d'entre eux, la main dans la main ; ils les placèrent en cercle autour de la pyramide d'épines à laquelle ils mirent le feu et dont les flammes montaient jusqu'aux cieux. Les pleurs des malheureuses victimes brûlées vives dans l'énorme brasier pouvaient s'entendre à des miles au loin. Je m'éloignai, incapable de regarder cette scène terrible... Deux jours plus tard, je retournai à cet endroit et je vis les corps de milliers d'êtres humains carbonisés»¹³.

Le chef du réseau Nili, Aaron Aaronson, personnage charismatique et homme de science, avait une vision clairvoyante de l'avenir. Aaronson a réagi vivement aux événements et a fourni de nombreuses informations sur le sort des Arméniens. Jusqu'à sa mort mystérieuse en mai 1919, il s'efforça de les aider. Parmi tous les textes qu'il a laissés — rapports, documents, journal intime — le plus important me semble être son rapport "Pro Armenia", soumis au British War Office en novembre 1916. Les Britanniques s'y réfèrent avec la plus grande considération. Le rapport parvint jusqu'aux plus hauts niveaux de la hiérarchie militaire et politique, après avoir été résumé et édité sous le titre "*Le traitement turc des Arméniens*". Le rapport d'Aaronson traite de questions-clés concernant le génocide (même si ce terme précis n'était pas en usage alors), telles que : qui en

avait connaissance ? Quelle partie de la population turque a participé à l'extermination ? Quel a été le rôle des Allemands dans le génocide ? Quelle lecture critique faut-il faire du rapport de Lepsius ? Comment les Puissances ont-elles réagi ? etc. Aaronson exprime également sa réaction personnelle, en tant qu'homme et en tant que Juif, face aux massacres¹⁴.

Un projet d'alliance judéo-arabo-arménienne

Dans les années 1917-1919, s'ébaucha le désir de créer une alliance judéo-arabo-arménienne. Le diplomate britannique, Sir Mark Sykes, en fut le principal instigateur. Il joua aussi un rôle-clé dans l'élaboration de la politique moyen-orientale britannique pendant la guerre, à l'origine notamment de la "Déclaration Balfour" du 2 novembre 1917. Sykes envisageait l'organisation d'un nouveau Moyen-Orient après la Guerre, autour du noyau que pourrait constituer une alliance judéo-arabo-arménienne. Les Arabes avaient émis des réserves sur cette idée ; les Arméniens et Juifs l'acceptèrent et œuvrèrent pour sa concrétisation.

L'activité sioniste en vue de réaliser ce projet a été présentée et analysée d'une part, à partir des liens étroits entre Aaron Aaronson et Sykes, et entre Aaronson et les représentants arméniens à Londres, à Paris et aux Etats-Unis ; d'autre part, à partir des relations entre Chaim Weizmann et Nahum Sokolow, les représentants sionistes officiels à Londres, Sykes et les Arméniens, notamment, Nubar Pacha, le chef de la Délégation Nationale Arménienne à Paris. Les chances de réaliser cette idée diminuèrent après la mort de Sykes, en février 1919, et avec les changements intervenus dans la politique britannique. Après leur désastre, les Arméniens furent abandonnés.

Citons quelques phrases extraites de l'article de Shmuel Tolkowsky, le secrétaire de Chaim Weizman, publié dans la revue arménienne *Ararat* de Londres, en avril 1918 sous le titre "La Question Arménienne du point de vue sioniste" :

«Nous, sionistes, nous considérons le destin du peuple arménien avec une sympathie profonde et sincère ; nous le faisons en tant qu'hommes, en tant que Juifs et en tant que sionistes. Comme hommes, notre devise est "Homo sum, humani nihil a me alienum puto" (je suis homme et rien de ce qui est humain ne m'est étranger). Comme Juifs, notre exil de notre foyer ancestral et nos siècles de souffrances dans toutes les régions du globe ont fait de nous, hélas, des spécialistes en matière de martyre ; nos sentiments humanitaires se sont affinés à un degré incomparable, à tel point que les souffrances d'autres peuples - si lointains soient-ils - ne peuvent que faire vibrer les cordes de notre cœur et tisser entre nous et nos compagnons de misère, ce lien de sympathie que l'on pourrait appeler la solidarité dans l'épreuve. Et parmi tous ceux qui souffrent autour de nous, y a-t-il un peuple dont le martyrologe soit plus proche du notre que celui des Arméniens ?».

Le génocide des Arméniens dans la littérature d'Eretz Israël

La littérature peut aussi dépeindre la réalité et apporter ainsi une documentation complémentaire sur les événements. Elle permet d'analyser l'attitude du *Yishuv* en Eretz Israël à l'égard du génocide des Arméniens. Nous avons ainsi étudié

l'expression de la tragédie arménienne dans des oeuvres littéraires originales ainsi qu'à travers les réactions au roman de Franz Werfel, *Les Quarante Jours du Musa Dagh*¹⁵.

Seules deux œuvres littéraires écrites en Eretz Israël pendant les années vingt évoquent les massacres des Arméniens. L'une d'elles est la trilogie *Jusqu'à Jérusalem* d'Aaron Reuveni. C'est un roman largement inspiré par la situation à Jérusalem au cours de la Première Guerre mondiale. Lors de sa parution, il ne suscita pas l'enthousiasme des critiques, mais sa réédition dans les années 1960, puis 1980, reçut un accueil et des analyses plus chaleureuses. Reuveni était considéré en son temps comme un marginal dans les cercles littéraires, en raison de ses vues politiques. La Question arménienne n'est pas au centre de son œuvre, mais les parties qui y font allusion sont très significatives.

L'autre roman - oublié - sur ce thème est celui de Shmuel Bass, publié en 1928, *Ara*, dont l'héroïne vit dans un camp de réfugiés arméniens près de Haïfa vers la fin de la Première Guerre. A travers ce personnage, l'auteur explique en détails et de façon très émouvante la tragédie arménienne. Certaines critiques du livre lors de la parution du roman en 1928 font des réserves sur les positions de l'auteur face à la tragédie d'un autre peuple.

Les Quarante Jours du Musa Dagh de Franz Werfel : un symbole et un exemple

Le livre de Werfel, publié en Allemagne en 1933, fut traduit en hébreu dès 1934. Tout en faisant l'éloge de sa qualité littéraire, les critiques en Eretz Israël témoignent d'une certaine ambivalence à l'égard de son auteur, un Juif qui traite de la tragédie survenue à autre nation. Comme dans le cas du roman *Ara*, un thème récurrent de la critique est l'interrogation sur la nécessité pour un Juif de traiter de la souffrance des autres. Le livre de Werfel eut néanmoins un impact énorme sur la jeunesse juive en Europe et en Eretz Israël dans les années trente et quarante.

Au cours de la Deuxième Guerre mondiale, lorsque planait la menace d'une invasion allemande d'Eretz Israël, les forces de défense juives, bien que limitées, mirent sur pied un plan de résistance connu sous le nom de "Plan Massada", ou "Plan Carmel", ou encore "Plan Musa Dagh". On sait que les combattants clandestins juifs dans l'Europe occupée par les nazis au début des années quarante, étaient des lecteurs assidus de ce livre. On a la preuve de sa grande influence dans les débats et journaux intimes de cette époque qui ont été préservés.

Dans les années trente et quarante, le roman de Werfel sortit ainsi du champ étroit de la littérature. Aujourd'hui, il faut néanmoins constater que la jeune génération en Israël ne connaît plus ni ce que fut l'épisode du Musa Dagh, ni ce que représenta le livre de Werfel¹⁶, pas plus qu'elle n'a de notions, à notre grand regret, sur le génocide du peuple arménien.

Après la création de l'Etat d'Israël

L'attitude des différents gouvernements israéliens à l'égard du génocide des Arméniens a été caractérisée par l'évasivité et le déni. L'Etat d'Israël s'est

officiellement abstenu de s'exprimer sur ce sujet. Un ensemble de facteurs liés aux relations d'Israël avec la Turquie et au concept d'unicité de la Shoah ont eu pour conséquence l'inexistence quasi-absolue de toute référence au génocide des Arméniens à la télévision d'Etat jusqu'en 1994. Un débat public sur l'attitude officielle au sujet du génocide des Arméniens a eu lieu néanmoins à quatre reprises, à l'occasion d'événements fortement médiatisés : en 1978, lors de l'interdiction de projection d'un film sur le Quartier arménien de Jérusalem ; en 1982, lorsque le gouvernement israélien est intervenu dans un Congrès international sur la Shoah et les génocides ; en 1989, lorsque Israël fut impliqué dans l'interdiction de mentionner le génocide des Arméniens dans le calendrier officiel publié aux Etats-Unis ; enfin en 1990, lors de l'interdiction d'un film télévisé produit aux Etats-Unis, "*Un voyage en Arménie*".

Une autre phase de la controverse au sujet de l'inclusion du génocide des Arméniens dans la conscience historique judéo-israélienne a été amorcée avec le programme d'études "Sensibilité à la souffrance dans le monde : les génocides au XX^e siècle" qui fait référence au génocide des Arméniens, ainsi qu'à celui des Tziganes pendant la Seconde Guerre mondiale et qui devait aussi traiter ultérieurement des actes de génocide plus récents comme ceux de Bosnie et du Rwanda. Ce programme a été rejeté par le Ministère israélien de l'Education. Il est cependant enseigné dans plusieurs lycées et collèges universitaires en Israël sans approbation officielle. Deux forces ont provoqué le rejet du programme : (a) la pression du gouvernement turc et (b) l'opposition de plusieurs groupes puissants qui craignaient que le programme ne porte atteinte au concept d'unicité de la Shoah.

Il me paraît utile de noter que dans l'étude sur le terrain que je mène actuellement parmi les étudiants des universités et des collèges universitaires en Israël, sur un échantillonnage de plus de 800 étudiants, j'ai découvert que la très grande majorité d'entre eux définissait son degré de connaissance sur les génocides des Arméniens et des Tziganes comme "nul" ou "très faible". Le degré d'ignorance parmi les Juifs d'Israël sur les autres génocides est probablement bien plus élevé que celui sur l'Holocauste dans de nombreux pays.

Quelles sont les implications de cet état de fait ? Nous ne cessons de répéter qu'Israël, le foyer national des Juifs qui ont été les victimes du plus horrible de tous les actes génocidaires, a une responsabilité particulière, tant au plan moral que politique, et le devoir de mettre la question du génocide à l'ordre du jour national et international. La Shoah serait-elle le seul sujet qui mérite d'être étudié ? Je crois qu'il est essentiel de développer une plus grande sensibilité parmi les jeunes à la souffrance des autres et de renforcer les valeurs universelles humanitaires qui font partie intégrante de la tradition juive. C'est ce en quoi je crois.

Les victimes. L'Unique et l'Universel

La présente étude permet, au delà du cas particulier de l'attitude juive à l'égard du génocide des Arméniens, mais en raison de son aspect symbolique, de poser le problème plus général de l'attitude des témoins passifs (des "*bystanders*") à des événements aussi graves que les meurtres de masse. J'ai souligné principalement la position de ceux qui ont réagi, les "réagissants" ou "protostataires". Mais, il faut bien constater que la plus grande partie du Yishuv fut

indifférente à la catastrophe arménienne, même lorsqu'elle avait connaissance des faits à l'époque de leur déroulement. La concentration quasi-totale sur la cause juive - en fait, la cause sioniste - a constitué un des facteurs majeurs déterminant soit l'indifférence, soit la négligence des dirigeants du *Yishuv* et du mouvement sioniste à l'égard de la tragédie arménienne.

La plus grande partie du *Yishuv* a eu une orientation pro-turque. J'ai examiné les positions de David Ben-Gurion, d'Yitzhak Ben-Zvi, de l'organisation Hashomer, de Poalei Zion et de l'Internationale socialiste, des jeunes Juifs d'Eretz Israël qui ont servi dans l'armée ottomane pendant la Première Guerre Mondiale, ainsi que celle de Ze'ev Jabotinsky. Jabotinski qui était pro-britannique, s'est intéressé au génocide des Arméniens, mais d'un point de vue essentiellement pragmatique et impersonnel.

Ceux parmi le *Yishuv* et le mouvement sioniste qui se sont intéressés au drame arménien, ceux qui ont réagi et ont protesté se distinguent par deux caractéristiques. En premier lieu, la plupart des "protestataires" étaient natifs d'Israël, et non de récents immigrés. En second lieu, ils étaient, peu ou prou, des exceptions - des non-conformistes, des "agitateurs", des personnalités ayant une position critique à l'égard de l'*establishment* sioniste.

Dans son livre *Eichmann à Jerusalem*¹⁷, Hannah Arendt avance la théorie de la "banalité du mal" qui fait partie de l'expérience de l'existence humaine, partout. Avec précaution et humilité, je voudrais proposer une réflexion sur le concept de la "banalité de l'indifférence". L'image qui émerge de plus en plus clairement de l'attitude envers les cas de génocide est en effet celle de la banalité de l'indifférence.

La réaction d'une grande partie du public et de l'opinion envers les victimes se caractérise par l'indifférence, le conformisme, l'opportunisme. Les Juifs, aussi, dans des circonstances données, selon le lieu et l'époque, n'ont pas, à quelques exceptions près, échappé à cette banalité.

Dans la communauté scientifique, le débat sur les caractéristiques du génocide et l'unicité de la Shoah se poursuit. Je reconnais les facteurs uniques caractérisant la Shoah juive, qui créent certaines différences significatives entre les événements. Dans le même temps, il me semble qu'une comparaison de ces événements est essentielle pour la recherche, pour la mémoire et la conscience historique. Nous avons aussi besoin d'établir ce qui est identique dans ces événements.

Je crois que toutes les raisons valables pour conserver la mémoire de la Shoah, le sont également pour conserver celle du génocide des Arméniens. D'autant que les gouvernements turcs successeurs de celui qui a perpétré le crime ont nié sa réalité. C'est comme si l'Allemagne niait aujourd'hui les crimes nazis de la Seconde Guerre mondiale... La reconnaissance du génocide des Arméniens a donc une portée historique, morale et éducative majeure. Connaître le passé tragique et en conserver la mémoire sont les conditions nécessaires — même si elles ne sont pas suffisantes — pour prévenir la répétition de semblables événements dans le futur.

L'ignorance du génocide des Arméniens revêt bien sûr un sens spécial en Israël, compte tenu du fait que cet Etat se considère comme le représentant des victimes de l'Holocauste et le gardien de la mémoire de cet événement. La Shoah

constitue une composante importante, centrale, dans la consolidation de l'identité juive en Israël et en restera l'élément central.

Je soutiens cependant que les Israéliens doivent aspirer et œuvrer à retrouver un équilibre plus convenable entre les éléments sionistes, juifs et universels issus de l'expérience de la Shoah. En enseignant la Shoah et en inculquant l'importance de la conservation de sa mémoire aux générations futures, l'approche fondamentale doit être celle qui affirme la valeur universelle de la vie humaine, qui affirme que la vie de tous les hommes — qu'ils soient juifs, tziganes, arméniens ou arabes — a une valeur identique.

Dans les sources juives, nous trouvons la phrase : «Ainsi a été créé un homme unique, pour nous enseigner que toute personne qui porte atteinte à une seule âme, il sera écrit à son sujet qu'elle a porté atteinte au monde entier, et toute personne qui sauve une seule âme, il sera écrit à son sujet qu'elle a sauvé le monde entier» (*Mishna*, Sanhedrin, IV,5).

Ce passage a été révisé dans des versions ultérieures par l'ajout : "du peuple d'Israël", faisant dire au texte non plus "toute personne qui sauve" ou "porte atteinte à une seule âme" mais " toute personne qui porte atteinte à (ou sauve) une seule âme du Peuple d'Israël." Dans les éditions de la *Mishna* généralement disponibles aujourd'hui nous trouvons habituellement cette dernière version "modifiée". Avec précaution et humilité, je voudrais proposer de revenir à la version originale.

Une façon d'œuvrer dans ce sens consiste à allier deux principes apparemment contradictoires : d'un côté, mettre en relief l'unicité de la Shoah, et de l'autre, marquer fortement sa solidarité avec les autres peuples victimes de génocides hier comme aujourd'hui.

Il n'y a pas, à mon sens, de contradictions entre ces deux approches : au contraire, elles s'accordent. Car il s'agit là de la synthèse entre l'Unique et l'Universel. Cette synthèse apportera une dimension universelle, au plan moral et spirituel, et plus de force au souvenir de la Shoah, à l'exigence légitime des Juifs du monde entier de ne jamais oublier. Nous ne devrions pas craindre qu'une telle synthèse relativise l'Holocauste, en diminuant son importance et en affaiblissant son aspect juif. Au contraire.

Notes

- ¹ *Turkish Treatment of Armenians*, Document 242528, Décembre 1916, in File 22120, collection FO 37112783 (British Foreign Office).
- ² La présente communication reprend des éléments de mon ouvrage, *La Banalité de l'indifférence*, paru en hébreu, Dvir, Tel-Aviv, 1995, et dont une traduction anglaise est sous presse (Transaction Publishers, New Brunswick (USA) and London (UK)), à paraître en décembre 1999.
- ³ *Mémoires de l'ambassadeur Morgenthau*, Paris, Payot, 1919 (réed. 1987).
- ⁴ Cf. notamment, *T. Herzl, Journal, 1895-1904. Le fondateur du sionisme parle*, morceaux choisis et présentés par R. Errera, préface de C. Nicault, Paris, Calmann-Levy, 1990.
- ⁵ Cf. Bernard Lazare, "Le Congrès sioniste et le sultan", in *Pro Armenia*, Paris, n° 4, janvier 1902, pp. 29-30.
- ⁶ *Hatzvi* (le serf) est un des premiers périodiques en hébreu publié à Jérusalem, en 1884-1915, à l'initiative de Ben Yehuda.
- ⁷ "Anahnu", in *Hatzvi*, 4 mai 1909.
- ⁸ Sur l'histoire de ce groupe, on peut se référer notamment à Eliezer Livneh, Yosef Nedava, Yoarm Efrati, *Nili : A History of Political Daring*, Jerusalem & Tel Aviv, Shoken, 1980 (en hébreu).
- ⁹ Y. Auron, *La Banalité de l'indifférence*, op. cit.
- ¹⁰ *Paris, 14 octobre 1907*, in Aharon Amir (ed.), *Avshalom. Papers and Letters of the Late Avshalom Feinberg*, Haïfa, Sikmona, 1977.
- ¹¹ in *Avshalom*, op. cit.
- ¹² A. Aaronson, *With the Turks in Palestine*, Boston & New York, Houghton Mifflin Company, 1916.
- ¹³ in Nili Archives, Aaronson 1/5.
- ¹⁴ J'ai publié et analysé en détail le texte du rapport d'Aaronson dans mon ouvrage.
- ¹⁵ Il fut publié en français en 1936 par Albin Michel, Paris (réed. 1986).
- ¹⁶ Voir le chapitre sur Musa Dagh dans mon livre. Cf. aussi Raya Cohen, «Le génocide arménien dans la mémoire collective juive», in *Cahiers du Judaïsme*, 3, automne 1998, pp. 113-122. Voir aussi mon article «The Forty Days of Musa Dagh. Its impact on Jewish Youth in Palestine and Europe» in Richard G. Hovannisian (Editor), *Remembrance and Denial*, Wayne State University Press, Detroit, 1998, pp. 147-164.
- ¹⁷ Hannah Arendt, *Eichmann à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal*, Paris, Gallimard, 1966.

Aux deux extrémités du siècle, Arménie, Rwanda

Yves TERNON *

These two mass murders - 1915 and 1994 - display all the characteristics of a genocide. Although they differ in many aspects, they offer similarities : in motive, in preparation of the crime and in execution also. The comparison of these two events enables us to understand better the specificity of the crime of genocide, its exceptionally grave nature, the participation of the state organs to its perpetration, the danger of lack of punishment which eases further execution of crimes of the same nature and, finally, the usual denial that accompanies genocides despite most glaring evidence.

Ces deux meurtres de masse —1915 et 1994 — présentent tous les caractères d'un génocide. S'ils sont en de nombreux points différents, ils offrent néanmoins des similitudes : dans le mobile, dans la préparation du crime et son exécution. La comparaison de ces deux événements permet de mieux comprendre la spécificité du crime de génocide, son caractère d'exceptionnelle gravité, la participation des organes de l'Etat à sa perpétration, le danger d'une impunité des coupables qui facilite la commission de crimes de même nature et, enfin, l'habituelle négation qui accompagne le génocide en dépit de l'évidence la plus criante.

Peut-on mieux illustrer l'actualité du génocide arménien qu'en évoquant le génocide rwandais ? 7 avril, 24 avril. A chaque extrémité de ce siècle un lien est tendu entre Arménie et Rwanda. *Zakhor*, dit la mémoire juive ; *Ibuka*, dit la mémoire rwandaise; et la mémoire arménienne dit : *Hichir* et *Mi Moranar*. Une comparaison entre les trois génocides serait plus signifiante. La Shoah occupe dans l'espace européen une place centrale. Elle demeure la référence première. Quand on pense génocide, on se rapporte spontanément au génocide juif. Le génocide arménien comme le génocide rwandais, présentent plus de points

* Ancien interne des Hôpitaux de Paris, chirurgien. Conduit depuis 1965 des recherches historiques sur le génocide juif et le génocide arménien. Docteur en histoire, Université Paris IV Sorbonne. A publié trois ouvrages, en collaboration, sur le nazisme : *Histoire de la médecine SS*, 1969 ; *Le Massacre des aliénés*, 1971 ; *Les Médecins allemands et le national-socialisme*, 1973. De nombreux ouvrages sur les Arméniens dont : *Les Arméniens, histoire d'un génocide*, (Seuil, 1977 et 1996), *La Cause Arménienne* (Seuil, 1983), *Enquête sur la négation d'un génocide* (Parenthèses, 1989) ; et un livre de réflexion sur les génocides du XXème siècle : *L'Etat criminel* (Seuil, 1995).

communs avec le génocide juif qu'entre eux. En fait, tout paraît à première vue distinguer les génocides arménien et rwandais : le moment, le lieu, l'environnement politique et social, les acteurs, le mobile du crime et son issue. Ils n'ont guère en commun que leur nature : la destruction d'un groupe humain planifiée par les organes d'un État. Pourtant, les historiens qui se penchent sur tel ou tel génocide ont perçu la nécessité de comparer et ont compris que les différences comme les similitudes permettent une meilleure perception de ce crime. Si la démarche n'est pas inutile, elle reste malaisée car elle implique une connaissance approfondie des deux situations analysées.

En octobre 1994, à l'initiative de Raymond Verdier et de Jean-Pierre Chrétien, des juristes et des africanistes préparèrent un colloque sur le génocide rwandais¹. Pour mieux appréhender la tragédie qui venait de s'achever, ils sollicitèrent des informations sur d'autres génocides du XX^e siècle. Cet échange permit de découvrir des corrélations entre ces événements et de mieux comprendre chacun d'eux. Pour ma part, venu parler de la Shoah et bien averti du génocide arménien, je découvris l'infinie complexité de la situation rwandaise. Je pénétrai dans une histoire différente qu'on ne peut aborder qu'en évacuant des préjugés et en refoulant des idées reçues. L'Afrique n'est pas un tout, et la petite société du Rwanda est différente de ses voisins des Grands Lacs. Les spécialistes du Rwanda eux-mêmes réclament quand ils en parlent «le droit à l'erreur de bonne foi»². Il est donc présomptueux de pénétrer dans ce labyrinthe sans solliciter l'indulgence. Aussi ne ferai-je qu'une simple approche comparatiste. Devant un public plus averti du génocide arménien que du génocide rwandais, il me paraît indispensable de résumer les grandes lignes de celui-ci³.

D'avril à juillet 1994, en cent jours, la majorité des Tutsi du Rwanda, mais aussi des Hutu modérés, au total environ 800 000 personnes, ont été assassinés sur ordre d'extrémistes qui s'étaient emparés du pouvoir après l'attentat contre le Président Habyarimana⁴. Ce crime a longtemps été présenté par les médias comme un épisode d'un conflit ethnique ponctué de massacres. Haines ancestrales, luttes tribales, massacres croisés : ces formules creuses dissimulent des réalités plus effrayantes. Elles diluent les responsabilités et apaisent les sentiments de culpabilité. Englobé dans un ensemble de violences, le génocide perd sa spécificité. L'explication ethnique du génocide rwandais est une falsification grossière de la vérité. La dichotomie ethnique Hutu-Tutsi a été fabriquée par le colonisateur et l'évangéliste qui ont plaqué sur une réalité sociale qu'ils n'avaient pas cherché à appréhender leur vision raciste de l'histoire et leur conception ethniciste de l'Afrique. Dans le Rwanda précolonial préservé de toute ingérence européenne et arabe jusqu'à la fin du XIX^e siècle, Hutu et Tutsi partageaient le même territoire, parlaient la même langue *bantou*, le *kinyarwanda*, avaient les mêmes noms, les mêmes pratiques religieuses et sociales. La différence entre ces deux groupes portait plus sur la répartition des pouvoirs et des fonctions dans une royauté très structurée que sur des différences physiques qui tendaient à se réduire avec les mariages mixtes et les changements de statut social. Le Rwanda était souvent en guerre avec ses voisins, mais jamais Hutu et Tutsi ne s'étaient affrontés, en dépit du fait que le pouvoir était entre les mains des Tutsi. Incapables de saisir les nuances d'une société et d'une économie différentes, les premiers Européens les analysèrent en référence à leurs

concepts. Ils identifiaient deux ethnies antagonistes et inventèrent une histoire fantasmagorique : des pasteurs tutsi venus du Caucase et transitant par l'Éthiopie avaient envahi le Rwanda et mis en esclavage les paysans hutu. Cette interprétation créa une "fracture ethnique" et opéra une "socialisation de la conscience rwandaise". Le mythe racial avait ses deux versions. A force de répéter aux Tutsi qu'ils étaient des chefs-nés et qu'ils constituaient une élite et aux Hutu qu'ils étaient inférieurs, chaque membre de cette société finit par s'identifier à travers cette construction ethniciste, et deux groupes qui jadis cohabitaient dans des différences acceptées en vinrent à se défier l'un de l'autre.

Cette déchirure du tissu social rwandais est la cause première du génocide. Sans cette explication, l'événement est réduit à une dimension ethniciste chargée de mépris et d'indifférence et la spécificité du crime de génocide est escamotée. La situation rwandaise contemporaine présente avec celle de l'Empire ottoman au début du siècle assez de points communs pour que l'on puisse y retrouver les composantes de ce crime particulier. Je me propose d'examiner successivement les éléments de ces deux génocides : la rupture dans les relations entre deux groupes vivant ensemble; le mobile du crime ; l'identité du meurtrier ; le moment du passage à l'acte ; l'exécution du génocide ; la responsabilité des nations témoins de cette tragédie ; la négation enfin.

La rupture

Un génocide s'inscrit toujours dans la longue durée. Des ruptures brutales transforment les rapports entre deux groupes proches et conduisent l'un à détruire l'autre.

Dans le cas arménien, cette transformation s'est opérée en plusieurs temps. La première rupture porte sur le statut de *dhimmi*. Elle a lieu en 1878 lorsque, las de ne pas obtenir dans les provinces orientales les réformes promises, le patriarcat arménien s'adresse d'abord à la Russie puis aux puissances européennes réunies à Berlin pour régler la situation née de la guerre russo-turque de 1877-1878. La Question arménienne devient une des composantes de la Question d'Orient et le *millet* arménien cesse d'être au regard du sultan la «nation fidèle». Un permis de tuer les Arméniens est implicitement accordé aux Turcs et aux Kurdes. Cette première rupture conduit aux massacres de 1895-1896. Le passage en 1908 du despotisme à la démocratie, une illusion vite dissipée avec l'émergence d'un parti unique devenu en quelques années nationaliste et raciste, modifie à nouveau les rapports entre le pouvoir ottoman et la communauté arménienne. L'*Ittihad* est persuadé que la minorité arménienne réclamera son indépendance et craint que le territoire national, déjà amputé de ses possessions européennes, ne soit à nouveau réduit, mais dans sa partie vitale, l'Anatolie. La guerre et la pénétration russe sur le front caucasien rendent cette menace immédiate et les Jeunes Turcs passent à l'acte. Dans un génocide, c'est la vision que le criminel a d'une menace vitale et non la réalité historique qui explique la détermination du meurtrier.

Au Rwanda, une première rupture est opérée dans les années trente par l'administration belge sur un terrain préparé par l'enseignement catholique des Pères Blancs. La fabrication d'une élite tutsi formée dans le mépris des Hutu crée la dichotomie. Une seconde rupture survient dans les années cinquante lorsque

L'Église s'inquiète du monopole tutsi dans le clergé rwandais et que la Belgique craint de perdre ses privilèges en accordant l'indépendance à une élite tutsi séduite par les sirènes de l'anticolonialisme. Elles forgent alors dans l'urgence une contre-élite hutu qui s'organise en parti politique et qui, par la loi du plus grand nombre - 85% des Rwandais sont Hutu - obtient démocratiquement le pouvoir en 1962. Les premiers massacres de Tutsi ont lieu en 1959, dès la formation du parti Parmehutu que soutient la Belgique. Dans la république hutu, sous Kayibanda puis sous Habyarimana, les Tutsi sont tenus à l'écart de la vie politique et soumis à des mesures discriminatoires. Les persécutions des Hutu au Burundi où le pouvoir est tutsi, les incursions de Tutsi au Rwanda sont exploitées par le pouvoir rwandais pour perpétrer des massacres périodiques qui sont suivis de vagues d'immigration. La troisième rupture survient en octobre 1990 : l'incursion manquée du Front patriotique rwandais (FPR) constitué en Ouganda dans l'immigration rwandaise offre à un régime hutu agonisant l'occasion de se regrouper devant une menace tutsi. La France vient en aide au Président Habyarimana. Elle lui offre un soutien politique et militaire qui se poursuivra jusqu'en 1994. De 1990 à 1994, la situation ne cesse de se détériorer, dans un pays économiquement ruiné par la chute du cours du café et la surpopulation. Le pouvoir est contraint lors des accords d'Arusha d'accepter le multipartisme. Les extrémistes hutu refusent ces accords et préparent ouvertement l'extermination des Tutsi. Ils passent à l'acte aussitôt après la mort d'Habyarimana.

Le mobile

Dans les deux génocides, calcul et passion se mêlent. En 1915, le crime est politique à teinture raciste. En 1994, il est apparemment raciste, mais le racisme soutient un projet politique.

L'*Ittihad* élimine les Arméniens ottomans pour supprimer un risque d'amputation de son territoire sur la frontière orientale de son empire. Elle obéit à un mobile à la fois nationaliste et raciste. Nettoyage ethnique et purification raciale se confondent : l'Empire ottoman doit être exclusivement turc. Les Arméniens ne sont pas perçus comme une race, encore moins comme une religion et le mobile religieux ne sera exploité que pour mobiliser au nom du *djihad* des masses traditionnellement fanatisées. Ils sont d'abord considérés comme non-Turcs. Les victimes sont plus tuées pour ce qu'elles ne sont pas que pour ce qu'elles sont.

Les extrémistes *hutu* sont ouvertement racistes. Leur projet politique repose exclusivement sur la haine du Tutsi et il implique dans ce rejet les Hutu modérés qui souhaitent édifier un Rwanda pluriel. Plusieurs partis ont leur fraction «Power», c'est-à-dire revendiquant un pouvoir *hutu* exclusif. L'invasion du FPR en octobre 1990 offre à ces extrémistes l'opportunité de diffuser leur message raciste en invoquant le danger immédiat. Ils disposent de la radio et de la télévision pour intoxiquer massivement une population en grande partie analphabète et traditionnellement habituée à obéir aux ordres. La RTLM - radio-télévision des Mille Collines - joue dans le génocide un rôle plus important que la presse. On assiste à partir de 1992 à une médiatisation totale de la haine⁵: le Tutsi est déshumanisé et diabolisé. Au terme de ce matraquage qui rappelle les publications antisémites les plus abjectes des nazis, chaque paysan *hutu* est convaincu qu'il ne peut survivre que si tous les Tutsi sont morts. Cette préparation des esprits était moins impérieuse en 1915 : une partie de la population ottomane

était, de tradition, habituée au vol, au rapt, au viol et au massacre des Arméniens. Ce n'est cependant pas un hasard si on retrouve à quatre-vingts ans de distance, les prescriptions du décalogue dans la préparation d'un génocide: les *Dix Commandements* rédigés par les Jeunes-Turcs pour supprimer les Arméniens, retrouvés dans un document du Foreign Office⁶; et les *Dix Commandements Hutu* du journaliste Hassan Ngeze, membre de la CDR, parus dans un numéro du journal *Kangura* en décembre 1990⁷. De même, dans le génocide rwandais, si le mobile raciste est obsédant, le meurtre a aussi son côté sordide : en tuant son voisin *tutsi*, le paysan *hutu* s'empare de sa terre et de ses biens. Comme dans le génocide arménien, l'accaparement des biens de la victime est, sur le terrain, l'un des mobiles du crime.

L'identité du meurtrier

En 1915 comme en 1994, un petit groupe, maître des organes de l'État, planifie un génocide et, par un mécanisme de contraintes successives, une large fraction de la population participe à son exécution et reçoit une garantie d'impunité.

Dix hommes, qui constituent le Comité central de l'*Ittihad*, prennent en février 1915 la décision de mettre à mort les Arméniens de l'Empire ottoman. La décision est secrète et l'on n'en trouvera pas de trace écrite. Toujours dans le secret, ils détournent de son usage - l'espionnage - une fraction de l'*Organisation spéciale*, et la préparent à l'exécution de ce programme d'anéantissement. Les membres de l'OS constituent et entraînent des équipes de tueurs et travaillent dans les provinces les militants du parti et la population. Comme le gouvernement ottoman est sous le contrôle de l'*Ittihad*, l'administration, l'armée, la gendarmerie obéissent aux délégués de l'OS.

Un petit groupe originaire du Nord-Ouest du Rwanda, resserré autour de la femme du président Habyarimana et de ses trois frères — on l'appelle l'*Akazu*, la petite maison — planifie le génocide rwandais avec l'appui de dirigeants du parti raciste, le CDR — Coalition pour la défense de la république — et des fractions *Power* d'autres partis. Refusant les accords d'Arusha qui prévoient un partage du pouvoir entre Hutu et Tutsi, ils ont depuis deux ans préparé la destruction des Tutsi. Ils ont constitué des équipes de tueurs, le « réseau Zéro », version rwandaise des escadrons de la mort sud-américains ; armé et entraîné des milices, *Interahamwé* et *Impuzamugambi*. Depuis 1992, on parle ouvertement au Rwanda d'un état-major chargé de l'extermination des Tutsi. Sous les yeux des diplomates et des soldats de l'ONU, les Tutsi sont recensés et des listes sont établies.

Le passage à l'acte

Un génocide est un événement annoncé. La menace est connue et la communauté internationale est informée. En Europe, on craignait depuis un demi-siècle l'élimination des Arméniens de l'Empire ottoman. Le danger est immédiat après la défaite de Sarikamich en février 1915 : désarmement et arrestation des soldats arméniens, détérioration des relations entre les deux communautés. Mais le discours officiel demeure rassurant, tandis que dans l'ombre, les émissaires de l'OS réveillent les antagonismes religieux et nationaux. Dans les collines rwandaises, au contraire, l'enseignement de la haine se fait ouvertement. Non

seulement le génocide est annoncé, mais il semble inévitable à tous : assassins, victimes et témoins. Les observateurs de l'ONU, les ONG, les Européens vivant au Rwanda ne cessent d'informer la communauté internationale de l'imminence d'une catastrophe. Une situation protogénocidaire est observée au Burundi en octobre 1993. Elle est occultée par les commentateurs politiques⁸.

Le passage à l'acte est brutal. Le génocide commence en avril par un massacre des élites. C'est l'ouverture classique, sur la note du complot. On arrête les notables, prétendus organisateurs d'un complot, les 24 et 25 avril à Constantinople. Le 7 avril, une heure à peine après la destruction de l'avion où se trouve Habyarimana, le massacre commence à Kigali. Les tueurs disposent de listes sur lesquelles figurent d'abord les dirigeants hutu modérés. Après la capitale, la vague meurtrière s'étend à la province : rapidement si les *vali* et les *kaimakam*, les préfets et les bourgmestres collaborent activement, plus lentement s'ils refusent d'organiser la mise à mort : il faut alors les destituer et les remplacer avant de poursuivre le programme.

Exécution du génocide

Crime extraordinaire, le génocide est perpétré par des gens ordinaires, des hommes et des femmes pris dans une spirale de violence. Il y a schématiquement trois méthodes pour supprimer un groupe humain : les victimes sont tuées sur place, lors d'un transfert ou dans des centres aménagés à cet effet. Seuls les nazis ont construit de tels centres. Avant de détruire les Juifs et les Tziganes, ils ont mis à mort des pensionnaires d'asiles d'aliénés allemands. Seuls les Jeunes Turcs ont imaginé d'utiliser la déportation comme moyen du génocide : ils forgeaient en même temps l'outil du crime et l'alibi qui le justifiait. Les déportés arméniens étaient arrachés à leur demeure, transférés dans de prétendus centres d'accueil et tués en route. L'ailleurs devenait un nulle part.

Les criminels *hutu* sont suffisamment assurés de leur impunité pour ne pas s'embarrasser de mise en scène. Identifié, un *Tutsi* est aussitôt exécuté. En fait, dans tous les génocides, des victimes sont tuées sur place. Dans le cas arménien, en particulier, des villages sont détruits avec leurs habitants et la plupart des hommes assassinés dans des lieux proches de leur domicile. La déportation des femmes, des vieillards et des enfants en longs convois échelonnés à travers le pays crée seulement l'illusion d'un transfert de population nécessité par la guerre. Dans les deux génocides, le sol est jonché de cadavres, les fleuves sont rouges et les églises emplies de morts. Les armes du génocide sont les outils usuels du tueur. Le Turc et le Kurde manient le sabre et le poignard. On égorge, on coupe les têtes. Le paysan *hutu* prend sa machette ou sa houe : on découpe, on raccourcit.

Un génocide se déroule dans un environnement déréalisé. On quitte le monde réel et on bascule en quelques instants dans la terreur : les uns deviennent des assassins, les autres des victimes. Chasseurs et gibiers, tous ont peur. Les premiers, sans trop se demander pourquoi, sont convaincus de devoir tuer ou être tués. Les victimes savent qu'elles vont mourir. La règle est de tuer, l'exception de tendre la main à la victime, de la protéger et de l'abriter. La folie meurtrière, l'*amok*, est cependant moins contagieuse en 1915, le meurtre moins impérieux. Un Turc ou un Kurde peut impunément et en y trouvant son compte,

enlever une femme ou un enfant arménien, les convertir et les faire entrer dans son foyer. La violence *hutu* est plus radicale. Hier sujet du roi, aujourd'hui citoyen d'un pays totalitaire, le paysan hutu a toujours fait ce qu'on lui ordonne de faire. Il exécute n'importe quel ordre : une femme tue son mari s'il est Tutsi ou son enfant s'il est né d'un père tutsi. La violence meurtrière des femmes est une caractéristique du génocide rwandais.

En 1915 et 1916, on savait que les Arméniens ottomans étaient mis à mort et, comme le mot n'existait pas, on parlait seulement de massacres. En 1994, le génocide est consommé en cent jours et, par une habile mystification, il est détourné de son sens. En juillet, les forces armées rwandaises sont en déroute et les organisateurs du génocide imaginent de prendre en otage la population rwandaise et de la contraindre à émigrer vers le Zaïre. Ce vaste exode dans des camps vite ravagés par le choléra fixe l'attention des médias et draine leur compassion. Complice ou bernée, la communauté internationale exagère une catastrophe humanitaire pour occulter un génocide. De Kigali et de Butare l'attention se fixe sur Goma et les rives du lac Kivu et les caméras de télévision délaissent les charniers de Tutsi pour les réfugiés hutu affamés et agonisants, tandis que les auteurs du génocide qui les ont amenés là préparent leur revanche.

La responsabilité des États

Qu'a-t-on fait pour interrompre ces génocides ? Que pouvait-on faire ? La question de la responsabilité des États continue à se poser à chaque extrémité du siècle.

Le rôle des puissances européennes dans la survenue du génocide arménien est suffisamment connu. Elles ont utilisé l'intervention humanitaire comme instrument de leur impérialisme et livré les Arméniens à un gouvernement d'autant plus dangereux qu'il était acculé par la défaite. En 1915, l'Allemagne, alliée de l'Empire ottoman, n'a pas voulu peser sur la Sublime Porte pour interrompre un meurtre collectif dont elle était régulièrement informée par ses diplomates. Elle était d'abord soucieuse de maintenir des troupes turques sur les fronts balkanique et caucasien.

La responsabilité du colonisateur belge dans la division ethnique du Rwanda est maintenant bien établie et l'Église catholique a largement contribué, et d'abord par la voix de ses évêques au Rwanda, à édifier cette construction raciste : le discours ethniciste s'est confondu avec le message pastoral. En octobre 1990, la France s'est posée en défenseur du régime d'Habyarimana. Pour défendre son pré-carré francophone qu'elle jugeait menacé, elle a aidé les Forces armées rwandaises à arrêter l'invasion du FPR. Puis elle a armé et entraîné des soldats *hutu* qui se sont retrouvés parmi les exécutants du génocide, en particulier à la tête des milices. Elle a maintenu les livraisons d'armes au Rwanda jusqu'au début du génocide et, selon certaines sources, pendant le génocide. L'opération *Amaryllis* a abandonné des *Tutsi* à la fureur des assassins, en particulier le personnel tutsi de l'ambassade de France. L'opération Turquoise lancée le 22 juin avec mandat des Nations-Unies a incontestablement sauvé des *Tutsi*. La France avait proposé son intervention pour réduire sa responsabilité. Mais on peut se demander dans quelle mesure cette opération a contribué à l'exfiltration vers le

Zaïre des principaux responsables du génocide. Après quatre années de dénégation, ces questions sont enfin posées devant une mission d'information tenue par des parlementaires français.

La négation

De tels passés ne s'effacent pas. De génération en génération, les survivants transmettent le souvenir et les assassins le refus. Le meurtrier n'avoue jamais. Il n'éprouve aucun remords et ne demande jamais pardon. Un État criminel ne peut assumer ce crime et subsister. Comme le crime contre l'humanité, le génocide, qui en constitue la forme extrême, discrédite définitivement ceux qui sont convaincus de l'avoir conçu et perpétré. Pol Pot et Karadzic sont rattrapés par leur crime. Mais, responsable ou comparse, concepteur ou exécutant, le criminel se dérobe ; il refuse l'évidence, réduit sa responsabilité, détourne le sens des mots et, finalement, accuse la victime de l'avoir tué, lui. Depuis quatre-vingts ans, les gouvernements turcs tiennent un langage absurde, insoutenable. Des universitaires relaient les hommes d'État tandis qu'une partie de la communauté internationale se ridiculise et s'avilit en évitant de reconnaître l'évidence pour protéger des relations diplomatiques et commerciales avec la Turquie.

Dans leur prison d'Arusha, des responsables du génocide rwandais présentent leur version des faits. Ils contestent la thèse de l'accusation et accusent l'actuel gouvernement rwandais dominé par le FPR d'avoir inventé le "prétendu génocide des *Tuts*" et d'en faire son fonds de commerce⁹. Les restes humains présentés sur les lieux des massacres appartiendraient aux victimes hutu du FPR. Les Arméniens ont déjà entendu ce discours : d'Ismet Inonu, à Bernard Lewis et Gilles Veinstein, c'est le même, la responsabilité arménienne, la version arménienne des événements. Le négationnisme tisse entre les génocides un lien solide à l'épreuve du temps.

Le discours ethnociste sur le Rwanda a été repris par les États et la thèse du double génocide est soutenue par la France depuis la conférence de Biarritz en novembre 1994¹⁰. Les événements du Burundi où un pouvoir tutsi pratique une politique de discrimination, et la guerre civile dans l'ex-Zaïre en 1997 sont exploités en appui de cette thèse révisionniste qui consiste à réduire l'importance d'un crime passé en le comparant à un crime postérieur. Quelles qu'aient été les violences commises au Burundi ou au Zaïre, si nombreux qu'aient été les meurtres imputables au FPR, le génocide de 1994 demeure un fait brut, limité dans le temps, dont la gravité ne peut être modifiée par d'autres exactions.

En France, l'opinion publique réclame la vérité sur le Rwanda. Les Arméniens n'ont pas eu cette chance. Chaque 24 avril, des députés s'engagent à obtenir du parlement la reconnaissance du génocide arménien, puis oublient leur engagement. Le Sénat belge vient de reconnaître le génocide arménien et c'est le traumatisme créé en Belgique par le génocide rwandais qui l'a indirectement conduit à cette déclaration. Il a fallu attendre les déclarations fracassantes du général Dallaire, l'aveu de Kofi Annan et la demande de pardon du président Clinton pour qu'on découvre officiellement ce que chacun savait : la communauté internationale a laissé un génocide se perpétuer. En faisant la lumière sur la responsabilité de la France dans le génocide rwandais, on offrira peut-être aux hommes politiques français le moyen de se débarrasser des euphémismes

d'usage à propos du génocide arménien. Ils en viendront peut-être à l'appeler par son nom au lieu d'évoquer ces «terribles massacres» ou «ces tragiques événements que les Arméniens vivent comme un génocide»¹¹.

Pour conclure, je tiens à répéter que cette approche comparatiste entre deux génocides si différents s'efforce seulement de saisir la logique de ce crime spécifique. Aujourd'hui, Arméniens et Turcs vivent séparés, au moins par une frontière. L'histoire a oublié les Arméniens et la Turquie entend bien perpétuer ce refoulement et cette négation. Au Rwanda, la violence ne s'est pas apaisée. Les assassins côtoient leurs victimes. La majorité de la population a participé au génocide et la réconciliation est impossible, illusoire. C'est le devoir de la communauté internationale, c'est le devoir de ceux qui savent ce que signifie un génocide, d'aider le peuple rwandais à surmonter ce formidable traumatisme, en s'informant d'abord, en informant ensuite, en dénonçant les manœuvres négationnistes et en faisant pression sur les organisations internationales pour qu'un plan de sauvetage des esprits comme des corps soit entrepris avec l'accord du gouvernement de ce pays. En mai 1968, les étudiants criaient : «*Nous sommes tous des Juifs allemands.*» Ils exprimaient par là leur solidarité avec les victimes d'autres tragédies et leur indignation contre le racisme et l'oubli. En souvenir de 1915, ne sommes-nous pas tous des Arméniens ottomans ? C'est cette évidence que j'ai tenté d'exprimer.

Notes

- ¹ Les actes de ce colloque qui s'est tenu à l'Institut des Hautes Etudes sur la justice (Paris) les 16 et 17 juin 1995 sont publiés dans *Rwanda, un génocide du XX^e siècle*, (Raymond Verdier, Emmanuel Decaux, Jean-Pierre Chrétien éd.), Paris, L Harmattan, 1995.
- ² Gérard Prunier, *Rwanda : le génocide*, Dagorno, 1997, p. 425.
- ³ La bibliographie sur le génocide rwandais est devenue très abondante. Sont essentiels, en français, outre G. Prunier, op. cit.; Colette Braeckman, *Rwanda, histoire d'un génocide*, Paris, Fayard, 1994 ; Jean-Pierre Chrétien, *Le défi de l'ethnisme*, Paris, Karthala, 1997 ; Filip Reyntjens, *L'Afrique des Grands Lacs en crise*, Paris, Karthala, 1994 ; Claudine Vidal, *Sociologie des passions*, Paris ; Karthala, 1991 ; "Les Politiques de la haine. Rwanda, Burundi 1994-1995", *Les Temps modernes*, n° 583, juillet-août 1995.
- ⁴ Lorsque des substantifs ou des adjectifs se rapportent à un groupe ne figurant pas dans le dictionnaire, leur orthographe ne s'accorde ni au féminin ni au pluriel.
- ⁵ *Rwanda : les médias du génocide*, (sous la direction de Jean-Pierre Chrétien), Paris, Karthala, 1995.
- ⁶ Document du 10 février 1919. FO 371/4172/31307/1270/44.
- ⁷ *Rwanda : les médias du génocide*, op. cit., p. 39-40. La CDR est la coalition pour la défense de la république.
- ⁸ Jean-Pierre Chrétien, "Burundi, pogrom sur les collines", *Esprit*, juillet 1994, pp. 16-30.
- ⁹ *Le Monde*, 4-4-1998.
- ¹⁰ *Agir ici et Survie, L'Afrique à Biarritz*, Paris, Karthala, 1995.
- ¹¹ Cette communication a été faite le 18 avril 1998. La reconnaissance par l'Assemblée Nationale française du génocide arménien le 29 mai 1998 a heureusement rompu avec cette tradition frileuse.

Dialogue avec le public

Approche comparatiste

Question

Le génocide des Arméniens étant pratiquement reconnu par tous à l'exception de la Turquie, ne pensez-vous pas que l'extension de la loi Gayssot visant à rendre illégal le déni des autres génocides, pourrait générer un négationnisme additionnel contre les Arméniens ?

Jacques Francillon

C'est une question très compliquée, tout d'abord dans sa formulation, parce que la première question qui se pose, c'est celle de savoir s'il est opportun d'étendre les termes de cette loi Gayssot, qui est une loi pénale, donc d'interprétation stricte, et comme je l'ai indiqué tout à l'heure, c'est une loi qui s'applique à l'Holocauste nazi, qui est en relation directe avec cet Holocauste. Doit-on saisir l'opportunité d'étendre cette loi, de manière à embrasser l'ensemble des génocides, que ce soit la contestation du génocide arménien ou du génocide rwandais. Dès l'instant où les circonstances historiques sont clairement déterminées, dès l'instant où des tribunaux sont intervenus, sur le plan interne, sur le plan international - nous nous situons dans les conditions actuelles de la loi Gayssot - est-ce que l'on peut admettre la négation de ce qui constitue une décision de justice, avec toute l'autorité qui s'attache à de telles décisions ? (Restons dans ce cadre-là). Alors si ces conditions sont remplies : nous avons un texte pénal qui est étendu de manière à saisir l'ensemble des génocides et des faits de négation, la question que vous posez c'est de savoir si de reconnaître les génocides passés ne va pas avoir un effet boomerang, si cela ne va pas avoir pour effet de se retourner contre l'objectif que l'on poursuit, qui est précisément de prévenir les génocides futurs. Pour ce qui est du cas arménien, je dis : il y a, peut-être, un risque. Le risque, c'est que des voix s'élèvent dans certains pays, vous avez fait référence dans votre question à la Turquie, pour empêcher la communauté internationale de prendre des dispositions permettant d'avoir cette reconnaissance. Alors le risque existe que, finalement, cela se retourne contre les Arméniens eux-mêmes, en disant qu'ils encombrant le présent avec les questions passées. Mais moi je pense qu'il faut être optimiste. Je crois qu'au contraire il faut admettre la reconnaissance officielle des génocides, avec ses conséquences : la répression pénale des contestations de ce qui peut être établi comme une vérité historique. Je crois que l'on peut considérer que le risque est finalement mineur par rapport à l'importance des enjeux, parce que c'est l'opinion publique qu'il faut former dans ce sens, de bien marquer l'importance de cette œuvre de répression, de cette œuvre de justice, qu'il s'agisse des auteurs de ces atrocités eux-mêmes, ou qu'il s'agisse de ceux qui nient ces atrocités.

Question

Est-il exact que la Turquie ait ratifié la Convention contre la répression et la prévention des génocides en 1948 ? Y-a-t-il eu débat à cette occasion en Turquie avant l'adoption de cette Convention ?

Fikret Adanir

Il est vrai que la Turquie a signé et, je pense, ratifié la Convention. Comme je l'ai déjà dit, je n'ai pas spécialement étudié ce sujet et je ne peux pas être totalement affirmatif pour la deuxième partie de la question, mais il n'y a pas eu beaucoup de place en Turquie pour une discussion intensive. Il importe de noter que presque toujours, les nationalismes se considèrent eux-mêmes comme des victimes ou des victimes potentielles. Par exemple un aspect très important du nationalisme turc est de voir les Turcs dans l'histoire toujours traités comme des chiens, ce qui fait que les gens pensent que tous leurs voisins sont des ennemis en puissance.

En Turquie aujourd'hui, dans le débat public, tout le monde dit : «Nous sommes seuls contre tous. Les Grecs sont contre nous, les Arméniens sont contre nous. C'est une conspiration contre les Turcs». Quand on examine attentivement le problème bosniaque et yougoslave, on voit que depuis le Moyen Age, les Serbes pensent qu'ils sont les victimes. En attaquant les musulmans, ils cherchent à compenser. Ils disent qu'ils ont attaqué «les Turcs» parce qu'une injustice avait été commise. Pour cette raison, je voudrais insister sur le fait qu'il faut éviter de créer de nouvelles images de soi comme l'éternelle victime.

Question

Au cours de la première session du colloque, Hilmar Kaiser a dit que seuls deux pays n'ont pas accepté d'ouvrir leurs archives, la Turquie et Israël. Est-ce exact ?

Hilmar Kaiser

J'ai répondu à partir de ma propre expérience. Celles auxquelles je n'ai pas eu accès sont d'abord les archives ottomanes, c'est-à-dire turques. Les secondes dont je me suis vu interdire l'accès étaient les Archives du Patriarcat arménien de Jérusalem qui appartiennent à l'Eglise arménienne. Je ne parlais donc pas des archives israéliennes.

Question

Professeur Auron, comment expliquez-vous les surprenantes bonnes relations actuelles entre Israël et la Turquie ?

Yair Auron

C'est un sujet qu'il ne m'appartient pas d'aborder. Ce que je peux dire, c'est qu'Israël a peut-être des intérêts économiques, politiques, probablement aussi militaires à l'égard de la Turquie, ce n'est pas mon problème. Peut-être qu'il y a des raisons d'Etat qui font qu'Israël et la Turquie deviennent des alliés. Ce que je dis très clairement aux diplomates et aux politiciens israéliens, c'est que le sujet du génocide arménien ne doit pas être un enjeu dans les relations politiques et diplomatiques avec la Turquie. On ne peut pas jouer avec le génocide arménien dans les relations israélo-turques. Je pense qu'Israël a fait une faute très grave depuis le début. Si les Turcs avaient su qu'ils ne pouvaient pas jouer avec Israël sur le cas du génocide arménien, je pense qu'ils l'auraient accepté. On a fait des fautes depuis le début, et on a continué de les répéter ; et j'espère qu'on arrêtera de les répéter, parce que pour moi, vous l'avez compris, c'est une question morale de première importance. Cela dépend aussi, je le pense, des possibilités de l'opinion publique israélienne de faire pression sur le gouvernement israélien. Peut-être le savez-vous, l'accréditation de l'ambassadeur d'Israël en Turquie a été bloquée, et l'affaire est passée pratiquement sans grande discussion dans l'opinion publique israélienne, et c'est regrettable.

Question

Docteur Ternon, dans votre comparaison entre les génocides arménien et rwandais, ne croyez-vous pas qu'il ait des problèmes de territoires et de religion ?

Yves Ternon

Il est évident que le problème rwandais est d'une infinie complexité. Il est plein de nuances, et la religion ne joue absolument aucun rôle dans le génocide rwandais qui oppose Hutus et Tutsis, puisque ce peuple qui, un siècle avant, était entièrement paganisé, habitué à ses propres religions, a été christianisé à plus de 90% (en majorité, les chrétiens rwandais sont catholiques). Donc ce sont des chrétiens qui se sont tués entre eux. Il n'est pas question de religion. Dans le génocide rwandais, la question ethnique ne peut pas jouer, pour une raison extrêmement simple : il n'y a pas d'ethnies.

J'ai essayé d'expliquer ce qu'était cet ethnicisme sans ethnies dont parle Jean-Pierre Chrétien : on a fabriqué sur le modèle habituel d'autres pays africains, d'autres régions africaines, des oppositions ethniques. Ce ne sont pas des ethnies, ce sont des nuances entre deux groupes humains qui ne peuvent être qualifiés ni de race, ni d'ethnie, ni de religion. C'est donc le placage raciste qui a fabriqué ces ethnies. Ensuite, s'est produit un travail des consciences dans chacun des citoyens rwandais qui a fait qu'ils se sont distingués les uns des autres et qu'ils se sont maintenant irréductiblement – et c'est là le drame – distingués les uns des autres. Et à travers justement cette distinction s'est manifesté un ressentiment comme celui dont on parlait à propos de la situation dans l'Empire Ottoman à la fin du XIX^e siècle : la création d'un ressentiment entre Turcs et Arméniens à travers différentes structures.

L'Arménie occidentale a disparu ; le Rwanda existe toujours sur la même terre. Il y a donc effectivement une différence fondamentale, mais je ne me suis pas attaché uniquement aux similitudes ; les différences sont aussi significatives. Le fait qu'un génocide survienne dans des circonstances radicalement différentes avec des méthodes identiques est significatif. Il y a un véritable mode d'emploi du génocide, une véritable technique du génocide que n'a pas besoin d'apprendre l'assassin, il les découvre tout seul. Et c'est ça, je pense, que nous essayons d'ébaucher par la méthode comparatiste.

Question

Quel est selon vous, Professeur Francillon, la validité juridique du jugement prononcé en 1919 contre le gouvernement Jeune-Turc ? Ma question concerne également la question de la validité du Traité de Sèvres ?

Jacques Francillon

S'agissant de la valeur juridique actuelle des jugements de 1919 à Constantinople, on peut dire qu'ils sont l'émanation de la souveraineté turque. Sur le plan interne, ces jugements étaient évidemment exécutoires. Sur le plan international, ces jugements ne peuvent se voir reconnaître que la valeur d'une décision d'une souveraineté étrangère et ces jugements ne sont pas à exécuter dans les autres Etats. Alors la valeur de ces jugements pour ce qui nous intéresse est évidemment très relative. Simplement au regard de la loi Gayssot par exemple, dès lors que cette loi fait référence aux contestations de crime contre l'humanité qui ont fait l'objet de jugements (jugements par des autorités françaises ou par des tribunaux internationaux), il est bien clair qu'on ne peut pas reconnaître de valeur aux jugements de 1919 dans la mesure où ce sont des jugements qui n'émanent pas de juridictions françaises ou internationales.

Cependant on pourrait voir une piste dans l'idée que, lorsqu'ils ont statué en 1919, ces tribunaux l'ont fait sur le fondement de principes coutumiers de principes

internationaux, de grands principes reconnus par la communauté des nations civilisées, et dire par conséquent que ces tribunaux ont exercé un office international. En l'absence de juridiction internationale, ce sont des juridictions internes qui ont statué, mais sur la base de principes admis par la communauté des nations, et donc on pourrait envisager d'attribuer des effets à de tels jugements. Encore une fois, pour ce qui est de la loi Gayssot et des principes d'interprétation de droit pénal, ce serait vraiment très osé d'aller jusque là. Voilà pour cette question sur l'effet à attribuer aux jugements.

Pour ce qui est du Traité de Sèvres, comme je ne suis pas internationaliste, c'est une question qui dépasse mes compétences, je ne voudrais pas dire des choses qui seraient mal interprétées.

Question

Israël doit-il être considéré comme négationniste lorsqu'il refuse la reconnaissance du génocide des Arméniens ?

Israel Charny

La réponse est oui bien sûr. Tout refus de reconnaître le génocide arménien est un acte négationniste. La bonne nouvelle est que même dans les pires périodes il y a eu une forte réaction dans le pays et nous avons été nombreux à protester contre ce négationnisme.

Il y a un épisode qui m'a beaucoup plu il y a quelques années : on devait diffuser un nouveau film sur le génocide arménien à la télévision israélienne. Il avait été annoncé, mais quand des forces se sont mobilisées, à savoir des pressions émanant du gouvernement turc, le gouvernement israélien a fait marche arrière et a demandé aux responsables de la télévision de le déprogrammer. Alors, le jour où on aurait dû le voir, un journaliste est venu faire la déclaration suivante : «Le film sur le film du génocide des Arméniens par les Turcs qui devait passer aujourd'hui ne sera pas diffusé».

Quand les cours du professeur Auron ont été suspendus par le ministère de l'Education par un processus absolument terrible, il y a eu de nombreuses protestations dans la presse, des réunions publiques, un meeting qui s'est tenu à l'Institut Van-Leer à Jérusalem, et plusieurs classes dans différentes écoles ont usé de leur liberté pour adopter son programme et ajouter, aux cours sur l'Holocauste, un enseignement sur le génocide des Arméniens et le génocide des Tziganes.

Ainsi, même avec le négationnisme, cela n'a jamais été un système fermé et nous avons continué à nous battre. Et la bonne nouvelle que j'aimerais annoncer, sans en faire une déclaration définitive, est que depuis trois ans, je perçois certains signes de changement. L'un d'eux est advenu vers la fin de la période du gouvernement Rabin, lorsqu'un ministre-adjoint des Affaires étrangères fit une excellente déclaration sur le génocide arménien. Ce fut la première reconnaissance officielle du génocide arménien depuis de nombreuses années et, bien qu'elle ne se soit pas renouvelée depuis le changement de gouvernement, elle n'a pas non plus été effacée. Et, l'année dernière, il y eut enfin une présentation très sérieuse du génocide arménien à la télévision israélienne. J'ai donc l'impression que des progrès apparaissent et j'ose espérer qu'ils continueront. Lorsque des positions négationnistes sont prises par le gouvernement israélien, elles sont, comme les qualifie la personne qui a posé la question, méprisables et elles doivent être combattues.

TABLE-RONDE FINALE

Présidée par : Richard G. HOVANNISIAN

avec la participation de

Fikret ADANIR

Janine ALTOUNIAN

Yair AURON

Israël CHARNY

Catherine COQUIO

Bernard JOUANNEAU

Hilmar KAISER

Méroujean KARAPÉTIAN

André KASPI

Dickran KOUYMJIAN

Bernard LEGRAS

Robert MELSON

Claude MUTAFIAN

Roger W. SMITH

Yves TERNON

Ragib ZARAKOLU

Table-ronde finale

Présidée par Richard G. Hovannisian

La discussion commence après un résumé des diverses interventions par Richard G. Hovannisian qui propose quelques points à débattre notamment, la question du «racisme» turc, de l'accès aux archives et des recherches en Turquie ; le problème de la reconnaissance par l'État turc de la réalité du génocide et de ses conséquences ; celui de la lutte contre le négationnisme par la voie légale et juridique ; les problèmes relatifs à la mémoire et à la sensibilisation de l'opinion publique, et plus particulièrement de ceux des jeunes générations, par l'enseignement et les médias.

André Kaspi *

J'ai écouté le Professeur Hovannisian avec beaucoup d'attention, avec beaucoup de regret aussi. A mesure qu'il rappelait ce qu'a été le contenu de chacune de ces séances, j'ai compris combien j'avais eu tort de n'être pas présent. Le colloque, me semble-t-il, a été d'une très grande tenue et de ce point de vue-là, même si nous ne disposons pas de tous les documents que nous souhaiterions avoir, il me semble que la connaissance progresse et c'est là sans aucun doute l'objectif majeur de tout colloque. Mais je voudrais également souligner un autre fait : c'est que celui-ci se tient dans l'amphithéâtre Richelieu. Certes, ce n'est pas la première fois qu'un colloque de ce genre entre à la Sorbonne. Mais c'est précisément par la reconnaissance universitaire, académique, que ce type de colloque revêt toute la valeur que l'on peut attendre de lui. Et il me semble tout à fait remarquable que nous puissions nous retrouver aujourd'hui à plus 500 personnes dans cet amphithéâtre Richelieu après un colloque qui a duré deux jours et demi. Je voudrais donc souligner ce fait parce que cela me semble un aspect extrêmement positif.

Trois questions majeures, me semble-t-il, ont été posées. Je vais essayer d'y répondre. Je peux garantir au président que je n'ai pas de sang arménien dans les veines. Par conséquent je tâcherai de respecter le temps qui m'est donné. Remarquez, le sang juif ne vaut pas mieux.

La première question est : à quoi sert la reconnaissance du génocide ? Tout dépend bien sûr de la date à laquelle la question est posée. Tout à l'heure, on faisait remarquer qu'il y a des points communs et beaucoup de divergences entre la Shoah

* Professeur à la Sorbonne, André Kaspi enseigne l'histoire de l'Amérique du Nord à l'Université de Paris I. Parmi les ouvrages qu'il a publiés sur les États-Unis : *Les États-Unis d'aujourd'hui* ; *Les Américains* ; *Les États-Unis de 1607 à nos jours, Franklin Roosevelt, La Guerre de Sécession* ; *Kennedy*. Citons également, *Les Juifs pendant l'Occupation, La Libération de la France*.

et le génocide des Arméniens. Et par conséquent, lorsque je réfléchis au génocide des Arméniens, je ne peux pas m'empêcher d'avoir à l'esprit la Shoah. Or ce que je constate, c'est qu'il peut y avoir dans un premier temps la volonté de faire reconnaître le génocide par celui qui l'a commis pour en obtenir des réparations. Mais quand on réfléchit bien, ces réparations ne servent à rien, puisque l'on se trouve face à des actes irréparables. Il faut donc que le génocide des Arméniens entre dans la catégorie des événements historiques qui ont hélas marqué le XX^e siècle. C'est en ce sens qu'il prendra toute sa valeur, et il la prendra d'autant plus que, s'il n'est pas reconnu, ce serait assassiner une deuxième fois les morts. Nous avons à leur égard un devoir de mémoire qui précisément nous oblige à rappeler leurs souffrances, mais tout cela dans un cadre historique.

La deuxième question qui a été évoquée porte sur l'enseignement. Il s'est trouvé – vous l'avez rappelé tout à l'heure – qu'en 1993 l'Université de Paris I m'a demandé d'organiser des conférences publiques sur l'histoire de la Shoah. Ces conférences ont eu lieu dans cet amphithéâtre. Il y en a eu dix. La dixième, en mai 1995 (compte tenu d'ailleurs du nombre de participants, nous avons changé d'amphithéâtre, nous nous sommes retrouvés dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne). À côté de ces conférences publiques, nous avons organisé un séminaire de Troisième cycle sur l'histoire de la Shoah. Aujourd'hui encore, dans le séminaire d'Histoire contemporaine des mondes étrangers et des relations internationales, il existe un séminaire d'histoire de la Shoah. Je le dis sans forfanterie : c'est le seul exemple que je puisse donner dans l'université française, mais au moins cela existe. Et cela veut dire que les étudiants, qu'ils préparent une thèse de doctorat ou qu'ils préparent un mémoire de maîtrise, ont ainsi la possibilité de trouver au sein de l'Université des directeurs de recherche qui sont prêts à les conseiller, et qui considèrent que l'histoire de la Shoah est une histoire qui fait partie de notre temps, qu'elle mérite d'être étudiée même en dehors du milieu communautaire, surtout en dehors du milieu communautaire. Je crois que de ce point de vue, cela donne une indication sur ce que nous devons continuer à faire, qu'il s'agisse de la Shoah ou du génocide des Arméniens.

À deux conditions toutefois. La première de ces conditions c'est que nous ne pouvons pas faire de l'histoire *lacrymale*. Je veux dire par là que le deuil dure ce qu'il dure. Et à partir d'un certain moment nous devons passer à une autre étape. Un historien est contraint à une certaine ascèse, il ne peut pas baigner constamment dans la douleur, il a besoin de réfléchir, d'interpréter, peut-être même quelquefois de paraître un peu froid. Mais c'est indispensable pour qu'il fasse passer le message. Et la deuxième condition, c'est que cette histoire ne soit pas militante. Nous avons trop souffert, tout au long de notre siècle, d'une histoire militante qui ne touchait ni la Shoah, ni le génocide des Arméniens, mais qui impliquait bien des aspects de notre vie quotidienne, nous avons trop souffert de cette histoire militante pour en renouveler les effets néfastes lorsqu'il s'agit de sujets qui nous préoccupent, qui nous sont chers et auxquels nous tenons à donner toute la notoriété nécessaire. Alors évidemment, cela ne signifie pas que subitement les jeunes générations vont venir en foule travailler sur l'histoire de la Shoah ou sur le génocide des Arméniens, cela ne signifie pas que subitement tous les manuels scolaires vont consacrer des pages et des pages à ces événements-là. Mais cela veut dire en fait que la sensibilisation est de plus en plus forte et qu'à mesure que cette imprégnation se fait, le message passe.

La dernière question porte sur la loi Gayssot. Là, je dois dire que – je ne sais pas évidemment quelle a été la teneur de votre débat puisque j'ai dit tout à l'heure que j'avais été absent – je partage les hésitations des historiens américains et de la plupart des historiens français. Je ne crois pas dans l'efficacité de la loi Gayssot. Et je

m'explique. Je n'y crois pas tout en sachant que dans un certain nombre de cas, elle a donné des résultats qui ne sont pas négligeables. Elle a permis des condamnations tout récemment. Mais, il me semble que cette loi se heurte à deux obstacles.

Le premier de ces obstacles, c'est en effet, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, la crainte de la censure, le sentiment que l'on a quelque chose à cacher ou que l'on ne peut pas prouver suffisamment, et qu'il faut donc que la justice tranche. La démarche des historiens, la démarche des juges ne sont pas identiques, et je ne pense pas, moi, que les juges ou un jury puissent faire appel à un historien comme témoin. Dans des circonstances récentes, j'ai manifesté mes réticences sur ce point. Mais, en revanche, je crois que la justice a raison d'agir lorsqu'il s'agit de problèmes qui peuvent toucher à l'ordre judiciaire ; elle ne peut rien faire lorsqu'il s'agit de problèmes qui touchent à l'ordre historique. C'est plutôt du domaine de l'enseignement.

Le deuxième obstacle auquel se heurte la loi Gayssot — et on y pense rarement — c'est en fait qu'aujourd'hui, nous vivons dans un monde de communication sans frontières. À une époque relativement récente, j'ai eu l'occasion de constater qu'un chercheur qui utilise son ordinateur, qui *surfe* sur le *Web*, peut raconter tout et n'importe quoi, nous n'avons aucun moyen de lui appliquer la loi Gayssot. Et nous avons d'autant moins de moyens de la lui appliquer qu'aujourd'hui il est extrêmement difficile de localiser les origines d'un message. Tous les techniciens vous diront que l'on peut aisément trafiquer le nom de l'expéditeur. Donc, on ne peut pas localiser, et dans la mesure où la loi Gayssot ne s'applique pas à d'autres pays, il est évident qu'elle devient inefficace. Consultez régulièrement le *Web*, et vous verrez le nombre de sites négationnistes qui existent. C'est bien la preuve que, malgré la loi Gayssot, nous n'y pouvons pas grand-chose. Donc ce n'est pas par la répression judiciaire que nous devons agir, c'est avant tout d'une manière positive.

Richard Hovannisian

Merci beaucoup. Je regrette qu'il ne soit pas possible d'organiser ici un débat public et d'échange d'idées entre vous et le professeur Francillon. En ce qui concerne votre cours sur la Shoah, il me semble qu'à l'Université, il est trop tard pour commencer à parler des droits de l'homme. On devrait aborder ces questions dans le primaire ou le secondaire, au collège ou au plus tard au lycée pour qu'en arrivant à l'université, les étudiants soient déjà préparés et aient acquis les connaissances de base nécessaires pour aller plus loin. J'aimerais aussi dire un mot sur le deuil : je suis d'accord avec vous. Il est entendu que le deuil ne peut durer indéfiniment. Je considère que le déni et la négation continuent par l'actuel gouvernement d'Ankara du génocide des Arméniens est l'un de ses plus grands crimes, car il interdit de mettre un terme au deuil. Et aussi longtemps qu'il n'y aura pas de reconnaissance, ce deuil se manifestera de multiples et diverses façons, ni positives ni constructives, et pourtant il demeurera, semble-t-il.

Bernard Legras *

Le cadre de ce Colloque international en Sorbonne, l'amphithéâtre Richelieu, est pleinement un lieu de mémoire et d'histoire pour ces journées de travail et de réflexion sur le génocide de 1915. Il est éminemment symbolique, car dédié à la paix, comme l'affirme l'inscription latine placée sous sa coupole : *pacem summa tenent*. Les noms des trois villes, Athènes, Rome et Paris, qui l'accompagnent revêtent également de

* Bernard Legras est maître de conférences d'Histoire ancienne à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne. Il a publié en 1998 : *Éducation et Culture dans le monde grec (VIII^e-1^{er} siècle av.J.-C.)*, Éditions Sedes, Paris et en 1999 : *Néotés. Recherches sur les jeunes grecs dans l'Égypte ptolémaïque et romaine*, Éditions Droz (Genève).

fortes significations.

Cet amphithéâtre a été construit à la fin du XIX^e siècle par la Troisième République triomphante, quand l'Empire ottoman était encore multinational. L'Asie mineure était une véritable mosaïque ethnique, où cohabitaient, dans des régions qui n'étaient nulle part totalement homogènes ethniquement, des Arméniens, des Assyro-Chaldéens, des Grecs, des Juifs, des Kurdes, des Tcherkesses, des Turcs, des Tziganes, etc. Sur les quais de Smyrne, la principale ville d'Anatolie, les Grecs, majoritaires, se mêlaient aux Juifs sépharades parlant le *ladino*, le vieil espagnol de 1492, et aux Turcs, qui minoritaires, la surnommaient «*Ghiaour Izmir*» (Smyrne l'Infidèle). On pouvait aussi entendre le français des élites bourgeoises, dont les enfants étudiaient dans des écoles religieuses catholiques françaises, ainsi celle de Cordelio, au Nord de la ville, au bord de l'Égée, dont un élève acquit beaucoup plus tard des responsabilités de premier plan en France. Istanbul, la capitale de l'Empire, s'appelait encore Constantinople. C'était également une ville cosmopolite, portant un nom grec, celui de la seconde Rome. Le XIX^e siècle finissait, et personne ne pouvait imaginer les horreurs que des hommes feraient subir à d'autres hommes tout au long du XX^e siècle, de Deir es-Zor à Auschwitz, du Kampuchea démocratique aux Grands Lacs d'Afrique.

Or les négationnistes, qui n'ont pas leur place ici - car Claude Mutafian l'a bien dit : «*On ne parle pas avec des négationnistes*», de même que Sartre disait : «*On ne parle pas avec des antisémites*» - remettent profondément en cause les valeurs de civilisation symbolisées par ces trois villes. Athènes, c'est la Grèce, la cité qui a développé un modèle politique - la démocratie - et culturel - l'effervescence de la création artistique et intellectuelle - qui a marqué le destin de l'Europe depuis la Renaissance. Rome, c'est l'idée d'Empire, et celui d'une culture mondiale, celui d'un vaste espace où les hommes circulent librement, jusqu'aux frontières de l'Arménie antique, et où la romanisation porte en elle le principe d'une plus grande égalité des hommes entre eux, même si l'esclavage n'est pas remis en cause. Paris, c'est la ville de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, c'est celle de la proclamation de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, dont nous célébrons cette année le cinquantenaire.

Mais je voudrais ici me tourner vers les absents — les absents qui sont essentiellement les Turcs — vers le peuple, vers les élites, vers le gouvernement turcs. Nous avons dit en effet que le génocide des Arméniens est un crime contre l'Humanité, et qu'à ce titre là, il nous concerne tous. C'est la raison de ma présence. Mes racines familiales ne me rattachent ni à l'Asie mineure, ni même au bassin méditerranéen (mais à l'Alsace et à la Lorraine). Je suis ici parce que l'intitulé retenu par le CDCA pour ce colloque me paraît vraiment pertinent : «*L'actualité du génocide des Arméniens*». Le mot fort, ce n'est pas «*génocide*», c'est «*actualité*». Madame Aubrac disait récemment que le verbe «*résister*» se conjugue au présent. Le devoir d'histoire et de mémoire doit aussi prendre sa place dans le présent. Mais je suis également ici en tant qu'historien de la Grèce antique.

Or, le négationnisme officiel turc va beaucoup plus loin que ce que l'on a dit ici. Les Turcs n'assument pas en effet leur histoire territoriale. L'histoire officielle ignore en fait les millénaires qui se sont déroulés entre la civilisation hittite et la prise de Constantinople. La construction de cette histoire nationaliste s'est faite dans les années trente dans la Turquie de Mustafa Kemal. Elle n'a pas été depuis remise en cause comme l'a bien montré, dans une étude fondamentale, l'historien Étienne Copeaux (*Espaces et temps de la nation turque. Analyse d'une historiographie nationaliste (1931-1993)*, Paris, éditions du CNRS, 1997). La Grèce antique se trouve

ainsi effacée. Oubliés : Homère, qui est un Grec d'Asie, sans doute originaire de Smyrne ; oublié Hérodote d'Halicarnasse (auj. Bodrum), que Cicéron considère comme «*le père de l'histoire*» ; oubliée la philosophie ionienne du VI^e av. J.-C., la première philosophie grecque. Oubliés trois millénaires d'hellénisme en Asie, depuis l'arrivée des premiers Grecs sur la côte égéenne de l'Anatolie vers 1000 av. J.-C. jusqu'à leur départ comme réfugiés après la chute et l'incendie de Smyrne en 1922. La Grèce byzantine se trouve quasiment rejetée dans le même oubli. La conservation des riches patrimoines architecturaux et culturels arméniens, assyro-chaldéens et grecs, ainsi que la préservation des toponymes souvent multimillénaires de la Turquie moderne, ne sont de même guère pris en compte. Et que dire de la situation prévalant dans le nord de Chypre occupé par l'armée turque depuis 1974 au mépris du droit international ?

Cette construction d'un imaginaire national, relayé par l'enseignement scolaire, reposant sur une falsification de l'histoire, est cependant en partie remise en cause. Il faut saluer les efforts d'universitaires et de chercheurs turcs pour étudier les magnifiques sources archéologiques que la civilisation grecque a inscrites dans le sol de l'Anatolie, en particulier dans le domaine épigraphique. Il faut aussi constater la création de quelques chaires d'enseignement en histoire byzantine (Université d'Ankara et Université du Bosphore à Istanbul).

La Turquie doit ainsi faire devoir d'histoire vis-à-vis d'elle-même et échapper à une situation schizophrénique où elle nie ce qu'elle sait pourtant exister. Les Hittites ne sont pas les ancêtres des Turcs. L'histoire de l'Anatolie ne commence pas en 1453. Celle des non musulmans de l'empire fait intégralement partie de celle de l'histoire ottomane, dont la République de Kémal est bien l'héritière. Les Turcs doivent aussi faire devoir de mémoire, car les Turcs d'aujourd'hui ont souvent des ancêtres grecs et arméniens. Combien ont une grand-mère, un arrière grand-père ou une arrière grand-mère arméniens ou grecs ? Les familles turques le savent sans doute : je suis certain que dans les mémoires familiales ce sont des origines qui ne sont pas totalement occultées. Quand la Turquie aura fait preuve du courage nécessaire pour tourner son regard vers le passé, fût-il douloureux ; quand elle se sera comportée comme la France d'aujourd'hui vis-à-vis de Vichy ; quand elle aura la même position que l'Allemagne, qui a reconnu la Shoah, bien que la Turquie de 1998 ne soit pas dans la même situation internationale que l'Allemagne de 1945, alors elle pourra se regarder face à elle-même et se considérer vraiment comme un pays laïc, démocratique et tolérant.

Elle en tirera le plus grand profit. Une grande partie de ses difficultés internationales actuelles, en particulier vis-à-vis de l'Union européenne, vient de ce qu'elle n'assume pas sa propre histoire. Elle s'est résolue à nommer «*Kurdes*» les Kurdes et non plus «*Turcs des montagnes*». Elle doit nommer de son nom le génocide des Arméniens de 1915.

Claude Mutafian

Je voudrais juste compléter ce qu'a dit Bernard Legras. Dans la vision, disons plutôt l'interprétation ou la version historiographique turque, il y a effectivement tout un côté qui est exactement conforme à ce qui a été présenté. Mais il y en a un deuxième qui est encore beaucoup plus grave et beaucoup plus pervers.

Dans les années trente, sous le régime républicain turc, Mustafa Kemal a créé une Société d'Histoire turque dont le but pratiquement avoué est de refaire toute l'histoire de l'Anatolie. Et c'est très curieux, on trouve parallèlement en Turquie les deux versions : soit effectivement tout a commencé en 1453, cette terre a toujours été turque. Les Hittites sont des Turcs. Les sultans ottomans sont les continuateurs et les

descendants des empereurs byzantins ; l'Empire byzantin était en décadence, c'est pour ça qu'il a fallu lui donner un sang nouveau. 1453 était non pas une coupure, mais une régénération de l'Empire byzantin dans un autre cadre, Mehmet le Conquérant étant le descendant de Justinien. En 1983, il y a eu à Istanbul une exposition sur les civilisations anatoliennes avec un catalogue en trois volumes. Le premier volume, sur les Hittites, les Grecs, les Romains. Le deuxième volume, Byzance. Et le troisième volume, les Seldjouks, les Ottomans. Et tout cela étant présenté comme une continuité. Bien entendu, le mot "arménien" ne figurait nulle part. Mais, parallèlement à cette tendance à nier même le passé grec, il y a aussi une tendance à turquiser le passé, non seulement le passé grec, mais aussi le passé romain, et le passé hittite même. Même l'Ourartou est turquisé. Les Ourartéens aussi sont des Turcs, et donc les Ottomans sont simplement de nouveaux peuples turcs qui sont venus s'ajouter aux autres. Alors on va chercher, par exemple, des origines turques à certains empereurs byzantins, etc., pour réécrire cette histoire.

Stephan Astourian

Ce matin, Mr. Fikret Adanir a fait quelques remarques sur la notion de racisme auquel je m'étais référé. Disons qu'en fait, la politique turque n'est pas exactement raciste, mais assimilationniste. Pour être absolument franc, nous avons eu une très bonne discussion en privé et nous avons pu clarifier nos idées réciproques, mais je voudrais dire en public qu'il n'y a aucun doute que le concept de race existait dans l'Empire ottoman, et suivant la suggestion du Professeur Kaspi, je voudrais ici le démontrer avec une froideur totalement sèche qui m'est d'ailleurs habituelle, en disant que le mot "ırk" en turc ne signifie que "race". Pour étudier cette question, j'ai écrit une note de trois pages en me référant à la linguistique, aux mots, au vocabulaire de la fin du XIX^e siècle, en utilisant les dictionnaires, les articles et les revues de l'époque qui, du fait que le français était encore une langue internationale, comportent souvent à côté des mots turcs la traduction française. Et on voit que par exemple "*ilmi ensa bibeser*" signifie la «science des relations de l'humanité», à savoir l'ethnologie, "*târifi ahvaly mille*", "la description des conditions des peuples", à savoir l'ethnographie, "*mille*", le pluriel de "*millet*" est utilisé pour se référer à la "nation", "au peuple" ou à la "communauté religieuse", nationalisme est rendu par "*kamiyet*", etc., etc. et quand on en arrive au mot "ırk", qui est utilisé par les idéologues turcs, il s'agit bien de race, et je peux vous donner une quinzaine d'expressions se référant à ce mot. Ceci étant dit, quand on a des idéologues turcs qui vous disent que la nouvelle race, celle qui va dominer le monde, est la race turque, je crois qu'il est clair que nous avons là une forme un peu primitive, marquée par l'influence d'historiens européens de la fin du XIX^e siècle, qui avaient découvert les peuples turcs de l'Asie Centrale ; donc on a un emprunt ici de l'idée de race dans l'Empire ottoman, utilisée à des fins politiques.

Ma conception de ce que j'appelle racisme y voit essentiellement une idéologie de domination, dans un sens très large. Je ne fais pas de distinction très précise, et je n'accepte pas telle quelle, la notion pseudo-scientifique de «race» comme étant une notion à utiliser et à conceptualiser en sociologie elle-même, et je suis en cela à une école de pensée qui s'élargit de plus en plus. Il y a aussi des références au Sauveur, au Seigneur de l'heureuse coordination des planètes, qui est en fait un leader fasciste, et le Professeur Adanir lui-même s'est référé au proto-fascisme de cette époque. Autre précision utile, après une discussion avec le Professeur Melson : dans l'Empire ottoman, il n'y avait pas une classification pseudo-scientifique, raciale, des peuples, telle qu'elle existait sous le nazisme, nous n'avons pas de hiérarchie des peuples, avec les Juifs étant moins que zéro, les Tziganes, etc., puis les Slaves, etc., il n'y a pas de telle hiérarchie et l'utilisation de la notion de «race» est certainement moins

scientifique, il n'y a pas de vocabulaire pseudo-biologique, etc.. Donc quand j'insiste sur cette notion de race qui repose sur des recherches nouvelles et sur des sources originales, je ne dis pas que cette utilisation soit exactement la même que celle qui a suivi 25 ou 30 ans plus tard.

Fikret Adanir

Je ferais juste quelques remarques. La première : la culture islamique turque reconnaît soixante douze nations et demie, la demie étant la tzigane. Et quand les Tziganes se convertissent à l'islam, ils continuent à payer la *Djizieh*, ils ne peuvent ni renoncer à leur statut ni l'améliorer. Je veux donc dire qu'il y a aussi des concepts de «race» dans la culture islamique turque. Mais je tiens à faire quelques commentaires sur l'exposé du professeur Legras. Je dirais qu'il y a depuis longtemps une tendance, chez les byzantinologues par exemple, à parler d'études post-byzantines alors qu'ils entendent par là les études ottomanes, les ottomanistes préférant parler d'études pré-ottomanes plutôt que d'études byzantines. Mais on commence à surmonter ces tendances. Il existe depuis quelques années en Crète, à Zakhariadou, un Centre d'Études ottomanes, et en Turquie, non seulement à Ankara mais aussi à Istanbul à l'Université du Bosphore, il y a une jeune académicienne, une élève du professeur Spiros Vryonis qui enseigne les études byzantines. En ce qui concerne l'absence d'éléments grecs dans la conscience historique turque, je souhaiterais vivement que l'on évite les anachronismes. Dans la période kémaliste, effectivement, il y a eu une phase historiographique où l'on prétendait que les Turcs descendaient des Sumériens, des Babyloniens. Mais aujourd'hui allez à Ankara, vous verrez le Musée d'Hittitologie, et un collègue de l'Université de Bochum fait depuis des années des fouilles à Millet. C'est un des plus grands chantiers d'excavation de toute l'Anatolie occidentale ; il y a des Américains, des Français, des Turcs et des Allemands qui y travaillent, et bien sûr, parmi d'autres choses, ils trouvent des vestiges grecs, minoens ou même égyptiens. Pour cette raison, je suppose que l'étude populaire que vous avez eu en main, a probablement dit qu'il n'y avait rien de grec dans la culture de la Turquie, mais les collègues grecs se froissent parce que les Turcs disent *Yunanistan*, *Yunan* (Ionie, Ionien). Il est donc logique qu'un Turc pense qu'il n'y avait pas de Grecs mais des Ioniens. Et de même, dans le monde islamique, les Turcs d'Anatolie sont appelés *Rumlu*, Romains, parce qu'ils viennent d'Anatolie et qu'on pensait qu'ils étaient romains. Vous voyez, ce sujet mérite à mon avis une analyse approfondie.

Ragib Zarakolu *

Je suis très heureux d'être parmi vous et je tiens à remercier le Comité de Défense de la Cause Arménienne pour son aimable invitation. Je pense que le récit de notre expérience sera intéressant pour cette assemblée : savoir ce qui s'est passé, pourquoi nous avons décidé, en 1993, de publier pour la première fois un livre non autorisé en Turquie. Comme vous le savez, nous combattons pour la défense des droits de l'homme en Turquie et nous nous occupons de très graves problèmes comme les exécutions extra-judiciaires, les prisonniers politiques, la torture, et autres. Nous nous sommes mis à réfléchir sur le système extrémiste en Turquie. Et nous en sommes venus à considérer la date de 1915 comme le point de départ d'un système extrémiste. Et pourquoi avons-nous donc décidé de publier ce livre en 1993 ? Parce que nous avons l'impression d'être à la veille d'un nouveau génocide. Pour empêcher les génocides, il faut en parler et commencer l'étude par le premier génocide du XX^e siècle, le génocide des Arméniens. Nous avons le devoir de prévenir un nouveau

* Ragib Zarakolu dirige, avec son épouse Ayché Nour, les *Éditions Internationales Belgé* en Turquie et milite pour la défense des Droits de l'Homme dans son pays et en particulier par la publication de livres sur des sujets tabous, dont plusieurs interdits et saisis.

danger. A ce moment-là, en 1993, certains groupes s'organisèrent - ils en existait déjà avant - mais il y avait de escadrons de la mort et une armée spéciale sur la même voie que toutes les "Teskilat-i mahsusa" (Organisation Spéciale).

Il était donc très important pour nous de lancer le débat. Pourquoi avons-nous commencé par le livre de Yves Ternon ? Nous l'avons choisi parce qu'il était chronologique, avec des détails sur ce qui s'était passé. Le livre provoqua un véritable séisme en Turquie. Nous avions aussi très peur de ce qui allait se passer. Nous n'avions pas gardé le titre de Y. Ternon *Les Arméniens, histoire d'un génocide*, auquel nous avons préféré le titre de l'édition allemande : *Le tabou arménien*, parce qu'il s'agissait véritablement d'un tabou.

Il y eut une réaction. On voulut nous arrêter et, en 1994, l'explosion d'une bombe nous fit perdre tous nos bureaux. Plus d'une cinquantaine de manuscrits, des ordinateurs et toutes nos archives furent détruits. La bombe ne nous était pas exclusivement destinée. Nous avions pour voisins un journal kurde. Cela faisait d'une pierre deux coups.

La seconde fois, nous avons publié le livre de V. Dadrian et nous avons commencé à voir que nous atteignons notre objectif. Cette fois, nous avons utilisé le mot tabou de génocide : en Turquie, on ne peut utiliser le mot génocide qu'avec le mot *prétendu*, "prétendu génocide arménien". Ce livre fut également saisi. L'ouvrage de V. Dadrian avait déjà été publié par l'Université de Yale ; c'était un texte détaillé sur les aspects juridiques, nationaux et internationaux, du cas arménien.

Le "procès Ternon" était très intéressant, parce qu'il y eut un procès à Istanbul, et un autre à Paris. A Paris, c'était contre Bernard Lewis et à Istanbul contre nous, tous deux ayant pour sujet la réalité du génocide. On peut étudier les génocides non seulement dans le cadre de symposiums mais — de façon tout à fait paradoxale — il faut aussi aller devant les tribunaux parler de la réalité historique. Nous avons perdu le procès Ternon. Ils voulaient nous condamner à deux ans de prison, ce qui est une très lourde peine. Mais nous avons élaboré une très bonne défense en rassemblant des documents sur les ouvrages de M. Ternon et d'autres et la Cour Suprême dut réduire la peine à six mois avec une amende. Puis nous avons gagné le procès Dadrian, ce qui nous donne le sentiment d'avoir avancé dans notre lutte. Au terme de ce procès la Cour décida qu'il n'y avait pas lieu de prononcer une sentence. Le texte était très intéressant : la Cour n'avait pas pris cette décision parce qu'elle reconnaissait la réalité du génocide mais parce qu'elle nous accusait de créer des tensions raciales entre les peuples, ajoutant que la population arménienne n'était pas assez nombreuse pour que cela crée de l'agitation. C'était là aussi une manière indirecte de reconnaître le génocide : qu'est-il arrivé à ces gens ? Pourquoi ne sont-ils pas dangereux ?

Richard Hovannisian

Ils ne vous ont donc pas condamné parce qu'ils disaient que les Arméniens n'étaient pas assez nombreux pour créer des tensions racistes.

Ragib Zarakolu

Oui. Il y a là une reconnaissance indirecte de la réalité. Nous avons publié quelques autres livres arméniens, grecs, ou sur les droits des minorités. Mais comme il est ici question de notre lutte dans le domaine des génocides, le troisième livre que nous avons choisi a été celui de Werfel, parce que c'est un livre très symbolique et ils ne pouvaient pas oser tenter un procès contre lui. Au lieu de cela, ils ont saisi cinq autres ouvrages que nous avons publiés sur d'autres problèmes et documents concernant les droits de l'homme. Un des livres saisis était le rapport de la commission de surveillance des droits de l'homme sur les excès commis par les

militaires.

Peu à peu, nous gagnions du terrain. Avec notre exemple et avec le "séisme" provoqué par le livre d'Y. Ternon, l'état d'esprit a commencé à changer en ce qui concerne le tabou. Par exemple, beaucoup de gens ont, à ce moment-là, eu le courage de s'organiser : formation d'un groupe des droits des minorités dans une association pour les droits de l'homme à Istanbul, publications d'autres livres. Puis, avec la plus grande prudence, la communauté arménienne d'Istanbul a lancé une revue et créé une maison d'édition de littérature arménienne.

Il arrive donc qu'un petit pas puisse faire changer le climat d'ensemble et disparaître le tabou. C'est pourquoi nos autorités ont cherché à faire le silence sur les procès. Pendant le procès, pour la publication du livre d'Y. Ternon, nous étions seuls avec les avocats et les procureurs, sans aucun journaliste turc ni correspondant étranger. Par contre, la solidarité internationale fut pour nous très précieuse, en particulier celle d'International Pen et d'Amnesty International. Voyant que l'ensemble de l'opinion publique appuyait notre lutte, ils ne purent pas dire : «Regardez la communauté arménienne : elle est soutenue par la diaspora». C'était beaucoup plus efficace.

Comme le savent Amnesty International et International Pen, nous avons publié de nombreux livres dans le domaine des droits des minorités sans nous en tenir à la question kurde qui est tout à fait d'actualité. Voilà quelle est notre expérience et il y a donc un espoir d'agir de l'intérieur et j'estime que c'est fondamental. Nous avons publié Ismail Beçikçi, un sociologue, docteur, académicien, qui se consacre à la question kurde et qui a été condamné à quinze ans de prison. Il n'est pas d'origine kurde et il a une mentalité turque. Il se trouve qu'il a choisi un sujet dangereux, la question kurde, mais il n'y a pas encore de spécialiste qui travaille sur le génocide des Arméniens à l'Université. Ismail Beçikçi a essayé de faire quelque chose sur la question kurde et il a été exclu de l'université.

Richard Hovannisian

Merci, Monsieur Zarakolu, de nous avoir fait part de vos expériences (*applaudissements*). Nous savons qu'il faut de la détermination et du courage pour continuer, et comme vous l'avez dit vous-même, on peut avancer "à petits pas", et chaque voyage commence par un premier pas. Nous espérons donc qu'il y en aura d'autres.

Hilmar Kaiser

J'ai une question pour M. Zarakolu. Le fait de travailler en tant qu'historien ou spécialiste d'études turques sur le génocide arménien permet de tester les gens : ceux qui sont vos amis, ceux qui ne sont pas vos amis et ceux qui prétendent l'être. Je pense qu'il y a des gens très convenables, des conservateurs ou des musulmans, en Turquie et ailleurs dans la diaspora, en particulier en Allemagne, qui soutiennent la recherche sur le génocide des Arméniens. Mais, et j'en viens à ma question, j'ai eu l'impression qu'il y avait un autre groupe, qui dit : «Oui, il y a eu un génocide arménien, mais le nationalisme est mauvais, alors oublions ça»; ou qui : «Il y a eu un génocide arménien, je le reconnais ; alors, il faut nous soutenir sur d'autres points, la question kurde par exemple». Il y a bien reconnaissance du génocide arménien, mais qui n'a plus de sens. C'est une reconnaissance dénuée de conséquences. Pensez-vous qu'il existe maintenant, dans une certaine partie de la gauche turque disons, de l'ancienne gauche nationaliste, un mode de pensée selon lequel la reconnaissance du génocide arménien pourrait servir des objectifs nationalistes turcs ?

Ragib Zarakolu

Pour les chercheurs en sciences sociales en Turquie, le génocide arménien est un

sujet à fuir, un sujet dangereux, explosif. Je ne connais personne en Turquie qui ait officiellement abordé le thème du génocide en Turquie ; personne n'ose le faire. Pas plus que sur les autres crimes d'Etat en Turquie, c'est impossible. Comme je l'ai dit, une seule personne a essayé de faire des recherches sur le peuple kurde, et cet homme est en prison pour quinze ans. S'agissant des Arméniens, c'est encore plus dangereux parce qu'il y a là une "sous-conscience" de l'intelligentsia turque. C'est un sujet à éviter, c'est un délit. Il est donc très difficile d'exercer une pression sur l'Etat ou de tenter de changer l'idéologie officielle.

Richard Hovannisian

Je pense que M. Kaiser demande également s'il existe, en privé, certains individus qui, comme vous, s'intéressent au sujet, soit en Turquie soit à l'étranger.

Ragib Zarakolu

Il y a certaines personnes en dehors de la Turquie, ou certaines initiatives, mais c'est tout récent. C'est très important pour nous. Par exemple, après Paris, je me rends à Francfort. L'année dernière, une initiative turco-arméno-kurde a permis d'organiser pour la première fois en commun la célébration du 24 avril, et cela va se renouveler cette année : des écrivains allemands, arméniens et turcs participeront à ce séminaire. Fait très intéressant également, la gauche turque m'a proposé pour la première fois de réunir lors d'un séminaire cinq groupes différents, cinq traditions différentes. Je suis curieux de voir ce qui va se passer, parce que pour la gauche turque, le tabou arménien est encore plus important que le tabou kurde.

Question de la salle

M. Adanir a annoncé qu'il y avait certains chercheurs turcs qui n'adhéraient pas à l'idéologie officielle. Pourrait-on nous donner quelques noms ?

Ragib Zarakolu

On peut citer par exemple Taner Akçam qui a ouvert le débat en même temps que nous, même si son livre était prudent car il était candidat à un poste à l'Université en Turquie avant de repartir pour l'Allemagne. Mais néanmoins, c'était important de proposer autre chose que la thèse officielle.

Fikret Adanir

Je voudrais dissiper un malentendu. Pour un ottomaniste, l'histoire ne se réduit pas au génocide. Mon collègue Kemal Bedirli de l'Université d'Istanbul, par exemple, a consacré un important ouvrage traduit en anglais à la communauté catholique arménienne ; il a travaillé aussi sur les déportations du XIX^e siècle. On peut citer d'autres jeunes chercheurs, mais qui ne travaillent pas nécessairement sur le génocide mais sur l'histoire sociale des Arméniens de l'Empire ottoman, ce qui est également très important.

Bernard Jouanneau

J'ai dit hier à cette tribune que j'étais entré en Arménie en 1995, comme on entre en religion. A l'occasion du colloque de la Fondation Bullukian qui était consacré également aux problèmes juridiques que posent les génocides, j'ai fait une découverte, ou plus exactement j'ai commencé une recherche personnelle sur les rapports entre le génocide et la négation. Je voudrais répondre plus précisément à l'intervention du Professeur Kaspi.

La loi Gayssot — tout le monde s'accorde à le dire aujourd'hui — n'est pas très bien inspirée, en tout cas pas très bien rédigée, et j'en connais beaucoup dans cette salle qui voudraient la voir, si ce n'est complétée, du moins amendée. Les critiques qui ont été formulées contre cette loi me paraissent assez injustes, et pour avoir

personnellement, par mon expérience d'avocat, vécu avant la loi Gayssot et après, le combat contre les négationnistes, je peux tout de même vous dire que les victimes de cette atteinte à la liberté d'opinion et d'expression qu'elle a causée se limitent à deux personnes : Monsieur Faurisson, qui d'ailleurs avait appelé cette loi "*lex Faurissonia*", et Monsieur Guillonnet qui publiait un bulletin antisémite abominable, auxquels il faut rajouter tout récemment Roger Garaudy. Cela ne les a pas empêchés de continuer d'écrire, de penser, de communiquer, d'élargir leur pensée. Et le second grief naît de cela : nous leur aurions fourni une tribune en les poursuivant. La belle affaire ! Car si on leur a offert une tribune, on s'en est également offerte une en même temps. Et si une cause mérite d'être défendue, ça n'est tout de même pas parce que cela se passe dans une enceinte de justice que c'est indigne. Il n'y a pas que la place publique ou l'Université pour débattre de ces questions.

Quant aux privilèges qu'il faudrait reconnaître aux historiens d'écrire l'histoire et aux juges de juger, permettez-moi tout de même de noter une faille dans ce système. Car au fond, l'histoire des hommes, l'histoire de leurs souffrances, de leurs massacres, appartient aussi à leur destinée, à leur dignité, et si les historiens revendiquent de légitimes exigences scientifiques, les juges ressentent tout autant l'exigence de répondre à l'appel des victimes. Et le silence qu'on oppose à ces victimes en leur disant que la loi ne permet pas aux juges de juger l'histoire m'a souvent paru d'une grande hypocrisie. Car au fond, tout en posant ce principe, les juges ont toujours accepté de se tremper les mains dans l'Histoire.

On a parlé ce matin de l'arrêt Branly comme source juridique, cet arrêt Branly qui évoque la responsabilité de l'historien écrivant sur la naissance de la radio et qui, voulant privilégier le savoir et l'expérience d'Edison, avait passé sous silence notre inventeur français Branly, et qui s'était trouvé condamné par omission. Depuis, les juges n'arrêtent pas de faire de l'histoire, soit en se référant aux historiens, soit en se référant à la commune renommée, ils font le peu d'histoire qui est nécessaire à la solution des procès. Les historiens ont refusé d'aller à Bordeaux, cela n'a pas empêché la Cour d'Assises de faire de l'histoire pendant six mois. Les historiens dans la coulisse n'ont pas voulu m'aider lorsque, de 1978 à 1981, j'ai mené ce combat solitaire qui consistait à rechercher la trace de la décision hitlérienne de la solution finale, cela n'a pas empêché que pendant quelques jours le tribunal a bien voulu entendre le résultat de ces recherches. Qu'un avocat fasse de l'histoire, avec l'aide assurée de quelques historiens courageux, n'est pas déchoir ni s'accaparer un domaine d'expertise, dès lors qu'il faut répondre à un besoin de dignité. Car tout est là. C'est de la dignité de la personne humaine qu'il s'agit.

On reconnaît aujourd'hui les Droits de l'Homme, et parmi ces droits, la dignité me paraît en être le premier. Il figure à l'article 3 de la Convention universelle des Droits de l'Homme. Et cette dignité comprend la protection de la mémoire, la mémoire fait partie de la dignité de la personne humaine. Et la négation d'un génocide pour une personne ou une catégorie de personnes, cela n'est rien d'autre qu'une atteinte à sa dignité. Dès lors, et si c'est comme cela qu'on présente au Parlement la loi *ad hoc*, on ne peut pas avoir peur de porter atteinte à la liberté : l'article 10 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, indique que les libertés d'opinion et d'expression doivent être protégées, mais elle indique aussitôt que les Etats peuvent déterminer des limites à cette liberté d'expression *a posteriori*, lorsqu'il s'agit de protéger des intérêts de sécurité publique ou la dignité de la personne humaine, et c'est tout.

Alors, je termine : que la loi nouvelle repose là-dessus, et toutes les barrières tomberont. Il n'est pas besoin d'ajouter le génocide arménien ou le génocide rwandais

au génocide juif pour trouver place dans les enceintes de justice, il suffit de dire que constitue une atteinte à la dignité de la personne humaine la négation, la contestation, la banalisation, la relativisation, la rationalisation d'un génocide ou d'un crime contre l'Humanité, et de s'entendre pour considérer comme telle ainsi que la loi les a définis, tout crime ou génocide qui aura été reconnu par une convention internationale, par l'Etat qui l'aura commis ou par des décisions judiciaires émanant d'instances internationales ou de tribunaux nationaux. Et pour le génocide arménien, nous n'avons pas même besoin de faire délibérer le Parlement français sur la question, puisque le Parlement de Strasbourg a reconnu l'existence du génocide et dès lors, la boucle est bouclée.

Robert Melson

Un thème récurrent au cours de cette conférence a été celui de la comparaison entre l'Holocauste et le génocide arménien.

Et je voulais profiter de l'occasion pour présenter certaines idées qui me sont venues sur le thème de la comparaison. J'ai déjà parlé des erreurs de l'équivalence et de l'unicité. Je pense que ce sont réellement des idées fausses. Il existe des obstacles à ce que nous devrions vraiment faire, à savoir étudier l'Holocauste, le génocide arménien, le Rwanda, le Cambodge, la destruction dans le Goulag et d'autres génocides, parce que nous commençons seulement à comprendre le processus même du génocide. M. Ternon a effectué un travail de pionnier sur ce sujet, et d'autres se sont également penchés sur la question. Les actions à venir devraient inclure non seulement les questions d'enseignement et de droit, mais également celle de la comparaison entre les génocides et l'étude de certains processus qui semblent être en œuvre dans le monde entier, et qui représentent les fondements de ce crime contre l'humanité.

Dickran Kouymjian

J'aimerais faire une brève intervention sous la forme d'une question. J'ai fait une communication dans laquelle j'essayais de présenter une approche factuelle suivie d'un éventuel programme d'avenir. On a parlé des voies de procédure légale, on a beaucoup parlé de l'enseignement, ou d'autres moyens : la littérature, la sociologie, la psychologie ou d'autres domaines, pour faire connaître des sujets comme le génocide et la négation du génocide. Ce qui me préoccupe, c'est qu'aujourd'hui, dans le monde où nous vivons, les médias jouent un rôle majeur. Et je pose alors la question : dans quelle mesure les médias et leur utilisation sont-ils plus puissants et plus persuasifs pour l'imagination du public que ne peuvent l'être l'éducation, des colloques de ce type et des actions internationales, législatives ou de jurisprudence ?

Méroujean Karapétian

J'aurais voulu faire deux remarques.

En premier lieu, il est souhaitable qu'à l'avenir les études sur les génocides, et en particulier le génocide des Arméniens, soient aussi menées du point de vue du droit pénal international. A mon avis, sur ce plan-là, le problème est fort peu examiné. Il existe l'étude de Youri Parseghov et de quelques autres. Rien de plus.

En second lieu, les études comparatives des génocides sont toujours menées à partir des points de vue des peuples victimes et jamais du point de vue des États qui les ont perpétrés. Je citerais l'exemple suivant. La Turquie a cherché à démontrer que son passé était limpide par sa tentative de commémoration du 700^e anniversaire de l'Empire ottoman dans le cadre de l'UNESCO, alors que l'Allemagne n'a jamais demandé de commémorer un quelconque anniversaire du III^e Reich.

Hilmar Kaiser

Il y a un mois et demi, je me trouvais à Florence, à une conférence organisée par le Forum européen, et je puis vous dire que nous avons un projet, une publication qui traite principalement de l'héritage du génocide pour ceux qui l'ont perpétré : comment la formation d'un groupe coupable, la formation sociale, change aussi ce qui se passe au point de vue intellectuel. Ce sont des spécialistes du génocide qui s'en occupent actuellement.

Richard Hovannisian

L'expérience arménienne sera-t-elle incluse ?

Hilmar Kaiser

Je l'espère en tout cas.

Yair Auron

Je voudrais faire quelques remarques dans le domaine de l'éducation que je crois essentielles. Je pense que l'on est obligé de travailler sur l'éducation parce que ce que l'on peut voir – j'ai été impressionné par l'exposé sur l'état de l'éducation concernant le génocide arménien en France – c'est que, qu'on le veuille ou non, la grande majorité des enfants et des adolescents ignorent les faits essentiels sur le génocide.

Toutes les raisons valables pour enseigner le génocide juif sont valables pour enseigner le génocide arménien. Et on doit demander pourquoi on voudrait enseigner le génocide juif dans notre pays et ailleurs. Bien sûr que, en tant que Juif, j'ai des raisons spécifiques de vouloir enseigner le génocide juif chez moi. Mais je pense qu'il faut enseigner le génocide juif aussi en France, en Belgique, en Amérique, en Arménie. Pour la même raison, il faut enseigner le génocide arménien, parce que je pense que la grande majorité des gens d'aujourd'hui n'ont pas conscience des faits. Etre conscient des faits des génocides au XX^e siècle est nécessaire pour prévenir les génocides futurs. Bien sûr, ce n'est pas suffisant, mais c'est nécessaire pour empêcher ou essayer d'empêcher des actes de génocide.

Je le répète, j'ai été étonné que chez moi en Israël, la grande majorité des étudiants ne sache rien sur le génocide des Arméniens. Alors, qu'est-ce que cela signifie ? Si les étudiants à l'Université en Israël ne savent pas que le génocide arménien a existé, comment voient-ils notre génocide ? Comment regardent-ils le monde ? Je suis d'accord, Professeur Hovannisian, avec ce que vous avez dit tout à l'heure, ce n'est pas à l'université qu'il faut commencer. Il faut commencer beaucoup plus tôt. Mais, surtout, on doit se demander quel est le but de l'enseignement de la Shoah et du génocide des Arméniens et des Tsiganes. Et pour moi il n'y a qu'une réponse, c'est d'enseigner la valeur de la vie humaine.

Roger Smith

Je pense que la question de l'enseignement des génocides et des droits de l'homme est fondamentale pour cette assemblée comme pour nous tous : où peut-on l'aborder et quels sont les moyens appropriés pour le mettre en œuvre ? Yair Auron a soulevé une question fondamentale : quel est le but d'un tel enseignement ? Richard Hovannisian avait déjà émis l'hypothèse que l'on a plus de chances de réussir : d'abord en mettant en œuvre de tels programmes et ensuite en réussissant à créer une meilleure conscience civique si on peut la mettre en liaison avec quelque élément pertinent.

Si l'on veut établir un lien avec le présent, on doit connaître certains éléments du passé concernant le génocide des Arméniens, la Shoah et d'autres génocides. Mais d'un autre côté, je pense qu'il ne faut pas que ces sujets soient étudiés dans les

écoles, les lycées, les universités, avec pour seul but d'acquérir une connaissance historique. L'un des problèmes qui se présentent, aux Etats-Unis en tout cas, (je ne peux parler que de cela) est que, lorsque l'on commence à mettre en place un programme de ce type, une espèce de politique entre en jeu, ce qui est à la fois compréhensible mais assez regrettable par certains aspects. Il s'agit d'une politique d'inclusion : tous les groupes qui s'estiment avoir été des victimes dans le passé jugent que leur histoire devrait être incluse. Et puis, il y a eu un réel problème en Californie quand on a adopté un programme modèle sur les droits de l'homme : certains groupes, les Américains d'origine turque en particulier, le gouvernement turc, ne voulaient pas que le génocide arménien figure dans ce programme. Mais ils échouèrent, et le génocide arménien est inscrit dans le programme, de même que dans d'autres Etats, comme le Massachusetts par exemple. Il y a donc une politique de groupes consistant à dire : notre histoire devrait être incluse ; et d'autres groupes déclarent : ne dites jamais rien contre nous parce que nous n'avons rien fait ; et de toute façon ils le méritaient. Voilà le genre de chose qui se produit. Maintenant, même lorsqu'on peut les établir, certains programmes pourront vous sembler peut-être curieux. Au Massachusetts et dans certains autres Etats, par exemple, ces programmes ont inclus l'Holocauste des Juifs et des Tziganes, le génocide arménien, l'esclavage américain, le génocide contre les populations indigènes d'Amérique du Nord et la grande famine irlandaise du milieu du XIX^e siècle. Même si l'on parvient à se décider pour un programme raisonnable, qui ne tienne pas simplement compte de l'exclusion ou de l'inclusion, il reste à résoudre un gros problème qui doit probablement se poser dans n'importe quel pays, comme en France et en tout cas aux Etats-Unis : où trouver les personnes compétentes pour enseigner ce genre de sujets ? La plupart des professeurs ne sont pas formés pour cela, et la plupart d'entre eux n'en connaissent pas grand chose. On peut établir le programme, mais il est difficile de l'appliquer, de l'enseigner comme on enseigne la chimie ou les sciences sociales. De plus, certains professeurs ne veulent pas aborder ces sujets, certains hésitent à s'aventurer sur un terrain qu'ils estiment émotionnel. Il existe un troisième problème : s'il se trouve des gens pour l'enseigner, comment doit-on traiter la destruction massive de vies humaines ? Doit-on rester sans passion, objectif, comme pour toutes les autres matières ? Faut-il traiter ce crime comme quelque chose de livresque, alors que l'on parle de tant d'hommes tués, entraînés dans des marches interminables dans le désert, de femmes violées, etc. Peut-on parler de tout cela comme on parle du prix du pain à un moment donné, du temps qu'il va faire demain, etc.

Il semble donc qu'à moins qu'il y ait une sorte de force de conviction, à moins qu'il y ait une sorte d'implication dans ces problèmes terribles, à moins que l'on sache ce que c'est que la tolérance et l'intolérance, que l'on sache ce que c'est d'être une victime de l'injustice, à moins d'en avoir une connaissance existentielle, ce genre d'enseignement restera uniquement informatif, sans être le moins du monde apte à transformer et à améliorer le sens civique, l'humanité, l'altruisme. Voilà quelques-uns des véritables problèmes et je pense que même avec la meilleure volonté du monde, il n'est pas aisé de les surmonter. Je pense néanmoins que, comme nous tous ici l'avons indiqué, c'est un sujet vital et nous devons progresser ensemble et les gouvernements doivent soutenir ces programmes parce qu'ils ne sont pas nécessairement faciles à produire et à mettre en place et je pense que c'est une des tâches les plus importantes que nous devons accomplir.

Richard Hovannisian

Je ne pense pas d'ailleurs qu'il s'agisse uniquement de l'adoption et de la création des

programmes. En Californie par exemple, nous avons estimé que, mandatés par le corps législatif d'Etat, nous devions enseigner le génocide arménien, l'Holocauste, la famine ukrainienne à l'école. Il y a eu une grande bataille, que nous avons fini par gagner ; mais malgré cette victoire, l'enseignement ne doit pas être dispensé dans plus d'une dizaine d'écoles dans tout l'Etat parce qu'il n'y a personne pour s'en charger. Nous devons donc nous efforcer de généraliser cet enseignement et de prendre le temps de le mettre en application, faute de quoi il restera lettre morte.

Yves Ternon

Je voudrais essayer de répondre sur trois points : d'une part, l'histoire "lacrymale", d'autre part la sérénité des lieux de la Sorbonne et enfin les exigences de preuve.

Je vais me permettre de répondre à la première personne du pluriel en parlant des historiens des génocides. Si certains de ceux qui sont à cette table ou ailleurs refusent cette assimilation à la première personne du pluriel, ils auront le temps de le dire. Nous, les historiens du génocide, nous sommes des scientifiques chargés de souffrance et de colère. De souffrance, parce que nous ne pouvons pas nous contenter de faire une simple comptabilité des morts, nous savons que nous parlons d'individus retranchés, que ce soient des membres de notre famille, que ce soient au contraire seulement des individus sur cette terre. Donc ceci entraîne chez nous une réaction de colère, quand nous voyons devant nous l'arrogance du bourreau, qui ne demande pas pardon, qui ne reconnaît pas, et nous voulons atténuer cette colère en faisant passer la justice pour essayer de supprimer la réaction spontanée de vengeance inutile, et bien entendu dangereuse, qui en découle.

La négation est l'autre aspect qui suscite notre colère. Parce que nous ne pouvons pas nous en débarrasser, elle est comme un poison, elle est comme le virus qui à la fois souille le corps mais aussi souille l'ordinateur, souille l'information. Comme l'a dit le Professeur Hovannisian, elle retourne, elle relativise, elle banalise, elle inverse. Cette négation a le regard froid, elle a l'ironie mordante et elle est masquée : nous sommes vulnérables, nous, nous travaillons à visage découvert et nous traquons la peur, la haine et le mépris pour essayer justement de la supprimer.

Je voudrais rappeler le mot de Miguel de Unamuno quand, attaqué par les fascistes dans la belle Université de Salamanque, il leur disait : « *Vous vaincrez, mais vous ne convaincrez pas* ». Nous, nous voulons vaincre et convaincre. C'est pourquoi nous tenons à la rigueur des documents, à la rigueur dans le traitement des documents. C'est vrai que l'exigence de preuve peut rendre aussi la tâche facile aux négationnistes, c'est vrai qu'il y a d'autres approches que l'on peut faire, mais nous, les scientifiques traitant du génocide, nous tenons, en contenant nos larmes, à parler en scientifiques et à traiter les preuves avec rigueur pour pouvoir les présenter devant des tribunaux.

André Kaspi

Je suis navré que mes remarques aient agacé une partie de l'auditoire et une partie des participants à la table ronde. Mais au fond, dans une table ronde, ce qui caractérise les propos que l'on tient, c'est que ils doivent susciter d'autres remarques.

Ce que je voudrais dire tout d'abord, c'est que bien entendu je suis tout à fait d'accord pour dire que ce qu'il convient de faire c'est d'enseigner et le génocide des Arméniens et la Shoah, au niveau primaire et au niveau secondaire. Jamais je n'ai pensé qu'il fallait se limiter à l'enseignement universitaire. Mais je crois que l'un de mes collègues l'a bien souligné, comment voulez-vous qu'il y ait un enseignement dans les écoles primaires ou dans les lycées si auparavant vous n'avez pas formé les professeurs ? L'Université, en principe, sert à cela. C'est pour cela que je pense qu'il faut

commencer par là et ensuite avoir une génération d'enseignants qui soit en mesure de faire passer le message. Donc sur ce plan-là je ne vois pas très bien où est le désaccord.

En revanche sur la loi Gayssot, je comprends bien qu'il y ait des réactions. Je ferais simplement faire remarquer à Me Jouanneau que, premièrement, je ne dénie ni aux avocats ni aux juges le droit de faire de l'histoire. L'histoire appartient à tous, et pas uniquement aux historiens professionnels, heureusement, et d'ailleurs beaucoup de progrès dans la connaissance historique proviennent de ceux que Philippe Ariès appelait "les historiens du dimanche". Donc bravo pour les historiens du dimanche. du samedi, du vendredi, de tous les jours de la semaine, simplement ce qu'il faut c'est que ces historiens-là suivent les méthodes historiques. C'est pour cela que je pense que la démarche d'un juge n'est pas identique à la démarche d'un historien, cela me semble d'une évidence si criante que j'ose à peine la crier encore. Mais si bien sûr on estime qu'à partir de là j'émet des propos hétérodoxes qui méritent l'anathème, très bien, anathémisez-moi, je ne m'en porterai pas plus mal, mais je reste persuadé que la loi Gayssot est à la fois contraire à la méthode historique et inapplicable.

Israel Charny

Je devrais applaudir à vos dernières remarques parce que je soutiens votre droit à exprimer votre opinion. Mais je ne suis pas d'accord avec vous. Je ne veux pas qu'une profession qui doit me servir soit exempte de responsabilité. Je veux que le médecin qui me donne un mauvais médicament soit tenu responsable devant la loi, non pas parce que le tribunal juge la médecine, mais parce qu'il a les outils pour juger si ce médecin a fait son travail avec l'intégrité de la connaissance dont il dispose et les moyens de contrôle qui lui permettent de se prémunir contre l'erreur. Je veux que le tribunal juge l'éducateur qui se livre à des agissements répréhensibles sur des enfants dans le cadre de son travail d'éducateur. Je crois que nous sommes tous sujets d'observation et que nul ne peut y échapper. Maintenant, je comprends les vives inquiétudes que peuvent faire naître des lois comme la loi Gayssot et celles qui y sont annexées, lois que j'approuve d'ailleurs entièrement : je conçois que nous devons prendre garde à ne pas condamner de nouveaux Galilée, à ne pas détourner la machinerie que nous avons créée, à ne pas lui permettre d'entraver la liberté d'expression, la diversité et l'essence même de la controverse. Et je pense donc que nous devons rechercher non pas des lois-guillotines, mais des lois en rapport avec d'autres lois et structures qui assurent la liberté d'expression, et j'attends des tribunaux, qui examinent les cas individuels, comme Bernard Lewis ou un autre, qu'ils prennent en considération les deux parties. Cet homme a-t-il, dans la façon dont il a présenté son information, tenu compte de l'immense ensemble de voix autorisées qui affirment l'existence d'un génocide arménien ? Le tribunal répond : non, il les a écartées, ne leur a pas prêté attention et en tant que professionnel il s'est montré irrespectueux, il n'a pas agi de façon intègre. S'il avait présenté la controverse, la diversité des informations, et s'il avait conclu ainsi : moi, Bernard Lewis, je n'accepte pas ces opinions et je vous soumets la mienne. Dans ce cas, je me serais personnellement opposé à lui dans un cadre universitaire, j'aurais engagé un débat enflammé contre lui, mais je n'aurais pas appelé à lui intenter un procès. Je pense qu'il nous faut une loi sophistiquée qui assure la liberté d'expression mais ne permette pas la distorsion de la vérité, l'empoisonnement, comme dit le Dr. Terson. J'aimerais citer une phrase du grand psychologue Erich Fromm. «*Si on entame une résistance contre un Hitler seulement après qu'il ait remporté la victoire, on a perdu d'avance. Car, pour offrir une résistance, on doit avoir un noyau intérieur, une conviction. Quiconque emprunte cette voie apprendra à résister non seulement aux grandes*

tyrannies comme celle d'Hitler, mais aussi aux plus petites, aux tyrannies insidieuses de la bureaucratisation et de l'aliénation dans la vie quotidienne», auxquelles j'ajouterais les tyrannies insidieuses de la tromperie absolue et la distorsion de la vérité qui s'infiltrent dans la vie quotidienne, que ce soit la pollution par la violence enseignée aux enfants, ou que ce soit la pollution de la négation de l'un quelconque des génocides connus avec certitude.

Catherine Coquio *

La logique négationniste telle qu'on la retrouve chez Veinstein dont je voulais parler, c'est qu'elle consiste en fait à déréaliser. On peut l'attaquer, on peut répondre point par point à la controverse. Et on doit le faire. Mais mon objectif est d'étudier un texte, un discours, et d'y voir les effets conjugués d'un certain scientisme, d'un certain positivisme - Veinstein se réclame constamment de la rigueur historique - et d'une certaine mythologie. Je pense qu'il est fasciné esthétiquement par l'Empire ottoman finissant et qui lui fait affaiblir gravement, radicalement, la brutalité qui a pu être celle du pouvoir Jeune-Turc. Il supprime même d'une certaine manière la rupture qu'il a pu y avoir entre l'Empire ottoman et le pouvoir Jeune-Turc au nom d'une création mythologique très belle. Dans tous ses écrits, j'ai été frappée par cet aspect esthétisant. Il me semble donc que du fait de la faculté de ce type d'approche de déréaliser la souffrance des victimes, qu'il est important de faire resurgir leur souffrance au niveau des témoignages, comme d'analyser les mobiles de cette déréalisation dans le discours du criminel. Cette analyse ne concerne donc pas seulement les faits, mais les textes. Je tiens beaucoup à cette dimension-là, il me semble que le crime de génocide attaque, va directement. C'est donc aussi par un travail sur le langage et avec le langage qu'on peut essayer de comprendre ce qui se passe sur ce plan-là, au niveau de la négation des individus comme des communautés.

Janine Altounian

Je voudrais simplement reprendre cette pensée qu'a exprimée Catherine Coquio lorsqu'elle regrettait l'absence de la littérature. Moi, personnellement, je suis ravi de ce colloque que je trouve réussi, mais je voudrais insister sur cette absence. Elle mettait en rapport l'absence de la littérature et le fait qu'un des buts du génocide était la destruction de la subjectivité. C'est-à-dire la destruction de la pensée. On peut peut-être penser quand on n'est pas littéraire que la littérature serait peut-être une discipline "*lacrymale*". En fait, la littérature est un mode d'expression de la pensée, et si elle est "*lacrymale*", c'est un échec de la pensée. C'est une expression de résistance, car pouvoir penser au-delà de la destruction, c'est un témoignage de résistance, et il est bon évidemment que ce témoignage puisse être entendu au-delà de la mort.

La littérature est une création d'une forme qui peut symboliser la destruction, et donc qui indique les voies de la résistance aux survivants. Il ne faut pas oublier que lorsque les corps survivent, la pensée est très souvent détruite, que c'est une raison effectivement pour faire vivre la pensée des pères, car ce sont les pères qui ont écrit la littérature, ce sont nos aînés.

Richard Hovannisian

Merci beaucoup. Je pense que nous sommes tous d'accord avec vous, en particulier à Paris qui a vu la génération de "*Menk*" (Nous), Chahan Chahnour et d'autres qui

* Catherine Coquio est maître de conférences à l'Institut de littérature française et comparée à l'Université Paris IV-Sorbonne. Par ailleurs elle participe activement aux travaux de recherche menés dans le cadre de l'Association internationale de recherche sur les crimes contre l'humanité et les génocides.

vivaient dans cette ville.

Question de la salle

Quel pourrait être selon vous, le rôle d'Internet, du Web, à l'égard de l'avenir de la connaissance du génocide des Arméniens? Les jeunes générations vont peut-être apprendre en ayant accès à la connaissance par Internet. Pouvez-vous nous en dire plus sur l'avenir des projets de sites Internet sur le génocide des Arméniens ?

André Kaspi

Je crois en effet que vous avez raison de rappeler que c'est par Internet que beaucoup d'informations circulent. Je l'ai dit à plusieurs reprises tout à l'heure lorsque j'évoquais la loi Gayssot. C'est-à-dire qu'en fait je faisais allusion à des sites négationnistes sur Internet, négationnistes du génocide des Juifs. Ces sites sont extrêmement nombreux. Il suffit que vous vous reportiez à une enquête qui a été faite par le Centre Simon Wiesenthal, une organisation qui a pour but de traquer les nazis. Cette enquête cite un certain nombre de sites négationnistes. Mais je crois que la question est extrêmement intéressante parce qu'elle va dans le même sens : au fond il s'agit de savoir quel est le principal véhicule de transmission. Et le principal véhicule de transmission deviendra, si ce n'est déjà fait aujourd'hui, Internet. Et c'est pour cela que je crois que nous devons faire très attention à ce qui se passe, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières. Le problème n'est pas national, il est international.

Richard Hovannisian

Merci. J'aimerais dire un mot à propos d'Internet et des médias. Je pense que vous avez posé et soulevé une question intéressante et que nous vivons actuellement une nouvelle révolution mondiale des médias. Et Internet a un potentiel énorme, à la fois positif et négatif. A l'Université déjà, lorsqu'ils doivent rédiger un texte, les étudiants ne se tournent que vers Internet en oubliant les livres. Ils ne consultent que les médias électroniques qui sont, disent-ils, très utiles pour eux, mais qui sont également très dangereux parce qu'on peut y mettre toutes sortes de choses, y compris des informations fausses. Comment aborder tout cela ? Nous pouvons dire que nous avons maintenant des centaines de milliers de documents. Comment peut-on s'y retrouver parmi des centaines de milliers de documents si ce n'est recourir à l'aide des ordinateurs avec les gens qui conviennent pour entrer l'information. Pour les chercheurs par exemple, être capable de lancer un mot, disons, comme Chabin-Karahisar ou Eskisehir et pouvoir immédiatement tout obtenir sur tel ou tel aspect de ces localités. Le potentiel est tout simplement incroyable quant à ce qu'on peut faire avec un bon programme. Et ainsi les documents ne seront plus tout simplement des documents, mais ils pourront fournir le type d'information nécessaire à la recherche. Voilà qui devrait préoccuper ceux qui sont engagés dans l'univers de l'électronique.

Israel Charny

Cette question des médias est très importante. Depuis combien d'années sommes-nous devenus assez forts d'un point de vue affectif et intellectuel dans nos communautés pour aborder au niveau universitaire le génocide arménien, l'Holocauste et les autres génocides ? C'est assez récent. Vous rappelez-vous le temps où nous étions une poignée à parler dans des salles vides, où nous n'avions pas d'interlocuteurs, où nous avions peur de nos propres ombres. Notre force augmente, mais nous n'avons pas encore les moyens et la capacité nécessaires pour mettre en place des ressources médiatiques. Vous avez raison : nous sommes assurément à un tournant dans le domaine de la communication. Personnellement, je le regrette. Dans ma famille, nous avons été les derniers à acheter un téléviseur

couleur, j'ai été le dernier à avoir un *E-mail*, mais ce sont des réalités avec lesquelles nous devons compter. Si nous considérons l'enseignement de l'histoire de l'Holocauste, il est évident que des séries comme *Holocauste*, des films comme *Shoah* ou *La liste de Schindler* ont fait faire un grand bond en avant à la connaissance de l'Holocauste dans la communauté mondiale. Il faut la même chose pour le génocide des Arméniens, pour les événements qui se déroulent actuellement, pour le génocide des Kurdes. Pour tous les génocides, il y a toute une génération à former et à informer par la force des médias, puis il faudra travailler avec des informaticiens. Cela me fait peur, mais il faudra en passer par là.

Question de la salle

La question s'adresse à M. André Kaspi. J'ai bien compris que notre démarche ne devait pas véhiculer de connotation "lacrymale". Mais comment expliquez-vous votre réticence envers l'engagement militant qui, me semble-t-il, a accompagné la démarche des intellectuels et des historiens, et en tout cas a permis de maintenir la mémoire arménienne ?

André Kaspi

Vous abordez là un problème qui touche à mes sentiments personnels. Ne croyez pas que je sois insensible. Je me référerai simplement, si vous le voulez bien, à la réponse qu'avait faite Jules Ferry à la fin du XIX^e siècle, quand on lui reprochait son insensibilité non pas au génocide, puisqu'à l'époque ça n'existait pas, mais à l'égard des maux de la société française. Il a dit : «*Mes roses poussent en dedans*». Et je crois que l'effort d'un historien, d'ailleurs le Dr Yves Ternon l'a bien dit tout à l'heure, c'est évidemment de souffrir, de savoir ce que c'est que cette douleur, mais de ne pas en tenir compte lorsqu'il fait son travail. Si vous lisez ou relisez le magnifique ouvrage de Raoul Hilberg, *La destruction des Juifs d'Europe*, vous y trouverez exactement la démarche que je souhaite : c'est une démarche très sèche, très précise, très rigoureuse, et qui fait mouche. Elle fait d'autant plus mouche qu'elle est dépourvue – apparemment - de sentiment. Mais je suis certain que Raoul Hilberg éprouve des sentiments très forts et que s'il a consacré toute sa vie de chercheur à l'histoire de la Shoah, c'est précisément parce que l'histoire de la Shoah l'a marqué. Alors les raisons pour lesquelles je souhaite que les historiens aient cette démarche, c'est qu'aujourd'hui, nous nous adressons à des générations qui n'ont pas vécu ces événements. Il faut que nous fassions passer cela. C'est une tâche extrêmement difficile, croyez-moi, en tant qu'enseignants, nous sommes obligés de fournir des efforts considérables pour que le message passe.

Mais pour que ce message passe, encore faut-il que la douleur ne soit pas banalisée, que nous ne passions pas notre temps à exprimer ces sentiments que nous ressentons, parce que les sentiments que nous ressentons, eux, sont difficilement transmissibles. En revanche, ce qui passe, c'est une démonstration, c'est une logique, c'est une raison. C'est pour cela que je pense qu'il faut que nous allions dans ce sens. Et j'en profiterai pour répondre à une question qu'on ne m'a pas posée : tout à l'heure, on parlait des Etats-Unis. Je connais un peu les Etats-Unis. Et c'est vrai qu'aux Etats-Unis, les programmes scolaires, l'organisation de l'enseignement, dépendent d'autorités locales. Ce n'est pas le cas en France. En France, nous fabriquons nos programmes à Paris. Et c'est à partir de Paris qu'ils se répandent sur l'ensemble de la France. Ce qui veut dire qu'en fait, nous nous adressons à l'ensemble des Français, qu'ils aient connu ou qu'ils n'aient pas connu cette période, qu'ils en aient entendu parler ou qu'ils n'en aient pas entendu parler, et nous devons quand même leur faire comprendre ce que c'est. Raison de plus, je crois, pour refuser cette histoire "lacrymale" et pour refuser cette histoire militante, même si par ailleurs,

cela ne nous empêche pas d'avoir des sentiments et cela ne nous empêche pas d'avoir des convictions.

Yves Ternon

Je voulais juste dire un mot pour appuyer ce qu'a dit M. André Kaspi. Il y a d'autres lieux que la recherche historique pour exprimer ses larmes, et le même homme - l'exemple de Raoul Hilberg est parfaitement exemplaire - peut dans ses mémoires ou dans la littérature, exprimer cette souffrance, mais l'histoire est un lieu de travail scientifique. Si nous avons fait le choix de l'histoire des génocides et non pas du Moyen-Age, de Byzance ou de la Haute-Egypte, nous avons nos motifs, mais ce n'est pas pour cela qu'il faut charger de larmes l'histoire que nous faisons. Je crois qu'il y a là-dessus, je pense et je l'espère entre nous un consensus.

Catherine Coquio

Mais il n'y a pas que les larmes dans l'affect. Le livre de Hilberg est chargé de rage de a à z, et ça c'est de l'émotion, mais une émotion qui passe par un certain type de conceptualisation et de réflexion. Je ne pense pas qu'on puisse systématiquement, séparer en deux le monde de la raison et le monde de l'affect, cela n'a aucun sens, en tout cas pour moi. Cette dualité n'a pas de sens.

Richard Hovannisian

Merci. Je voudrais faire un dernier commentaire personnel et peut-être tenter de réconcilier les deux points de vue en présence pour ce qui concerne l'objectivité et la froideur d'un côté, la passion de l'autre. Certains d'entre vous qui me connaissent savent que j'ai passé trente ou quarante ans de ma vie à étudier une très brève période de l'histoire arménienne, celle de la première République d'Arménie. J'ai écrit cinq volumes sur ce sujet en l'espace de trente ans. Et j'ai compris que la meilleure façon de montrer ma passion était d'être sans passion. La meilleure façon d'atteindre mon objectif n'a pas été de prêcher, mais de dire les faits tels qu'ils sont, et laisser les lecteurs tirer eux-mêmes les conclusions voulues sans qu'il soit besoin de les énoncer. Il m'arrive d'avoir envie de changer l'Histoire, d'agiter les mains pour qu'elle dise autre chose. Mais je ne peux pas, parce que cela compromettrait tout. Je voudrais donc dire ici que je pense que la froideur et la passion ne sont pas nécessairement en contradiction mais qu'elles peuvent trouver une voie commune d'expression.

Annexe

Contribution complémentaire aux travaux du colloque

Inactualité d'une littérature, actualité d'une négation

Catherine Coquio *

Paris IV Sorbonne

L'absence d'émotion n'est pas à l'origine de la rationalité, et ne peut la renforcer. Face à une "tragédie insupportable", le "détachement et la sérénité" peuvent paraître "terrifiants", c'est-à-dire lorsqu'ils ne sont pas le fruit du contrôle de soi, mais le résultat d'une évidente incompréhension. Pour réagir de façon raisonnable, il faut en premier lieu avoir été "touché par l'émotion"; et ce qui s'oppose à "l'émotionnel", ce n'est en aucune façon le "rationnel", quel que soit le sens du terme, mais bien l'insensibilité, qui est fréquemment un phénomène pathologique, ou encore la sentimentalité, qui représente une perversion du sentiment. La fureur et la violence ne deviennent irrationnelles qu'à l'instant où elles s'en prennent à des leurres (...)

Hannah Arendt. Sur la violence.

Au 3ème jour de ce colloque, j'étais venue parler de trois choses :

- l'Association Internationale de Recherche sur les Crimes contre l'Humanité et les Génocides dont je suis secrétaire,¹
- le silence fait durant ces trois jours sur la littérature relative au génocide arménien ;
- la vigueur et la nature actuelles de la négation du génocide arménien, illustrée par la candidature de M. Gilles Veinstein au Collège de France. Celle-ci, comme on sait, a été, après élection, ratifiée en février 1999, après une série de violentes polémiques dans la presse. Je reprendrai ici ces deux derniers points en désignant leur lien, avant de m'arrêter sur «l'affaire Veinstein».

Littérature et négation : "témoigner" ou "prouver"

Il existe un rapport fonctionnel entre l'inactualité de la littérature arménienne et l'actualité du négationnisme turc, ainsi que, pour une grande part malheureusement, turcologue. Ce rapport désigne un phénomène épistémologique et politique : la puissance institutionnelle, dans la recherche française, d'une posture positiviste sourde à toute réflexivité théorique, allergique à toute subjectivité affirmée, mais sujette aux détournements idéologiques les plus troubles. Ici cette puissance, aidée d'une funeste impuissance ailleurs², fait que le déni de génocide, rendu par bonheur éclatant grâce à une ubuesque élection au

* Ce texte n'ayant pu être que très partiellement présenté dans le cadre de la table-ronde finale, le Comité éditorial a décidé de le publier dans son intégralité, sous forme d'annexe.

Collège de France, recouvre un autre genre de "déli", lui, cette fois complètement caché : la complète ignorance d'une littérature dispersée et inaudible. Ces deux genres de dénis, nettement distincts, sont profondément liés.

Je commencerai donc par un énoncé brutal, que je souhaite entièrement constructif. Au sein de la réussite politique et sociale que représentent, parallèlement, ce colloque international à la Sorbonne, et la reconnaissance du génocide par l'Assemblée, il faut voir comme une petite catastrophe cette assymétrie : silence de la littérature ici, fracas négationniste à côté. Cette petite catastrophe, dérisoire au regard des événements de 1915, ne l'est pas au regard du processus de leur reconnaissance, dont ce colloque est une étape notable. Il importe ainsi, précisément parce que ce colloque a une réelle importance symbolique, qu'y soit désigné³ ce dyptique bancal : défaut de littérature, excès de négation. Si son second terme est d'origine claire et distincte, il serait absurde d'imputer à quiconque le premier. Car la difficulté de faire parler la littérature renvoie aussi, mais dans un niveau de profondeur spécifique, à l'événement, à sa source, à sa portée, et à sa place dans nos institutions. De ce problème en l'occurrence français, Arméniens et non-Arméniens, historiens et non-historiens, littéraires et non littéraires, sont partie prenante.

Du "classique" et du "baroque"

On entend souvent dire en France que les Arméniens, "bien accueillis", se sont idéalement "assimilés" (ci-joint, la plupart du temps, le refrain Aznavour). Le prix de cet idéal - on le voit nettement dans le soutien accordé par une notable partie des chercheurs à G. Veinstein en janvier 1999 - est que la vérité du génocide arménien est en même temps clamée officiellement et décrétee d'un genre mineur : le consensus semble avoir à la fois affirmé la reconnaissance du génocide et le caractère bénin de sa négation. Le littéraire reconnaît là, transposé dans l'imaginaire historique, le discours normatif du classicisme français : pureté et hiérarchie des genres sont affirmées haut et fort sans que soit fondée en raison l'idée de "genre". Mais à son autoritarisme on sait qu'un système normatif affirme aussi sa crise. Et de fait, la reconnaissance du génocide arménien, tout en semblant s'académiser d'un côté, tombe sur la place publique, pour peu qu'on y dénonce sa négation comme un fait grave, telle un *deus ex machina* baroque : une violence incongrue, fabriquée, indigeste, honteuse, que ne laissait pas prévoir sa rumeur officielle. On a vu l'institution, dans "l'affaire Veinstein", rejeter cette violente et honteuse faute de goût qu'aura été le rappel d'une réalité violente et honteuse. L'effet fut de boucler le débat dans la presse. Dont acte : dans l'ordre de l'enregistrement culturel des événements historiques, le génocide arménien est un faux "classique".

La raison en est historique en amont, et historiographique en aval. L'événement, périphérique pour l'Occident, y a fait son chemin tard, difficilement et marginalement, dans l'historiographie. Si sa connaissance est si laborieuse, sa reconnaissance ne peut l'être que plus encore - et son inscription littéraire, elle, est tout simplement insue. Cette situation fait qu'on est tenté de mélanger les "genres", soit ici de comparer à l'infini et de s'énerver contre l'"unicité de la Shoah". Ce qui est épuisant, inutile, et pernicieux, tant le procès d'intention peut arguer ici de mauvaises intentions parfois effectives. Ne faut-il pas plutôt, en se plaçant à l'intérieur du genre décréte mineur qu'est le génocide arménien, inverser les données du problème, et commencer par la "fin" : le vide significatif creusé en France par la littérature arménienne, c'est-à-dire par une parole écrite qui témoignerait du génocide, sans se laisser troubler par le discours négationniste, qui vise à le rendre inaudible ?

Par quelle indifférence culturelle, par quel abus chronique, nos institutions ont-elles pu à la fois ne faire strictement aucune place à la littérature ni à la langue arméniennes, et hisser à l'une des plus grandes chaires publiques un historien ottomaniste qui, au moment du procès Bernard Lewis, a tenu à exprimer son "doute" sur le génocide arménien ? La relation entre ces deux faits, qui relèvent, eux, du simple constat d'huissier, est aussi complexe que profonde : on ne pourra ici que la désigner. Elle se noue dans le reniement

irrationnel de toute subjectivité par un discours historique qui se dit "scientifique", là même où le témoignage est un moyen décisif d'accès à l'événement, comme c'est le cas pour tout génocide. Qui ouvre les yeux voit que le témoignage tend à prendre une importance croissante dans notre civilisation, au point de devenir un genre et une institution dans le registre culturel et juridique. Or, le discours du témoin est à la fois le repoussoir de l'historien positiviste, l'argument reconnu du juriste, et le lieu symbolique où vient s'inscrire et résonner, dans les consciences individuelles, la réalité de l'extermination. C'est pourquoi, contre le négationnisme et malgré lui, il faut faire valoir le témoignage dans sa teneur à la fois littéraire, cognitive, juridique, éthique, sachant que ces divers registres ne sont pas condamnés à se contredire, comme le dit une vulgate historique en vigueur ça et là.

"Ceux qui voudront traiter séparément la politique et la morale n'entendront jamais rien à aucune des deux." (J.J. Rousseau. *Emile*, IV).

De la place laissée vide, ou absente, de leur littérature, les Arméniens, dira-t-on, sont intimement responsables. D'où vient qu'ils se taisent tant, entend-on souvent - en même temps que l'inverse : encore eux et leur "histoire lacrymale"!... On peut estimer que les Arméniens se taisent trop, comme s'ils vivaient encore intériorément dans l'Empire ottoman, entérinant le crime en une part d'eux-même essentielle, qui, confisquée par la souffrance enfouie, laisse à l'abandon la part vive du langage : la langue poétique et la critique politique. Mais si la subjectivité doit ici être réaffirmée dans ses droits, le volontarisme serait encore plus niais qu'ailleurs : l'histoire des Arméniens fait que leur "responsabilité" - qui ressemble plutôt à une déresponsabilisation par dépossession - en révèle une toute autre : celle, opiniâtrement destructrice, de l'Etat turc - et, loin derrière en sourdine, de l'Etat français, lent et rétif à se départir de sa molle négation bientôt séculaire.

Le gouvernement, qui se prend aujourd'hui mollièrement les pieds dans l'imprudente reconnaissance du génocide par l'Assemblée (1998), retarde de soumettre le point au Sénat. En attendant, il vient de ratifier l'élection d'un négationniste au Collège de France sans broncher - après il est vrai un petit moment d'embarras qui "ratifie" à nos yeux, à lui seul, le bien-fondé de la protestation publique. On sait que quelques jours plus tard, le Président de la République française disait sa confiance dans "l'Etat de droit" turc pour un procès en règle du leader kurde Öcalan. Le gouvernement turc, docile à sa manière, a promis un jugement "équitable" et rappelé l'indépendance de la justice - indépendance si grande en effet que les avocats turcs d'Öcalan se sont immédiatement dit menacés. Cette coïncidence m'inspire une question qui, sans doute déplacée, a donc toute sa place dans un colloque sur *L'Actualité du génocide des Arméniens* aujourd'hui. Dans une Europe où les Kurdes ont dû s'immoler par le feu pour se faire voir, faudra-t-il que les Arméniens organisent un autodafé pour se faire lire, ou bien encore, qu'ils s'enterrent vivants pour pouvoir enterrer des morts sans qu'on ne leur demande plus de les "prouver" ?

Sans doute est-il vital à la France de vendre ses hélicoptères à la Turquie. Sans doute est-il vital à la Turquie de se frotter au giron froid de l'Europe tout en torturant méthodiquement ses militants des Droits de l'Homme. Qu'il puisse être vital aux turcologues d'emboîter le pas ici même à l'interdit qui frappe là-bas le mot de "génocide", cela rend plus perplexe. Certes, l'accès aux sources turques est conditionnel. Mais lorsque cette allégeance forcée donne le change avec la "liberté de recherche et d'expression"⁴, la perplexité s'aggrave. Et lorsque une série d'intellectuels, croyant cette liberté menacée par une protestation publique, imputent celle-ci "républicainement" à un "groupe de pression" communautaire ou politique⁵ - sans considérer que cette protestation émane d'instances de recherche sur les génocides - donc des plus méfiantes à l'égard de l'Etat, mais conscientes de la portée politique de tout discours institué sur ce thème⁶ ; lorsqu'en chaîne une série de chercheurs se rallient au panache blanc de l'indépendance scientifique, sans voir que ce panache jauni fait ici les poussières, venant après le coup de serpillière qu'en Turquie une dictature fascisante fait passer sur ses crimes passés à l'historien devenu technicien de surface, alors, l'énormité du malentendu montre que quelque chose ne va

pas au royaume français de la science humaine. Il semble en tout cas que ces savants-là aient besoin d'autre chose que de sources : est-ce une liberté, une autonomie, ou un monopole ?

Nous appellerons cette autre chose, quant à nous, la foi dans le fait exclusif — le fait, tout le fait, rien que le fait — lequel fonde l'exclusive de la vérité historique, sous condition prudente, il est vrai, de prononcer aussi l'impératif de la "tête froide" : *credo* du chercheur qui, quoiqu'il arrive, saura pratiquer le "doute" et "suspendre le jugement"⁷. Noble ascèse, qui pose néanmoins des problèmes : elle suppose, sinon de tenir pour nuls les acquis juridiques de Nuremberg et de la Convention de 1948, de soustraire le travail de la connaissance à toute perspective éthique, et à toute critique politique face aux crimes contre l'humanité. Or, le crime de génocide, jugé imprescriptible par le droit, ne met pas en jeu que des *faits*, mais des *actes*, qui, visant l'humain en tant que tel, prennent en partie un sens transhistorique, sur un plan éthique dont il faut bien rendre compte. Si telle n'est pas la tâche de l'historien, celui-ci est forcé d'en tenir compte, sauf à se maintenir lui-même dans une fiction épistémologique : celle, sinon de l'objectivité, de la neutralité scientifique en matière de crimes contre l'humanité, énoncé qui, bien qu'à faire pleurer, rend aujourd'hui bavard.

Ainsi suspendu, le jugement politique risque de profiter beaucoup plus à l'idéologie qu'à la science, à moins que celle-ci ne fasse de l'idéologie ses choux gras. Que cette docte "suspension du jugement" au nom des seuls faits profite ici à un Etat criminel, n'est-ce pas là pourtant un fait ? D'où vient que ce fait-là soit si vite oublié par les champions du fait ? Car cette suspension est un acte, et si cet acte a une visée cognitive, il a aussi une portée morale, et des effets politiques. Pourquoi oublier tout cela ? En cet oubli, ces clercs se révèlent jaloux de leur protocole d'accès, non seulement aux sources, mais à la Vérité, tout en multipliant leurs rituels d'allergie au sens. Lequel, parfois, et c'est ici le cas, ne laisse aucun doute possible. Il faut donc revenir aux faits, en tant que ceux-ci furent possibles, c'est-à-dire pensés ou pensables, car dotés de sens. C'est là que la littérature prend certains droits. Tandis que le dispositif positiviste s'apparente, pour son irrationnelle autorité, à l'énoncé théologique d'une Vérité - le "doute", on le sait, est le propre du mystique autant que du cartésien -, la littérature, en son parti-pris empirique, et en toute subjectivité assumée, peut contribuer ici à une critique du mythe qu'est devenu ce "doute" scientiste. Le point d'où l'on considère le bavardage négationniste est ainsi le même que celui d'où l'on considère le silence de la littérature, celui d'une réelle liberté d'expression, c'est-à-dire d'une subjectivité qui n'aurait plus honte d'elle-même, mais de toute allégeance ; bref d'une réelle libre pensée.

D'une littérature absente

Que penser de ce silence sur la littérature ? Que l'actualité du génocide arménien ne passe pas par elle ? Qu'il n'y a pas d'actualité littéraire du génocide arménien ? Ou pas d'actualité de la littérature arménienne ? Ou bien que la littérature, à titre d'empire du subjectif, mal intégrée parmi les objets d'étude scientifique, le soit ici au point d'être implicitement rejetée dans l'inactuel ? La littérature est toujours à la fois glorifiée et méprisée, comme une maîtresse pour qui l'on se damnerait en privé, mais qu'on fait taire en public ; l'inactualité est en partie son lot propre : c'est ce qui fait sa force intempestive en réserve, sa négativité potentiellement critique. Mais ce potentiel même est mis à mal dans la littérature arménienne, trop enfouie pour exister même négativement au sein des institutions. La profondeur de cet enfouissement aboutit à une totale invisibilité en France. Les attendus institutionnels et culturels de ce cas de figure doivent être interrogés sérieusement par tous, Arméniens et non-Arméniens.

On ne peut dire qu'aucune littérature ne parle du génocide arménien. Celui-ci vient même d'avoir une certaine actualité dans la vie culturelle parisienne. Beaucoup, au colloque, ont dû se souvenir du jeu bouleversant de Simon Abkarian, dans la pièce de Richard Kalinowski, *La Bête sur la lune*, mise en scène par Irina Brook à Bobigny l'hiver dernier, et qui racontait

les difficultés d'aimer et d'enfanter d'un couple rescapé du génocide. Ceux qui l'avaient vue l'avaient forcément en tête, par intermittence, en écoutant les historiens parler ici. Mais qu'est-ce qu'"avoir en tête" de telles choses ? Qu'a-t-on en tête qui empêche de parler lorsque l'historien nous parle d'un génocide ? Et lorsque le poète nous en parle, notre tête cesse-t-elle de penser, au moment où elle croit par éclairs tout comprendre ? Il est vrai qu'au théâtre, l'effondrement final du fier fanfaron joué par Abkarian fait pleurer, et que les larmes ici n'étaient pas le sujet. L'effondrement d'un homme qui se découvre stérile aux yeux de sa compagne de naufrage et d'exil ne saurait être un sujet de colloque. Pourtant, ce que raconte l'historien ici a de quoi faire pleurer. Mais l'émoi et l'effroi, tout inhérents qu'ils soient à l'événement étudié, deviennent hors sujet de l'étude.

Cette suspension est juste dans la mesure où un sentiment n'a ici pas en soi de valeur. Son humanité gît dans les mots humains qu'il charrie. Lorsque, par dégoût légitime du pathos, on laisse aussi en marge les mots vivants qui *témoignent* d'émotions structurellement issues de la réalité qui les suscite et les fonde, il se passe quelque chose, à ce coup, d'illégitime, qui assèche la pensée et fragilise la science là où elle voulait s'affermir. Si les mots alors ne sont plus prononcés pour personne, le témoignage et la littérature perdent toute portée, et même toute existence. Leur vérité possible reste lettre morte, prise pour propos de pleureuse éternelle, perdue pour la "science". Or, le témoignage est, comme la littérature, voué à l'existence sociale, et même, dans la réflexion sur le génocide, investi d'une autorité épistémologique décisive, qu'il faudrait parvenir à formuler *avec* les historiens, et non contre eux.

Si la France s'est installée, vis-à-vis de la Shoah, dans une mauvaise conscience qui vire à présent au quasi-consensus commémoratif, le génocide arménien, lui, semble n'avoir pas même franchi le seuil, non de la mauvaise conscience, mais de la conscience. Lorsqu'il le fait, comme on l'a vu dans l'affaire Veinstein, c'est au prix d'un violent accès de bonne conscience, historienne, surtout : les défenseurs de Veinstein se sont tous empressés à reconnaître le génocide arménien, avant de démontrer par leur soutien, que sa négation n'était pas de taille à empêcher l'institution de fonctionner. Si, en s'ulcérant ainsi, cette bonne conscience fait son chemin à la mauvaise conscience, peut-être naîtra-t-il de tout cela un jour, simplement, une conscience. L'émergence culturelle du témoignage y aiderait sans doute. Car l'écriture littéraire a parfois un effet dissolvant sur la bonne conscience, comme sur la mauvaise, ainsi que sur l'inconscience, puisqu'il lui revient, entre autres choses, de faire parler l'inconscient.

La pièce de théâtre, l'acteur, le poème, assument avec grâce une tâche dont on n'a cessé de discourir ici : celle de transmettre, non plus le trauma, mais le sens de l'événement ramené dans l'enceinte de la vie humaine, et à la question, qui englobe toutes les autres, du bonheur possible. Face au génocide, la question du bonheur - c'est-à-dire du possible, du sens et de la pensée - est une question qu'on peut dire hautement scientifique. Elle ne peut en tout cas être évitée par les sciences humaines, ni monopolisée par la psychanalyse du trauma. L'intellection du génocide n'a-t-elle pas, derrière tous ses pénibles efforts, ce but caché ? Pourquoi tous ces efforts pour faire sens ? La littérature le sait : c'est pourquoi elle soigne tant la forme de son effort, qui complique les voies du sens pour parler plus simplement de l'homme : c'est là son empirique science humaine. Considérons le rôle décisif qu'ont pris, dans l'approche de la Shoah, le commentaire de Primo Lévi ou Paul Celan, et l'immense continent de la littérature concentrationnaire, qui brigue à présent sa place dans l'Université. Considérons, à côté, la place introuvable de la littérature arménienne. Ne peut-on la sortir de l'ombre jetée par la comparaison, et lui faire réintégrer, elle et sa précieuse particularité, le champ de réception de l'événement singulier dont elle parle ? A propos du génocide arménien, l'intellectuel français cite parfois le roman de Franz Werfel⁸. Mais il ne peut pas lire Oshagan⁹, Yessayan, Vorpouni, Tcharents, Mahari, Beledian.. Il semble que cette littérature manque, pour être connue, moins de chercheurs et de traducteurs que d'éditeurs, voire de lecteurs, ce qui renvoie fonctionnellement au système culturel français, autant qu'aux conditions de création et de

réception propres à la diaspora arménienne.

La tâche de compréhension interne d'un génocide, on le sait, passe par la lecture du témoignage direct ou indirect (celui de l'héritier), qui oppose à la destruction des systèmes symboliques hérités un travail tâtonnant, mais vital, sur le langage, par quoi le sujet tente d'exister pour lui-même et autrui, s'inventant une forme de vie nouvelle. Sans la littérature, et plus généralement sans la plasticité et l'imagination que donne à chacun le désir d'exister dans la langue, l'invention de cette forme de vie est une tâche difficile, austère, peut-être insurmontable. Raymond Kévorkian a montré ici le fruit qu'un historien peut tirer des témoignages, dans la perspective d'une saisie détournée, mais efficace, de la logique génocidaire. Témoigner de la réalité des camps de concentration de Syrie et de Mésopotamie, c'est désigner par ses traces une intention génocidaire cachée dans une politique de déportation. Déchiffrer ainsi ces témoignages, c'est revenir en amont du crime à partir de l'aval. Tel est d'ailleurs aujourd'hui le travail des commissions d'enquête dans les tribunaux pénaux internationaux de l'ex-Yougoslavie et du Rwanda. Mais le témoignage ne renseigne pas seulement sur les criminels. Il est aussi le gage d'une compréhension humaine du crime, donc d'un retour possible à l'humanité, prenant intimement acte de l'écartèlement de celle-ci. Ce gage passe par le travail sur la langue, donc celui de la pensée, décisif pour l'existence culturelle d'un groupe, et plein d'un sens éthique aux effets immédiatement politiques. Il en va en effet du sens de l'humanité et de sa vocation propre dans le moindre effort individuel pour comprendre une réalité qui, faite pour pulvériser tout repère symbolique, n'y est pas parvenue tout à fait. Cet effort n'est pas une impuissante profération du malheur. Poétique, la plainte est autre chose qu'un chagrin, de même que la tuerie, énoncée, devient un crime. Cet effort de diction de l'expérience génocidaire, parallèle aux efforts de saisie conceptuelle et de qualification juridique, doit être placé à hauteur égale du travail des historiens et des juristes, sans contradiction ni préjudice réciproque¹⁰. Pour cela, il faudrait commencer par lire cette littérature, et la faire lire aux historiens.

Il y a, on le sait bien, une littérature arménienne, et une littérature inspirée par la catastrophe arménienne : littératures d'exil écrites ou non dans la langue d'accueil¹¹, mais aussi littérature en langue arménienne¹². Mon incompétence linguistique ne me permettant pas d'en parler, je renvoie aux travaux de Marc Nichanian et Krikor Beledian. Le travail critique sur le génocide arménien doit pousser la réflexion sur la désappartenance génocidaire jusqu'en des contrées qui obligent à réfléchir aussi sur le rôle que joue le langage dans l'après-génocide, d'où la nécessité, pour débloquent la transmission, de lire de près la réflexion littéraire et philosophique sur le témoignage. Réfléchir ici et maintenant sur *l'actualité du génocide arménien* doit aussi faire déboucher sur la traduction française de l'œuvre littéraire de Krikor Beledian, sur la publication et la lecture de son œuvre critique, sur l'assimilation de l'œuvre théorique de Marc Nichanian, ainsi que des travaux, d'inspiration différemment psychanalytique, de Janine Altounian et Hélène Piralian¹³. Il faudrait un autre colloque, non pas pour faire sa place à la littérature, car cette place serait alors un ghetto, mais pour comprendre pourquoi cette forme décisive de transmission qu'est le témoignage n'est pas encore accueillie dans le monde de la recherche historique consacrée au génocide arménien. La littérature n'est-elle pas aussi un savoir ? Et un savoir qui, passant par l'expérience symbolique de sa destruction, pourrait être considéré comme des plus précieux. Mais qu'y a-t-il dans son statut propre, qui empêche qu'on en prenne acte pleinement, à la fois intellectuellement, culturellement, institutionnellement ?

Tenter de comprendre les formes de l'extrême violence politique, et ce qui fait qu'elles basculent dans un au-delà du politique qui échappe à notre entendement, c'est, en cherchant à faire pencher dans l'autre sens la bascule, répliquer : tenter de vivre, et non plus de survivre. En parlant l'individu résiste, puisque le crime a pour objectif d'anéantir, en détruisant le groupe-cible — nation, ethnie, race, religion, dit la Convention de 1948 —, le système complexe d'appartenance culturelle, familiale, qui inscrit la subjectivité de chacun au carrefour du privé et du public, du social et de l'intime. Seule l'inscription dans le

langage de cette intimité blessée peut transmettre le sens de l'humain qu'on a voulu détruire en détruisant le langage même — ici non seulement la langue arménienne, mais la possibilité de s'inscrire en profondeur une fois que cette langue est perdue, dans une langue et une culture adoptée¹⁴ —. Le travail de réappropriation subjective et littéraire de la langue arménienne par la communauté ne contredit donc en rien celui de réinscription de l'histoire intime dans la langue d'accueil. Celle-ci n'est pas plus une trahison que celle-là un archaïsme. Au contraire, cette double réanimation de soi dans la langue, et de la langue en soi, est la seule perspective qui, relayant le travail scientifique et la lutte politico-juridique pour la reconnaissance, soit profondément d'avenir. L'histoire intime étant celle du génocide, cette réappropriation d'une langue passe par la lecture de son témoignage, et de la littérature qui tente d'en hériter en affrontant le deuil.

Le témoignage a donc un statut épistémologique et éthique qui va très au-delà du statut de document pour l'historien et de preuve pour le juge. Il est un instrument de compréhension interne du "crime contre l'humanité", notion qui, dépassant d'évidence son origine juridique, concerne tous les secteurs de l'activité humaine, et requiert donc chaque science humaine - appelée ainsi à réfléchir, chacune, sur sa propre inhumanité historique, et sur son humanisation possible. A tous les niveaux, l'œuvre d'un génocide est de délier, mutiler, trancher, séparer. La réplique, s'il en est une, passe par l'effort de relier ce qui fut criminellement délié. Cela signifie, sur le plan éthique, postuler, au-delà de la concurrence des victimes, que l'humanité est une par ses différences même, irréductibles à toute nature substantielle. Sur le plan épistémologique, cela signifie qu'une anthropologie des crimes contre l'humanité doit lutter contre le cloisonnement, voire le mépris ou l'hostilité, qui séparent la "mémoire" et "l'histoire", les secteurs du savoir dit objectif (histoire, droit) et du savoir dit subjectif (psychanalyse, littérature), sans que la spécificité et l'autonomie de ces pratiques aient à en souffrir.

Il est vrai qu'on réserve toujours à la littérature une place marginale dans le concert des sciences humaines : celle d'un divertissement certes supérieur, mais qui ne change jamais le cours social et politique des choses, alors qu'en son meilleur il mobilise la pensée et ne crée rien de moins qu'une culture partageable, donc, pour chaque individu, les conditions d'existence verbale d'une vie avec autrui. Dans le cas arménien, cette marginalisation de la littérature s'aggrave d'une spécificité qui touche au génocide et à sa "réception" : son déni continu, quasi séculaire. Car pour répondre à ce déni, le travail nécessaire de la démonstration maintient la recherche dans un type de savoir axé sur la positivité factuelle et la norme juridique universelle. Il faut donc, pour compléter ce travail, prendre acte de la réflexion philosophique menée conjointement sur la littérature et sur le déni par les chercheurs arméniens cités plus haut, et articuler la recherche historiographique à cette réflexion théorique. Ceux-ci ont différemment montré que la logique dénégatoire visait non seulement l'individu dans sa vie, mais dans sa mort, empêchant le descendant de faire le deuil des morts¹⁵. Cet empêchement s'inscrit en plein cœur du rapport au langage. Son effet dans l'institution française est la complète invisibilité de la littérature arménienne, et de son étude, qui deviennent ainsi l'envers du savoir historique, promis, sinon à l'oubli et au refoulement, au silence. L'historiographie ne répond donc au "pathos" qu'on ne cesse de prêter à la mémoire arménienne, qu'en installant une alternative, qu'il faut à présent surmonter. Pour cela, la communauté arménienne doit cesser, non de pleurer, comme on a, ça et là, l'inélégance de lui dire, mais de se taire.

Mon objectif n'est pas de minimiser la tâche des historiens : l'établissement des faits reste d'autant plus essentiel que la fermeture des archives turques laisse ouverte cette tâche de dépouillement, sans pouvoir en aucun cas remettre en doute les innombrables faits établissant la responsabilité du gouvernement des Jeunes Turcs. Cette tâche historienne, étant donnés le discours et les agissements de l'Etat turc, est par force une tâche politique. Les travaux de micro-histoire locale sont des plus précieux alors même qu'on tente une compréhension transversale des génocides : c'est par l'extrêmement particulier et le détail concret que s'exprime la dimension universelle d'un tel événement. Il

ne s'agit donc pas de remplacer une exclusive par une autre, mais d'articuler des savoirs séparés. Dans le cas du génocide arménien, le travail de décroisement est d'autant plus important à effectuer que les points aveugles inhérents aux spécialisations de la recherche s'aggravent des effets du déni. Ceux-ci doivent donc avant tout être compris en profondeur.

Le piège négationniste : le déni et la preuve

«Il ne s'agit pas de dénoncer le crime, mais d'abord de surmonter les effets de la dénégation», disait Marc Nichanian lors d'un colloque consacré au génocide rwandais en 1995¹⁶. Il y montrait comment la dénégation du crime était installée d'emblée dans le système duplice du gouvernement et de l'administration jeune-turque, chaque structure de pouvoir étant redoublée en secret par une autre, cachée aux témoins. Le négationnisme actuel prolonge cette logique, qui prend des formes épistémologiques à dépister, y compris et surtout dans la "science" de l'histoire. A la faveur d'un leurre, celle-ci offre au négationniste l'habit¹⁷ nécessaire du savant qui doute et demande la preuve qui lui permettra d'en finir. Or, la logique faurissonienne a montré qu'aucune preuve ne pouvait jamais en finir avec ce type de "doute". Le négateur, en prenant ainsi, en même temps que l'habit de l'historien, le relais du discours criminel, installe ainsi le survivant dans un piège qui n'est pas seulement épistémologique, mais existentiel.

Il y a, dans cette transformation obligée de la mémoire du survivant en archive quelque chose d'hallucinant. Pour que l'on se souvienne, il fallait que les survivants se transforment en autant de preuves vivantes de leur propre mort. En ce sens, oui, la mémoire du survivant est une mémoire défaillante, parce qu'elle est une mémoire folle. Elle ne peut s'accomplir ni dans l'épopée, ni dans l'archive. Mais pourquoi faut-il prouver et encore prouver ? Parce qu'il n'y a pas de génocide sans dénégation (...) La dénégation est l'essence même du génocide¹⁸.

En présentant sa première traduction française de Vahakn Dadrian¹⁹, M. Nichanian a désigné avec précision la modernité du phénomène de "dénégation organisée et universelle". Celle-ci commence, écrit-il, "avec le règne de l'archive dans l'histoire et dans la mémoire", et donne lieu à la "macabre complexité autour de l'archive et de la preuve, où les historiens et les juristes se disputent le droit à 'statuer'". L'intention exterminatrice, constitutive du crime, impossible à "prouver" sur pièce, doit être déduite d'un faisceau de faits convergents déduits des témoignages - que le négationniste décrète aléatoires. La négation s'engouffre dans cet improuvable pour faire de l'"intention" gouvernementale une question d'"interprétation"²⁰ et laisser planer un doute: ainsi s'installe "scientifiquement" le massacre des Arméniens dans l'indécidable. Au mieux, on parle de la "thèse"²¹ du génocide arménien.

Ici, le négationnisme consiste non à nier l'existence factuelle des massacres, mais leur sens profond, celui d'une destruction radicale d'une part de l'humanité. Or, cette radicalité négative, que la philosophie doit assigner et comprendre par le témoignage, est l'effet d'une intention concrète d'exterminer, et ici par une planification étatique, qui frappe de plein fouet les victimes comme une onde de choc, alors qu'elle relève d'une rationalité délirante, mais que notre raison doit déchiffrer. C'est pourquoi, comme le dit Nichanian, "l'historien pervers est celui qui prétend à toute force ne s'occuper que des faits", en ignorant cette relation entre "sens" et "réalité"²², faisant comme si le sens évacué du génocide n'était pas aussi une réalité. Or cette réalité est celle-là même du crime, qui ne relève pas seulement de l'investigation historique, mais du droit. Face à ce confusionnisme, le témoignage des victimes peut aider à mener le débat là où il doit être mené : sur le plan à la fois du sens de la destruction qui vise l'homme derrière l'Arménien, et qui ne peut émaner que d'une intention exterminatrice. Inactuelle, absente, la littérature laisse la place au positivisme, et la parole fragile du témoignage se dissout dans la parole instituée du négationniste. La réflexion sur le sens de la destruction génocidaire fait ainsi place à la polémique sur l'élection d'un négationniste au Collège de France, puis sur la liberté d'expression.

La négation par le "doute" : le cas de Gilles Veinstein.

Etant intervenue directement dans la protestation publique contre l'élection de G. Veinstein, par un texte²³ qui a donné lieu à quelques facilités d'attaques et malentendus, je reviens sur cette question, puisque l'argument de "l'indépendance de la recherche" et de la "liberté d'expression"²⁴, en réponse à l'appel aux autorités, a fait quant à lui si bien autorité qu'il a bouclé le débat avec la dernière brutalité. On sait le rôle qu'a joué dans cette clôture le prestigieux crédit de Pierre Vidal-Naquet, dont la prise de position ici s'est révélée confondante. Aussi molle dans sa défense de Veinstein que brutalement tendancieuse pour ses adversaires, grossièrement suspectés d'antisémitisme, son argumentation a consisté à multiplier les réserves d'historien à l'égard de Veinstein, pour finalement déclarer "inadmissibles" le terme de "négationnisme", jugé ici "imaginaire", et surtout la remise en cause d'une décision institutionnelle²⁵. A la faveur de ce texte surprenant de légèreté, le gouvernement put se défaire de tout semblant de scrupule en ratifiant le vote, et *Le Monde*²⁶ déclarer cette affaire close, renonçant apparemment à publier toute protestation, dont plusieurs "Lettres ouvertes à Pierre Vidal-Naquet"²⁷, ainsi que la "Déclaration du Comité du 24 avril"²⁸. On mesure cependant leur effet sur leur destinataire en lisant les reculades ultérieures de P. Vidal-Naquet²⁹.

Il m'a été parfois reproché — et ce reproche-là était pertinent — de n'avoir pas fait suffisamment état des arguments utilisés par G. Veinstein dans son article d'*Histoire* d'avril 1995, "Trois questions sur un massacre". Je ne ferai pas ici une analyse approfondie de ce texte, que d'autres ont engagée ou mèneront prochainement à bien³⁰. Son simple résumé montrera que tous les modes de négation évoqués ici par Richard Hovannisian y sont exemplifiés, et qu'il répète en écho assourdi les thèses officielles de l'Etat turc. Mais je voudrais présenter ce discours en le situant dans un double contexte : celui du négationnisme d'Etat en Turquie, répercuté dans une part de la turcologie américaine et française (en introduction) ; celui de la méthode historiographique de G. Veinstein dans son ensemble, à travers deux exemples extraits de ses travaux d'ottomaniste (en conclusion).

L'histoire en chambre d'échos : de la Turquie à la turcologie

Les thèses négationnistes s'expriment, cela va sans dire, en des styles plus ou moins précautionneux, selon l'institution qui la formule et le destinataire visé. La falsification, dans son état le plus grossier, consiste à inverser systématiquement les responsabilités criminelles, procédé massif lors des attentats terroristes arméniens au début des années 1980. Citons par exemple, puisqu'elle s'adressait "aux universitaires du monde entier" pour rétablir les "vérités historiques concernant les relations turco-arméniennes", la "Déclaration du sénat de l'Université d'Istanbul à propos des crimes commis par les terroristes arméniens"³¹. Voici ce qu'y apprennent, pour leur gouverne, les historiens de tous les pays: «dans aucun des Etats turcs qui jalonnent toute l'histoire et qui ont abrité plusieurs minorités, on ne trouve la moindre trace de génocide», alors que les «crimes sanglants des terroristes arméniens sont bel et bien des actes ignominieux de génocide» ; depuis la fin du XIX^e siècle, les "provocations extérieures" encouragent à la révolte un "petit nombre d'aventuriers arméniens" constitués en "comités de brigands" : c'est pour y répliquer qu'en 1915 fut promulguée une "loi de déportation qui a été la conséquence nécessaire, légale et légitime à la fois des provocations, des conspirations et des révoltes survenues pendant l'état de guerre, et dont le but ultime était de neutraliser les criminels et non pas d'exterminer le peuple arménien ou les «sujets loyaux» de l'Empire ottoman".

Ce discours est trop grossier pour être repris à son compte dans l'université française. En revanche, les thèses de G. Veinstein ressemblent trait pour trait à celles qu'on peut lire dans une autre protestation contre les attentats terroristes arméniens, publiée cette fois dans *Le Monde*, et signée par l'ambassadeur de Turquie en 1983, Adnan Bulak³². M. Bulak replace les récents attentats dans une supposée tradition de manipulation de la minorité arménienne par les "intérêts étrangers" hostiles à la Turquie, coupables d'avoir brisé la

bonne entente des Turcs avec la "communauté fidèle et préférée" des Arméniens dès la fin du XIX^e siècle. Menacé par la "collaboration russo-arménienne", le "gouvernement ottoman", dit Bulak, a "finalement décidé de réagir", par une "mesure à laquelle plusieurs pays avaient déjà fait appel dans le passé contre leurs propres minorités"³³ : loin de toute "volonté délibérée de génocide", cette décision consista «à déplacer les Arméniens vivant à proximité des champs de guerre vers des régions à l'abri des hostilités, comme la Syrie qui, à l'époque faisait partie de l'Empire ottoman»³⁴. Viennent ensuite les *topoi* de rigueur : Bulak révisé à la baisse le chiffre des victimes arméniennes, les impute aux "batailles", aux "activités de groupes terroristes", aux "accrochages survenus entre les deux communautés", à la "disette" et aux "épidémies qui frappaient sans distinction toutes les populations de la région".

On entend ici avec distinction, quoiqu'assourdi par un peu de diplomatie, l'écho des thèses de l'Université d'Istanbul, formulées à l'usage des lecteurs français du *Monde*. Dans l'interview d'*Histoire*, à laquelle il avait été convié comme "discutant" pour le soutien connu qu'il accordait à Bernard Lewis, G. Veinstein donne cette même version des faits, à l'usage cette fois des historiens et amateurs d'histoire français. Sa série d'arguments reprend quasiment terme à terme et dans le même ordre ceux qu'on trouve chez l'ambassadeur de Turquie. Il y ajoute quelques citations et sources bibliographiques, chaque fois s'autorisant d'historiens officiels turcs comme d'autorités incontestables³⁵. Il en retire le trait paranoïde, et déplacé vu le lieu, de la "manipulation" séculaire par les "intérêts étrangers". Voici le détail de sa "propre" séquence :

- Introduction : Il n'est pas vrai que Turcs et Arméniens soient deux peuples ennemis. Le passage des Arméniens sous la domination ottomane a signifié "l'insertion dans un empire pluriconfessionnel et pluriethnique", où ils bénéficiaient du statut de dhimmi. Dans ce système de dominations - qui ne concernait pas seulement les Arméniens, lesquels en avaient d'ailleurs connu d'autres -, le racisme était inexistant, et chacun pouvait se convertir à l'Islam. Malgré tout, des oppositions surgirent tardivement, du fait de la "lutte nationale" des Arméniens, qui creusa le "fossé" entre les deux communautés. Alors que les Arméniens étaient longtemps restés la communauté "fidèle" par excellence, à la fin des années 1870, au moment même où les territoires asiatiques paraissaient devenir le "dernier refuge de la puissance ottomane", le jeune nationalisme arménien fit porter ses revendications indépendantistes "sur une partie substantielle de ce sanctuaire"³⁶. Or, les Arméniens n'ont jamais été démographiquement majoritaires dans les régions réclamées. Cette généalogie explicative du "massacre" est ce que Veinstein appelle l'inscription nécessaire des "désastres", autant que des "autres événements", "dans un contexte historique, dans une configuration complexe de circonstances", sans "relativiser le mal qu'ils représentent", mais pour en analyser "les origines et les modalités"³⁷...

- Le commentaire sur les massacres, ensuite, est destiné à dire l'horreur du massacre et à nier son caractère génocidaire. Il le fait par des arguments qui oscillent entre la négation de l'intention exterminatrice et sa légitimation : 1. les Arméniens d'Istanbul et d'Izmir ne sont pas exterminés. 2. Le gouvernement jeune-turc était en pleine guerre mondiale, et les populations arméniennes s'étaient engagées aux côtés des Russes, ou soulevées en Anatolie. 3. C'est au cours des "opérations de transfert" de la population arménienne d'Anatolie centrale et orientale vers la Syrie que "périrent un nombre immense d'Arméniens". "Cette tragédie, dit Veinstein, fut la résultante d'une multiplicité d'événements qui se déroulèrent dans différents lieux en 1915 et 1916 : "malnutrition", "épreuves", hygiène, "épidémies", et "crimes contre l'humanité caractérisés" dus à des "règlement de compte intercommunautaires", avec une part active des Kurdes, et une coopération des autorités locales dans certains cas.

Veinstein précise ensuite ce qui fait selon lui l'objet d'un débat : non la réalité et l'ampleur des massacres, que personne ne met en question, même en Turquie, mais "trois questions" : 1. le chiffre des morts, à revoir à la baisse : non un million et demi de victimes,

comme il l'est "rituellement répété", mais, comme le dit J. Mc Carthy (référence obligée dans le rituel effectif du "savoir" négationniste), 600.000 morts en Anatolie en 1915, soit la moitié de la communauté (il s'agit, selon les historiens du génocide, des 2/3). 2. Il y eut de "nombreuses victimes parmi les musulmans tout au long de la guerre, du fait des combats mais aussi des actions menées contre eux par des Arméniens, dans un contexte de rivalité ethnique et nationale", et "s'il y a des victimes oubliées, ce sont bien celles-là". Suit un couplet démagogique à l'adresse des musulmans, privés du "statut de martyrs". 3. Vient alors le "point crucial du débat": les transferts étaient-ils un "leurre pour une entreprise systématique d'extermination" planifiée par le gouvernement jeune-turc, ou celui-ci fut-il débordé par "l'hécatombe" ? La "critique historique" -en fait Orel, Yuca et Ataov, historiens officiels- a prouvé que les documents Andonian sont des faux³⁸. On ne peut se fier au réquisitoire de la Cour martiale en 1919 vu le caractère éminemment politique du procès, intenté par les adversaires du pouvoir incriminé, et sous la coupe des alliés. (Peut-on se fier, répondra-t-on à Veinstein, au tribunal de Nuremberg dans son jugement des nazis ?)

Face aux témoignages de rescapés, diplomates et missionnaires, Veinstein se maintient dans le droit fil de la tradition négationniste : "tout historien rigoureux connaît les limites d'un témoignage - d'autant plus susceptible d'exprimer un point de vue 'engagé' dans un contexte de conflit généralisé". Il est de bon ton, chez certains turcologues, de disqualifier le discours de Toynbee en rappelant qu'il était au service du gouvernement anglais (P. Dumont) ; G. Veinstein, lui, cite les *Dessous du témoignage de Morgenthau* d'Heath W. Lowry, référence scientifique dont on sait l'incorruptible fiabilité³⁹. Là encore, l'aberration saute aux yeux lorsqu'on imagine le raisonnement transposé à la Shoah : le fait qu'il y ait eu un conflit généralisé en 1939-1945 a-t-il fait disqualifier les témoignages des victimes des nazis (même si le témoignage gagne aujourd'hui, y compris dans les Tribunaux internationaux, une autorité qu'il n'avait pas alors ?). Enfin, dit Veinstein, comment expliquer les nombreux procès d'agents ottomans pour crimes contre des Arméniens ? G. Veinstein se réclame alors de l'"intime conviction" d'Erik Zürcher, selon lequel l'implication n'est pas celle du gouvernement mais d'un cercle interne au sein du Comité Union et Progrès, sans qu'il soit possible de le prouver "au-delà de tout doute". Or, on sait l'inanité de cet argument, le Comité des Jeunes-Turcs ayant pris les rênes du pouvoir pour mettre le pays en coupe réglée⁴⁰.

Au sortir de ce festival de doutes, il ne fait plus aucun doute, si l'on suit l'intime conviction de Veinstein, que le génocide est une fiction arménienne. Il restait à le dire. Veinstein franchit le pas, concluant sur la tendance des "avocats de la cause arménienne" à "isoler le drame dont ils défendent la mémoire de l'ensemble de son contexte historique, à le désincarner, pour en faire, non ce qu'il fut - une catastrophe historique relevant de responsabilités multiples, mais une scène mythologique, un assaut des forces du mal contre les forces du bien, hors de tout temps et de tout espace". «Or, ajoute-t-il, ce schéma, reçu sans esprit critique par nos concitoyens, y compris dans les médias et les classes politiques», coupés des "réalités géographiques et historiques compliquées de cette période", ce schéma est "générateur d'un authentique racisme antiturc", lequel, conclut Veinstein en fanfare, est "aussi inadmissible (faut-il le préciser ?) que tout autre racisme».

Il vaut mieux en effet le préciser, connaissant la délirante mythomanie raciste de la thèse kémaliste de l'histoire, qui fait de la "langue-soleil" turque la mère de toutes les langues, de la terre turque le centre du monde, et de tout contradicteur un ennemi malfaisant à détruire⁴¹ ; sachant, aussi, que tel défenseur de Veinstein, dans le *Figaro*, est allé jusqu'à voir "les institutions de la République" menacées par la "dérive communautariste" arménienne⁴². La réalité effective d'un racisme antiturc est du reste un argument des plus favorables à la reconnaissance du génocide arménien : c'est le refus de désigner avec précision l'État comme coupable qui laisse se développer un racisme contre le peuple turc, saturé de propagande. Mais cette distinction décisive ne coule pas de source pour un historien qui, comme on va le voir, croit pouvoir déchiffrer la population d'un Empire dans les phrases de son souverain. Grâce à tous ces confusionnismes, un hymne à l'esprit

critique et à l'anti-racisme peut conclure un florilège de négations ajustées, dont la condensation produit exactement ce qu'il prête aux Arméniens : une "scène mythologique". Si son efficacité fait vaciller son lecteur, c'est qu'elle se donne tous les airs de la rigueur historique, là où celle-ci, devenue la plus nécessaire, s'absente le plus.

La "scène mythologique" du turcologue

L'univers du déni, quoique fait de bric et de broc argumentatifs, acquiert l'homogénéité du mythe. Celui-ci — tel est le propre de l'idéologie — peut très bien s'arranger le discours le plus ratiocinant. Tout en raisonnant, il métaphorise, et affectonne d'ailleurs les images organiques douteuses : Veinstein parle volontiers d'"amputation" de la population arménienne, sans paraître entendre que ce mot suppose une gangrène, tandis que les corps réels, eux, sont effacés dans la sophistique. La négation de l'intention étatique va de pair avec la déréalisation des souffrances, auxquelles font un sort quelques adjectifs pathétiques ("terrible", "horrible"). Le négateur se maintient à tout prix dans un royaume symbolique protégé de l'idée de crime, donc de son témoin⁴³.

Ici, l'esprit cultive par ailleurs un rêve ottoman dont le contenu esthétique, mêlé à une représentation fascinée du pouvoir, soulève ça et là des relents idéologiques troubles. Dans ces conditions, le génocide ne peut être qu'une bestiole dégoûtante qu'on repousse pour contempler tranquille un coucher de soleil : celui de l'Empire ottoman finissant, qui fascine Veinstein en deux surtout de ses aspects, ses pratiques de domination et sa relation avec la mort. Sur ce fond, le génocide arménien s'inscrit comme un point aveugle éclatant. Aborder la période des "nationalismes" modernes, que G. Veinstein dit avoir toujours évitée, c'est forcément aussi retourner le chatoyant manteau de cette histoire ottomane, et voir la mort et le pouvoir du point de vue des victimes. Cette opération, impossible à G. Veinstein, se retourne en négationnisme. Il faut donc voir le faux-pas de l'article d'*Histoire*, non seulement comme une imprudente excursion de l'historien ottomaniste hors de son champ de compétence, mais comme une exception qui confirme une règle : celle de l'effacement des morts, de l'oubli des victimes, et de l'idéalisation du pouvoir dans l'historiographie ottomaniste de G. Veinstein. Ce contrepoint nécessiterait une étude en soi. On ne fera ici qu'indiquer quelques points.

En préface d'un des ouvrages collectifs qu'il a dirigés, *Les Ottomans et la mort*⁴⁴, G. Veinstein dit avoir voulu réaliser le programme poursuivi, après Lucien Fèbvre, par M. Vovelle, P. Chaunu et P. Ariès, et contribuer à une "histoire de la mort". Ainsi baptisé, son livre passe en revue les pratiques funéraires des Ottomans - stèles, embaumement, expression du deuil - en quatre parties chronologiques⁴⁵. On s'attend à ce que les massacres de la fin du siècle et le génocide soient traités dans la dernière ("Héritage ottoman, innovations républicaines"). Y figurent en fait deux courts articles⁴⁶. C'est dans le deuxième, d'Etienne Copeaux, "*Les mots de la mort dans les manuels d'histoire turcs*", qu'apparaît enfin le massacre des Arméniens, l'espace d'un paragraphe, à côté des Juifs, dans un bref chapitre sur "La mort massive", qui en précède un autre sur "La mort des grands".

La présentation de la "question arménienne" dans les manuels scolaires turcs, dit l'auteur, est plus nuancée qu'on pourrait le croire : loin de contourner le problème, le discours officiel réfute l'existence du génocide (*soykirim*) en évoquant la "déportation" ou "évacuation" des Arméniens - au cours de laquelle ceux-ci moururent de faim, froid, soif, maladies, pillages - et les massacres perpétrés contre les Turcs par les Arméniens. G. Veinstein pouvait ainsi reconnaître ses propres thèses dans le discours des manuels scolaires turcs décodé par son collaborateur. Remarquant que le mot "génocide" n'est pas plus prononcé à propos des Juifs, E. Copeaux commente : «Un tel traitement de la question arménienne n'étonne pas. Celui du génocide des juifs est plus surprenant»⁴⁷. Notons qu'il y a une "question" arménienne et un "génocide" juif. Sans doute cette répartition lexicale désigne-t-elle les limites du champ libre donné à l'auteur par le directeur du collectif⁴⁸.

C'est en tout cas ici, dans la distinction entre le "génocide" juif et les "massacres" arméniens, que Veinstein se démarque du tabou des manuels scolaires turcs. Car l'historien n'a pas de tabou, mais, dit Veinstein, un "credo" : "toute vérité est bonne à dire". Cette vérité, quoiqu' "horrible", semble n'avoir aucune teneur éthique pour l'historien, qui dit Veinstein en citant alors Marc Bloch, n'a pas à énoncer de "jugements moraux"⁴⁹. Il semble d'ailleurs que la vérité et l'éthique ne communiquent jamais, sinon dans l'inconscient de l'historien, qui a le monopole de la première : sa "responsabilité" lui interdit de laisser la "tâche difficile d'établir la vérité sur des faits remontant à des décennies ou des siècles" à des "juges" ou des "députés"⁵⁰. Loin de contourner le mot génocide, G. Veinstein y revient sans cesse pour le distordre. Reculant devant le grief de négationnisme, il parle d'abord de "massacre", puis, localement, de "crimes contre l'humanité", pour finir par feindre de céder, en catimini, sur le mot "génocide", dont il supprime le sens pour le redéfinir, à l'impressionniste, comme «massacre de grande ampleur»⁵¹ : G. Veinstein feint alors d'ignorer son acception juridique, qui ramène, via "l'intention" criminelle, à l'implication gouvernementale. Mais de celle-ci, Veinstein ne cesse jamais de "douter"⁵². Son négationnisme est donc un confusionnisme⁵³, ce qu'on pourrait appeler dubitationnisme truqué.

Veinstein a donc été entraîné vers des zones qu'il semblait ignorer : la Turquie de 1915 - ceci pour soutenir Lewis lors de son procès en 1995 dans un article de vulgarisation - domaine dont il reconnaît n'être pas "spécialiste"; mais aussi, pour répondre aux questions suscitées par cet interview, la Shoah, sujet où il dit craindre de s'engouffrer, et où il montre une profonde confusion. G. Veinstein ne se montre jamais plus oublieux que lorsque, dans sa lettre à G. Dagron, il se réclame de ses "origines" pour refuser "l'étiquette hideuse de négationniste". Mais le souvenir de la Shoah, et celui de Faurisson, auraient pu lui faire prendre en horreur, plutôt que l'étiquette de "négationniste", le fait de la négation d'un génocide. La comparaison des massacres avec la Shoah apparaît dans son discours comme un expédient tardif. Interviewé par la *Lettre de l'UGAB* en novembre 1998, à propos du manque de "preuve" de "l'implication gouvernementale", il fait une distinction contournée entre les massacres arméniens et la Shoah : "dire qu'on n'a pas actuellement de preuve directe, comme on en a par exemple dans le cas du génocide juif, ne veut pas dire que ça n'a pas eu lieu". Puis : "je pense que le génocide juif a ses spécificités, mais ce n'est pas pour cela que je serai de ceux qui veulent lui réserver un monopole. Ce n'est d'ailleurs pas un sujet sur lequel j'ai profondément réfléchi"⁵⁴.

Sur cette question, il est certain que celui qu'il reconnaît comme son maître, Bernard Lewis, professeur à Princeton, a plus mûrement "réfléchi". Tandis qu'en 1961, dans la première édition de son livre, *The Emergence of modern Turkey*, Bernard Lewis évoquait "le terrible holocauste de 1916"⁵⁵, on voit cette formule disparaître des rééditions ultérieures. En 1998 il affirme, interviewé par le journal israélien *Haaretz* :

«Je ne nie pas que les Arméniens aient terriblement souffert. Mais je me sens suffisamment motivé pour m'opposer à leurs tentatives d'utiliser les massacres d'Arméniens dans le but de diminuer la valeur de l'Holocauste juif.»⁵⁶.

Ce réajustement fut plus avantageux côté turc, puisqu'il valut à Bernard Lewis l'honneur de recevoir, en avril 1998, du Ministre d'Etat Ahat Andican, le très généreux "Prix Atatürk de la Paix"⁵⁷. Le commentaire des *Turkish Radio Hour News* est très explicite sur l'objet précis de la récompense :

«Le Comité du Prix Atatürk de la Paix Internationale a décidé de primer cette année l'historien Bernard Lewis. Le comité l'a estimé digne de ce prix pour ses recherches historiques prouvant que les allégations sur le massacre commis par les forces turques au moment de la Première Guerre Mondiale étaient totalement fausses.»⁵⁸.

Il y a quelques années encore, on créditait Bernard Lewis du sérieux scientifique dû à un "grand savant", comme dit encore aujourd'hui Gilles Veinstein. Que cette estime soit

aujourd'hui largement entamée n'a pas empêché les défenseurs de G. Veinstein de répéter leur confiance dans la "probité scientifique" de celui-ci. Simplement, ils l'ont fait en démarquant tous explicitement de Bernard Lewis, et, pour parfaire l'incohérence, en affirmant le génocide⁵⁹. C'était là tomber, non plus dans le mythe, mais le rêve, qui fait comme on sait l'économie du principe de contradiction. Car Veinstein n'a cessé, tout en affinant l'expression de son "doute", de dire son "admiration" pour "cet historien exceptionnel", vis-à-vis duquel il a, "comme tout ottomaniste", "contracté une dette" pour son "apport pionnier et décisif dans notre domaine"⁶⁰. Que Bernard Lewis soit fort savant, et que sa science soit grande, ne fait aucun doute pour personne. Cela n'empêche pas sa "grandeur" d'être sujette à caution.

Dans l'ouvrage collectif qu'il a dirigé sur *Soliman le magnifique et son temps*, G. Veinstein a lui-même rédigé, au chapitre "Des idéologies", un texte intitulé «La voix du maître à travers les firmans de Soliman le Magnifique»⁶¹. Il y oppose, aux représentations européennes du pouvoir de l'Empire ottoman, une réalité déchiffrée dans la rhétorique des "firmans", c'est-à-dire les ordres écrits du pouvoir central. Veinstein y déchiffre la puissance du maître et ses difficultés pour venir à bout de la désobéissance populaire. Le présumé de l'étude est donc idéaliste en diable, qui lui fait déchiffrer l'Empire et ses sujets dans les phrases rédigées par son souverain. L'étude du firman, dit d'ailleurs Veinstein, permet d'opérer une jonction entre l'idéal et le réel : il révèle l'envers du décor, les difficultés du maître à se faire servir. Les difficultés de l'esclave à se voir écouté, elles, sont hors champ : elles se déduisent des protocoles du discours politique.

Notons au passage que ce dispositif idéaliste entre dans un étrange rapport de chiasme avec celui de la négation : là comme ici, le point de vue des dominés - puis des exterminés - est annulé ; mais on croit voir s'inverser symétriquement le statut cognitif donné aux ordres écrits émanant d'en haut : la fascination pour le "firman" impérial se mue en négation des "Documents Andonian" : alors qu'aux ordres écrits de Soliman, l'historien fait un crédit heuristique immense, les télégrammes envoyés en 1915 aux préfectures par les puissants d'alors, eux, font l'objet d'une pure et simple négation : les documents Andonian sont des faux - comme l'a prouvé la "critique historique", alias Orel, Yüca et Ataov, historiographes officiels de l'Etat turc, et auxquels est accordé, cette fois, un exorbitant crédit. Pour l'ottomaniste nostalgique devenu négateur du génocide arménien, la nouvelle voix du maître, c'est l'historiographie d'Etat, passé par le relai américain d'Heath Lowry, Stanford Shaw, Mc Carthy et le "grand savant" de renommée internationale Bernard Lewis.

Au-delà des pratiques de cooptation inhérentes à la socialité universitaire, mais singulièrement serrées par l'idéologie dans le milieu de la turcologie, ce type d'école historique pose la question, non seulement de la contrainte politique des sources, mais de l'émiettement des champs scientifiques. Le génocide arménien est un angle mort de l'école ottomaniste française. L'accident négationniste de G. Veinstein ne fait que le rendre visible, éclatant, et choquant, du fait de sa consécration au Collège de France. Mais c'est toute la turcologie française qu'il faut ici questionner, son système interne de références et d'autorités, et sa part d'allégeance forcée aux thèses turques de l'histoire. Si la candidature de Veinstein au Collège a soulevé un tel problème, et tant de malentendus non résolus, c'est que ce système de références est entré en contradiction avec un autre : celui des historiens du génocide arménien, mais aussi des chercheurs et des associations spécialisés dans l'étude des génocides : en France, Yves Ternon et l'*Association Internationale de Recherche sur les Crimes contre l'humanité et les Génocides*, à Jérusalem l'*Institut de recherche sur l'Holocauste et le génocide* d'Israël Charny à Jérusalem, aux USA l'*Association for Genocide Scholars* de Robert Smith aux USA. La recherche historiographique qui se penche spécifiquement sur les événements de type génocidaire ne peut renier ni le droit, ni le témoignage. La difficulté qu'a l'historien d'assumer la teneur éthique de sa pratique - teneur que Raoul Hilberg, parlant de sa "rage" de chercheur, aurait jugé fou de renier - se transforme en hostilité de principe à l'égard du droit. Mais il ne peut se contenter de cultiver leur allergie au discours juridique, sans se

donner le mal d'élaborer leur critique, y compris à l'égard de la loi Gayssot, qui devra forcément s'élargir ou être abrogée. L'évolution et l'affinement du droit international rendent cette surdité intenable à long terme. Elle n'en est pas moins puissamment en vigueur chez les historiens français.

Ainsi seulement peut-on s'expliquer que l'administrateur du Collège de France ait tenu pour nuls les jugements de ces autres historiens, qui figuraient au dossier circulant au Collège, et qu'il ait répondu à ces alarmes en faisant appel à "trois personnalités scientifiquement et moralement incontestables"⁶² : Louis Bazin, Robert Mantran, Maxime Rodinson. On sait que les deux premiers sont des turcologues amis ou collaborateurs de G. Veinstein⁶³. Lors du projet de loi voté par l'Assemblée nationale française sur le génocide arménien, R. Mantran a accordé une interview à la revue italienne *Tempo* que la revue turque *Hürriyet* restitue en ces termes :

«Selon moi, le gouvernement turc doit montrer, documents à l'appui, que des massacres ont été perpétrés, mais aussi que les Turcs ont été massacrés. En France, on accepte les thèses arméniennes sans connaître les thèses turques. (...) L'historien ne peut pas juger l'histoire, mais à l'appui de documents venant de tous côtés, il doit éclairer les événements. (...) Le mot génocide est actuellement très généralisé. Tout peut être qualifié de génocide. Or, nous ne pouvons qualifier ainsi des processus non systématiques. (...) Ici, pouvons-nous parler d'un génocide ? De l'élimination d'une race, d'un groupe ethnique ? Je pense que non. Il faut regarder les événements de 1915 sans partialité, ainsi que ceux qui les précédèrent, bien avant même les mouvements d'opposition. (...) La population arménienne, en 1878, était attachée à l'Empire russe. Afin de pénétrer vers le Sud, les Russes ont utilisé les Arméniens comme des pions. En même temps, les Grandes Puissances, Angleterre, France et États-Unis, utilisèrent les Arméniens de cette région afin de démembrer l'Empire ottoman. Dans ce domaine aussi, les Allemands ne sont pas innocents.»⁶⁴.

Quant à Maxime Rodinson, il écrivait le 3 avril 1994 :

«A un certain stade de développement, la passion, aux racines souvent très légitimes, obscurcit (pour le moins) la réflexion et empêche une appréciation sereine des choses et des circonstances. Chez beaucoup cela évoque ce qu'on peut observer dans la paranoïa et dans ce qu'on appelle l'idée fixe. La personne éprouvant ce syndrome est habitée par le soupçon tout autant qu'Otello, elle retrouve partout, dans le plus minime détail, une agression située dans le prolongement de telle agression dont elle a eu à souffrir. (...) Voilà où peuvent conduire la préoccupation, en soi légitime, de ne pas laisser s'abolir toute mémoire des horreurs du passé et de s'insurger contre leur négation. C'est nécessaire en effet, mais il ne faut pas en venir à poursuivre devant les tribunaux quelqu'un qui avancerait qu'il n'y a pas eu de chambre à gaz dans les limites de la ville de Paris.»⁶⁵.

Qui ne serait d'accord avec cette sagesse, si elle ne s'était exprimée dans une lettre de soutien à Bernard Lewis en 1994 ? Et lorsque M. Leclant, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, nous dit que sa décision de ratifier le vote a été "d'ordre scientifique", qui n'aimerait le croire si l'Académie ne comptait parmi ces membres ces mêmes amis, Bernard Lewis et Erich Zürcher compris⁶⁶, et s'il ne tenait lui-même sur les "députés" des propos dont l'inspiration, disons familière, est assez éloignée de la rigueur scientifique⁶⁷ ?

Il n'en reste pas moins que la recherche en turcologie existe, et doit exister. La vigueur du négationnisme montre, outre l'efficacité de la violence d'Etat turque, que l'abîme entre la recherche ottomaniste et l'historiographie du génocide arménien n'est recouvert que par des malentendus de surface, ou des non-dits, sans doute pénibles pour tous, mais éprouvants surtout pour les Arméniens. La négation est le pont suspendu, distendu et crevé, qui relie les uns et les autres en un rapport impossible. Les mœurs universitaires peuvent donner à ce rapport, derrière une apparence affablement professionnelle, un goût doux-amer, mais ce rapport reste en son fond atroce, car héritier du crime et maintenu

dans son orbite. L'histoire de l'Empire ottoman et de la Turquie a été jusqu'ici l'histoire des vainqueurs. Il est nécessaire qu'elle soit faite aussi par ceux qui en subissent toujours la domination, voire la menace d'extermination - plus que jamais les Kurdes⁶⁸ — et par les rescapés du génocide — les Arméniens. Il a été dit au cours de ce colloque que les Arméniens devaient s'emparer de leur histoire et cesser de compter sur les autres. C'est certainement vrai. J'y ajouterai pourtant ceci : "les autres" comptent sur les Arméniens pour que soit réécrite l'histoire de l'Empire ottoman et de la Turquie, et pas seulement celle du génocide arménien. Dans cette autre histoire, on l'espère, des écrivains sauront se faire entendre.

Notes

¹ Adresse universitaire : C. Coquio. Maître de Conférences en littérature comparée. Paris IV-Sorbonne. 1 rue Victor Cousin. 75005 Paris. Fax 01.53.79.09.08 ou 01.56.56.01.30; E mail : jfna@club-internet.fr ou Ellies@club-internet.fr. (Adresse pour adhésions : J. Altounian, 18 avenue du général Leclerc, 75014 Paris).

² Etant entendu pour nous qu'un autre exercice de l'impuissance, face à tout pouvoir institué, peut dans un autre registre être le bien le plus précieux. Je renvoie sur ce point, pour prendre trois exemples très différents, aux œuvres complètes de Robert Musil, Robert Antelme et Giorgio Agamben.

³ Enseignant la littérature comparée à Paris IV, c'est-à-dire au lieu qui, avant d'abriter ce colloque, a vu se dérouler la soutenance de thèse à la fois de littérature comparée de Krikor Beledian et d'histoire comparatiste d'Yves Ternon, il m'importait personnellement de souligner ce point.

⁴ G. Veinstein, entretien publié à la *Lettre de l'UGAB*, n°245, 26. 11. 1998 (et *Haratch*, 27-9.11.1998). L'argument a été repris en février 1999 par les collègues de Veinstein à l'EHESS, qui, M. Augé et P. Vidal-Naquet en tête (*Le Monde*, 3.2.1999), ont massivement pris sa défense au nom de la liberté du "débat historique" et des "institutions universitaires" - réponse absurde à ceux qui, devant les aberrantes conditions d'élection et le litige au Collège, demandaient justement que soit ouvert un réel débat. En appelant à "l'ouverture sans restriction des archives ottomanes de la période", l'une des deux pétitions de soutien à Veinstein (signée par J.P. Vernant) posait une réelle question politique, que la pétition de l'EHESS semblait ignorer. Curieusement, ce conflit a eu pour effet de produire un consensus, certes bien dérisoire, mais formellement inconcevable il y a encore dix ans. Que l'on ait signé pour ou contre Veinstein, tous ont affirmé haut et fort le génocide arménien : « nous estimons, dit l'EHESS, que la réalité du génocide ne fait aucun doute non plus que l'implication gouvernementale ». Cette pétition, titrée "pour G. Veinstein", dit donc l'exact contraire de ce qu'il dit. Etrange reconnaissance...

⁵ A.G. Slama dit vouloir "protéger l'Université contre les pressions du pouvoir politique" ("Arménie. Polémique pour une chaire", *Le Point*, 6 fév. 1999). J. Julliard compare la protestation "aux fatwas des hommes noirs de l'Iran contre Salman Rushdie" ("Séparons la science et l'Etat!", *Le Nouvel observateur*, 4-10. 2.1999.)

⁶ Les historiens comparatistes tels Yves Ternon et Robert Melson, et les centres de recherche transversale sur les génocides, en particulier l'*Association for Genocide Scholars* (USA), l'*Institut de recherche sur l'holocauste et le génocide* (Jérusalem), l'*Association Internationale de Recherche sur les Crimes contre l'Humanité et les Génocides* (Paris), ont, depuis le début, protesté contre cette élection.

⁷ O. Roy, "Le savoir, le droit, le sacré", *Esprit*, février 1999. La critique de la "sacralisation" de l'événement par le droit va de pair ici avec une sacralisation du "savoir" historien, qui passe par une fétichisation du "doute". La démonstration utilisée contre la campagne contre Veinstein se maintient, sans justification théorique, dans une argumentation conceptuelle simple, mais aussi facile que fragile, qui jamais ne prend en compte l'essentiel : la spécificité du génocide arménien et le négationnisme d'Etat en Turquie, qui donnent tout son sens politique et négateur à ce "doute" chez le turcologue français. Cette cécité volontaire cache une réelle violence symbolique. Il est donc naturel de voir l'auteur, tout en préconisant de garder la "tête froide", fulminer pour exclure du débat par l'insulte ("staliniens", "inquisiteurs"...) ceux qui ont désigné sans détour l'allégeance de cette négation à un Etat qui - comme cela a été, pour le coup, prouvé et démontré -, mène une politique de conquête auprès du monde universitaire. (Voir dans *Esprit*, mon "Avis", mars 1999). Qu'est-ce qui rend ici si nerveuse la tête froide d'Olivier Roy ? Est-ce d'avoir publié sous l'aile de Bernard Lewis ? Ceci, pourtant, par un article inoffensif sur les musulmans de France, dans un volume dont la direction éditoriale française revenait à

Dominique Schnapper, laquelle avait désiré s'associer, pour l'édition américaine, à Bernard Lewis (Cf D. Schnapper et B. Lewis, *Muslims in Europe*, Londres, Pinter Publisher, 1994.)

⁸ *Les 40 jours du Musa Dagh* (1933), paru en français chez Albin-Michel en 1936, réédité en 1986. Cf Raya Cohen, "Le génocide arménien dans la mémoire collective juive", in *Cahiers du judaïsme*, n° 3, automne 1998.

⁹ De Hagop Oshagan, auteur de plusieurs romans et du *Panorama de la littérature arménienne occidentale*, M. Nihanian dit qu'il est «le seul qui, ayant traversé la Catastrophe, l'ait entièrement affrontée et, dirais-je surmontée» (*Âges et usages de la langue arménienne*, Ed. Entente, 1989, p 384.)

¹⁰ Je me permets de renvoyer là-dessus à mon texte "Du malentendu", in *Parler des camps, penser les génocides*, textes réunis par C. Coquio, Albin-Michel, 1999.

¹¹ Voir K. Beledian, *Cinquante ans de littérature arménienne en France. Du Même à l'Autre*. Thèse dirigée par P. Brunel à Paris IV, 1995. Voir aussi, à propos de Sarafian, et pour une approche à la fois psychanalytique et littéraire de la question de l'exil, les textes de J. Altounian, en particulier "Sur l'hébergement psychique. Ecrire la rupture réinstaura l'héritage", *L'Inactuel*, Calmann-Lévy, n°7, 1997; "Après un génocide, il n'y a plus d'exil. Comment parler à l'autre quand le fantasme du retour ne parle plus", in *Clinique de l'exil*, F. Benslama (à paraître dans la revue *Intersignes*).

¹² Cf M. Nihanian, *Âges et usages de la langue arménienne*, Ed. Entente, 1989; et son ouvrage en préparation, *Writers of disaster*. Voir aussi K. Chahinian, *Panorama de la littérature arménienne*, Liban, Antélias, 1980, et *Oeuvres vives de la littérature arménienne*, Antélias, 1988. Et, parmi les essais de K. Beledian : "L'expérience de la catastrophe dans la littérature arménienne", in *Revue d'histoire arménienne contemporaine*; *Annales de la Bibliothèque Nubar*, T. I, 1995; et "La catastrophe et l'expérience des limites du langage dans la littérature de langue arménienne", in *Parler des camps, penser les génocides*, op. cit.

¹³ Voir les ouvrages cités aux notes 12, 14, 15, ainsi que les textes à paraître dans *Parler des camps, penser les génocides*, op. cit. : K. Beledian, art. cit.; H. Piralian, "Ecritures du génocidaire : de l'Arménie à l'ex-Yougoslavie"; J. Altounian, "A quel autre parlent les héritiers d'un génocide?"

¹⁴ Cette problématique est travaillée par J. Altounian dans *Ouvrez-moi seulement les chemins d'Arménie. Un génocide aux déserts de l'inconscient*. Préface de René Kaës. Paris, Les Belles Lettres, 1990.

¹⁵ Voir H. Piralian, *Génocide et transmission*. Paris, L'Harmattan, 1995.

¹⁶ "La dénégation au cœur du génocide", in *Rwanda, un génocide du XX^e s.*, L'Harmattan, 1995, p. 156. Voir également "Le droit et le fait", *Lignes*, octobre 1995.

¹⁷ Cf Ph. Bouchereau, "Les habits neufs du négationnisme. Lettre à Pierre Vidal-Naquet, 5 février 1999".

¹⁸ M. Nihanian, "La dénégation au cœur du génocide", art. cit.

¹⁹ "Le génocide devant le droit". Texte publié en anglais dans *The Yale Journal of International Law*, n° 2, vol. 14, et dans sa traduction française dans le n° 2-3 de la revue *L'intranquille*, dirigée par Ph. Bouchereau et F. Pejaska. Le 1er numéro, en 1992, comportait un autre précieux texte de M. Nihanian, "L'Empire du sacrifice", comportant une discussion philosophique de la thèse de la "singularité de la Shoah", et une analyse d'anthropologie politique portant sur la rupture entre deux violences faites à la minorité arménienne : celle de la politique ottomane des massacres et celle de l'Etat turc moderne.

²⁰ G. Veinstein dit à la *Lettre de l'UGAB* le 23.11.1998. : — "Reconnaissez avec moi que nous sommes dans le domaine de l'interprétation : de cette catastrophe énorme, de cette hécatombe terrible, on déduit que s'il y a cette hécatombe, il y a nécessairement... — (UGAB) Une préméditation... -- (G.V.) Bon ! ça c'est un raisonnement. On est dans le domaine de l'hypothèse, pas dans celui de la preuve positive. Les documents Andonian seraient une preuve positive, mais j'ai évoqué les problèmes qu'ils doivent poser à tout historien sérieux. La déduction que vous faites, en revanche, est de l'ordre de l'interprétation. Qu'on le dise !, Lettre de l'UGAB, 26. 11. 1998. (*Haratch*, 28-2.11).

²¹ Evoquer le "génocide" comme une "thèse", comme le fait O. Roy pour soutenir G. Veinstein (art. cit.), ne fait que prendre le relai du "doute" afin d'autoriser *a priori* une entreprise qui, si on l'envisage dans ses réels mobiles politiques, et dans toutes ses conséquences, est de négation.

²² Cf G. Veinstein à la *Lettre de l'UGAB*, art. cit. : "Mais le fond, ce sont les faits, et non les interprétations. Les réalités, je n'y touche pas, et il n'en est pas question".

²³ "Négationnisme au Collège de France", *Libération*, 28 décembre 1998. (Repris dans *Les Nouvelles d'Arménie*, février 1999 avec les répliques de M. Cahen et P. Chuvin).

²⁴ Qui parle de liberté doit se rappeler que le gouvernement turc condamné pour "terrorisme" les dissidents qui nomment le "génocide arménien" (comme la "question kurde"). Taire ce mot a donc ici même un sens politique. Dans ce contexte, le pur énoncé de la liberté de la recherche, auquel chacun souscrit, subit une grave distorsion. En outre, personne n'a jamais songé à censurer G. Veinstein. L'Etat n'a nullement été invité à trancher dans un débat "scientifique", qui n'a ici jamais eu lieu, G. Veinstein ayant répété qu'il n'était pas spécialiste de la question; et les turcologues les plus proches de lui ayant été seuls consultés par le Collège. Enfin, le Collège de France n'est pas un centre de recherche mais une chaire d'exception consacrée en haut-lieu. La protestation visait la promotion officielle, sur une chaire d'"histoire turque et ottomane", d'une œuvre d'"ottomaniste" dont la compétence était couronnée, côté "turc", par un discours que ses défenseurs même ont reconnu trouble. Ce n'était pas là tomber dans le fétichisme juridique, ni sacraliser pour censurer, mais désigner l'acte de ratification dans sa portée particulière ici, mettre l'Etat français devant ses responsabilités face au négationnisme d'Etat en Turquie, et à son relais dans ses institutions. Les défenseurs de Veinstein l'ont soulagé de cet embarras : croyant défendre la libre-pensée, ils lui ont fait son lit. *Noli me tangere*, a encore dit l'historien sous ses draps. Le sacré n'est pas là où l'on croit. La politique, elle, se bat les côtes sous le lit.

²⁵ P. Vidal-Naquet, "Point de vue sur le négationnisme imaginaire de G. Veinstein", *Le Monde*, 3 fév. 1999. P. Vidal-Naquet a pris des responsabilités plus confondantes encore à propos du massacre de Racak au Kosovo, qu'il a comparé à Timisoara... Voir la réplique de M. Kullashi dans *Drôle d'époque*, printemps 1999.

²⁶ après l'avancée notable qu'a constituée, pour ce journal, l'enquête de Nicolas Weil (28.1.1999), même si celui-ci ne prononce pas le mot génocide.

²⁷ Celle de Marc Nihanian comme celle de Sadek Sellam, non publiées à ce jour (1. 3. 1999).

²⁸ Déclaration d'une page datée du 18 février, signée par le Comité du 24 avril. Regroupement des organisations arméniennes de France.

²⁹ P. Vidal-Naquet, "A quoi servent les Kurdes ?", *L'Événement du jeudi*, 25 février-3 mars 1999. Et son entretien par Mikhaël Nihanian, in *Haiastan*, février-mars 1999, n° 604, pp 12-16.

³⁰ Je renvoie au livre à paraître d'Yves Ternon, ainsi qu'à la "Lettre ouverte à Pierre Vidal-Naquet" de Marc Nihanian et à celle de Philippe Bouchereau, à paraître.

³¹ Ce texte impressionnant de candeur propagandiste, portant le sigle de l'Université d'Istanbul, circulait dans une traduction française non signée. On y voit l'Etat turc, via le Sénat de l'Université rassemblé le 2 avril 1981, "dénoncer les crimes barbares et les menées subversives des terroristes arméniens, ainsi que les manœuvres odieuses de ceux qui font cause commune avec eux dans leurs actes de férocité et dans leur campagne mensongère et calomnieuse contre la Turquie". Jacques Oudin, membre de l'Institut, a répondu par une longue lettre avec 20 pages de documents, envoyée au Président du Sénat de l'Université le 22 juin 1981. Je remercie Stéphan Fauve qui m'a transmis ces documents.

³² "Au service d'intérêts étrangers", *Le Monde*, 2 mai 1983. Jacques Oudin a là aussi rédigé le 12 mai 1983 une réponse à Adnan Bulak.

³³ On retrouve cet argument chez G. Veinstein, "Trois questions sur un massacre", *Histoire*, avril 1995, p 41 note 3 : "Tous les déplacements de population accomplis dans les conditions de l'Anatolie en guerre se soldèrent par un très lourd bilan, même en l'absence de toute intention hostile". Pour être plus convaincant, Veinstein évoque la retraite de Maras de l'hiver 1920, "où les troupes françaises étaient accompagnées de 5000 Arméniens, 2 à 3000 périrent en route".

³⁴ La rhétorique de la "protection" est décidément récurrente dans le discours génocidaire : les nazis en feront bon usage.

³⁵ Je me permets de citer ici la "Lettre ouverte à Pierre Vidal-Naquet" de Marc Nihanian : «Je termine cet examen des arguments (l'absence de preuve, la belligérance, les procès politiques, les condamnations en cours martiales) par une déclaration que je voudrais solennelle : personne, avant Gilles Veinstein, je le dis bien : personne, ni Stanford Shaw aux Etats-Unis, ni Bernard Lewis, ni Eric Hobsbawm bien sûr, n'avait osé faire ce qu'a osé faire Gilles Veinstein :

citer sans sourciller comme sources et comme critiques de sources les publications de l'Etat turc et de ses affidés, sans se demander un seul instant quel était le statut de ces publications. (...) la totalité de l'historiographie turque sur la question y est citée en notes, sans aucun commentaire critique, plutôt élogieusement.» G. Veinstein cite Justin Mc Carthy sur l'évaluation statistique des victimes arméniennes (*Muslim and Minorities : the Population of Ottoman Anatolia and the End of the Empire*, NYU Press, 1983); Kara Schemsi sur les massacres commis par les Arméniens sur la population musulmane (*Turcs et Arméniens devant l'histoire*, Genève, 1919, *Documents relatifs aux atrocités commises par les Arméniens sur les populations musulmanes*, Constantinople, 1919) ; Sinasi Orel et Süreyya Yüca (*The Talat Pasha Telegrams : Historical Fact or Armenian Fiction ?* Londres, 1986), ainsi que Türkkiye Ataov (*The Andonian Documents attributed to Talat Pasha are Forgeries*, Ankara, 1984), sur la supposée fausseté des *Documents Andonian*; Heath Lowry sur la non fiabilité du témoignage de Morgenthau (*Les Dessous des Mémoires de l'ambassadeur Morgenthau*, Istanbul, Isis, 1990); le Hollandais Erik J. Zürcher (*Turkey : A modern history*, New York, 1993, et enfin, sur les condamnations d'agents ottomans pour crimes contre des Arméniens, Kamuran Gürün (*Le Dossier arménien*, Triangle, 1984), que P. Vidal-Naquet, au moment même de défendre G. Veinstein, lui reproche d'avoir utilisé tant il lui semble "parfaitement suspect".

36 On note ici l'usage trouble des guillemets, qui semblent mettre à distance la vision turque alors qu'elle est entérinée par l'auteur.

37 Lettre de G. Veinstein à G. Dagron, administrateur au Collège de France. Cette lettre, non datée, a été publiée par extraits par G. Dagron dans *L'Humanité* (1.12.1998) en réponse à l'article de P. Agudo ("Un candidat du Collège de France soupçonné de négationnisme", *L'Humanité*, 28.11.1998), et par N. Weil et P. Vidal-Naquet à la date du 17.8.1998 (*Le Monde* art. cit.)

38 Voir sur cette question ici même le texte d'Yves Ternon.

39 Il a été démontré qu'Heath Lowry, directeur de l'Institut d'Etudes Turques créé en 1982 à Washington et crédité par la Turquie de trois millions de dollars, travaillait en collaboration avec l'ambassade de Turquie à discréditer les historiens qui, mentionnant le génocide, contrevenaient à l'historiographie officielle turque. Cf R. Smith, E. Markusen, R.J. Lifton, "Professional Ethics and the Denial of Armenian Genocide", *Holocaust and Genocide Studies*, V 9, n° 1, printemps 1995, pp 1-22.

40 L'Organisation Spéciale turque de 1915 est en certains points comparable à la DIM (Direction des Infiltrations et Manipulations) créée en 1993 par la Sécurité Militaire algérienne pour commettre des tueries, d'ailleurs systématiquement attribuées par la pensée "libre" aux islamistes.

41 Cf Ismail Beşikçi, *La Thèse Turque de l'Histoire et le problème kurde*, Ankara, Komal Yayinlari, 1977, et Taner Akçam, *L'Identité turque et la question arménienne*, Istanbul, éditions Iletisim Yayinlari, 1992; ces deux livres ont fait l'objet d'une précieuse lecture critique par Hamit Bozarslan dans *L'Intranquille*, n° 1, 1992 et n° 2-3, 1994.

42 A.G. Slama, "L'Histoire prise en otage", *Le Figaro*, 28.1.1999, p 2.

43 Si le leurre est possible de la "rigueur" de l'historien, c'est que celui-ci intègre peu cette réalité - ou mal (voir la "phénoménologie" de l'horreur pratiquée par D.J. Goldhagen à propos de la Shoah).

44 G. Veinstein éd., *Les Ottomans et la mort. Permanences et mutations*. Leiden, New York, Köln, Brill, 1996.

45 Dans la première, "Antécédents et persistances", sont étudiés les "persistances préislamiques et innovations dans les stèles funéraires ottomanes", les huchements aux morts du berger turc, le deuil chez les Kazakhs et les Kirghizs, l'expression orale de la mort chez les Turcs. Dans la deuxième, "Le Derviche et la mort", on trouve l'univers des derviches des Balkans, les pèlerinages aux gisants d'Anatolie, la préparation à la mort dans l'Islam mystique. La troisième, "Le sultan et la mort", évoque les rites d'inhumation *intra muros* à Istanbul à l'époque ottomane, la mort de Mehmed II en 1481, la mise à mort infamante des sujets du sultan par décapitation et exposition des têtes à Istanbul, du XV^e siècle jusque dans les années 1820.

46 Le premier est de M. Bozdémir ("Chopin et le muezzin. Les cérémonies funéraires officielles de la Turquie contemporaine").

47 *Les Ottomans et la mort*, op. cit. p. 316.

48 E. Copeaux a livré par ailleurs, dans son récent livre, *Espace et temps de la nation turque*, une analyse critique du discours officiel turc.

49 Lettre de G. Veinstein à G. Dagron (17.8.1998).

50 Ibid., pp 5. et 2.

51 «Or si l'on prend pour seul critère de la définition du génocide l'ampleur de l'amputation subie par un peuple, la réalité de celui-ci ne laisse aucun doute dans mon esprit». Lettre à G. Dagron, p 3.

52 Le texte d'Histoire montre que G. Veinstein connaît parfaitement l'acception juridique du terme, qu'il réfère explicitement au problème de l'implication gouvernementale turque. Son impressionnisme est donc stratégique, et spéculé presque ouvertement sur l'ignorance commune des concepts juridiques - celle en particulier qu'il prête à G. Dagron, l'administrateur du Collège de France, comme le montre son interview à la *Lettre de l'UGAB* : - (UGAB) : «Eh! Bien, M. Dagron achève sa lettre en reconnaissant "la réalité, hélas trop certaine, du génocide arménien". Irez-vous à l'encontre de cette déclaration ?" - (G.V.) Je suppose que M. Dagron l'entend comme la plupart des gens l'entendent en France, c'est-à-dire tout ce qu'on a dit : massacres d'une grande partie d'une population, crimes contre l'humanité. Quel sens précis M. Dagron donne-t-il à ce terme de génocide ? - (G.V.) Hélas trop certaine... - (G.V.) Ca ne dit pas l'acception précise que M. Dagron donne à ce terme de génocide, et ce n'est pas moi qui peut vous l'indiquer. Mais tout le monde parle de génocide quand il y a anéantissement criminel d'une part massive d'un peuple donné. - (UGAB) La définition du mot génocide renferme la notion de préméditation. - (G.V) Je ne suis pas sûr que tout le monde sorte le dictionnaire avant d'utiliser ce terme". *Lettre de l'UGAB*, 26.11.1998.

53 D'où le titre initial de mon texte donné à *Libération*, "Confusionnisme au Collège de France", et que le journal a pris la liberté de publier sous le titre "Négationnisme au Collège de France". Mais dès lors que la négation concerne le génocide en son acception juridique, il est difficile de ne pas user du terme de "négationnisme".

La tranquille perversité de ce confusionnisme se laisse voir à tout moment, dans le langage de Veinstein, en sa stupéfiante irresponsabilité : peu après le vote de la reconnaissance du génocide par l'Assemblée, Veinstein avait dit que si le Sénat la confirmait, il ne "s'amuserait" plus à "dire qu'il n'y a pas eu de génocide". (Cité par F. Nodé-Langlois, *Le Figaro*, 1.12.1998.)

54 Interview de G. Veinstein par A. Azizian, *Lettre de l'UGAB*, 26.11.1998. G. Veinstein rappelle par ailleurs que «même à propos du génocide juif, des divergences d'interprétation ont vu le jour», évoquant non les "thèses négationnistes qui ne méritent pas d'être évoquées", mais les "débats entre "intentionnalistes" et "fonctionnalistes"». (Lettre à G. Dagron, 17.8.1998). Il semble ignorer qu'il y a un usage négationniste du fonctionnalisme et du révisionnisme.

55 Bernard Lewis, *The Emergence of Modern Turkey*, Oxford University Press, Londres, New York, Toronto, 1961.

56 *Haaretz*, 23 janvier 1998. Cet interview eut lieu après que la ville de Tel Aviv ait renoncé à faire de Bernard Lewis son citoyen d'honneur à cause de son procès en France, mais que l'Université ait organisé une soirée en son honneur pour la publication en hébreu de son livre *The Middle East*.

57 Cf le communiqué des *Turkish Daily News* à Ankara, 23 avril 1998 : «Soulignant que Bernard Lewis était un des rares chercheurs en sciences sociales à connaître l'histoire de la Turquie, et capables de comprendre Atatürk, Andican dit que Lewis avait écrit plusieurs livres sur Mustafa Kemal et la République turque, dont son célèbre *Emergence of Modern Turkey*. Le Professeur Lewis a été gratifié du Prix Atatürk de la Paix Internationale pour récompenser les efforts qu'il met à défendre la Turquie et à présenter le principe d'Atatürk "Paix chez soi, paix dans le monde", à la communauté internationale, à travers ses nombreuses œuvres, conclut Andican. Le prix lui-même consiste dans une plaque d'argent Atatürk couverte d'or, une broche en or et 1000 pièces d'or, émanant de la Banque Centrale de Turquie.»

58 Turkish Radio Hour News, 18 avril 1998.

59 Cf la pétition de l'EHESS et celle signée entre autres par Jean-Pierre Vernant, de janvier 1999.

60 G. Veinstein, lettre à G. Dagron.

61 G. Veinstein, "La voix du maître à travers les firmans de Soliman le Magnifique", in *Soliman le*

magnifique et son temps, Colloque du Grand Palais, mars 1990. Ecole du Louvre-EHESS. La Documentation française, 1992.

⁶² Lettre de l'administrateur du Collège, G. Dagron, à ses membres, datée du 9 avril 1998.

⁶³ Dans sa postface de *Les Turcs - des mots, des hommes*, Budapest, 1994, p 422, L. Bazin remercie ses "amis, collègues et disciples", parmi lesquels Gilles Veinstein. Celui-ci a par ailleurs collaboré au recueil *Histoire de l'empire ottoman* dirigé par R. Mantran, Paris, Fayard, 1989. Dans son *Histoire de la Turquie* (Que sais-je?, PUF, 1993), R. Mantran sert la même version des faits - "devant la menace d'extension de la sécession arménienne, le gouvernement ottoman ordonne en mai 1915 l'évacuation des populations arméniennes" - ajoutant qu'un Etat arménien s'était créé autour de Van. Dans son *Histoire d'Istanbul* (Fayard, 1996), il résume ainsi le génocide arménien : "C'est pendant la contre-attaque menée en Anatolie au printemps de 1915 qu'ont lieu la déportation et le massacre des Arméniens" (p 314).

⁶⁴ *Hürriyet*, 29 juin 1998. Cette dernière phrase n'est pas anodine sur le plan stratégique, les Allemands étant à mettre à distance en tant qu'alliés des Turcs pour un assassinat collectif dont Hitler rappellera l'efficacité sans trace au moment de programmer celui des Juifs.

⁶⁵ Lettre de Maxime Rodinson à Bernard Lewis, 3 avril 1994.

⁶⁶ Choisie par le Collège pour ratifier son vote, l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres comprend en effet parmi ses membres "académiciens" Louis Bazin (ainsi que Gilbert Dagron), parmi ses "académiciens libres" Robert Mantran, parmi ses "correspondants" Erich Zürcher et Bernard Lewis. L'Académie a approuvé le 8 janvier 1999 l'élection de G. Veinstein par 25 voix sur 27 (2 abstentions).

⁶⁷ S'agit-il encore de propos "d'ordre scientifique", lorsque, nous exposant sa "morale républicaine et citoyenne", ce Secrétaire perpétuel de l'Académie compare, parlant à une Arménienne, le vote parlementaire sur la reconnaissance du génocide à la décision de faire payer au contribuable "25 000 francs de plus d'impôts cette année" : «Ceux qui ont pris la décision de faire payer ces impôts, ce ne sont pas eux qui les paient !» (*Lettre de l'UGAB*, n° 256, 6.2.1999.) Du haut du Collège de France, plus dure est la chute. Il faudrait, pour que nous soyons convaincus du bien-fondé de l'élection de M. Veinstein, qu'il nous explique aussi comment la "probité scientifique" de ses amis parvient à s'abriter sous un tel discours...

⁶⁸ Voir sur ce point H. Bosarızlan, *La question kurde. Etats et minorités au Moyen Orient*. Paris, Presses de Sciences po, 1997. Et les textes cités plus haut de *L'Intranquille*, n° 1, 1992 et 2-3, 1994.

Postface

Gérard Chaliand *

Entre autres aspects, l'actualité du génocide des Arméniens tient à deux phénomènes.

D'une part, le XX^e siècle apparaît, sur le plan politique, plus encore peut-être que celui des totalitarismes, comme celui de la mort des empires territoriaux : empire des Habsbourg et des Ottomans au lendemain de la Première Guerre mondiale ; empires coloniaux européens et japonais (1945-1974) pour finir par l'effondrement de l'Union soviétique (1991).

La cause de ces disparitions successives a été le nationalisme. L'idée française d'État-nation, née en 1792, n'a cessé de cheminer, en Europe d'abord, notamment en Allemagne et en Italie, avant d'atteindre l'Orient dont, au premier chef, l'Empire ottoman. C'est là que cherchent à émerger ceux qui, jusqu'à l'apparition du nationalisme moderne, étaient partie intégrante d'un empire despotique certes, mais relativement tolérant pour ses minorités religieuses. C'est là aussi qu'une petite partie des élites musulmanes se détache d'un ottomanisme devenu caduc pour embrasser le turquisme ou le pan-turquisme.

On constate, à chaque mort d'empire multinational et au moment du passage à l'idée d'État-nation dans les aires caractérisées par des mosaïques ethniques et religieuses, un violent rejet de l'Autre. Ceux qui avaient, bon gré mal gré, cohabité parfois de façon séculaire, cessent de s'accepter et le rejet qu'exprime le groupe majoritaire (ou militairement supérieur) se fait par expulsion ou par liquidation physique des minorités considérées comme radicalement indésirables. La Première et la Seconde Guerre mondiale ont, entre autre, donné l'occasion d'exterminations de cette sorte. Le génocide des Arméniens est le premier des crimes contre l'humanité du XX^e siècle et reste, hélas, actuel comme le montre celui du Rwanda.

L'idée du nationalisme moderne portait en elle, à terme, la mort de l'empire territorial. Aussi n'est-il pas étonnant que notre siècle comptait quelques quarante cinq États en 1900 (dont une vingtaine en Amérique latine née de la décolonisation du XIX^e siècle) et que nous approchions aujourd'hui des deux cents.

Faut-il rappeler que l'effondrement de l'URSS est aujourd'hui le théâtre,

* Gérard Chaliand, écrivain. A enseigné à l'ENA. "Visiting Professor" à Harvard, Berkeley, UCLA (USA). Est l'auteur de nombreux ouvrages, parmi lesquels *L'Atlas Stratégique* (Fayard), *Stratégies de la Guerilla* (Payot), *Anthologie mondiale de la stratégie* (Laffont), *Le Génocide des Arméniens*, avec Yves Ternon (Éditions Complexe).

particulièrement dans le Caucase, de ces réajustements plus ou moins sanglants fondés sur le nationalisme. Quant à la zone de fracture qu'est l'ex-Yougoslavie, tant en Bosnie qu'au Kosovo, elle vient d'être le champ de bataille de conflits ethniques et religieux hérités de l'Empire ottoman et que le titisme avait cherché à dépasser.

D'autre part, la proclamation universelle des droits de l'homme par la Révolution française, tout comme la Révolution américaine, marque une rupture si considérable qu'il a fallu beaucoup de temps pour que les pratiques aient, au moins sur le territoire national, un rapport avec le discours. L'esclavage ne disparaît que progressivement au milieu du XIX^e siècle et les impérialismes coloniaux traitent avec une grande brutalité les indigènes souvent considérés comme des sous-hommes. A cet égard, la grande voix du dominicain espagnol Francisco Vitoria (1483-1546) qui, le premier, défendit le droit des Indiens d'Amérique (1532), paraît bien révolutionnaire par rapport aux chantres du colonialisme. Seul, faut-il le souligner, l'Occident a su formuler l'idée d'un *droit* des faibles et des opprimés.

Cependant, durant la Guerre froide, même les États européens démocratiques opprimaient jusqu'au début des années soixante, maints peuples d'Asie et d'Afrique, tandis que les États-Unis soutenaient nombre de régimes particulièrement répressifs et corrompus parce qu'ils étaient anticommunistes. De son côté, l'URSS qui soutenait les mouvements de libération nationale, opprimait ses propres populations ainsi que celles qu'elle dominait en Europe de l'Est. Il a fallu attendre la seconde moitié des années soixante dix pour que l'Occident puisse, avec quelque crédibilité, se présenter comme le défenseur des droits de l'homme à l'échelle de la planète. Depuis l'effondrement de l'Union soviétique, l'idéologie occidentale fondée, au plan politique, sur la démocratie et les droits de l'homme est dominante. Cependant, elle reste sélective en ce qui concerne ces derniers, et morale et intérêts d'État paraissent toujours fort éloignés. A-t-on dénoncé, par exemple, les violations des droits de l'homme en Arabie saoudite ? Les adversaires sont évidemment plus aisément accusés que les alliés. La Turquie, dès la fondation de la République, a évacué la question de la liquidation concertée des Arméniens, tout comme elle niait officiellement, entre 1924 et 1991, la présence massive d'une population kurde aujourd'hui évaluée à plus de douze millions d'individus.

Aucun État occidental n'a pleinement reconnu le génocide des Arméniens parce que le chantage turc sur ce problème s'exerce sur des intérêts économiques, sans compter les alliances politiques et militaires. A cet égard, le génocide des Arméniens reste aussi d'actualité.

Plus que jamais, ce sont les opinions publiques qu'il importe d'informer et d'éclairer. On ne peut compter ni sur les États, soucieux de leurs intérêts, ni sur ceux qui placent leur carrière ou leurs calculs politiques au dessus de l'exigence de vérité. Le modèle du Juste reste celui qui ne consent pas à entériner la politique de son propre camp lorsque celle-ci est criminelle.

Bibliographie générale

Ouvrages bibliographiques

- Adalian, Rouben (ed.), *Armenian Genocide Resource Guide*, Washington, DC, 1988.
- Adalian, Rouben, "The Armenian Genocide : Revisionism and Denial", in Dobkowski, Michael N. et Walliman, Isidor (eds), *Genocide in Our Time : An Annotated Bibliography with Analytical Introductions*, Pierian Press, Ann Arbor, Mich., 1992, pp. 85-104.
- Anassian, H. S., *The Armenian Question and the Genocide of the Armenians in Turkey. A Brief Bibliography of Russian Materials*, American Armenian International College, La Verne, Calif., 1983.
- Dadrian, Vahakn N., *Documentation of the Armenian Genocide in German and Austrian Sources*, New Brunswick, 1994 (Reprint from : Charny, Israel W. (ed.), *Genocide : a Critical Bibliographic Review*, vol. 3, New York, 1994, pp. 77-125.
- Dadrian, Vahakn N., *Documentation of the Armenian Genocide in Turkish Sources*, New Brunswick, 1991 (Reprint from : Charny, Israel W. (ed.), *Genocide : a Critical Bibliographic Review*, vol. 2, New York, 1991, pp. 86-138.
- Hovannisian, Richard G., *The Armenian Holocaust : a Bibliography Relating to the Deportations, Massacres and Dispersion of the Armenian People, 1915-1923*, Cambridge, Mass., 1980.
- Hovannisian, Richard G., "The Armenian Genocide", in Charny, Israel W. (ed.) : *Genocide : a Critical Bibliographic Review*, vol. 1, New York, 1988, pp. 89-115.
- Nersessian, Vrej N., *Armenia, World Bibliographical Series*, vol. 163, Oxford-Santa Barbara-Denver, 1993.
- Nersessian, Mkrtych G., *The Armenian Genocide of 1915-1916. Bibliography*, Erevan, National Commission of the Republic of Armenia on the 80th Commemoration of the Armenian Genocide, 1995 (textes en arménien, russe et anglais).
- Salmaslian, Arménag, *Bibliographie de l'Arménie*, Erevan, Acad. des Sciences, 1969.
- Smith, Roger W., "Denial of the Armenian genocide", in Charny, Israël W. (ed.), *Genocide : a Critical Bibliographic Review*, vol. 2, New York, 1991, pp. 63-85.

Vassilian, Hamo, *The Armenian Genocide : a Comprehensive Bibliography and Library Resource Guide*, Glendale, Calif., 1992.

Véou, Paul du, *La Passion de la Cilicie, 1919-1922*, Paris Paul Geuthner, 1954 (rééd.)

Documents, archives

Adalian, Rouben (Ed.), *The Armenian Genocide in US Archives, 1915-1918*, Alexandria-Virginia, Chadwick-Healey, 1991.

Andonian, Aram, *Documents officiels concernant les massacres arméniens*, Paris, Imp. H. Turabian, 1920.

Assemblée Nationale, *Compte rendu analytique officiel, 1ère séance du vendredi 29 mai 1998 : «Génocide arménien»*, pp. 2-22

Barby, Henry, *Au pays de l'épouvante, l'Arménie martyre*, Paris, Albin Michel, 1917.

Barton, James L. (Comp.), "*Turkish atrocities*" : *Statements of American Missionaries on the Destruction of Christian Communities in Ottoman Turkey, 1915-1917*, éd. par A. Sarafian, Gomidas Institute, Ann Arbor, 1998.

Beylérian, Arthur, *Les Grandes puissances, l'Empire ottoman et les Arméniens dans les archives françaises (1914-1918)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983.

Boyer, Raymond, (Ed.), *Un aumonier militaire français témoin du drame arménien. Journal de l'Abbé Chaperon (Cilicie 1920, Constantinople 1921-1923)*. Aubagne, Institut Euroméditerranéen pour l'Arménie, 1996.

Bryce, James (Préf.), *Livre bleu du gouvernement britannique sur le traitement des Arméniens dans l'Empire ottoman*, Laval, 1917, Paris, Payot, 1987 (rééd. en fac-similé).

Davies, Leslie, *La Province de la mort. Archives américaines concernant le génocide des Arméniens (1915)*, Bruxelles, Complexe, 1994.

Gibbons, Herbert Adams, *Les Derniers massacres d'Arménie. Les responsabilités*, Paris, Nancy, Berger-Levrault, 1916.

Al-Ghocein, Faïz, *La Domination ottomane ; l'Arménie martyre*, Genève, Ed. Atar, 1917.

Kloïan, Richard D., *The Armenian Genocide. News Account from the American Press (1915-1923)*, Berkeley, Anto Printing, 1985.

Knapp, Grace H., *The Mission at Van in Turkey in War Time*, New York, Prospect Press, 1915.

Lepsius, Johannes, *Archives du génocide arménien. Recueil de documents diplomatiques allemands*, préf. de Alfred Grosser, Paris, A. Fayard, 1986 (rééd.)

Lepsius, Johannes, *Rapport secret sur les massacres d'Arménie, 1915-1916*, préf. de Paul Thibaut, Paris, Payot, 1918, 1987 (rééd. en fac-similé).

Morgenthau, Henry, *Mémoires, suivis de documents inédits du département d'Etat*, préf. de Gérard Chaliand, Paris, Payot, 1984 (rééd. augmentée de l'édition de 1919).

Naslian Jean, *Les Mémoires de Mgr Jean Naslian, évêque de Trébizonde*, 2 vol., Vienne-Beyrouth, Imp. Mekhitariste, 1951.

Nansen, Fridjof, *L'Arménie et le Proche-Orient*, Paris, Librairie orientaliste P. Geuthner, 1928.

Nations Unies, Conseil Économique et Social, Commission des Droits de l'Homme, Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, *Version révisée et mise à jour de l'étude sur la question de la prévention et de la répression du crime de génocide établie par M. B. Whitaker*, Genève. E/CN.4. Sub. 2/1985/6, 2 juillet 1985, en français (original en anglais).

Ohandjanian, Artem, *Österreich-Armenien, 1872-1936 : Faksimile Sammlung Diplomatischer Aktenstücke*, Vienne, Ohandjanianverlag, 1995.

Pinon, René, *La Suppression des Arméniens. Méthode allemande, travail turc*, Paris, Librairie académique Perrin, 1916.

Riggs, Henry, *Days of Tragedy in Armenia. Personal Experiences in Harpoot, 1915-1917*, Gomidas Institute, Ann Arbor, 1997.

Rouquet, René, *Rapport fait au nom de la Commission des Affaires étrangères sur la proposition de loi de M. Didier Migaud et plusieurs de ses collègues (n° 895), relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915*, Paris, Assemblée Nationale, n° 925, 28 mai 1998.

Sarafian, Ara (Ed.), *United States Official Documents on the Armenian Genocide*, vol. 1-5, Watertown, Mass., *The Armenian Review*, 1993-1996.

Sassounian, Harut (Ed.), *The Armenian Genocide : Documents and Declarations, 1915-1995*, Glendale, Calif., 1995.

Stuermer, Harry, *Deux ans de guerre à Constantinople*, Paris, Payot, 1917.

Toynbee, Arnold J., *Les Massacres des Arméniens, 1915-1916*, préf. de Lord Bryce, Paris, Payot, 1916, 1987 (rééd. en fac-similé).

Vierbucker, Heinrich, *Arménie, 1915 : un peuple civilisé massacré par les Turcs, témoignage d'un officier allemand*, Ed. Gessarentz, 1987.

Wegner, Armin T., *Der Weg ohne Heimkehr*, Dresde, Sebyllan Verlag, 1919.

Armin T. Wegner e gli Armeni in Anatolia, 1915. *Immagini e testimonianze*, Milan, A. Guerini et Associati, 1996 (en italien et en anglais).

The Armenian Genocide : Documentation, Institut für Armenische Fragen, Munich, 1987-1990 (3 volumes parus).

Armenia, 1914-1918 : A Collection of Diplomatic Documents, Potsdam, Tempelverlag.

Quelques documents sur le sort des Arméniens en 1915, publiés par le Comité de l'œuvre de secours de 1915 aux Arméniens, Genève, Société générale d'imprimerie, 1916, trois fascicules.

Tableau approximatif des réparations et indemnités pour les dommages subis par la nation arménienne en Arménie de Turquie et dans la République arménienne du Caucase, Paris, Imp. P. Dupont, 1919.

Justicier du génocide arménien. Le procès Tehlirian, Paris, Ed. Diasporas, 1981.

Rapport d'activités du Near East Relief. Un document inédit sur la tragédie arménienne, Aix-en-Provence, Edisud, 1981.

Études

Altounian, Jeanine, *Ouvrez-moi seulement les chemins d'Arménie. Un génocide aux déserts de l'inconscient*, préf. de René Kaas, Paris, Les Belles Lettres, 1990.

Attarian, Varoujan, *Le Génocide des Arméniens devant l'ONU*, préf. d'Adolfo Esquivel, Bruxelles, Complexe, 1997.

Baghdjian, Kévork, *La Confiscation par le gouvernement turc des biens arméniens...dits abandonnés*, préf. d'Yves Ternon, Montréal, 1987.

Bardakdjian, Kevork B., *Hitler and the Armenian Genocide*, The Zoryan Institute, Cambridge, Mass, 1985.

Carzou, Jean-Marie, *Un Génocide exemplaire : Arménie 1915*, Paris, Flammarion, 1975.

Chaliand, Gérard et Ternon, Yves, *Le Génocide des Arméniens : 1915-1917*, Bruxelles, Complexe, 1980.

Chaumont, Jean-Michel, *La Concurrence des victimes : génocide, identité et reconnaissance*, Paris, La Découverte, 1997.

Dadrian, Vahakn N., *Histoire du génocide arménien*, préf. d'Alfred Grosser, Paris, Stock, 1996.

Dadrian, Vahakn N., *Autopsie du génocide arménien*, Bruxelles, Complexe, 1995.

Dadrian, Vahakn N., *The Key Elements of the Turkish Denial of the Armenian Genocide : a Case Study of Distortion and Falsification*, Toronto, Zoryan Institute, 1999.

Dédéyan, Gérard (Dir.), *Histoire des Arméniens*, Toulouse, Privat, 1982, rééd. 1986.

Derogy, Jacques, *Opération Némésis*, préf. de Gérard Chaliand, Paris, Fayard, 1986.

Gaspard, Armand, *Le Combat arménien. Entre terrorisme et utopie. Lausanne, 1923-1983*, Genève, L'Age d'Homme, 1984.

Gürün, Kâmaran, *Le Dossier arménien*, Société turque d'histoire, Ankara, Triangle, 1983.

Grosser, Alfred, *Le Crime et la mémoire*, Paris, Flammarion, 1989.

Hovanessian, Martine, *Le Lien communautaire. Trois générations d'Arméniens*, Paris, Armand Colin, 1992.

Hovanessian, Martine, *Les Arméniens et leur territoire*, Paris, Ed. Autrement, coll. Français d'ailleurs, Peuples d'ici, 1995.

Hovannisian, Richard G. (Ed.), *The Armenian Genocide in Perspective*, New Brunswick, Transaction Books, 1986.

Hovannisian, Richard G. (Ed.), *The Armenian Genocide. History, Politics, Ethics*, St Martin Press, Londres, 1992.

Hovannisian, Richard G. (Ed.), *Remembrance and Denial. The Case of the Armenian Genocide*, Detroit, Wayne State University Press, 1999.

Housepian, Marjorie, *Smyrna 1922 : The Destruction of a City*, Londres, Faber & Faber, 1972.

Kaiser, Hilmar, *Imperialism, Racism and Development Theories. The Construction of a Dominant Paradigm on Ottoman Armenians*, Ann Arbor, Gomitas Institute Books, 1997.

Kévorkian, Raymond H. et Paboudjian, Paul B., *Les Arméniens dans l'Empire ottoman à la veille du génocide*, Paris, les Editions d'Art et d'Histoire, 1992.

Kieser, Hans-Lukas, *La Question arménienne et la Suisse (1896-1923)*, Zurich, Chronos, 1999.

Kirakossian, John S., *The Armenian Genocide : the Young Turks before the Judgement of History*, Madison, Sphinx Press, 1992.

Khayadjian, Edmond, *Archag Tchobanian et le mouvement arménophile en France*, Marseille, CNDP, 1986.

Lussac, Gilles, *Peut-on guérir du génocide ? Essai sur le génocide et le lien social*, Paris, Ed. de l'Association Freudienne internationale, 1998.

Mandelstam, André, *Le Sort de l'Empire ottoman*, Paris, Payot, 1917.

Mandelstam, André, *La Société des Nations et les Puissances devant le problème arménien*, Paris, Pedone, 1926.

Mantran, Robert (dir.), *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard, 1989.

Mécérian, Jean, *Le Génocide du peuple arménien*, Beyrouth, Imprimerie Catholique, 1965.

Melson, Robert, *Revolution and Genocide : On the Origins of the Armenian Genocide and the Holocaust*, Chicago, University of Chicago Press, 1992.

Miller, Donald E., Touryan Miller, Lorna, *Survivors : An Oral History of the Armenian Genocide*, Berkeley, University of California Press, 1993.

Nassibian, Akaby, *Britain and the Armenian Question, 1915-1923*, New York, St Martin's Press, 1984.

Perroomian, Rubina, *Literary Responses to Catastrophe : A Comparison of the Armenian and the Jewish Experience*, Atlanta, Scholars Press, 1993.

Piralian, Hélène, *Génocide et transmission*, Paris, l'Harmattan, 1995.

Problems of Genocide, Cambridge (MA) et Toronto, The Zoryan Institute, 1997.

Solidarité Franco-Arménienne, *L'Espérance retrouvée. Le génocide arménien et le Parlement européen*, Paris, SFA, 1988.

Somakian, Manoug J., *Empires in Conflict : Armenia and the Great Powers, 1895-1920*, Londres, Tauris, 1995.

Ter Minassian, Anahide, *La Question arménienne*, Marseille, Parenthèses, 1983.

Ternon, Yves, *Les Arméniens, histoire d'un génocide*, Paris, Le Seuil, 1977, rééd. 1996.

- Ternon, Yves, *La Cause arménienne*, Paris, Le Seuil, 1989.
- Ternon, Yves, *Enquête sur la négation d'un génocide*, Marseille, Parenthèses, 1989.
- Ternon, Yves, *L'Etat criminel : les génocides au XX^e siècle*, Paris, Le Seuil, 1995.
- Ternon, Yves, *Du Négationnisme. Mémoire et Tabou*, Paris, Desclée Debrouwer, 1999.
- Totten, Samuel, Parsons, William S., Charny Israel W. (cds), *Century of Genocide : Eyewitness Accounts and Critical Views*, Garland Publishing inc., New York et Londres, 1997.
- Toriguian, Shavarsh, *The Armenian Question and International Law*, La Verne, Ca., University of La Verne Press, 1988 (2nd ed.).
- Uras, Esat, *The Armenians in History and the Armenian Question*, Istanbul, 1988.
- Tribunal Permanent des peuples, *Le Crime de silence*, préf. de Pierre Vidal-Naquet, Paris, Flammarion, 1984.
- Trumpener, Ulrich, *Germany and the Ottoman Empire, 1914-1918*, Princeton, Princeton University Press, 1969, Reprint, Astoria, N.Y., J.C. and L. Fawcett, 1990.
- Zarevand, *United and Independent Turania : Aims and Designs of the Turks*, trad. par Vahakn N. Dadrian, Leiden, E.J. Brill, 1971.
- Zurcher, Erik, *The Unionist Factor. The Role of the Committee Union and Progress in the Turkish National Movement, 1905-1926*, Leiden, E. J. Brill, 1984.
- Zurcher, Erik, Turkey. *A Modern History*, Londres, Tauris, 1993.

Récits de vie et littérature

- Arlen, Michael Jr., *Embarquement pour l'Ararat*, Paris, Gallimard, 1977.
- Balakian, Peter, *Black Dog of Fate. An American Son Uncovers his Armenian Past*, New York, Basic Books, 1997.
- Chiragian, Archavir, *La Dette de sang. Un Arménien traque les responsables du génocide (1921)*, précédé de "Le temps des Assassins" de Gérard Chaliand, Paris, Ramsay, 1982, réed. Bruxelles, Complexe, 1984.
- Der Alexanian, Jacques, *Le Ciel était noir sur l'Euphrate*, Paris, R. Laffont, 1988.
- Der Alexanian, Jacques, *Les Héritiers du pays oublié*, Paris, R. Laffont, 1991.
- Gardon, Victor, *Le Vert soleil de la vie*, Paris, Stock, 1965, 1992 (réed.).
- Gardon, Victor, *Le Chevalier à l'émeraude*, Paris, Stock, 1967.
- Gardon, Victor, *L'Apocalypse écarlate*, Paris, Calmann-Levy, 1970.
- Hilsenrath, Edgar, *Le Conte de la pensée dernière*, Paris, Albin Michel, 1992.
- Injarabian, Papken, *La Solitude des massacres*, Paris, Garnier, 1980.
- Kalinovski, Richard, *Une Bête sur la lune*, Paris, Ed. l'Avant-Scène, 1988.

- Katcha, Vahé, *Un Poignard dans ce jardin*, Paris, Presses de la Cité, 1981.
- Kherdian, David, *Loin de chez moi*, Paris, l'Ecole des Loisirs, 1990.
- Kévonian, Arménouhie, *Les Noces noires de Gulizar*, Marseille, Parenthèses, 1993.
- Lépidis, Clément, *L'Arménien*, Paris, Le Seuil, 1973.
- Makaroff, Noubar, *Le Déporté de Deir ez-Zor. La déportation des Arméniens en 1915*, Paris, Étoile de la Pensée, 1999.
- Medzadourian, Georges, *Les Exilés de la paix*, Paris, Entente, 1975.
- Melkonian, Martin, *Le Miniaturiste*, Paris, Le Seuil, 1984.
- Pernin, Muriel, *Génocide, l'Arménie oubliée*, Paris, Syros, coll. J'accuse, 1996.
- Rouben, *Mémoires d'un partisan arménien*, fragments, trad. de l'arménien par Waïk Ter Minassian, préf. de Jean Kéhayan, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 1990.
- Sernin, André, *L'homme de Tokat*, Paris, France-Empire, 1987.
- Surmelian, Levon, *I Ask you Ladies and Gentlemen*, New-York, E.P. Dutton & Co, 1945.
- Tchakmakian, Pascal, *Le Crépuscule des anges. Arménie, 1915-1922*, Paris, Astrid, 1980.
- Terjan, Artin-Pascal, *Le Tablier rouge. Arménie 1915*, Toulouse, Ed. Signes du Monde, 1990.
- Verneuil, Henri, *Mayrig*, Paris, R. Laffont, 1985.
- Werfel, Franz, *Les Quarante jours du Musa Dagh*, Paris, Albin Michel, 1936, réed. 1986.
- Zaroukian, Antranig, *Des Hommes sans enfance*, Paris, Editeurs français réunis, 1977.
- Zorian, Samuel, H., *This Man and Other. The Personal Memoirs of Samuel H. Zorian*, Londres, 1996.

Revue spécialisée

- Revue d'Histoire arménienne contemporaine* (Paris)
- Revue du monde arménien moderne et contemporain* (Paris)
- Revue des Études Arméniennes*, 1ère série, 1920-1933 (Paris).
- The Armenian Review* (Watertown, Mass.)
- The Armenian Forum* (Princeton)
- Journal of Armenian Studies* (Belmont, Mass.)
- Journal of the Society for Armenian Studies* (Ann Arbor)
- Holocaust and Genocide Studies* (Oxford)

Numéros spéciaux de revues généralistes

Arménie, le droit à la mémoire, Esprit, avril 1984.

Arménie-diaspora. Mémoire et modernité, Les Temps modernes, juillet-août-sept. 1988.

Enquête sur la tragédie d'avril 1915. Le massacre des Arméniens, L'Histoire, avril 1995.

Documentaires vidéo

Byker, Carl, (conseiller historique : Jay Winter). 1914-1918, KCET-BBC, 1996.

Jones, Michael (producteur et réalisateur), *Le génocide renié*, Channel 4, RTBF, 1992.

Kébadian, Jacques, Ouzounian, Isabelle et Bardakdjian, Mireille, *Mémoires arméniennes*, CRDA-AAA-Centre G. Pompidou, 1995.

Sites web (liste non exhaustive)

<http://www.armenian-genocide.org>

<http://www.wiesenthal.com/>

<http://www.yad-vashem.org.il/>

http://www.umd.umich.edu/dept/armenian/facts/gen_bib1.html

http://www.umd.umich.edu/dept/armenian/facts/gen_bib2.html

<http://www.umd.umich.edu/dept/armenian/facts/genocide/html>

<http://www.yale.edu/cgp/>

<http://www.genocide.mq.edu.au/ccgs.htm>

<http://www2.hawaii.edu/~rummel/>

<http://www.igc.apc.org/icarn/hgp/>

<http://www.imia.cc.duth.gr/turkey/arme.e.html>

<http://www.people.memphis.edu/~genocide/>

<http://www.ess.uwe.ac.uk/genocide.htm>

<http://genocide.sunnet.com/internat.htm>

http://www.jjay.cuny.edu/center_res/ins_genocide.html

<http://www.migs.org/>

<http://www.calpoly.edu/%7epkiziria/pub-files/genocide.html>

<http://reenic.utexas.edu/reenic/Countries/Armenia/armenia.html>

<http://www-scf.usc.edu/%7ekhachato/index.l.html>

<http://www.ushmm.org/>

<http://cweb.loc.gov/catalog/>

<http://www.geocities.com/Paris/2962/livres/index.htm>

Table des matières

Préface , Jack Lang	5
Avertissement au lecteur	11
Allocution d'ouverture , Ara Krikorian, <i>Président du Comité de Défense de la Cause Arménienne</i>	13
Message de Sa Sainteté Aram 1 ^{er} , <i>Catholicos de Cilicie, Président du Conseil Mondial des Églises</i>	15
Introduction : Richard H. Hovannisian	19
Thème A Le sens de la recherche historique	27
• Introduction d'Alain Jakubowicz, <i>Président de séance</i>	29
• Sur la formation de l'identité turque moderne et le génocide arménien : du préjugé au nationalisme moderne <i>par Stephan H. Astourian</i>	33
• Les relations arméno-turques et les massacres de Cilicie de 1909 <i>par Aram Arkun</i>	57
• Le génocide arménien : négation à «l'allemande», <i>par Hilmar Kaiser</i> .	75
• Le génocide des Arméniens dans les Archives américaines <i>par Rouben P. Adalian</i>	93
• Archives du Vatican et de la Russie, <i>par Mèroujean Karapétian</i>	109
Dialogue avec le public	117
Thème B La preuve	121
• Introduction de Bernard Jouanneau, <i>Président de séance</i>	123
• Réexamen du «débat sur les archives ottomanes», <i>par Ara Sarafian</i> .	125
• La qualité de la preuve. A propos des documents Andonian et de la petite phrase d'Hitler, <i>par Yves Ternon</i>	135

• L'hydre à quatre têtes du négationnisme : négation, rationalisation, relativisation, banalisation, par <i>Richard G. Hovannisian</i>	143
• Camps de concentration de Syrie et de Mésopotamie (1915-1916), la deuxième phase du génocide, par <i>Raymond H. Kévorkian</i>	177
• Confiscation des biens et destruction des monuments historiques, comme manifestation du processus génocidaire, par <i>Dickran Kouymjian</i>	219
• Un exemple, Mouch 1915, par <i>Anahide Ter Minassian</i>	231
Dialogue avec le public	253
Thème C Mémoire et déni, un passé à surmonter	257
• Introduction de Claude Mutafian, <i>Président de séance</i>	259
• Actions pour la reconnaissance du génocide des Arméniens par <i>Varoujan Attarian</i>	261
• La mémoire en République d'Arménie. Les contraintes de la politique, par <i>Claire Mouradian</i>	269
• Quel rapport à l'autre pour les héritiers d'un génocide non reconnu par <i>Janine Altounian</i>	307
• Le génocide dans la mémoire arménienne par <i>Mireille Bardakdjian</i>	315
• De quelques effets du maintien du déni du génocide des Arméniens ou de la légitime défense, par <i>Hélène Piralian</i>	339
• Quelle place pour le génocide des Arméniens dans les livres d'enseignement secondaire, par <i>Hélène Strapélias</i>	353
Dialogue avec le public	361
Thème D La place du génocide des Arméniens au XXème siècle.	
Approche comparatiste	369
• Introduction de Israël Charny, <i>Président de séance</i>	371
• Problèmes soulevés par la comparaison entre le génocide arménien et l'Holocauste, par <i>Robert Melson</i>	373
• Pouvoir étatique et intentions génocidaires. Les usages du génocide au XX ^e siècle, par <i>Roger Smith</i>	387
• Aspects juridiques des crimes contre l'humanité, par <i>Jacques Francillon</i>	397
• Le génocide arménien ? Une réévaluation, par <i>Fikret Adanir</i>	405
• Attitudes du mouvement sioniste, du Yishuv et de l'État d'Israël à l'égard du génocide des Arméniens, par <i>Yair Auron</i>	419
• Aux deux extrémités du siècle, Arménie, Rwanda, par <i>Yves Ternon</i>	429
Dialogue avec le public	439

Table-ronde de synthèse , présidée par Richard G. Hovannisian	443
--	-----

Avec la participation de :

Fikret Adanir, Janine Altounian, Stephan Astourian, Yair Auron, Israël Charny, Catherine Coquio, Mérroujean Karapétian, Bernard Jouanneau, Hilmar Kaiser, André Kaspi, Dickran Kouymjian, Bernard Legras, Robert Melson, Claude Mutafian, Roger W. Smith, Yves Ternon, Ragib Zarakolu.

En annexe : contribution complémentaire aux travaux du colloque

• Inactualité d'une littérature, actualité d'une négation, par <i>Catherine Coquio</i>	465
---	-----

Postface , par <i>Gérard Chaliand</i>	487
--	-----

Bibliographie générale	489
-------------------------------------	-----

Tables des matières	497
----------------------------------	-----

Achévé d'imprimer sur les presses
de l'Imprimerie Moderne de Bayeux
Tél. 02 31 51 63 20
Dépôt légal n° 2896 - Octobre 1999